This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 28.1.2

Harvard College Library.

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

Received 5 Oct., 1893.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DE

# BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

Tome VII. — Janvier 1892



Digitized by Google

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction, à M. OLIVIER DE GOURCURFF, 48, rue Pergolèse, à Paris, ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes, — et, pour l'Administration, à M. ALBERT MACÉ, rue des Douves-du-Port, à Vannes.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

*TRENTE-SIXIÈME ANNÉE*

# REVUE DE BRETAGNE

DE

# VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

**Société des Bibliophiles Bretons**

**TOME VII**

*1re Livraison. — Janvier 1892*

PARIS
*Le Délégué des Bibliophiles Bretons,*
OLIVIER DE GOURCUFF

NANTES
*Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,*
DOMINIQUE CAILLÉ

1892

*Nota.* — S'adresser pour la Rédaction à **M. Olivier de Gourcuff** (Paris, 18, rue Pergolèse), à **M. Dominique Caillé** (2, place Delormé, Nantes), et pour l'Administration, à **M. Albert Macé** (Vannes, rue des Douves-du-Port, 7).

Digitized by Google

Fr 28.1.2
~~VII. 2/35.2~~

LIBRARY

Mary Osgood fund.
(VII, VIII.)

Digitized by Google

# INTERROGATOIRE
## DU MARQUIS DE PONTCALEC
### DEVANT LA CHAMBRE ROYALE DE NANTES
### EN 1720

Interrogatoire fait par nous, François Baussan, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel, commissaire de la Chambre Royale, séante à Nantes, à la requête du Procureur général de ladite Chambre, demandeur et accusateur contre Chrisogon-Clément de Guer, seigneur de Pontcalec, accusé.

Auquel interrogatoire dudit sieur de Pontcalec avons procédé en exécution du décret décerné par ladite Chambre le 15 novembre 1719, assisté de François Blanchard, notre secrétaire, que nous avons commis pour nous servir de greffier, après luy avoir fait prêter serment en tel cas requis et accoutumé, et par lequel

[1] Nous publions textuellement ce document, qui a pour notre province un intérêt de premier ordre, d'après la copie officielle et contemporaine qui existe aux *Archives Nationales*, dans le fonds des contrôleurs-généraux. — Ce document affecte de nommer simplement l'accusé *sieur ou seigneur de Pontcalec*, sans lui donner le titre de marquis. A. de la B.

Digitized by Google

nous avons fait faire lecture audit sieur de Pontcalec, accusé, tant desdites lettres d'établissement de la Chambre et arrêt d'enregistrement, que de l'arrêt qui nous commet.

*Du 3 janvier 1720, cinq heures de relevée.*

Avons fait venir de sa prison en l'une des chambres du château de Nantes ledit sieur de Pontcalec, auquel nous avons déclaré qu'il sera jugé conformément à ladite Commission, arrêt d'enregistrement d'icelle et arrêt de décret de sa personne à luy signifiés ce jourd'hui, 3 janvier 1720, et après serment par luy fait de dire la vérité :

1. *Demande.* — Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

*Réponse.* — A dit se nommer Chrisogon-Clément de Guer et Pontcalec, seigneur de la Porte-Neuve et de Pontcalec, âgé de quarante ans passés, demeurant ordinairement au château de Pontcalec, paroisse de Berné, évêché de Vannes.

2. *D.* — S'il a été longtemps dans le service ?

*R.* — A dit avoir servi dix ans dans les troupes du Roy, et ce depuis 1696 jusqu'en l'année 1706; que la première année qu'il est entré dans le service, il a servi en qualité d'enseigne dans le régiment de Bressé : les quatre années suivantes, il a servi dans les Mousquetaires noirs du roy, et a servi les cinq autres années dans le régiment des Dragons de Bretagne en qualité de capitaine.

3. *D.* — Pourquoi, étant si jeune, il s'est retiré du service de si bonne heure ?

*R.* — A dit qu'il ne s'est retiré que pour rétablir ses affaires qui se délabroient de jour en jour, ses terres étant dès lors saisies réellement, et la dame sa mère ne pouvant plus se conserver le bail judiciaire.

Digitized by Google

4. *D.* — Depuis quel tems il s'est retiré dans la province de Bretagne ?

*R.* — A dit qu'il s'y est retiré dès le moment qu'il a quitté le service ; que depuis ce tems-là il a toujours demeuré dans sa terre de Pontcalec.

5. *D.* — S'il n'a point été à Paris depuis qu'il est sorti du service et qu'il s'est retiré dans ses terres ?

*R.* — A dit qu'il y a fait trois voyages, un en 1712, un autre en 1713 et l'autre en 1714.

6. *D.* — Depuis quel tems il est revenu en la province de Bretagne du dernier voyage qu'il a fait à Paris ?

*R.* — A dit qu'il en est revenu après Paques 1715.

7. *D.* — S'il a conservé dans Paris quelques relations depuis qu'il est de retour dans la province de Bretagne ?

*R.* — A dit n'y avoir conservé aucune relation.

8. *D.* — A quel sujet il a fait les trois voyages à Paris ?

*R.* — A dit qu'en 1712, il y a été pour suivre un procès qu'il y avait contre de Coëtenscourt, et en 1713 et 1714, pour son plaisir.

9. *D.* — S'il sçait pourquoi il est détenu dans les prisons du château de Nantes ?

*R.* — A dit qu'il a été arrêté pour tous les troubles qui sont dans la province.

10. *D.* — Interpellé de nous déclarer les pratiques, assemblées et traitez faits par les gentilshommes de la province de Bretagne contre le service du Roy et le bien de l'Etat ?

*R.* — A dit que, le 13 avril de l'année 1719, il y eut une assemblée de gentilshommes dans le parc de Lanvaux ; qu'il y en eut une autre un mois après à Pontivi le jour d'une foire qui s'y tenoit, qu'ils tinrent cette assemblée dans une chambre d'un cabaret qui a pour enseigne l'Image Saint Jean ; qu'il y en eut une pareillement le 5e juillet dernier à la foire de la Martire, laquelle assemblée fut tenue dans un champ environ à un demi quart de lieue de celui où se tenoit la foire.

11. *D.* — S'il s'est trouvé à ces trois différentes assemblées ?

*R* — A dit s'y être trouvé.

12. *D.* — En quel nombre de gentilshommes ils se trouvèrent à l'assemblée qui se tint à Lanvaux?

Digitized by Google

*R.* — A dit qu'il croit qu'ils étoient au nombre de seize.

13. *D.* — S'il se ressouvient des noms des gentilshommes qui se trouvèrent à ladite assemblée de Lanvaux ?

*R.* — A dit que messieurs de Bonamour, de Lambilly, Boissy Becdelièvre, le chevalier du Crosco, Kervasy l'aîné, La Houssaye, Kerantré, Villeglé, le comte de Lescouët, son frère le chevalier, La Berraye, Talhouet de Boisorant, s'y sont trouvés, et encore deux ou trois autres dont il ne se souvient pas.

14. *D.* — S'il se ressouvient du nombre des gentilshommes qui se trouvèrent à l'assemblée de Pontivi et leurs noms ?

*R.* — A dit qu'ils s'y trouvèrent au nombre de six ou sept, qu'il se ressouvient que le sieur chevalier du Crosco s'y trouva avec les sieurs de Roscouët, Lescouët de l'évêché de Léon, du Glesker l'aîné, qui fit même des excuses pour le sieur de Saint-Gilles qui ne pouvait pas s'y trouver ; Le Mintier de l'évêché de Saint-Brieuc, et deux autres dont il ne peut se ressouvenir.

15. *D.* — En quel nombre de gentilshommes ils se sont trouvés à l'assemblée qui se tint à la foire de la Martire ?

*R.* — A dit qu'ils s'y trouvèrent au nombre de dix-huit gentilshommes ou environ ; que le sieur du Glesker s'y trouva, le comte de Polduc l'aîné, Kervasi l'aîné, Saint-Germain de la Rivière, Villeneuve de Kersulien, le marquis de la Roche-Penelé qui est de l'évêché de Quimper, Roscouët, Lescouët l'aîné, et plusieurs autres dont il ne se ressouvient pas. Se ressouvient encore que le chevalier de l'Isle Le Rouge s'y trouva ; qu'il croit aussy que le sieur de Boisgelin y étoit, mais ne s'en ressouvient pas précisément.

16. *D.* — Si luy répondant, s'est trouvé à ces trois assemblées ?

*R.* — A dit s'y être trouvé et qu'il se ressouvient que les sieurs de la Beraye et La Houssaye se sont aussy trouvés à l'assemblée qui se tint à la foire de la Martire.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire, a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté, et a signé avec nous et notre greffier. Attendu qu'il est huit heures sonnées, avons continué le présent interrogatoire à demain quatre heures de relevée,

Digitized by Google

*Du jeudy 4 janvier 1720, quatre heures de relevée.*

Nous, assisté dudit greffier, avons fait venir de sa prison en l'une des chambres dudit château de Nantes, ledit sieur de Pontcalec. Après serment par luy prêté de dire vérité, avons continué ledit interrogatoire ainsi qu'il ensuit :

17. *D.* — De son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

*R.* — A dit se nommer Chrisogon-Clément de Guer de Pontcalec, seigneur de la Porte-Neuve et de Pontcalec, âgé de quarante ans passés, demeurant ordinairement audit château de Pontcalec, paroisse de Berné, évêché de Vannes.

18. *D.* — S'il se ressouvient du jour que s'est tenue l'assemblée des gentilshommes faite à Pontivi ?

*R.* — A dit que c'est vers la fin du mois de may, vers le 20 ou le 25 dudit mois.

19. *D.* — Interpellé de nous déclarer ce qui fut traité entre les gentilshommes assemblés à Lanvaux ?

*R.* — A dit qu'il y fut question d'une requête que l'on devoit dresser pour présenter à son A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, qui tendoit à demander justice à S. A. R. des infractions qui se faisoient aux privilèges de la Province, par le peu de liberté que l'on laissoit aux gentilshommes dans leurs suffrages lors de la tenue des Etats ; qu'il fut encore question dans cette même assemblée de prendre des mesures pour faire rendre compte au trésorier de la Province, qui est M. de Montaran.

20. *D.* — Qui des gentilshommes proposa de dresser ladite requeste ?

*R.* — A dit que ce furent les sieurs de Lambilly, Bonamour et La Beraye, qui étoient comme les présidents de l'assemblée ; que même le sieur de Bonamour fit lecture dans ladite assemblée d'un petit livre imprimé couvert d'un papier marbré, qui contenoit tous les griefs que les gentilshommes avoient de ce qu'on leur avoit fait dans toutes les tenues d'Etats depuis 1715 ; que ce même livre

Digitized by Google

contenoit les moyens dont la noblesse pouvoit se servir pour remédier à de pareilles infractions.

21. *D.* — Si tous les gentilshommes qui se trouvèrent dans la dite assemblée donnèrent leur consentement à l'exécution de ce qui étoit dans ledit livre ?

*R.* — A dit qu'il ne fut point délibéré dans l'assemblée sur l'exécution qui étoit portée dans ce livre, que l'on entendit seulement la lecture qui fut faite par ledit sieur Bonamour, et qu'il fut approuvé par toute l'assemblée comme étant parfaitement bien rédigé.

22. *D.* — S'il sçait par qui ce livre avoit été composé ?

*R.* — A dit que c'étoit par le sieur de Bonamour, qui étoit plus que personne au fait des privilèges de la Bretagne concernant les affaires des Etats.

23. *D.* — Quel étoit le véritable objet de cette assemblée et qui l'avoit convoquée ?

*R.* — A dit que, suivant toutes les apparences, elle fut convoquée par les sieurs de Bonamour et de Lambilly ; que même le 28 ou le 29 mars précédent, luy répondant reçut un exprès du sieur de Lambilly, qui luy apporta un billet de quatre lignes pour se trouver à une partie de chasse dans le parc de Lanvaux, où il se devoit trouver beaucoup de chasseurs et beaucoup de chiens, et que l'on découpleroit à dix heures du matin.

24. *D.* — A luy représenté qu'apparemment ce rendez-vous de chasse, qui étoit donné à luy répondant, servoit de prétexte à l'assemblée que les gentilshommes devoient tenir dans le parc de Lanvaux.

*R.* – A dit qu'apparemment ce rendez-vous de chasse servoit de prétexte à l'assemblée, parce qu'il ne s'y trouva point de chiens, ce qui fit murmurer tous les gentilshommes qui y étoient, aussy bien que luy répondant, disant qu'un pareil rendez-vous leur feroit grand tort.

25. *D.* — Si dans cette assemblée du parc de Lanvaux il ne se passa pas autre chose que ce qu'il nous vient de déclarer ?

*R.* — A dit que cette première assemblée a donné lieu à toutes les autres qui se sont tenues, dont il a eu connaissance; que dans

Digitized by Google

cette assemblée il fut nommé trois commissaires par chacun évêché, pour s'assembler tous les mois, dans les foires ou ailleurs, pour délibérer sur les affaires communes concernant la tenue des Etats.

26. *D.* — Interpellé de nous déclarer les gentilshommes qui furent nommés au nombre de trois pour commissaires dans chaque évêché ?

*R.* — A dit que, pour Quimper, furent nommés luy répondant, le sieur de Villeneuve Kersulien et le sieur marquis de la Roche; — pour Vannes, les sieurs de la Houssaye, la Beraye et Talhouet de Boisorant ; — pour Nantes, les sieurs Boissy Becdelièvre, le sieur de Bonamour, et ne se ressouvient pas du troisième; — pour Treguer, le sieur du Glesker, sans se ressouvenir des deux autres; — pour Saint-Brieuc, le sieur de Boisgelin et le sieur Le Mintier, et ne se ressouvient pas du troisième; - pour Saint-Pol-de-Léon, le sieur Lescouët l'aîné et le sieur de Roscouët, sans se ressouvenir du troisième; — pour Rennes, le sieur Saint-Gilles Perronai, gendre du sieur Trécesson, et ne se ressouvient des deux autres ; — pour Saint-Malo, le sieur de Villegley, et ne se ressouvient pas des deux autres ; — pour Dol, ne se ressouvient précisément des noms des commissaires nommez par la noblesse pour cet évêché, croit cependant que le sieur Trans étoit nommé pour ledit évêché de Dol, sans se ressouvenir des deux autres, mais se ressouvient positivement que ledit sieur de Trans de Bois-Baudry étoit nommé pour commissaire dans un desdits évêchés.

27. *D.* — S'il ne s'est pas passé dans ladite assemblée autre chose que ce qu'il nous a cy dessus déclaré ?

*R.* — A dit qu'il fut traité dans ladite assemblée de Lanvaux d'envoyer un gentilhomme à la noblesse de Poitou ; que ce fut le sieur de Lambilly qui en conçut le projet et qui choisit à cet effet le sieur Boissy Becdelièvre, par rapport à la facilité qu'il avoit d'y aller, à cause des terres que ledit Boissy Becdelièvre a dans la province de Poitou.

28. *D.* — Si le sieur Boissy Becdelièvre a exécuté ce projet et s'il a été dans le Poitou ?

*R.* — A dit qu'il croit que ledit Boissy Becdelièvre a fait ce voyage, parce qu'il dit qu'il partiroit pour cela dans trois ou

Digitized by Google

quatre jours, mais luy répondant ne sçait positivement si ledit sieur Boissy Becdelièvre y a été, n'en ayant point entendu parler depuis.

29. *D.* — S'il sçait à quel dessein le sieur Boissy Becdelièvre fut député pour aller en Poitou ?

*R.* — A dit que c'était pour voir ce qui s'y passoit, parce que le bruit s'étoit répandu que la noblesse y étoit mécontente et qu'il s'y étoit fait des attroupements considérables.

30. *D.* — S'il peut nous dire à qui le sieur Boissy Becdelièvre devoit s'addresser en Poitou pour apprendre ce qui s'y passoit ?

*R.* — A dit n'en rien sçavoir, parce que cela se passa entre le sieur de Lambilly et le sieur Boissy Becdelièvre.

31. *D.* — Interpellé de nous déclarer s'il s'est traité encore autre chose dans ladite assemblée ?

*R.* — A dit qu'il ne se ressouvient pas qu'il se soit rien traité autre chose dans ladite assemblée, si ce n'est que, les gentilshommes remontant à cheval, il fut proposé par le sieur de Lambilly d'envoyer quelqu'un en Espagne demander la protection de cette puissance pour le maintien des privilèges de cette province ; mais que personne ne voulant avancer l'argent nécessaire, cela fit que la proposition resta, d'ailleurs qu'aucun desdits gentilhommes qui se trouvèrent à la dite assemblée ne voulut se charger d'y aller.

32. *D.* — Interpellé de nous déclarer ce qui se traita dans l'assemblée qui se tint à Pontivi vers le 25 du mois de may dernier ?

*R.* — A dit que, s'étant trouvé dans le cabaret où ils étoient pour dîner des officiers de cavalerie qui mangeoient pareillement dans une chambre à côté de la leur, il n'y fut rien traité, et qu'après avoir dîné dans ledit cabaret, ils s'en retournèrent tous sans y avoir rien agité.

33. *D.* — Interpellé de nous déclarer ce qui s'est passé dans l'assemblée qui s'est tenue par les gentilshommes, le 5 juillet, à la foire de la Martire ?

*R.* — A dit qu'il ne s'y passa rien ; qu'ils s'y étoient assemblés seulement pour apprendre s'il y avoit quelque chose de nouveau, ce qui étoit le seul motif de leur assemblée, et que dans cette assem-

Digitized by Google

blée ils apprirent que le sieur de Lambilly avoit envoyé en Espage un nommé Le Calme.

34. *D.* — S'il fut dit dans cette assemblée les motifs que le sieur de Lambilly avoit eus pour envoyer en Espagne?

*R.* — A dit que pour lors il n'en entendit point parler.

35. *D.* — Si ledit Le Calme qui fut envoyé en Espagne par le sieur de Lambilly y fut envoyé du consentement des gentilshommes?

*R.* — A dit qu'il n'y a pas d'apparence que ledit Le Calme y ait été envoyé du consentement desdits gentilshommes, puisque, lors de l'assemblée de Lanvaux, ledit sieur de Lambilly leur fit la proposition d'envoyer en Espagne et qu'aucun desdits gentilshommes n'y consentit.

36. *D.* — S'il ne s'est point tenu d'autre assemblée de gentilshommes dans la Province, que celles que luy répondant nous a déclaré cy dessus ?

*R.* — A dit qu'il s'en est tenu une autre à Moncontour vers le 10 ou 12 juin dernier, à laquelle luy répondant ne se trouva point et ne sçait ce qui se passa.

37. *D.* — S'il sçait que dans cette assemblée il y eût un grand nombre de gentilshommes ?

*R.* — A dit qu'ils ne devoient y être qu'au nombre de huit ou neuf, parce que, dans toutes les assemblées qui se tenoient, il ne devoit s'y trouver qu'un des commissaires de chaque évêché. Luy répondant nous a observé que quand les commissaires nommés ne pouvoient pas ou ne vouloient pas se trouver aux assemblées, ils envoyoient d'autres gentilshommes à leur place.

38. *D.* — S'il n'a pas connaissance qu'il y a eu un traité d'association signé par un grand nombre de gentilshommes de la province de Bretagne ?

*R.* — A dit qu'au mois de septembre 1718, M. de Noyan présenta à luy répondant un projet d'association pour les Etats prochains, à l'effet de s'y trouver 500 à 600 gentilshommes, et plus s'il étoit possible : que luy répondant dit au sieur de Noyan qu'il ne vouloit pas signer le premier ; que le 4 novembre suivant, les sieurs de la Berraye et Talhouet Boisorant rapportèrent à luy répon-

Digitized by Google

dant l'original de cette association signé de trois cens gentilshommes ou environ, qui étoit un cahier de quatre feuilles de grand papier ; qu'il y avoit trois originaux pareils ; que le sieur de la Berraye étoit porteur d'un, pour faire signer les gentilshommes des évêchés de Vannes, Nantes et Quimper ; le sieur du Glesker d'un autre, pour les évêchés de Léon, Tréguier et Saint-Brieuc ; et le sieur Saint-Gilles du troisième, pour les évêchés de Dol, Saint-Malo et Rennes ; que luy répondant a signé sur l'original dont le sieur de la Berraye étoit porteur, et le luy remit.

39. *D.* — Interpellé de nous déclarer quelles étoient les clauses de ce traité d'association ?

*R.* — A dit qu'autant qu'il s'en peut ressouvenir, ce traité d'association n'étoit que pour faire sortir le sieur de Montaran de sa place de trésorier de la Province, et se maintenir dans leurs privilèges. Nous a observé, luy répondant, que lesdits trois originaux dudit traité d'association ayant été cachés comme une pièce qu'on ne vouloit pas montrer à tous les gentilshommes, on en tira un extrait que l'on fit signer à plusieurs autres gentilshommes qui n'avoient point signé à l'original ; qu'il se souvient que sur cet extrait il étoit porté : « Nous promettons sur notre foy et sur notre « honneur concourir de tout notre pouvoir à seconder les bonnes « intentions des gentilshommes de notre province qui ont signé le « traité d'union, qui tend à maintenir nos privilèges et à délivrer « notre patrie du joug tyrannique des gens d'affaires, sans toutes « fois prétendre déroger en aucune façon à l'obéissance que nous « reconnoissons devoir à notre légitime Souverain et à ceux qui « gouvernent sous son autorité. »

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire, a dit que ses réponses contiennnent vérité et y a persisté et a signé avec nous et notre greffier. Et attendu qu'il est huit heures sonnées, nous avons continué le présent interrogatoire à demain deux heures de relevée.

Digitized by Google

*Du 5 janvier 1720, deux heures de relevée.*

Nous, assisté dudit greffier, avons fait venir de sa prison ledit sieur de Pontcalec. Après serment fait de dire et répondre vérité, avons continué l'interrogatoire ainsi qu'il ensuit :

40. *D.* — S'il sçait le nom de celuy qui a dressé ledit traité d'association ?

*R.* — A dit qu'il croit et qu'il est même persuadé que le sieur de Bonamour, le sieur de Lambilly, le sieur de Noyan et le sieur du Glesker ont eu part, tous les quatre, à la composition du traité d'association.

41. *D.* — S'il sçait qui avoit composé le livre imprimé qui fut lu à l'assemblée de Lanvaux par le sieur de Bonamour, lequel livre contenoit les griefs des gentilshommes et les remèdes que l'on y pouvoit apporter ?

*R.* — A dit que c'est le sieur de Bonamour.

42. *D.* — S'il sçait où ce livre a été imprimé ?

*R.* — A dit qu'il a été imprimé à Vannes, mais qu'il ne sçait point le nom de l'imprimeur, parce que sur ces sortes d'imprimés l'imprimeur ne met point son nom.

43. *D.* — S'il n'a point demandé au sieur de Bonamour le nom de cet imprimeur ?

*R.* — A dit que le sieur de Bonamour luy a dit simplement que c'étoit un imprimeur sûr qu'il avoit à Vannes, ce que même ledit sieur de Bonamour dit devant toute l'assemblée, et luy répondant ne daigna point demander audit sieur de Bonamour le nom de cet imprimeur, ne croyant pas que cela fût important.

44. *D.* — S'il se ressouvient et s'il sçait les remèdes qui étoient proposés dans ledit livre contre les griefs de la noblesse qui y étoient rapportés ?

*R.* — A dit que ce livre n'ayant été lu qu'en courant il ne peut pas s'en ressouvenir ; qu'il sçait cependant qu'il y étoit proposé de présenter des requêtes et de se pourvoir contre ce qui se pourroit faire dans la tenue des États, et qu'il contenoit encore la manière

Digitized by Google

dont on pourroit s'y prendre pour faire déposer le sieur de Montaran de sa charge de trésorier.

45. *D.* — S'il se ressouvient des moyens qui étoient proposés dans ledit livre pour faire déposer le sieur de Montaran ?

*R.* — A dit qu'il ne s'en ressouvient pas précisément, mais qu'entre autre choses il se ressouvient qu'il y étoit proposé de luy rembourser le fonds de sa charge, qui se montoit, à ce qu'il croit, à la somme de 700 mille livres.

46. *D.* — S'il ne peut pas nous indiquer quelque personne à qui on ait distribué ledit livre ?

*R.* — A dit qu'il ne peut nous dire entre les mains de qui sont tombés les exemplaires dudit imprimé ; qu'il sçait cependant du sieur de Bonamour luy-même qu'il en avoit cent exemplaires pour distribuer principalement dans les évêchés de Rennes, de Vannes et de Nantes ; que s'il en a été distribué à quelques uns, suivant toutes les apparences, il en a été donné aux sieurs de la Berraye, de la Houssaye, Tournemine, Boissy Becdelièvre, et aux sieurs de Polduc, Saint-Gilles, Bourgneuf, Talhouet de Boisorant et Noyan. Ajoute, luy répondant, qu'il est persuadé que le sieur de Bonamour a distribué de ces exemplaires principalement aux gentilshommes des trois évêchés cy-dessus nommés, Rennes, Vannes et Nantes, qui se devoient trouver à la tenue des Etats prochains.

47. *D.* — Si luy répondant n'a point ou n'a point eu un des exemplaires de ce livre entre les mains, et s'il n'en a point distribué ?

*R.* — A dit qu'il n'en a point eu et n'en a point distribué ; qu'il se pourroit bien faire que ledit sieur de Bonamour les auroit gardés pour la tenue des Etats prochains.

48. *D.* — Interpellé de nous déclarer les noms des gentilshommes qui ont signé le traité d'association ?

*R.* — A dit qu'il ne peut nous déclarer que quelques uns de ceux qui ont signé l'original sur lequel luy répondant a mis sa signature, qui sont : les sieurs comte de Polduc, des Landels qui est un des gentilhommes des environs de Guérande ; Bonamour, La Berraye, Talhouet Boisorant, La Houssaye, Kerantré, Boëtiez qui demeure à un quart de lieue d'Hennebont, le chevalier du Crosco, Bourgneuf, Boissy Becdelièvre, Kervasi et le chevalier du Nedo ; qu'il y en avoit plus de 150 qui avoient signé sur ledit original,

Digitized by Google

dont il ne se ressouvient des noms, et que le sieur de la Berraye luy dit que sur les deux autres originaux qui étoient entre les mains des sieurs du Glesker et de Saint-Gilles, il y en avoit un bien plus grand nombre qui avoient signé. Luy répondant nous a dit encore qu'il y a plusieurs gentilshommes dans la province qui n'ont point voulu signer ledit traité d'association, mais ont donné leur parole de ne point abandonner la noblesse et de se trouver aux Etats.

49. *D.* — Si luy répondant n'a point eu l'original dudit traité d'association entre les mains, et s'il n'a point engagé personne à le signer ?

*R.* — A dit qu'il ne l'a point eu entre les mains, qu'il le remit aussytost qu'il l'eut signé entre les mains des sieurs de la Beraye et Talhouet qui le luy avoient apporté à signer, mais qu'il a fait signer, sur des extraits qui avoient été tirés dudit traité d'association, les sieurs Kerouet, Kerberec, Keranguin, Koédic et Montlouis, lequel Montlouis amena à luy répondant, dans le mois de juillet dernier, les deux Fontaineper qui sont frères, et le sieur Talhouet Le Moine, qui signèrent pareillement. Tous lesquels extraits ou feuilles volantes luy répondant a remis entre les mains du sieur de Lambilly, pour les attacher à l'original, ainsi qu'il étoit d'usage parmi les gentilshommes qui étoient chargés de faire signer aux gentilshommes de leurs cantons lesdites feuilles volantes ou extraits dudit traité d'association. Se ressouvient de plus que le sieur Villeneuve Kersulien, qui étoit chargé de faire signer les gentilshommes du côté de Quimper vers le Pont-Labbé, remit à la foire de la Martire entre les mains du sieur de la Beraye, les feuilles volantes ou extraits qu'il avoit fait signer dans ledit canton.

50. *D.* — S'il peut nous dire le nombre des gentilshommes qui ont signé lesdits originaux, feuilles volantes ou extraits dudit traité d'association ?

*R.* — A dit ne le point sçavoir ; qu'il croit qu'ils peuvent être au nombre de cinq ou six cents.

51. *D.* — S'il ne sçait point où l'on pourrait trouver les originaux dudit traité d'association ou quelques uns des extraits ou feuilles volantes qui ont été signés par les gentilshommes ?



Digitized by Google

*R.* — A dit que les feuilles volantes ou extraits dudit traité ont été attachés aux originaux dudit traité, et que le sieur de Lambilly aussy bien que le sieur de Bonamour luy ont dit que le tout avoit été brûlé à l'arrivée de M. le maréchal de Montesquiou en la province de Bretagne.

52. *D.* — Ce que fit le sieur de la Beraye de l'original sur lequel luy répondant avoit signé ?

*R.* — A dit qne le sieur de la Beraye, sortant de chez luy répondant avec le sieur de Talhouet Boisorant, le porta au sieur Villeneuve Kersulien pour luy faire signer, lequel Kersulien le garda encore deux ou trois mois dans la vue de le faire signer à quelques autres gentilshommes, dont il ne vint point à bout Ajoute, luy répondant, que le sieur de la Beraye donna rendez-vous au sieur de Kersulien chez luy répondant, au château de Pontcalec, où ledit sieur Kersulien rendit au sieur de la Beraye ledit original du traité d'association qu'il remporta avec luy, et que ce fut dans ce moment là que le sieur de la Beraye fit signer les sieurs de Penneverne et le chevalier du Nedo, apres avoir déjeûné ensemble. Nous a représenté, luy répondant, qu'il se croit obligé de nous déclarer que lesdits sieurs du Penneverne et le chevalier du Nedo ne se sont trouvés en aucune assemblée.

53. *D.* — S'il ne sçait pas entre les mains de qui lesdits trois originaux ont été remis ?

*R.* — A dit n'en rien sçavoir ; qu'il sçait seulement comme il nous l'a déja dit, qu'ils ont été brûlés.

54. *D.* — S'il ne sçait pas que le sieur de Lambilly ait signé ledit traité d'association aussy bien que plusieurs membres du Parlement de Rennes ?

*R.* — A dit que le sieur de Lambilly ny aucun officier du Parlement n'a signé le traité d'association, qu'aucun d'eux mesme ne pouvoit signer ledit traité, parce que ce traité ne concernoit que les Etats, et que messieurs du Parlement n'y ont point de voix délibérative.

55. *D.* — Si outre toutes les assemblées dont luy répondant nous a donné l'explication, il ne s'en est point tenu plusieurs chez le sieur de Lambilly ?

Digitized by Google

*R.* — A dit qu'il s'est trouvé à deux assemblées de gentilshommes tenues chez le sieur de Lambilly, dans son château de Kergrois ; que la première se tint le 27 juillet dernier, à laquelle il se trouva comme ayant été mandé par le sieur de Lambilly deux jours auparavant par un exprès qui luy apporta un billet dudit sieur de Lambilly, qui luy mandoit d'arriver chez luy à deux heures de nuit et qu'il y trouveroit bonne compagnie ; qu'en effet, luy répondant arriva chez ledit sieur de Lambilly environ sur les onze heures du soir, aussi bien que plusieurs autres gentilshommes mandés comme luy, dont les uns étoient arrivés auparavant luy, répondant, et les autres arrivèrent après luy ; de sorte que, sur les minuit ou une heure, ils se trouvèrent au nombre de quinze à seize gentilshommes, auxquels ledit sieur de Lambilly dit que le lendemain on parlerait d'affaires.

56. *D.* — S'il se ressouvient des noms des gentilshommes qu se trouvèrent chez le sieur de Lambilly à cette assemblée ?

*R.* — A dit que le sieur comte et le sieur chevalier de Polduc s'y trouvèrent, les sieurs de Bonamour, Lambilly, le chevalier du Crosco, La Houssaye, Talhouet Boisorant, La Berraye, Boisgelin, Villeglé, Saint-Gilles, et le nommé Le Calme.

57. *D.* — Qui étoit ce gentilhomme nommé Le Calme ?

*R.* — A dit que c'étoit un nom de guerre que le sieur de Lambilly avoit donné au sieur Mellac-Hervieux.

58. *D.* — S'il y avoit plusieurs gentilshommes à qui on avait ainsy donné des noms de guerre ?

*R.* — A dit qu'il sçait que l'on en avoit donné à quelques uns, et que c'étoit le sieur de Lambilly, qui s'étoit donné le nom de *la Rivière*, qui les baptisoit ; qu'il avoit donné à luy répondant le nom de *Fortier*, au sieur de la Berraye celuy de *Clinqualier*, au sieur de Bonamour celuy de *Champagne* ; et ne se ressouvient des autres, mais que l'on peut les apprendre des gentilshommes de Guérande et autres de la Roche-Bernard.

Lecture faite du présent interrogatoire audit sieur de Pontcalec, a dit que ses réponses contiennent vérité et a persisté et a signé avec nous, etc.

Digitized by Google

*Du 6 janvier 1720, 9 heures du matin.*

Nous, assisté dudit greffier, avons fait venir de sa prison en l'une des chambres du château ledit sieur de Pontcalec, etc., etc.

59. *D.* — S'il se ressouvient de ce qui se passa chez le sieur de Lambilly dans l'assemblée qui se tint dans son château de Kergrois le 28 juillet dernier, le lendemain de l'arrivée de luy répondant chez ledit sieur de Lambilly ?

*R.* — A dit que l'assemblée se passa à entendre le récit, par le sieur Le Calme, du voyage qu'il avoit fait en Espagne par l'ordre du sieur de Lambilly, et à entendre la lecture qui y fut faite d'une lettre que le roy d'Espagne écrivoit à la noblesse de Bretagne, dont ledit sieur Le Calme étoit porteur.

60. *D.* — S'il se ressouvient du récit que fit Le Calme dans ladite assemblée de la manière dont il avait été reçu en Espagne ?

*R.* — A dit que ledit sieur Le Calme leur dit qu'il avoit eu de la peine à être écouté du cardinal Alberoni, que cela fit qu'il s'adressa au sieur comte de Dedye[1], et qu'ayant dit audit sieur comte de Dedye que sieur comte de Noyan parent proche du sieur comte d'Edye, s'intéressoit dans la négociation dont il étoit chargé comme ayant des terres en Bretagne, tant de son côté que de celuy de sa femme, le sieur comte de Dedye parla à l'oreille du cardinal Alberoni, et pour lors le cardinal Alberoni commença à avoir confiance audit Le Calme et luy dit qu'il en alloit parler au roy d'Espagne.

61. *D.* — S'il sçait quelle négociation le dit Le Calme étoit chargé de faire auprès du roy d'Espagne, et par qui il en avoit été chargé ?

*R.* — A dit que, suivant toutes les apparences, il avoit été envoyé en Espagne par ledit sieur de Lambilly pour demander au roy d'Espagne sa protection au sujet des griefs et des plaintes que la noblesse de Bretagne faisoit par rapport aux infractions que la noblesse souffroit dans ses privilèges, et par rapport aux mauvais traitements que la noblesse recevoit de monsieur le maréchal de Montesquiou.

[1] *Sic*, d'Aydie.

Digitized by Google

62. *D.* — Si Le Calme eut l'honneur d'être présenté au roy d'Espagne par le cardinal Alberony ?

*R.* — A dit qu'il a eu l'honneur d'y être présenté.

63. *D.* — Ce qu'il rapporta à ladite assemblée luy avoir été dit de la part du roy d'Espagne ?

R. — A dit que le roy d'Espagne luy avoit dit qu'il n'abandonneroit point la province de Bretagne dans les bonnes dispositions où il marquoit qu'elle étoit, et qu'il souhaitoit qu'elle eût autant de zèle pour le service du roy, son neveu, que plusieurs autres provinces du royaume de France.

64. *D.* — S'il sçait les noms desdites provinces ?

*R.* — A dit que le dit Le Calme leur fit entendre que c'étoient la Provence et le Dauphiné, et qu'il y en auroit bien d'autres qui s'y joindroient.

65. *D* — Si la lettre qui fut lue dans ladite assemblée étoit écrite de la main du roy d'Espagne et ce qu'elle portoit ?

*R.* — A dit ne point sçavoir par lui-même si elle étoit écrite de la main du roy d'Espagne, mais que Le Calme les en assura, et que cette lettre portoit que sa Majesté étoit fort obligée à la noblesse des dispositions ou elle étoit et du zèle qu'elle témoignoit pour le service du roy son maître, et qu'elle les aideroit autant qu'elle pourroit ; qu'il croit, lui répondant, que ce qui donna lieu à la négociation dont le sieur Le Calme étoit chargé et à la lettre que le roy d'Espagne écrivit à la noblesse, qui fut leue à la dite assemblée, est qu'il y avoit un projet pour faire une convention pour les Etats-Généraux.

66. *D.* — S'il sçait qui avoit dressé ce projet pour la convocation des Etats-Généraux ?

*R.* — A dit qu'il ne sçait pas qui l'a dressé et ne sçait pas même précisément s'il y en a eu un, mais qu'il le croit parce que c'étoit l'idée générale que les manifestes du roy d'Espagne avaient inspirée.

67. *D.* — S'il ne se passa pas autre chose dans la dite assemblée ?

*R.* — A dit que non, et que le résultat de la dite assemblée fut que l'on n'y détermina rien, parce que la noblesse connaissoit la lenteur des Espagnols et le peu de fond qu'il y avoit à faire sur leurs promesses. Ajoute, luy répondant, qu'il y fut parlé de l'affaire

Digitized by Google

de Laniscat, de Bothoa et Cléguerec, qui étoient des paroisses qui depuis dix ans ne payoient ni capitation ni dixième et vouloient se défendre en cas que l'on voulût les forcer de payer, ce qui donna matière à parler dans cette assemblée pendant fort longtemps.

68. *D.* — En quel temps se tint la seconde assemblée au même château de Kergrois chez ledit sieur de Lambilly ?

*R.* — A dit qu'il s'est trompé quand il nous a dit qu'elle s'étoit tenue chez le sieur de Lambilly à Kergrois, qu'il est bien vray qu'elle devoit s'y tenir, mais que, le sieur comte du Polduc ne pouvant pas s'y trouver parce qu'il étoit mal, ladite assemblée fut indiquée à Saint-Jean de Brévelay chez ledits ieur comte du Polduc, où luy répondant ne se trouva point, parce que le lieu de cette assemblée étoit trop éloigné de chez luy et qu'il étoit incommodé, mais qu'il envoya à sa place le sieur du Coëdic.

69. *D.* — Du jour que se tint cette assemblée, du nom des gentilshommes qui s'y trouvèrent, et si elle fut nombreuse ?

*R.* — A dit qu'elle se tint le 28 ou 29 août dernier, qu'on luy a dit que 9 ou 10 gentilhommes se trouvèrent à ladite assemblée, du nombre desquels étoient les trois principaux chefs de cette manœuvre, sçavoir : les sieurs de Bonamour, Lambilly et la Berraye.

70. *D.* — S'il peut nous dire les noms des autres gentilshommes qui se trouvèrent à la dite assemblée ?

*R.* — A dit que ne s'y étant point trouvé il ne peut nous les dire, mais que le sieur du Coëdic, qu'il avoit envoyé en la place de luy répondant, peut nous en rendre compte.

71. *D.* — S'il sçait ce qui se passa dans la dite assemblée ?

*R.* — A dit qu'il a entendu dire qu'il n'avoit été question d'autres choses que de l'assemblée des gentilshommes qui se tint à Blain le 10 août dernier, laquelle assemblée s'était tenue pour raisonner sur les affaires courantes, parce que la carte commençoit à se brouiller, que l'on menaçoit la noblesse de la faire enlever en vertu de lettres de cachet, et que les gentilhommes commençoient à être intimidés ; qu'il croit encore qu'il y fut question de l'assemblée des gentilshommes qui se tint à Guérande le jour de la Notre-Dame d'août pour se prêter main-forte contre les mareschaussées qui y devoient venir pour la levée du quadruple.

Digitized by Google

72. *D.* — S'il a connoissance d'une assemblée de gentilshommes armez, avec leurs valets aussy armez de fusils, de pistolets et de bayonnettes, qui se fit à Guérande le 22 ou 23 juin dernier, et où allèrent tous ces gentilshommes ?

*R.* — A dit qu'il a entendu dire que sur le bruit qui s'étoit répandu que l'on voulait arrêter luy répondant sous prétexte qu'il faisoit la fraude du tabac, les gentilshommes s'étoient ainsi assemblez pour aller au secours de luy répondant, et que lesdits gentilshommes s'étant rendus dans la lande de Quintembert, ils apprirent que le détachement qui étoit sorti de Vannes, qu'ils croyoient être sorti pour arrêter luy répondant, étoit rentré dans Vannes, alors ils rebroussèrent chemin et s'en retournèrent chacun chez eux.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec, accusé, etc.

*Du 7 janvier, 9 heures du matin.*

Nous, assisté de notredit greffier, etc., etc., avons continué l'interrogatoire ainsi qu'il ensuit.

73. *D.* — Si le Parlement de Rennes entroit dans les complots que la noblesse de Bretagne faisait contre le service du roy et le bien de l'État ?

R. — A dit que la noblesse de Bretagne n'a jamais prétendu se révolter contre le roy, ny rien faire contre le service de Sa Majesté et contre le bien de l'Etat ; mais que la noblesse vouloit tâcher de se mettre à l'abri des persécutions de M. le maréchal de Montesquiou et de l'oppression qui la tenoit. Au surplus, ne peut nous dire précisément si le Parlement de Bretagne entroit dans ce que la noblesse faisoit, mais qu'il y a lieu de le présumer, que même le sieur de Lambilly l'a fait entendre ainsy aux gentilshommes.

74. *D.* — S'il ne sçait point ceux du Parlement de Bretagne qui entroient dans ce complot.

R. — A dit ne le point sçavoir et qu'il y a cinq ans qu'il n'a été à Rennes, que s'il y a quelques officiers du Parlement de Bretagne

Digitized by Google

qui puissent être impliquez dans cette affaire, ce sont ceux qui sont le plus liés avec le sieur de Lambilly, comme le président de Rochefort, le sieur de Marnière, conseiller, le sieur Ferron-Quengo, le sieur de Caradeuc, le sieur Boux de Saint-Marc, le sieur Le Long de Dreneuc, le sieur de la Noue, le sieur de Saint-Pern de Ligouyé, le sieur de Cunffio sieur de Minoray, le sieur Jacquelot de la Motte, le sieur de Montebert, le sieur de Cuillé, le sieur d'Andigné de Kermagaro, le sieur Butault sieur de Marsan, le sieur de Guini de Kerhot, le sieur d'Ernothon de Pont, le sieur La Forêt d'Armaillé, le sieur président de Runefau, le sieur d'Herval et les sieurs du Lattay.

75. *D.* — S'il connoit le sieur du Passay, Normand ?

*R.* — A dit qu'il le connaît pour avoir joué avec luy pendant la tenue des Etats de 1715 chez madame de la Trimouille, et ne l'a point veu depuis.

76. *D.* — Si ce n'étoit pas ce chevalier du Passay, qui donnoit avis aux gentilshommes de tout ce qui se passoit dans la province ?

*R.* — A dit n'en avoir point de connaissance.

77. *D.* — S'il connoit le sieur Tailladet ?

*R.* — A dit qu'il a entendu dire que ce sieur Tailladet étoit secrétaire de monsieur le maréchal de Montesquiou, et qu'il a entendu dire aussy que ce sieur Tailladet étoit âpre à l'argent et donnoit quelques avis aux gentilshommes.

78. *D.* — S'il n'a jamais eu de commerce avec ce sieur Tailladet, et si luy répondant n'a point reçu des avis de luy par lettres ou autrement, et si luy répondant ne luy a point écrit ?

*R.* — A dit ne le point connoître, ne l'avoir jamais veu, n'avoir jamais reçu aucune lettre de luy ny aucun avis, directement ny indirectement, et ne luy avoir point écrit ny fait écrire.

79. *D.* — S'il se ressouvient par qui il a entendu dire que le sieur Tailladet donnoit des avis aux gentilshommes ?

*R.* — A dit l'avoir entendu dire à différentes personnes dont il ne se souvient.

80. *D.* — S'il ne sçait point de qui le sieur Tailladet recevoit de l'argent pour donner des avis ?

*R.* — A dit n'en rien sçavoir.

Digitized by Google

81. *D.* — S'il n'est pas vrai qu'il[1] a fait prendre les armes à ses vassaux et qu'il avoit foit chez luy des provisions d'armes ?

*R.* — A dit qu'il n'a point fait de provisions d'armes chez luy, que de tous temps il a eu chez luy dix ou douze fusils pour chasser et pour se garantir des voleurs ; qu'il n'a point fait prendre les armes à ses vassaux, si ce n'est les fêtes et dimanches pour aller aux huës du sanglier et du loup dans la forêt, suivant ce qu'il pratique il y a quinze ans; qu'il est bien vray qu'ayant été averty dans le mois de juin dernier que le détachement qui étoit sorti de Vannes devoit l'arrêter en revenant de Laniscat, il fit prendre les armes à ses vassaux un dimanche dudit mois de juin pour aller faire une huë dans la forêt. Nous a observé, luy répondant, qu'il n'est point étonnant que ses vassaux aient des fuzils, étant obligés d'aller à la côte pour le service du roy.

82. *D.* — Ce qu'il y avoit dans une charrette qui passa un jour au Faouët pendant la grande messe, couverte de paille de bled noir, et qui fut déchargée chez la dame de Chemindy. mère du sénéchal dudit lieu ?

*R.* — A dit qu'il n'y avoit rien autre chose dans ladite charrette que de vieux meubles, comme vieilles tapisseries et linge que Mlle de Pontcalec, sa sœur, envoya chez la dite dame de Chemindy quelque temps devant, c'est-à-dire un jour ou deux, que la garnison arriva chez luy répondant.

83. *D.* — Qui étoit un ouvrier qu'il avoit dans son château de Pontcalec pour faire des bayonnettes ?

*R.* — A dit que c'étoit un jeune homme nommé Alin, serrurier de son métier, qu'il avoit dans son château où il a une forge de tout temps pour travailler à différents ouvrages, qu'il est bien vray qu'il luy a fait faire une douzaine de bayonnettes, mais que ce n'étoit à autre dessein que d'aller aux huës.

84. *D.* — S'il n'a pas été distribué à différents gentilshommes et autres grand nombre des bayonnettes, et à quel dessein ?

*R.* — A dit qu'il en a été distribué à quelques-uns de ses paysans du nombre de celles qu'il avoit fait faire, et que quelques gentils

[1] Ici « il » n'est plus le sieur Tailladet ; c'est Pontcalec lui-même.

Digitized by Google

hommes du voisinage qui avoient coutume de venir aux huës, comme les sieurs de Montlouis et de Keranguen, en ont fait faire pour leur usage chacun une par ce même ouvrier.

85. *D.* — Qui étoit un autre ouvrier à qui luy répondant donnoit douze sols par jour, qui travailloit à racommoder des fuzils ?

*R.* — A dit que c'étoit le même Alin, qui travailloit à nettoyer et racommoder les fuzils et autres armes de luy répondant.

86. *D.* — A luy remontré que, pour avoir un ouvrier sédentaire dans son château, qui fît des armes et entre autres des bayonnettes, il falloit que ce fût à autre dessein que d'aller aux huës ?

*R.* — A dit que de tout tems il a eu dans son château ces sortes d'ouvriers, comme serruriers, maréchaux et autres, et que ledit Alin n'étoit pas seulement pour nettoyer et racommoder ses armes, ny pour faire des bayonnettes, mais pour faire toutes sortes d'ouvrages de son métier de serrurier dont luy répondant avoit besoin dans son château.

87. *D.* — A quel dessein luy répondant avoit fait faire une grande quantité de fourches de fer par un nommé Yvon ?

*R.* — A dit que Yvon et Alin c'est la même chose, qu'il a fait faire une trentaine de fourches de fer environ dans le mois de may, mais que ces fouches de fer n'étoient que pour servir aux batteurs dans les bois, quand ils alloient aux huës, pour faire sortir les bestes, parce qu'elles se cachent dans des brousses fort épaisses, et il étoit impossible de les débusquer autrement, ayant remarqué plusieurs fois que les bâtons dont se servoient les batteurs n'étoient pas suffisants.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire, a dit que ses réponses contiennent vérité, et y a persisté, et a signé avec nous et notre greffier, etc.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

# LA
# PRÉFACE D'UN ROMAN BRETON

En même temps que la présente livraison, paraît à la librairie Lemerre un roman de notre collaborateur Ch. Le Goffic. *Le Crucifié de Keraliès* (il s'agit d'un malheureux à qui des haines de famille infligent cet affreux supplice). Cette œuvre étrange et forte, qui montre sous un jour nouveau le talent de l'auteur d'*Amour breton,* sera très discutée ; nous en rendrons compte, et nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant le début de la préface de M. Emile Pouvillon, une des plus délicates peintures de la Bretagne, ou plutôt des Bretagnes, qui aient été tracées par un étranger.

### Préface.

Je n'ai vu la Bretagne qu'une fois et mal, en courant, tout à la grosse et en surface. Encore était-ce, par un fâcheux hasard, une Bretagne réjouie, soleilleuse, déconcertante. Brest, la ville de granit, toujours pleurante dans la lame et dans l'averse, m'apparut fardé de lumière neuve, épanoui entre le regard d'un ciel sans nuage et le rire multiple d'une mer aussi bleue ce jour-là que la mer de Naples.

La vraie Bretagne, j'en avais eu avant d'y aller la saveur authentique dans les phrases orgueilleuses et amères de l'auteur de *René* et des *Mémoires d'Outre-Tombe* ; j'avais vu se carrer les manoirs derrière les grilles rouillées, au bout des avenues silencieuses ; j'avais senti peser sur moi la sévérité des salles démeublées avec la remembrance aux murs des épées et des figures ancestrales ; au fond des embrasures, à travers les carreaux brouillés de rêves anciens, j'avais goûté la solennité des quinconces, des promenoirs déserts, la tristesse

Digitized by Google

des pièces d'eau reflétant la tristesse des ciels toujours gris, que fauche le vol héraldique des gerfauts et des cigognes.

Après la Bretagne féodale de Chateaubriand, la Bretagne paroissiale de Brizeux m'avait charmé avec la douceur de ses cantiques, avec ses envolées de mouettes sur la mer et de coiffes blanches sur la lande; la Bretagne des pardons et des bannières, chantante et processionnante, tout embaumée de jeunesse ingénue, nimbée de miracles, ennuagée d'encens.

Et j'avais connu presque en même temps la Bretagne idéale d'Ernest Renan, le génie d'une race tiré au clair, filtré en sa plus subtile essence, et reprenant vie dans ces *Souvenirs* tout intellectuels, sans matière presque, où la légende de piété, l'histoire d'amour fleurit comme un lis pâle en un cornet de cristal.

Puis, ç'avait été une autre et suprême vision : la Bretagne de *Mon frère Yves* et de *Pêcheur d'Islande*, une Bretagne funéraire habitée par le souvenir. Oh ! cette nuit verte des forêts, cette douceur de sépulcre autour des églises effritées, des granits rongés de mousse, des calvaires aux marches usées par la douleur et par la crainte !

Et voici maintenant, avec le présent volume, une nouvelle effigie de l'aïeule, une effigie très différente, d'un caractère et d'un sentiment pas encore exprimés : la Bretagne de Charles Le Goffic. Plus familière celle-là, plus directe, telle qu'elle, et certes ce n'est pas la faculté de transformer qui manque au poète suggestif d'*Amour breton;* mais il lui a plu cette fois de sortir de son rêve, d'envoyer vers le pays natal un regard attentif, agile, clairvoyant, même à travers la buée légère d'une émotion continue.

EMILE POUVILLON.

Digitized by Google

# L'ABBÉ DE KERGU

## SA FAMILLE, SA FORTUNE, SES ŒUVRES

**Les seigneurs de Kergu. — Le manoir et la châtellenie de Kergu. — Le manoir du Plessix-Tréhen et la seigneurie de Landébia. — La seigneurie du Boisgerbault en Ruca et la chapelle de Notre-Dame de l'Epine à Hirel. — L'abbé François de Kergu. — L'Hôtel des Gentilhommes et l'Hôtel des Demoiselles à Rennes. — Mort et sépulture de l'abbé de Kergu.**

Tout le monde connait, à Rennes, la maison d'éducation de l'Enfant-Jésus et l'hôtel de Kergu. Ces deux établissements furent l'œuvre de l'abbé de Kergu, l'un des hommes les plus distingués en Bretagne au siècle dernier par ses charités. Dans la première de ces maisons, les Dames Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve[1] élevaient gratuitement les jeunes filles pauvres appartenant à la noblesse de Bretagne ; dans la seconde, l'abbé de Kergu lui-même, assisté de quelques autres ecclésiastiques, s'occupait de l'éducation des gentilshommes bretons dont les familles manquaient de fortune. Cependant — chose singulière ! — la *Biographie bretonne* a complétement oublié ce bienfaiteur de la jeunesse et l'on y cherche en vain le nom de Kergu. L'abbé François de Kergu appartenait pourtant à une famille noble fort ancienne ; il était né en 1713 en plein pays breton, en Pluduno au diocèse de Saint-Brieuc.

[1] Remplacées de nos jours par les Dames de l'Adoration perpétuelle, qui ont fait de l'Hôtel des Demoiselles un monastère et une maison d'éducation.

Digitized by Google

Nous n'avons point l'intention de retracer complètement ici la vie bienfaisante de l'abbé de Kergu ; nous essaierons seulement de faire connaître sa famille, les lieux qu'il habita et la fortune que Dieu lui donna, enfin ses principales œuvres de charité.

## I

La famille de Kergu[1] tire son nom du château de Kergu, situé dans la paroisse de Mégrit faisant jadis partie du diocèse de Saint-Malo[2]. Le premier auteur connu de cette maison est Olivier de Kergu qui, époux de Thomine de Québriac, vivait en 1378.

Tristan 1er de Kergu, leur fils, s'allia à Jeanne Ferré[3].

Jean Ier de Kergu, fils des précédents, et comme son père seigneur de Kergu, fit en 1462 une transaction, dont nous reparlerons, avec le seigneur de Kerinan. Les montres des guerres de ce temps nous apprennent qu'en 1483 Jean de Kergu habitait le château de ce nom, tout en étant « archer en brigandine avec deux chevaux[4] ». Ce seigneur épousa : 1° Jeanne du Bois, dont il eut Tristan qui suit, et Françoise, femme de Jean de Bréhand, seigneur de l'Isle ; 2° Jeanne de Saint-Meloir, qui lui donna une fille appelée aussi Jeanne, mariée à Guyon Rouxel.

Tristan II de Kergu, seigneur dudit lieu, se maria, en novembre 1509, à Gillette de la Bouexière.

Leur fils Jean II de Kergu, seigneur dudit lieu, épousa en novembre 1526 Perronnelle Dauly ; le 6 avril 1539, il déclara posséder les manoir et seigneurie de Kergu, et les terres du Travers en

[1] Qu'il ne faut pas confondre avec celles de Kerguz, originaires du pays de Léon et de Cornouaille.

[2] Aujourd'hui Mégrit est une commune du canton de Broons, arrondiss. de Dinan (Côtes-du-Nord).

[3] *Réformation de la noblesse de Bretagne en 1668* (Ms. de la Bibliothèque de Rennes).

[4] *Archives du château de Kergu* qu'a bien voulu nous communiquer avec une grande obligeance feue Mme la comtesse Rogon de Carcaradec, née Hay des Nétumières et petite-fille du dernier seigneur de Kergu.

Digitized by Google

Erquy, de Carihier en Médréac, et des Loges en Saint-Igneuc[1]. Le 13 juin 1547, Jean de Kergu fit hommage à la seigneurie de Mégrit au nom de sa femme « pour cause d'héritages à elle provenant de la mort arrivée depuis trois mois d'écuyer Hervé Dauly, sieur des Vaux, père de ladite damé de Kergu[2] ». De Perronnelle Dauly Jean de Kergu eut deux enfants qui partagèrent la succession de leur mère en 1568 : Georges, qui suit, et Françoise, femme de Jean d'Yrodouer, seigneur de la Roche.

Georges de Kergu, seigneur dudit lieu et de la Vigne, épousa en 1558 Bertranne Durand ; en 1563 il habitait Kergu, mais en 1568 nous le trouvons demeurant en Sévignac, au manoir de la Vigne qu'il tenait de sa femme. De cette union sortirent au moins deux fils : Jean, aîné, qui mourut sans hoir, et Claude, qui lui succéda.

Claude de Kergu, seigneur dudit lieu et de la Vigne, épousa Elisabeth de Lesquen, qui lui apporta les terres seigneuriales et les manoirs de la Villepiron et du Boisgerbault, en Ruca. Il eut d'elle René, qui suit, — Françoise, qui épousa en 1629 Jacques Brunet, seigneur du Guillier[3] — et Morice, inhumé en 1615 en l'église de Mégrit, dans l'enfeu de Kergu, « devant l'image sainte Anne. »

Lorsque fut érigée en église tréviale la chapelle Saint-René en Mégrit, nous voyons, parmi les paroissiens consultés à ce sujet en 1591, figurer quatre gentilshommes portant le nom de Kergu : Claude de Kergu, seigneur dudit lieu ; René de Kergu, seigneur des Vaux[4] ; Charles de Kergu, seigneur de Criolles, et François de Kergu, seigneur du Bouessay. Claude de Kergu mourut en 1639. Sa veuve lui survécut dix ans ; elle fut inhumée le 23 décembre 1649 dans l'enfeu de ses ancêtres en la chapelle du Boisgerbault, dans l'église de Ruca.

[1] *Archiv. du chât. de Kergu.*

[2] *Ibidem.*

[3] Ce furent eux qui rebâtirent en Plédéliàc le château actuel du Guillier sur la façade duquel sont sculptées leurs armoiries.

[4] Le manoir seigneurial des Vaux, venu dans la maison de Kergu par le mariage de Jean de Kergu avec Perronnelle Dauly (que le *Registre des Réformations* appelle à tort David), resta longtemps dans cette famille. Il avoisine le bourg de Mégrit et appartient aujourd'hui à M. de Coucssin.

Digitized by Google

René Ier de Kergu, fils des précédents, écuyer, seigneur de Kergu, de la Vigne, de la Villepiron, du Boisgerbault, du Prédero en Planguenoual, etc., rendit hommage au Roi pour la seigneurie de Kergu, le 29 mai 1641 .

Il avait épousé, dès janvier 1623, Françoise des Nos qui lui apporta la terre du Tertre-Desnos et lui donna deux enfants baptisés à Ruca : Elisabeth, née le 21 janvier 1633 (elle épousa en 1653 Guillaume de Quélen, seigneur de la Villetual), et Jean, né le 8 août 1635[2]. Ils devaient par suite habiter alors, en Ruca, soit la Villepiron, soit le Boisgerbault. Ils avaient en outre un fils plus âgé, appelé René comme son père et qui lui succéda.

Ayant perdu sa femme, le seigneur de Kergu songea à se remarier et à marier en même temps son fils ; le 12 janvier 1643, un double contrat de mariage fut fait entre René de Kergu, seigneur dudit lieu, veuf de Françoise des Nos, avec Elisabeth Royer, veuve de François Bonin, seigneur de la Villebouquais, — et entre René de Kergu, seigneur du Boisgerbault, son fils aîné, avec Hélène Bonin, fille aînée de ladite dame de la Villebouquais[3]. Nous n'avons pas retrouvé l'acte de mariage du seigneur de Kergu, qui dut se faire à Josselin, car Mme de la Villebouquais habitait alors le manoir des Clayères en cette paroisse. Mais l'union du jeune René de Kergu fut bénite, le 19 septembre 1645, dans l'église de Sérent[4].

René Ier de Kergu vit sa fortune, déjà assez considérable, augmentée encore par la succession qu'il recueillit de son oncle paternel Jacques de Lesquen, seigneur du Plessix-Tréhen et du Vaujoyeux, décédé sans postérité. Il devint ainsi possesseur des seigneuries et manoirs du Plessix-Tréhen en Pluduno et du Vaujoyeux en

[1] *Archives de Kergu*

[2] *Registres de baptême de la paroisse de Ruca.*

[3] *Archives de Kergu.*

[4] Vers le même temps, demeurait à sa maison du Placy en Mégrit Jacques de Kergu, sieur du Gué (c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la petite métairie du bourg de Mégrit) ; il avait épousé Anne Boscher, † 13 1er 1645 et inhumée en l'église de Mégrit devant l'autel Sainte-Anne, et en avait eu un fils, François, † en bas âge. Lui-même † 12 avril 1671 fut inhumé le même jour dans le chanceau de l'église de Mégrit. L'abbé de Kergu affectionnait cette maison du Gué qu'il se réserva lorsqu'il fit une première donation de ses biens.

Digitized by Google

Pléven, pour lesquels il rendit aveu au seigneur de la Hunaudaye le 11 septembre 1654. Quelque temps après il acheta d'Honorat d'Acigné, comte de Grandbois, les fief, juridiction et seigneurie de Landébia, en la paroisse de ce nom ; cette seigneurie consistait dans le grand fief de Saint-Eloi avec haute-justice comprenant toute la paroisse de Landébia et contenant 200 journaux de terre, avec les droits de fondation et supériorité de l'église, du cimetière, de la paroisse et de l'hôpital de Landébia[1]. Le seigneur de Kergu versa en 1668 le prix de cette importante acquisition.

René Ier de Kergu perdit sa seconde femme le 5 mai 1664 ; elle fut inhumée dans le chanceau de l'église de Mégrit, « entre le grand autel et celui du Rosaire, sous l'un des enfeus de la maison de Kergu. » Lui-même mourut quatre ans plus tard, et son corps fut déposé, le 18 novembre 1668, près de celui de sa femme, en l'église de Mégrit, « sous l'une de ses pierres tombales, à vis l'ancien sacraire, près du grand autel du costé de l'évangile[2]. »

René II de Kergu, chevalier, seigneur de Kergu, de Landébia, de la Villepiron, du Boisgerbault, du Plessix-Tréhen, du Vaujoyeux, du Tertre-Desnos, etc., issu du premier mariage du précédent, avait épousé en 1645, comme nous l'avons dit, Hélène Bonin. Il en eut plusieurs enfants, entre autres René qui suit, — Françoise-Pétronille qui, née le 6 juillet 1675, fut baptisée en l'église de Ruca dans laquelle elle fut inhumée au chanceau dès le 3 octobre suivant, — Gilles, seigneur du Plessix, qui épousa Jeanne Guillemot, — Jean Baptiste, seigneur du Boisgerbault, mari de Anne-Rose de Forsanz, — Elisabeth, femme de Jacques de la Motte, seigneur de Vauvert[3].

Du temps de ce seigneur de Kergu eut lieu la réformation de la noblesse en Bretagne ; par arrêt du 15 novembre 1668 furent reconnus nobles d'ancienne extraction René II de Kergu, seigneur dudit lieu, et ses parents : René de Kergu, seigneur du Vaujoyeux, et Gilles de Kergu, enfants de Jacques de Kergu, seigneur du Prédoro — Claude de Kergu, prêtre et recteur de Planguenoual —

[1] *Archives des Côtes-du-Nord*, E, 273.

[2] *Registres des sépultures de la paroisse de Mégrit.*

[3] *Archives de Kergu.*



Digitized by Google

Jacques de Kergu, seigneur du Gué — et autre Jacques de Kergu, seigneur de Belleville[1].

En 1678, René II de Kergu rendit aveu au Roi pour sa seigneurie de Kergu. Il mourut en son manoir du Plessix-Tréhen le 28 septembre 1682 et fut inhumé le lendemain dans l'église de Ruca, ayant choisi par testament sa sépulture dans l'enfeu qu'il y possédait « comme fondateur d'icelle église, devant l'image de Monsieur sainct Antoine ». Ses obsèques furent présidées par le recteur de Mégrit qu'assistaient les recteurs et prêtres de Pluduno, Hénan, Saint-Potan, Landébia, Pléven, Plédéliac, Planguenoual, Ruca, etc. La veuve du seigneur défunt, Hélène Bonin, se retira au manoir du Tertre-Desnos en Planguenoual ; elle mourut le 20 mai 1709, âgée de 78 ans, et fut inhumée le 22 en l'église de Landébia, dans l'enfeu des seigneurs de Kergu[2].

René III de Kergu, chevalier, seigneur châtelain de Kergu, seigneur du Boisgerbault, du Plessix-Tréhen, de la Villepiron, etc., etc., avait épousé Jacquemine de la Motte dont il eut plusieurs enfants, notamment quatre baptisés à Mégrit, ce qui prouve qu'il habitait le château de Kergu. Ces enfants furent : Elisabeth, née le 28 février 1680 — Marguerite, née le 27 octobre 1684 — Joseph-René, né le 3 juin 1688 — et Jean-Baptiste, baptisé le 8 décembre 1692[3].

Le nouveau seigneur de Kergu rendit aveu au Roi, le 11 mars 1684, pour la seigneurie de Kergu. Mais il mourut dans la force de l'âge, le 11 septembre 1701; son corps fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église de Mégrit « sous l'une des pierres tombales de Kergu, proche le grand autel du costé de l'évangile[4]. »

René III de Kergu laissait ses enfants mineurs sous la tutelle de Julien Le Mezec, sieur du Parco. Lorsque les cadets furent partagés par leur aîné en 1715, ces enfants étaient au nombre de cinq : Joseph-René, aîné, seigneur de Kergu, — François, recteur de Plédéliac, — Jean-Baptiste, seigneur du Boisriou — N. ...

[1] *Registre de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1668* (Ms. de la Bibliothèque de Rennes).

[2] *Registre des sépultures des paroisses de Ruca et de Landébia.*

[3] *Registre des baptêmes de la paroisse de Mégrit.*

[4] *Registres des sépultures de la paroisse de Mégrit.*

Digitized by Google

femme de Joseph-Hyacinthe Prévost de la Tourandaye — et N..... femme de Louis de la Bouëxière[1].

Joseph-René de Kergu, chevalier, seigneur de Kergu, du Plessix-Tréhen, du Boisgerbault, etc., fils aîné des précédents, se fit émanciper en 1705 pour avoir la jouissance de ses biens sous l'autorité d'un curateur, Jean-Baptiste de Kergu, son oncle, qui prenait aussi le titre de seigneur du Boisgerbault.

Les parents du jeune homme, convoqués à cet effet, furent Bernardin de Forsanz — Toussaint des Cognets[2] — Roch Josses — Jean et François de Kergu — Gilles de Kergu, seigneur du Plessix — Henri Gouyon, seigneur de Beaucorps — Claude Gouyon, seigneur de Thaumatz — François Brunet, seigneur du Hac, etc[3].

La plupart de ces seigneurs se réunirent de nouveau le 23 décembre 1710 pour consentir au projet de mariage de Joseph-René de Kergu avec Françoise Bertho de la Villejosse. Cette union fut bénite peu de temps après, et les jeunes seigneurs donnèrent naissance à deux enfants, savoir : François-Joseph-Charles né le 29 octobre 1713, qui suit — Charlotte-Anne-Rose, née le 1er août 1715 et décédée en bas âge. Ces enfants furent baptisés à Landébia « par permission du recteur de Pluduno[4] », preuve qu'ils naquirent au manoir du Plessix-Tréhen, très voisin du bourg de Landébia et très éloigné de Pluduno, sa paroisse.

Joseph-René de Kergu mourut dès l'âge de trente-cinq ans, le 7 juin 1723 ; il fut inhumé le lendemain dans l'église de Landébia, en présence des recteurs de Pluduno, Pléven, Saint-Potan, Landébia, et de plusieurs autres ecclésiastiques et gentilshommes. Un an après, presque jour pour jour, le 1er juin 1724, la veuve douairière de Kergu, Françoise Berthô, épousait, dans cette même église de Landébia, Jacques-René Bonin de la Villebouquais, vicomte de Tréganteur, conseiller du Parlement de Bretagne. Aucun membre de la famille de Kergu n'assista à ce mariage[5].

[1] *Archives de Kergu.*

[2] En 1611 Georges des Cognets sgr de la Trohandaye avait épousé Hélène de Kergu.

[3] *Archiv. de Kergu.*

[4] *Reg. des baptêmes de la paroisse de Landébia.*

[5] *Reg. des mariages et des sépultures de la paroisse de Landébia.*

Digitized by Google

François-Joseph-Charles de Kergu, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur châtelain de Kergu, seigneur du Boisgerbault, de la Villepiron, du Boisriou en Ruca, de la Touche-Richebois, du Plessix, du Vaujoyeux, de la Grignardais, etc., seigneur fondateur des églises et chapelles de Ruca, Landébia et Hirel, sera plus loin, dans cette étude, l'objet d'une notice biographique spéciale. Devenu prêtre, il se démit en 1744 de tous ses biens en faveur de son cousin-germain qui suit.

Mathurin de Kergu, chevalier, seigneur de Boisriou, était fils de feu Jean-Baptiste de Kergu — fils lui-même de René de Kergu, seigneur dudit lieu, et de Jacquemine de la Motte — et de Rose Poullain. Il habitait un hôtel à Lamballe avec sa mère, ayant perdu son père le 23 février 1721[1], lorsque l'abbé de Kergu, lui abandonnant sa fortune, le fit seigneur châtelain de Kergu et seigneur du Boisgerbault, du Boisriou, de la Villepiron, du Vaujoyeux, de la Touche-Richebois, de la Grignardais, etc.

En 1745, Mathurin de Kergu épousa le 6 avril, dans la chapelle du manoir du Boishamon, en Domloup, non loin de Rennes, Françoise-Clotilde de Guerry, fille de Claude de Guerry, seigneur du Boishamon, conseiller au Parlement de Bretagne, et de feue Marie-Julienne Le Meilleur de Larré. La bénédiction nuptiale leur y fut donnée par l'abbé de Kergu[2]. De cette union sortirent six enfants : Claude-Mathurin-Louis-Jean, qui suit; — Louis-Agathe, baptisé à Mégrit le 27 octobre 1752, reçu en 1779 chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et plus tard lieutenant au régiment de cavalerie des Évêchés ; il se maria assez tard et laissa postérité subsistant encore; — Toussaint-Alexandre, mort jeune ; — Marie-Rose-Claude-Agathe, née à Rennes le 5 février 1746, qui épousa François-Marie de Gargian, seigneur de Kerversault ; — Marie-Céleste, qui devint en 1787 abbesse de Notre Dame de Kerlot, à Quimper, où elle se conduisit

[1] *Minu fourni*, le 9 avril 1721, au seigneur de la Hunaudaye, pour les métairies de la Ville-Piron, en Ruca, et du Ruffay, en Saint-Potan, par suite du décès de Jean-Baptiste de Kergu, seigneur du Boisriou. Ce *Minu* fut présenté par la veuve, dame Rose Poulain, « tutrice de ses enfants mineurs. »

[2] *Registre des mar. de la par. Saint-Pierre et Saint-Georges de Rennes.*

Digitized by Google

très dignement en 1792 ; elle mourut en 1812[1] ; — Marie-Angélique-Jeanne[2].

Mathurin de Kergu, seigneur dudit lieu, habitait tantôt Rennes, tantôt son château de Kergu ; il décéda en cette dernière demeure à l'âge de 58 ans, le 23 septembre 1775. Il fut inhumé le surlendemain en l'église de Mégrit dans l'enfeu de ses ancêtres, c'est-à-dire « dans le sanctuaire, devant la sacristie[3]. » Sa veuve habitait en 1784, à Lamballe, l'hôtel de Kergu.

Claude-Mathurin-Louis-Jean de Kergu, chevalier, chef de nom et d'armes, comte de Kergu et seigneur des paroisses de Ruca et Landébia, seigneur du Boisgerbault, de la Touche-Richebois, du Vaujoyeux, etc., capitaine commandant au régiment de Bourbon-Dragons, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem[4], etc., baptisé à Mégrit le 2 décembre 1749, épousa à Saint Etienne de Rennes, le 21 mars 1787, Victoire-Louise-Olive du Boberil, fille de René du Boberil, comte dudit lieu, seigneur de l'Hermitage et du Molant, et de feue Victoire-Marie-Félicité Le Vacher de la Chaize[5].

Ce fut le dernier seigneur de Kergu ; la Révolution le fit émigrer, mais sa femme resta en France. Il mourut en 1827, âgé de 77 ans, et sa veuve en 1847 ; ils furent l'un et l'autre inhumés dans la chapelle du château de Kergu, dont nous reparlerons[6].

[1] Voy. *Semaine religieuse de Quimper*, 1890, nos 41 et suivants. — Le portrait de cette abbesse se trouve dans le grand salon de Kergu ; elle est représentée vêtue d'une robe noire avec un manteau blanc, une guimpe également blanche et un voile noir ; sur sa poitrine pend une croix d'or suspendu à un ruban bleu ; elle tient à la main la crosse abbatiale, et le blason des de Kergu occupe un coin du tableau.

[2] *Partage des biens de Mme de Kergu en 1787* (Archiv. de Kergu).

*Reg. des sépultures de la parcisse de Mégrit.*

[4] Il avait été reçu chevalier en 1781, et Emmanuel de Rohan, grand maître de Malte, l'autorisa de porter la croix de l'ordre en or, en 1787, après son mariage.

[5] *Reg. des mar. de la par. Saint-Etienne de Rennes.*

[6] Ils ne laissèrent qu'une fille, Marie-Louise de Kergu, qui épousa Charles-Paul Hay, marquis des Nétumières. De cette union sortirent le marquis de Nétumières de Montbouan, le comte des Nétumières du Châtelet, la comtesse de Carcaradec et Mme de Caqueray. Mme de Carcaradec eut en partage le château de Kergu qu'elle a laissé à sa fille la marquise de Broc.

Digitized by Google

## II

Kergu — appelé aussi dans les anciens titres Guergu, Cargu et Kergus — était une seigneurie signalée, comme nous l'avons vu, dès le XIVe siècle, et elle demeura constamment, depuis cette époque jusqu'en 1790, entre les mains de la famille de même nom. Elle était dès l'origine assez importante pour que le 11 septembre 1462 Thomas Cadier, seigneur de Kerinan[1], fit une transaction avec Jean de Kergu, autorisant celui-ci à conserver son enfeu dans le chanceau de l'église de Mégrit, près du maître-autel et du côté de l'évangile, se réservant pour lui-même l'autre partie du chœur, moins honorable cependant[2].

Le premier procès-verbal que nous ayons de l'état de la seigneurie de Kergu est de 1539 ; à cette époque elle se composait du manoir de ce nom et de trois bailliages et trois dîmes ; le tout relevait partie du Roi en ses cours de Rennes et de Dinan et partie du seigneur d'Yvignac[3].

Un aveu rendu au Roi en 1541 par Jean de Kergu est plus explicite : on y voit que le domaine de Kergu contient 80 journaux et renferme, outre le manoir, un étang, des moulins à eau et à vent, des bois futaie et taillis, etc., le tout valant 50 l. de rente, somme assez forte alors. Quant aux fiefs, on estime les revenus du bailliage de la Ville-aux-Feuvres 72 sols et ceux de celui du Tertre 60 sols seulement, mais le bailliage du Chalonge vaut 6 l. de rente, de même que celui de Kermagouët. Les trois traits de dîme levée en Mégrit rapportent aussi 6 l. de revenu. Le tout est tenu du

[1] Kerinan, en Languédias, érigée en vicomté en 1568, appartint successivement aux familles Cadier, de Trémigon, d'Espinay, du Breil de Pontbriant et de Bruc : son possesseur était seigneur de Mégrit.

[2] *Archives de Kergu.*

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Roi « en ses juridictions de Rennes, Jugon et Dinan, à debvoir de foy, hommage et chambellenage sans rachapt, et de 4 deniers maille de rente[1] ».

Au siècle dernier, la seigneurie de Kergu avait augmenté d'importance : elle comprenait, — outre le château avec ses chapelle, colombier, cour, jardins et retenue, — un étang, les moulins à eau de la Porte et du Gravier, les moulins à vent de la Touche et de Locréa, les métairies nobles de la Porte, de Champdegrain, du Chesnay, du Paingis, des Haultières, du Val et du Gué en Mégrit, celles du Bois-Mottay en Plélan-le Petit, de Saint-Samson et de Coivra en Saint-Meloir.

Elle avait alors quatre traits de dîmes en Mégrit appelés Kergu, Cochart, Carmaouët et Quélèn, et 12 fiefs ou bailliages, savoir : le Tertre, le Chalonge, Carmaouët, la Ville-aux-Feuvres, Lesnée, la Chesnais, la Touche, la Guignardais et le Val en Mégrit, les Menusbois, Guihériac et le Vauhorel en Trémeur et Sévignac[2].

Les mêmes aveux mentionnent la juridiction de Kergu qu'ils disent être une haute-justice. Dès 1678, René de Kergu avait déclaré au Roi posséder cette haute justice ; il rappela même en 1684 « l'érection de sa dite seigneurie de Kergu en chastellenie, par lettres vérifiées en la juridiction de Dinan et dont il poursuit l'entérinement au Parlement de Bretagne[3] ». Mais on lui contesta néanmoins ce droit de haute-justice aussi bien que les prééminences de l'église de Mégrit, sous prétexte que ces prérogatives ne figuraient point dans l'aveu de Kergu rendu en 1560. René de Kergu ne se tint pas pour battu ; il prouva que le roi Henri IV l'avait, par lettre du 6 juin 1605, maintenu dans la possession des prééminences de l'église de Mégrit, et il obtint un arrêt du 5 juillet 1685 le rétablissant en la jouissance du droit de haute-justice, accordée à ses ancêtres, disait-il, dès 1540[4]. Cette juridiction s'exerçait en 1749, tant en l'auditoire de Kergu « à vis le grand

[1] *Archives de Kergu.*

[2] Déclarations de Kergu en 1749 et 1785 (*Archives de Kergu*).

[3] Ces lettres furent-elles enregistrées ? Nous devons le croire, car les seigneurs de Kergu prirent toujours depuis le titre de « seigneur chastelain ».

[4] *Archives de Kergu.*

Digitized by Google

portail de l'église de Mégrit » que « sur le pont du Gravier près Jugon ». Puisque nous parlons de l'église de Mégrit, entrons-y pour y constater les droits du seigneur de Kergu.

Nous y voyons d'abord ses armoiries : *d'argent à l'épervier essorant de sable, armé, becqué, longé et grilleté d'or,* peintes dans la maîtresse-vitre du chanceau. Cet écusson avait bien été brisé par des « malveillants », du temps de Georges de Kergu, mais des lettres royales de Charles IX, en date du 9 août 1561, avaient réintégré ce seigneur dans la possession de son droit d'armoiries[1]. Dans ce même vitrail du grand autel on ne voyait, en 1749, pas moins de « cinq écussons aux armes de la maison de Kergu et dont un est *parti de trois hermines de sable.* »

En ce chanceau étaient aussi, en 1749, « deux pierres tombales dans le sacraire, au bout du grand autel, du costé de l'évangile ; et au-dessous desdites tombes et joignant le balustre deux autres tombes et enfeux à costé l'une de l'autre, sur lesquelles est un banc à queue et accoudouer, armoyé également que lesdites tombes des armes de la maison de Kergu. »

Enfin « dans la nef » de la même église était « une chapelle dédiée à Sainte-Anne, du costé de l'évangile. »

Elle renfermait plusieurs tombes ornées des armoiries de Kergu et même, « dans sa costale, un tombeau voulté de pierre de taille élevé, au haut de laquelle voulte est un écusson en pierre armoyé des armes de ladite maison de Kergu[2]. » Cette chapelle, avec banc prohibitif au seigneur de Kergu, renfermait donc le plus ancien enfeu de sa famille, le seul qu'elle eut probablement avant que le seigneur de Mégrit lui eût concédé le côté droit du chanceau pour s'y faire inhumer.

Aujourd'hui on retrouve encore dans l'église de Mégrit, devant la balustrade, une pierre tombale présentant dans un trescheur du XVe siècle l'écusson de Kergu, et dans la muraille de la chapelle septentrionale une labbe surmontée d'une arcade en accolade supportant un écusson martelé. Ces deux monuments funéraires nous

[1] *Archives de Kergu.*

[2] *Prise de possession de la seigneurie de Kergu en 1716 et déclaration de Kerguen 1749* (Archives de Kergu).

Digitized by Google

semblent, sans conteste, provenir de l'ancienne chapelle Sainte-Anne. Quant aux autres tombeaux des seigneurs de Kergu placés dans le chœur, on nous a assuré qu'ils s'y trouvaient toujours, cachés seulement par un parquet moderne.

L'usage existait, au XVI[e] siècle, que chaque dimanche, au retour de la procession précédant la grand'messe, le clergé et le peuple de Mégrit s'arrêtassent « devant l'autel et l'image de madame sainte Anne » pour y chanter un *Libera*. En 1627, frère Gilles Chesnel de la Touche, prieur-recteur de Mégrit[1], fit cesser ce pieux arrêt et ce chant de prière pour les morts. Le seigneur de Kergu, prétendant que c'était une fondation faite par ses ancêtres, fit au recteur, à ce sujet, un procès dont nous ignorons le résultat.

Revenons maintenant à Kergu, situé à près d'une lieue du bourg de Mégrit, dans une vallée ombragée d'arbres séculaires. Il n'y reste malheureusement que peu de chose de l'ancien manoir ; ce ne dut point d'ailleurs être une maison fortifiée. Le château actuel, restauré de nos jours, n'offre même rien de très intéressant comme habitation ; cependant, sur la muraille d'un ancien pavillon, on voit sculpté un grand écusson du XVII[e] siècle soutenu par deux lions et portant, autant que nous avons pu déchiffrer le granit grossièrement taillé : *Écartelé au 1[er] d'argent à l'épervier essorant de sable, armé, becqué, longé et grilleté d'or*, qui est de Kergu ; *au 2[e] de sable à sept mâcles d'argent, 3, 3, 1*, qui est de la Motte ; *au 3[e] d'azur à 2 fleurs de lys d'argent*, qui doit être de Québriac ; au 4[e] *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*, qui est des Nos. Ce doivent être les armoiries de René de Kergu et de Jacquemine de la Motte, seigneur et dame de Kergu en 1680, qui revinrent habiter Kergu un peu abandonné par leurs prédécesseurs. Au-dessus de la porte d'entrée principale du même château est un double écusson surmonté d'une couronne martelée ; là sont les armoiries de Mathurin de Kergu et de Françoise de Guerry[2], seigneur et dame de Kergu en 1750.

[1] La paroisse de Mégrit possédait sur son territoire l'abbaye de Beaulieu et était desservie par l'un des chanoines réguliers de ce monastère.

[2] Guerry porte : *De sable à deux épées d'argent garnies d'or en sautoir, les pointes en haut, au chef d'argent ch r é de trois roses de gueules.*

Digitized by Google

La chapelle de Kergu, dédiée en 1749 à saint Fabien et à saint Sébastien, est un édifice du XVII^e siècle ; en 1653, Guillaume de Quélen y épousa Élisabeth de Kergu, et en 1692 Jacques de la Motte-Vauvert Jacquemine de Kergu. Le même grand écusson de René de Kergu et de Jacquemine de la Motte signalé sur l'ancien manoir se retrouve au chevet de cette chapelle. Celle-ci n'était point fondée et l'on n'y disait la messe, dimanches et fêtes, au XVII^e siècle, que par faveur de l'ordinaire ; en 1754, le seigneur de Kergu, étant devenu possesseur d'une vieille chapelle ruinée, mais fondée de messes dès 1495, la chapelle du Pargatz en Lescouët, demanda à l'évêque de Saint-Malo et obtint de lui la translation de cette fondation en sa chapelle de Kergu. Ce dernier sanctuaire fut dès lors régulièrement desservi jusqu'à la Révolution par les chapelains Pierre Le Corre, Gilles Guillemot, François Guillemot et Louis Duard[1].

La chapelle de Kergu a été restaurée et bénite de nouveau vers 1820, sous l'invocation de la Sainte Vierge, par l'abbé de Guerry. On y voit adossées à la muraille, dans le chœur, quatre dalles de marbre rappelant les noms d'autant de défunts inhumés en ce lieu ; voici les inscriptions qu'elles portent :

Du côté de l'évangile : *Ci gît M. G. M. L. J. de Kergu, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, décédé le 23 février, 1827, à l'âge de 77 ans. N'oubliez pas ses bienfaits ni ses vertus et priez pour lui.*

*Vidua mœrens erexit.*
*In spem resurrectionis.*

*Mademoiselle Marie-Louise-Victoire de Kergu, dame marquise des Nétumières, née à Kergu le 29 avril 1789, morte à Rennes le 23 mars 1860. Elle a passé en faisant le bien. Priez Dieu pour elle.*

Du côté de l'épître : *Ici repose Monsieur Charles-Paul Hay, marquis des Nétumières, né à Rennes le 19 novembre 1786, décédé à Kergu le 29 décembre 1869. C'était un homme droit, juste et crai-*

[1] *Archives de Kergu.*

Digitized by Google

*gnant Dieu (Job 2.) — La mémoire du juste sera éternelle, son nom sera béni (Ps. 4.) — Il a versé ses aumônes dans le cœur des pauvres (Ecclés.)*

*Cy-gît dame Victoire-Louise-Olive du Boberil, épouse de M. G. M. L. J. comte de Kergu, décédée au château de Kergu le 26 avril 1847, dans sa 82e année. Heureux ceux qui comme elle vivent et meurent dans le Seigneur, parce que leurs œuvres les ont précédés devant lui. Elle a vécu dans la foi, l'espérance et la charité ; elle se repose dans la gloire de Dieu qu'elle a servi.*

Quoique le château actuel de Kergu n'ait, comme nous l'avons dit, rien de monumental, le beau parc qui l'entoure en fait néanmoins une fort agréable habitation ; on y remarque surtout l'ancien étang dont le dernier seigneur de Kergu fit un vaste bassin muré et orné de vases sculptés, dans le genre de la pièce d'eau des Suisses à Versailles.

## III

Nous avons vu qu'au XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe, les seigneurs de Kergu n'habitèrent guère le château de ce nom ; il nous faut donc parler des autres manoirs où ils résidèrent et tout d'abord du Plessix-Tréhen où naquit l'abbé de Kergu.

Le Plessix-Tréhen[1] était un vieux manoir seigneurial situé dans la paroisse de Pluduno, en l'évêché de Saint-Brieuc. Le 25 novembre 1469, Jean de Callet, seigneur du Plessix-Tréhen, fournit au baron de la Hunaudaye le minu de cette terre, pour payer le rachat qu'il lui devait par suite du décès d'Olivier de Callet, son père[2]. En 1513 le Plessix-Tréhen appartenait « au seigneur de Goësbriant » et en 1535 « à noble Jacques de Lesquen[3]. » Le 15 mars 1601, Jacques

[1] Que l'annotateur du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée confond à tort avec le Plessix-Méen.

[2] *Archives de Kergu.*

[3] *Ancienne réformation de la noblesse en Bretagne.*

Digitized by Google

de Lesquen était seigneur du Plessix-Tréhen lorsqu'il épousa Jeanne Symon, fille de Jean Symon, seigneur du Tertre, et de Catherine du Boisriou. Mais il mourut sans postérité et sa succession passa vers 1654 à son neveu René de Kergu, fils de sa sœur Elisabeth de Lesquen. Le seigneur de Kergu hérita aussi en Pluduno de deux autres maisons nobles unies depuis quelque temps au Plessix-Tréhen, la Grignardais et la Touche-Richebois. Aussi, lorsqu'un siècle plus tard Mathurin de Kergu reçut la fortune de son cousin l'abbé de Kergu, voici comment il prit lui-même possession de ce qui lui appartenait en Pluduno, au mois de janvier 1746 :

« Nous sommes descendus — disent les notaires rapporteurs de la prise de possession — au château et maison seigneuriale du Plessix-Tréhen, où sont actuellement fermiers écuyer Jean-Pierre de Pallières et dame Anne-Françoise de Kergu, son épouse,.... et leur avons déclaré que ledit seigneur de Kergu prenoit possession dudit chasteau, terre et mestairie, domaine et dixme en dépendant. » M. de Kergu prit ensuite possession « de la maison noble et de la terre seigneuriale de la Grignardais, droit de colombier, terres et bailliages en dépendant » ; puis de la « maison noble et seigneuriale de la Touche-Richebois ». Arrivé au bourg de Pluduno, il entra dans l'auditoire et « prit siège au barreau où s'exerce la justice des fiefs desdites terres du Plessix-Tréhen, la Grignardais et la Touche-Richebois... et de tous les droits de justice, fiefs, bailliages et rentes dépendant desdites terres. »

L'église de Pluduno reçut aussi la visite du seigneur de Kergu ; il y prit possession de « la chapelle dédiée à saint Gilles dans le chœur et au costé de l'évangile, laquelle dit lui estre prohibitive pour raison de la dite terre de la Touche-Richebois[1] ». Du Plessix-Tréhen dépendaient encore la métairie du Pont-à-l'Ane en Landébia, la maison noble de Vaujoyeux[2] et la métairie du Gouta en Pléven.

[1] *Archives de Kergu.*

[2] La seigneurie de Vaujoyeux avait en l'église de Pléven, dans la chapelle Saint-Avertin, un banc et deux pierres tombales armoriées dont Mathurin de Kergu prit possession en 1746.

Digitized by Google

lé moulin à eau des Vaux en Languédias, tenu de la seigneurie de Montafilan à charge de lui payer « chacun an, au jour Saint-Barnabé, une paire de sonnettes d'argent », la dime de la Grignardais, et les bailliages de la Flouriais, la Porte et le Val en Pluduno, la Vieuville, les Saudrais, la Ville-Echet, les Convenants, la Ville-Oren et le Vaujoyeux en Pléven.

On ne voit point que la seigneurie du Plessix-Tréhen eut d'autres prééminences en l'église de Pluduno ; mais nous avons dit que ce manoir avoisinait le bourg de Landébia — paroisse du diocèse de Dol enclavée en Saint-Brieuc — et que le seigneur avait acheté le fief de Saint-Eloi et par suite la seigneurie de Landébia. Aussi, lorsque la famille de Kergu habitait le Plessix-Tréhen, fréquentait-elle bien plus l'église de Landébia que celle de Pluduno ; c'est là qu'on baptisait les enfants, avec la permission du recteur de Pluduno, et qu'on déposait les défunts dans l'enfeu seigneurial. Malheureusement il ne reste rien de l'ancienne église — dont le seigneur de Kergu était patron et fondateur — sauf une inscription de 1454 replacée dans l'édifice moderne. Ce fief de Saint-Eloi acheté par le seigneur de Kergu rappelle le grand pardon de Saint-Eloi, qui se célèbre encore à Landébia le 29 juin ; on y amène alors de quatre à cinq cents chevaux qu'on lave avec l'eau de la fontaine Saint-Eloi, voisine de l'église. Jadis le seigneur de Landébia avait droit de tenir ce jour-là une foire dans le bourg.

Le manoir du Plessix-Tréhen n'existe plus ; deux métairies le remplacent ; à peine y distingue-t-on encore le pavé de l'ancienne cour, les douves du jardin et un écusson de granit tenu par deux lions et sommé d'un casque, portant *parti au 1er des oiseaux* (qui sont peut-être les *3 jars* des de Lesquen) *et au 2e des étoiles.*

## IV

Les seigneurs de Kergu avaient, non loin de Landébia, en la paroisse de Ruca, deux autres manoirs qui leur venaient également de la famille de Lesquen. C'était le Boisgerbault et la Villepiron.

Bertrand du Boisriou en 1481 et François du Boisriou en 1535

Digitized by Google

possédaient « les manoir et hébergement du Boisgerbault », appartenant en 1585 à Jacquemine du Boisriou : celle-ci épousa Briand de Chateaubriand, seigneur de Beaufort, dont elle eut Gilles de Chateaubriand, seigneur de Bellestre. Elle laissa le Boisgerbault à ce dernier qui y demeurait en 1597 avec sa femme, Marguerite Rogon. Ceux-ci eurent, cette année-là, un fils nommé Christophe, baptisé à Ruca le 1er avril et marié en 1623 à Jeanne Berthelot, qui fut un aïeul direct du grand Chateaubriand[1].

Quant à la Villepiron, c'était une maison seigneuriale appartenant dès 1481 à Jean Simon, en 1540 à autre Jean Simon et Lucresse de Richebois, et vers 1600 à Claude Simon, fils de Jean Simon et de Catherine du Boisriou. Le 15 mars 1601, Jeanne Simon, sœur dudit Claude, épousa Jacques de Lesquen, seigneur du Plessix-Tréhen. Le seigneur de la Villepiron avait une chapelle près de son manoir[2] et, dans l'église de Ruca, un enfeu où fut inhumée Jeanne de Lesquen en 1597.

Mais, au XVIIe siècle, ce n'était plus, semble-t-il, qu'une métairie dépendant du Boisgerbault.

En 1724, ce dernier manoir souffrait lui-même de l'absence de ses maîtres, qui habitaient soit Kergu, soit le Plessix-Tréhen. Un aveu de cette époque le décrit ainsi : « La maison principale du Boisgerbault en Ruca, dont partie est en ruines, avec colombier, cour, jardin, avec ses douves et bois taillis, contenant 80 journaux. » Un autre aveu de 1784, rendu également à la baronnie de la Hunaudaye, dont relevait le Boisgerbault, dit aussi : « Le manoir seigneurial et métairie de Boisgerbault, avec ses emplacements de maison, tours, chapelle et colombier. » Du Boisgerbault dépendaient les bailliages de Launay-Hébaut, Hervel, les Massas, la Villepiron en Ruca et Ville-Vaudrier en Pluduno, ainsi que le moulin à vent de la Villepiron.

A cause de ses fiefs du Boisgerbault, le seigneur de Kergu était « fondateur et patron » de l'église de Ruca et de la chapelle de

[1] *Reg. de capt. de la paroisse de Ruca.* — *Mémoires d'Outre-Tombe*, VI, 438.

[2] Pendant une épidémie qui ravagea le bourg de Ruca en 1583, le service paroissial se fit dans la chapelle de la Villepiron.

Digitized by Google

Hirel. Dans cette église, il avait « un banc fermé à queue et accoudoir, joignant le balustre du grand autel du costé de l'évangile ; » il y jouissait en outre d'une chapelle dédiée à saint Antoine, dans laquelle se trouvait un enfeu où furent inhumés plusieurs membres de la famille de Kergu, notamment en 1649 Elisabeth de Lesquen, dame de Kergu, et en 1740 Catherine de Kergu, fille de Jean de Kergu, seigneur de Kergré, et de Catherine de Lesquen; ces derniers y furent également enterrés, l'un en 1743, l'autre en 1768[1].

Mais un édifice plus intéressant que l'église de Ruca est dans le bourg même de ce nom : la chapelle de Notre-Dame de l'Épine, plus connue sous le nom de Notre-Dame de Hirel.

La légende raconte qu'à la fin du XV^e siècle, une pauvre femme gardant son troupeau aperçut dans une aubépine très fleurie une statuette de la sainte Vierge. Elle l'emporta dans sa chaumière et la plaça dans son armoire en disant : « Si mal logée qu'elle soit chez moi, cette Bonne Vierge sera toujours mieux ici qu'exposée, dans son épine, aux injures de l'air et des saisons. »

Le lendemain cependant, la statuette avait disparu et se retrouvait sur l'aubépine fleurie : ce qui fit construire une chapelle en ce lieu pour l'y conserver pieusement. Aujourd'hui encore cette petite statuette de Notre-Dame, haute d'environ 10 c., est déposée dans un reliquaire et exposée à la vénération des fidèles qui viennent de loin lui rendre hommage.

La chapelle de Hirel est une très jolie construction de style ogival flamboyant. Bâtie en grand appareil de granit, elle présente trois superbes fenêtres, l'une au chevet, les autres à droite et à gauche de l'autel. La porte du midi, fort élégamment sculptée, est surmontée d'un écusson fruste sommé d'un casque; plus haut, dans une arcature en accolade, est un second écusson également sans armoiries lisibles, mais qui semble surmonté d'une crosse.

La tradition veut que cette chapelle ait été construite par les seigneurs de Kergu ; nous avons peine à le croire, car elle semble

[1] *Reg. des sépult. de la paroisse de Ruca.* — Une autre fille des mêmes seigneurs, Renée de Kergu, épousa en 1759, à Ruca, François Collas, seigneur de la Barre.

Digitized by Google

antérieure à l'arrivée de la famille de Kergu à Ruca. Nous pensons plutôt que c'est l'œuvre d'un des seigneurs du Boisgerbault ou de la Villepiron, de sorte que les de Kergu, devenus maîtres de ces deux seigneuries, se sont par là même trouvés en possession des droits de patronage et de fondation de cette jolie chapelle.

Toujours est-il que la famille de Kergu affectionnait particulièrement Notre-Dame de l'Epine ; en 1742, Philippe de Kergu, seigneur du Prédéro, voulut y être inhumé, et cinq ans plus tard on y enterra également sa veuve, Marie-Thérèse Gouyon, dame de Kergu[1].

Nous verrons bientôt quelle dévotion l'abbé de Kergu avait pour Notre-Dame de Hirel, près de laquelle il se fit bâtir une maisonnette, voulant qu'on y continuât « l'office paroissial de Ruca les jours et festes de la sainte Vierge, les premiers dimanches de chaque mois et le lundi de la Pentecoste, comme il s'y fait de temps immémorial[2] ».

Maintenant que nous connaissons la noble famille de Kergu et ses résidences seigneuriales en Mégrit, Pluduno et Ruca, parlons de l'abbé François de Kergu et de ses œuvres charitables.

*(A Suivre).* L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.
*Chan. hon.*

[1] *Reg. des sépult. de la paroisse de Ruca.*
[2] *Arch. de Kergu.*

Digitized by Google

## CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

*(Dialecte de Vannes)*

---

# MERH EN DUK A NANED

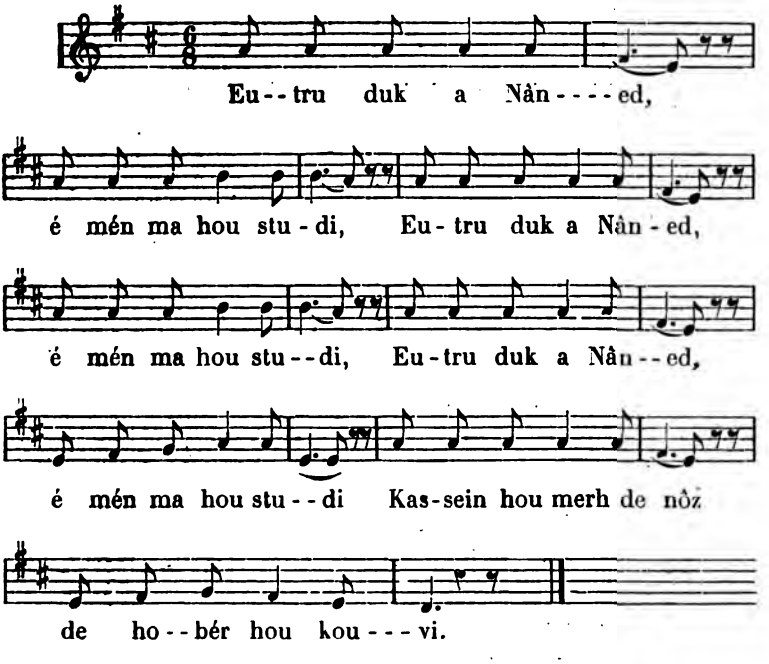


1. — Eutru duk a Nâned, é mén ma hou studi (*ter*),
Kassein hou merh de nôz de hobér hou kouvi ?



Digitized by Google

2. — Kassein hou merh de nôz de hobér hou kouvi,
Ar ul lestr, ar er mor, é mesk er verdeidi' ?

3. — — Bonjour d'oh, capit'n, deit on d'hou kouviein,
A berh me mam, me zad, de zont te goéniein.

4. — E ma en dudchentil doh hou kortôz ér sâl,
Er sonerion joéius hou koulen de zansâl.

5. — — Antréet, plah iouank, abarh ém batimant,
Hui huélou me steinaj ha me luéieu argand.

6. — Hui huélou me hampreu penaus é mant *ciret*,
Ha men guléieu kaër penaus é mant bordet.

7. — Linsellieu ar nehai groeit a lién-Holland,
Ha lanjérieu nehué goarniset gued argand.

8. — Merh en duk a Nâned, pen doh deit t'em guélet,
Hui e zaibrou un tam, doh me zaul azéet.

9. — — Capitén, ar hou lestr chom pêloh n'hellan quet;
Ma n'en dan bean d'er guér, me zud e vou suéhet.

10. — — Merh en duk a Nâned, hui zou merh a noblans,
Mar kousantet neoah ni e hrei alians.

11. — — Nepas, mestr capitén, alians ne hrein quet,
Rac me zad ha me mam e vehé konaret.

12. — Capitén ag el lestr, mar doh dén a inour,
Lausket mé de zoarein pé hui e vou traitour.

[1] Le mot breton *merdeid*, pluriel *merdeidi*, signifie manœuvrier à bord d'un navire.

Digitized by Google

13. — — Merh en duk a Nâned, dehuéhat huès konzet :
Arriw omb trihuèh leaw doh en doar a Nâned.

14. — Ha trihuèh, aral, hoah, é ma ret t'emb monet
Quént ma kavehemb doar, ma hellehemb querhet.

15. — Intron Varia Kergam,
Reit confort de me mam :
Ni dès quin merh meid on ;
Ah ! selet mén é on.

16. — Aveid on mé, mestr capitén,
Pe houiehen kol me inour,
Me n'hum daulehé ar me fen
Él léh dônan ag er mor.

17. — Nepas, phahig iouank, kement-cé ne hret quet,
Rac er marw ag er mor e zou ur marw kalet.

18. — En dondéd ag er mor n'hi dès chet hum daulet,
Mœz gued ur hlean argand hi dès bet hum drézet.

19. — — Tosteit, me soudardet, tosteit ol de huélet
Merh en duk a Nâned gued-n-emb dès hum lahet.

20. — Capitén ag el lestr, n'en domb quet t'oh suéhet :
Honnèh zou en dairved, gavamb gued-n-oh lahet.

---

Digitized by Google

# LA FILLE DU DUC DE NANTES

*(Traduction)*

1. — Seigneur duc de Nantes, à quoi donc pensez-vous que vous envoyiez, de nuit, votre fille faire vos invitations ?

2. — Que vous envoyiez, de nuit, votre fille faire vos invitations, sur un navire en mer parmi les matelots ?

3. — Bonjour à vous, capitaine, je viens de la part de mon père et de ma mère vous inviter à souper.

4. — Les gentilshommes sont à vous attendre dans la salle ; les joyeux ménétriers vous demandent pour danser.

5. — Entrez, ô jeune fille, entrez dans mon navire, vous y verrez mes objets en étain et mes cuillères en argent.

6. — Vous verrez comment mes chambres sont cirées et comment mes beaux lits sont ornés.

7. — Ils ont des draps faits de toile de Hollande, et des couvertures toutes garnies d'argent.

8. — Fille du duc de Nantes, puisque vous êtes venue me voir, vous allez vous mettre à table pour prendre quelque chose.

9. — Non, capitaine, car je ne puis tarder davantage sur votre navire ; si je ne rentre au plus tôt mes parents seront étonnés.

10. — Fille du duc de Nantes, vous êtes de haute noblesse ; si cependant vous voulez consentir, nous pourrons nous marier.

Digitized by Google

11. — Non, maître capitaine, nous ne pourrons pas nous marier, car mon père et ma mère en seraient très fâchés.

12. — Capitaine de navire, si vous êtes homme d'honneur, laissez-moi débarquer, sinon vous devenez traître.

13. — Fille du duc de Nantes, vous avez parlé trop tard : nous sommes à dix-huit lieues de la terre de Nantes.

14. — Et il nous faut encore faire dix-huit autres lieues, avant de trouver la terre ferme de Nantes et de pouvoir y marcher.

15. — Notre dame de Kergam,
Oh ! soutenez ma mère ;
Elle n'a d'autre fille que moi,
Et voyez où je suis !

16. — Pour moi, maître capitaine,
Si je me croyais en danger de perdre mon honneur,
Je me jetterais sur la tête
Au plus profond de la mer.

17. — Non, non, jeune fille, ne le faites pas, car mourir au fond de la mer est chose horrible.

18. — Elle ne s'est pas précipitée dans la mer, mais elle s'est transpercée avec un glaive en argent.

19. — Approchez, mes soldats, venez voir la fille du duc de Nantes qui vient de se donner la mort.

20. — Capitaine du navire, vous ne nous étonnez pas : c'est la troisième jeune fille que nous voyons ainsi mourir chez vous.

(Recueilli et traduit par Y. K.)

Digitized by Google

## LES ARTISTES NANTAIS

# HENRY PICOU

### I

C'est une heureuse idée que notre aimable confrère, M. Dominique Caillé, a eue, en publiant dans cette *Revue*, sous le titre général *Figures de mon Pays*, toute une série d'intéressantes études sur les principaux littérateurs dont s'enorgueillit avec raison le comté de Nantes. Il a voulu montrer ainsi que cette importante partie de la vieille terre de Bretagne n'a pas été moins féconde que les autres en talents remarquables. Mais M. Caillé n'a ciselé là qu'un fleuron de la couronne artistique de Nantes, et la tâche n'est point terminée. Les peintres, par exemple, n'ont pas été moins nombreux et n'ont pas joui d'une moindre célébrité que les prosateurs et les poètes, et, pour en convaincre nos lecteurs, nous n'aurions qu'à leur citer les noms de Luminais, de Luc-Olivier Merson, de Delaunay et de Picou. Ce qui a été fait pour les uns doit également l'être pour les autres, et c'est par Henry Picou, celui que l'on a si justement surnommé et qui est toujours resté le peintre des Amours et de la Jeunesse, que nous avons l'honneur de commencer aujourd'hui le second fleuron de la couronne de Nantes.

Henry-Pierre Picou naquit à Nantes, le 29 février de l'année 1824. Jusqu'ici les génies n'ont jamais donné naissance à plus grands qu'eux dans leur art. Mais le fait se présente encore assez souvent pour les hommes d'un talent ordinaire. Le père de Picou était peintre. Il avait été élève de Louis David, sous le Consulat, et il était venu s'établir à Nantes où il donnait des leçons. Dans la cathédrale, on peut même voir encore un de ses tableaux. Il eut un

Digitized by Google

autre fils, M. Eugène Picou, qui suivit aussi la carrière artistique et qui est aujourd'hui un architecte de beaucoup de valeur. Professeur non moins distingué, son enseignement est fort apprécié. La gloire qui souriait si aimablement à son frère a même tenté M. Eugène Picou, et il abandonne de temps à autre le compas pour le pinceau. Mais les deux artistes ne sont pas jumeaux pour cela. Leurs genres sont, au contraire, absolument différents, et l'un dépasse l'autre. M. Eugène Picou — toutes proportions gardées — est à son frère, en peinture, ce qu'en poésie Thomas Corneille était jadis au grand Corneille.

Dès son enfance, Henry Picou manifesta un goût très prononcé pour le dessin. A quatre ans, il s'amusait à crayonner des batailles. Mais, irrésistible instinct, il prenait surtout plaisir à reproduire des têtes de femmes et d'enfants. Ce fut sous le toit paternel qu'il apprit les premières notions de l'art dans lequel il devait s'illustrer. Il profita si bien des excellents conseils que lui donna son père que celui-ci, reconnaissant en lui de rares aptitudes, l'envoya à douze ans à Paris, dans l'atelier de Paul Delaroche.

Sous la direction d'un tel maître, les progrès de Picou furent rapides. Paul Delaroche le compta bientôt au nombre de ses élèves les plus capables. C'était l'un de ses favoris, et, pour lui témoigner son amitié et sa satisfaction, il le fit travailler avec lui à ses tableaux de Versailles et à son Hémicycle des Beaux-Arts. Henry Picou fut reçu le premier en loge à l'âge de seize ans.

Plus tard, lorsque Gleyre exposa, au Salon de 1843, son tableau *Le Soir* ou *Les Illusions perdues* dont le succès fut si considérable, et comme Paul Delaroche était sur le point d'aller faire un voyage à Rome, Picou, avec la majeure partie de ses camarades, passa dans l'atelier de Gleyre. C'est là sans doute qu'il puisa cette éternelle jeunesse de sentiments et d'idées qui caractérise toutes ses compositions, car il y avait au fond de l'âme modeste de Gleyre d'inappréciables trésors de poésie. Aussi quelle vénération l'artiste a conservée pour ce maître ! « Gleyre, dit-il, avait un immense talent. Il était très instruit et il travaillait beaucoup. Mais il n'aimait pas le bruit. Sa discrétion était excessive. Il paraissait toujours grave et sérieux et il avait un peu l'allure d'un pasteur

Digitized by Google

protestant. Jamais, touchant exemple de désintéressement, il ne voulut recevoir un sou de ses élèves, pour les leçons qu'il leur donnait. C'était bien l'homme le plus respectable qu'il était possible de rencontrer. Il fut toujours l'ennemi intime de l'Empereur Napoléon III. »

Parfois, lorsque Gleyre venait à l'atelier, il s'avançait vers Hamon et Picou et leur montrait un louis. On laissait alors de côté la palette et les pinceaux, et l'on allait faire une longue promenade à pied, dans les environs de Paris. Pendant la marche, on causait d'art. Lorsque l'on était arrivé au but de la promenade — le plus souvent dans un coquet village — on cherchait une auberge bien propre et pleine de fraîcheur, et l'on se restaurait là sans façon, dans la fantaisiste intimité d'artistes en rupture d'atelier. On assaisonnait le repas de piquette et de bons mots. Et, le soir venu, on rentrait à Paris, avec l'imagination mollement caressée par la douce et sereine vision de la nature et des étoiles ! Oh ! les ravissantes promenades !

Au moment de choisir sa manière, Henry Picou fut de ceux qui se tournèrent vers le passé. Il ne faudrait pas croire, en effet, que la révolution qui s'accomplit dans la première moitié de ce siècle, en faveur des productions littéraires et artistiques du Moyen Age, eut pour contre-coup de faire mépriser systématiquement ce que l'on avait considéré jusque-là comme d'incomparables chefs-d'œuvre. Non ! L'affranchissement de la Grèce et les récentes et précieuses découvertes faites à Pompéi avaient de nouveau versé quelque chose de l'immortelle antiquité dans toutes les âmes d'élite. On vit même un petit groupe de peintres se former, avec la résolution bien arrêtée de faire revivre sur la toile la grâce et les raffinements des poètes anacréontiques, comme les littérateurs s'efforçaient d'exhumer toutes les choses jolies du vieux Ronsard et de la Pléiade.

C'est alors que Picou se lia très étroitement avec Gérôme, Hamon et Gustave Boulanger, et qu'il forma avec eux le cénacle des délicats, comme disait Théophile Gautier. Les succès ne se firent pas longtemps attendre. En 1847, Picou présenta au Salon *Les Enfants du Nil*. La critique remarqua cette toile, et, l'année

Digitized by Google

suivante, *Cléopâtre et Antoine sur le Cydnus* valut à son auteur une médaille de 2e classe.

Quand éclata la Révolution de février, le jeune peintre fut un chaud partisan des idées larges et généreuses qui circulèrent alors. Mais, comme beaucoup d'autres, il fut déçu. On croyait qu'il allait sortir quelque chose de grand, de fraternel et de splendide. Il passait sur toutes les têtes comme un véritable souffle de renaissance. Les vieux se mêlaient aux jeunes et les aidaient cordialement de leur expérience et de leurs conseils. Mais l'Empire allait bientôt venir mettre ordre à tout cela.

Cette époque fut certainement l'une des plus belles de la vie de Picou. Il avait loué avec Gérôme un appartement dans la rue de Fleurus. C'est là que se trouvait le siège du cénacle. L'un des fidèles était Leconte de Lisle. « Il venait à l'atelier, dit Picou, avec les autres intimes, qui nous l'avaient présenté comme un helléniste sérieux. Nous l'avions rencontré chez ce bon père Lafitte, restaurateur rue Sainte-Marguerite, où, jeunes que nous étions tous, nous avions le flair du lévrier pour découvrir les intelligences naissantes sympathiques à nos idées. Nous voulions la solidarité des idées, la grande famille, comme nous disions. Il y avait un choix à faire dans le tas. Tous n'étaient pas bons, mais en épurant les faux-frères, nous étions arrivés à former un petit noyau qui se portait bien et qui pouvait lutter.

« Leconte de Lisle, quand il était là, nous expliquait son panthéisme. C'était sa toquade. Il est vrai que, pour le moment, chacun avait la sienne dans cette fleur de jeunesse, et l'exubérance du poète augmentait par la vue prochaine d'une République qui nous éblouissait tous par ses promesses libérales. De temps en temps, Leconte de Lisle nous faisait un cours de grec et Hamon était littéralement *épaté* de ses révélations sur l'antiquité. Dans un coin, Nazon, dans sa nonchalance habituelle, trouvait qu'il parlait comme Voltaire et comme Lamartine. Nazon, lui, était l'hébraïsant de la bande. Il avait fait sa théologie, et il nous l'enseignait à sa manière. Mais il avait tellement étudié l'hébreu que cela lui avait mis un poil dans la main et l'empêchait de faire du paysage, genre dans lequel il excellait, ayant une distinction picturale de forme et

Digitized by Google

de coloris que je n'ai jamais rencontrée dans nos maîtres paysagistes modernes. Gautier, qui s'y connaissait en peinture, ayant mis lui-même la main à la pâte dans plusieurs genres, disait en parlant de Nazon : « Je donnerais tous les Rousseau, tous les Français, etc... pour un paysage de Nazon ». Comme je rapportais cette parole à Nazon et comme je l'excitais au travail, il me répondit, en s'allongeant philosophiquement sur la grande peau d'ours qui se trouvait sous ma table : « Je ne suis pas en train de travailler cette année. » Le mot fit son chemin.

« Tel n'était pas Leconte de Lisle. C'était un esprit bien équilibré, un penseur profond. Il était rangé jusqu'à n'avoir pas eu de jeunesse comme nous, qui nous amusions volontiers dans les entr'actes du travail. Par sa nature et par son tempérament, il avait trouvé, lui, l'amour dans la sagesse. Mais il n'était point morose. Il aimait à rire, et, quand nous allions le réveiller, pour prendre part à quelqu'un de nos joyeux banquets, il y venait de bonne grâce et c'était peut-être le plus gai et le plus charmant de nous tous, buvant, mangeant et racontant des histoires à pouffer de rire. Il voyait tout, il observait tout, il se souvenait de tout, et il contait tout à la façon des enfants libres encore du joug d'une fausse éducation. Oh ! que de bonnes nuits d'été nous avons passées avec lui, à trois ou quatre, dans ma petite chambre de la rue de Fleurus ! »

Quelquefois le cercle s'élargissait. On donnait des soirées, des concerts et des bals auxquels les invités assistaient plus nombreux. Les entretiens étaient sans-gêne et cependant ne sentaient point le cabotinisme. Là se rencontraient, dans la plus attrayante des promiscuités, outre les maîtres de céans, tous ceux qui avaient un nom dans la littérature ou dans les arts : Hamon, Boulanger, Théophile Gautier, Jules Sandeau, presque un compatriote pour Picou, puisque Sandeau avait épousé une Nantaise, Théodore de Banville, Murger, Nathalie du Théâtre-Français, Vidal, Mme Constant critique d'art, Mme Bertaux, directrice des Beaux-Arts, section des femmes, Jules Barbier, Got dont Picou nous citait récemment cette belle parole au sujet de Madeleine Brohan : « Si l'on insultait Mme Brohan, disait Got, ce serait pour moi comme si l'on insultait ma mère. »

Digitized by Google

A divers moments, la soirée était interrompue par l'arrivée de deux nègres chargés du service du buffet. Ce qui permettait à Théophile Gautier de raconter sans broncher qu'il y avait, rue de Fleurus, un luxe absolument oriental et que l'on y faisait tout en princes, lorsqu'en réalité les nègres n'étaient que de prosaïques modèles à la peau très brune et que chacun y allait modestement de ses cinq francs, pour couvrir les frais généraux de la fête.

Bien loin d'être une cause d'oisiveté, les réunions de la rue de Fleurus étaient, au contraire, une sorte d'excitant au travail pour ceux qui les fréquentaient. Il n'en pouvait être autrement dans un tel milieu. Le Beau siégeait, pour ainsi dire, au-dessus de toutes ces intelligences; donc il fallait le reproduire, et chacun, pour cela, se mettait à l'œuvre avec ardeur. Et Picou n'était pas le dernier. Indépendamment de ses succès au Salon, il obtint, au concours, en 1848, le prix pour une *Figure symbolique de la République*. Cette *Figure symbolique* n'eut pourtant pas un heureux sort. Elle fut prise entre les deux extrêmes. Napoléon la fit séquestrer, en arrivant au pouvoir, et elle fut brûlée à l'Hôtel-de-Ville, pendant la Commune, en 1871.

La réputation du peintre commençait à s'établir. Il était désigné pour une commande de l'État. On parla même de lui faire exécuter une grande toile. Le sujet était *La Paix*. C'était sans doute la représentation de la fameuse formule que l'on allait bientôt entendre : l'Empire, c'est la Paix. Quand Henry Picou présenta son projet au ministère, le prince Président, dont la sympathie pour les idées libérales que professait l'artiste était très limitée, lui fit répondre que c'était Gérôme qui était chargé de l'exécution du tableau. Pour le dédommager, on se contenta d'envoyer Romieu, de gastronomique mémoire, dans son atelier, avec l'ordre d'y faire quelques emplettes.

EMILE MARCHAND (AYMERILLOT).

(*A suivre.*)

Digitized by Google

# LES MYSTÈRES

## I.

## LA MESSE AU VILLAGE

C'est la messe au village, à la première aurore,
Les oiseaux réveillés se rendorment encore,
La rosée est en goutte autour du toit béni,
L'angelus en volée est sorti de son nid,
Dans l'église entr'ouverte il n'est entré personne.
Dieu restera-t-il seul ? C'est la messe qui sonne.

Le paysan travaille... il faut d'abord semer
Après un lent labour le blé qui doit germer,
Conduire le cheval et tenir la charrue,
Déchirer, soulever la terre dure et crue,
Puis espérer longtemps, craindre, toujours aimer
Le sol mystérieux qui semble se fermer,
Epier les rayons ou la goutte de pluie,
Attendre que le vent ou que la grêle fuie,
En regardant le blé le faire enfin mûrir,
Toujours le protéger, toujours le secourir,
Quand l'herbe est haute et drue, avec une faucille
Du matin à la nuit faucher sans qu'on sourcille,
Et quand vient le grand jour, le jour de la moisson,
Il ne peut pas dormir en faisant oraison,
La sueur de son front sous le ciel ardent coule,
Il ne reste au logis que la femme et la poule.

Digitized by Google

Plus tard, c'est le raisin qu'il faut bien vendanger,
Chaque récolte, hélas ! est sans cesse en danger.
Il se hâte toujours tout le long de la vie,
Avec son animal très rarement il prie ;
Il est toujours dehors avec ce compagnon,
Les fruits ne poussent pas comme le champignon,
De sa chair, de ses os, de sa peau noire et rousse,
L'homme pousse la bête et la bête aussi pousse,
Et quand ils ont peiné tant que la moisson sort,
Chacun, l'un dans son lit, l'autre en l'étable, dort :
Chacun du lendemain a gagné la journée.
Le jour pareil au jour achève leur année,
Le travail a durci leurs cœurs comme leurs peaux,
Et le bonheur pour eux, c'est le plus lourd repos...
Cependant, quand le jour de Dieu vient, le dimanche,
L'homme apparaît nouveau dans sa chemise blanche,
De la belle maison chacun prend le chemin,
Laisse marcher son pied, laisse pendre sa main.
Il tombe à deux genoux sur la chaise plus douce,
Le pavé de la nef lui semble de la mousse,
Et loin du citadin, loin du Monsieur moqueur,
Il adore des yeux, il adore du cœur.
Il lui semble qu'un saint habite la statue,
A la cloche surtout son âme s'habitue,
Car il a pour la cloche, il a pour le clocher
L'amour du coquillage envers son brun rocher ;
De chaque événement elle conte l'histoire,
Annonce chaque fête et dit quand on peut croire,
L'homme la comprend bien du carillon au glas,
Ne se dérange point quand on ne sonne pas,
Mais à son moindre chant tient son oreille ouverte,
Car elle voit au loin et peut donner l'alerte,
Elle aperçoit la guerre, elle aperçoit le feu,
Et cette cloche enfin est la fille de Dieu.
Il sait l'heure elle-même au son de chaque messe,
Au dernier tintement il se presse, il se presse,

Digitized by Google

Pour aller au travail suivant chaque saison,
Il ne peut visiter chaque jour la maison
Du Seigneur qui naquit comme lui sur la paille,
Mais un autre pour lui doit prier : il travaille.

Celui qui va prier pour les bons paysans,
C'est le prêtre, il est vieux, il marche à pas pesants,
Il a de blancs cheveux bien gagné sa couronne,
En attendant que Dieu la prenne et qu'il lui donne
Celle que pour les saints visibles à ses yeux
Le Seigneur préparait dans des temps qui sont vieux.
Il sait que ce n'est pas pour lui qu'il faut qu'il prie,
Mais pour tous, pour le bœuf qui paît dans la prairie,
Pour le mouton brouteur pour qu'il ait son regain,
Et pour l'homme attendant avidement son gain,
Pour l'eau qui se dessèche au bord de la fontaine,
La vierge dont les seins montent sous la futaine
Afin qu'elle ait sa part de bonheur et d'amour,
Pour la fleur qui sans Dieu ne pourrait voir le jour ;
Et quand il aura dit le désir de chaque être,
C'est alors seulement qu'il priera pour le prêtre.
La cloche finissant redouble chaque coup,
Le prêtre est à l'autel, à genoux, puis debout.

Et seul un simple enfant de la verte campagne
Est là qui lui répond pour tous et l'accompagne.
Le vieillard lentement entr'ouvre son Missel,
Il a fait de la croix le signe universel,
S'humilie en son cœur parmi l'Eglise immense,
Se frappe la poitrine, et la Messe commence.

---

Digitized by Google

## II.

## LA PREMIÈRE COMMUNION

### I.

De la lèvre à la lèvre il éclôt un baiser,
Du nuage au nuage il jaillit une flamme,
Et de même une fleur vient à fleurir dans l'âme,
Lorsqu'au fond d'un cœur pur Dieu veut se reposer.

Mais c'est l'enfant naïf qui seul pourra l'oser
Avant qu'il soit un homme, avant qu'elle soit femme,
De leurs petites mains ils adorent sans blâme,
Rien ne les fit rougir et tout les fait roser.

Pour la première fois elle porte un long voile,
Pour la première fois sous la candide toile
Son sein a le bonheur de l'amour inconnu.

Elle sera plus grande, elle sera plus belle,
Mais jamais de nouveau ce jour n'est revenu,
Où parmi sa parure il se trouvait une aile.

### II.

Ils sont très sérieux, petit homme et fillette,
On les a réveillés gravement le matin,
Pour eux on a traduit Dieu même du latin,
Il a le cœur si bon, elle est si joliette.

Digitized by Google

Le temps est loin encor où l'amour fait cueillette,
Elle n'a point vêtu ni l'or ni le satin,
Et la communion pour elle est un festin
Où les anges connus ont préparé sa miette.

Elle va gracieuse et douce vers le chœur,
La paupière mi-close, enfermant en son cœur
Qui ne s'est qu'entr'ouvert, les premières délices.

Et le Dieu qui créa l'infiniment petit
Pour sauver sa pauvre âme est mort dans les supplices,
Et pour elle la cloche heureuse retentit.

III.

Mais le petit garçon est peut-être plus grave,
Il sent déjà peser sur lui le poids des jours,
Car chez l'homme la chair et les os sont plus lourds,
Le devoir importun dans sa tête se grave.

Il lui faudra surtout être impassible et brave,
Les luttes reviendront le harcelant toujours,
Et déjà de ses sens vont sourdre les amours
Qu'il porte inconscient, comme un volcan sa lave.

Il invoque ardemment le Seigneur des combats,
S'irrite contre lui quand il ne répond pas,
Il appelle chaque ange et les saints et les saintes.

Il voudrait vers la flamme aller nouveau martyr,
Seul contre les lions lutter dans les enceintes,
Avec la bonne cloche au ciel même partir.

Digitized by Google

IV.

Et le père et la mère et le fils et la fille,
Ils sont tous en l'église, incrédule ou croyants,
Comme aux temps où vivaient les dogmes flamboyants,
Pour un jour Dieu lui-même est de cette famille.

L'encens et le haut cierge et les croix, tout scintille,
Sur les vitraux fleuris les rayons ondoyants,
Sous les roses les bords des corbeilles ployants,
Tout fleure, tout murmure, et tout brûle, et tout brille.

Et la cloche est en fête et fait tomber encor
Sur sa note d'argent une autre note d'or,
Une note subtile ainsi qu'un grain de perle.

Et sur les chants naïfs se détache son chant
Comme une vague douce et claire qui déferle
Du soleil qui se lève au beau soleil couchant.

V.

Or, celle dont le cœur parmi la vie amère
Goûte mieux ce bonheur intense après l'enfant,
C'est celle dont l'amour seul survit triomphant,
C'est celle que Dieu fit de la femme la mère.

Elle recueille encor une joie éphémère.
L'amour, l'amour complet, hélas! le cœur s'y fend,
L'homme souvent l'arrache, et Dieu, Dieu le défend,
Et tantôt c'est le crime et tantôt la chimère.

Mais ce petit amour est si simple et si pur,
Enveloppé de lin, enveloppé d'azur,
Que la plus chaste lèvre amoureuse s'y trempe,



Digitized by Google

Et les cloches ensemble en tous leurs clochetons,
Ainsi que la lueur qui tombe de la lampe,
Ont versé, se penchant sur elle, tous leurs sons.

## VI.

Enfants qui dans la vie aurez si peu de joie,
Gardez-le dans vos cœurs le lointain souvenir
Du jour qui peut encor de bonheur vous fournir,
Lorsque le corps fléchit dans une âme qui ploie.

Ce jour il est d'azur, ce jour il est de soie,
Il fut si jeune, il peut encore vous rajeunir,
Il vous faut des deux mains revenu le tenir,
Et tant le regarder que le regard le voie.

Le Dieu compatissant pour le labeur humain
Le mit à l'un des bouts de votre long chemin
Pour qu'en vous retournant dans l'ombre il vous éclaire.

Ah ! n'oubliez jamais qu'en votre temps jadis
Un jour vous l'avez vu devant la cloche claire
S'ouvrir à deux battants pour vous le Paradis.

RAOUL DE LA GRASSERIE.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARTISTIQUE

# UN COMPOSITEUR BRETON

L'Opéra a représenté, dans les derniers jours de l'année 1891, la *Thamara* de M. Bourgault-Ducoudray. Les conditions n'étaient pas favorables pour cet ouvrage, un peu étranglé entre l'ancienne direction et la nouvelle ; mais il s'est imposé par un mérite réel, étranger aux séductions de la mise en scène, et la deuxième représentation, donnée le 6 janvier, a consacré définitivement son succès.

Les musiciens de science et de talent, nés en Bretagne, ne sont pas assez nombreux pour que la *Revue de Bretagne* se prive du plaisir d'enregistrer ce succès. L'auteur est, en effet, et tient à être des nôtres. Né à Nantes, il a publié un recueil charmant et savant tout ensemble de mélodies populaires de la Basse-Bretagne. Le très distingué professeur d'histoire de la musique au Conservatoire revient souvent sur ce sujet, dans ses cours, et découvre les plus curieuses analogies entre les chants de la Bretagne et ceux de la Grèce.

M. Bourgault-Ducoudray est grand prix de Rome, comme deux autres musiciens bretons, M^lle^ Péan de la Rochejagu, qui s'essaya laborieusement dans l'opéra-comique, et M. Gaston Serpette, qui est cantonné dans l'opérette. Il est resté fidèle au grand art et à la musique sérieuse, ses goûts le portaient vers l'Opéra et il voulait user du privilège qui lui en ouvrait les portes. C'est ainsi que l'Académie nationale de musique a représenté *Thamara*.

Le début de M. Bourgault-Ducoudray au théâtre fut, croyons-

Digitized by Google

nous, un *Michel Colomb*, joué à Bruxelles il y a quelques années. Nous eussions aimé voir sur une scène française (ou nantaise) cette pièce dont l'admirable sculpteur du tombeau des Carmes est le héros et qui se passe au château de Nantes. Mais nous avons de quoi nous dédommager avec *Thamara*.

Le caractère essentiel de cet opéra est la concision unie à la clarté ; il tient tout entier dans quatre tableaux, très courts, et ne dure pas plus d'une heure et demie. L'intérêt ne languit pas, va *crescendo* jusqu'à la catastrophe finale.

Une ville de la Russie d'Asie, Bakou-la-Sainte, est assiégée, au moyen âge, par le sultan persan Nour-Eddin, elle va capituler ; mais la prêtresse Thamara ira, nouvelle Judith, tuer le sultan dans son camp pendant que les derniers défenseurs de la ville tenteront une sortie. La vierge guerrière accomplit son dessein, mais elle devient amoureuse de son ennemi, et ne le frappe qu'après une lutte terrible entre sa passion et son devoir. Bakou-la-Sainte est délivrée. Thamara tourne contre elle-même le poignard dont elle a frappé Nour-Eddin, en répétant cette phrase du duo d'amour :

Viens ! A jamais nous lie
La puissance du sort.
Viens, où la haine oublie,
Nous aimer dans la mort !

Tel est le sujet, très sombre, qui rappelle à la fois, sans imitation flagrante, la *Judith* biblique et la *Salammbô* de Flaubert. Les vers de M. Louis Gallet, un des meilleurs librettistes qui aient recueilli l'héritage de Scribe, sont en général frappés au bon coin.

La musique ne surcharge pas cette action d'une mâle simplicité, elle suit les situations et peint les sentiments avec une netteté absolue, sans phrases inutiles ni ornements parasites, ce qui, chez un professeur rompu à toutes les finesses de son art, est une distinction de plus. Elle procède — a dit M. Bourgault-Ducoudray avant la représentation de sa pièce, à un rédacteur du *Matin* — de Gluck et d'Ambroise Thomas. Elle reste ainsi dans la plus pure tradition du génie français.

Digitized by Google

Mais si, dans la partie chantée, le compositeur a conservé la coupe ancienne des airs terminant même son premier tableau par un vibrant finale à l'italienne, il a ciselé et fouillé son orchestration avec une habileté consommée. Il a ainsi répandu sur son ouvrage une couleur locale intense, un peu orientale et biblique (la Russie d'Asie n'est pas si loin de la Palestine et Thamara ressemble tant à Judith !). Nous avons remarqué surtout les préludes symphoniques du deuxième et du troisième tableaux, l'un langoureux et lascif, l'autre d'une tragique grandeur, et, dans le ballet, un pastiche très bien fait des danses orientales.

La foule, désespérée d'abord, puis triomphante, joue son rôle, un rôle très important, dans *Thamara*. Devant ses imprécations et ses clameurs, nous songions à la populace enfiévrée que Shakespeare fait se mouvoir sur les places publiques de Rome et de Londres.

Les interprètes de *Thamara* ont vaillamment supporté le poids d'une œuvre qui, dans ses brèves proportions, demandait une grande somme d'efforts et de talent. Le principal rôle est échu à une des plus jeunes pensionnaires de l'Opéra, Mademoiselle Domenech, qui est de Nantes, comme M. Bourgault-Ducoudray. Elle a joué le rôle de Thamara (*la perle de Bakou*, dit le livret) avec une rare intelligence, beaucoup d'émotion contenue, de dignité, de grâce austère. Elle l'a chanté fort bien aussi.

Il faut un peu d'imagination pour se figurer le sultan Nour-Eddin, cet autre Holopherne, sous les traits d'un ténor.

Mais la voix de M. Engel est charmante, son art accompli, et ce n'est pas un de ses moindres mérites d'avoir appris le rôle en cinq jours pour remplacer M. Vergnet, malade.

Les autres chanteurs, les chœurs, l'orchestre, sont ce qu'on peut attendre de l'Opéra.

En résumé, *Thamara* est un succès du meilleur aloi, et la Bretagne, pays d'origine et de prédilection de M. Bourgault-Ducoudray, l'inscrit avec fierté dans ses annales.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

RÉCITS ET NOUVELLES

# UN JOUR DE DEUIL

C'était le soir du 5 décembre 1870, il m'en souvient bien. Le ciel était gris, la bise soufflait du nord, il faisait un froid noir et glacial. La neige, qui depuis plusieurs jours n'avait cessé de tomber, recouvrait comme d'un vaste linceul les rues de la ville de Rouen et les toits des maisons. D'ailleurs, plus de bruit, plus de mouvement dans la grande cité normande : rien qu'un morne silence et.... la consternation.

C'était le temps où les Prussiens, vainqueurs de nos armées, tenaient déjà sous leurs pieds un large lambeau de la France, assiégeaient ou plutôt affamaient sa capitale, répandaient ici l'effroi, soulevaient ailleurs l'héroïsme, semaient partout la ruine.

Dans la matinée, les mobiles de la Loire-Inférieure, des Landes et de l'Ardèche étaient arrivés haletant de fatigue et de faim, laissant à Buchy des morts et des blessés après un combat malheureux, où ils avaient succombé, non faute de courage, mais sous le nombre des ennemis et la supériorité de leurs armes. Poursuivis par la cavalerie allemande, ils avaient fui. Pourquoi se laisser massacrer inutilement, lorsque plus tard ils pourraient vendre chèrement leur vie ? Ce n'est qu'à Rouen, après une course de dix lieues et plus de quarante-huit heures de privations, qu'ils avaient pu se réunir, se compter et refaire leurs forces épuisées. D'ailleurs, ils ne prirent pas le temps de se reposer, car l'ennemi était sur leurs derrières ; et seuls, ils ne pouvaient songer à lui résister dans une ville ouverte et sans fortifications : une halte seulement dans les rues,

Digitized by Google

sur la neige et la glace, où la charité des habitants vint les chercher et leur apporter les aliments dont ils avaient tant besoin. Ils étaient là plus de six mille Français, sous ce ciel de la patrie qui jadis sourit à leur berceau, et qui maintenant, sombre et sévère, pesait sur eux de tout le poids de l'infortune et du malheur : ils étaient là, sur une terre, dans une ville amie dont ils ne pouvaient même pas accepter l'hospitalité, et qui devait, après leur départ, tomber en possession de l'ennemi.

Reprenant leur marche à peine interrompue, ils passèrent sur la rive gauche de la Seine où bientôt ils allaient prendre glorieusement la revanche de Buchy, s'illustrer à Moulineau par leur héroïsme et donner au château Robert une nouvelle célébrité.

A Rouen, lorsqu'on avait vu ces soldats de la France arriver pâles, abattus, défaits, mal vêtus, grelottant de froid et de faim ; lorsqu'on eut appris de leur bouche le désastre de Buchy et l'approche de l'armée allemande, on commença à comprendre toute l'étendue des maux qui allaient fondre sur la ville. Mais, lorsque, quelques heures après, on les vit partir, quelle tristesse profonde ! quel muet désespoir ! C'est que, tout défigurés qu'étaient ces soldats, ils étaient l'image de la patrie combattant et souffrant pour le devoir et l'honneur ; ils étaient encore les restes d'une petite armée qui, jusque-là, sous les ordres du brave général Briant, avait arrêté les pas de l'ennemi à Gisors, à Etrépagny, et couvert toute la haute Normandie.

Jusqu'au dernier moment on s'était flatté d'échapper à l'invasion : on avait cru que la valeur suppléerait toujours au nombre, on avait compté sur l'étoile de la France qui ne pâlit jamais dans les combats, on s'était reposé sur out, excepté sur soi ; on n'avait pas songé qu'une nation qui s'oublie au sein du bien-être et des plaisirs n'a pas de frontières, est à la merci de toutes les convoitises hardies.

Et pourtant, dans une population de plus de cent mille âmes, il ne manquait pas d'hommes capables de porter un fusil et de se battre : il y avait même plusieurs bataillons de gardes nationaux bien armés, bien exercés, qui, joints aux mobiles, eussent peut-être formé un rempart suffisant pour protéger la ville. Mais il fallait

Digitized by Google

une tête pour rassembler et organiser ces éléments, il fallait surtout une âme pour mouvoir et entraîner ces corps, et il n'y en avait pas.

Maintenant qu'il ne restait plus un soldat à Rouen, il ne restait plus une illusion. On ne savait plus qu'une chose : c'est que l'ennemi était là, à quelques lieues, à quelques heures de la ville, et que rien ne pouvait l'empêcher d'y pénétrer.

Qu'allait-il se passer ? Les Prussiens étaient-ils nombreux ? Par où arriveraient-ils ? Se contenteraient-ils seulement d'une forte indemnité de guerre ? de l'occupation ? Comment s'y prendrait-on pour les ravitailler, pour les loger, pour les nourrir ? N'allaient-ils pas plutôt se livrer au pillage de la ville et peut-être mettre tout à feu et à sang ? Que faire ? que devenir ? Enfin, comment échapper au fléau qui approchait terrible, inévitable, imminent ?

Questions désolantes et peu fières, chacun se les posait avec angoisse sans pouvoir les résoudre. Quant à imiter Châteaudun dans sa résistance héroïque, on n'y pensait pas : Rouen était trop riche pour donner de gaieté de cœur dans ces excès du sacrifice où tout périt, sauf l'honneur. La richesse n'est pas bonne conseillère aux heures solennelles des grands dévouements.

A l'hôtel de ville, les conseillers municipaux délibéraient. Mais pourquoi, sur quoi délibérer, lorsque par sa mollesse et ses hésitations on s'est d'avance livré corps et biens à l'envahisseur ? C'était bien le moment de chercher par de stériles combinaisons à éluder les conséquences désastreuses d'un mal qu'on n'a rien fait pour conjurer ! On délibérait pourtant : mais c'étaient les conditions d'une capitulation honteuse qu'on discutait. Au torrent dévastateur qui grondait aux portes de la ville, on ne cherchait pas à opposer une digue construite avec le bronze et défendue par des hommes ; non, c'était avec des pièces d'or qu'on espérait arrêter ses ravages et faire fléchir les droits du vainqueur. Et c'était en face de la statue de Napoléon Ier, qui domine l'immense place de l'Hôtel-de-Ville ; en face du Conquérant, qui jadis imposa silence à l'Europe coalisée et dicta ses lois à l'Allemagne, que des Français maintenant imploraient la clémence des Allemands, et de leurs trésors attendaient le salut !

Digitized by Google

Sur la place se tenaient quelques groupes d'hommes et de femmes avides de nouvelles. Là aussi le peuple délibérait. Il s'étonnait à juste titre qu'une ville pût demeurer dans l'inaction et plongée dans l'inertie, quand tout dans son sein menaçait de sombrer : la fortune, la vie et l'honneur de plusieurs milliers d'hommes.

Cette indifférence, cette tranquillité relative, cette torpeur de tout une population, dans un moment si critique, était bien faite assurément pour éveiller les soupçons des moins chevaleresques. D'instinct on accusa les conseillers municipaux de trahison, et le bruit se répandit vite sur la place qu'ils méditaient une grande lâcheté. Alors on se souvint qu'il y avait près de la mairie un dépôt de fusils et de cartouches. Ceux qui se sentaient un peu de patriotisme au cœur se précipitèrent sur le dépôt, en enfoncèrent les portes et, se saisissant des armes à feu, tirèrent sur la salle des délibérations de l'hôtel de ville. Ils étaient peut-être une vingtaine qui protestaient à leur manière contre toute tentative de capitulation. Vaine et tardive démonstration, qui n'aboutit d'ailleurs qu'à faire des dégâts et à blesser quelques citoyens paisibles !

Au lieu de vingt, que n'étaient ils vingt mille, la veille, à se pourvoir de fusils et de cartouches et à tourner leurs coups, non contre l'hôtel de ville, mais contre l'ennemi ! Ils eussent évité aux conseillers municipaux la peine de délibérer, ils eussent probablement changé en victoire la défaite de Buchy, ils eussent peut-être sauvé Rouen, sauvé la Normandie ; dans tous les cas, ils eussent rempli leur devoir : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

Cependant le froid se faisait plus intense ; la neige, poussée par le vent, tombait en flocons épais, et le jour qui baissait devenait terne et blafard. On était sorti pour assister au départ des mobiles ; maintenant on se hâtait de se retirer chez soi, les uns par frayeur des Prussiens, les autres pour se garantir contre les rigueurs de la température. Le commerce, l'industrie, les administrations avaient suspendu leurs travaux ; les magasins se fermaient de tous côtés ; la circulation était arrêtée, plus de mouvement, plus de vie : et toute cette ville, jadis si bruyante et si animée, maintenant morne, silencieuse et glacée, ressemblait, sous la neige et dans les ombres du soir, à une vaste nécropole sous un suaire. De temps en

Digitized by Google

temps, dans les rues presque désertes, couraient de sinistres nouvelles : on avait aperçu les Prussiens qui arrivaient ; ils étaient en grand nombre; leurs masses noires et épaisses couvraient tous les chemins, interceptaient toutes les routes ; on assurait que déjà ils avaient placé leurs batteries sur les hauteurs voisines, et que de là ils allaient sans doute bombarder la ville. Le récit des atrocités vraies ou fausses qu'ils avaient commises en France depuis le commencement de la guerre hantait à présent toutes les imaginations : on les commentait, on les amplifiait jusqu'au délire ; enfin la panique devenait générale, surtout chez les femmes qui ne comprenaient, ne voyaient qu'une chose, c'est qu'on les abandonnait à tous les caprices de l'étranger. L'inquiétude, la méfiance, la tristesse possédaient tous les esprits ; et dans la ville, en proie à je ne sais quel indicible malaise, la terreur et l'attente allaient grandissant.

Soudain, casque en tête, revolver au poing, apparaît un cavalier monté sur un cheval noir. Son uniforme trahissait sa nationalité et son air insolent tout le mépris de l'envahisseur. Il allait le trot, retenant d'une main ferme le fougueux animal dont les crins se hérissaient, et fixant à droite, à gauche, des regards pleins de défi. Quel qu'il fût, uhland ou hussard de la mort, qu'importe au vaincu qui subit l'affront ! Celui qui le lui inflige n'est-il pas le vainqueur, n'est il pas l'ennemi ? Il passa, imprimant sous les pieds de son cheval l'insulte et l'outrage dans le sol de la France, et laissant derrière lui la stupeur et la honte.

Ceux qui, témoins de ce spectacle, ne rougirent point pour leur pays et ne sentirent pas l'indignation leur monter au cœur, n'étaient pas Français ! D'autres n'oublieront jamais cette heure lugubre, où leur patriotisme fut soumis à tant d'humiliation : ils sauront dans un long gémissement exhaler toute leur colère et livrer cette flétrissure aux sévérités de l'histoire.

L'audacieux cavalier était un éclaireur. Envoyé pour reconnaître la ville, il en parcourut les rues principales sans être inquiété. Personne ne l'arrêta, pas une balle ne fut dirigée sur lui, pas une imprudence ne fut commise ! Tout se taisait sur le passage de ce soldat subalterne comme sur celui d'Alexandre ! Triomphe facile, préparé par l'incurie et la peur, mais aussi appuyé et soutenu par

Digitized by Google

des forces considérables. En le voyant, on savait qu'il n'était pas seul et que derrière ce Prussien il y en avait bien d'autres ; on le savait, et par crainte de représailles, on courbait la tête sous le joug qui passait.

C'en était fait désormais : la ville était conquise, humiliée, la soumission était complète ; l'ennemi pouvait entrer sans crainte, mais aussi sans gloire, là où un seul des siens avait pu se promener avec autant de sécurité et plus d'orgueil que sur les bords de la Sprée !

Il n'était pas loin.

Le voyageur qui, désireux de connaître les environs de Rouen, se dirige vers le nord, laissant la Seine à main droite, aperçoit, en quittant la ville, toute une suite de collines étagées à l'horizon, couvertes de futaies et parsemées de délicieuses villas. Ici c'est le mont Saint-Aignan, là le Bois-Guillaume, plus loin, au-dessus de la Seine, la côte Sainte-Catherine sur laquelle s'élève la ravissante chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Le chemin de fer d'Amiens passe à travers ces campagnes, tandis que l'ancienne route, plus capricieuse, serpente, monte, descend et contourne ces coteaux.

De l'autre côté, c'est la plaine immense, infinie. Trois grandes voies parallèles la sillonnent et l'animent : la ligne de chemin de fer, la Seine et la route de Paris au Havre. La Seine tient le milieu, les deux autres la suivent et l'accompagnent dans tout son parcours, comme pour faire cortège à la majesté du fleuve : l'une, tapageuse et bruyante, s'élance dans l'espace, mêlant au sourd mugissement des eaux les sifflements de la machine, le fracas des wagons sur les rails, pendant que l'autre, tranquille et presque solitaire, s'en va côtoyant doucement la rive à l'ombre des montagnes. Là-bas, dans le lointain de la plaine, c'est la forêt de Grand-Couronne ; devant elle, au bord de la Seine, c'est le village de Moulineau ; en face, le château Robert, sur le versant abrupt et rocheux de la colline. Tout près, c'est une bonne partie de Rouen et tout entier Rouen-Saint-Séver. Il faut contempler ce panorama magnifique, grandiose, du cimetière de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Pendant qu'on était encore sous l'impression qu'avait causée

Digitized by Google

l'apparition de l'éclaireur prussien, l'ennemi marchait sur Rouen par deux points à la fois, par la route d'Amiens et par la route de Paris. Là, c'étaient les régiments de cavalerie et d'artillerie qui, détachés de l'armée du Nord, s'étaient portés en avant et venaient d'infliger à nos mobiles l'échec de Buchy ; ici, ces régiments d'infanterie qui, après avoir contribué au siége de Paris, étaient venus d'abord se faire battre à Gisors et à Etrépagny par les troupes du général Briant, mais qui, ayant reçu des renforts, étaient restés maîtres du champ de bataille et maintenant s'avançaient sans obstacle jusqu'à Rouen, par la route de Paris au Havre.

A la mairie, les conseillers municipaux délibéraient toujours, lorsque, sous la conduite du général Manteuffeld, l'armée allemande déboucha en même temps par les deux extrémités de la rue Napoléon, qui traverse la place de l'Hôtel-de-Ville et aboutit, vers l'ouest, au boulevard Beauvoisine, et au quai de Paris, à l'est.

Musique en tête, l'infanterie monta la rue en bataillons serrés, tandis que, tranquillement et chantant des airs nationaux, descendaient des hauteurs du boulevard les escadrons de cavalerie et d'artillerie.

Arrivés sur la place de l'Hôtel-de-Ville ils l'eurent bientôt envahie; puis, se déployant en ordre de bataille, fusiliers à droite, cavaliers à gauche, artilleurs au centre, ils firent halte.

Il était 5 heures du soir et presque nuit. Après toutes les émotions de la journée, quel spectacle étrange de voir, à pareille heure, en pareil lieu, s'avancer, à travers les pâles clartés du soir, tous ces hommes du Nord revêtus de longs manteaux encore couverts de neige ! Du sein de cette masse mouvante s'élevait un bruit confus formé par le son du clairon, le hennissement des chevaux, les cris répétés du commandement, le cliquetis des armes, le piétinement sur le sable et la glace. La vue de tous ces soldats sous leurs casques pointus et bardés de cuivre, la nouveauté de leur équipement, l'aspect inaccoutumé de leur visage, le retentissement de ces voix rudes qui parlaient dans une langue étrangère, tout, dans cet appareil inouï, était fait pour étonner le regard et l'oreille, surprendre l'âme et les sens, et les plonger comme dans la stupéfaction d'une vision soudaine.

Digitized by Google

Ils étaient là plus de vingt-cinq mille Allemands, groupés autour de la statue équestre de Napoléon Ier, dont le superbe coursier, appuyé sur ses jarrets vigoureux, semblait de loin frémir sous le poids de la valeur guerrière et de l'indignation du héros ; et ces vainqueurs de la France, ainsi rangés, paraissaient, même au milieu de leur triomphe, rendre hommage encore au vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna !

Hélas ! que les temps étaient changés où, sous les auspices d'un puissant génie, la France militaire passait la frontière avec enthousiasme, et, chez ses puissants voisins, allait défendre contre eux l'intégrité du territoire ou venger le drapeau de la patrie ! On en revenait, sinon toujours couvert de lauriers, du moins d'honneur, et redoutable au sein même des revers. Autrefois, c'était souvent la victoire, c'était toujours la gloire, c'était Louis XIV, c'était Napoléon ! Maintenant, c'était la défaite partout, partout la ruine, des défaillances sans nombre, la désorganisation, pour tout dire enfin, la dictature de la suffisance et de l'incapacité !

Beaucoup, sans doute, la plupart même, à cette heure néfaste, combattaient encore et mouraient en braves, nobles et saintes victimes du devoir ; mais d'autres capitulaient lâchement ; et ici, on versait de l'or à l'ennemi, pendant qu'à Belfort et ailleurs on versait son sang plutôt que de faillir !

On versait de l'or à l'ennemi de la France ! Comment en douter, lorsqu'on avait vu l'armée allemande entrer dans Rouen sans coup férir, sans brûler une cartouche, en bon ordre, respectant tout sur son passage ! Comment en douter surtout, quand, après une heure à peine de halte, on vit les régiments prussiens s'ébranler, puis se partager la ville par quartiers, et les soldats descendre chez l'habitant, absolument comme s'ils avaient été munis de billets de logement !

On prétend qu'à ce moment la ville paya une première fois de sept millions de francs ces tristes avantages. Mais l'histoire raconte aussi que la rapacité prussienne ne se contenta pas de si peu, et que, pendant la longue occupation qui suivit, Rouen perdit non seulement bien d'autres millions en réquisitions de toutes sortes, mais jusqu'au bénéfice même de sa honteuse capitulation, c'est-à-dire le repos et la sécurité.

PIERRE DES ECOTTAIS.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

**La Ballade des Trois Empereurs et Les Voix des Flots, poésies par Charles Baude de Maurceley. Cinquième édition, Paris, Alphonse Lemerre, éditeur. M. DCCCXCI.**

Il est toujours fort intéressant de considérer la manière dont deux auteurs ont traité des sujets analogues ; les amateurs de rapprochements littéraires pourront exercer ici leur curiosité en comparant la *Ballade des Trois Empereurs* de Baude de Maurceley à la *Revue nocturne* de Zedlitz, ses *Voix des Flots* à l'*Océano Nox* de Victor Hugo.

Dans la *Ballade des Trois Empereurs*, écrite sur le rythme de la *Fiancée du Timbalier* des *Odes et Ballades*, les vaincus de la dernière guerre sortent de leurs tombeaux ; ils ne peuvent sommeiller après la défaite. Les ombres des empereurs Napoléon III, Guillaume I et Frédéric III apparaissent sinistres au milieu des fantômes errants. Mais voici que l'horizon s'éclaire et que la Victoire future se dresse aux regards consolés des morts, au milieu de canons gigantesques.

La ligne et la cavalerie,
Devant un peuple émerveillé,
Suivaient l'énorme batterie,
Et les drapeaux de la patrie
Claquaient dans l'air ensoleillé !

Et cette marche grandiose
De nos Français victorieux
Défilait en apothéose
Sur un fond d'azur et de rose,
Au bruit des clairons glorieux.

Digitized by Google

Et les morts, désormais tranquilles, s'endorment dans la paix du tombeau.

Dans la pièce suivante, *Les Voix des Flots*, le poète, assis à la pointe Saint-Gildas, en Bretagne, écoute la mer qui vient mourir à ses pieds et qui promène au large des cadavres, et le poète de s'écrier, en vers énergiques et colorés, s'apitoyant sur le sort des naufragés.

Pour les meurtrir encore, ô mer, tu les promènes !

Le baiser bleu des flots cache une trahison,
Tes superbes fureurs sont des spasmes immondes,
Et lorsque le soleil rougit tes vastes ondes,
C'est le sang de tes Morts qui monte à l'horizon !

. . . . . .

C'est pourquoi dans le choc de tes vagues, la nuit,
Lorsque le firmament s'est empli de ténèbres,
Lorsqu'à l'horizon noir pas un astre ne luit,
On entend des sanglots parmi des chants funèbres.

Le poète de *l'Oceano Nox* avait déjà dit s'adressant aux flots qui ont dévoré matelots et capitaines :

O flots que vous savez de lugubres histoires !
Flots profonds redoutés des mères à genoux !
Vous vous les racontez en montant les marées,
Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous !

C'est la même idée exprimée par deux poètes d'une façon saisissante et avec un accent tout à fait personnel.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

# INTERROGATOIRE
## DU MARQUIS DE PONTCALEC
### DEVANT LA CHAMBRE ROYALE DE NANTES
### EN 1720

*(Suite[1])*

*Du 7 janvier 1720, 4 heures de relevée.*

Nous, assisté de notre greffier, etc., avons continué l'interrogatoire ainsy qu'il ensuit :

88. *D.* — S'il n'est pas vray que, dans ces tems-cy de mouvement dans la province, il n'a pas distribué à plusieurs paysans de la poudre et des balles, que même il avoit chez lui des barriques de poudre et plusieurs sacs de balles ? Interpellé de nous déclarer à quelles fins ?

*R.* — A dit que quand il allait aux huës, il distribuait aux paysans une poire de poudre et à chacun cinq ou six balles ; qu'il n'a jamais eu de provisions de poudre ny de balles chez luy, qu'il n'en a eu qu'autant qu'il luy en falloit pour aller à la chasse. Que toute sa provision de poudre ne consistoit qu'en cinq ou six livres, et environ dix ou douze livres de balles. Ce qui est si vray que, quand les officiers du régiment de Champagne sont venus par ordre du roy s'emparer de sa maison, ils ne trouvèrent qu'environ deux poires de poudre et cinq ou six livres de petit plomb.

89. *D.* — A luy remontré qu'il se peut faire qu'ayant été averti qu'il y avoit des troupes qui venoient chez luy répondant, il auroit

[1] Voir la livraison de janvier ci-dessus, p. 4 à 26.



Digitized by Google

fait emporter et déplacer les barils de poudre et les sacs de plomb dont il avoit fait provision ?

*R.* — A dit qu'il y a répondu et qu'il n'a jamais eu de poudre ny de balles en plus grande quantité qu'il nous a déclaré cy dessus.

90. *D.* — Interpellé de nous déclarer ce que c'étoit qu'un exprès qui passa le 23 septembre dernier, sur les quatre heures après midy, dans le bourg de Plouay, courant à toute bride et demandant au sénéchal dudit Plouay de luy faire changer de cheval pour aller au Pontcalec, sous prétexte qu'il venoit de Vannes de la part des gentilshommes pour affaire de conséquence ?

*R.* — A dit que l'exprès qui passa le 23 septembre dernier dans le bourg de Plouay[1] luy fut envoyé de la part d'une femme dont il ne sait point le nom, et que l'exprès à luy envoyé ne voulut point luy nommer, pour avertir luy répondant qu'il eût à prendre garde à luy parce qu'il étoit sorti de Vannes un détachement de troupe qui pouvoit le regarder.

91. *D.* — S'il n'est pas vray que, le même jour, luy répondant ayant reçu cet avis n'envoya pas un valet à cheval à l'heure de minuit crier aux habitants de Plouay qu'ils eussent à se rendre incessamment à Pontcalec avec leurs armes ?

*R.* — A dit que, ledit jour 23 septembre, il n'envoya point à Plouay, mais qu'il y envoya le lendemain 24 au matin, qui étoit un dimanche, suivant son usage, pour faire publier à la chapelle Saint-Vincent, qui est à une demie lieue de Plouay, qu'il y auroit une huë à midy comme à l'ordinaire.

92. *D.* — S'il connoit le nommé Le Bougue, notaire à Plouay, et si ce n'est point luy qui alloit dans les villages assembler les paysans, lorsque luy répondant avoit reçu quelques avis ?

*R.* — A dit ne point connoître ledit notaire, et qu'il ne s'est jamais mis en devoir d'assembler aucuns paysans quand il a eu des avis qu'il étoit poursuivi par les troupes du Roy, et qu'il n'a jamais assemblé de paysans que pour des huës les jours de fêtes, suivant l'usage dans lequel il étoit depuis quinze ans.

[1] Dans cet interrogatoire, ce nom est presque toujours écrit *Plouet*, orthographe fautive.

Digitized by Google

93. *D.* — Interpellé de nous déclarer les noms de ceux qui luy donnoient des avis ?

*R.* — A dit n'en avoir point eu d'autre que de la femme qu'il ne nous a pu nommer, et dont il n'a pu sçavoir le nom par l'exprès qu'elle luy avoit envoyé. Qu'il se ressouvient encore qu'il a eu avis, par un paysan inconnu à luy répondant, qu'il y avoit des troupes qui le cherchoient.

94. *D.* — Si les armes du château de Pontcalec n'ont pas été transférées dans la forêt de Pontcalec et s'il ne s'y est pas retiré ?

*R.* — A dit qu'il s'étoit retiré dès le mois de may dans la forêt de Pontcalec, qu'il revenoit tous les jours dîner et souper à son château de Pontcalec et retournoit coucher dans ladite forêt de Pontcalec, sur les menaces qu'on lui faisoit de le faire enlever et de l'envoyer à Mississipi ou de le faire enfermer dans quelque citadelle ; que pour lors il étoit seul dans la forêt avec un seul valet et y demeura ainsy jusqu'au mois de septembre dernier ; que même, pendant ledit temps, les sabotiers qui travaillaient dans ladite forêt s'en retournoient coucher chez eux. Qu'il n'avoit dans ladite forêt, pendant tout ce temps là, que son fusil et ses deux pistolets, et son valet autant. Qu'il est vray que, le 23 septembre dernier, M. le comte de Polduc, le sieur de Lambilly et le sieur de Bonamour étant venus chez luy au Pontcalec poursuivis par les troupes du Roy, et luy ayant proposé de tenir ferme dans son château, il leur représenta qu'il convenoit mieux de se retirer dans sa forêt de Pontcalec, ce qu'ils acceptèrent et qui ne fut exécuté que le 27 dudit mois, et pour lors chacun porta son fusil dans la forêt ; et qu'il n'y a point eu d'autres transports d'armes.

95. *D.* — Si toutes lesdites armes n'ont pas été transportées chez le sieur de Keranguen Hiray, à Kerflemic, où le sieur de Keranguen demeuroit ?

*R.* — A dit que, le 29 dudit mois, s'étant retiré de la forêt, aussy bien que les sieurs de Polduc, Lambilly et Bonamour, ils laissèrent dans ladite forêt les armes qu'ils y avoient portées, sans sçavoir luy répondant ce qu'elles sont devenues.

96. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il a écrit une lettre à un nommé Belloudeau, le 25 septembre dernier, pour avertir les habitants de Plouay et les obliger de venir en armes au château de Pontcalec ?

Digitized by Google

*R.* — A dit n'avoir point écrit audit Belloudeau.

97. *D.* — A luy remontré qu'il ne dit pas la vérité. Et à l'instant luy avons représenté une lettre adressée et souscrite à M. Belloudeau à Plouay, contenant deux pages, dattée au bas du 25 septembre 1719, qui commence par ces mots : « Vous pouvés assurer « ces messieurs de Plouay, qui se sauvent comme des jeanfoutres « quand il s'agit de me rendre service, que j'ay du monde assez « pour me défendre, mais que si je tire un coup de fusil sans eux, « le lendemain je les brûleray tous sans en excepter un et mettray « tout au pillage. C'est sur quoy ils peuvent compter. Nous sommes « huit cents gentilshommes qui ont juré de faire pareille chose « Parlant ainsy ne leur mâchés pas châtaigne, car je seray homme « de parole et d'exécution etc. » Et finissant par ces mots : « Mme de « Menéhorne est morte, mandés moy ce que peut valoir son ra- « chapt ; il doit être fort, car en s'accommodant avec son fils, elle « me frustra de tout ce que je devois avoir à sa mort. » Et au bas : « Ce 25 septembre 1719. » Et à luy enjoint de reconnoistre si cette lettre n'est pas écrite de sa main ?

*R.* — A reconnu avoir écrit de sa main ladite lettre, laquelle a été paraphée par nous et par luy répondant. Et nous a dit, luy répondant, que ce n'étoit point par mauvaise intention qu'il avoit écrit ladite lettre au sieur Belloudeau, mais seulement dans le dessein d'être secouru pour l'empêcher d'être pris.

98. *D.* — S'il n'a pas envoyé un gentilhomme nommé Kerali, dans le mois d'août dernier, à Vannes ou ailleurs, pour y débaucher des soldats du régiment de Champagne et les envoyer au service de luy répondant, en leur promettant huit sols par jour et que luy répondant les autoriseroit à faire la contrebande ?

*R.* — A dit que, le 23 septembre dernier, le sieur chevalier de Kerali étant venu chez luy répondant, au château de Pontcalec, où étoient les sieurs de Lambilly, Bonamour et le comte de Polduc, en déjeunant tous ensemble, le lendemain ou deux jours après, le sieur de Lambilly proposa d'envoyer à Vannes pour débaucher quelques soldats, et le sieur de Kerali qui avoit servi dans l'infanterie s'offrit de se charger de cette commission et y fut le même jour, mais a ouy dire que les soldats du régiment de Champagne

Digitized by Google

s'étoient moqués du sieur chevalier de Kerali après avoir mangé son argent.

99. *D.* — A luy remontré que non seulement il a fait débaucher des soldats du régiment de Champagne, mais encore du régiment de la Marine ?

*R.* — A dit qu'il n'en a point débauché ni fait débaucher d'aucun régiment ; qu'il est vray que, la désertion étant grande dans les régiments qui étoient en garnison dans les châteaux de Bretagne, les déserteurs venoient dans les maisons s'offrir pour servir de domestiques, que luy répondant en prit deux de ceux qui vinrent à luy, et les sieurs de Lambilly et Bonamour cinq autres, dont cinq étoient de la garnison de Brest et les deux autres de la garnison de Port-Louis.

100. *D.* — A luy remontré que, dans le temps où la province étoit en mouvement, il ne devoit pas augmenter le nombre de ses domestiques, et pourquoy il l'a fait ?

*R.* — A dit qu'ayant des avis qu'on vouloit l'arrêter, il étoit bien aise d'avoir quelques domestiques sur qui il pût compter.

101. *D.* — S'il n'est pas vray que, craignant d'être arrêté, luy répondant avoit rassemblé dans son château et dans ses bois beaucoup de soldats déserteurs, lesquels couchoient dans lesdits bois, dans des loges que les soldats y avoient construites ?

*R.* — A dit qu'il convient que, depuis le 23 septembre jusqu'au 28 qu'il sortit de son château, il eut chez luy une douzaine de gentilshommes, mais que dans les bois il n'y eut aucuns soldats déserteurs qui y demeurassent ; qu'il est vray qu'il y fit construire des loges parce qu'il y couchoit tous les jours, et que dans l'une de ces loges luy répondant couchoit et son valet, et dans l'autre deux de ses chevaux, lesquelles loges avoient été construites dès le mois de may précédent, qui étoit le temps auquel luy répondant avoit commencé à se retirer dans ses bois.

102. *D.* — Interpellé de nous déclarer les noms des gentilshommes qui demeurèrent chez luy répondant depuis le 23 septembre dernier jusqu'au 28 dudit mois, qu'il sortit tout à fait de son château ?

Digitized by Google

*R.* — A dit que ce furent les sieurs de Lambilly, Bonamour, le comte de Polduc, Montlouis, Talhouët Le Moine, les deux Fontaineper, Kerouet, Kerbé, Hiray Keranguen, le chevalier de Koergan et le sieur chevalier de Kerali, qui n'y demeura que deux jours.

103. *D.* — Dans quelle vue tous ces gentilhommes vinrent passer cinq ou six jours dans son château ?

*R.* — A dit ne le point sçavoir, mais qu'il croit que le bruit s'étant répandu que les sieurs de Lambilly, Bonamour et le comte de Polduc étant poursuivis chez luy répondant, lesdits gentilshommes y vinrent pour les voir et tâcher de les secourir.

104. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il a distribué des armes aux paysans de sa paroisse et autres voisines dont il est seigneur, comme des fusils, bayonnettes et des fourches de fer, et s'il n'est pas vray que ces armes étoient cachées dans le bois, et que même les sabotiers qui travailloient avoient toujours leurs fusils pendus aux arbres ?

*R.* — A dit qu'il n'a jamais distribué de fusils à aucuns paysans de ses paroisses ; qu'il est vray que, de quatorze fuzils qu'il avoit, il en avoit distribué à dix sabotiers de la paroisse de Berné qui étoient dans ses bois pour le garder. Qu'il convient encore avoir fait raccommoder une trentaine de fusils pour des paysans de la même paroisse de Berné à qui ils appartenoient, et qu'il a distribué une trentaine de fourches de fer. Mais que ces trente fusils et ces trente fourches de fer n'étoient pour autre intention que pour servir aux huës ; qu'il est cependant obligé de convenir qu'il se seroit servi de ces armes pour sa défense si on l'eût attaqué.

105. *D.* — Interpellé de nous déclarer combien de gentilshommes ils étoient dans la forêt, et quel nombre de paysans il y avoit dans ladite forêt armés, ou de valets ?

*R.* — A dit qu'il n'y a jamais eu avec lui dans la forêt que les mêmes gentilshommes qu'il nous a déclarés cy dessus être venus chez luy passer cinq ou six jours depuis le 23 septembre dernier jusqu'au 28, et qu'ils ne se sont jamais trouvés dans ladite forêt, tant en gentilshommes, paysans, que valets, plus de 60 ou 70, si ce n'est les jours de huës, qu'ils se sont trouvés quelquefois jusqu'au nombre de deux cents et plus.

Digitized by Google

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire, etc., etc., etc., avons continué ledit interrogatoire à demain, trois heures de relevée.

*Du 8 janvier 1720, trois heures de relevée.*

Nous, assisté du greffier, avons fait venir de sa prison le sieur de Pontcalec, accusé, etc., et avons continué l'interrogatoire, etc.

106. — *D.* Dans quelle vue il a écrit le 25 septembre dernier au sieur Belloudeau la lettre que nous luy avons présentée, et que luy répondant a reconnue pour être écrite de sa main, par laquelle il mande audit Belloudeau qu'il brûlera tous les habitans de Plouay et mettra tout au pillage s'il tire un coup de fusil sans eux, et de faire avertir les gens de la paroisse d'Inguiniel qui ont des armes, et ceux des confins de Coëteren, d'Emplouay, par deux sergents, de se trouver le soir à six heures, dans le pré de la Massaye, et qu'il ne veut que gens de bonne volonté et bien armés ?

*R.* — A dit qu'il avoit écrit cette lettre au sieur Belloudeau dans la vue de se deffendre en cas qu'il fût attaqué, qu'il avoit pris la résolution d'écrire ladite lettre au sieur Belloudeau parce qu'il avoit eu avis qu'il devoit être attaqué ce jour-là dans la forêt, qu'il n'avoit avec luy pour lors que 7 à 8 sabotiers, parce que le sieur de Lambilly et les autres gentilshommes qui étoient de sa compagnie étoient restés dans le château de Pontcalec avec tous les gens de luy répondant et les paysans, dont le tout se montoit, comme il nous l'a déclaré, à 60 ou 70 hommes, sans y comprendre une trentaine de paysans à qui il avoit distribué des fourches de fer.

107. *D.* — Si le sieur Belloudeau exécuta ses ordres, et s'il avertit les paysans desdites paroisses de le venir joindre comme il l'en avoit chargé ?

*R.* — A dit qu'il ne sçait point s'il les avertit, parce qu'ils ne vinrent joindre luy répondant qu'au nombre de 7 ou 8, du nombre desquels étoit Belloudeau.

108. *D.* — Interpellé de nous déclarer ceux qui luy donnoient des avis, et entre autres ceux qui lui avoient donné l'avis que luy

Digitized by Google

répondant devoit être attaqué dans sa forêt le 25 septembre dernier ?

*R.* — A dit qu'il ne peut nous dire de qui il recevoit ces sortes d'avis parce qu'ils venoient de gens qui ne se nommoient point, et d'ailleurs tous les détachemens qui se faisoient des troupes du roy pour battre la campagne étoient suivis par des partisans ou espions, que luy répondant envoyoit à la découverte.

109. *D.* — S'il peut nous dire qui sont les huit cents gentilshommes, ou du moins les principaux de ces gentilshommes, avec qui il avoit juré de mettre au pillage tous ceux qui ne viendroient pas leur prêter main forte?

*R.* — A dit que c'étoit un discours qu'il avoit mis dans sa lettre simplement pour faire peur audit Belloudeau et autres bourgeois de Plouay, et les engager à le venir secourir.

110. *D.* — A luy représenté que la manœuvre qu'il faisoit avoit toutes les apparences d'une sédition, et ne pouvoit jamais être regardée pour une légitime défense, agissant contre les ordres du roy et son service et contre le bien de l'Etat ?

*R.* — A dit qu'il s'y étoit trouvé forcé par la situation où il se trouvoit, avec bien d'autres gentilshommes, que M. le maréchal de Montesquiou avoit menacés de faire enfermer, sans qu'il y ait jamais eu aucune citation ny vérification de crime contre eux.

111. *D.* — S'il n'est pas vray que les sieurs de Keranguen et de Kerognan Tressel ont obligez les métayers du sieur de Kerbigué d'atteler une charrette pour aller prendre les fusils et autres armes au village de Kerjean, chez un nommé Le Clay, métayer de Belloudeau, et s'il n'est pas vray que cette charrette, ayant été chargée de 50 fusils ou environ, fut jusqu'au village de Kerflemic, d'où les sieurs de Keranguen et de Kerognan la conduisirent eux-mêmes dans un champ et la laissèrent toute chargée dans un fossé, et le lendemain au soir les domestiques du sieur de Montlouis vinrent les reprendre et les emportèrent ?

*R.* — A dit qu'il ne peut nous rendre compte du transport qui a été fait de toutes ces armes, étant pour lors sorti de sa maison et de sa forêt, dansles quelles il n'est point revenu depuis ; qu'il a ouy dire au sieur de Couëdic et au sieur chevalier de Coërgan que le

Digitized by Google

sieur de Montlouis avoit fait enlever les dites armes, mais ne sçait, luy répondant, où elles ont été transportées.

112. *D.* — S'il n'est pas vray que luy répondant faisoit monter la garde à ses paysans sur le pont de la chaussée de son moulin, sur lequel pont on faisoit une barrière avec des charriots en travers ? et s'il n'est pas vray qu'il en faisoit faire autant sur le pont de son château ?

*R.* — A dit qu'il est vray que l'on montoit la garde dans lesdits endroits, mais que ce n'étoit point par son ordre, attendu qu'il n'étoit point dans son château de Pontcalec et qu'il étoit dans sa forêt, mais que c'étoit par l'ordre des gentilshommes qui étoient restés dans son château, qu'il nous a tous nommez cy-dessus.

113. *D.* — S'il n'avoit pas toujours trente hommes armés autour de sa cabane dans sa forêt, qui étoient commandez par lesdits gentilshommes qui se relevoient d'heure en heure ?

*R.* — A dit qu'il convient avoir toujours eu quinze hommes pour sa garde dans la forêt.

114. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il y avoit 40 ou 50 gentilshommes retirés dans ladite forêt avec 3 ou 400 paysans, tous armés de fusils avec bayonnettes, fourches de fer et hallebardes ?

*R.* — A dit qu'ils ne se sont jamais trouvés dans la forêt en plus grand nombre que de 60 ou 70 hommes, tant gentilshommes que paysans, à l'exception des jours de huës, qu'ils s'y sont trouvez jusqu'au nombre de 200 et plus.

115. *D.* — Si, le 25 septembre dernier, sur les neuf heures du soir, il n'arriva pas à la loge de luy répondant trois cavaliers, accompagnés de Chemindy, sénéchal du Faouët, et des demoiselles de Pontcalec et de Chemindy ?

*R.* — A dit que les demoiselles de Pontcalec et de Chemindy, non plus que le sieur de Chemindy son frère, ne vinrent point le trouver ledit jour, mais que les sieurs de Bonamour, Lambilly et l'abbé du Glesker y vinrent.

116. *D.* — Ce qui amena lesdits trois cavaliers dans ladite forêt, et ce qu'ils dirent à luy répondant ?

*R.* — A dit qu'ils venoient pour l'avertir qu'il y avoit des troupes

Digitized by Google

en marche et sçavoir de luy s'il n'en avoit pas reçu quelque avis. Que luy répondant s'étant trouvé le lendemain matin au château de Pontcalec, l'abbé du Glesker luy fit part, comme aux autres gentilshommes qui étoient dans le château, d'un projet que son frère envoyoit, qu'il disoit être conçu de la part de toute la noblesse de Tréguer, qui tendoit à s'assembler dans la forêt de la Noée, le 6 octobre suivant, au nombre de 1500 gentilshommes, pour marcher à Rennes et y parler à M. le maréchal de Montesquiou, pour luy faire leurs remontrances sur les persécutions qui se faisoient de sa part à la noblesse, et en cas qu'il ne les eût pas bien reçus, de s'emparer de la ville de Rennes : à quoy luy répondant ne consentit pas.

117. *D.* — Si les gentilshommes à qui l'abbé du Glesker fit part de ce projet, aussy bien qu'à luy répondant, approuvèrent ledit projet, et s'ils se trouvèrent le 6 octobre suivant dans la forêt de la Noée?

*R.* — A dit que luy répondant, n'y ayant point consenti, n'y alla point, et empêcha mesme les sieurs de Kerognan, La Berraye et le sieur Talhouet de Boisoran de s'y trouver; qu'il a entendu dire que ledit jour, 6 octobre, il se trouva environ 14 ou 15 gentilshommes avec leurs valets armez pour mettre à exécution ledit projet, mais que lesdits gentilshommes, ne s'étant pas trouvés en assez grand nombre pour exécuter un pareil projet, s'en retournèrent chez eux.

118. — *D.* Interpellé de nous dire les noms de ceux qui se trouvèrent dans la forêt de la Noée?

*R.* — A dit qu'il s'y trouva les sieurs de Bonamour, Lambilly, Montlouis, Tournemine, Lescouet de Guérande qui est de l'évêché de Rennes, et ne sçait point les noms des autres qui s'y trouvèrent.

119. *D.* — S'il ne sçait point que quelques officiers du Parlement de Rennes ayent eu part audit projet?

*R.* — A dit n'en avoir point de connoissance.

120. *D.* — Si, luy répondant étant dans la forêt avec plusieurs gentilshommes et autres personnes, il ne parut pas un détachement des troupes du roy, et que pour lors ils tinrent conseil pour sçavoir s'ils les chargeroient?

Digitized by Google

*R.* — A dit que, le 28 septembre dernier, sur les huit heures du matin, il parut en effet un détachement de 60 à 70 hommes des troupes du roy et du régiment Royal de la Marine ; qu'ils ne voulurent pas attaquer lesdites troupes pour ne se point rendre criminels, ce qui fait voir que leur intention n'étoit point à mauvaise fin.

121. *D.* — Interpellé de nous déclarer ce qu'il sçait des négociations qui ont été faites de la part de la noblesse de Bretagne auprès des puissances étrangères ?

*R.* — A dit qu'il ne sçait rien autre chose que ce qu'il nous a déclaré cy dessus, en nous rendant compte du récit qu'il avoit entendu faire par le sieur de Melac Hervieux, dit Le Calme, étant au château de Kergrois chez le sieur de Lambilly. Qu'il est bien vray qu'il a entendu tenir depuis des discours généraux par les sieurs de Lambilly et Bonamour, en disant qu'il falloit prendre des mesures pour que le roy d'Espagne les épaulât, mais n'a aucune connoissance des mesures qu'ils ont pu prendre.

122. *D.* — S'il n'est pas vray que les gentilshommes assemblez chez luy répondant, au château de Pontcalec, n'ont pas dit, étant à dîner, qu'il falloit qu'ils se tinssent prêts pour la fin de septembre ou le commencement d'octobre, temps auquel le roy d'Espagne devoit faire une descente sur les côtes de la province, et qu'ils en recevoient des assurances par des lettres de leurs amis qu'ils avoient en Espagne ?

*R.* — A dit n'avoir aucune connoissance qu'il se soit tenu de pareils discours ; qu'il n'a jamais entendu parler que de projets généraux concernant l'Espagne par les sieurs de Lambilly et Bonamour.

123. *D.* — A luy remontré qu'il ne dit pas la vérité quand il dit qu'il n'a été question que de projets généraux, puisque luy répondant a dit qu'on luy promettoit de le faire colonel d'un régiment de dragons ?

*R.* — A dit qu'il n'a jamais tenu ce discours ; qu'il est vray que les sieurs de Lambilly et Bonamour luy ont dit plusieurs fois qu'ils feroient venir des commissions du roy d'Espagne pour tous les gentilshommes de Bretagne qui en voudroient prendre ; que

Digitized by Google

même le sieur de Lambilly luy a dit qu'il avoit écrit à tous les commissaires des évêchez de Bretagne de voir dans leurs cantons quelles commissions pouvoient convenir à chacun des gentilshommes, suivant l'état de leurs services passez ; que c'est ce qui a donné lieu à dire parmi la noblesse que luy répondant seroit colonel de dragons.

124. *D.* — S'il n'est pas arrivé des fonds à Saint-Malo ou ailleurs, de la part du roy d'Espagne, pour distribuer dans la province de Bretagne ?

*R.* — A dit qu'il a connoissance qu'il est arrivé de l'argent de la part du roy d'Espagne pour être distribué dans la province de Bretagne, parce que le sieur de Kerantré luy a dit avoir une somme de 20000 livres, en pièces de quatre pistoles, à distribuer dans les évêchez de Quimper, Tréguer et Léon, et Saint-Brieuc, à ce qu'il croit, sur le pied de 5 000 livres par évêché, et qu'il y en a eu de distribué dans les autres évêchez, sur le même pied de 5000 liv. par évêché, par le sieur Bouëxière et un nommé Morel, attaché au service du sieur Bonamour. Qu'il a entendu dire dans la province que le sieur de Lantillac avoit eu une somme de 14 000 liv. en dépôt, que le sieur de Lambilly luy avoit laissée, du même argent qui étoit venu d'Espagne.

125. *D.* — Interpellé de nous déclarer combien il est venu d'argent d'Espagne pour distribuer à la noblesse de Bretagne ?

*R.* — A dit que le sieur chevalier de Koergan luy a dit avoir veu, chez le sieur de Salarun gros d'or comme la moitié d'une table, de l'argent qui étoit venu d'Espagne, et que le sieur Melac Hervieux, dit Le Calme, y avoit apporté, et que le sieur de Lambilly en avoit distribué aux trois nommés cy dessus une somme de cinquante-cinq mille livres, y compris les quatorze mille livres que ledit sieur de Lambilly a mis en dépôt entre les mains du sieur de Lantillac.

126. *D.* — Si luy répondant n'a point touché de l'argent ?

*R.* — A dit que le sieur de Kérantré a voulu lui en donner une somme de 4 000 liv. mais qu'il n'a pas voulu les recevoir.

127. *D.* — Interpellé de nous déclarer ceux qu'il sçait en avoir touché ?

Digitized by Google

*R.* — A dit que le sieur de Montlouis en a touché 4 000 liv. pour l'évêché de Cornouaille ; le sieur de Kerias, 1 000 l. ; le comte de Corlay, 1 000 l., et le sieur abbé du Glesker, pour son frère, 2 000 l. pour l'évêché de Tréguer. Pour l'évêché de Léon, les sieurs de Roscouet et Lescouet, chacun 2 000 l., que le sieur Kérantré dit à luy répondant qu'il alloit leur porter, mais ne sçait s'ils les ont reçues.

128. *D.* — S'il n'a pas déposé des sacs d'or et d'argent chez le prieur de l'abbaye de Langonnet ?

*R.* — A dit que dans le tems qu'il se sauva, qui étoit le 28 septembre, il déposa chez le prieur de Langonnet trois sacs de mille livres chacun, deux cachetés de noir et un cacheté de rouge, qui étoit tout ce qu'il avoit d'argent, et le retira huit ou dix jours après.

129. *D.* — Interpellé de nous déclarer si cet argent ne lui venoit point d'Espagne ?

*R.* — A dit que non, qu'il n'en a jamais touché d'Espagne.

130. *D.* — Si le sieur de Lambilly, avant de partir pour s'en aller, ne luy a point donné d'argent, et si cet argent ne venoit pas d'Espagne ?

*R.* — A dit qu'il n'a point reçu d'argent d'Espagne et qu'il est vray que le sieur de Lambilly, dans le tems qu'il croyait être attaqué, luy donna un sac cacheté de rouge à garder, dans lequel le sieur de Lambilly luy dit qu'il y avoit une somme de 800 l. monnoye de France, sur lesquelles il reprendroit 78 l. qu'il luy avoit prêtées, lequel sac luy répondant envoya par un valet chez le recteur de Berné pour le garder.

131. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il maltraite ses vassaux et qu'il en a fait mourir sous le bâton ?

*R.* — A dit que non, qu'il n'y en a aucun qui puisse s'en plaindre.

132. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il a chez luy une prison avec des fers, où il met ses vassaux, officiers, domestiques, et si, après les avoir bien maltraités, il ne les fait pas jeuner au pain et à l'eau ?

*R.* — A dit que, n'étant point yvrogne et ne pouvant pas souffrir les yvrognes, il enferme ses domestiques et les fait jeuner au pain

Digitized by Google

et à l'eau pour les corriger, quand ils se sont enyvrés et qu'ils sont insolents.

Lecture faite au sieur de Pontcalec, accusé, du présent interrogatoire etc., etc., avons continué le présent interrogatoire à demain, trois heures de relevée.

*Du 9 janvier 1720, trois heures de relevée.*

Nous, assisté du greffier, avons fait venir de sa prison le sieur de Pontcalec etc., etc.

133. *D.* — S'il connoit le sieur de Kergouet Kerjus, pourvu de la charge de sénéchal de Gourin ?

*R.* — A dit que ouy.

134. *D.* — Si, le 29 octobre dernier, ledit sieur de Kergouet Kerjus n'alla pas le soir à Pontcalec avec une femme, sous prétexte de mener une femme de chambre à M^me^ de Pontcalec, qu'il disoit être sa sœur.

*R.* — A dit qu'il est vray que, madame sa sœur ayant eu une lettre de cachet pour aller dans le couvent de Saint-Georges à Rennes et n'ayant point de femme de chambre, il pria le sieur Kergouet Kerjus de luy en amener une qu'il sçavoit qu'il avoit à placer, mais ne sçait pourquoy il disoit qu'elle étoit sa sœur et faisoit ce mystère.

135. *D.* — S'il n'est pas vray que ledit sieur de Kergouet Kerjus avoit été au Pontcalec pour prendre une somme d'argent, que luy répondant avoit cachée ?

*R.* — A dit qu'il convient avoir chargé ledit sieur de Kergouet Kerjus d'aller au Pontcalec et d'y entrer, s'il le pouvoit, sous prétexte d'y mener ladite femme de chambre, et d'en tirer une boîte à thé dans laquelle il y avoit trois cents louis d'or en six rouleaux, qu'il avoit cachée dans l'endroit indiqué au sieur Kergouet Kerjus.

136. *D.* — Interpellé de nous déclarer si ces louis d'or étoient monnoye d'Espagne ?

*R.* — A dit que lesdits louis d'or étoient monnoye de France, à la croix et aux quatre couronnes.

Digitized by Google

137. *D.* — Si le sieur de Valogne, lieutenant au régiment de Champagne, commandant au Pontcalec sous le sieur de Courcelle, ne fut pas d'intelligence avec ledit sieur de Kergouet Kerjus pour laisser emporter cet argent ?

*R.* — A dit n'en avoir point de connoissance.

138. *D.* — S'il n'est pas vray que le sieur de Valogne l'apporta luy même le lendemain, 29 ou 30 octobre, dans une maison particulière à Kerflemique, où ledit sieur Valogne vint dîner avec le recteur de Berné et le sieur de Kergouet Kerjus ?

*R.* — A dit n'en avoir point de connoissance, et qu'il étoit pour lors à plus de dix lieues de chez luy.

139. *D.* — S'il n'est pas vray que le sieur de Kergouet Kerjus porta à luy répondant ladite somme qu'il avoit trouvée dans le château de Pontcalec ?

*R.* — A dit que le sieur de Kergouet ne luy a point remis ledit argent, mais qu'il le remit chez le sieur de Tronjoly, son cousin, qui demeure à un demi-quart de lieue de Gourin, de qui luy répondant l'envoya retirer quelques jours après, avec d'autres hardes qu'il avoit à luy, comme linge et habits.

140. *D.* — Si le sieur de Kergouet Kerjus, étant arrivé au Pontcalec, ne remit pas une lettre au sieur de Valogne, et s'il n'est pas vray que le sieur de Valogne l'envoya manger à l'office comme un valet ?

*R.* — A dit n'en avoir point de connoissance ; qu'il se ressouvient cependant qu'il avoit chargé d'une lettre le sieur de Kergouet pour mademoiselle sa sœur, à qui il marquoit qu'il luy envoyoit une femme de chambre, et que par occasion il chargea le sieur de Kergouet Kerjus de luy apporter ledit argent, s'il le pouvoit faire sans en parler à aucun des officiers qui étoient chez luy en garnison. Au surplus ne sçait ce que fit le sieur de Kergouet Kerjus.

141. *D.* — S'il n'est pas vray qu'un gentilhomme habillé en courrier a été envoyé à la dame de Montlouis, pour luy dire qu'il étoit venu beaucoup d'argent d'Espagne, qu'il falloit au plus tost lever des troupes et qu'il y avoit une flotte d'Espagne à la hauteur de Belle-Isle ?

*R.* — A dit n'en avoir aucune connoissance.

Digitized by Google

142. *D.* — S'il n'est pas vray que ce courrier a donné une somme de quatre à cinq mille livres à la dame de Montlouis, en pistoles d'Espagne?

*R.* — A dit qu'il ne croit pas que la dame de Montlouis ait touché ledit argent, mais avoir ouy dire au sieur de Kerentré, qu'il trouva huit jours après dans la forêt de Coëtnos, que le sieur de Montlouis l'avoit touché.

143. *D.* — Interpellé de nous déclarer qui étoit ce gentilhomme habillé en courrier, qui avoit donné avis à la dame de Montlouis qu'il étoit venu de l'argent, et si ce n'est pas luy répondant qui l'avoit envoyé ?

*R.* — A dit n'en avoir point de connoissance et n'avoir point envoyé ledit courrier, ne sachant pas même ce qui se passoit.

144. *D.* — Interrogé s'il ne sçait pas que le sieur de Montlouis, qui avoit appris qu'il étoit venu de l'argent d'Espagne et qu'il y avoit une flotte d'Espagne à la hauteur de Belle-Isle, alla chez un paysan ou bourgeois de Kerflemique nommé Joseph-Hyacinthe Jouan, pour l'engager à lever des troupes, et s'il n'est pas vray que sur son refus le sieur de Montlouis le menaça de le brûler ?

*R.* — A dit n'en avoir point connoissance, attendu son éloignement, étant pour lors à plus de quinze lieues de chez luy.

145. *D.* — Si un nommé Bourguillot, prêtre, n'a pas écrit une lettre à un nommé Kernec, pour qu'il eût à se joindre à luy au Pontcalec, et d'amener avec luy autant de monde qu'il pourroit ?

*R.* — A dit n'en avoir point de connoissance et qu'il n'y a pas même d'apparence que ce fait soit vray, y ayant pour lors chez luy répondant 150 hommes des troupes du roy en garnison.

146. *D.* — Si dans les papiers et hardes, que luy répondant a déposés chez le recteur de Berné, il n'y avoit pas quelques papiers qui concernassent la conspiration formée en Bretagne ?

*R.* — A dit que non, et qu'il n'y avoit point d'autres papiers que ceux dont il a été dressé par nous procès-verbal, qui furent apportés lors de sa capture.

147. *D.* — Interpellé de nous déclarer les intelligences que les gentilshommes de Bretagne entretenoient dans les provinces voisines, même à Paris ?

Digitized by Google

*R.* — A dit n'en avoir jamais eu aucune, et que si quelques gentilshommes ont eu quelques intelligences avec les provinces-voisines et Paris pour agir contre le gouvernement, lui répondant n'y a jamais eu aucune part et n'en a jamais entendu parler, si ce n'est par des discours généraux ; qu'il a entendu dire dans le public que différentes provinces étoient mécontentes et se plaignoient, et même prêtes à se soulever, mais n'a jamais rien sceu par luy-même de particulier.

148. *D.* — S'il sçait quel est celuy qui se trouva à la cour d'Espagne lorsque Melac Hervieux y arriva pour négocier avec le cardinal Alberoni de la part de la noblesse de Bretagne, et au sujet duquel le cardinal Alberoni se plaignit de la lenteur des Bretons, disant audit Melac : « Vous devriez agir avec la même vivacité que « ce monsieur là, vous serez étonné que les gens au nom de qui il « traite seront déclarés avant vous ! »

*R.* — A dit que Melac n'a point été envoyé en Espagne par la noblesse de Bretagne, si vray qu'on ne vouloit point l'écouter en Espagne, faute de pouvoir et lettre de créance de la part de la noblesse de Bretagne ; qu'il y avoit été envoyé de la part du sieur de Lambilly et du sieur Bonamour, qui faisoient toute la manœuvre en Espagne. Qu'il a ouy dire au sieur Melac Hervieux que celuy qui se trouva à la cour d'Espagne pour négocier avec le cardinal Alberoni étoit le chevalier de Sève.

149. *D.* — Interpellé de nous déclarer au nom de qui ce chevalier de Sève traitoit à la cour d'Espagne avec le cardinal Alberoni ?

*R.* — A dit avoir entendu dire audit Melac que c'était au nom de M. le duc de la Feuillade, qui étoit pour lors gouverneur du Dauphiné.

150. *D.* — Interpellé de nous déclarer si ledit sieur Melac ne luy en a point nommé d'autres au nom de qui l'on traitait en Espagne avec le cardinal Alberoni ?

*R.* — A dit que, dans l'assemblée qui se tint à Kergrois, le sieur de Melac leur fit entendre que la Provence et le Dauphiné remueroient avant la province de Bretagne, mais qu'il ne leur nomma que M. le duc de la Feuillade ; que luy répondant pense que le cardinal



Digitized by Google

Alberoni n'avoit tenu au sieur Melac ce discours que pour engager le sieur Melac à presser la province de Bretagne à se déclarer.

151. *D.* — A quel usage luy répondant se servit du sieur Chemindy, sénéchal du Faouët, et à quel titre il avoit mérité sa confiance et celle des autres gentilshommes de la ligue?

*R.* — A dit connaitre le sieur de Chemindy depuis douze ans qu'il étoit attaché à feu M. le marquis du Faouët, de qui luy répondant étoit fort ami, et qu'il n'est entré en aucunes affaires qui concernassent la province.

152. *D.* — A quel usage pouvoit servir le frère Epiphane, carme, aux gentilshommes?

*R.* — A dit que le frère Epiphane, carme, ne se mêloit de rien, et qu'il se trouva par hazard chez luy répondant pour faire sa quête de beurre, comme il fait toutes les années vers ce tems-là.

153. *D.* — Interpellé de nous déclarer comment il trouva moyen d'engager le curé de Lignol à le réfugier chez luy[1], vu les défenses qui avoient été faites de donner retraite aux coupables, et s'il ne dit pas à luy répondant qu'il s'exposoit beaucoup en y contrevenant?

*R.* — A dit que l'arrêt qui portoit lesdites défenses n'avoit point été signifié au curé de Lignol, suivant qu'il entendit dire par ledit curé au sieur de Mianne, qui arrêta luy répondant.

154. *D.* — Quel habit il avoit lorsqu'il se retira chez le sieur curé de Lignol?

*R.* — A dit qu'il étoit habillé en paysan.

155. *D.* — A luy représenté une culotte de grosse toile à usage de paysan, une chemisette de bure sans manches, une chemise de grosse toile et une autre chemisette de toile avec des manches, le tout à usage de paysan. Et à luy enjoint de nous dire si ce n'est pas là l'habillement qu'il avoit lorsqu'il s'est refugié chez le sieur curé de Lignol?

*R.* — A dit reconnoitre ledit habillement, et que c'est le même qu'il portoit lorsqu'il s'est refugié chez le curé de Lignol.

156. *D.* — Interpellé de nous déclarer pourquoy il s'étoit ainsi déguisé?

[1] C'est-à-dire, à donner refuge chez lui au marquis de Pontcalec.

Digitized by Google

*R.* — A dit qu'il s'étoit ainsy déguisé parce qu'il étoit connu par tout le monde dans le pays, et que sachant que M. le maréchal de Montesquiou le vouloit faire arrêter, il se servoit des moyens les plus sûrs pour se sauver.

157. *D.* — A luy remontré qu'apparemment il se croyoit criminel puisqu'il cherchoit à se sauver ?

*R.* — A dit qu'il n'avoit rien à se reprocher, mais sçachant que, quoy qu'il ne fût pas criminel, M. le maréchal de Montesquiou, qui ne l'a jamais aimé, vouloit le faire enlever, il étoit naturel qu'il cherchât les moyens de se sauver.

158. *D.* — S'il sçait depuis quel tems le sieur de Salarun est mêlé dans toutes ces sortes d'affaires?

*R.* — A dit ne sçavoir point depuis quel tems le sieur de Salarun s'est mêlé dans toutes ces sortes d'affaires, ny quel personnage il y a joué. Qu'il sçait seulement qu'il étoit fort amy du sieur de Lambilly, ce qui fait que luy répondant croit que, s'il s'est mêlé de quelque chose, cela s'est passé entre luy et le sieur de Lambilly, parce qu'il n'a jamais vu le sieur de Salarun dans aucune assemblée des gentilshommes, et qu'il n'en a jamais entendu parler qu'à l'occasion de l'argent que Melac Hervieux apporta chez ledit Salarun en revenant d'Espagne.

159. *D.* — Quel personnage le sieur de Lantillac faisoit dans cette affaire?

*R.* — A dit ne l'avoir point vu depuis six années et ne l'avoir vu dans aucune assemblée.

160. *D.* — A luy remontré qu'il falloit bien que le sieur de Lantillac eût part dans toutes ces sortes d'affaires, puisque le sieur de Lambilly, après avoir reçu de l'argent d'Espagne, en donna au sieur de Lantillac une somme de 14000 livres ?

*R.* — A dit qu'il croit que le sieur de Lambilly n'a point mis cet argent entre les mains du sieur de Lantillac pour en faire aucun usage par rapport aux affaires présentes, parce qu'il n'a jamais vu le sieur de Lantillac dans aucune assemblée des gentilshommes, ny ouy dire qu'il eût signé le traité d'association[1].

[1] En marge de cette réponse, le ministre à qui cet interrogatoire avait été envoyé a inscrit ces mots : « Il affecte d'excuser tous les accusez saisis et de « charger les absents. » Ce qui est assez vrai.

Digitized by Google

161. — *D.* S'il ne sçait pas que le sieur de Pomphily étoit le correspondant des gentilshommes à Saint-Malo, à l'effet de retirer de chez Bassablons, banquier à Saint-Malo, les sommes qni étoient envoyées d'Espagne ?

*R.* — A dit n'en avoir pas connaissance.

162. — *D.* Interpellé de nous déclarer si la contagion s'étoit également répandue dans tous les évêchés de la province de Bretagne, et si ceux qu'ils avoient nommés commissaires dans chaque évêché n'avoient pas plus de peine les uns que les autres à mettre les gentilshommes et le peuple dans le parti de la révolte ?

*R.* — A dit que personne n'avoit envie de se révolter, mais qu'on s'étoit simplement lié pour se trouver aux Etats en plus grand nombre, afin de se maintenir dans leurs priviléges, que M. le maréchal de Montesquiou leur faisoit perdre en les traitant avec rigueur, contre les lois et l'usage pratiqué de tout tems dans la liberté de leur suffrage. Ajoute que toute la province pensoit de la même manière, mais que les plus hardis et les plus malheureux, par la suite, avoient signé le traité d'association.

163. *D.* — Interpellé de nous déclarer les correspondances particulières que le sieur Tailladet avoit avec la noblesse de Bretagne ?

*R.* — A dit n'en avoir aucune connoissance par luy même ; qu'il croit qu'il étoit en grande correspondance avec le sieur de Lambilly et le sieur de Bonamour, parce qu'il leur a entendu dire plusieurs fois qu'ils avoient un homme à Rennes qui leur donnoit des avis de ce qui se passoit chez le maréchal de Montesquiou, et que luy répondant leur ayant dit qu'apparemment c'étoit le sieur Tailladet, secrétaire de M. le mareschal de Montesquiou, ils en en étoient presque convenus.

164. *D.* — S'il veut s'en rapporter aux témoins ?

*R.* — A dit qu'il le veut bien, pourvu qu'ils disent la vérité.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec, accusé, du présent interrogatoire, a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et a signé avec nous et notre greffier.

Signé : Pontcalec, Baussan et Blanchard.

Digitized by Google

# L'ABBÉ DE KERGU

## SA FAMILLE, SA FORTUNE, SES ŒUVRES

### V

L'abbé de Kergu naquit au Plessix-Tréhen en Pluduno et fut baptisé à Landébia ; voici le texte même de son acte de baptême : « Messire François-Joseph-Charles de Guergu[1], fils de messire Joseph-René de Guergu et de dame Jeanne-Françoise Berto (*sic*), est né le 28 octobre 1714 et a été nommé sur les saints fonts de Landébia le 30 dudit mois et an ; la cérémonie à luy administrée par vénérable et discret prêtre messire Guillaume Félin, sieur recteur de Pluduno, ayant eu pour parrain messire François de Guergu, prieur du Saint-Esprit et recteur de Plédélia (*sic*), et pour marraine dame Marie-Anne de Guerprigent, dame de la Villejosse[2], en présence de messire Joseph-René de Guergu père, de messire Charles Berto, seigneur de la Villejosse, et de tous les autres soussignants.

« Signé : François de Guergu — Marie-Anne de Guerprigent — Joseph de Guergu — Charles Bertho — Renée Tranchant — Gilles-François Bertho de Guerprigent — Le Mareuil — G. Félin, recteur de Pluduno — J. Le Sauvage, recteur de Landébia[3]. »

François-Joseph de Kergu n'avait pas dix ans quand il perdit son père ; un an après, sa mère se remariait avec Jacques Bonin,

[1] Nous avons déjà dit qu'on écrivait indifféremment jadis *Kergu* ou *Guergu*.

[2] Cette dame, vraisemblablement aïeule maternelle de l'enfant, mourut en 1719 et son cœur fut déposé en l'église de Landébia « sous le banc de M. de Guergu. »

[3] *Reg. de baptême de la paroisse de Landébia.*

Digitized by Google

seigneur de la Villebouquais. On donna à l'enfant mineur pour « tuteur onéraire » Charles Morvan, sieur du Grandchamp, qui fournit pour lui les minus nécessités par la mort de M. de Kergu, savoir : au roi le minu des seigneurie et manoir de Kergu, et au baron de la Hunaudaye les minus des terres et seigneuries du Boisgerbault, du Plessix-Tréhen, de la Grignardais, du Vaujoyeux et de la Touche-Richebois. Vers le même temps, Charles Morvan afferma à un nommé Ribault la terre et seigneurie de Kergu[1].

Un acte de 1736, dans lequel nous voyons François de Kergu « autorisé par Jacques Bonin de la Villebouquais », son beau-père, fait supposer que le jeune seigneur de Kergu passa sa première jeunesse près de sa mère au Plessix-Tréhen[2].

Mais, dès la fin de l'année suivante, étant entré dans sa vingt-cinquième année, il agit en maître et reçut les aveux de ses vassaux en sa qualité de « chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Kergu, le Boisgerbault, la Villepiron, le Boisriou en Ruca, la Touche-Richebois, le Plessix, le Vaujoyeux, la Grignardais et autres lieux[3]. »

Ce fut alors qu'il vint habiter en Ruca, soit le vieux manoir du Boisgerbault, soit la maison qu'il fit bâtir près de sa chapelle de Notre-Dame de l'Epine, à Hirel ; il y demeura, semble-t-il, jusqu'en 1740, époque vers laquelle il prit la résolution d'entrer dans les ordres sacrés.

Il ne faisait en cela qu'imiter plusieurs membres de sa famille qui s'étaient également faits prêtres : Julien de Kergu, sieur du Trancot, prêtre à Mégrit en 1643 — Claude de Kergu, recteur de Planguenoual en 1668 — François de Kergu, son parrain, recteur de Plédéliac et prieur du Saint-Esprit[4] — René de Kergu, prêtre à

[1] *Archiv. de Kergu.*

[2] Par suite d'arrangement de famille le Plessix-Tréhen demeura à Mme de Kergu, d'abord probablement comme douaire, puis en toute propriété ; ce furent les enfants de son second mariage avec M. Bonin de la Villebouquais qui en héritèrent après sa mort.

[3] *Archiv. de Kergu.*

[4] Le prieuré du Saint-Esprit en Plédéliac était une fondation des seigneurs de la Hunaudaye ; la pauvre vieille chapelle continue d'être fréquentée par les pèlerins surtout au jour du grand pardon de la Pentecôte, alors que chaque fidèle apporte à bénir le petit Saint Esprit de plomb, pieux insigne du pèlerinage.

Digitized by Google

Landébia en 1709, puis recteur de Ruca de 1721 à 1741[1]. Mais aucun de ces vénérables ecclésiastiques n'avait occupé dans le monde la situation à laquelle semblait appelé le jeune seigneur de Kergu. Aussi le sacrifice de celui-ci en fut-il d'autant plus méritoire. François de Kergu entra cependant de plein gré dans la vie sacerdotale ; malheureusement, nous n'avons pu retrouver en quel séminaire il se prépara à la prêtrise, ni le nom de l'évêque qui lui conféra les ordres sacrés ; nous avons toutefois bien des raisons de croire qu'il fut ordonné loin de Bretagne et probablement à Paris.

En se faisant prêtre, François de Kergu se proposait une grande œuvre dont il vint admirablement à bout ; il s'agissait de venir en aide à la noblesse de Bretagne dont beaucoup de membres se trouvaient tellement pauvres qu'il leur était impossible d'élever convenablement leurs enfants. Ce projet d'une éducation gratuite donnée aux jeunes nobles indigents n'était pas nouveau d'ailleurs. Un siècle avant M. de Kergu, il avait « été formé dès 1643 par M. Le Gouvello de Keriolet, prêtre et conseiller au Parlement de Bretagne ». Cet illustre pénitent breton fit même à ce sujet plusieurs mémoires qu'il adressa aux Etats de Bretagne, mais le projet de M. de Keriolet trouva des obstacles que tout son zèle ne put surmonter[2].

Il était réservé à M. de Kergu de mener à bien cette charitable idée, et voici ce que lui-même a raconté à l'auteur des *Epoux charitables* : « M. de Kergu était dans sa grande jeunesse, lorsque, se trouvant chez M. de la Garaye[3], ce seigneur déplora devant lui la triste situation de la pauvre noblesse et développa les ressources qu'offriroit une maison où la Patrie éleveroit les enfants des pauvres gentilshommes, ajoutant qu'il en avoit récemment conféré avec

[1] La famille de Kergu donna aussi à l'Eglise Bertrande, gouvernante des Claristes de Dinan en 1632, et Marie-Céleste, abbesse de Kerlot en 1787.

[2] *Établissement de l'Hôtel des Gentilshommes sous la protection des Etats de Bretagne*, plaquette de 38 p. imprimée à Rennes, chez Vatar, en 1750.

[3] Claude-Toussaint Marot, comte de la Garaye en Taden, qui, avec sa femme Marie-Marguerite Picquet, s'est distingué par ses bonnes œuvres : ce sont eux qu'on désigne sous le nom d'*Epoux charitables* dans la biographie anonyme publiée en 1782.

Digitized by Google

quelques dames, mais qu'il croyoit que pour le bien de la chose il faudrait un prêtre à la tête de cette maison. « Faites-vous prêtre, dit-il, au jeune de Kergu, et vous deviendrez l'instituteur de cette fondation. » Le jeune homme alors dans ses Humanités ne put lui répondre d'une manière positive[1]. » Mais il n'oublia point cette parole, et, quand il entra dans l'état ecclésiastique, il songeait à réaliser le projet de ces deux hommes de bien : M. de Keriolet et M. de la Garaye.

Ce dernier n'était pas d'ailleurs resté inactif. Dès 1740 il adressa aux Etats de Bretagne un mémoire en faveur des enfants de la pauvre noblesse, que présenta M. de Quélen, procureur-général syndic ; mais tout en applaudissant au projet d'établissement proposé par M. de la Garaye, les Etats déclarèrent « que comme il paroissoit estre d'une grande estendue et d'une grande depense, il n'estoit pas possible de prendre dans la présente assemblée aucune délibération ce touchant, étant d'un préalable indispensable de le communiquer à la Cour pour savoir ce qu'elle pensera[1]. »

Deux ans plus tard les États s'assemblèrent de nouveau : ce fut cette fois l'abbé de Kergu qui présenta lui-même un mémoire pour obtenir l'approbation et les secours nécessaires à la fondation d'une maison d'éducation pour les jeunes nobles pauvres. M. de Quélen et l'abbé de Saint-Mahé (M. Gouyon de Vaudurant) firent des rapports favorables sur le mémoire présenté, mais cette fois encore les États ne donnèrent que de belles paroles, disant qu'ils « louent et approuvent le zèle de M. l'abbé de Kergu et sont bien fâchés de n'estre pas pour le présent en estat de montrer leurs bonnes intentions par aucun secours[3]. »

Ce n'était guère encourageant pour l'abbé de Kergu ; toutefois M. de la Garaye était là, l'engageant à en mettre sa confiance qu'en Dieu et l'assurant que le Seigneur soutiendrait son œuvre. M. de Kergu se laissa facilement convaincre, et dès 1643 il commença l'exécution de son projet « sous les auspices et en quelque façon

[1] *Les Epoux charitables* 167.

[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2,679.

[3] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2,681

Digitized by Google

sur les seuls fonds de la Providence. » Il loua d'abord une maison qu'il meubla le moins mal possible et il y reçut douze jeunes gentilshommes de différents quartiers de la province[1], qu'il se chargea d'élever lui-même.

Mais voici le plus extraordinaire au point de vue humain. N'ayant point obtenu des Etats de Bretagne les secours qu'il en attendait, l'abbé de Kergu avait pu néanmoins, grâce à sa fortune personnelle, commencer la fondation de son établissement charitable ; selon le monde il était à même de continuer ainsi son œuvre, au moins d'une façon transitoire, en attendant d'heureux événements permettant de la développer. Or, tout à coup, l'on apprend que l'abbé renonce à toute cette fortune indispensable, semble-t-il, à l'entretien de la Maison des Gentilshommes : il ne veut plus se confier qu'en Dieu et en la charité de ses contemporains pour exécuter ses vastes projets.

Le 5 septembre 1744, « François, chef de nom et d'armes de Kergu, prestre domicilié de la paroisse St-Germain de Rennes », se démet, en effet, en faveur de son cousin Mathurin de Kergu, des biens qu'il possède, provenant tant de la succession de son père que de celle de son oncle et parrain M. de Kergu, prieur du Saint-Esprit, c'est-à-dire des terres et seigneuries de Kergu, la Touche-Richebois, la Grignardais, le Vaujoyeux, etc. Il se réserve seulement la métairie du Gué et trois traits de dîme en Mégrit — le manoir et la métairie du Boisgerbault avec une dîme et quelques rentes en Ruca — la chapelle de Hirel et la présentation aux bénéfices de la paroisse de Ruca.

L'abbé de Kergu renouvela cette donation restreinte, le 2 avril 1745, quand son cousin Mathurin de Kergu signa son contrat de mariage avec Françoise-Clotilde de Guerry ; mais il y stipula cette fois que le nouveau seigneur de Kergu, son donataire, acquitterait toutes les dettes contractées tant par lui-même que par son père et son oncle.

Si grande que fut sa générosité envers son cousin, l'abbé de Kergu crut bientôt après cette démission n'avoir pas assez fait.

[1] *Etablissement de l'Hôtel des Gentilshommes*, 5

Digitized by Google

Selon la parole de M. de la Garaye, puisqu'il se vouait désormais à l'œuvre charitable d'élever la jeunesse pauvre, il lui fallait avoir plus complétement encore confiance en la Providence.

Par un troisième acte, daté du 5 août 1745, l'abbé de Kergu prétextant que ses dettes pouvaient être plus considérables qu'il ne croyait d'abord[1], et d'ailleurs, « ayant dessein de se retirer absolument du monde », il déclare « se démettre, en faveur de son cousin Mathurin de Kergu. de tous ses biens, même de ceux qu'il s'était réservés, même des héritages affectés à son titre clérical », à la charge pour son cousin de lui payer chaque année la modique pension de 500 francs[2].

Cependant il fait encore quelques réserves, ce sont les « droits qu'il a sur une maison située rue Saint-Thomas à Rennes où il demeure actuellement » — c'était précisément la demeure des premiers gentilshommes pauvres recueillis par lui — « et la chapelle de Hirel en Ruca, le terrain y joignant et la maison qu'il y a fait bastir. » Touchante expression des sentiments de ce bon prêtre qui ne veut plus posséder ici-bas qu'une maison de charité et la chapelle vénérée où ses ancêtres lui ont appris au pays natal à invoquer la mère de Dieu !

La séparation était dès lors complétement faite avec le monde, l'abbé de Kergu n'avait plus qu'à se consacrer à son œuvre de bienfaisance chrétienne.

## VI

Dès l'année suivante, M. de Kergu fit demander par l'intermédiaire de M. de Viarmes, intendant de Bretagne, des lettres patentes du Roi confirmant sa fondation. Le ministre, M. de Saint-Florentin, répondit le 22 octobre 1746 : « J'ai rendu compte au Roy

[1] Les dettes personnelles de l'abbé de Kergu n'étaient pas cependant très élevées ; en 1744 il déclare ne devoir que 1,500l ; toutefois l'année suivante il avoue qu'elles atteignent 9,000l, par suite évidemment du premier établissement de la Maison des Gentilshommes.

[2] *Archiv. de Kergu.* — Les biens délaissés par l'abbé de Kergu étaient estimés, en 1745, valoir 6,250l de rente.

Digitized by Google

de la demande que le sieur abbé de Kergu fait de lettres patentes confirmatives de l'établissement d'une maison destinée à l'éducation de vingt jeunes gentilshommes de Bretagne ; S. M. est disposée à accorder ces lettres lorsqu'elle verra la dotation de cette maison commencée de manière à faire espérer qu'elle se soutiendra[1]. »

En se conformant à la bonne volonté du roi, quelques personnes particulièrement zélées pour la pieuse entreprise de l'abbé de Kergu voulurent contribuer aussitôt à former ce commencement de dotation; en tête des premières se voit l'excellent comte de la Garaye ; vint ensuite le chevalier de Kermoisan qui laissa un beau legs. En même temps, M. de Kergu s'adjoignait pour collaborateur un autre prêtre digne de la mission qu'il lui confiait : ce fut René-Maurice, de l'Abbaye de la Rive, qui prit le titre de proviseur de la maison dont l'abbé de Kergu fut le principal.

On sollicita alors de nouveau des lettres patentes du roi ; Louis XV les accorda, sous forme d'édit, au mois de mars 1748. On y voit que le but que se propose le roi est « d'affermir un établissement commencé à Rennes dans un terrain acheté à cet effet, rue Saint-Thomas, pour procurer une éducation gratuite à de pauvres gentilhommes qui feront leurs études au collège fondé par ladite ville de Rennes et qui recevront les premiers principes des différentes professions qu'ils voudront embrasser ». Le roi autorise « les sieurs de Kergu et de la Rive à continuer cet établissement (qu'ils ont fondé), à posséder les biens qui lui ont été jusqu'à présent donnés et à en acquérir de nouveau jusqu'à concurrence de 22,000 l. de revenu annuel » ; il leur accorde tous les privilèges dont jouissent les écoles et maisons de charité du royaume ; il veut « que ladite maison soit établie sous le titre d'Hôtel des Gentilshommes, qu'elle soit gouvernée par lesdits sieurs de Kergu, de la Rive et autres supérieurs déjà établis dans ladite maison, desquels le premier aura le titre de supérieur principal, et qu'il ne soit reçu dans ladite maison que le nombre de trente pauvres jeunes gentilshommes[2] ».

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 1314.

[2] *Edit du Roi pour l'érection de l'Hôtel des Gentilshommes à Rennes (Etablissement de l'Hôtel*, etc.)

Digitized by Google

L'abbé de Kergu avait demandé aussi au roi d'approuver un projet de statuts et règlement qu'il lui soumettait, mais S. M. voulut que ce projet fût d'abord communiqué aux Etats de Bretagne. Il le fut en effet par le maréchal de la Fare dans l'assemblée de novembre 1748. Les Etats nommèrent une commission pour en faire l'examen et ils voulurent bien dès lors consentir à prendre le nouvel établissement sous leur protection particulière, déclarant de nouveau « louer et approuver le zèle de M. l'abbé de Kergu[1] ».

Louis XV donna, en conséquence de cette délibération des Etats de Bretagne, de nouvelles lettres patentes datées du 30 juillet 1749 et promulgant le règlement adopté pour la tenue de l'Hôtel des Gentilshommes à Rennes ; nous en extrayons ce qui suit :

« Pour la principale direction dudit hôtel il sera formé une assemblée, composée de l'évêque de Rennes et d'un autre membre de l'ordre de l'Eglise des Etats de Bretagne, de deux membres de l'ordre de la noblesse, de deux du Tiers-Etat, et du supérieur principal dudit hôtel[2]. » Cette assemblée se réunira deux fois par an et vérifiera « si la maison est en bon état, si les jeunes gentilshommes sont nourris, entretenus et instruits suivant l'esprit de l'établissement, et elle arrêtera tous les comptes ». Enfin « elle examinera et recevra les sujets qui seront présentés pour être admis au nombre des trente jeunes gentilshommes[3] ».

Continuons à résumer ce règlement fort intéressant :

L'objet de la maison fondée par M. de Kergu étant l'éducation de la seule noblesse pauvre, la loi fondamentale est qu'on n'y doit recevoir aucun enfant qui ne soit noble et pauvre. La pauvreté se prouve par l'attestation de l'évêque diocésain et de gentilshommes désignés à cet effet dans chaque évêché ; quant à la noblesse, elle se prouve par les anciennes réformations ou tout au

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2683.

[2] Le premier conseil d'administration de l'Hôtel se composa de Mgr de Vauréal, évêque de Rennes, l'abbé de Guersans, son grand vicaire, MM. de la Belinaye et du Lattay, bienfaiteurs de l'œuvre, MM. du Bodan, maire de Vannes, et de la Gravelle du Verger, maire de Vitré, et enfin l'abbé de Kergu.

[3] *Statuts et règlement de l'Hôtel des Gentilshommes* (*Etablissement de l'Hôtel, etc.*)

Digitized by Google

moins par celle de 1668[1]. L'âge de réception est depuis sept jusqu'à douze ans. Les récipiendaires doivent être présentés par une personne établie à Rennes et connue pour qu'on puisse y avoir recours au besoin. On travaille principalement à former ces jeunes gens à la religion et à la piété, et à leur inspirer des sentiments d'honnête homme. Dès qu'ils sont capables de sixième, ils doivent aller étudier au collège de la ville[2]. S'ils sont incapables de suivre les cours du collège, leurs maitres doivent les mettre au courant et leur faire faire toutes les classes jusqu'à la philosophie inclusivement. Aux études ordinaires on joint encore ce qui peut concourir à leur donner une éducation digne de leur naissance : on leur enseigne l'histoire, le blason, le dessin, la géographie, l'art des fortifications et la navigation. On leur procure à tous des maîtres de danse et à ceux qui se destinent au monde des maîtres d'armes. Ils sont tous également vêtus et nourris, les laïques ayant un habit blanc complet avec des boutons de cuivre doré, et les ecclésiastiques étant habillés de noir. Quand ils ont fini leurs exercices et leurs classes, on fait une pension pendant cinq ans à ceux qui entrent au service du roi sur mer ou sur terre et à ceux qui se consacrent à l'Église ou au barreau : les premiers reçoivent 400 l. et les autres seulement 300 l. ; mais les élèves sortant de l'Hôtel avant la fin de leur philosophie, ou qui en sortant plus tard n'embrassent pas un des trois états ci-dessus, ne reçoivent pas de pension.

La maison est dirigée par trois supérieurs : le principal de qui dépend tout l'Hôtel, le directeur chargé spécialement de l'instruction religieuse, et le proviseur qui gère les affaires et les biens de l'établissement ; le principal doit être prêtre et le directeur et le proviseur au moins dans les ordres sacrés. Il y a, en outre, trois maitres qui doivent avoir l'intention d'entrer dans les ordres, s'ils n'y sont déjà ; le sous-principal qui veille à la propreté et bonne tenue de l'Hôtel et à l'infirmerie ; le sous-directeur qui seconde le

[1] Il fallait pour entrer à l'Hôtel des Gentilshommes quatre degrés de noblesse paternelle.

[2] Le collège de Rennes alors très florissant et dirigé par les Jésuites était tout à côté de l'Hôtel des Gentilshommes qui n'avaient qu'à traverser la rue Saint-Thomas pour y entrer.

Digitized by Google

directeur, et le sous-proviseur chargé de la dépense de l'intérieur et de la domesticité. Les élèves ne peuvent jamais sortir de la maison sans être accompagnés d'un maître ou suivis d'un domestique.

Tel fut en résumé le règlement de l'Hôtel des Gentilshommes formulé par l'abbé de Kergu, approuvé par les Etats de Bretagne et consacré par les lettres patentes du Roi de 1749 enregistrées au Parlement et à la Chambre des Comptes de Bretagne. Ainsi sept ans après avoir jeté les premières assises de son œuvre, l'abbé de Kergu voyait se réaliser son beau rêve de l'éducation de la pauvre noblesse de Bretagne, mais il attribuait à Dieu seul cet heureux résultat et écrivait en 1750 : « Tous ces succès sont l'ouvrage d'une Providence attentive à la naissance et aux accroissements de cet établissement. Commencé sous ses auspices, comme on l'a dit, et presque sur ces seuls fonds, il a été en tous les temps et en toutes les occasions l'objet de ses soins, malgré la faiblesse de ses commencements qui avoient paru une raison suffisante d'en condamner l'entreprise. Elle l'a soutenu par des moyens quelquefois connus d'elle seule. Elle a écarté ou aplani les obstacles qu'on y opposoit, et on y en a opposé de bien des façons. Elle a fourni à l'entretien des premiers élèves qui y ont été reçus et des personnes qui en ont pris soin ; elle a procuré l'agrandissement considérable et nécessaire du premier terrain acquis, ménagé à propos pour des payements pressés des secours imprévus, fourni aux frais de plusieurs et longs voyages indispensables, épargné des dépenses ruineuses dans une infinite d'occasions, consolé, animé dans les différentes épreuves, dans les contre-temps différents qu'on a à essuyer dans de pareils commencements. Enfin par une suite d'événements elle a préparé et assuré la solidité de cet établissement[1]. »

Comme l'on voit, pour cet homme de foi qui s'appelait l'abbé de Kergu, Dieu seul avait tout fait et sa Providence tout dirigé !

La piété du fondateur de l'Hôtel des Gentilshommes fut récompensée : en 1752 les Etats de Bretagne votèrent le don de 30,000 l. à l'abbé de Kergu pour la construction du bel Hôtel qui est encore

[1] *Etablissement de l'Hôtel des Gentilshommes*, 8.

Digitized by Google

de nos jours un des principaux monuments de Rennes, et en 1756 le roi accorda les treize cent soixante-huit pieds d'arbres que l'architecte croyait nécessaires pour élever ce même édifice ; les arbres furent pris dans les forêts de Rennes appartenant à l'Etat.

En même temps les fondations de place à l'Hôtel des Gentilshommes se multipliaient : c'était l'œuvre de MM. de la Garaye, de Robien, du Breil de Pontbriant, du Breil de la Caulnelaye, du Feu, etc., de Mme de Montmorin, de Mgr de Girac, évêque de Rennes, de Mgr Le Borgne de Kermorvan, évêque de Tréguier, et de l'abbé de Kergu lui-même. Aussi en 1790 y avait-il à l'Hôtel des Gentilshommes treize fondations particulières dont les fondateurs se réservaient à eux et à leurs héritiers la présentation en faveur des familles qu'ils désignaient. A ces fondations les Etats de Bretagne avaient ajouté neuf places en 1757, neuf autres en 1759, deux en 1760 et sept en 1784, c'est-à-dire un total de vingt-sept places — tirées au sort, trois dans chacun des neuf évêchés bretons — pour l'entretien desquelles ils versaient annuellement 18,400 l. à l'Hôtel[1].

L'œuvre de l'abbé de Kergu prospérait donc et son charitable projet s'accomplissait. Son but, en élevant les jeunes gentilshommes pauvres, avait été de « donner des sujets à l'Eglise et au Roi de bons officiers » ; or, constatait-on en 1776, « on ose assurer que ces deux objets ont été bien remplis jusqu'à ce jour. Il est déjà sorti de l'école plus de cinquante sujets et on n'en pourroit citer aucun qui se soit mal comporté ; accoutumés dès leur enfance à obéir, ils conservent dans l'Eglise comme dans le service l'esprit de subordination et l'amour du travail qu'on leur a inspiré[2]. »

Le propre des hommes de bien est de ne savoir point se reposer : quand ils ont fini une œuvre, ils croient devoir en commencer une autre. L'abbé de Kergu, tout en remplissant exactement ses fonctions de principal de l'Hôtel des Gentilshommes, songea bientôt à entreprendre d'autres établissements analogues.

[1] *Recueil de pièces pour servir d'instruction sur la situation de la Maison de Kergu*, plaquette imprimée à Rennes chez la Ve Vatar en 1791.

[2] Mémoire envoyé par les Etats de Bret. au ministre le comte de Saint-Germain (*Archiv d'Ille-et-Vilaine* C. 1314).

Digitized by Google

Deux œuvres le tentèrent, mais Dieu ne lui permit de n'en réaliser qu'une : c'était une maison d'éducation pour les jeunes filles pauvres appartenant à la noblesse et un collège pour les enfants pauvres des membres du Tiers-Etat ; ce dernier projet n'aboutit point, et les Etats de Bretagne durent se contenter de fonder en 1785 un certain nombre de bourses dans les collèges existant déjà pour les enfants nécessiteux du Tiers[1].

Mais l'abbe de Kergu, aidé des Etats de Bretagne, réussit dans sa fondation d'une maison de filles analogue à celle des jeunes gentilshommes ; on la nomma l'Hôtel des Demoiselles, et M. de Kergu chargea les Dames hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve de tenir l'établissement. La fondation fut faite au moyen de bourses qu'on sollicita non seulement à Rennes, mais encore à Versailles. Cet appel aux sentiments charitables de Louis XVI et de la famille royale fut entendu, et le 4 décembre 1778 les Etats de Bretagne chargèrent leurs présidents d'écrire en leur nom au roi « pour témoigner à S. M. la respectueuse et vive reconnaissance que leur inspire la bonté qu'Elle a eu de fonder deux places à l'Hôtel des Demoiselles de condition établi à Rennes, et d'avoir décidé par son exemple la reine et la famille royale à y fonder neuf autres places, et pour supplier, de plus, Sa Majesté de continuer sa protection royale à un établissement aussi avantageux à la pauvre noblesse de Bretagne et de vouloir bien le confirmer en lui accordant des lettres patentes[2]. »

Ces onze bourses fondées par la cour de France étaient dues deux au Roi, une à la Reine et une également à chacun des princes et princesses dont les noms suivent : Monsieur, Madame, le comte d'Artois, la comtesse d'Artois, Madame Elisabeth, Madame Adélaïde, Madame Victoire et Madame Sophie, sœurs du roi.

Peu de temps après, Mgr de Girac, évêque de Rennes, acheta un ancien hôtel[3] situé dans le faubourg de Reverdiais (aujourd'hui

[1] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2702.

[2] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2699.

[3] Cette maison est appelée tantôt l'ancien hôtel de la Châsse (*Archiv. d'Ille-et-Vil.*), tantôt les hôtels des Croix et de Quérinan (*Archiv. du Parlement de Bret.*)

Digitized by Google

faubourg d'Antrain) et environné de cinq journaux de terre. Le bon prélat l'offrit à l'abbé de Kergu pour loger ses demoiselles pauvres, se réservant toutefois à lui et à ses successeurs sur le siège de Rennes la nomination dans la maison de quatre places, affectées, trois aux jeunes filles pauvres de l'évêché de Rennes, et la quatrième indistinctement aux filles des autres évêchés de la province. Le 2 novembre 1780, les Etats de Bretagne remercièrent unanimement Mgr de Girac de sa générosité[1].

Des places fondées par le roi et la famille royale, il y en avait six dont la présentation était délaissée aux Etats. Le 15 décembre 1780, le comte de Boisgeslin, président de l'ordre de la noblesse, pria Messieurs de son ordre aux Etats de faire cette présentation. Mais « sur la difficulté de faire participer les neuf évêchés à cette élection, ne se trouvant que six places au choix de l'ordre, M. de Boisgeslin a prié la noblesse d'accepter qu'il fondât actuellement trois places nouvelles dont il déférait également la nomination à l'ordre de la noblesse, en sorte qu'il se trouverait une place à nommer dans chaque évêché. Cette manière prompte et généreuse de lever cette difficulté de la part de M. le président de la noblesse a été accueillie et acceptée avec les acclamations de la sensibilité la plus vive. » Les membres de la noblesse allèrent même en corps, après la séance, « à l'hôtel de M. le comte de Boisgeslin pour lui témoigner toute la reconnaissance dont ils ont été pénétrés[2]. »

D'autres personnes charitables voulurent aussi contribuer à la fondation de la Maison des Demoiselles, en y fondant également des bourses. Telles furent le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, Mgr de Boisgeslin, archevêque d'Aix, le prince de Rohan, le prince de Soubise, le duc de Charost, le marquis de la Châsse d'Andigné, les duchesses d'Elbœuf et de Liancourt, la comtesse de Pons et la comtesse de Montmorin. Le don de cette dernière se fit dans une circonstance particulière :

Pendant les Etats de 1785 le président de la noblesse, le comte de Trémargat, ayant eu un enfant, les Etats le tinrent sur les fonds

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C. 2,700.
[2] *Ibidem*.



Digitized by Google

du baptême en compagnie de Mme de Montmorin[1]. A cette occasion ils offrirent « à leur commère un diamant de dix mille écus » ; mais Mme de Montmorin refusa ce cadeau royal et pria les Etats d'employer cette somme de 30,000 l. à fonder une place à l'Hôtel des Gentilshommes, une autre place à l'Hôtel des Demoiselles et une bourse dans un collège pour l'enfant d'un membre du Tiers-État, disant « qu'elle auroit infiniment plus de satisfaction à penser qu'un gentilhomme et une demoiselle dénués de fortune, ainsi qu'un enfant d'une famille honorable, seroient élevés aux frais des Etats d'une manière convenable à leur naissance et à leur état, que de porter au doigt le plus beau diamant de la couronne[2]. »

Pour entrer à l'Hôtel des Demoiselles il fallait que l'enfant eût au moins six ans et pas plus de dix ans d'âge ; les parents devaient fournir « les preuves de noblesse, de pauvreté et de santé requises par les règlements.[3] »

Comme l'Hôtel des Gentilshommes, la Maison des Demoiselles était sous la surveillance d'un bureau directeur ; il se composa à l'origine de l'évêque de Rennes, l'abbé de Kergu, six dames de charité[4] et la supérieure des Hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve aux soins desquelles fut confiée la maison.

Cet établissement fut approuvé, dans les conditions qui précèdent, par lettres patentes du roi données au mois d'octobre 1780[5]. L'Hôtel des Demoiselles, situé dans la paroisse Saint-Martin, fut dédié à l'Enfant-Jésus. Il se composait de plusieurs bâtiments dont le principal était la chapelle. La *Déclaration* qu'en fit en 1790 la supérieure, Sœur de la Noue, nous apprend qu'à cette époque « chaque bourse était à l'Enfant-Jésus, comme à Kergu, de 300 l. ; qu'il n'y avait alors que vingt-six bourses, mais quarante jeunes filles admises ; et qu'enfin neuf Dames ou Sœurs les y instruisaient[6]. »

[1] Le comte de Montmorin était alors commandant général de Bretagne.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2702.

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2700.

[4] Les dames étaient Mmes du Bouays, de Montluc et de Guéhenneuc, et Mlles Ferré, de Bruc et du Tiercent.

[5] *Archives du Parlem. de Bret.*

[6] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, I, V. 26

Digitized by Google

## VII

Cependant l'abbé de Kergu vieillissait et tout faisait craindre sa fin ; le 27 janvier 1782 un rapport fait aux Etats de Bretagne sur l'Hôtel de Gentilshommes laisse voir l'inquiétude qu'éprouvaient les amis de ce saint prêtre : « Qu'il nous soit permis — disent les rapporteurs — de nous arrêter quelques instants sur la perte prochaine et irréparable dont nous sommes menacés ; nous voyons approcher avec la plus vive sensibilité les derniers moments d'une vie qui fut sans cesse employée à faire le bien : M. l'abbé de Kergu, en adoptant les premiers et les plus sûrs principes de l'éducation, a su inspirer à ses élèves les sentiments de piété et d'honneur dont son cœur fut toujours rempli ; c'est à lui, Messieurs, que vous devez deux établissements qui font honneur à la province, la bonne conduite des élèves et les témoignages si flatteurs que les chefs des corps en rendent publiquement[1]. »

L'abbé de Kergu était alors très malade, en effet, et le surlendemain 29 janvier il fit son testament — testament d'un véritable pauvre — conçu en ces termes : « Au nom du Père et du Fils e du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. En l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie, mère de Dieu, je soussigné, François-Joseph-Charles de Kergu, déclare n'avoir bâti la maison qui est dans le terrain de Notre-Dame de Hirel, paroisse de Ruca, diocèse de Saint-Brieuc, que pour y établir des filles consacrées à Dieu qui prissent soin de la chapelle, fissent l'école aux filles qui leur iront et secourussent les malades de la paroisse et ceux de celle de Landébia, diocèse de Dol, autant qu'elles pourront. En conséquence, et d'autant qu'une personne charitable y a beaucoup de part, je donne comme seule

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 3714.

Digitized by Google

dernière volonté la maison et son jardin à Monsieur le recteur et aux paroissiens de Ruca pour y faire l'établissement, lorsqu'il plaira à la divine Providence..

« En foy de quoi j'ai écrit, daté et signé le présent pour avoir lieu après ma mort.

« A Rennes, ce 29 janvier 1782. Signé : de Kergu. »

L'abbé de Kergu ne succomba pas cependant à cette crise ; il vécut encore un an, mais, quelques jours avant sa mort, il voulut relire le testament ci-dessus transcrit, et d'une main défaillante il écrivit au bas : « Approuvé, à Rennes, le 2 février 1783. » Signé : De Kergu[1].

Ces œuvres charitables : l'entretien du cher sanctuaire de son pays natal, l'instruction des enfants et le soin des pauvres malades des paroisses dont il avait dans sa jeunesse été le seigneur, furent la grande préoccupation des dernières années du bon abbé de Kergu. Déjà en 1778, voyant la vieillesse approcher vers lui, il avait adressé cette touchante recommandation à sa famille : « Je prie et conjure les possesseurs de Kergu en Mégrit de ne jamais se défaire de la maison et jardin de Hirel, et pour le repos de nos âmes d'y loger gratuitement toujours des personnes convenables pour avoir soin de la chapelle de Notre-Dame et surtout des Sœurs charitables, si la Providence en veut bien procurer les moyens, lesquelles prendraient soin aussi des malades pauvres, y allant à pied en Ruca et à cheval en Landébia. A Rennes, ce 24 décembre 1778. » Signé : De Kergu[2].

Dieu a permis la réalisation du dernier vœu de son fidèle serviteur : la jolie chapelle de N.-D. de Hirel a été restaurée de nos jours, et dans la maison bâtie par l'abbé de Kergu, de bonnes religieuses de la Providence de Créhen instruisent les enfants et soignent les malades de Ruca. On leur a donné un portrait gravé de l'abbé de Kergu ; elles l'ont mis à la place d'honneur de leur modeste habitation, et elles prient souvent pour cet ami des pauvres et de la jeunesse.

[1] *Arch. parois. de Ruca.*
*Archives paroiss. de Ruca.*

Digitized by Google

Ce fut le 14 février 1783 que l'abbé de Kergu rendit au Seigneur son âme si vraiment sacerdotale, dans son Hôtel des Gentilshommes en la paroisse Saint-Germain de Rennes.

Aussitôt après sa mort, on songea naturellement au lieu de sépulture à donner au vénérable prêtre. L'Hôtel de Kergu n'avait pas de chapelle et l'on n'enterrait plus à cette époque dans les églises paroissiales de Rennes. Mais de l'Hôtel des Gentilshommes dépendaient la ferme de Quineleu et à côté d'elle un vaste jardin avec maison de repos appelée Lorette. Ce fut là qu'on résolut de déposer la dépouille mortelle du bienfaiteur de la jeune noblesse bretonne, disons donc avant de raconter ses funérailles ce qu'était Lorette.

L'Hôtel de Kergu se trouvait tellement borné à l'origine par les murs de la ville et le collège de Rennes qu'il avait été impossible d'y adjoindre un jardin suffisamment grand pour les ébats des jeunes gens qu'on y élevait. L'abbé de Kergu et l'abbé de la Rive, son plus zélé coopérateur, firent donc l'acquisition de la métairie de Quineleu; non loin de la fontaine de ce nom ils tracèrent un vaste jardin en pleins champs quoiqu'à la porte de Rennes et non loin de l'Hôtel des Gentilshommes. Ils plantèrent là divers bosquets et plusieurs charmilles et y formèrent ce qu'on appelait alors un mail ; ils purent en conséquence faire jouir leurs jeunes gens des agréments de la campagne sans qu'ils quittassent pour ainsi dire la ville.

Comme l'esprit religieux dominait dans toutes les œuvres de l'abbé de Kergu, l'idée de construire un oratoire dans ce beau jardin lui vint bien vite. Il résulte d'une lettre adressée, le 16 avril 1749, par le comte de la Garaye à l'abbé de la Rive, que ce dernier « méditait » alors « de faire bastir une chapelle à l'instar de celle de Lorette » dans le jardin des gentilshommes.

Quoique M. de la Garaye craignît que cette construction ne fût pas aussi profitable au culte de la Sainte Vierge que le pieux abbé de la Rive le croyait, « à cause des assemblées qui s'y pourroient tenir, » il lui indiqua néanmoins comme modèle de construction à suivre « la chapelle bastie en Saint-Servan dans les mesmes proportions que celle de Lorette », par M. de la

Digitized by Google

Lande-Magon qui avait visité le célèbre sanctuaire de ce nom en Italie[1].

Une chapelle dédiée à Notre-Dame de Lorette fut donc bâtie dans le jardin des gentilshommes ; on y adjoignit une maison de repos et un pavillon ou « cabinet à sept pans » qu'éclairaient quatre fenêtres

Ce fut dans cet oratoire qu'on résolut en 1783 d'inhumer le corps du bon abbé de Kergu. La cérémonie faite avec pompe fut présidée par Mgr Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper et natif de Rennes ; les cordons du poêle furent tenus par le chanoine grand chantre de Rennes M. Gibon du Pargo, l'archidiacre du Désert M. Le Mintier de la Motte-Basse, le vicaire général de Dol M. Collin de la Biochaye, et un ancien chanoine de Rennes M. Provost de la Bouexière de Boisbily ; ces deux derniers étaient en même temps commissaires des États de Bretagne. On y voyait aussi l'abbé de Brilhac, vicaire général de Saint-Malo, — l'abbé Daen du Cosquer, curé (c.-à-d. vicaire) de Saint-Germain de Rennes, plusieurs prêtres, tels que MM. Perdriel, Le Forestier, de Trogoff, etc. — et un grand nombre de gentilshommes, MM. de Ranléon, Leziart du Dezerseul, Lemarchand de Lespinay, de Saint-Aubin, de Kernezne, Le Bastard de Villeneuve, de Quelen, Tuffin du Breil, Lamour de Caslou, Le Frotter, de Mellon, Tranchant des Tullayes, Ginguené, Le Voyer de Quédillac, de Sérent, Le Provost de la Voltais, de la Chévière, de la Vallette, du Bouays, Rahier, de Ruays, etc.

Parmi ces membres de la noblesse figuraient les jeunes gentilshommes, élèves de l'Hôtel de Kergu ; ils marchaient sur deux rangs, conduits par leurs directeurs ; à leur suite, une députation des jeunes filles de l Enfant-Jésus composée de Mlles Ginguené, Le Chauff et de Forsanz que conduisait la Mère Duval, hospitalière de Saint-Thomas[2].

Le corps de l'abbé ainsi solennellement déposé dans la chapelle de Lorette, les Etats de Bretagne lui élevèrent en ce lieu un tombeau et firent graver sur la pierre l'épitaphe suivante :

[1] *Correspondance inédite de M le comte de la Garaye.* Communication de M. Paul de la Bigne-Villeneuve. — La chapelle de N.-D. de Lorette en Saint-Servan existe toujours près du nouveau cimetière et est assez bien entretenue.

[2] *Reg. des sépultures de la paroisse Saint-Germain de Rennes.*

Digitized by Google

*Ici repose Messire Jean-François-Charles* (sic) *de Kergu, prêtre instituteur des établissements consacrés en cette province à l'éducation gratuite de la jeune et pauvre noblesse des deux sexes.*

*A une foi pure,*
*Une charité ardente,*
*Et une piété exemplaire,*
*Il joignit un caractère simple,*
*Des mœurs sans tache*
*Et un zèle infatigable.*

*Il mourut le 14 février 1783, âgé de 70 ans.*
*Les Etats pour transmettre à la postérité*
*Un témoignage authentique de leur reconnaissance*
*Ont ordonné l'érection de ce monument*[1].

Les membres des Etats de Bretagne se firent honneur de témoigner encore autrement leurs regrets de la mort de l'abbé de Kergu, et voici en quels termes on fit dans leur salle l'éloge du défunt : « M. l'abbé de Kergu, chef d'une des plus anciennes maisons de la province exécuta en 1743 le plan d'une éducation gratuite pour la pauvre noblesse. Cet établissement manquoit à la France, l'Hôtel des Gentilshommes fit naître l'idée de l'Ecole royale militaire, exemple suivi par les nations étrangères et qui marque l'influence de M. l'abbé de Kergu sur son siècle.

« Son ambition fut toujours de former des sujets dignes de la protection des Etats. Persuadé de la force des exemples, il entouroit les élèves d'hommes vertueux qu'il associoit à ses travaux ; la piété et l'honneur furent les sentiments qu'il inspira toujours à ses élèves ; c'étoit dans son âme vertueuse qu'il avoit puisé les vrais principes de l'éducation.

« M. l'abbé de Kergu étoit pénétré de cette importante vérité, que la mauvaise conduite d'un élève est presque toujours la faute de l'instituteur. Quand il apercevoit des dispositions malheureuses dans

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 3,665.

Digitized by Google

un élève, nous l'avons vu s'attacher plus particulièrement à lui, redoubler de zèle et de soins et parvenir enfin à détruire le germe des vices. Jamais M. l'abbé de Kergu ne désespéra de la jeunesse, jamais il n'affligea le cœur d'un père en lui renvoyant son fils ; comment auroit-il pu s'y résoudre, la bienfaisance, la première des vertus, étoit la passion qui dominoit son cœur.

« M. l'abbé de Kergu a aussi institué l'Hôtel des Demoiselles et dans la dernière année de sa vie il méditoit un plan d'éducation en faveur des familles distinguées de l'ordre du Tiers.

« Vertueux et bienfaisant fondateur, l'objet de nos regrets, votre mémoire aura été louée dans l'Assemblé nationale non par des hommes éloquents, mais par des cœurs sensibles ; la simplicité de nos éloges convient à la modestie qui accompagna toujours vos actions : en vain vous avez fui l'éclat de la renommée, votre nom sera transmis avec honneur à la postérité qui jouira des établissements utiles que vous avez formés[1]. »

Malgré la phraséologie malheureuse de l'époque, on reconnaît dans ce qui précède le sentiment vrai de la gratitude qu'inspiraient à ses contemporains les œuvres de M. de Kergu.

Mais les Etats de Bretagne firent davantage : le 26 janvier 1785 « pour donner des témoignages éclatants de leur reconnaissance et de tous les sentiments que feu M. l'abbé de Kergu leur a si justement inspirés, ils ordonnent que sur le frontispice de l'Hôtel des Gentilshommes ainsi que sur la pierre tombale il sera mis une inscription en langue française pour perpétuer la mémoire de ses vertus et de ses bienfaits. Ordonnent de plus lesdits Etats, en considération des soins et des services essentiels que feu M. l'abbé de Kergu a rendus audit Hôtel des Gentilshommes que la place qu'il y a fondée de ses propres deniers sera à la nomination du chef de nom et d'armes de la maison de Kergu ainsi qu'à ses descendants de mâle en mâle ou, à leur défaut, à ses plus proches parents héritiers de son nom[1]. »

A la même séance des Etats de Bretagne, l'abbé Le Forestier,

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C, 3714.
[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C, 2702.

Digitized by Google

supérieur principal de l'Hôtel des Gentilshommes[1], étant entré dans l'assemblée avec ses élèves, l'un de ceux-ci fit un discours et présenta, au nom de ses camarades, un portrait gravé de l'abbé de Kergu ; les Etats ordonnèrent que ce portrait serait « placé et toujours exposé dans la salle pendant le cours de leurs assemblées[2]. »

Quant aux inscriptions commandées par les Etats, nous avons relaté celle qui fut gravée sur la tombe de l'abbé de Kergu ; voici l'autre placée « à l'architrave au-dessous du fronton de l'avant-corps de bâtiment » de l'hôtel bâti par M. de Kergu : *Hôtel des Gentilshommes fondé en 1748 sous la protection des Etats par M. l'abbé de Kergu*[3].

Instabilité des choses humaines ! Quelques années plus tard, le 7 floréal II — comme on disait alors — on vendait nationalement les jardins et la « cy-devant chapelle » de Lorette aussi bien que la ferme de Quineleu. Que devint alors le mausolée de l'abbé de Kergu ? Il disparut vraisemblablement dans la transformation en maison de demeure de la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Dans notre enfance on voyait encore là où se trouvent aujourd'hui les ateliers de la gare de Rennes, — de grandes charmilles, derniers vestiges des promenoirs du jardin de Lorette, et sur un monticule se dressait fendu de haut en bas le pittoresque pavillon, ce « cabinet à sept pans », que nous regardions comme un débris de la chapelle, tandis qu'il n'était en réalité qu'une construction accessoire. Cette chapelle était devenue d'autant plus facilement maison d'habitation qu'à l'instar du vénérable sanctuaire italien, elle avait, dit-on, la forme d'un logis et possédait originairement même une cheminée ; aussi ne se distinguait-elle guère des autres maisons voisines.

[1] L'abbé Le Forestier était venu de Ruca rejoindre M de Kergu ; il figure en 1753 comme prêtre à côté de son parent M. Le Forestier, recteur de Ruca. L'abbé de Kergu l'avait formé pour être son successeur et l'avait même indiqué comme tel dans un écrit trouvé après sa mort. Il était donc depuis longtemps déjà attaché à l'Hôtel des Gentilshommes quand il remplaça M. de Kergu. M. Le Forestier eut la douleur de voir la Révolution détruire en 1790 les œuvres charitables de son vertueux maître et ami.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2702.

[3] *Achives d'Ille-et-Vilaine*, C, 3665.

Digitized by Google

Cependant le souvenir de l'abbé de Kergu n'était pas absolument éteint à Lorette. Lorsqu'en 1856, les travaux du chemin de fer obligèrent à raser cette maison — devenue une poudrière appartenant à l'administration militaire — on songea à la sépulture du vénérable prêtre. Grâce aux soins de M. de Léon, alors maire de Rennes, l'on rechercha ce qui pourrait subsister du corps du bon abbé de Kergu ; on retrouva quatre squelettes et une plaque de plomb rappelant la fondation de la chapelle de Lorette en 1749; ces ossements recueillis respectueusement furent conduits au cimetière de Rennes ; malheureusement rien ne put faire reconnaître celui de ces squelettes ayant renfermé jadis la belle âme de M. de Kergu.

Dans le grand salon du château de Kergu, en Mégrit, l'on voit le portrait, peint par Philippe, de l'abbé de Kergu ; il est représenté assis dans son fauteuil, devant une table sur laquelle sont étalés un plan et une vue de l'Hôtel des Gentilshommes, l'édit du roi approuvant sa fondation et les statuts et règlement de cette maison. Dans un coin du tableau apparaît le blason des de Kergu et au bas est écrit : *Messire François-Joseph-Charles de Kergu, supérieur principal de l'Hôtel des Gentilshommes, fondateur dudit hôtel et de celui des Demoiselles, né l'an 1713, mort le 14 février 1783*[1].

M. de Kergu se présente de face, avec une figure tout à la fois douce et sérieuse, bonne et distinguée : c'est bien ainsi qu'on comprend ce prêtre gentilhomme qui renonça à toutes les jouissances du monde pour pratiquer la charité, mais qui cependant sut toujours conserver dans sa vie si pieuse et si régulière ce cachet de noblesse, apanage des grandes âmes fidèles à la religion du Christ et aux souvenirs des ancêtres.

L'abbé Guillotin de Corson,

*Chanoine honoraire.*

[1] Ce portrait a été gravé par Ollivault.

Digitized by Google

NOUVELLES

# PREMIÈRE DETTE!

## I.

Ce soir-là, notre mère. un peu nerveuse, nous avait tourné pendant le diner le petit speech suivant :

« Mes enfants, c'est demain (comme vous le savez) le premier jeudi du mois, votre cousine sort par conséquent. Je vous recommande d'être bien aimables avec elle et surtout d'y aller doucement dans vos jeux. Vous concevez combien je serais désolée qu'il lui arrivât la moindre anicroche pendant qu'elle est à la maison... J'en réponds de cette enfant au bout du compte. »

— Soyez tranquille, maman.

— C'est que je vous trouve très peu prudents et légèrement brusques d'ordinaire, avec ça étourdis comme on ne l'est pas. J'ai remarqué d'ailleurs que vous ne faites que des sottises quand vous êtes ensemble.

— Merci bien ! par exemple, riposta mon aîné, et ne dirait-on pas, ma parole, qu'elle est en verre cette cousine ?.. En voilà-t-il pas d'une précieuse !... Oh ! là là !...

— Trêve de plaisanteries, Monsieur, vous savez que je les goûte peu. Votre cousine est charmante à tous égards, et au lieu de faire le bel esprit, ce qui vous va fort mal au reste, que ne prenez-vous exemple sur elle ?.. Ça vous serait plus profitable assurément...

— Mais enfin, ma chère maman... hasardai-je à mon tour.

Digitized by Google

— Ça suffit!.. Je me comprends... Allez-vous poser pour des saints maintenant?... Cet aplomb !... Si vous croyez que je ne les connais pas vos tours à l'un comme à l'autre, vous vous trompez étrangement; dans tous les cas, ceux que vous me cachez, Dieu les voit, lui, et rappelez-vous qu'il vous en demandera compte un jour!

Sur cette tirade vraiment cornélienne, mais bien majestueuse pour la circonstance, ne trouvez-vous pas? notre mère se retira gravement pour donner quelques ordres à sa cuisinière, nous laissant à nos méditations.

Dès que nous fûmes seuls :

— As-tu vu?... me dit mon frère, avec un sourire mélangé de suffisance et d'un vague dédain, ce qu'elle s'est encore emballée la Douairière!.. Comme si ça en valait la peine... je te le demande... Epatant le cliché!.. Et toujours le bon Dieu et les saints qui rappliquent par derrière naturellement... Un peu défraîchi tout ça!... Pauvre mère!...

Le reste se perdit dans un haussement d'épaules significatif.

J'ai hâte de vous confier que mon aîné, lui, débarquait tout fraîchement d'une pension de famille quelconque, une espèce de boîte soi-disant très recommandable, où maman (croyant faire pour le mieux, la pauvre femme) l'avait envoyé suivre un cours préparatoire de marine.

En outre de notes excellentes (chose qui avait passablement stupéfié notre mère, peu accoutumée à de semblables succès), le gaillard avait rapporté de Brest une collection d'aperçus tout spéciaux, un vocabulaire très imagé, une désinvolture d'esprit et de manières enfin, qui excitaient au plus haut point ma curiosité et mon admiration.

Jamais, je n'avais encore ouï choses pareilles!

Tout ce verbiage si dégagé, si expressif, m'étourdissait, me grisait au point que je n'osais plus, pour ainsi dire, ouvrir la bouche en présence de mon aîné, qui m'estomachait, m'aplatissait littéralement par l'audace de ses théories à perte de vue, la profondeur de ses arguments, autant d'axiomes, à mon sens.

Ajoutez à cela le prestige de son aînesse lui permettant de tirer

Digitized by Google

à la journée sur quatre ou cinq brins de barbe errants (avantage dont j'étais encore privé) et la supériorité de ses biceps, singulièrement développés par la gymnastique de la mâture, alors vous comprendrez mon saint respect pour ce « retour » des grandes villes ce grand homme affranchi de tout préjugé et que je m'estimais fort honoré, ma foi ! d'appeler « mon frère » !

Quoique vous ayez pu conclure des remontrances maternelles de tout à l'heure, bonnes à nous faire passer pour des monstres ou à peu près, soyez persuadés, chers lecteurs, que nous n'étions point si féroces que ça ni l'un ni l'autre. Oh ! mon Dieu ! non.

Un fonds de paresse assez soigné par exemple était même notre principal défaut : mais vous savez bien qu'il y a toute espèce de tempéraments par le monde.... La maman, tout en nous affectionnant profondément, certes ! faisait partie malheureusement de cette école de pères et mères de famille un peu austères, épilogueurs par principe, qui semblent se complaire à trouver les enfants d'autrui toujours mieux que les leurs et s'ingénient (sous le prétexte de n'en point faire des fats) à les bien pénétrer de leurs défauts et partant de leur infériorité. Un travers bien inconnu de nos jours, c'est positif !

Tant qu'à la turbulence, à la brusquerie même... soit !.. Mais ceci n'est-il pas (je vous en fais juges) une question d'âge et de sexe principalement ?.. Voyons !.. Quel est le garçon, dites-moi (s'il a goûté surtout à la grande liberté des champs), qui n'ait point aimé d'un fol amour les fusils, les arcs et les flèches, les frondes, les chevauchées, les luttes, etc., etc. (tous les exercices un peu bruyants en un mot), jaloux d'imiter, de surpasser même au besoin les plus hardis explorateurs ...

Ah ! les Meyne-Reid, les de Foë, les Lamothe, les Jules Verne et les Gustave Aymar !... En voilà des farceurs qui peuvent se vanter de « lancer » la jeunesse et de lui monter le bourrichon !...

L'enfance est la témérité même, et Dieu sait quelles incartades... quels dégâts souvent irréparables, ces satanés auteurs occasionnent chaque jour dans les familles par leurs élucubrations fantastiques...

Jugez après cela si le maître a bonne grâce à venir vous parler du

Digitized by Google

travail, exiger le silence et le reste... Ah ! bien oui !.. le pauvre homme! ....

Pour en revenir à mon frère et à moi, je ne crois guère vous surprendre en vous contant que notre bienheureuse cousine venait de nous rendre, sans s'en douter, la pauvre enfant, les gens les plus satisfaits, mais aussi les plus soucieux du monde.

Nous l'aimions bien, cette chère Marie, c'est positif, et nous n'eussions point mieux demandé que de l'avoir plus souvent à la maison, car elle était vraiment fort bonne fille au fond. Sauf quelques petits tiraillements, des bagatelles... oh ! des riens, vous savez, bien vite oubliés de part et d'autre, tout allait toujours à merveille entre nous : c'était une justice à nous rendre... Aussi le reste de la soirée se passa-t-il à élaborer en son honneur tout un projet ruisselant d'attractions aussi multiples que choisies : Excursions, partie de chasse, feu d'artifice, et... le reste. Quelle journée ! Un programme absolument étourdissant, je vous dis, et dont nous ne serions pas sortis de si tôt, c'est tout probable, si l'autorité maternelle, jugeant la veillée suffisamment longue, n'y avait mis bon ordre vers les dix heures, en nous enlevant la bougie... tout simplement !

On n'y allait jamais par quatre chemins à la maison !

Cette manœuvre un peu... radicale fut couronnée d'un plein succès au reste. Quel plaisir peut-on trouver à discuter dans les ténèbres ?.. Nous tînmes bon quelques minutes par amour-propre, mais ce fut tout. Il fallut bientôt battre en retraite et gagner (comme nous le pûmes) nos chambres respectives.

En sa qualité d'esprit-fort et aussi d'aîné, je serais assez porté à croire que mon frère se trouva tout particulièrement vexé, et c'est assez naturel. Un homme de cette importance, pensais-je, doit nécessairement aimer les formes, et le procédé en lui-même me semblait assez cavalier somme toute. En pareil cas on a généralement conscience de sa valeur, et telle injonction, à laquelle on pourrait à la rigueur se résigner devant un égal, devient doublement mortifiante, insupportable même, s'il faut l'endurer en présence d'un inférieur !

C'est là du moins ce que je crus comprendre, aux protestations

Digitized by Google

indignées, au ton aigre, à l'irritabilité de mon compagnon d'infortune qui se retira en maugréant et dut avoir, je m'imagine, un sommeil assez pénible...

Quant à moi, je me souviens de m'être levé cinq ou six fois dans la nuit pour aller regarder par la fenêtre quelle sorte de temps nous réservait ce fameux lendemain si impatiemment attendu !

## II.

Dès que le jour parut, nous sautâmes du lit naturellement, et de courir (le déjeuner à peine avalé) jusqu'à la ville voisine pour y faire quelques emplettes de poudre, de plomb de chasse, de ficelles... que sais-je?.. toutes sortes d'engins destinés à épater la cousine...

Notre premier soin fut d'aller jusque chez le pâtissier lui remettre de la part de notre mère une commande de gâteaux que la domestique devait rapporter dans la matinée en revenant de chercher sa pensionnaire.

Ce fut le commis qui se présenta pour recevoir les ordres et je vous avouerai que j'en fus fort aise, car s'il y avait une chose au monde qui m'était désagréable, m'horripilait pour mieux dire, c'était de traiter d'acheteur à marchand avec M. Ferroli.

Homme charmant au reste et bien au-dessus de sa position, je me rappelle comme si j'y étais, que ce chevalier de la Léchette m'imposait singulièrement avec sa haute taille, sa physionomie douce autant que spirituelle, son port digne et distingué.

Nous lui trouvions comme un air de grand seigneur à ce pâtissier, toujours si correct, au linge toujours si blanc, poussant à la consommation... Il vous « recevait » positivement dans sa boutique !..

Comme les Italiens ses ancêtres, M. Ferroli avait l'intuition de l'harmonie, il émaillait volontiers de fa dièzes et de si naturels les loisirs que lui laissaient ses brioches et ses petits fours ; aussi n'était-il point rare, du tout, quand vous pressiez le bouton de sa

Digitized by Google

devanture, d'entendre retentir à l'étage supérieur les accents veloutés de la flûte ou les accords du piano.

C'était un mélomane enragé, doublé d'un artiste, et je ne serais nullement surpris que la Lyre locale dont il fut, de longues années durant, le chef aussi bienveillant qu'intrépide, ait plusieurs jolies choses de lui dans ses cartons.

Notre mère, qui le trouvait très comme il faut, prétendait savoir au reste que le représentant de la branche aînée des Ferroli (marquis du nom, s'il vous plaît) détenait encore au delà des Alpes une situation des plus brillantes. C'est fort possible.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il nous en coûtait beaucoup à tous les deux de glisser le prix de nos friandises dans sa main fine et blanche d'aristocrate... présumé. O atavisme !!

Avec tout ça la matinée s'avançait grand train et nos achats s'étaient opérés petit à petit à notre plus grande satisfaction. Il ne nous restait plus qu'à avaler une pause d'une demi-heure environ dans la rue *Gloria*, au « Salon Parisien », chez le père Guillaume, autrement dit M. Guillaume... pour les hautes classes et « Le Pommadoux » pour le commun. — Encore une célébrité du crû, vivottant de son art et dont nous apercevions de loin l'antique et modeste maison à porte ronde et les deux plats de cuivre-enseignes voltigeant follement à la brise matinale.

Pauvre bonhomme !... il me semble le voir encore sur le pas de sa porte, se dandinant dans le vague et sifflottant quelque fanfare les mains dans les poches en attendant philosophiquement la clientèle. Assez peu occupé généralement, sauf le dimanche matin où il ... rafraîchissait la campagne à un tarif réellement très abordable, c'était là que M. Guillaume passait une bonne partie de ses journées, rêvant mélancoliquement d'un passé tout peuplé de souvenirs si divers...

Quel baromètre que la vie !... - Quelquefois quand il sentait le temps à l'orage, notre artiste attrapait sa gaule de pêche et s'en allait taquiner le goujon tout le long de la rivière... C'était son plaisir favori... son seul luxe, ces escapades printannières à travers les prairies qui lui rappelaient délicieusement les bords de la Seine, confidents de ses joyeux souvenirs de jeunesse, car il avait connu

Digitized by Google

des jours meilleurs cet humble *figaro* de bourgade. — Oui ! certes, ça se voyait à une foule de choses et principalement à sa façon courtoise, toute chevaleresque de s'incliner devant le client... Qu'il savait le comprendre, en lui décochant sa phrase des grands jours : « Que Monsieur veuille bien passer au salon ! »

Sur ce, le bonhomme, arrondissant l'échine, faisait une volte élégante, la porte s'ouvrait comme par enchantement, et vous y étiez !...

Ah ! ce salon, quel phénomène !... un poème, mes enfants, avec ses grosses poutres à peine équarries d'où pendait d'ici delà toute une provision d'oignons en tresses achetés en gros à la foire de la Saint-Lade, de vieux habits aux nuances changeantes, des paires de chaussures, etc., etc. ; son unique fenêtre à petits carreaux épais, poussiéreux, aux coins jaunis, séjour de délices des araignées qui y entassaient bien à leur aise leurs réserves de mouches exsangues, et ses quatre murailles, pleureuses sinistres, dissimulant par places, sous une couche chaque année plus épaisse de gravures et de peintures populaires, leur chemise de chaux enfumée, aux tons vieux chêne !...

Vrai ! c'était de la pauvreté sublime.

Parfois, dans la pénombre de l'immense cheminée béante, il vous semblait distinguer comme une forme accroupie, silencieuse : c'était Mathurine, la dame du lieu, humble et discrète épouse du sire Guillaume, qui surveillait en serre-tête et jupon court le pot au feu de la famille, bouillottant sur les tisons fumeux... une bien brave femme au reste qui avait du cœur au ventre et mettait volontiers la main à la pâte... de savon dans les moments de presse. — C'était réellement plaisir de voir Mathurine aux prises avec le blaireau... Quelle délicatesse de touche !... quelle souplesse !... Et la mousse immaculée naissait, floconnait, inondant de ses couches émollientes la rugueuse épiderme du villageois que l'époux allait tout à l'heure rendre aussi polie que l'ivoire.

M. Guillaume vous désignait alors d'un geste cambré une espèce de vieux fauteuil, suprême et respectable épave d'une opulence évanouie, mais qu'il eût été, je crois, fort imprudent de déplacer, vu les nombreux vallonnements de la terrasse formant le



Digitized by Google

parquet du prétendu salon ; s'ajustait sur le nez aux prétentions bourbonniennes une paire de lunettes bleuâtres, puis, s'armant des outils de sa profession, vous posait gravement cette question, toujours la même et toujours imposante : « Quelle coupe, Monsieur désire-t-il que je lui fasse ?. . la Française, l'Américaine, la Polonaise, la Russe ?... Que de science... mais que science !... Et vous sortiez de là, frais comme la rose, pimpant, le toupet (c'était la mode d'alors) bien échafaudé, luisant comme une aile de corbeau ! Moyennant un mince supplément de 0 fr. 10, vous pouviez vous offrir une lotion régénératrice à la violette des bois, parfum préféré de l'artiste.

Une véritable fontaine de Jouvence que ce salon parisien ! ! — Le père Guillaume, rarement foulé d'ouvrage, nous l'avons dit, mais se piquant d'une certaine érudition, ouvrait aussitôt l'écluse à son éloquence et vous en pinciez pour la bonne demi-heure au bas mot : c'était raide, mais c'était comme ça. Que voulez-vous faire à un bonhomme qui vous tient par la tête ? Une fois passe, mais songez que tous les mois il nous fallait, à nous autres, subir la même cérémonie, déguster les mêmes vieilles histoires de jeunesse : c'est vous dire si nous appréhendions l'instant de cette coupe fatale, toute savante qu'elle fût, et avec quel sentiment de soulagement nous déposions (l'opération terminée), sur le rebord graisseux, puant le rance de la fenêtre servant de comptoir, chacun nos trente centimes de fondation.

Pauvre vieux Pommadoux, nous en a-t-il assez conté sur ses malheurs domestiques, les événements de 1830 et le reste !... En voilà par exemple d'un royaliste... et d'un solide... c'est moi qui vous le dis... Quel enragé ! Diable de bonhomme... va !...

Ce sont de ces types qui se perdent, la fin du siècle les aura bientôt tous tués... Eh bien ! franchement, c'est dommage... Quelle saveur naïve... quel fumet !...

Nous étions dans les environs de la fin de l'année, et autant qu'il m'en souvient, le fond de l'air n'était point chaud, il soufflait même une bise assez piquante, présage d'une radieuse journée.

Nous marchions donc d'un bon pas, pressés d'en finir et de réintégrer la maison où nous voulions à tout prix devancer la cousine :

Digitized by Google

— Eh ! bonjour, mes petits messieurs, nous cria une voix chevrotante, toute enrouée, juste au moment où nous enfilions la petite rue... est-ce que vous n'achèterez rien à la pauvre bonne femme ce matin ?

La mère Perrine, vieille de soixante à soixante-dix ans peut-être, était une de ces modestes marchandes en plein vent, que l'on rencontre dans les petites villes, fidèles à leur coin d'attache comme un saint à sa niche.

De tout temps je l'avais vue à cette même place exerçant sous toutes les températures sa chétive industrie qui consistait à écouler, moyennant quelques centimes de bénéfice net par franc, le trop plein du confiseur et du pâtissier de l'endroit.

A X... vous eussiez pu demander sans crainte des nouvelles de la mère Perrine n'importe où, à n'importe qui, car l'on vous eût aussitôt renseigné, tant la bonne femme y était connue, célèbre même pour ses fréquents démêlés avec tous les polissons de la ville qui, la sachant un peu percluse, se faisaient un malin plaisir de lui chiper quelques douceurs au passage.

— Méchants vauriens !... Tas de gueusards !... Si j' v' attrape!... hurlait l'infortunée revendeuse en levant sur les assaillants ses béquilles le plus souvent impuissantes, car la bande s'envolait prestement en faisant mille singeries à la vieille, mais pour revenir à la charge quelques secondes plus tard, bien entendu.

Et c'était tous les jours à la sortie de la classe les mêmes taquineries de moustiques et la même colère majestueuse, furibonde...

Bien résolus à ne lui rien acheter pour cette fois, nous allions toujours droit devant nous après lui avoir lancé ces quelques mots : « Merci, la mère, pas aujourd'hui ! » quand voilà la bonne femme qui insiste sur un ton absolument lamentable :

— Pour l'amour du bon Dieu, je vous en prie, ne serait-il que pour m'étrenner... Voyons ! je n'ai encore rien vendu de la journée, et il ne fait point chaud ici... A mon âge... pensez un peu... En voilà-t-il pourtant des jolies affaires !... assez de quoi faire envie aux anges !...

— Merci !

— Allons... tout de même... faut-il vous mettre pour un sou de

Digitized by Google

ceci et deux sous de ça ?... hein ?... Oui... n'est-ce pas ?... Je ne vends point cher, vous savez bien... Ça fera plaisir à la petite marchande, et ça ne vous ruinera pas, mes bons amis...

« Ne discutez pas avec la tentation, fuyez !... » a dit l'Évangile, et c'est bien vrai. Mais au lieu de passer franc, nous jetâmes pour notre malheur sur l'étalage de maman Perrine un coup d'œil furtif, un regard, un seul (je vous le jure), mais qui fut encore de trop, hélas!

Nous étions, comme je vous l'ai conté, dans les alentours du premier de l'an (une époque privilégiée), et la frêle boutique s'en ressentait. Non seulement on y remarquait symétriquement rangées à leur place d'habitude toutes les petites bonbonneries accoutumées : allumettes, bouteilles d'ânis, bâtons de réglisse, monceaux d'oranges, bocaux d'acides et muscadins[1], mais encore tout un moyen assortiment d'articles de choix, plus sérieux, réellement extraordinaires et du plus séduisant effet.

Ma parole, c'était charmant !

Un lot de pétards artistement disposés en pyramide juste au beau milieu de l'étalage m'avait immédiatement sauté aux yeux. Je poussai le coude à mon frère qui comprit tout ... car il me regarda d'un œil illuminé, me laissant entendre clairement que la bienheureuse pyramide l'avait ensorcelé, lui aussi.

Par le fait, quoi de plus original et de plus récréatif que ce bonbon détonnant dans son élégant négligé de papier glacé sur les deux extrémités duquel on tire ... on tire ... Pouf ! ... Et vous voilà en possession d'une prâline rose, plus une prédiction en deux méchants vers, chef-d'œuvre de quelque poète crotté, besoigneux sans doute ! ...

N'est-ce pas délicieux ? Quelle dénichée ! Ah ! voici par exemple qui amuserait la cousine ... La jolie surprise à lui faire au dessert... Allait-on rire au moins ! ..

— Combien ça vaut-il ça ? .. mère Perrine, questionnai-je enthousiasmé.

— Deux sous la pièce, mon petit monsieur, ils me coûtent six

[1] Bonbon croquant de sucre cuit, d'un goût très fin et d'une blancheur éblouissante, spécialité de la petite ville d'X...

Digitized by Google

liards à moi ... Vous voyez que je ne gagne pas grand'chose pour les vendre ...

Je pris vivement trois pétards que je réglai séance tenante à la bonne femme et nous nous remîmes en route.

— Maintenant je pense que nous allons tout droit chez le perruquier ?.. demanda mon frère.

— Naturellement !

A peine avais-je lâché ce mot qu'une vague inquiétude s'empara de mon esprit : je glissai machinalement la main dans ma poche, et frissonnai, comme si j'eus touché du feu...

C'est qu'il allait nous falloir soixante centimes pour nous deux tout à l'heure chez ce brave Guillaume et je venais de constater avec effroi qu'il nous restait juste ... six sous !!...

Comment faire ?..

— Ah ! sapristi .. fit mon frère, voilà qui est rudement embêtant par exemple !..

En effet !... Nous nous étions arrêtés au coup et je suis convaincu que nous devions être très drôles, plantés là au milieu de la rue, inquiets, hésitants, les traits bouleversés, nous regardant bêtement, n'osant ni avancer ni reculer ... Sous l'empire d'une aussi brusque émotion, tout s'était aussitôt assombri, métamorphosé autour de nous : l'approche du moindre passant nous troublait, notre affolement nous montrait des ennemis partout.

La boutique du Pommadoux elle-même venait de se transformer subitement en une sorte de caverne, antre de quelque monstre épouvantable, et dans les deux petits plats de cuivre miroitant au soleil, nous ne pouvions plus voir autre chose que deux dragons de feu chargés d'en défendre l'entrée !

D'un mouvement instinctif je fis un demi-tour rapide pour m'épargner au moins cette vue cruelle ; mon aîné en fit autant.

— Pitoyable ! !..

— Allons nous-en, m'écriai-je enfin, je ne vois que ça de possible, et toi ?..

— Ma foi ! ni moi non plus... pour le moment du moins, en route il nous viendra peut-être une bonne idée...

— Crois-tu ?

Digitized by Google

— Dame ! . . Mais comment diable ! . . as-tu fait ton compte aussi ?

Je ne répondis rien de peur d'aggraver encore la situation et nous voilà partis, silencieux, moroses, forgeant mille systèmes, élaborant mille combinaisons rejetées comme stupides la minute d'après, ça va sans dire.

Peut-on prendre une détermination raisonnable quand on manque de sang-froid ? . . C'est au moins difficile. . .

## III.

Absorbés dans nos réflexions, nous ne nous étions guère rendu compte ni de notre allure un peu fébrile ni du chemin parcouru ; aussi fûmes-nous très surpris de nous retrouver tout à coup à l'entrée même de la ville devant ce joli étang si pittoresque qui fut jadis la douve infranchissable d'une des plus imposantes forteresses de la Bretagne ! . .

Enfant du Gouët[1], au cours pressé dont tu sembles le doux lit de repos jonché de fleurs et de verdure, qui pourrait soupçonner cette phase belliqueuse de ton passé ? . . . Pauvre cher étang, aujourd'hui si recueilli, si paisible. . . quel passant se douterait que tu fus, toi aussi, mêlé aux luttes de l'homme, un des instruments de ses haînes, le complice de ses ambitions aveugles et de ses rivalités. . . *la Rivière du Sang* ? . . .

Aucun, assurément ! Ce n'était qu'un nuage, d'ailleurs il s'est enfui, et ton beau front a bientôt retrouvé son calme et sa limpide sérénité. . . Que je t'aime et te comprends mieux ainsi ! . .

Etait-il assez gracieux ce matin-là, ce coquet petit lac avec sa ceinture de collines bleuâtres, de tours de murailles massives, de grands bois gris, dépouillés, frissonnants !... véritable champ d'azur au semis de paillettes d'or, aux reflets ondoyants de moire, roulant dans ses profondeurs de firmament mille bruits divers, mille rumeurs confuses, échos d'un monde invisible, discrets et poétiques murmures ! . .

[1] Gouët, en langue bretonne, sang ! d'où : *le Gouët*, rivière du sang !

Digitized by Google

Le coup d'œil était réellement féerique, plein de charmes, et, comme attirés par quelque irrésistible aimant, nous avions gagné tous deux le parapet de la chaussée où nous nous accoudâmes.

On a dit que la vue de l'eau rend rêveur et je le crois. Il est de fait que si nous ne dépensions pas grand'paroles en ce moment, nous en pensions très long en revanche : tout en suivant d'un œil distrait les ébats joyeux des poules d'eau dans leur forêt de roseaux et de nénuphars ou les tentatives silencieuses sur la berge opposée de deux ou trois pêcheurs à la ligne dont la sérénité traditionnelle m'émerveillait.... me faisait mal !...

En voilà des gens heureux, pensais-je... Rien ne les trouble, eux, leur conscience est en repos... Ce n'est pas comme moi qui ne sais plus à quel saint me vouer... Maudite Perrine, va ! Pourquoi diable aussi m'être laissé aller sans réfléchir, sans calculer ce qui me restait en poche ? Ah ! pourquoi ? C'est toujours très bête évidemment de s'emballer, mais, que voulez-vous ?.. l'occasion, le désir de faire bien les choses... l'entraînement... un peu de pitié aussi sans doute... que sais-je ?.. Et puis enfin, cherchez la femme !. ..

Trente centimes ne sont pas le Pérou à coup sûr et si ce découvert si modique nous tourmentait à ce point, c'est que nous étions des enfants, d'abord... et que je n'entrevoyais nullement, pour ma part, l'époque où je pourrais me libérer. Tout est relatif. Pour recevoir dignement la cousine nous avions tiré sur toutes les cordes présentes et futures... A quand la première rentrée ?.. Voilà... L'argent ne tombe point comme ça du ciel et vous saurez que pour nous apprendre à compter avec ce vil, mais indispensable métal, on ne nous en donnait chez nous que par le saint menu et l'on avait assez raison ; je ne dis pas le contraire, mais... Bref, à force de tourbillonner dans ma cervelle, cette malheureuse dette avait fini par prendre des proportions réellement désespérantes, et plus j'essayais de combler le gouffre, plus il s'élargissait, hélas !.. engloutissant sans pitié toutes mes théories à peine conçues.

Je sentais ma tête en feu, tout mon sang bouillonner et se glacer tour à tour sous l'étreinte de la fièvre : quelle angoisse !.. quel délire !.. Ah ! décidément, il est plus facile de se fourrer dans

Digitized by Google

l'embarras que d'en sortir.. je le comprenais à mes dépens... Il allait pourtant falloir prendre un parti quelconque, en finir d'une façon ou de l'autre... mais laquelle, encore une fois ?..

Entamer avec M. Guillaume la question de crédit me semblait une énormité : rien que d'y songer me faisait bondir.... Quelle infamie !.. quelle honte !.. Qu'allait-il penser de moi, cet homme ?.. J'en rougissais d'avance... D'ailleurs je n'oserais jamais... oh ! non !

D'un autre côté, rentrer à la maison, les cheveux non taillés, était également impossible : il est clair que maman n'eût point manqué de nous demander de sérieuses explications, et que lui répondre ? Ce serait une scène... plusieurs peut-être, et je les ai toujours eues en horreur !

Quant à la cousine... ah ! pour ceci c'était le comble !... jugez un peu de l'effet que nous allions produire sur cette pensionnaire, un brin moqueuse sans doute, comme toutes ses pareilles, en nous présentant devant elle avec des perruques semblables !... Quelles têtes de loups !.. Quel succès de fou-rire et de ridicule !.. Triste façon de plaire à coup sûr... et cependant... Alors pourquoi tous ces frais que nous venions de faire pour elle ?.. Nous avions donc travaillé en pure perte... Un beau résultat vraiment. C'était bien la peine en ce cas de s'être donné tant de mal et de s'être mis l'esprit à la torture !. . Si l'un de nous, du moins, pouvait se sacrifier, pensai-je, échapper momentanément à cette coupe funeste... les choses s'arrangeraient d'elles-mêmes, et machinalement je me passai la main dans les cheveux, mais, hélas !... Tant qu'à mon frère, c'était encore pis... Peut-être ?.. Un seul coup d'œil m'avait fixé... Quelles mèches insensées !.. quelle broussaille !.. C'était au point qu'on ne distinguait même plus le col de son veston... Désolant !.. désolant !.. Absolument rien à faire encore de ce côté-là !

Quelle impasse... quel dédale... dites-moi... Soudain un son de cloche retentit : le quart d'onze heures qui venait de s'envoler du clocher de la vieille collégiale !

— Ah ! ça, me dit mon frère, en se redressant subitement, nous n'allons pas coucher ici, je suppose . . . Sais-tu qu'il nous est grand temps de prendre un parti quelconque.

— Sans doute . . .

Digitized by Google

— C'est que je trouve que tu n'as pas l'air de t'en douter précisément.

— Pardon . . c'est-à-dire...

— Que tu n'as encore trouvé aucune solution ! ... C'est cela ... n'est-ce pas ?. . Eh bien ! écoute, il m'est venu une idée à moi...

— Voyons !.. répondis-je assez nonchalamment.

— Tu ne me parais pas très convaincu, et c'est un tort, tu vas voir. D'abord, ne me parle plus de ton Pommadoux qui n'est qu'une vieille ficelle.

Le mot me sembla dur ... je l'avoue...

— Absolument, souligna mon frère, et je vais te le prouver.

Explique-moi donc, si tu le peux, pourquoi, lui, nous prend toujours six sous par coupe de cheveux quand ailleurs ce n'est jamais que quinze centimes ?...

— Mais, repris-je, le père Guillaume ne demande que trois sous, lui non plus ... aux gens de la campagne...

— Qui lui donnent quatre fois plus d'ouvrage ... voilà ... Et tu trouves ça logique, toi ?. Tu n'es pas difficile, vrai !...

Merci bien de la préférence !... Quant à moi, j'estime que voilà assez longtemps qu'il nous le pose ... et si tu m'en crois nous irons chez l'autre, tu sais bien, un tel qui demeure ici, pas loin dans le bas de la ville ...

— Parfaitement, mais...

— Mais quoi, nigaud !.. Sois sûr qu'il nous fera ça tout aussi bien que cet affreux bonhomme et du coup nous équilibrons notre budget, ce qui est à considérer, il me semble ...

J'étais tellement ahuri que je ne compris point.

— Comment, tu ne saisis pas que nous rabiotons de l'aventure les trente centimes qui nous manquent !...

Le jour venait de se faire subitement dans mon cerveau : Eh ! quoi !... sauvés, mon Dieu !...

Je faillis tomber à la renverse ...

— En effet, m'écriai-je ... Oui, oui !.. Parfaitement ... Allons chez l'autre !..

Qui fut dit, fut fait !

— Cette combinaison financière, si heureuse et en même temps

Digitized by Google

si simple (comme les plus belles choses au reste), m'avait littéralement émerveillé... Quel puissant génie que cet homme de Brest!.. Grâce à lui, j'avais repris possession de mes sens, retrouvé mon repos d'esprit... C'était fort appréciable assurément et je me serais chaudement congratulé. estimé le plus heureux des hommes sans le remords qui m'aiguillonnait maintenant.

Quelle terrible chose que le scrupule, ce brevet d'innocence, dit-on. Il me semblait, figurez-vous, que je venais de commettre une indélicatesse, manquer en quelque sorte à l'honneur en allant dépenser chez un profane, un vulgaire *frater* cet argent que je considérais comme bel et bien dû à M. Guillaume Inouï!.. n'est-ce pas?..

On ne fait point de ces choses-là .. c'est mal... me répétais-je tout le long de mon chemin... Oh! oui .. bien mal!

Enfin nous arrivâmes à la maison où nous trouvâmes notre mère, tout inquiète, plus agitée que jamais, ne pouvant tenir une minute en place. « — Midi moins dix et pas de bonne... Quelle aventure!.. Mais pensez-donc!.. et le dîner... qu'allait-il devenir?.. Pourquoi ce retard?.. Quel ennui, mes enfants, quel ennui!!.. »

Quelle chance! plutôt, pensai-je, à part moi, en voyant la maman si préoccupée... De cette façon elle ne remarquera pas nos têtes tondues, et je m'en félicitais sérieusement, convaincu que la brave femme avait toutes les coupes du Pommadoux dans la mémoire et qu'à la première inspection, la supercherie ne manquerait point de lui sauter aux yeux.

Textuel!.. Aussi me tenais-je, pour ma part, à une distance respectueuse, n'osant pas me découvrir (la prudence est une belle chose), quand, dans une de ses allées et venues à travers la pièce, maman s'arrête tout à coup devant moi, me contourne pour mieux m'observer et me demande sur un ton assez singulier : « Qui est-qui vous a donc coupé les cheveux ce matin, mes enfants?... »

Miséricorde!.. Ah! ces parents... quel œil!... quel flair!!...

— M. Guillaume, parbleu! répondit résolûment mon aîné qui, me voyant pâle et troublé, commençait sans doute à craindre pour lui-même.

Digitized by Google

— Vraiment ?

— Mais oui.

— Allons ! tant mieux ! le pauvre bonhomme, j'en suis bien aise (et maman eut un bon sourire).

Pour moi, je n'y comprenais plus rien du tout.

— Que me chantait donc la fermière tout à l'heure en me racontant qu'on lui avait dit ce matin en ville ?...

— Quoi donc ? demandai-je tout intrigué.

— Que ce pauvre Guillaume était fort malade et même...

— Ah ! diable !.. s'il était mort, pensai-je !..

Au même instant un bruit quelconque se fit entendre dans la direction de la cuisine.

— Je crois que voici la bonne qui rentre, s'écria mon frère, viens-tu ? Et ravi de couper court à un interrogatoire qui pouvait devenir assez gênant à la longue... je m'élançai sur ses traces à la rencontre de la cousine...

Mais, que veut-dire ?.. Annette est seule... Pas trace de cousine... Est-ce possible ?...

— Et mademoiselle ?.. questionne vivement notre mère qui est déjà sur nos talons.

— Elle ne vient pas !.. répond la vieille domestique en déposant sur la grande table son panier de clisse bondé de provisions de toute espèce.

Un coup de bâton sur la tête nous eût, je crois, moins étourdis que cette réponse si inattendue, si terrible !.. Elle ne vient pas ! !... Allons donc... Quelle mauvaise plaisanterie, par exemple !.. Après tout ce que nous avions combiné et réalisé pour elle... des prodiges, ni plus ni moins... quel désastre !.. quel effondrement !.. Nous étions littéralement navrés.

— Comme c'est ennuyeux ! s'exclama notre mère... Pauvre chérie !.. Je suis bien sûre qu'elle a trop travaillé et qu'elle s'est rendue malade... Quel dommage !.. quel guignon.. une enfant si charmante, si pieuse, si sage !...

— A bon entendeur, salut ! me dit mon frère à mi-voix.

— Malade ?... poursuivit la vieille Annette... ah ! que non !.. Je

Digitized by Google

croirais plutôt, moi, madame, que notre petite demoiselle est demeurée en pénitence...

Tableau !!!

A ce mot fâcheux, maman avait lancé à sa vieille camériste un regard fulgurant que celle-ci ne vit pas, je suppose, car elle continua en n'en mettant que de plus belle les pieds dans le plat :

— Oh ! oui, madame, en pénitence, j'ai bien vu ça, rien qu'à l'air de la bonne Sœur quand elle m'a dit d'attendre ce mot de billet que je vous rapporte. C'est pourquoi je suis en retard...

— C'est bien, c'est bien... Tant pis pour elle au fait, riposta vivement notre mère, pressée à son tour de changer de conversation, voilà midi, mettons-nous à table, mes enfants, je lirai cette lettre plus tard. Quoi qu'il en soit, votre cousine est une petite sotte, car vous voyez que j'avais de fort bonnes choses à lui offrir...

— Et nous donc !...

Quand nous passâmes à la salle à manger, nous avions le cœur bien gros, je vous le jure, en songeant à tant de beaux projets évanouis et surtout à cette infortunée Marie dont le sort nous semblait si triste, si digne de pitié.

La malheureuse !... ce qu'elle devait se désoler, se morfondre par ce beau soleil derrière les grilles de son couvent !... Ah ! les vilaines nonnes, quels cœurs de pierre !...

Pardon, Mesdames, ça m'a échappé !... Mais n'était-ce point aussi, je vous le demande, expier bien durement quelques petits péchés de jalousie, de gourmandise... quelques coups de langue... peut-être... Et après ? Belles fichaises !... En vérité !... un peu d'indulgence, de grâce ! On n'est pas fille d'Eve pour rien au bout du compte !...

Vicomte H. de Tournemine,

*Membre de la Société des Gens de Lettres.*

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

# NOCES D'OR

## DE MONSIEUR ET MADAME GUILLOUET

### A SAINT-AGATHON

### KANOUEN...

*Sur l'air :* **An hini goz eo ma dous....**

PERSONNAGES

*Le Chantre, M. le Maire, le Chœur des Convives.*

LE CHANTRE.

I.

Pa c'homp oll aman diredet,
Evit eur gouel a joaustet,
Mignoned, war ann dro,
Mar keret, ni'gano.

DISKAN. LE CHŒUR.

D'ann daou vestr ann devez,
Joa, iec'hed, hir vuez.....

---

TRADUCTION

Puisque nous nous trouvons ici, accourus de loin, à une fête à laquelle doit présider la joie, si cela vous est agréable, amis, vous unirez vos voix à la mienne, pour redire en chœur :

REFRAIN

Aux deux vénérables héros de la journée, liesse, santé prospère et longue vie !...

Digitized by Google

II.

Rak piou a-laro ann oll vad
A c'heuz hadet dre ar vroad !
Doue epken a oar
Ho karantez dispar..... Diskan.

III.

Mar geo aman koant ti Doue,
Kouls ha ti ar Person ive,
Ar c'hentan trugarez
A deu d'ho Madelez.... Diskan.

IV.

Mar kever enn pep tiegez
Aman, urz, peuc'h ha karantez,
Trugarez a c'heller
Laret dann Aotro Mær.... Diskan.

---

Car qui dira les inappréciables bienfaits dont vous avez comblé la région ? Votre insigne générosité, Dieu seul la connaît.

Si charmante est ici l'Eglise, et gentille l'habitation du Pasteur, à votre largesse revient de droit le premier témoignage de gratitude.

Si dans chaque maison de la commune règnent l'ordre, la paix, la charité, à qui doit-on l'attribuer ? A la sage direction de M. le Maire.

Digitized by Google

V.

Ha c'houi, lered din, peorien.
Pa zigouez, dienez, anken,
Oh ! ia, c'houi oar ann or
A ve bepred digor.... Diskan.

VI.

Daoust, d'ar vad a c'heuz grët er vro
Doue neuz roet dac'h kroajo
C'heuz douguet koulskoude
Hep klemm, evit Doue.... Diskan.

VII.

Hirie, gant joa, red ho taëlo
Owelet ho pugaligo,
Ho pugalez karet
Enn dro d'ac'h dastumet.... Diskan.

---

Et vous, déshérités de la fortune, dites-le moi, quand vient pour vous l'épreuve, misère ou souffrance, vous la connaissez bien, oh oui, cette porte qui n'est jamais fermée à l'indigence.

Votre cœur et vos mains ont multiplié les œuvres de miséricorde autour de vous, et pourtant Dieu ne vous a pas laissé sans croix.... vous avez su les porter sans proférer une plainte, pour Dieu...

Aujourd'hui, du moins, la joie est dans votre âme ; les larmes coulent de vos yeux, tant vous êtes heureux de contempler vos enfants bien-aimés et vos petits-enfants groupés autour de leurs vieux parents...

Digitized by Google

VIII.

Aotro Mær, ra vo dac'h ar chras
Da veva ganthez oll pell c'hoaz,
Ma c'helfet pell kana
Evel ma ret brema... Diskan.

MONSIEUR LE MAIRE.

Ma c'hini goz eo ma dous,
Ma c'hini goz eo, sur...

IX.

Ha pa deui ar c'houlz da repos,
Ma c'heffemp oll d'ar barados,
Kerent ha bugalez,
Ha mignoned ive.

DISKAN.

Eno' vo levenez
Deomp oll, ha hir vuez.

---

M. le Maire, que la Providence vous accorde la grâce de vivre encore longtemps avec eux tous; puissiez-vous longtemps pouvoir redire avec le même entrain qu'aujourd'hui :

MONSIEUR LE MAIRE

C'est toujours ma vieille qui a la première place dans mon cœur, oui, je l'atteste, c'est ma vieille que j'aime le plus.

Et quand sonnera l'heure du repos, puissions-nous tous nous envoler au paradis, parents et enfants, et amis aussi.

REFRAIN DU CHŒUR

Là, pour nous tous, il y aura liesse continuelle et immortalité.

*(Le Barde du Ménez-Bré.)*

Digitized by Google

# RÊVE DE BRETAGNE

Tel un beau corps, brisé, de sublime statue,
Dont les membres meurtris ont gardé leur dessin,
Ainsi triomphe encor la Bretagne abattue
Sous les lignes de fer qui lui tranchent le sein,
Et sa grâce n'est pas de celles que l'on tue.

— Si forte au cœur des bois mystiques et bénits
Où rayonne la pierre en fleur des hauts Calvaires ;
Dans l'étrange douceur que donne aux vieux granits
La bruyère ou l'ajonc, voile des rocs sévères ;
Dans l'étreinte du ciel et des flots infinis !

Telle une souveraine et suave maîtresse
Qui serait endormie en un rêve d'amour, —
Le poète admirant la fière charmeresse,
L'écoutant soupirer un air d'un ancien jour,
S'incline, et tendrement baise l'or de sa tresse !

Car Elle est si vivante en ce divin sommeil,
Elle est si recueillie en ce rêve qui tremble
Sous l'exquise rougeur tombant du soir vermeil,
Qu'on n'ose l'éveiller davantage, et qu'il semble
Derrière ses yeux clos voir un autre soleil !

FÉLIX FRANK.

Sainte-Anne d'Auray

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

Sous les chênes, poésies par Jos Parker, dessins de l'auteur, préfaces de F. Coppée et L. Cladel. — Paris, Lemerre, et Rennes, Caillière, 1891.

Jamais l'amour de la terre bretonne n'a poussé d'aussi profondes racines que chez ce peintre et ce poète qui a nom Jos Parker. « Peintre » et « poète » ne sont pas de vains qualificatifs appliqués à l'auteur de *Sous les chênes*, un artiste qui est le frère aîné et se montre ici le compagnon fidèle du littérateur.

M. Parker est resté dans ses vers le peintre de plein air qu'il était dans ses tableaux. D'autres talents se plaisent aux scènes d'intérieur ou sont attirés par la mer qui déferle sur nos côtes avec une si sauvage majesté ; le sien s'est attaché à la forêt bretonne et à l'arbre qui en est la plus belle parure, au chêne. Fouesnant, cette verte oasis du Finistère, a des bois sacrés qui font frissonner l'héritier des druides :

Vieux géants qui couvrez la terre de votre ombre,
O chênes, dôme immense et superbe des bois !
J'erre, plein de respect, sous votre voûte sombre...

Et sans vouloir l'imiter, le poète se rencontre avec Victor de Laprade pour chanter dans de belles strophes panthéistes *la Mort du chêne* :

Hélas ! un paysan pratique et dur au gain
Va te tailler en tranches !
Car le bois sacré doit servir comme le grain,
Et fait aussi des planches :
Arbre ami qui contiens le lit et le cercueil,
La nature t'enchaîne
A notre destinée ! Ainsi tout, joie et deuil,
La vie est dans un chêne !

Digitized by Google

Aux chênes l'admiration de M. Parker associe d'autres arbres encore ; c'est aux châtaigniers du Loc'h qu'il adresse cette superbe apostrophe :

Dites, quel aliment vous donne tant de force ?
Quel est votre secret, vieillards, pour tant vieillir ?
Quels esprits sont vivants sous votre rude écorce,
Qui semblent s'animer parfois et tressaillir ?

Et comme le souvenir est évoqué à propos de ce Ronsard qui foudroya de ses anathèmes les bûcherons, profanateurs de la forêt de Gastine !

Le poème de l'arbre breton, telle est donc la note dominante et très personnelle de l'écrivain, qui aime à se plonger — comme il le dit lui-même — « dans l'arôme des choses ». Il a aussi, en pur Celte qu'il est, le respect de la tradition et le culte des ancêtres *(Deux novembre, la Prophétie de Gwenc'hlan). La ballade* du *Sonneur maudit* est empreinte d'une véritable terreur fantastique.

Les poètes aiment à formuler leur « *hoc erat in votis* ». Le vœu suprême de Jos Parker est de reposer dans une vieille chapelle abandonnée sur la lande bretonne, une de ces chapelles qu'il invoque ainsi :

Vous êtes l'*ex-voto* de la foi des vieux jours !

Je voudrais avoir fait entrevoir, par ces brèves citations, ce qu'il y a d'art rustique et de sentiment profond chez M. Parker. C'est un Sylvain égaré dans le monde moderne, mais qui a appris l'art des vers à une excellente école : demandez à ses préfaciers, Coppée et Cladel, et à son autre maître, Louis Tiercelin. Gracieux, il sait l'être dans sa jolie pièce *Fille des Grèves* ; enjoué, il le devient dans sa complainte des *Hannetons de Saint-Malo* ; mais avant tout il est sincère, il est de son pays et de son canton, très digne de s'appliquer la devise des Brizeux et des Luzel, qui sert de titre à sa dernière poésie ; *Breizad bepred ! Toujours breton !*

OLIVIER DE GOURCUFF.

IDÉAL ET RÉEL, par le C^te^ Albert du Bois. — Paris, L. Sauvaitre, éditeur, 1892.

La réaction contre le naturalisme s'accentue. J'ai signalé ici une brochure de M. A. Sautour, en voici une de M. le C^te^ Albert du Bois dont le titre : *Idéal et Réel*, se justifie par l'exposé de la lutte entre les deux principes, les deux écoles. C'est la même thèse que traitent MM. Sautour et Dubois ; celui-ci y apporte quelques arguments nouveaux dans un

Digitized by Google

style expressif. Il cingle nos romanciers d'épigrammes parfois injustes ; il redit méchamment de M. Coppée ce que Boileau disait de Chapelain :

Il se tue à rimer, que n'écrit-il en prose

Enfin son parallèle entre l'*Argent* de M. Zola et l'*Amour de Jacques* de M. Fuster n'est pas exempt de partialité en faveur de ce dernier livre. Mais il donne l'essor à beaucoup d'idées généreuses, et sa brochure, dans le péril actuel de notre gloire littéraire, devrait être le *Sursum corda* des jeunes écrivains.

Œuvres choisies d'Hippolyte Lucas. — Paris, Marpon et Flammarion, 1892.

Dans la prose et dans les vers d'Hippolyte Lucas, c'est la même netteté unie à la même concision. On a donc pu extraire de l'œuvre très vaste du fécond écrivain quelques pages qui la résument en la faisant aimer : une dramatique nouvelle, *le Clou*, qui a l'âpre relief de Mérimée avec moins de sécheresse ; cinq ou six poésies de diverses époques dont deux au moins, l'exquis sonnet : *Un remords*, et la pièce si élevée d'inspiration : *Le cimetière des marins*, sont dignes de toutes les anthologies. A côté de ces purs échantillons de son talent, les amis posthumes d'Hippolyte Lucas trouveront, dans l'artistique plaquette que nous avons sous les yeux, un portrait du poète, admirablement gravé, et une courte biographie. Dans le soin délicat qui a présidé à cette publication et dans le choix des poésies, il nous a semblé reconnaître la main pieuse du digne fils d'Hippolyte Lucas. O. de G.

Souhaitons la bienvenue à *La Croisade*, une revue nouvelle d'art et de littérature, qui parait au Hâvre. Le rédacteur en chef est le charmant poète Daniel de Venancourt, les collaborateurs s'appellent Robert de la Villehervé, Emile Blémont, Edmond Haraucourt, Gabriel Vicaire, Charles Le Goffic, etc. Voilà des noms qui promettent, et qui tiennent déjà, car la première livraison fait très bien augurer de cette *croisade* pour la noble cause du grand art et des bonnes lettres.

Neiges d'Avril, poésie par François Casale, avec une préface d'Eugène Manuel. Paris, librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, 1892.

*Neiges d'Avril !* — Voilà certes un bien joli titre pour un bien joli volume. Son auteur se présente à nous sous le pseudonyme de *François*

Digitized by Google

*Casale*, qu'Eugène Manuel, dans sa préface, appelle *Mademoiselle*. « Mademoiselle..., dit-il, après avoir, dans un autre recueil (*Quand même!*) exprimé avec force tout ce que le patriotisme attristé, tout ce que la rime vengeresse peuvent inspirer à une Alsacienne, vous êtes revenue, plus calme, à votre naturel, qui est fait de sourire et de grâce ; vous avez choisi de préférence, cette fois, les frais paysages, les légendes, les confidences de l'amitié, les rêveries émues de votre âge. » Le poète des *Pages intimes* félicite ensuite l'auteur de *Neiges d'Avril* pour ses belles poésies : *Les Hirondelles*, *Les Oubliés*, *La petite fille aux étoiles*, *Les Trois Gouttes de sang*, *La Forêt muette*. Ces pièces sont d'une solide facture et d'un sentiment exquis, elles méritent à coup sûr tous nos éloges. Celle intitulée : *Les Trois Gouttes de sang*, légende bretonne (la Bretagne est tant à la mode aujourd'hui !), me plaît d'autant mieux qu'elle me rappelle le *Retour du Croisé*, l'émouvant petit drame breton de mon ami Olivier de Gourcuff, dont les palmes académiques sont venues, le mois dernier, récompenser le talent ; mais ces pièces, signalées par Manuel, sont trop longues pour être citées ici. Cela n'est pas une difficulté avec un volume comme celui qui nous occupe, l'un des plus remarquables de ceux que nous ayons reçus : une pièce est-elle trop longue pour être citée, nous n'avons que l'embarras du choix pour une plus courte. En voici une de trois strophes sur la mort du juste, qui s'endort le soir « sans crainte ni remords » et qui part pour l'autre monde sans s'en douter, sans ressentir les affres de l'agonie et la tristesse des derniers adieux.

RÊVERIE.

Je pense quelquefois à ces morts qu'on envie,
A ceux qu'un mal subit vient prendre en leur sommeil
Et qui, sans s'éveiller de leur rêve vermeil,
Passent en un instant de l'une à l'autre vie.

Ils s'endorment le soir sans crainte ni remords,
Et l'âme, dans la nuit, est si loin de la terre,
Qu'ils doivent, quand son vol s'ouvre vers le mystère,
Entrer dans l'au-delà sans savoir qu'ils sont morts !

Parmi l'immensité, quand leur regard se plonge
Dans l'éther, où poudroient les étincellements
Des soleils inconnus roulant aux firmaments,
Ils croient dans l'infini continuer leur songe.

Digitized by Google

Je ne ferai qu'un reproche à cette courte pièce, fort belle d'ailleurs, c'est de ne pas respirer un sentiment religieux et chrétien, c'est de ne pas nous faire entrevoir, après la mort, Dieu lui-même, la Vierge et les anges dans le Ciel, au lieu de corps matériels, si rayonnants qu'ils soient. « Mon cher Casimir, disait Nodier à Delavigne, après la lecture de ses premières *Messéniennes*, je n'ai qu'un conseil à vous donner, c'est, la première fois que vous voudrez rimer, de conduire d'abord votre muse à la messe. » C'est un conseil que l'on pourrait donner encore aujourd'hui aux poètes qui prennent pour sujet de leurs méditations l'au-delà, l'éternité!

DOMINIQUE CAILLÉ.

18,000 LIEUES A TRAVERS LE MONDE, par Jules Desfontaines, membre des Sociétés de géographie commerciale de Paris et de Nantes. — Paris, Lecène, Oudin et Cie, 17, rue Bonaparte.

Ces temps derniers, trois explorateurs bien connus sont revenus voir Nantes, leur ville natale : le P. Dorgères, Cholet, le lieutenant de Savorgnan de Brazza, et Jules Desfontaines. Il y aurait certainement un article très intéressant à écrire sur eux, et j'espère qu'un de nos collaborateurs voudra bien se charger de le faire. Aujourd'hui mon dessein est bien plus modeste : je désire simplement signaler à l'attention de nos lecteurs un important volume de 452 pages, de Jules Desfontaines, publié à Paris par Lecène, Oudin et Cie, dans leur *Bibliothèque de Géographie et de Voyages*, sous le titre de *18,000 lieues à travers le monde*. C'est le récit bien enlevé, fort curieux, fort humoristique, de quarante mois de voyage avec une rente de cent francs par mois. Jules Desfontaines a visité en véritable touriste la *Tunisie*, le *Désert*, le *Grand Lac salé*, la *Goulette*, la *Nubie* jusqu'au *Soudan*, *Jérusalem*, les *Iles de l'Océan indien*, le *Pays des Wallibies*, les *Iles enchantées de la Polynésie*, la *Nouvelle-Orléans*, le *Détroit de Magellan*, etc. etc. Il n'a point parcouru le monde à la manière des excursionnistes des agences Cook et Cie, dont les voyages, heures par heures, minutes par minutes, sont calculés à l'avance et pour lesquels on ne laisse aucune place à l'imprévu ; non, les voyages de Jules Desfontaines ont été plus fantaisistes, plus instructifs, plus amusants, mais souvent aussi plus laborieux et plus pénibles, ils pourraient être soulignés comme certaines annonces de journaux, mais avec plus de vérité : *Rien des Agences*. Jules Desfontaines, en effet, se

Digitized by Google

plaît-il dans un pays ? il y reste, il en étudie les mœurs, les usages, les productions du sol, la littérature, les légendes, et fait des collections ethnographiques du plus vif intérêt ; manque-t-il d'argent ? il garde tantôt des troupeaux de moutons et tantôt les fils d'un roi. Aussi ses récits, écrits dans un style vif, pittoresque, imagé, abondent en renseignements curieux, en légendes merveilleuses, et en anecdotes amusantes, car il peut dire : « *J'étais là, telle chose m'advint* » Il vient de repartir pour un voyage de plusieurs années, chargé cette fois d'une mission du ministre de l'Instruction publique, il va parcourir tout d'abord les *Etats-Unis*, les *Iles Sandwich*, le *Japon*, *Java*, *Bornéo*, et enfin la *Nouvelle-Guinée* et les *Iles Salomon*, pour recueillir des collections scientifiques destinées à l'Etat. Ecoutez-le plutôt lui-même s'exprimer à la fin de son volume avec son enthousiasme habituel sur le but principal de son voyage, l'éblouissante terre des Paradisiers, la *Nouvelle-Guinée*. « L'éblouissante terre des Paradisiers, la *Nouvelle-Guinée*, ce jardin des Hespérides gardé par des monstres — la fièvre et les anthropophages — m'attire depuis longtemps et toujours de plus en plus. Me sera-t-il donné de pouvoir pénétrer dans cette île pour ainsi dire inconnue, sur ce continent vierge encore ? Je l'ignore, mais je suis prêt à tenter l'impossible. Si je succombe à la tâche, ne me plaignez pas, cher lecteur : j'aurai peut-être ouvert une voie nouvelle à mes compatriotes, et cette satisfaction saura me consoler à ma dernière heure. Du reste, on ne doit jamais pleurer un voyageur ; souvenez-vous des vers du poète sur le papillon :

> Il ressemble au désir, qui jamais ne repose
> Et, sans se satisfaire, effleurant toute chose,
> Retourne enfin au ciel chercher la volupté.

J'espère bien que mon ami ne s'en ira pas de sitôt au ciel dans

> ce pays inconnu
> Dont aucun voyageur n'est encor revenu ;

mais qu'il reviendra joyeux et bien portant nous conter les impressions neuves et puissantes qu'il aura ressenties sur l'éblouissante terre des Paradisiers, car la vieille maxime du poète latin que nous apprenions ensemble sur les bancs de l'école est toujours vraie : *Audentes fortuna juvat.*

DOMINIQUE CAILLÉ.

Digitized by Google

DERNIÈRES OCÉANES. — L'HERBIER, poésies, par Emile Oger. — Nantes, Mellinet, imprimeur, 1892.

Nos lecteurs connaissent déjà M. Emile Oger, le poète des *Océanes*. Ils ont lu de lui, dans un de nos derniers numéros, deux sonnets d'une grande délicatesse de sentiments : *En Blanc* et *Symbole*. J'avais moi-même cité en entier, dans mon article sur le *Salon de Mme Riom*, la jolie pièce l'*Herbier*, qui a donné son nom à la seconde partie du volume. Par ces poésies, nos lecteurs ont pu déjà apprécier le charme des pensées de M. Emile Oger, leur pureté et leur élévation. Dans tout le cours de son petit volume, dont quelques ambiguités de style et quelques négligences de facture n'enlèvent point le véritable mérite, M. Emile Oger chante sa bien-aimée : « C'est chaste, et par conséquent amoureux ; car la chasteté n'est que le respect de ce qu'on aime », suivant une expression de Lamartine. Puis l'auteur exhorte au pardon des trahisons et des injures, et s'il jette un cri d'ironie, c'est pour railler ce siècle où l'on ne croit plus à rien : ni à Dieu, ni à son Eglise, ni à l'art, ni à la poésie, ni à l'idéal, ni à la justice, mais dans lequel chacun

Rêve d'équation et vit à la vapeur.

Voici un sonnet qui donnera, ce me semble, mieux que toutes les appréciations, une idée du talent plein d'attendrissement et d'émotion du jeune poète :

PLUS TARD

Plus tard, beaucoup plus tard, lorsqu'elle sera vieille
Qu'elle voudra parler, pour elle, de cercueil,
Nous nous rapprocherons tous deux de son fauteuil,
Puis, on la grondera fort, bien fort dans l'oreille.

Le jour lui sera bon. La nuit sera pareille.
Nous saurons de son rêve écarter l'ancien deuil.
Pour ta chère maman, dis, nous ferons merveille :
Nous l'aimerons en fous, ce sera notre orgueil.

Digitized by Google

Et nous n'oublierons pas que tout bonheur vient d'elle,
Qu'elle m'a dit : « Mon fils, votre cœur soit fidèle. »
Si, plus tard, elle vient demander gravement

— « J'ai vieilli ; m'aimez-vous encore tout de même ? »
Ce que nous répondrons sera tout un poème,
Un poème d'amour : — chère bonne maman.

DOMINIQUE CAILLÉ.

RANCŒURS, poème, par Yan Braz. — Lorient, Alexandre Cathrine, imprimeur-éditeur, 1891.

Le petit poème de M. Yan Braz révèle de la facilité, mais trahit aussi de l'inexpérience. L'auteur nous semble un disciple fervent d'Alfred de Musset. Qu'il y prenne garde, le chantre des *Nuits* est un dangereux modèle, dont les défauts se prennent facilement, mais dont le génie es inimitable.

## DIVERS OPUSCULES DE M. PAUL SÉBILLOT

La langue bretonne était méprisée jadis ; on l'étudie, on l'enseigne aujourd'hui, comme le latin ou l'anglais. De même, les contes de bonnes femmes et les chansons du peuple sont recherchés avec passion par les érudits et les lettrés. Tant il est vrai que le culte du passé s'impose au présent, et qu'un voyage à travers la vie et les livres ramène les plus savants au respect de la tradition.

La tradition ! Voilà un mot tout français qui exprime, aussi bien que le bizarre et peu harmonieux *Folk-lore*, l'ensemble des richesses de la littérature orale. Nous avons plus d'instinctive sympathie pour les revues qui ne se couvrent pas d'un pavillon étranger, qui s'appellent *La Tradition*, tout court, comme celle de MM. Blémont et Carnoy, ou la *Revue des Traditions populaires*, comme celle de M. Paul Sébillot.

Cette dernière nous est chère à plus d'un titre : son directeur est un Breton qui aime à se souvenir de son pays et qui, de son riche écrin, de son inépuisable boîte de Pandore, a extrait récemment, à notre intention, de charmantes et touchantes *Légendes chrétiennes* très appréciées de nos lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

J'ai sous les yeux plusieurs brochures publiées par l'infatigable et heureux chercheur. Ce sont pour la plupart des tirages à part d'articles

Digitized by Google

de la *Revue des Traditions populaires*, mais on aime à les lire ou à les relire

*Les Pendus* rappellent toutes sortes de superstitions à propos du supplice le plus communément usité autrefois ; les proverbes, les vieux auteurs sont mis à contribution, et, sur ce sujet sinistre, les anecdotes piquantes ne manquent pas.

*Les Lutins* nous transportent en pleine iconographie fantastique, car la brochure s'accompagne de dessins très bien faits représentant les lutins des divers pays ; on n'a eu garde d'oublier les Korrigans que Penguilly l'Haridon nous montre entourant de leurs rondes Lao le Sonneur.

Avec *Molière et les Traditions populaires*, nous voyons ce que la littérature du grand siècle a emprunté, par la plume du plus glorieux de ses poètes, au patrimoine intellectuel du peuple ; avec les *Souvenirs historiques et les Héros populaires en Bretagne*, nous entrons dans l'histoire, et nous examinons les traces qu'ont laissées dans l'imagination celtique de fameux personnages, depuis César jusqu'à Charette.

Je voudrais citer à part un excellent *Blason populaire* des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine, souhaitant que M. Sébillot applique aux trois autres départements de la Bretagne cette enquête philologique qui intéresse au plus haut point l'histoire et la géographie de la province. Quant au mémoire sur la littérature orale en France, lu au Congrès des Traditions populaires de 1889, c'est, peut-on dire, le plus clair et le plus substantiel exposé de la question ; on y sent aussi toutes les tendresses de l'auteur plaidant, avec toute la compétence du meilleur avocat, *pro domo suâ*.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Nous reprendrons, dans notre prochaine livraison, la suite des *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, de M. J.-M.-V. Kerviler.

Nous apprenons avec plaisir que M. ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, a été nommé président de l'Association artistique et littéraire de Rennes ; M. LOUIS TIERCELIN a été en même temps nommé secrétaire général. Cette double élection nous paraît être un gage de prospérité pour la jeune société.

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

# UN BRETON EN INDO-CHINE

## AU XVIII^e SIÈCLE

## MONSEIGNEUR DE CICÉ

ÉVÊQUE DE SABULA

VICAIRE APOSTOLIQUE DE SIAM

Ancêtres et famille de M^gr de Cicé. — Sa vie d'après la circulaire conservée aux Missions-Etrangères. — Notes bibliographiques. — Note sur M^gr Olivier Le Bon, l'un de ses successeurs.

### I.

Soit que la famille des Champion, devenus en 1598 barons de Cicé, ait été anoblie à une époque assez reculée (en 1470), comme le dit M. de Courcy[1], soit qu'elle ait toujours été d'ancienne chevalerie, comme l'affirment ses mémoires domestiques, il est certain qu'aux XV^e et XVI^e siècles, elle avait déjà une haute position, dans la noblesse du pays rennais, par ses bonnes alliances, ses belles terres, sa grande fortune et la série d'hommes éminents qu'elle a produits presque sans interruption[2].

Une de ses traditions, que je ne vois ni justifiée ni contredite par

[1] *Armorial et nobiliaire breton.*

[2] Voir « L'enfeu des Champion à Saint-Sauveur de Rennes » par M. F. Saulnier — Rennes 1888, in-8° — curieux récit d'une importante fondation dans cette paroisse.



Digitized by Google

l'histoire, est que Charles VIII, lorsqu'il vint à Rennes en 1491 pour y rencontrer un peu mystérieusement la duchesse Anne et enlever rapidement la grande affaire de son mariage avec elle, ne voulut pas entrer dans la ville « à cause des conséquences », dit d'Argentré, et logea dans une maison au bout du faubourg Saint-Martin, qui était le manoir des Croix (actuellement des Trois-Croix), appartenant alors à Pierre Champion[1].

Les trois générations suivantes fournissent quatre chevaliers de l'ordre, et le quatrième, ayant suivi le parti d'Henri IV, obtint, pendant le séjour du roi à Rennes en 1598, l'érection en baronnie de sa terre de Cicé.

Ce premier baron épousa par amour, dit le mémorial de famille, Charlotte de Cornulier, qui était fille d'honneur de Madame la duchesse de Mercœur, et, tout en suivant les instincts de son cœur, ce jeune seigneur entrait dans une famille fort riche et fort considérée. Charlotte, en effet, était fille de Pierre de Cornulier, trésorier de France et général des finances, tant ordinaires qu'extraordinaires en Bretagne, et sœur de l'évêque de Rennes.

La période qui suivit fut plus remarquable encore. Nous voyons chez les Cicé deux capitaines de vaisseau, un vice-amiral de l'ordre de Saint-Lazare, mort héroïquement, en 1667, dans un combat contre les Anglais. Un coup de mousquet lui emporta le bras, une grenade lui emporta les deux yeux. Se sentant mourir, il eut encore le temps de jeter ce cri suprême : « Mon Dieu, miséricorde ! » et il tomba mort. Son corps fut enterré à Dieppe, enveloppé dans le drapeau qu'il avait si glorieusement défendu. — Et enfin, après l'évêque missionnaire, qui fait l'objet de cette notice, et plusieurs conseillers au Parlement de Bretagne, nous arrivons à la dernière génération avant la Révolution. Celle-là fut exceptionnellement brillante : ce fut le dernier éclat d'une race qui allait s'éteindre. On y voit encore trois officiers de marine ou des gardes du corps, un chef d'escadre et deux évêques, ce qui, en comptant un évêque de Tréguier au XVII^e siècle, porte à quatre le nombre des prélats

[1] Ce serait un intéressant souvenir historique pour cette vieille demeure rebâtie depuis ce temps, et qui, vendue par le baron de Cicé à son beau-frère Claude de Cornulier en 1599, y vit mourir l'évêque de Rennes de ce nom en 1693.

Digitized by Google

que cette maison a donnés à l'Eglise de France. L'un d'eux, Jean-Baptiste, fut évêque d'Auxerre et député aux Etats généraux en 1789. Le second, Jérôme, archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, a été, comme on sait, garde des sceaux et chancelier de France sous Louis XVI. Dans cette longue énumération, nous ne trouvons pas un membre qui n'ait servi son pays dans des postes éminents, et nous la terminerons par cette sainte Adelaïde de Cicé, qui, à Paris comme en province, avait passé toute la Révolution en faisant des prodiges de vertu : elle fut impliquée à tort dans le procès de la machine infernale en 1801, et vit cette vertu dévoilée solennellement à toute la France par le retentissant plaidoyer de son avocat[1].

Un caractère distinctif de tous ces personnages était l'heureux don d'un esprit très brillant et en quelque sorte héréditaire. L'archevêque de Bordeaux passait pour un des hommes les plus spirituels de France, et le souvenir de ses joutes avec Mme de Staël est conservé dans les mémoires du temps. Sa cousine germaine, Mme d'Armaillé (Agathe de Cicé), en laquelle, avec Mme de Kerverzio, s'est éteinte la branche aînée de leur maison, avait dans la société de Rennes la même réputation, et quand il arrivait en Bretagne quelque princesse du sang, c'était elle que l'on trouvait moyen de placer auprès de l'auguste voyageuse aux fêtes offertes par la ville pour soutenir la conversation et lui donner la réplique. Ce qui eut lieu en particulier lors du séjour de la princesse de Lamballe avec le duc de Penthièvre à Rennes en 1775[2].

Revenant un peu en arrière, nous voulons signaler encore un trait de ce gracieux esprit d'à-propos que j'ai appelé héréditaire

[1] Voir sur Adelaïde de Cicé : 1° Sa vie par l'abbé Carron : « Les nouveaux justes dans les conditions ordinaires de la société » ; 2° « Procès instruit par le Tribunal criminel de la Seine contre Saint-Regeant, Carbon, et autres », Paris, 2 vol. floréal an IX. — Là, se trouve en entier le plaidoyer de M. Bellart, qui fut l'occasion d'un triomphe pour Mlle de Cicé. Elle mourut en odeur de sainteté en 1818 dans la tribune de l'église des Missions-Etrangères à Paris qui touchait à son appartement, et où elle se faisait porter en face de l'autel du Saint-Sacrement.

[2] Madame d'Armaillé eut un fils conseiller au Parlement, dont les deux filles, Mesdames de Lorgeril et de Palys, ont été les dernières en Bretagne de cette branche de la famille d'Armaillé.

Digitized by Google

dans cette famille. Jean de Cicé, capitaine des vaisseaux du Roi, en fit preuve en 1680, et eut par là la bonne fortune d'attirer sur lui l'attention de Mme de Sévigné : « Je vis hier danser des hommes « et des femmes fort bien : on ne danse pas mieux les menuets et « les passepieds. Justement, comme je pensais à vous, j'entends « un homme derrière moi qui dit assez haut : Je n'ai jamais vu si « bien danser que Mme la comtesse de Grignan. Je me tourne, je « trouve un visage inconnu ; je lui demande où il avait vu cette « Mme de Grignan ? C'est un chevalier de Cissé, frère de Mme Martel[1], « qui vous a vue à Toulon. M. Martel vous donna une fête dans « son vaisseau, vous dansâtes, vous étiez belle comme un ange. « Me voilà ravie de trouver cet homme ; mais, ma pauvre bonne, « je voudrais que vous puissiez comprendre l'émotion que me « donna votre nom, qu'on me venoit découvrir dans le secret de « mon cœur, lorsque je m'y attendois le moins. »

M. de Martel, en effet, avait, en 1672, reçu Mme de Grignan sur son vaisseau à Toulon, et ayant dit qu'il la recevrait comme la reine de France[2], il avait fait des merveilles. « Rien n'est plus romanesque que vos fêtes sur la mer et vos festins dans le *Royal-Louis* », écrivait Mme de Sévigné en revenant de faire à Mme de Martel une visite de remerciements, où celle-ci lui avait dépeint les ravissements qu'éprouvait son mari de la beauté de Mme de Grignan.

On reconstitue donc facilement cette petite scène : c'est pendant le séjour à Rennes, où Mme de Sévigné raconte si joliment la réception de la princesse de Tarente, et les beaux dîners chez le duc de Chaulnes, et ses politesses à toutes les dames de Rennes dont elle avait refusé plusieurs pour son fils. A cette époque, un bal n'était pas la cohue d'aujourd'hui. Il fallait de la place pour les nobles révérences du menuet, et aussi pour les grands entrechats : on faisait cercle autour des danseurs, et chaque groupe se succédait pour danser. On voit le chevalier de Cicé voulant attirer l'attention de la belle dame de Paris, ayant envie de placer sa

[1] Judith de Cicé avait épousé en 1652 Daniel, marquis de Martel, baron de Renac, lieutenant général de la marine.

[2] Lettre de Madame de Sévigné du 13 mai 1672.

Digitized by Google

petite histoire de Toulon, et sachant bien que le nom de M^me de Grignan fera retourner sa mère ; on voit M^me de Sévigné ravie, n'y pas manquer, lui faire une belle révérence, et la conversation s'engager entre les deux. Dans ces quelques minutes de politesse, le chevalier de Cicé n'a voulu qu'être aimable, et ne se doutait certes pas que son nom se trouverait enchâssé à jamais dans les pages impérissables de l'une des plus charmantes lettres de son interlocutrice.

Les diverses éditions de M^me de Sévigné, dont quelques-unes sont pourtant bourrées de notes généalogiques, ne disent rien sur ce pauvre chevalier, dont on écrit le nom, comme le fait M^me de Sévigné. « Cissé », et auquel il faut bien restituer aujourd'hui sa petite gloire. Devenu vieux, il se fixa près de cette sœur dont le mari avait été si longtemps son chef, et il acheta, tout près de la baronnie de Renac qu'elle habitait, la terre du Brossay.

## II.

C'est au milieu de toutes ces gens, considérables à divers titres, que nous voulons choisir la vénérable figure de Louis Champion de Cicé, vicaire apostolique de Siam et évêque de Zabula, et la remettre un peu en lumière. Il est resté jusqu'ici à peu près inconnu, et cependant ses longs et pénibles travaux dans les Indes méritent qu'on s'y arrête un instant. Nous avons pu obtenir, de la bienveillance de MM. les directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères, une copie de la notice biographique qu'ils conservent dans leurs archives sur ce courageux missionnaire, et nous la publions à peu près dans son entier, en élaguant seulement quelques longueurs inutiles.

La mission de Siam, disent les mémoires ecclésiastiques pour servir à l'histoire du XVIII^e siècle[1], avait été fondée par les Français.

[1] 2^e édit. 1815 (Tome I, p. CCXXIII).

Digitized by Google

Comme on avait jugé que la création d'évêques dans les pays de mission serait utile à la foi, plusieurs ecclésiastiques français allèrent à Rome, vers 1650, pour suivre cette affaire. La protection de la duchesse d'Aiguillon leur procura celle du cardinal Bagni qui avait été nonce en France[1]. Alexandre VII choisit parmi eux deux évêques, qui partirent successivement, accompagnés de plusieurs missionnaires. Ils se trouvèrent réunis à Siam et jugèrent que cette ville était commode pour être le centre de leurs missions et le point de communication avec l'Europe. Ils écrivirent à Rome pour obtenir l'administration spirituelle dans ces parages, et le pape ordonna que le successeur de Mgr l'évêque de Métellopolis résiderait à Siam et prendrait soin des pays adjacents. Le roi leur accorda un terrain assez vaste où ils bâtirent une église et un séminaire. On y érigea aussi un collège et un hôpital pour les pauvres malades. — Malgré quelques orages, le séminaire de Siam a toujours continué à fournir des missionnaires zélés. M. de la Motte Lambert, évêque de Beryte, fut très utile à cette mission par son zèle et la bienveillance que le roi lui témoignait. M. Laneau, qui lui succéda sous le titre d'évêque de Métellopolis, établit cinq nouvelles églises, eut les honneurs de la prison, et n'en sortit que pour travailler avec plus de courage. M. de Cicé, qui fut nommé à sa place en 1700, avait d'abord été missionnaire dans le Canada, puis dans l'Orient.

Il fut sacré évêque de Sabula en 1701 et suivit les traces de ses prédécesseurs. La protection de Louis XIV n'avait pas peu contribué aux avantages que ces évêques avaient obtenus. Il leur conférait le titre de ses chargés d'affaires, titre qui servit plusieurs fois à les soustraire à de grands dangers. Les évêques étaient admis à l'audience du roi de Siam avec tout le faste oriental: ils marchaient précédés des hautbois, des tambours et des trompettes, et le prince les recevait avec les plus grands honneurs. C est donc peu d'années après ces premiers établissements que commence le rôle de Mgr de Cicé. Voici le texte de la notice de MM. des Missions Étrangères :

[1] La fondation du Séminaire des Missions-Etrangères, cette pépinière inépuisable de martyrs et de saints, date de l'année 1663.

Digitized by Google

« M. l'abbé de Cicé naquit à Rennes en 1650[1] dans le sein d'une ancienne et illustre famille. Il était rempli de l'esprit ecclésiastique et de la science des saints. Il entra de bonne heure dans le séminaire de Saint-Sulpice. Les dignités de l'Église, où il pouvait aspirer, ne tentèrent point son cœur. Les directeurs qui lui avaient inspiré leur désintéressement, leur zèle et leur piété, l'envoyèrent missionnaire à Montréal, dans le Canada[2]. Des affaires importantes le rappellèrent en France en 1681. Informé des progrès que la foi faisait dans les Indes par le ministère des vicaires apostoliques, il se sentit le désir ardent d'aller y travailler sous leur direction. Il consulta Dieu dans la retraite, prit le conseil du dépositaire de sa conscience, et, confirmé dans son pieux dessein, il partit pour la Chine le 5 avril 1687. Il y exerça les fonctions de missionnaire jusqu'en 1699. C'est alors qu'il revint en France. Le pape, instruit de la pureté de sa foi et de ses mœurs, de sa prudence et de ses travaux, le nomma évêque de Sabula[3] et vicaire apostolique de Siam, ainsi qu'administrateur.

[1] L'auteur de la Notice fait erreur. Louis de Cicé est né au château de Cicé, par. de Brutz, près Rennes, le 24 septembre 1648 (rens. de M. Saulnier). Il était fils de Charles, baron de Cicé, et de Judith Thévin. Celle-ci était demi-sœur de la première femme du surintendant Fouquet. La famille des Thévin était alliée aux Rochefoucauld et aux ducs de Charost.

[2] Le Canada a droit de nous intéresser doublement comme chrétiens et comme Français. Ce ne fut guère que sous Louis XIII que ce pays commença à attirer l'attention, et ce fut la piété plutôt que la politique qui dirigea le premier projet de cette colonie. Ce fut pendant plusieurs années une noble émulation à qui concourrait le plus puissamment aux progrès du christianisme dans cette partie du Nouveau-Monde : tout ce qu'il y avait de plus distingué à la Cour, des princesses, la reine même, entrèrent dans ces vues religieuses. Les PP. Jogues, de Brébœuf, Lallemant, jésuites, y perdirent la vie des mains de ceux auxquels ils apportaient la paix et le salut. Des hommes d'un nom distingué renoncèrent aux espérances que leur naissance pouvait leur donner pour se consacrer aux Missions. Tels furent les abbés de Laval, d'Urfé, de Queylus, de Lionne, de Fénelon, de Cicé, qui furent établis dans les villes naissantes du pays (*Mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*), 2e édition. T. I, Paris, 1815).

[3] Il nous a été impossible de retrouver la situation géographique de cet ancien titre de Sabula, et, chose singulière, à la Propagande où nous avons fait prendre des renseignements, on n'en sait pas davantage. Il y eut pourtant un autre évêque de Sabula, prédécesseur de Mgr de Cicé, mort en 1696 en se rendant en Chine, avant d'avoir reçu les bulles qui le nommaient aussi vicaire apostolique de Siam. Il s'appelait Bernard Martineau, et était d'Angers. Il est extraordinaire que ce siège ait été mis si complétement en oubli. On croit à la Propagande que

Digitized by Google

Il fut sacré à Paris en 1701 par Mgr de Coëtlogon, son parent, évêque de Saint-Brieuc[1], et partit pour les Indes avec MM. de Montigny[2], Godefroy, et Villed'or, missionnaires. Leur navigation fut fort heureuse : en six mois et demi ils abordèrent à Pondichéry. M. de Cicé, sachant combien sa présence et son ministère étaient nécessaires à Siam, ne prit que 14 jours de repos, et s'embarqua pour Chandernagor, accompagné du seul M. de Montigny. Il comptait se rendre par mer directement à Siam, mais le capitaine de vaisseau qui devait l'y conduire était mort lorsqu'il se disposait à partir Ce triste accident arrêta le prélat pendant quelque temps dans le Bengale. Il n'y fut pas oisif. Mgr l'évêque de Saint-Thomé[3] lui ayant écrit pour le prier de donner la confirmation aux chrétiens de ce royaume, il parcourut les contrées différentes où les fidèles étaient dispersés et où jamais on n'avait vu aucun évêque. Il en confirma huit ou neuf mille, parmi lesquels il écrit qu'il s'en trouva qui étaient âgés de 100, de 120, de 130 et de 140 ans : ce sont ses propres termes. M. de Montigny, qui l'accompagna dans toutes ses courses apostoliques, atteste la même chose. Ils partirent également de Bengale : M. de Montigny sur un vaisseau qui faisait voile pour Manille, d'où il passa à la Chine, et M. de Cicé sur un vaisseau maure, qui arriva à Siam le 6 septembre 1702. Peu de jours après, il alla offrir au roi quelques curiosités d'Europe. Quoi qu'elles ne fussent pas d'un grand prix, Sa Majesté les trouva très belles, assura M. de Cicé de sa protection et de sa bienveillance, témoigna une grande estime pour la nation française et un sincère désir de rétablir l'ancienne union entre la France et Siam.

Ce bon accueil attira au prélat mille témoignages d'affection de la part du prince héréditaire et des ministres Le roi mourut dans le mois de février suivant. Son fils monta sur le trône et ne parut pas

ce peut être Zabulah, sur les côtes de l'Océan Indien, et qui n'est plus qu'un village Il y a aussi en Transylvanie une ville de Zabola ; mais je croirais plutôt que ce qui a remplacé l'ancienne Sabula doit être la ville de Zaboulach, située en Perse, près du lac d'Ourmiah, dans l'Aberbeidjan.

[1] Le bref est du 19 janvier 1700, ainsi que la nomination de vicaire apostolique de Siam.

[2] Cet abbé de Montigny ne serait-il pas Breton, de la famille de Jean de Montigny, mort évêque nommé de Léon, dont un oncle avait été quelques années auparavant missionnaire au Canada en 1659 ?

(Voy. Kerviler : *La Bretagne à l'Académie française au 17e siècle*, Notice sur l'abbé de Montigny).

[3] Saint-Thomé de Méliapour.

Digitized by Google

moins favorable à M. de Cicé. Il l'obligea d'écrire de sa part à M. de Pontchartrain que tous les ports de son royaume étaient ouverts aux marchands français, qu'il souhaitait que la Compagnie royale y fît rétablir des factoreries, et qu'il leur accordait les mêmes privilèges qu'aux Hollandais. Le sage prélat se servit utilement, pour le bien de la religion, de la tranquillité que la bonté du roi lui procurait. Il donna à M. Braud[1] le soin de la paroisse Saint-Joseph, composée de chrétiens siamois, cochinchinois et de quelques familles françaises établies dans le camp du Séminaire. Il confia l'éducation des écoliers à M. Jarossier, et lui-même se chargea de veiller sur le séminaire et de vacquer à la mission des enfants moribonds. Cette mission est extrêment pénible. Il faut parcourir la ville et les villages, tandis qu'il tombe des torrents de pluie ou que les ardeurs du soleil sont insupportables. Ce bon évêque, au péril de sa santé et de sa vie, a soutenu longtemps ce travail avec un zèle infatigable. Les fruits abondants qu'il en a recueillis l'ont bien dédommagé de ses peines. Il marque, dans l'une de ses lettres, qu'en quelques années, il a eu la consolation de baptiser cinq mille enfants, et dans une autre, datée de 1715, il assure qu'on en a baptisé environ cinquante mille depuis l'établissement de la Mission.

Quelle moisson pour le ciel ! Les conversions des adultes font devant les hommes plus d'honneur au ministère apostolique, mais le succès n'en est pas si certain pour l'éternité.

Tous les idolâtres qui se convertissent ne persévèrent pas dans la foi. Tous ne parviennent pas au salut. Au lieu que tous les enfants qui meurent après avoir été régénérés sont autant de prédestinés qui entrent dans le royaume des Cieux et qui seront éternellement sans tache devant le trône de l'Agneau ! Quel directeur, quel curé, quel évêque, dans les pays catholiques, oserait dire qu'il y a cinq mille âmes dans le ciel qui lui sont redevables après Dieu du bonheur éternel dont elles joussent. Dieu créateur et père de toutes les âmes, n'en laissez pas périr tant de millions dans les Indes faute de ministres pour leur donner les secours spirituels ! Répandez le zèle apostolique dans le cœur de nombreux apôtres, qui aillent porter vos sacrements à ces peuples ! Quand leurs Missions ne feraient d'autres progrès que de procurer par le baptême la vie éternelle à tant d'enfants qui, privés de leur ministère, ne verront jamais la face de Dieu, ne devraient-ils pas s'estimer

[1] Gabriel Braud était de Nantes. Il partit pour les missions en 1688 et mourut à Batavia en 1722.

Digitized by Google

très heureux d'être choisis pour peupler la céleste Jérusalem de ces citoyens ornés de leur première innocence !

Mais ce n'est pas la seule bénédiction que Dieu donne aux Missions. Quoique celle de Siam soit des plus stériles et que la fausse prévention dont les Siamois sont entêtés, que toutes les religions conduisent à la félicité, mette un obstacle presque invincible à leur conversion, cependant la grâce en éclaire toujours quelques-uns. Voici comment s'en explique M. de Cicé avec sa modestie ordinaire dans une lettre de 1703 : « Nous « faisons ce que nous pouvons. Outre les enfants des Gentils que nous « baptisons à l'heure de la mort, nous cultivons les chrétiens que nos « prédécesseurs ont convertis. Nous instruisons et baptisons quelques « catéchumènes, mais en petit nombre. Nous nous appliquons prin- « cipalement à notre séminaire et à notre collège qui sont toujours, « grâce à Dieu, fervents dans l'étude et dans la piété. Nous regardons « ces jeunes élèves comme l'espérance de la conversion des royaumes « d'où ils ont été envoyés, et où ils doivent retourner pour annoncer « l'Évangile en qualité de prêtres ou de catéchistes. Le Saint-Siège, en « établissant notre Mission, nous a ordonné par-dessus toutes choses de « former un clergé des sujets de chaque nation confiés à notre admi- « nistration. En exécution de cet ordre, nous donnons notre principal « soin à cette jeunesse. »

Malgré son zèle pour une œuvre si sainte, la pauvreté le contraignit en 1707 de congédier avec douleur un grand nombre de ses élèves. Mais en 1710, ayant reçu de Paris des fonds suffisants, il repeupla le séminaire et le collège, et y introduisit la coutume de n'y parler que latin, afin que l'usage facilitât aux Indiens cette langue qu'ils ont tant de peine à apprendre par l'étude. On voit, par expérience, qu'en peu d'années, les étudiants la parlent avec beaucoup de facilité, et en expliquent les auteurs.

Quoique M. de Cicé manquât d'ouvriers, il envoya un prêtre siamois à Chantebon[1] où M. Heuté, avant son départ pour la Cochinchine, avait bâti une chapelle et une maison. C'est un lieu important, éloigné de la ville royale de 80 lieues. Il y a un petit port où abordent les barques de la Cochinchine et du Tonquin, dont on peut se servir pour passer dans ces royaumes. Lorsqu'on y établit cette nouvelle résidence, on y trouva 130 chrétiens et plusieurs Cochinchinois païens par la conversion desquels cette petite Eglise s'est multipliée dans la suite.

[1] Act. Eschantabum, sur la côte est du golfe de Siam, au S.-E. de Bangkok.

Digitized by Google

Le nombre des chrétiens se multiplia aussi considérablement à Siam. En 1711, M. Godefroy écrit que vingt familles entières et nombreuses de Siamois et de Pagouans et plusieurs païens laos, cochinchinois et chinois, avec quelques Mahométans, avaient reçu le baptême.

M. Godefroy ayant dû passer en Cochinchine, M. de Sabula fut obligé de rappeler les prêtres qui étaient à Merguy[1]. Peu de temps après, un talapoin[2] siamois, qui prétendait être de l'ancienne famille royale, arriva dans ce port avec des barques et des troupes de Pagouans qu'on nomme Tavais, s'empara de la ville et contraignit un petit vaisseau français, que la tempête y avait jeté, à le suivre à Tenasserim[3]. Il se servit de son canon pour battre la ville. Le capitaine protesta hautement contre la violence qu'on exerçait contre lui, et menaça le talapoin rebelle d'une escadre française qui était sur le point d'arriver à Merguy, et qui tirerait raison de l'affront qu'on lui faisait. L'escadre arriva en effet. Le talapoin et ses troupes en ayant avis laissèrent le petit vaisseau en liberté et prirent la fuite.

M. le marquis de la Roque, commandant de cette escadre, écrivit au roi de Siam et lui offrit de poursuivre les rebelles, ou, s'il y en avait de cantonnés dans le royaume, de mettre des troupes à terre pour les soumettre. Le roi fut si satisfait de cette lettre qu'il dit devant toute sa cour qu'il n'avait point de meilleurs amis que les Français. Il envoya à M. de la Roque une robe magnifique et une veste pareille à celle que Sa Majesté portait. Il témoigna aussi être très content de M. de Sabula, qui avait envoyé en diligence un prêtre à Tenasserim pour retenir les chrétiens de cette contrée dans la fidélité et l'obéissance.

Depuis la grande révolution de Siam, le terrain où était autrefois bâti le collège de Mahapram avait été usurpé par un mandarin. M. d'Auran[4], étant arrivé à Siam et ayant amené vingt-deux écoliers tonkinois, on racheta ce terrain. On y bâtit un nouveau collège où l'on commença de cultiver ces jeunes plantes que la persécution avait arrachées de leur terre natale. On leur joignit quelques Cochinchinois, et c'est de cette troupe d'élèves qu'ont été formés la plupart des prêtres tonkinois qui ont servi ou qui servent encore les églises de leur patrie avec édification

[1] Merguy sur la côte ouest de la péninsule malaise.

[2] Prêtre siamois.

[3] Ville située sur la rivière de ce nom au sud-ouest de Merguy.

[4] Mgr Deydier, évêque d'Auran, un des plus dignes et des plus zélés fondateurs de la Mission, vint passer près de Mgr de Cicé les dernières années de sa vie, et mourut plein de jours le 9 août 1713.

Digitized by Google

et avec fruit. Quoique la dépense que causa ce nouvel établissement fût considérable, on ne put se résoudre à supprimer le collège dans le séminaire où un grand nombre d'écoliers venait des camps voisins prendre les leçons avec ceux qui étaient entretenus dans la maison.

Dans les pénibles soins où ces deux collèges et le séminaire engageaient M. de Sabula, M. d'Auran, malgré son âge avancé, lui était d'un grand secours et d'une douce consolation. Ce vénérable vieillard mourut le 9 août 1713. Loin de se plaindre de ses souffrances, on l'entendait souvent, dit M. de Sabula dans ses lettres, remercier Dieu de ce qu'il lui donnait les moyens d'expier ses péchés.

La perte de ce grand homme fit sentir encore plus vivement la disette d'ouvriers que l'on souffrait depuis plusieurs années. Le soin du séminaire, des deux collèges et de la paroisse ne roulait que sur M. de Cicé et sur MM. Braud et Jarossier M. Roy vint partager leurs travaux. Puis M. Braud, dans l'espérance d'aller à la Chine, passa à Malacca, de là à Batavia, où il mourut. Sa mort affligea sensiblement M. de Cicé, et par surcroît d'affliction il apprit que deux missionnaires appelés MM. Fontaine et Loison, partis de France en 1719 pour se rendre à Siam, étaient morts de la peste dans le royaume de Bengale. C'étaient deux excellents sujets. Ils avaient fait leurs études en Sorbonne. Leurs talents et leur piété faisaient espérer qu'ils rempliraient dignement leur vocation. Vers le même temps, M. de Cicé fut consolé par la nouvelle qu'il reçut que M. Texier de Queraly[1], procureur général des missionnaires, avait été nommé évêque de Rosalie et choisi pour son coadjuteur.

Ce nouvel évêque arriva à Merguy en 1720 avec M. Aumont, d'où il l'envoya à Siam avec un prêtre siamois, nommé Innocent, et se chargea du soin des chrétiens de cette contrée et de ceux de Tenasserim.

M. de Cicé lui écrivit lettre sur lettre pour l'engager à venir à Siam afin qu'il pût le sacrer. Mais M. de Queraly, voyant le grand bien qu'il pouvait faire à Merguy, et ne pouvant se résigner à quitter les chrétiens qui le conjuraient les larmes aux yeux de ne pas les abandonner, conduisit ces églises pendant plus de deux ans, y fit régner le bon ordre et la piété, et augmenta le nombre des fidèles par la conversion de plusieurs païens. M. de Cicé, qui n'ignorait pas que M. de Queraly n'avait accepté l'épiscopat que pour ne pas désobéir aux ordres réitérés du Saint-Père, craignait qu'il ne refusât d'être sacré. Le long séjour qu'il

[1] Jacques de Queraly, d'une famille noble de Bretagne, fut le successeur de Mgr de Cicé.

Digitized by Google

faisait à Merguy ne rendait cette crainte que trop fondée ; mais enfin ce prélat lui représenta si vivement, dans ses lettres, de quelle importance et de quelle nécessité il était pour la mission qu'il ne différât pas plus longtemps son sacre, que M. de Queraly se rendit à ses instances, vint à Siam et fut sacré.

On envoya M. Aumont à Merguy en qualité de pro-vicaire. Il y a exercé ses fonctions pendant dix-huit ans, avec édification et avec fruit : il s'est attiré l'estime et l'affection non seulement des Siamois, mais encore de tous les Européens qui ont abordé à ce port. Il est à présent à Pondichéry, où il gouverne la Procure générale.

Les deux prélats dans une union intime conduisirent les Missions avec beaucoup de tranquillité et de succès jusqu'au commencement de 1727. Alors M. de Cicé, qui, malgré son grand âge s'exposait à toutes les rigueurs des saisons pour aller baptiser des enfants, fut attaqué d'une violente fièvre accompagnée d'une inflammation de poitrine et d'une dyssenterie. Son tempérament, quoique très robuste, ne put résister à tant de maux compliqués Il mourut le 1er jour d'avril après avoir reçu les sacrements et édifié tout le séminaire par sa résignation à la volonté de Dieu et par les sentiments de sa piété.

Ce prélat marcha sur les traces de son prédécesseur. On retrouva en lui son zèle, sa modération, sa douceur, son application infatigable. Comme il avait l'âme grande et généreuse, souvent ses charités et ses bonnes œuvres excédaient ses fonds Mais la Providence lui ouvrit des ressources pour fournir à tout. Un cœur si bienfaisant ne pouvait manquer de le rendre cher aux missionnaires, aux chrétiens et même aux Gentils. La foule du peuple, des seigneurs de la cour et des talapoins qui vinrent honorer la pompe de ses funérailles, fut une preuve éclatante de l'estime et de l'affection que tout le public avait conçues pour le digne ministre de Jésus-Christ.

## III.

Ce que la circulaire ne dit pas, c'est que M. de Cicé avait aussi lui joué un rôle dans la grande querelle qui agitait à cette époque les Missions du Levant, querelle soutenue de part et d'autre avec une extrême vivacité, peut-être avec trop d'ardeur, et qui fit éclore presque autant de brochures que la question du Jansénisme et plus tard celle de l'Infaillibilité pontificale. Ces brochures, oubliées aujourd'hui, sont devenues rares, et c'est une petite question de



Digitized by Google

bibliographie bretonne que d'énumérer ici celles où il est question de l'évêque de Sabula.

On sait l'origine de cette querelle. — Les Jésuites, mus par le désir de gagner plus d'âmes à Dieu en n'effarouchant pas les nouveaux convertis, avaient toléré certaines pratiques religieuses dans les Missions de ces pays : les honneurs rendus à Confucius, les rites célébrés à la fête des ancêtres, et ne les regardaient pas comme entachées d'idolâtrie.

Les Dominicains et en général les autres missionnaires, principalement MM. des Missions-Étrangères, furent d'un avis différent. On en appela au Pape. La question fut longtemps débattue avant d'être résolue, et tranchée enfin contre le sentiment des Jésuites. Ils voyaient avec douleur l'arrêt que cette décision allait causer dans les progrès de la religion, protégée jusque-là par les empereurs de Chine. Rome ne pouvait mettre en balance, même les destinées d'un grand Empire, avec les dogmes de la foi catholique, et interdit enfin les rites comme païens et idolâtriques. Les Jésuites se soumirent avec tristesse, mais avec l'admirable obéissance dont ils ont toujours donné l'exemple au monde chrétien.

Un des factums les plus importants publiés sur cette question est la « *Lettre de MM. des Missions-Étrangères au Pape sur les idolâtries et superstitions chinoises*[1] ». Les Jésuites firent paraître la même année « *Réponse à la lettre de MM. des Missions-Étrangères au Pape sur les cérémonies chinoises*[2] », dans laquelle ils prirent assez vivement à partie l'abbé de Cicé qui venait d'être nommé évêque de Sabula et vicaire apostolique de Siam. Ils lui reprochaient (p. 5 et suiv.) d'avoir écrit confidentiellement le contraire de ce qu'il disait en public, d'approuver les rites chinois et les Jésuites dans sa correspondance particulière, et d'être officiellement de l'avis du corps auquel il appartenait. M. de Cicé répondit : « *Lettre de M. Louis de Cicé, nommé par le Saint-Siège à l'évêché de Sabula et au vicariat apostolique de Siam, du Japon, aux RR. PP. Jésuites sur les idolâtries et les superstitions de la*

[1] In-4° 137 pp. S. l. n. d., mais évidemment de l'année 1700.
[2] In-4° 123 pp. S. l. n. d.

Digitized by Google

*Chine.* » (*S. n. de lieu, 1700. — 33 pp. in-12°*). Et il répondit, il faut l'avouer, avec une grande douceur et une véritable sérénité. Malheureusement, dans le cours de son argumentation, il avait prononcé très incidemment le mot de jansénisme ! Il n'en fallut pas plus pour réveiller le zèle de l'un des écrivains de la secte, et il parut la même année encore une nouvelle brochure qui profitait de l'occasion fournie par la lettre si calme de M. de Cicé pour revenir sur les interminables questions de l'*Augustinus*, de la grâce et du Formulaire. Elle est intitulée : « *Remontrance charitable à M. Louis de Cicé, nommé à l'évêché de Sabula et au vicariat apostolique de Siam, du Japon, etc., avec quelques réflexions sur la censure de l'assemblée du clergé.* » (*A Cologne, chez Pierre Marteau, 1700. 44 pp. in-12.*)

Les jansénistes en effet étaient enchantés de profiter de ces troubles pour envenimer les querelles, accuser la lenteur des Jésuites à obéir au Pape, les représenter comme des idolâtres, des impies, et les persécuteurs acharnés des missionnaires.

Le janséniste Coudrette[1] nomme en effet M. de Cicé dans la longue liste d'évêques et de vicaires apostoliques qu'il cite comme ayant été victimes de la Compagnie de Jésus.

Tout cela est bien loin maintenant. La bonne foi et la bonne volonté étaient égales dans les deux camps : l'obéissance fut parfaite chez les vaincus et fit éclater leur vertu ; ce n'est donc que comme souvenir historique que nous parlons de ces différends si oubliés de nos jours.

Je ne vois pas au reste que M. de Cicé ait relevé le gant et continué la querelle, et je ne connais pas d'autre ouvrage imprimé sous son nom[7]. D'ailleurs il partit peu après pour le royaume de Siam,

[1] *Histoire générale de la naissance de la communauté de Jésus.* Tome II, p. 285.

[2] Il est encore cité toujours à propos de cette même querelle dans plusieurs autres brochures de cette époque : « Réflexions générales sur la lettre qui paraît sous le nom de MM. du séminaire des Missions-Étrangères touchant les cérémonies chinoises, p. 17. »

[7] Lettre à M. ***, docteur en Sorbonne, au sujet de la révocation faite par M. l'abbé de Brisacier de son approbation donnée au livre intitulé : *Défense des nouveaux chrétiens*, etc., pp. 28-29, 56.

Ces brochures sont de l'année 1700 et sans noms d'auteur ni d'imprimeur.

Digitized by Google

où il devait terminer sa vie en 1727 à 77 ans après les longues fatigues dont nous avons donné le récit, et n'est plus autrement cité, du moins à notre connaissance, dans les autres brochures du temps. Sans doute il mit en pratique les instructions de la Sainte Congrégation de Propagande, à laquelle dès sa nomination il avait écrit, le 26 avril 1700, pour l'assurer de son dévouement absolu, et qui lui répondait le 22 juin suivant en faisant l'éloge de ses grands travaux et en exprimant l'espoir que dans cette difficile province de Siam « arduam provinciam Siamensis Missionis » il rétablirait entre les ministres sacrés la concorde « inter cœteros sacros ministros charitatem atque concordiam stabilire ». (*Archivio de S. C. de propaganda fide.*) Longtemps après sa mort, un de ses successeurs, l'évêque de Tabraca, fit paraître sous le nom de M. Turpin une histoire du royaume de Siam[1]. Voici la fin de cet ouvrage où se trouve l'éloge de M. de Cicé :

« L'église de Siam, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, a prospéré « au milieu des tempêtes. Elle doit son éclat à l'innocence et aux « lumières des évêques chargés de présider sur elle, et au zèle brûlant « des ministres qui leur ont été subordonnés. On en compte sept « depuis M. Cotolendi jusqu'à M. Le Bon, coadjuteur de M. Brigot, « évêque de Tabraca, que ses infirmités, fruit de ses souffrances, ont « rappelé dans le séminaire de Paris où il languit dans une pau- « vreté honorable. On a vu sur ce siège un M. de Cicé dont la « mémoire sera éternellement précieuse aux Eglises de l'Inde. Ce « prélat d'une famille originaire de Normandie et transplantée « depuis longtemps en Bretagne renonça aux promesses que lui « donnaient sa naissance et ses talents pour se consacrer à l'apos- « tolat. Deux de ses petits neveux, héritiers de son zèle et de son « mérite, sont aujourd'hui assis sur deux grands sièges de l'Eglise « de France[2]. Ils étendront sans doute leur sollicitude pastorale

[1] *Histoire civile et naturelle du Royaume de Siam*, etc., publiée par M. Turpin sur les manuscrits de Mgr l'évêque de Tabraca, vicaire apostolique de Siam.

Paris, Costard, 1771 2 vol. in-12.

[2] Jean-Baptiste de Cicé, évêque d'Auxerre (1751), mort à Alberstadt le 16 novembre 1805 ; Jérôme, évêque de Rhodez, et en 1781 archevêque de Bordeaux, archevêque d'Aix en 1802, mort en 1810.

Digitized by Google

« sur des peuples qu'un de leurs ancêtres a gagnés à Jésus-« Christ. »

Voilà tous les documents que nous avons pu découvrir sur la vie de ce vénérable évêque breton. Son successeur actuel à Siam, Mgr Vey, qui réside dans le pays depuis 28 ans, n'a pu nous renseigner sur le lieu de sa sépulture. On a même oublié son nom et son existence. On a bien relevé il y a quelques années à Juthia, l'ancienne capitale de Siam, les tombes de plusieurs évêques et missionnaires, mais les Birmans, qui ont brûlé et détruit cette ville, ont-ils bouleversé les tombes ? On n'a trouvé aucune inscription qui permît d'attribuer les ossements recueillis à tel ou tel personnage.

Son portrait, heureusement, existe encore chez ses arrière-neveux[1]. Le visage bruni par le soleil de l'Inde est maigre et osseux. La longue barbe du missionnaire l'encadre et ajoute au caractère de cette énergique figure.

Depuis plusieurs siècles, ces terres de l'Extrême-Orient sont arrosées du sang français. Prêtres et soldats, tous rivalisent de dévouement et de courage. A peine ont-ils pu édifier quelque chose au milieu de ces races épouvantables, que les révolutions politiques et les persécutions religieuses viennent accumuler les ruines et rendre stériles tant de nobles efforts. La nature elle-même semble se révolter et s'allier à ces férocités renaissantes. Les cyclones, les famines, les inondations font disparaître en un instant l'œuvre de plusieurs années, établie au prix de tant de douleurs ! Quoique l'épiscopat de Mgr de Cicé se soit passé pendant une période de paix et de bons rapports avec la France, et qu'il ait évité, semble-t-il, les épreuves, nous avons voulu cependant jeter une petite lueur sur ce noble Breton qui ne méritait pas d'être si complétement oublié. Après tout, s'il reste peu de souvenirs du vieux missionnaire de Siam, s'il est comme perdu dans la masse des héroïques travailleurs qui s'exilent et se sacrifient pour Dieu, du moins il ne l'est pas dans la foule innombrable de ces milliers d'en-

[1] L'original existe chez M. le vicomte de la Bintinaye ou chez M. le comte de la Bourdonnaye-Montluc. Nous en possédons aussi une copie.



Digitized by Google

fants qu'il a baptisés, qui lui doivent le ciel dont ils sont les « roses naissantes », selon la gracieuse expression de la liturgie, et qui l'y entourent de leur éternelle gratitude !

## IV.

Nous donnons ici la liste des prélats chargés de la mission de Siam jusqu'en 1780, telle que nous avons essayé de la reconstituer d'après les « Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle », et d'autres ouvrages de cette époque sur les Missions de la Chine. — 1° M^gr Cotolendy, évêque de Métellopolis; 2° M^gr de la Motte-Lambert, évêque de Béryte, vicaire apostolique de la Cochinchine; 3° M^gr Laneau, évêque de Métellopolis; 4° M^gr Martineau (Angevin), évêque de Sabula et vicaire apostolique de Siam, mort comme nous l'avons dit en 1696 avant d'avoir reçu ses bulles; 5° M^gr de Cicé, évêque de Sabula ; 6° M^gr Texier de Keraly (Breton), évêque de Rosalie; 7° M^gr Brigot, évêque de Tabraca; 8° M^gr Le Bon (Breton), évêque de Métellopolis, vicaire apostolique de Siam, exilé de ce pays, mort à Goa le 27 octobre 1780; 9° M^gr Coudé (Breton), nommé évêque de Rhési, vicaire apostolique de Siam après le précédent, et mort dans le royaume de Siam le 8 janvier 1785. M^gr Le Bon était de Saint-Malo. On trouve une notice sur lui dans les « Malouins célèbres » de l'abbé Manet qui ignorait l'année de sa mort, mais nous donne le détail des persécutions qu'il eut à subir pour la foi. — Nous possédons, sinon la lettre même qu'a eue sous les yeux M. Manet et dans laquelle l'évêque raconte son martyre à ses sœurs, au moins un double de cette lettre écrit de sa main. On remarquera le calme, la paix et la sérénité avec laquelle le captif raconte tout ce qu'il a souffert. Quand on pense que cette frêle feuille de papier de Chine est sortie de la prison même du Palais du roi de Siam, et à la fatigue que ces caractères ont dû coûter à cette main mutilée pour Jésus-Christ, on la considère avec respect, comme une précieuse et véritable relique.

... « On envoïa arrêter les trois mandarins chrétiens, l'évêque

Digitized by Google

« et ses deux missionnaires, MM. Garnauld et Coudé[1], qui furent « tous six conduits devant le roi. Le roi était alors en colère, il « nous fit saisir tous les six chacun par deux bourreaux armés « de cordes et de baguettes de rotin. Ils nous dépouillèrent, nous « ôtèrent soutane, veste et chemise, et nous lièrent ainsi nus par « les pieds et par les mains entre deux colonnes. — Les trois « mandarins chrétiens furent alors frappés de cinquante coups de « rotin par les deux bourreaux qu'ils avaient à leurs côtés. Pour « l'évêque et les deux prêtres missionnaires, ils en furent quittes « ce jour-là pour l'allarme, et pour avoir été mis en situation de « recevoir, et tous les six furent conduits en prison. Le lendemain « matin 25 septembre (1775), l'évêque et les deux prêtres furent « amenés de nouveau devant le roi, qui, après quelques paroles, « les fit dépouiller et lier comme la veille, et alors deux bourreaux « que nous avions chacun à nos côtés nous appliquèrent à chacun « cent coups de rotin par l'ordre et à la vue du roi. Après cette « flagellation, le dos tout déchiré et tout en sang, nous fûmes « remis dans la prison, comme jusqu'à présent, et dans les tour- « ments qu'ils appellent des *cinq prisons*. C'est-à-dire qu'on est « retenu par cinq liens ou cinq instrumens qui sont les fers aux « piés, plus les piés dans un cep de bois, la chaîne au col, une « cangue par-dessus la chaîne autour du col, et les mains passées « aussi dans la cangue et dans un cep de bois. Tout cet appanage « n'était guère propre à nous rétablir le dos et les côtes. Aussi « avons-nous à peine été guéris de nos playes au bout de deux « mois. Que la volonté de Dieu soit faite ! Nous sommes ici, par sa « grâce, très consolés dans notre situation présente.

« Vous qui lisez ceci, priez pour nous et pour la Mission de « Siam. — Trois décembre 1775, de la prison du palais du roi de « Siam à Bancok.

« Olivier Simon Le Bon,

« *Évêque de Metelopolis, coadjuteur apostolique à Siam.* »

[1] M. Coudé (Joseph-Louis) était d'Auray, et succéda à Mgr Le Bon. — Il appartenait à la famille Coudé de Matival, qui habitait Rennes il y a quelques années.

Digitized by Google

CHRONIQUE JUDICIAIRE

# LES PIRATES DE QUIMPERLÉ

*Lettre au Président de la Société des Bibliophiles Bretons.*

Paris, 1er février 1892.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai eu l'honneur de vous tenir au courant des incidents qui m'ont forcé à intenter contre le journal *l'Union agricole et maritime de Quimperlé* un procès en contrefaçon littéraire.

Aujourd'hui que l'autorité judiciaire a définitivement statué, MM. les membres de la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* n'apprendront peut-être pas sans intérêt par suite de quelles circonstances et dans quel esprit ce procès est intervenu.

Dès le 19 février 1889, et conformément à votre proposition, la Société avait bien voulu me charger de préparer et de diriger une publication illustrée qui, sous le titre de *Contes et Légendes de Basse-Bretagne*, devait constituer une anthologie, précédée d'un essai personnel en la matière.

Aussitôt mon choix arrêté et mon essai terminé, je me préoccupai d'obtenir des auteurs ou de leurs ayants-droit des autorisations de reproduction. M. Calmann-Lévy, propriétaire des œuvres d'Emile Souvestre, Mme Ernest du Laurens de la Barre, comme substituée

Digitized by Google

à l'auteur regretté dont elle porte le nom, M. François-Marie Luzel, s'empressèrent de souscrire à ma demande avec un désintéressement dont nous ne saurions trop les remercier. L'illustration fut mise alors en train, de façon que le volume projeté parût avant la fin de l'année 1891.

Entre temps, je crus pouvoir vous adresser une requête. Il me sembla que la publication anticipée de mon étude dans un grand recueil international serait de nature à servir les lettres bretonnes, en répandant nos idées à travers le monde traditionniste ; et je vous priai de vouloir bien me permettre de donner à la *Revue britannique* une primeur qui, d'après nos conventions, vous était exclusivement réservée.

Ma requête, grâce à votre patronage, fut admise par le bureau de la Société, et la *Revue britannique* de juin 1891 publia pour la première fois, sous le titre de *La Basse-Bretagne conteuse et légendaire*, l'essai que vous m'aviez demandé.

Cependant M. Paul Chardin imaginait un lumineux frontispice en vue de l'ouvrage des *Bibliophiles*, et M. Théophile Busnel, dont jamais la verve bretonne n'a été plus alerte ni plus originale, mettait la dernière main à une curieuse série de dessins. MM. Dujardin et Fernique livraient les planches destinées à la gravure, et M. Alphonse Le Roy préparait l'impression du volume.

Sur ces entrefaites, un petit journal du Finistère, *l'Union agricole et maritime de Quimperlé*, jugea à propos de reproduire, dans sept numéros compris entre les dates du 12 juillet et du 2 août 1891, l'article de la *Revue britannique*. C'était déprécier l'étude en Bretagne, et me compromettre gravement aux yeux de la Société ; car les *Bibliophiles bretons* auraient eu le droit de supposer que, dominé par des pensées de lucre ou de réclame, j'avais failli à ma parole en autorisant sans leur assentiment une reproduction qui leur était préjudiciable.

Je me trouvais dès lors dans l'impérieuse nécessité de faire proclamer publiquement que j'avais été la victime d'un acte de piraterie littéraire.

La loi pénale me donnait le moyen d'arriver à ce résultat. Désirant d'ailleurs ne pas entraver la liberté du ministère public, je

Digitized by Google

pris l'initiative de me porter partie civile, et j'actionnai devant le Tribunal correctionnel de Quimperlé les représentants légaux de *l'Union agricole et maritime*, M. Osmer, son gérant, et M. Louis Terrier, son directeur. Mes conclusions tendaient à ce qu'il me fût alloué 2,000 fr. pour dommages-intérêts, et une insertion dans le journal contrefacteur.

*L'Union agricole* m'avait précédemment proposé une somme de 31 fr. 90 par une lettre dont le ton appelait une leçon ; elle éleva ensuite ses offres à 63 fr. 80 par le ministère d'un huissier. Bien entendu, je les refusai, car il ne s'agissait pas ici d'une question d'argent.

Je présentai moi-même ma cause, et, pour démontrer que la demande en dommages-intérêts était un simple accessoire du litige, je m'en référai absolument sur ce point à la décision du Tribunal. Mais j'insistai sur l'insertion, car un sentiment de haute moralité sociale me faisait un devoir d'établir devant mes compatriotes que je n'avais rien de commun avec *l'Union agricole et maritime*, et la publication du jugement dans le journal pouvait, seule, prévenir toute espèce de doute à cet égard.

Me André Hallays, du barreau de Paris, accumula dans sa plaidoirie pour *l'Union agricole* des contre-vérités qui lui valurent mes démentis les plus dédaigneux. Sentant l'affaire s'effondrer, il essaya de donner le change, en transportant sur le terrain politique une question qui ne relevait que de l'honnêteté légale, du tact vulgaire et de la morale professionnelle.

Après un réquisitoire où M. Allain, procureur de la République, déclara s'en rapporter à justice en ce qui concernait la bonne foi des prévenus et les dommages-intérêts, le Tribunal, composé de MM. Lorans, ancien avoué, président, Le Scornet, ancien avoué, et Huchet du Guermeur, juges, rendit, le 3 novembre 1891, un jugement ainsi conçu :

« Le Tribunal ;

« Attendu qu'en règle générale l'intention criminelle est un des éléments constitutifs du délit ; qu'il n'a pas été dérogé à cette règle dans les articles 425 et 427 du Code pénal, qui punissent le délit de

Digitized by Google

contre-façon littéraire ; qu'il y a donc lieu de rechercher si les circonstances du procès établissent la preuve de l'intention de nuire à Adrien Oudin de la part des frères Terrier et de Osmer ;

« Attendu qu'il résulte d'une lettre de M. Quellien, publiciste breton, que c'est lui-même qui, croyant rendre à M. Adrien Oudin un service de vulgarisation, pria M. Louis Terrier d'insérer dans son journal l'article intitulé « La Basse-Bretagne conteuse et légendaire » paru dans la *Revue britannique*, pensant que cet article pouvait intéresser ses lecteurs ; que c'est lui-même, M. Quellien, qui a remis à M. Louis Terrier les feuilles imprimées arrachées du numéro de la *Revue britannique* à laquelle n'est pas abonné le journal *l'Union agricole et maritime* ; que M. Louis Terrier ignorait l'interdiction de reproduction des articles paraissant dans cette revue, et pensait aussi peut-être que M. Adrien Oudin faisait partie de la *Société des Gens de lettres* avec laquelle il a un traité pour la reproduction des œuvres des membres titulaires de cette Société ;

« Attendu en outre que le journal *l'Union agricole et maritime* a indiqué en termes élogieux que l'article qu'il publiait était emprunté à la *Revue britannique*, ainsi qu'il est prouvé par le numéro du journal en date du 12 juillet 1891 où on lit ce qui suit : « Nous trouvons dans la « *Revue britannique* une intéressante étude due à la plume de M. Adrien « Oudin sur la Bretagne conteuse et légendaire. Nous croyons devoir la « reproduire suivant notre habitude » ;

« Qu'un numéro du même journal du 2 août 1891, contenant le dernier fragment de l'article emprunté à la *Revue britannique*, portait la signature de l'auteur « Adrien Oudin » ;

« Attendu que ces faits établissent que les inculpés n'ont pas eu l'intention de nuire à Adrien Oudin, de s'approprier son œuvre et de tirer profit d'une reproduction qui n'a été pour eux l'objet d'aucune spéculation ; que leur bonne foi est évidente ;

« Attendu encore que les inculpés ont offert à Adrien Oudin de l'indemniser sur le taux habituel de ces reproductions par procès-verbal d'offres du 28 octobre 1891, Morin, huissier à Paris, et précédemment par lettre de M. Harry Alis du 11 août 1891 ; que ces offres ont été refusées :

« Attendu que les inculpés ne sont donc pas coupables du délit de contrefaçon prévu et puni par les articles 425 et 427 du Code pénal ;

« Par ces motifs,

« Annule les citations données aux prévenus par exploits en date du

Digitized by Google

22 octobre 1891, du ministère de Le Quéré, huissier-audiencier, renvoie la société *l'Union agricole et maritime* et ses directeur et gérant des fins des poursuites dirigées contre eux ; condamne la partie civile aux dépens. »

L'appel, que je formai immédiatement contre ce jugement, est venu devant la Cour de Rennes aux audiences des 29 et 30 décembre 1891.

Comme l'avocat de mes adversaires s'était permis à Quimperlé des insinuations critiques sur la *Société des Bibliophiles bretons*, j'avais estimé nécessaire de confier l'affaire à un membre de la compagnie, et Me Norbert Saulnier avait bien voulu me prêter l'appui de son talent.

« Le jeune maître du barreau rennais a plaidé, dit le *Journal de Rennes* du 6 janvier 1892, avec autant de science juridique que de verve élégante et d'impitoyable ironie.

Aux raisons exposées par Me Saulnier, Me Hallays a répondu par des arguments de rhétorique et des affirmations dénuées de preuves. M. Arthur de la Borderie, président de la *Société des Bibliophiles bretons*, assistait à l'audience, et Me Baudouin, avoué de la partie civile, avait reçu mission de se constituer au nom de l'éminent membre de l'Institut, et de demander à la Cour, le cas échéant, acte des allégations qui auraient pu, à un point de vue quelconque, préjudicier à la Société. Visiblement gêné par la présence de M. Arthur de la Borderie, Me Hallays s'est soigneusement gardé de reproduire en appel les assertions imprudentes qu'il avait formulées en première instance.

M. l'avocat général Frémont a conclu, dans un langage d'une grande netteté et d'une réelle élévation de pensée, à la réformation du jugement. Vol de pommes ou vol de prose, le Tribunal de Quimperlé a des théories étranges en matière de propriété, et l'honorable représentant du ministère public ne saurait, dans sa haute indépendance, s'associer à de pareilles usurpations. »

Conformément aux conclusions de M. l'avocat général, la Chambre correctionnelle a rendu, le 5 janvier 1892, un arrêté dont la teneur suit :

« La Cour ;

« Attendu que le sieur Oudin avait publié dans la *Revue britannique* (livraison de juin 1891) une étude intitulée : « La Basse-Bretagne con-

Digitized by Google

teuse et légendaire », dont il était l'auteur ; que des exemplaires de la *Revue* avaient été déposés conformément à la loi ;

« Attendu qu'il est constant et qu'il n'est pas du reste contesté que le journal *l'Union agricole*, dont le sieur Terrier est le directeur, et dont le sieur Osmer est gérant imprimeur, a, dans sept de ses numéros, du 12 juillet au 2 août 1891, reproduit cette étude sans autorisation ;

« Attendu que l'auteur d'un écrit ayant seul le droit de le vendre, faire vendre ou distribuer, la reproduction de son œuvre, sans son assentiment, est une atteinte à l'exercice de son droit de propriété littéraire et constitue le délit de contrefaçon ;

« Attendu qu'un délit ne pouvant exister sans intention frauduleuse de la part de celui qui l'a commis, la bonne foi de ce dernier peut enlever au fait le caractère délictueux ; mais qu'en matière de contrefaçon par reproduction d'écrit, c'est au prévenu qu'il incombe d'établir sa bonne foi ;

« Attendu que, dans l'espèce, la bonne foi consisterait uniquement à s'être cru un droit sérieux à la reproduction de l'écrit ; qu'il n'est pas nécessaire que le reproducteur ait eu l'intention directe de nuire à l'auteur ; mais qu'une imprudence grave, une légèreté blâmable apportées à se renseigner sur le droit de reproduction sont ici assimilables à la mauvaise foi ;

« Attendu qu'aucune autorisation de reproduire n'a été donnée à *l'Union agricole* par Oudin ; qu'en admettant, comme le prétendent les prévenus, que les feuilles de la *Revue britannique* contenant l'écrit leur aient été remises détachées par un tiers, ils devaient savoir que ce tiers n'avait aucun mandat ou autorisation d'Oudin pour permettre la reproduction ; que si, comme l'indiquait une vulgaire prudence, ils s'étaient fait représenter le numéro de la *Revue*, ils auraient, sur la couverture, vu une mention expresse portant interdiction aux journaux français de reproduire les articles qu'elle contenait ; que si les prévenus, comme ils l'allèguent, ont cru qu'Oudin faisait partie de la *Société des Gens de lettres*, ils n'ont fait aucune démarche pour se procurer à ce sujet un apurement qu'il était aisé d'obtenir ; qu'ils paraissent s'être facilement laissé entraîner par l'avantage résultant pour leur journal, vendu à bon marché, de publier une étude intéressante surtout pour des lecteurs bretons ;

« Attendu que pour constituer le délit de contrefaçon, quant à la propriété littéraire, il doit exister pour l'auteur un préjudice réalisé ou une possibilité de préjudice ; que, dans la cause, l'existence d'un pré-

Digitized by Google

judice immédiat ou futur est justifiée ; que le sieur Oudin a renfermé dans un volume distinct, destiné à être vendu, l'article publié d'abord par lui dans la *Revue britannique* ; que la vente de ce volume, d'un prix relativement élevé, sera entravée ou diminuée dans un arrondissement où un certain nombre d'habitants ont déjà pu lire le contenu de l'ouvrage dans un journal publié et acheté par eux à un prix modique :

« Attendu que le ministère public n'ayant point relevé appel de l'acquittement prononcé par le Tribunal, la Cour ne se trouve saisie que des conclusions de la partie civile tendant à des réparations pécuniaires ;

« Par ces motifs,

« Infirme et met à néant la décision des premiers juges ;

« Dit les prévenus Terrier et Osmer coupables de contrefaçon en matière de propriété littéraire pour avoir, dans plusieurs numéros du journal *l'Union agricole*, du 12 juillet au 2 août 1891, publié et reproduit un article ayant pour auteur le sieur Oudin, sans l'autorisation de celui-ci ;

« Et par application des articles 5 et 6 du décret des 19-24 juillet 1793 ; 425, 52 et 55 du Code pénal ; 1382 du Code civil ; 194 du Code d'instruction criminelle ; 9 de la loi du 22 juillet 1867 ; 157 du décret de 1871 ;

« Condamne les sieurs Osmer et Terrier, solidairement et par corps, à payer au sieur Oudin une somme de 50 francs à titre de dommages-intérêts ;

« Dit que dans les vingt jours du prononcé de l'arrêt, ils seront tenus de publier dans le journal *l'Union agricole* un extrait du présent arrêt, à peine de 5 francs par chaque numéro en retard ;

« Condamne la partie civile aux dépens de première instance et d'appel, sauf son recours par corps et solidarité contre les condamnés ;

« Fixe à l'égard de ceux-ci la durée de la contrainte par corps au minimum déterminé par la loi. »

Cette décision, qui me donne pleine satisfaction, a été reproduite ou commentée dans un sens approbatif par vingt-et-un journaux (*Journal de Rennes* du 6 janvier 1892, *Soleil* du 8, *Radical* et *Croix* du 10, *Autorité* du 11, *Gazette du Palais* du 13, *Publicateur du Finistère* du 15, *Gazette des Tribunaux* du 16, *Temps* et *Petit Méridional* du 17, *Patrie*, *Voltaire*, *France nouvelle*, *Public*, *Petit Bordelais*, *Var*

Digitized by Google

*et républicain*, *Victoire* du 18, *République française* du 19, *Nouvelliste de Nantes* du 20, *l'Echo d'Oran et Recueil des arrêts des Cours d'Angers et de Rennes* du 31.

Aucune note discordante ne s'est produite, si j'en excepte — et encore ! — celle de l'*Union agricole et maritime*.

Il est donc incontestable que j'avais raison :

1° Au point de vue du droit pénal, puisque l'existence du délit est reconnue par la Cour ;

2° Au point de vue du fait, puisque la mauvaise foi de mes adversaires est proclamée ;

3° Au point de vue de la morale professionnelle, puisque les principaux organes de la presse parisienne et provinciale souscrivent à la décision, sans distinction de parti.

Cette unanimité de la presse est d'autant plus instructive que je luttais contre des adversaires particulièrement dangereux. Mon contrefacteur, M. Louis Terrier, directeur de *l'Union agricole et maritime de Quimperlé*, est, en effet, secrétaire aux *Débats*, et Me Hallays, l'avocat de mon contrefacteur, rédige au même journal la chronique judiciaire, sans parler d'élucubrations variées *Au jour le jour*.

Les principes pour lesquels je combattais sont cependant si évidents que le *Journal des Débats* lui-même a pris soin d'y adhérer d'une façon éclatante, en désavouant implicitement ses collaborateurs.

Le 30 décembre 1891, c'est-à-dire le jour où Me Hallays prêchait en l'honneur du vol littéraire devant la Cour de Rennes, son propre journal publiait en première page la note suivante :

Certaines feuilles hebdomadaires se procurent, à très bon marché, le moyen d'intéresser leurs lecteurs en s'appropriant purement et simplement les publications du *Journal des Débats*, en réimprimant notamment notre feuilleton dramatique et notre chronique scientifique, ou en prenant les articles insérés par nous sous la rubrique *Au jour le jour*, et en substituant un nom de fantaisie à la signature de l'auteur de ces articles. Quelque flattés que nous puissions être de l'hommage qu'elles rendent au talent de nos collaborateurs en jugeant leurs œuvres dignes d'être ainsi reproduites, nous estimons qu'il y a un véritable abus, et nous sommes résolus à faire usage, pour le faire cesser, des moyens que la loi met à notre disposition.

Digitized by Google

Je n'ajouterai qu'un mot, parce qu'il donne dans cette affaire une note d'un comique moins large peut-être, mais des plus savoureux à coup sûr.

Le tribunal de Quimperlé est désormais célèbre. Il appartient, en effet, à l'illustration, et ceux qui voudraient s'en convaincre n'auraient qu'à regarder *la Caricature* du 2 janvier 1892, où le crayon observateur de Draner représente un extravagant bohème à l'audience.

— Je constate que vous avez été déjà condamné, lui dit un magistrat.

— Permettez, mon président, c'était à Quimperlé !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma cordiale gratitude et de mes sentiments les plus respectueux.

ADRIEN OUDIN.

---

La lettre précédente a été lue le 26 février dernier à la séance de la Société des Bibliophiles Bretons, qui a décidé qu'elle serait imprimée dans le bulletin de la Société, c'est-à-dire dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.*

A cette séance, la Société des Bibliophiles Bretons a aussi pris connaissance du numéro de l'*Union agricole et maritime* (lisez *piratique*) *de Quimperlé* du 15 janvier dernier, où est publié l'arrêt de condamnation prononcé contre ce journal par la Cour d'appel de Rennes.

En commentant cet arrêt, cette *Union piratique* écrit, entre autres, les lignes suivantes :

« Nous avions compté sans la *passion politique* et sans la Société « des Bibliophiles Bretons, société littéraire que son Comité tend à « transformer en *coterie réactionnaire*. Les Bibliophiles Bretons « sont enchantés de prendre en faute un journal républicain... qui, « nous avons la fierté de l'affirmer, est l'un des plus honorables de « France (!!!). Quant à M. Oudin, nous lui laissons le soin d'expli-

Digitized by Google

« quer à ses chefs du Crédit Foncier, institution relevant de l'Etat,
« pourquoi il s'est fait, contre un journal *républicain*, l'instrument
« des *rancunes d'une coterie royaliste*. »

Cela se termine, on le voit, par une vile dénonciation. Le reste est un pur mensonge.

Jamais la Société des Bibliophiles ne s'est occupée ni préoccupée — directement ni indirectement — de politique. L'*Union piratique de Quimperlé* le sait fort bien, car son avocat l'a déclaré dans sa plaidoirie de Rennes, — après avoir, il est vrai, plaidé le contraire à Quimperlé.

Quant aux prétendues *rancunes* de la Société des Bibliophiles Bretons contre l'*Union piratique*, c'est là une invention d'un grotesque achevé. Pour nourrir des rancunes contre un homme ou une chose, encore est-il nécessaire d'en connaître l'existence. Or, avant le jugement de Quimperlé du 3 novembre dernier, jamais la Société des Bibliophiles Bretons n'avait ouï parler de la feuille de chou ci-dessus. M. Oudin a intenté son procès *proprio motu*, sans prendre conseil de personne. Nous défions les pirates de Quimperlé — c'est-à-dire, qui opèrent à Quimperlé, car ils ne sont pas même Bretons, — nous les défions de trouver une preuve quelconque à l'appui de leurs ridicules faussetés.

Le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

Digitized by Google

# LE COSTUME

## A L'ARMÉE DE CONDÉ

Les causes et les débuts de l'émigration sont connus de tous : voilà cent ans que polémistes et historiens discutent, approuvent, condamnent cette croisade militaire, qualifiée de « vertige d'honneur » par M. de Marcillac, et qui trouve sa raison, ou, si l'on préfère, son excuse, dans la situation faite à la noblesse en France, situation telle qu'il était prouvé, dit Grimm, « qu'on ne pouvait « plus exister sur cette terre de désolation. »

« Je fuyais la patrie et la mort », écrira plus tard le régicide Dulaure, cherchant à son tour le salut sous des cieux étrangers ; goûtant, lui aussi, comme les émigrés qu'il avait poursuivis de sa haine, le pain amer de l'exil. Temps tragiques où la hache égalitaire abattra ce que le pays compte de plus noble, de meilleur, réservant pour la fin, comme un suprême exemple, les pusillanimes et les violents, justes victimes des fureurs déchaînées par leur passion, encouragées par leur faiblesse.

Avec les premières journées révolutionnaires, l'émigration commence. Un triple bandeau couvre les yeux des nobles ; la plupart ne voient dans la Révolution qu'un mouvement passager, une sorte de fronde populacière, sans danger comme sans racines, qu'on réduira facilement en déployant quelque peu d'énergie. On part gaiement pour l'étranger, où beaucoup laisseront leurs cadavres, où beaucoup traîneront pendant de longues années une vie douloureuse ; les quenouilles circulent, envoyées par de jolies mains aux gentilshommes qui hésitent à quitter le vieux manoir ; la mode s'en mêle, et qui donc oserait résister à la mode ? En route pour Coblentz, où trône M^me^ de Balbi, où règne M^me^ de Polastron, toutes deux princesses de la main gauche, Coblentz où l'on s'amuse, où l'on danse, où l'on a de l'esprit ; en route pour Worms, séjour du

Digitized by Google

PORTRAIT DU DUC D'ENGHIEN

Digitized by Google

Digitized by Google

prince de Condé, qui travaille dans le silence à former une armée, et apporte à sa tâche l'habile expérience du général illustré par la guerre de Sept Ans.

L'hiver de 1791 à 1792 se passa en préparatifs. La maison du roi, supprimée depuis deux ans, fut réorganisée à Coblentz sur le même pied qu'en France, avant les réformes introduites par le comte de Saint-Germain. Les compagnies de gendarmes, mousquetaires, chevau-légers et grenadiers à cheval furent rétablies avec leur ancienne et brillante tenue, sous le commandement du marquis d'Antichamp, du marquis du Hallay, du vicomte de Montboissier, du vicomte de Virieu.

Le comte de Bussy commande les *chevaliers de la Couronne ;* le marquis de Vergennes a la direction de la compagnie des *gardes de la porte ;* on voit se former une *compagnie des chevaliers de Saint-Louis*, dont les derniers soldats tomberont héroïquement, et presque tous, à l'attaque du camp de Sainte-Barbe, près de Quiberon, le 16 juillet 1795. *Monsieur* a mis sa maison militaire sous les ordres des comtes d'Avaray et de Damas, et M. le comte d'Artois confie la sienne aux soins du bailli de Crussol et du comte François d'Escars.

Il y a de grandes difficultés : les plus anciens dans l'émigration barrent le passage aux nouveaux arrivants et tentent d'accaparer tous les emplois ; d'où discussions interminables, et même duels ; tout le monde veut parader dans la cavalerie et beaucoup ne se résignent qu'en murmurant à servir dans les compagnies à pied ; le dévouement à une même cause est impuissant à imposer silence aux petites vanités de l'amour-propre.

La fantaisie règne dans l'uniforme, comme de juste, parmi ces officiers volontaires, et les habits sont taillés aussi bien pour le bal que pour le combat. « Notre uniforme était galant, écrit un « jeune homme de la cavalerie noble ; bleu de ciel avec collet et « parements orange ; toutes les tresses du shako, du dolman et de « la pelisse étaient en argent ; nous étions tous très jeunes, et le « plus grand nombre était beau et joli. »

Un règlement des princes, en date du 19 avril 1791, fixe la tenue des corps d'infanterie :

Digitized by Google

« L'uniforme de toutes ces compagnies (des émigrés arrivants) « devra être habit bleu, veste rouge, culottes jaunes, boutons de « cuivre doré, avec une fleur de lys au milieu, plume blanche au « chapeau, cocarde blanche et col noir.

« Cependant, dans celles qui seront composées d'officiers qui « étaient en activité, il leur sera permis de garder l'uniforme des « régiments dans lesquels ils servaient avant leur sortie de France.

« Et dans le cas où quelques compagnies auraient déjà adopté « un uniforme différent de celui prescrit par cet article, les princes « permettent qu'elles le gardent provisoirement. »

On usa largement de la faculté donnée par le règlement ; en dehors des corps de la maison du roi, les compagnies s'équipèrent à peu près comme elles voulurent.

L'esprit de caste ne tolérait guère le mélange des gentilshommes et des roturiers dans les mêmes bataillons. C'est ainsi que la noblesse bretonne s'étant formée en sept compagnies, « on en « comptait une huitième », dit Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, « de jeunes gens du tiers-état : l'uniforme gris de « fer différait de celui des sept autres, couleur bleu de roi avec « retroussis d'hermines. »

On se formait par provinces ; en général il n'y avait uniformité ni dans le costume ni dans les effectifs ; il y avait encore moins entente et concessions. Pourtant « il faudrait, écrit Vaudreuil à « Antraigues, le 28 septembre 1791, il faudrait avoir un lit avant de « tirer à toi la couverture. »

Rechercher les origines et faire le dénombrement des corps qui formèrent l'armée éphémère des princes serait trop long ; on peut lire ces détails dans les *Mémoires* du marquis d'Ecquevilly, dans les *Histoires de l'Émigration*, par Muret et par Montrol, et surtout dans l'admirable ouvrage de Forneron, l'*Histoire générale des Émigrés*.

La guerre déclarée par la France à l'Autriche, l'armée des princes, commandée par les princes frères du roi et par le maréchal de Broglie, se mit en marche dans les premiers jours d'août 1792 et

Digitized by Google

se rendit sous Thionville, tandis que le prince de Condé évoluait dans le Brisgau, et le duc de Bourbon dans les Pays-Bas. On sait comment le roi de Prusse, trompant l'attente des alliés, abandonna la campagne, et se retira derrière le Rhin, après avoir évacué la ville de Verdun. L'armée des princes fut licenciée. Ce fut une vraie catastrophe.

« Nous étions au mois de novembre, écrit Tercier dans ses *Mé-* « *moires*. On ne peut se faire une idée du désespoir général. Que « faire ? Que devenir ? Où aller ? Abandonnés des puissances, ne « pouvant plus rentrer en France sans péril de la vie, tous les biens « des émigrés confisqués. Quelle affreuse calamité ! L'on cherchait « un père, un frère, un parent, un ami, ou des personnes de sa « province, pour aviser ensemble au parti à prendre. Plusieurs, « sans argent, car nous avions tous fait la campagne à nos dépens, « prirent la résolution, parce qu'il faut vivre, d'être simples « soldats dans l'armée autrichienne. On vit des individus partir « pour différents pays, la Hollande, la Russie, l'Angleterre, l'Es- « pagne, l'Amérique, les Indes, suivant les connaissances qu'ils « y avaient. Ceux qui possédaient quelque art, quelque talent, tout « médiocre qu'il fût, se trouvèrent les moins embarrassés pour « leur existence. »

La Cour de Vienne décida que le corps de Condé serait maintenu. En septembre 1792, cette petite armée était composée comme il suit :

1° Vingt-quatre compagnies d'*infanterie noble* : chaque compagnie comprend de cinquante-six officiers et gentilshommes, commandés par un officier général : on y remarque deux compagnies de gentilshommes verriers.

2° *Légion de Mirabeau*, composée de douze cents hommes d'infanterie et de trois cents cavaliers.

3° *Infanterie étrangère de Rohan*, de quatre cents hommes.

4° *Régiments étrangers de Hohenlohe Sillingfurt*, et *Hohenlohe Bartenstein*, formant un total de six cents hommes.

5° Cinq escadrons de *cavalerie noble*, formés chacun de deux compagnies comptant cinquante-six officiers et gentilshommes-cinq cent soixante hommes.



Digitized by Google

6° Le corps des *chevaliers de la couronne*, comptant trois cents hommes.

7° Un corps de *déserteurs du régiment Dauphin*, de cent hommes.

8° *Les hussards de Salm*, au nombre de deux cents.

Enfin, cinquante cavaliers de la prévôté, deux compagnies de bas officiers, quelques artilleurs et soldats du génie.

En 1793, le corps de Condé subit diverses modifications, qui, sans réduire l'effectif, changèrent la distribution et l'ordre des compagnies.

*L'infanterie noble* porte, jusqu'en 1794 : habit bleu clair à deux rangées de boutons, sans revers. Collet rabattu, rouge, avec fleurs de lys d'argent aux pointes. Epaulette et contre-épaulette d'argent. Brassard blanc à trois fleurs de lys noires. Buffleterie de giberne et ceinturon noirs avec plaque de cuivre et une fleur de lys. Pantalon serré et collant bleu clair. Souliers et demi-guêtres noires, gants de buffle. Chapeau à cornes avec cocarde et plumet blancs. Fusil et sabre.

Il faut noter que « dans les bataillons et escadrons nobles, « le costume est bigarré, la plupart des officiers émigrés ayant « encore l'uniforme de leurs corps respectifs... Chacun peut con- « server les épaulettes de son ancien grade, même avec la giberne « et le fusil. »

La cavalerie noble ne diffère de l'infanterie noble que par la culotte jaune, les bottes et l'armement, latte et pistolets.

Mais, dit Théodore Muret, « la ressemblance de l'habit bleu « avec celui des républicains a parfois causé des méprises. » Aussi, dès le commencement de 1794, le prince de Condé arrête que les corps nobles recevront un nouvel équipement : habit et doublure gris de fer : gilet écarlate, collet de même couleur avec deux fleurs de lys brodées en or, pantalon gris de fer pour l'infanterie, culotte jaune pour la cavalerie, chapeau avec cocarde blanche et plumet blanc.

« Les officiers ne portent ni hausse-col ni épaulettes. Les in- « signes de leur grade actuel seraient pour la plupart d'entre eux, « fort au-dessous de leur position militaire. Ils aiment mieux se

Digitized by Google

« contenter de la reconnaissance morale de ce grade, en sorte que « l'épée, au lieu du fusil, l'absence du sac et de la giberne, cons- « tituent, dans les bataillons nobles, la seule différence entre les « officiers et les soldats. »

La *légion de Mirabeau* a été levée par le vicomte de Mirabeau, celui qu'on nommait Mirabeau-Tonneau, et qui répondait à son frère, un jour que le grand orateur lui reprochait son ivrognerie : « Cela est vrai, mais inévitable ; de tous les vices de la famille, « vous ne m'avez laissé que celui-là. » Les grenadiers de Mirabeau portaient : habit noir, plastron bleu clair à brandebourgs blancs, collet, gilet, culottes bleu clair. Epaulettes rouges. Demi-guêtres découpées en cœur sur le devant. Bonnet à poil sans plaque, avec tresse et plumet blancs. Brassard. Buffleteries croisées.

Les chasseurs de Mirabeau portent la même tenue que les grenadiers, sauf les épaulettes qui sont vertes. Au lieu du bonnet à poil, ils ont le casque sans visière, noir avec chenille noire, cimier, et plaque de cuivre ornée d'une fleur de lys. Plumet blanc.

En dehors des grenadiers et des chasseurs, formant deux bataillons d'infanterie, Mirabeau compte trois escadrons de cavaliers, chacun de cent hommes. Les deux premiers escadrons sont de hussards : schako à flamme noire et bleu céleste ; dolman noir, pelisse et pantalon bleu céleste. Le troisième escadron, de hussards tolpachs, porte le colbach à flamme bleu céleste, et la lance à flamme noire et bleu céleste.

En 1795, la *légion de Mirabeau* devient *légion de Damas*, par suite de cession faite par la vicomtesse de Mirabeau à Roger de Damas.

Le *régiment de Rohan*, au début de 1793, passa à la solde de l'Autriche et ne compta plus à l'armée de Condé.

Les soldats de *Hohenlohe Schillingfurt* ont l'uniforme bleu de ciel, couleur tranchante noire ; ceux de *Hohenlohe Bartenstein* ont l'uniforme vert, avec revers jonquille, collet et passepoil rouge.

Les *chevaliers de la couronne* ont un casque noir qui rappelle celui des gardes du corps de la Restauration. Chenille noire. Cimier

Digitized by Google

et garniture de cuivre doré. Plumet blanc. Habit bleu de roi boutonné droit à une seule rangée de boutons qui sont de cuivre. Collet droit et bleu. Bordure et doublure de l'habit rouges. Culotte bleu de ciel. Epaulette et contre-épaulette d'or. Baudrier et ceinturon blancs. Brassard blanc. Bottes fortes. Housse blanche bordée de bleu. Porte-manteau bleu avec une couronne royale brodée rouge. Latte et pistolets.

Le *régiment du Dauphin* porte le chapeau à trois cornes ; habit bleu foncé, collet bleu ; revers et bordure d'habit garance, avec brandebourgs blancs aux revers de l'habit. La culotte blanche et les bottes à l'écuyère ; housse blanche bordée de garance. Porte-manteau bleu de roi. Latte et pistolets.

Le *régiment de la prévôté* a le même costume que Dauphin, sauf que les brandebourgs sont remplacés par des aiguillettes blanches. Contre-épaulettes blanches. Culotte de peau jaune ; revers, doublure de l'habit et de la housse rouges. Housse et porte-manteau bleu de roi bordés de blanc avec une fleur de lys blanche brodée à l'angle de la housse. Latte et pistolets.

*Dauphin* et *la prévôté* portent le chapeau à cornes galonné blanc, avec plumet et cocarde blancs. Brassard blanc fleurdelysé. Baudrier de giberne et ceinturon blancs

La *compagnie des bas officiers français* à l'habit blanc, avec revers, parements et contre-épaulettes bleu clair. Culotte et gilet blancs. Brassard blanc. Longues guêtres noires. Chapeau à cornes sans galons avec cocarde et plumet blancs. Fusil, sabre. Buffleteries blanches croisées. Gants de buffle. — La *compagnie des bas officiers suisses* possède l'habit rouge avec revers et parements jaunes. Contre-épaulettes d un rouge plus foncé que l'habit. Pour le reste, même tenue que la compagnie française.

L'artillerie a l'habit bleu de roi avec revers brodés de rouge. Parements et épaulettes rouges. Culotte bleu de roi. Guêtres hautes, noires. Chapeau à cornes avec cocarde et plumet blancs. Brassards. Le génie porte le même uniforme qu'en France.

Digitized by Google

Pendant l'hiver de 1794, les deux régiments de Hohenlohe passèrent à la solde de la Hollande, et les hussards de Salm à celle de l'Angleterre. Ces derniers furent remplacés par un régiment de même arme, levé parmi les émigrés alsaciens par le comte de Baschy du Cayla. Les *hussards de Baschy* portent le shako à la hongroise, avec le plumet blanc. Dolman rouge, tresses blanches. Pelisse et pantalon bleu de roi. Agréments blancs. Schabraque en mouton noir.

En 1795, l'armée de Condé s'augmenta de huit nouveaux régiments, quatre d'infanterie et quatre de cavalerie, qui prirent les noms de leurs colonels : *Bardonnenche, Roquefeuille, Etienne de Damas, Montesson, d'Ecquevilly* ou *Rurange, Clermont-Tonnerre, d'Astorg, de Noirville.*

*Roquefeuille* a l'habit blanc, avec revers, parements, épaulettes rouges. Collet, gilet, culotte blancs, brassard blanc. Hautes guêtres noires. Bonnet à poil avec tresse et plumet blanc. Plaque de cuivre avec fleur de lys.

*Damas* a la même tenue, avec du bleu clair à la place du rouge.

*Roquefeuille*, même tenue avec du bleu foncé.

*Montesson*, même tenue avec du noir.

*D'Ecquevilly*, grosse cavalerie, a l'uniforme de *Dauphin*, et n'en diffère que par la couleur des revers, doublure de l'habit, et bordure de la housse, qui sont rouges.

*Clermont-Tonnerre*, dragons, a l'habit vert, revers garance à brandebourgs blancs. Bordure des basques garance. Gants à crispin, gilet et culotte blancs. Housse blanche garnie de garance avec fleur de lys garance à la pointe de la housse. Porte-manteau vert. Baudrier et ceinturon blancs. Casque de cuivre garni de peau de tigre. Plumet blanc. Bottes fortes, sabre recourbé et fusil de dragons. Pas d'épaulettes.

*Noirville*, chasseurs, porte l'habit vert boutonnant droit jusqu'à la taille. Brandebourgs blancs. Doublure des basques garance. Culotte et porte-manteau verts. Demi-bottes à la hongroise.

Digitized by Google

Housse blanche bordée de garance. Gants à crispins et buffleterie blancs. Brassard blanc, sabre recourbé. Shako très évasé du haut, sans visière et noir, galonné blanc. Tresse et plumet blancs. Plaque de cuivre avec une fleur de lys.

*Astorg*, chasseurs, a la même tenue que Noirville, mais la doublure de l'habit et la bordure de la housse sont rouge cramoisi.

A la même époque, par suite de capitulations passées en août 1795, le vicomte de Carneville lève un escadron de hussards qui porte le dolman vert, le pantalon et pelisse bleu de ciel, et le shako noir ; le prince de Hohenlohe lève une légion de 800 hommes d'infanterie.

Hohenlohe comprend deux bataillons : les grenadiers ont l'habit bleu clair, revers et parements bleu foncé avec brandebourgs blancs et deux pattes blanches sur les parements. Epaulettes rouges, gilet et culotte blancs, demi-guêtres, bonnet à poil avec tour et plumet blancs, sans plaque. Les chasseurs se distinguent par les épaulettes jaunes et le casque de la légion de Mirabeau. — Le commandeur de Fargues forme un escadron de dragons de son nom, à la tenue très fantaisiste : habit écarlate à basques assez courtes, sans revers, et boutonné jusqu'à la ceinture. Brandebourgs et retroussis jaunes, casque de cuivre garni de peau de tigre. Portemanteau et garniture de housse sans fleur de lys. La housse blanche. Bottes fortes, sabre recourbé, fusil de dragon, pas d'épaulettes.

Par suite de difficultés intérieures, la légion des *chevaliers de la Couronne* fut supprimée, pour être bientôt rétablie ; une petite fraction de ce corps devint *légion de Bussy*.

Le régiment des *hussards de Damas* a le dolman et pantalon bleu de ciel, avec tresses blanches et pelisse grise.

Après les campagnes de 1775 et 1796 faites par l'armée de Condé dans les troupes autrichiennes, les 3e et 1e régiments de cavalerie noble sont fondus ensemble ; les dragons de Clermont-Tonnerre sont incorporés dans Dauphin ; les chasseurs d'Astorg dans Noirville ; Fargues dans Damas. On opérait en même temps, mars

Digitized by Google

1797 — pour satisfaire aux exigences du gouvernement britannique, la suppression d'un certain nombre d'officiers d'état-major et employés.

A la suite des préliminaires de Léoben — avril 1797 — le corps de Condé passa tout entier au service de l'empereur de Russie, Paul I : son incorporation dans l'armée russe data du 1er octobre.

En Russie, l'armée de Condé forma une division séparée de cinq régiments, restant sous le commandement du prince de Condé, qui n'avait aucun intermédiaire entre l'Empereur et lui.

Les corps nobles furent divisés en deux régiments, *le régiment noble à pied de Condé, le régiment noble à cheval de Berry*.

Les troupes de ligne devinrent *régiment des grenadiers de Bourbon* (Bardonnenche, Alexandre de Damas, Montesson, etc), et *régiment des dragons d'Enghien* (Dauphin, Noirville, Astorg, Baschy, Carneville, hussards soldés de Roger de Damas).

Le cinquième régiment prit le nom de *fusiliers de Hohenlohe*. L'artillerie, le génie, les compagnies françaises et suisses et la prévôté conservèrent leur ancienne organisation.

L'uniforme des troupes russes fut imposé à l'armée de Condé : vert foncé pour l'infanterie, vert clair pour la cavalerie, avec collet, parements et revers noirs.

Les régiments nobles d'infanterie et de cavalerie eurent pour marque distinctive, sur le collet et les revers, des boutonnières en laine aurore traversées d'un fil d'or.

Les dragons d'Enghien reçurent le casque, affecté à l'arme, le chapeau fut la coiffure des autres corps. Les officiers prirent l'écharpe ; ceux qui n'étaient attachés à aucun régiment eurent le costume de l'armée, vert avec collet rouge pour l'infanterie, bleu avec collet et parements rouges pour la cavalerie.

Le prince de Hohenlohe ayant donné sa démission en 1798, son régiment prit le nom du chevalier Durand, son nouveau colonel. L'armée de Condé fit la campagne de 1799, et passa en 1800 à la solde de l'Angleterre, l'empereur Paul étant devenu l'admirateur et presque l'ami du général Bonaparte ; Condé fit la campagne de 1800 comme auxiliaire de l'armée autrichienne.

Digitized by Google

Les troupes reçurent un nouvel uniforme. Le régiment de *Bourbon* eut l'habit blanc, parements et revers écarlates, avec le bonnet de grenadier. Le régiment *Durand* reprit son ancien costume bleu clair d'Hohenlohe. Le régiment de dragons d'Enghien l'habit vert, revers et parements noirs. Le régiment d'artillerie, composé de cinq compagnies, l'habit bleu de roi, revers et parements écarlates. Quant au régiment noble à cheval de Berry, devenu d'Angoulême, et au régiment à pied de Condé, ils eurent l'habit bleu ciel, avec galon et épaulettes distinguant les grades.

Après la malheureuse campagne d'Autriche, l'armée de Condé fut cantonnée en Styrie. En février 1801, sachant que l'Angleterre voulait l'envoyer en Egypte, où elle eût été réduite à combattre pour les intérêts anglais, et non plus pour la cause du roi de France, l'armée se licencia; des débris de quelques-unes des troupes soldées, l'Angleterre forma une légion de chasseurs britanniques, forte de six compagnies.

Un dernier détail : dans l'armée de Condé, les soldats de l'infanterie de ligne, de l'infanterie d'avant-garde, de l'artillerie, les dragons et les chasseurs, portaient la moustache courte et taillée en brosse : dans les autres corps, on était complètement rasé.

Les dessins publiés par Vernet, David et Marbot renferment un certain nombre d'erreurs qu'il nous a été possible de rectifier dans cette étude, grâce à la communication qu'un délicat et aimable artiste, bien connu et apprécié des bibliophiles bretons — nous avons nommé M. Paul Chardin — a bien voulu nous faire. M. Paul Chardin avait en sa possession des notes et croquis sur les uniformes de l'armée de Condé, dont l'auteur est M. Armand des Maretz de Beaurains, gentilshomme du Soissonnais, engagé aux chasseurs nobles d'infanterie. Ces témoignages, émanés d'un soldat artiste qui a vu et dessiné les uniformes de Condé d'après nature, ont une valeur assez évidente pour que nous n'insistions pas davantage.

M. des Maretz de Beaurains a laissé également un portrait au crayon du duc d'Enghien, à notre avis très curieux.. M. Paul Chardin a bien voulu en faciliter la reproduction pour les lecteurs

Digitized by Google

PORTRAIT DU VICOMTE DE KEROUARTZ

Digitized by Google

Digitized by Google

de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, qui n'étudieront pas sans quelque intérêt les traits bourboniens du malheureux fusillé de Vincennes. Dans ce précieux croquis, dont le propriétaire est M. Paul Gasnault, le duc porte un uniforme d'officier général, qui se rapproche du costume de la cavalerie noble.

Le second portrait accompagnant cette étude est celui du vicomte de Kérouartz, trisaïeul de M. Edmond de Nouël et émigré à l'armée des princes Le vicomte de Kérouartz servait dans l'une des compagnies nobles d infanterie bretonne, la compagnie de *Royal-Marine*, commandée par son beau-frère, l'amiral d'Hector.

L'habit à la française, bleu de roi. Le gilet rouge. L'épaulette et la contre-épaulette d'or. Les boutons dorés avec une fleur de lys. La culotte de daim. Les guêtres noires. Le baudrier de la giberne, noir, porte une plaque dorée gravée d'une ancre chargée d'une fleur de lys et de la devise : *Pro Deo, rege et patriâ*. Une ceinture blanche semée d'hermines est nouée par-dessus le ceinturon du sabre dont le fourreau représente une tête de lion. Le chapeau à cornes porte une plume blanche retenue par une cocarde blanche.

Cette reproduction est faite d'après une toile qui se trouve au château de Kertanouarn en Ploubazlan, et qui est signée : *Rhenastedn de Malmedi, près de Spa, 1792.*

Comme on a pu le remarquer, l'armée de Condé n'emprunta point ses costumes au goût allemand, ni au goût anglais ; on imiterait plutôt le genre hongrois ou croate, suivant en cela une mode qui régnait depuis plusieurs années dans la cavalerie française : c'est de Hongrie que nous sont venus brandebourgs, dolman, pelisse et shako, et ces tenues pimpantes, éclatantes, dégagées, qui devaient plaire vite à la coquetterie gauloise.

Français ils étaient, et Français ils restèrent toujours, quand même, ces soldats de Condé qui pleuraient leurs victoires remportées sur des compatriotes, comme ils s'enorgueillissaient, dans la défaite, de n'avoir été vaincus que par des Français.

On leur a souvent reproché d'avoir porté les armes contre la patrie ; mais où est la patrie, dans les guerres civiles ?

Alors que les conventionnels faisaient appel au cosmopolitisme

Digitized by Google

révolutionnaire, les royalistes n'avaient-ils donc pas le droit d'invoquer la fraternité monarchique ? Quels étaient les vrais patriotes, en ces jours sanglants, ceux qui protégeaient de leur épée le régime des oppresseurs et des bourreaux, ou ceux qui voulaient affranchir un peuple asservi par la Terreur ?

La patrie n'est pas seulement la terre où l'on naît ; la patrie est surtout, dans la véritable acception philosophique, une somme de traditions, d'affections, de croyances.

Dès lors que l'on combat avec honneur pour sa foi politique ou religieuse, dans quelque parti que l'on se trouve, on ne saurait être taxé de trahison, quoi qu'en puissent dire les Homais de village, et fût-on en dehors des frontières.

C. DE LA CHANONIE.

Digitized by Google

LES ARTISTES NANTAIS

# HENRY PICOU

*(Suite)*

Comme on pressentait que l'Empire était proche, Henry Picou, pour éviter la politique, dont il eut toujours horreur, se retira dans les environs de Fontainebleau. On pourrait même dire qu'il passa toute la période impériale dans le département de la Seine et dans celui de Seine-et-Marne. Chailly-en-Bierre, Fontainebleau, Marlotte, un hameau en pleine forêt, la Varenne-Saint-Hilaire, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont, etc., le reçurent tour à tour. Il ne venait guère à Paris que pour ses affaires et pour les travaux décoratifs dont il avait l'exécution. « Ce gredin de Picou, disait Delaroche, on ne peut pas mettre la main dessus. Il fuit comme un oiseau. »

Nous n'avons pas l'intention de raconter par le menu quelle fut la vie de l'artiste dans ces différents endroits. La place dont nous disposons dans cette *Revue* serait d'ailleurs insuffisante. Les mille renseignements si pittoresques et si attrayants que nous avons recueillis ne seront cependant point perdus, et nous saurons les utiliser, le jour où les loisirs nous permettront d'écrire une vie plus complète de Picou. Pour le moment nous voulons seulement montrer comment le peintre vécut à Chailly-en-Bierre ou à Fontainebleau, par exemple, en disant à nos lecteurs qu'il en fut à peu près de même ailleurs.

Henry Picou s'installa donc à Chailly-en-Bierre, un village entouré de bois et de garennes, et situé à dix minutes environ de la forêt de Fontainebleau. Il loua une maison de campagne des plus confortables, avec cour, jardin, écurie, poulailler. Rien ne manquait. Loin des regards profanes et jaloux et des bruits de la ville,

Digitized by Google

Picou vécut là de la vie en plein air. De sorte qu'on le prit bientôt pour un bon bourgeois très rangé et très tranquille. M. le Maire et le garde champêtre ne l'inquiétèrent jamais, ni au dedans ni au dehors. « Les tourterelles, dit-il, avaient beau jeu quand elles venaient roucouler au-dessus de nos têtes, dans le fouillis des ramées vertes, et elles ne se gênaient pas, les blondes, pour s'approcher, en voletant, du peintre naïf qui, dans le repos, étudiait l'envers des feuilles avec la conviction d'un élu. » Cependant, une fois, Picou fut arrêté.

Bien qu'il se fût écrié : « L'Empire, c'est la paix ! » il ne faudrait pas se figurer que Napoléon III dormît toujours du sommeil du juste. Lorsqu'il venait, pour se reposer, sous les ombrages de Fontainebleau, l'Empereur n'omettait pas de faire battre le pays par les gendarmes, avec ordre d'arrêter tous ceux qui paraissaient suspects. On exécuta cet ordre avec un zèle au-dessus de tout éloge. Un jour que notre peintre errait dans la forêt, il vit la gendarmerie se diriger vers lui, — tellement bizarre a été, est et sera toujours la tenue des artistes. On lui demanda ses papiers. Pour toute réponse, Picou se fit conduire par ces Messieurs non pas au poste, mais à l'auberge la plus voisine, et là il s'en tira très adroitement, en payant à boire à la maréchaussée.

Tout à l'heure, nous avons dit que rien ne manquait au logis de l'artiste. Aussi les amis ne tardèrent pas à venir rendre visite au fugitif de la rue de Fleurus, dans son nouvel et délicieux Eden. Ils furent reçus à bras ouverts et ils trouvèrent chez lui bonne cuisine et bon gîte. Là vinrent tous les intimes : Hamon, Gérome, Got, Edmond Membrée, le musicien, et Léon Battu. Ce dernier était un esprit charmant et plein d'avenir. Quand il se présenta à Chailly, chez son ami, il revenait de Naples.

— Eh bien ! qu'as-tu vu à Naples ?

— Les trois premières journées, je n'ai rien vu. Un épais brouillard enveloppait tout. Mais, le quatrième jour, le brouillard s'est dissipé, et j'ai pu jouir alors du plus merveilleux spectacle qui ait jamais frappé mes regards. Oh ! ce golfe, cette mer calme et bleue! Je me suis presque mis à genoux devant elle, et j'ai vraiment senti des larmes dans mes yeux. Non ! mon ami, le vieux dicton *Voir Naples et mourir* n'est pas une blague.

Digitized by Google

Léon Battu resta deux mois à Chailly. Il y composa, pour le Français, une pièce intitulée : *L'Honneur de la Maison*. Il se serait peut-être fait un nom illustre comme celui de ses amis, mais la phtisie l'emporta dans sa jeunesse. *Voir Naples et mourir !* Léon Battu hélas ! avait dit vrai.

Quand toute la bande était là, quelles inoubliables journées on passait à travers la forêt ! Comme il faisait bon au milieu de cette atmosphère saine et large ! Comme on préférait toute cette admirable verdure au ruolz parisien ! Quels pavés ou quels tapis auraient pu valoir l'immense nappe de feuilles ou de gazon que l'on avait sous les pieds !

Parfois aussi, on allait à Fontainebleau, dont Chailly n'est éloigné que de quelques kilomètres. Alfred Tattet y régnait, et il recevait tous ces artistes avec empressement et magnifiquement, en prince de la finance C'est là que Picou fit la connaissance d'Alfred de Musset, l'hôte habituel de Tattet. Picou peignant l'Amour et Alfred de Musset le chantant ! Ah ! quelle page il y aurait à ciseler sur ce sujet ! Mais la place nous manque et nous le ferons peut-être plus tard.

Le propriétaire de l'immeuble occupé par Picou était un personnage. Il était marguillier de la paroisse : tout est relatif en ce bas monde. Un jour l'excellent homme se présenta chez son locataire et il le pria de peindre deux tableaux pour orner la pauvre église de Chailly, dont les murailles étaient nues comme une odalisque. L'artiste s'exécuta volontiers. « Je n'ai jamais fait, dit-il, d'aussi grandes toiles pour une aussi petite église. » Quand le travail fut terminé et livré, le marguillier fut chargé de demander combien c'était. — Rien ! lui fut-il répondu. Les riches payeront pour les pauvres.

Ce fut à Chailly, en effet, que Picou commença les deux toiles importantes qui lui avaient été commandées pour la chapelle des Apôtres de l'église Saint-Roch, à Paris. Comme il n'avait pas dans sa maison de chambre assez vaste pour contenir ces toiles, il était obligé de peindre dans la salle de danse du village, que l'on mettait à sa disposition six jours sur sept. Dans la soirée du sixième jour, c'est-à-dire le samedi. Henry Picou faisait retourner ses toiles,

Digitized by Google

et, le lendemain, toute la jeunesse rieuse et folle du village pénétrait dans la salle. Le musicien râclait quelques rustiques ritournelles, et le bal commençait. Et, pendant toute sa durée, les Apôtres de la chapelle de l'église Saint-Roch tournaient pudiquement le dos et regardaient, en louchant, la blancheur du mur. N'était-ce pas le moment de chanter, comme dans les *Noces de Cana* d'Hégésippe Moreau, en faisant toutefois une légère variante :

Et chaque apôtre se signait,
Et Judas surtout s'indignait.
Hélas ! disait-il, mes amis,
Ce Picou nous a compromis.

Après plusieurs années écoulées soit à Chailly-en-Bierre, soit à Fontainebleau, Henry Picou revint passer quelque temps à Paris où il travailla alors dans le même atelier que Gérome. Mais les charmes de la campagne l'attirèrent encore. Il voulut revoir la grande forêt, au milieu de laquelle il s'établit, à Marlotte. Il logeait dans une humble maison, moyennant une très modique pension. « Oui ! ils nous hébergeaient pour trois francs par jour, tout compris, ces bons paysans qui cependant n'ont jamais compris et ne comprendront peut-être jamais quels profits ils pourraient tirer des richissimes qui remuent les millions à la pelle et qui, de temps en temps, viennent leur demander quelques minutes de véritable bonheur et de véritable liberté. » Picou retourna ensuite à Chailly-en-Bierre. Il y habita de nouveau. Puis il se dirigea vers les bords de la Marne. Il stationnait tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre : à Nogent, à la Varenne-Saint-Hilaire et à Joinville-le-Pont.

Nos lecteurs se demandent sans doute ce que, avec un tel genre de vie, ce bohème de la peinture pouvait produire, et si les succès de 1848 furent les seuls qu'il obtint? Henry Picou ne manqua presque jamais d'exposer au Salon. Comme nous nous réservons de parler plus loin de ses principales œuvres, nous nous contenterons de donner ici la nomenclature des tableaux qu'il présenta jusqu'en 1870. La voici : *La naissance de Pindare, le Styx*, aujourd'hui au Musée de Nantes, *Au bord du Ruisseau, la Tentation, l'Esprit des Nuits*, *A la Nature*, également au Musée de Nantes, *les*

Digitized by Google

*Erinnyes*, dont Leconte de Lisle donna le sujet, *Cléopâtre dédaignée par Octave, une Scène champêtre, l'Amour à l'encan, la Moisson des Amours, l'Etoile du soir, le Bain de la Sultane, les Marécages de Philostrate, Fermez-lui la porte au nez, il rentrera par la fenêtre, Toilette, Sapho, Femmes du bourg de Batz, la Chatte métamorphosée en femme, Repos en forêt, l'Inondation de la Loire*, scène peinte sur une toile qui avait déjà servi pour une autre composition intitulée *la Guerre et la Paix* qui déplut à l'autorité et que l'artiste effaça, — *Fra Angelico, la Nuit de Cléopâtre, Premier Baiser, Molière à la Cour, le Bain* et *Moïse sur le Nil*. Henry Picou concourut aussi pour le prix de Rome, en même temps que Delaunay. Ce fut Picou qui l'emporta. Mais, comme il était alors question de supprimer la villa Médicis, et comme on s'abstint d'y envoyer des artistes pendant quelques années, il fut du nombre de ceux qui n'allèrent pas en Italie. Malgré tous ces travaux, Picou eut encore le temps de décorer, à Nantes, l'église Saint-Louis, et, à Paris, celle de Saint-Roch et celle de Saint-Eustache. Puis, passant à un genre moins austère, il orna l'hôtel Péreire, l'hôtel Schsneider, et surtout l'hôtel de la comtesse de Païva, cette fameuse coquette du Second Empire, qui étonna tout ce monde de jouisseurs par son luxe tapageur et par ses folles dépenses. C'est de son escalier de porphyre que l'on disait :

Ainsi que la vertu le vice a ses degrés.

Vous voyez donc que Picou ne restait pas inactif.

Lorsque la guerre de 1870 éclata, Henry Picou était à Joinville-le-Pont. Il logeait dans la maison qui s'élevait près du pont que l'on fit sauter devant les Prussiens. Comme les ennemis approchaient, il reçut l'ordre de déménager immédiatement et il rentra à Paris où il séjourna pendant le siège. Mais il le quitta quand arriva la Commune et il fila, lui aussi, sur la Belgique. Il n'était pas inconnu à Bruxelles. Il y avait exposé plusieurs fois, et le roi des Belges lui avait acheté 15,000 fr. l'une de ses toiles, *la Fontaine aux Amours*.

Lors du récent incendie du château de Laeken, Picou, pensant

Digitized by Google

que son tableau avait été détruit, fit écrire au roi par son dépositaire habituel, M. A. Cavelle de Nantes, en lui proposant de repeindre *la Fontaine aux Amours*. Voici la réponse que reçut M. Cavelle :

Bruxelles, 17 janvier 1891.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous faire savoir que *la Fontaine aux Amours* de M. Henry Picou n'a heureusement pas été détruite lors de l'incendie du château de Laeken. Cette toile fait partie du palais de Bruxelles.

Veuillez donc remercier M. Picou pour sa grande amabilité et lui dire que Sa Majesté a été sensible à sa gracieuse proposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

De retour en France, Picou se rendit à Paris. Après y être resté un mois environ, il prit la route de Brie-sur-Marne. C'est vous dire qu'il recommença à vivre comme auparavant. Il flânait, faisait du paysage et pêchait à la ligne. Souvent il lui arrivait de laisser une ébauche dans un coin de l'auberge où il était descendu, se promettant bien d'achever son œuvre à son prochain voyage. Mais, quand par hasard il revenait, l'ébauche avait disparu. Il la retrouvait pourtant quelquefois ; mais alors une main charitable l'avait terminée, et, surtout, n'avait pas oublié de la signer.

Et que de fois Picou fut grugé ! « J'ai eu un tort dans ma vie, je n'ai jamais su bien compter. » Après une période de cinq ou six ans à Brie-sur-Marne, il rentra à Paris et s'établit rue Lafayette. Il habitait avec un ex-prince quelque peu exotique comme il en pullule là-bas, et qui avait séduit l'artiste par ses manières distinguées et par sa parole facile. Comme ce personnage était probablement à sec, il sut se faire adjoindre comme barnum par Picou, pour la vente de ses tableaux. Tous deux partageaient le même toit, et Picou n'étant que fort peu versé dans le brassement des affaires, c'était le barnum qui s'occupait de tout. Mais, vers 1887, le peintre étant venu voir sa famille à Nantes et s'y étant attardé deux mois,

Digitized by Google

quand il se présenta à son domicile de la rue Lafayette, quel ne fut pas son étonnement de n'y rien trouver ! Mobilier, objets d'art, tableaux, ébauches, maquettes, dessins, croquis, tout avait disparu. Ce fut au tour de Picou d'être complétement à sec. Il vint alors se fixer à Nantes.

De 1870 à sa venue à Nantes, l'artiste ne fut pas moins fécond. Citons parmi ses œuvres : *Psyché aux enfers*, la *Ronde de Mai*, *Sauve qui peut*, l'*Exilé*, *Aquarium*, *Jeu d'échecs indien*, *Bergeronnette*, la *Veuve de Malabar*, *l'Amour fait passer le temps*, *le Temps fait passer l'Amour*, *Ondine*, *la Discorde*, *Qui que tu sois, voilà ton maître*, *la Folie et l'Amour*, *l'Amour plus léger que le papillon* et *Voilà le plaisir, Mesdames* — deux bijoux qui eurent une grande vogue au Salon de 1882 et dont nous reparlerons — *l'Amour sur la sellette*, *On n'enchaîne pas l'Amour*, *Stella*, et une série de travaux décoratifs et de *Portraits*.

## II

Puisque nous avons raconté ce qu'a été Henry Picou, nous ne pouvons résister au désir de montrer ce qu'il est maintenant. Car, comme l'heureux *Bonhomme* de Gustave Nadaud, Henry Picou vit encore. « Je suis toujours jeune, aime-t-il à répéter, et je ne suis pas pressé de faire mon dernier voyage. » Comment pourrait-on vieillir, en effet, quand on a reçu pour mission spéciale de peindre l'Amour et la Jeunesse ? Et cependant beaucoup se plaisent à le faire plus vieux qu'il ne l'est. Que ne dit-on pas sur son compte ?

Il y a quelques mois, un jeune artiste visitait, avec un critique d'art qui connaît très intimement Picou, les salles du Musée de Nantes. Tous deux se trouvèrent bientôt devant le tableau intitulé le *Styx* qui figura au Salon.

— Quel dommage, murmura le jeune homme à son compagnon, que l'auteur de cette toile soit si vieux ! Il est maintenant presque aveugle et rien ne sort plus de son pinceau.

— Quel âge donnez-vous donc à Picou ? Quatre-vingts ans ?



Digitized by Google

— Oh! pas encore. Mais il doit avoir de soixante-quinze à soixante-dix-huit ans.

— Peut-être bien, dit le critique, avec un imperceptible sourire, et en pensant au fond de lui-même : Encore un imbécile.

Plusieurs, en effet, se font et tiennent à faire aux autres un portrait absolument fantaisiste d'Henry Picou. Les uns, comme ce jeune homme, annoncent qu'il est sur le point d'atteindre quatre-vingts ans, qu'il est fortement presbyte et qu'il ne produit presque rien. Ceux-ci conviennent bien que l'artiste produit encore, mais pour eux, ses tableaux ne sont plus maintenant que des croûtes. Quand on est vieux, la main tremble. D'autres enfin — les radicaux — sont plus expéditifs : ils le suppriment. Ils disent que M. Picou est mort depuis déjà longtemps. Et si vous leur exprimiez quelque doute à ce sujet, ils vous soutiendraient même qu'ils viennent de prier sur sa tombe. Tout cela, nous le répétons, n'est que de la pure fantaisie.

Le 29 février 1892, comme les cloches de midi sonnaient, Henry Picou avait soixante-huit ans. Ni plus, ni moins. C'est un âge fort respectable, nous en convenons, mais, quand on y arrive, on n'a pas besoin que l'on vous vieillisse encore davantage. Henry Picou n'est pas aveugle, mais il est affligé d'une autre infirmité tout aussi incommode et tout aussi douloureuse : il est comme Beethoven, il est sourd, et l'on ne peut converser avec lui qu'au moyen d'une ardoise sur laquelle on écrit ce qu'on lui demande. La surdité n'est pas native chez Picou ; elle est le résultat d'un accident. L'artiste était alors à Paris. Il revenait un soir de Vincennes, où le frère de Gérome, officier d'artillerie, l'avait invité à dîner. Comme il traversait le bois, il fut surpris par un orage des plus violents. A un moment, un coup de foudre terrible le renversa à terre, sans connaissance. Quand il se releva, il s'aperçut qu'il était sourd. Cette surdité fut d'abord intermittente ; puis, peu à peu, elle devint continue, et elle est aujourd'hui tellement intense que l'on tirerait un coup de canon aux oreilles de Picou que celui-ci ne l'entendrait pas. L'un de ses amis, le docteur Biaute, lui conseillait même récemment, et en plaisantant, de s'attacher le soir une lanterne au dos pour éviter les accidents de voiture.

Digitized by Google

Une telle infirmité et sans doute aussi le manque de foyer intime ont amené Henry Picou à se retirer définivement, comme pensionnaire, à l'hospice Saint-Jacques de Nantes. C'est là qu'il habite maintenant. Il occupe deux chambres au rez-de-chaussée de l'un des bâtiments. L'une lui sert de chambre à coucher et l'autre d'atelier. Rien ne rappelle ici ces appartements parisiens de la rue de Fleurus où les Néo-Grecs peignaient en sybarites couronnés de roses, suivant l'expression de Théophile Gautier, dans des ateliers pompéiens, ayant sur une table de bois de citre Anacréon, Bion, Moschus, Théocrite et André Chénier. Et cependant, Picou travaillant là, c'est toujours la maison de Diomède.

Elle est très simple, la chambre à coucher du vieux peintre. Elle reçoit, par une large fenêtre, les rayons du soleil levant ; elle a vue sur un parc dont les arbres et les pelouses réveillent, de temps en temps, dans l'âme de l'artiste, les souvenirs de la jeunesse et lui remémorent les heures douces, les heures divines, pleines de la printanière apparition des colombes et des rêves, qu'il a passées là-bas, sous les ombrages si calmes, si bienfaisants et si berceurs de la forêt de Fontainebleau. Tout le mobilier se compose d'un lit à rideaux blancs, près de la fenêtre, d'une armoire, d'une table, d'un fauteuil et de deux chaises. Les murs sont presque nus — comme ceux de l'église de Chailly — et l'on y voit seulement une glace et une esquisse d'après Fragonard. C'est dans cette chambre que Picou reçoit les amis qui ne l'ont pas oubliés et qu'il leur offre parfois — au compte de la maison — un de ces savoureux bouillons qu'il sait si bien corser avec une goutte de vin rouge, et surtout avec quelques-uns des spirituels souvenirs artistiques qui sont accumulés dans sa mémoire.

Voulez-vous que nous passions maintenant tout près, dans l'atelier ? Il touche à la chambre à coucher, et, comme elle, il reçoit par une large fenêtre les premiers rayons du soleil. A tout seigneur tout honneur, et, puisque nous sommes dans l'atelier de Picou, il faut bien que nous vous présentions l'artiste. Henry Picou est d'une taille au-dessus de la moyenne. Il a la barbe et les cheveux presque blancs. La neige a remplacé les roses. Ses yeux sont bleus. C'est peut-être pour cela qu'il met souvent de cette couleur azurée dans

Digitized by Google

ses tableaux. On assure que Picou, dans sa jeunesse, était d'une rare beauté. Nous le croyons sans peine. Tout en lui dénote l'artiste de race. Il a beaucoup lu, mais il semble que son auteur favori soit André Chénier, dont il aime à nous réciter les vers, et dont il s'efforce de reproduire avec son pinceau la grâce et la délicatesse. Les souvenirs, avons-nous dit, fourmillent dans son esprit, et ils donnent à sa conversation une saveur exquise.

Henry Picou mène maintenant une vie réglée comme celle d'un anachorète. Il se lève avant l'aube. Il écrit, lit ou dessine jusqu'à huit heures. Il fait alors un tour dans le parc, où, au printemps, il cueille des fleurs et des papillons. Il adore les fleurs et les papillons. Les bords de sa fenêtre sont garnis de petits pots avec des touffes d'œillets et de violettes. C'est son parterre. De retour du parc, il peint jusqu'à onze heures environ. Il déjeune dans sa chambre avec une très grande sobriété. Dans l'après-midi, il reçoit ses amis et s'entretient avec eux, en buvant son bouillon et en grillant quelques cigarettes. C'est alors qu'il ouvre le riche écrin de sa mémoire et qu'il sème les anecdotes à foison. Par instants aussi, la vision de la jeunesse et des beautés disparues le hante, et ses causeries prennent une teinte de mélancolie charmante. Dans la soirée, jusqu'au moment du coucher, il recommence à lire et à écrire.

Vous le voyez, nulle existence n'est mieux remplie que celle de Picou. A part quelques moments de distractions, il compose et il peint toujours, et ses productions sont innombrables. Malgré cela il n'est pas de l'Institut et il n'est pas décoré. « Si j'avais été sous la coupole, dit-il, j'aurais peut-être fait comme tout le monde : je me serais trop vieilli et j'aurais sans doute aussi voulu pontiñer. Tandis que je suis toujours resté le même. » Un jour pourtant, on le fit appeler à Saint-Cloud et on lui proposa le ruban rouge, à condition qu'il prêtât serment à l'Empire et qu'il se mariât. « Vous voulez me décorer ? répondit fièrement le peintre, mais pourquoi mon maître Gleyre ne l'est-il pas ? Quant à votre serment impérial et au serment conjugal, cela me regarde et je ne les prêterai jamais. »

Donc Henry Picou ne cesse pas de travailler. A côté de lui travaille souvent une brune jeune fille. C'est son élève, et on l'appelle Jacoby, le petit peintre. Jacoby aime son art avant tout. Avec beau-

Digitized by Google

coup d'aptitude, elle est douée d'une volonté énergique et persévérante. Elle manie déjà très habilement le pinceau, et son maître affirme qu'il y a de l'étoffe dans Jacoby. Dans un coin se trouve un troisième personnage : Sophie. C'est le mannequin qui sert au peintre pour la pose des draperies. Cela ne prouve pas, bien entendu, ce que certains prétendent, à savoir que Picou ne peint que des poupées. Disons, au contraire, que Sophie ne sert que très rarement à Picou. Il a une façon fort simple de se procurer les modèles que la règle de l'établissement ne lui tolèrerait pas dans son atelier. Il les croque — à domicile. Quel bonheur pour les jolies femmes de se reconnaître dans un tableau de Picou ! Mais soyons discret.

ÉMILE MARCHAND (AYMERILLOT).

*(A suivre.)*

Digitized by Google

# EN EST

## TAIRVED LODEN. — ER HOARH

I

Kentéh, avel mé huél campennet é vlaiad,
Én don ag é sulér ol é hran cherret mat,
Quent gobér tra aral, peb métour e zeli
Monet bean d'é goarheg e zou é tal en ti,
Aveid gout ha guélet mar dé mal hi zennein,
Ha hi hass pé d'ur hoèh, pé d'ur poul de augein.

---

# LA MOISSON

## 3' PARTIE. — LE CHANVRE

I

Dès qu'un fermier a terminé sa récolte de blé, et qu'il voit dans son grenier tout son grain bien ramassé, avant de faire tout autre travail, il doit courir à son courtil de chanvre, qui est près de la maison, pour voir et constater s'il est temps d'arracher le chanvre de terre, et de le faire rouir dans un ruisseau, ou dans un petit étang.

Digitized by Google

Bout e zou mercheu splann hag e hra hanawet
Mar dé anvé er hoarh ha mat devout estet :
Nezen ol er goarheg, drest peb tra en dél glas,
E daul, pe duem en heaul, ur houst kriw, ur fal vlaz ;
En tadeu orgueillus, guet ou fenneu ihuel,
E seblant disprizein ha tampest hag ahuel ;
Ur beutren skan hum saw, kentéh el m'ou heijér,
Avel ur gogusen, én évr ag en amzér.
Guélein e hrér ehué é kouéh ar er mameu
Taul ha taul er golvan, er hoarér, er pengleu,
Hag, é peign doh bep pen, é tennein ol er gran,
Doh ou draibrein kentéh aveid torrein ou nan,
Pé doh ou hass a herr d'ou fousinedigueu
Ou gortô, gued hirreah, én don ag ou néhieu.

II

Neoah a pe dennér ur goarheg aneüé,
É ma rekis difforh, en eil doh é guilé,

---

Il y a des signes évidents qui font connaître si le chanvre est mûr et bon à être récolté.

Alors le chanvre tout entier, et particulièrement les feuilles vertes, exalent, sous la chaleur du soleil, une odeur forte et mauvaise.

Le chanvre-mâle, la tête haute et fière, semble mépriser le vent et la tempête ; dès qu'on le secoue, il jette une poussière légère qui, comme un nuage, s'élève dans l'air.

On voit aussi s'abattre sur le chanvre-femelle, tour à tour le moineau, le pinson, la mésange. Suspendus à chaque tête, ils en retirent les graines, les mangent pour assouvir leur faim, ou s'empressent de les porter à leurs petits, qui les attendent avec impatience au fond de leurs nids.

II

Cependant, quand on tire le chanvre mûr, on doit séparer le chanvre-mâle du chanvre-femelle.

Digitized by Google

En tadeu ha mameu. Aveid gobér erhat,
É tennér ketan pen en tadeu a zornad,
Hag en ou ariér, troed doh troed, pen doh pen,
Gued ul liam distér groeit a blouz pé a vren.
Mœz gued mui a zoustér é tennér er mameu,
Gued eun a gol er gran e zou ar ou fenneu.
Dré vraw ha dré zoustér d'el lér é vant kaset,
Eid bout inou kentéh ar ul linsel heijet,
Pé dornet gued frailleu, eid ma kouéhou er gran
E vou gouarnet eid had aben en nehué han.
Neoah, quent kas er hoarh d'er poul aveid augein,
É ma guèl el lezel un herrad de séhein :
Er hoarh en dès séhet quent bout lakeit en deur,
E rei lanfess kriwoh ha milein el en eur.

III

A pe augér er hoarh é ma ret el lakat,
Aveid mé augou guèl, én ul léh choéjet mat.

---

Pour bien faire, on tire tout d'abord les mâles par poignées ; on les dispose en ordre, les pieds avec les pieds, les têtes avec les têtes, et on les lie avec un faible lien de paille ou de jonc.

Mais les femelles sont tirées avec plus de douceur, pour ne pas perdre les graines qu'elles portent sur la tête. On les transporte avec mille précautions dans l'aire à battre, pour y être aussitôt secouées sur un grand drap, ou battues avec des fléaux, pour en retirer la graine qui servira de semence au printemps prochain.

Cependant, avant de mettre le chanvre à rouir dans l'eau, il convient de le laisser sécher un instant.

Le chanvre qui a séché avant le rouissage formera une filasse plus forte et jaune comme de l'or.

III

Pour obtenir un rouissage plus parfait, il faut mettre le chanvre à rouir dans un endroit bien choisi.

Digitized by Google

N'el lakér quet enta na rai dost t'ur huéen
E daul, é pad en dé, trô ha trô goaskeden,
Nag én ur hoèh deur-rid, nag én un toul râned,
Nag én ul len rai zon ha karget a besked :
En deur él léhieu-zé, memb én amzér ţueman,
E zou prepet iein-sklas, pedost el d'er gouian,
Ol er hoarh e rikei hir amzér eid augein,
Hag e vou dré zé memb én danjér a vreinein.
Allas ! guélet zou bet istroh eid ur meitour
En dès elsé kolet er fréh a hir labour !
Mœz er hoarh hum blijou, ha ean e augou bean,
Él léh ma skoei en heaul én é duendér vrasan,
Én ur flaguen izel, ledàn ha dizolo,
Hag ér guèlan pouleu e gavér trô ha trô.
Turel e hrér inou dré vraw en dornadeu,
En eil doh éguilé dalhet gued liameu.
Eit ou derhel én deur, ma chomeint goleit mat,
É lakér ar nehai mein ponnèr pé motad.

---

Il ne faut pas le mettre trop près d'un arbre qui répand trop d'ombre autour de lui pendant le jour, ni dans l'eau courante, ni dans un trou d'eau cher aux grenouilles, ni dans un étang poissonneux et trop profond.

Dans ces sortes d'endroits, l'eau, même dans le temps le plus chaud, est toujours froide, presque aussi froide qu'en hiver ; le chanvre exigerait plus de temps pour rouir, et il serait ainsi en danger de se gâter. Hélas ! il s'est trouvé plus d'un fermier qui a ainsi perdu le fruit d'un long travail !

Mais le chanvre se plaira et rouira promptement dans un endroit exposé au soleil dans sa plus grande chaleur, dans une vallée profonde, large et découverte, et dans les meilleurs étangs qu'on puisse trouver aux environs.

On y dépose avec soin les poignées de chanvre réunies en bottes par des liens. On les maintient dans l'eau et on les tient toujours couvertes, en plaçant, par dessus, de grandes pierres ou des mottes.

Digitized by Google

Neoah ag en deur-aug é saw ur vlaz ponnér
Hag hum streawou quent pêl én évr ag en amzér.
Pêleit enta, pêleit, gued er brasan soursi,
Doh er hoarh é augein, el loned a hóu ti,
Hou tevend ha hou quévr, hou seud ha hou ronsed,
Pé touchand é véèt én dangér a huélet
Ol hou loned guélan é peurat dé ha dé,
Marsé memb é klanwat hag é kol ou buhé.

IV

A p'en dé bet én deur ar drô ur pemzek dé,
Mar dé chomet goleit é pad en amzér-zé,
Mar dés dalhet en heaul hemb arsaw dé duemein,
Er hoarh e zou aug mat, mal bras é en tennein,
Er has pêl doh en deur : kentéh keti ketan
É huélér é ridék er bautred hardéhan.
Ên deur bet en deuhlin, hag ou mancheu tronset,

---

Cependant, de l'eau qui couvre ainsi le chanvre se dégagent des puanteurs qui ne tarderont pas à se répandre dans l'air.

Eloignez donc avec le plus grand soin, du chanvre qui est à rouir, le bétail de votre maison, vos brebis et vos chèvres, vos bêtes à cornes et vos chevaux, ou avant longtemps vous serez exposé au danger de voir vos meilleures bêtes dépérir de jour en jour, peut-être même tomber malades et perdre la vie.

IV

Quand le chanvre a passé une quinzaine de jours dans l'eau, si pendant tout ce temps il est resté bien couvert, si le soleil a continué à chauffer, il est roui à point, et il est temps de le tirer et de l'éloigner de l'eau. Aussitôt on voit accourir les gars les plus intrépides. Dans l'eau jusqu'aux genoux et les manches

Digitized by Google

Lod, gued gred, ag ep deur e den er hoarh auget,
E grog é peb dornad, dré vraw ha dré zoustér,
Ou golh mat hag ou heij, ou zaul ar er chauchér.
Réral hoah gredusoh, liès mat én ur son,
Ou harg én ur har bras stleijet dré zeu éjon,
Hag ou hass, d'er beanan d'er prad bras de séhein.
Mœz aveid ma séheint é ma ret ou ledein.
Raksé merhed gredus, én drespet t'en tuemdér,
Ou displég tenawik ar er heod glas tinér,
Ên ur prad én abri, é kreiz un devalen,
Pé, memb én ur park-heod, mar dé flour en donen,
En ul léh dizolo, ma kouéhou ar nehai,
Hag er gloéh pad en noz, hag en heaul pad en dé.
Hani ne led é goarh én un tachad ihuel,
Léh ma huélér liés é punein en ahuel,
Gued doujans a huélet, mar saw un ahuel drô,
Ol é goarh dismantet ér piar horn ag er vrô.

---

retroussées, les uns, pleins d'ardeur, retirent de l'eau le chanvre roui, prennent chaque poignée avec douceur et précaution, les lavent, les secouent et les jettent sur le bord de l'étang.

Avec plus d'ardeur encore, d'autres, souvent en chantant, les chargent dans une grande charrette traînée par deux bœufs, et les transportent au plus vite à la grande prairie pour y sécher.

Mais, pour que le chanvre puisse sécher, il faut qu'il soit étendu. Aussi, malgré la chaleur, des femmes intrépides l'étendent, aussi clair que possible, sur l'herbe tendre et verte, au fond d'une vallée, dans une prairie abritée, ou même dans un champ d'herbes, si le gazon est bien tendre, dans un endroit découvert, afin qu'il puisse recevoir et la rosée pendant la nuit et les rayons du soleil pendant le jour.

Nul ne voudrait mettre son chanvre à sécher dans un endroit élevé où le vent tourbillonne quelquefois, de peur de voir, s'il s'élève un tourbillon, tout son chanvre dispersé aux quatre coins du pays.

Digitized by Google

V

Neoah er hoarh zou séh, ha ret é er cherrein
Eid er braiat kentéh é raug en amzér iein.
Mæz é chonjal é tei devout hoah tinéroh,
Eid ma torou hemb poén, ma tibluskou ésoh,
Lod ag er veiterion, quent kommans er braiat,
El laka, én é saw, én ur fourn tuemet mat ;
Lod aral, a pén dé braw ha tuem en amzér,
En displég, én abri, pen d'er ben d'ur vangoér.
P'en dès tuemet erhoalh, é kommansér kentéh
Ha labourat a nerh, ha braiat hemb dichuéh.
Né huélér mui bremen meid divréh é vouljal,
Dorn peb brai é sewel, é skoein en ur drouzal ;
Én dason e respond é tal kain er mané ;
En ined e neij pêl, spontet é lein er gué ;

---

V

Cependant le chanvre est sec ; il faut donc le ramasser pour le broyer aussitôt, avant le temps froid.

Dans l'espoir de le rendre encore plus tendre, afin que les tiges se brisent sans peine et abandonnent plus facilement leur écorce, quelques fermiers, avant de commencer à le broyer, le mettent debout dans un four bien chauffé.

D'autres, quand le temps est beau et donne de la chaleur, l'étendent à l'abri, le long d'un mur.

Aussitôt qu'il est assez chauffé, on commence à travailler avec force et à broyer sans relâche.

On ne voit plus maintenant que des bras qui s'agitent, des broyes qui se lèvent et frappent avec un bruit retentissant.

L'écho répond derrière la montagne ;

Les oiseaux épouvantés, au haut des arbres, s'enfuient au loin.

Digitized by Google

Er hoarh e darh, e gri édan dent er braieu ;
Mæz en hellest menut e gouéh ol a dameu
Ên ur yoh ar en doar, hag é dorn er braiour
Ne chom, a ol er hoarh, meid lanfess fin ha flour.
— Neoah eid bout néet, er hoarh zou hoah rai gri :
Raksen eid en dousat, en nettat mui-oh-mui,
Gued ur planquen luemet é ma ret er pahlat,
Hag, ar ur grib dent hoarn, arlerh er serensat,
Eid difforh perhuéh mat a zoh er stoub lousan
Er hoarh e vou néet, a p'en dei er gouian.

MIKÉL EN DORNÉR.

---

Le chanvre grince et crie sous les dents de la broye. Mais les tiges broyées tombent en menus débris et s'entassent sur la terre ; et dans la main du *broyeur* il ne reste, de tout le chanvre, qu'une filasse fine et moelleuse.

Cependant le chanvre est encore trop rude pour être filé.

C'est pourquoi, pour l'adoucir et le nettoyer de plus en plus, on le passe et on le repasse d'abord sur le tranchant d'une planche effilée, puis entre les pointes en fer du *séran*[1], pour retirer l'étoupe et la séparer du vrai chanvre qui sera filé quand l'hiver viendra.

MICHEL LE DORNÉR.

[1] Sorte de peigne à dents de fer pour nettoyer le chanvre.

Digitized by Google

# COURONNE DE FLEURS

## LÉGENDE INÉDITE.

### I

A Nazareth, un soir, la Vierge d'Israël
Etait à deux genoux, les yeux fixés au ciel.
De son cœur embrasé s'exhalait la prière,
Et son âme planait au-dessus de la terre.

Qu'elle était belle ainsi ! son œil profond et pur
Comme le firmament, en reflétait l'azur.

Cette vierge rêvant peut-être du Messie,
Est l'humble fille d'Anne et s'appelle Marie,
Du Seigneur tout-puissant c'est le riche trésor
Que le monde abusé ne connaît pas encor.

### II

Bientôt, dans le silence, un ange aux blanches ailes
Descend tout rayonnant des plages éternelles.
Il entre, et de la vierge enviant les ardeurs
Qui consument pour Dieu le plus noble des cœurs,
Il s'arrête saisi d'étonnement, de crainte :
Son œil ne vit jamais créature si sainte,
Sur aucun front mortel si douce majesté
N'imprima tel rayon de la divinité...

Digitized by Google

Pourtant il se souvient des ordres de son Maître :
Sur le front virginal, de sa main il vient mettre
Une couronne faite aux célestes parvis
Avec la violette, et la rose et le lis.

Voici qu'elle apparut plus radieuse encore,
Plus belle que le jour, plus douce que l'aurore,
Pendant qu'à deux genoux la Vierge d'Israël
Priait, priait toujours, les yeux fixés au ciel.

Et l'ange, tout tremblant, déploya ses deux ailes
Et s'envola songeur aux plages éternelles.

III

Dans toute a maison d'Anne et de Joachim
S'est déjà répandu le céleste parfum.
Ils accourent surpris ; mais, de fleurs couronnée,
Marie à deux genoux est toujours prosternée.
Soudain Dieu les éclaire : ils voient, ils ont compris
Le mystère des fleurs, des fleurs du paradis !

« O notre douce enfant, ô petite Marie,
Espoir de notre cœur, rayon de notre vie,
Tendre rose d'amour, beau lis de pureté,
Violette de l'ombre et de l'humilité,
Ces trois fleurs sur ton front divinement écloses
Proclament que par toi *Dieu fera grandes choses*,
Et que, pour mériter désormais ses faveurs,
Il faut ceindre son front de ces trois belles fleurs. »

P. Giquello.

Digitized by Google

# LA FILLE DE JAÏR

*A Mesdemoiselles Jeanne du Chambge et Marguerite Vosseur.*

La fille de Jaïr, sur son lit mortuaire,
Blanche parmi les fleurs qui jonchent son linceul,
Dort son dernier sommeil, et bientôt l'ossuaire
Recevra ce beau corps que l'âme a laissé seul.

Sur ce lit où la mort a passé triomphante,
La vierge garde au front sa rigide beauté ;
La grâce de la forme en chasse l'épouvante,
Et du charme des traits la mort n'a rien ôté.

La poitrine en sanglots, une femme étendue
Aux pieds de ce lit blanc se tord dans la douleur ;
Elle a crié vers Dieu, mais sans être entendue,
Et la mère blasphème en ce jour de malheur.

— « L'adorer et la perdre ! Où donc est la justice,
Maître de l'univers, toi qu'on prie à genoux ?
Va, ton pouvoir divin n'est qu'un pouvoir factice,
Puisque la mort sans loi vient faucher parmi nous ! »

Et, se frappant le front, cette mère affligée
Mêle son désespoir au bruit des instruments ;
Dans le ciel lumineux l'âme s'est envolée,
Allant vers les lointains de ces bleus firmaments.

Digitized by Google

Soudain, Jésus paraît sur le seuil de la porte ;
Il marche vers le lit enguirlandé de fleurs :
— « Femme, ne pleure plus : ta fille n'est pas morte ;
Bénis le Dieu vivant, lui seul tarit les pleurs ! »

Il dit, et prend la main qui pend hors de la couche.
La morte, à ce toucher, lève ses bras raidis ;
Un sourire divin vient effleurer sa bouche :
La vierge apporte au monde un peu du Paradis.

BARONNE ANTONINE L. DE ROCHEMONT.



Digitized by Google

# O MON PETIT ÉTANG!

A M. Dominique Caillé.

O mon petit étang jonché de renoncules,
Et nimbé d'iris bleu cerclant ton bord étroit,
J'ai ton image au cœur, et dès que j'ai trop froid,
J'y cours me réchauffer à tes longs crépuscules.

Un martin-pêcheur passe, et des tanches d'effroi
Eclaboussent les fleurs de gouttes minuscules;
Des gamins par le pré font gambader les mules
Et là-bas le ciel rouge enlinceule son Roi.

Les vignes de la pente odorent autour d'elles ;
L'air, en deuil de rayons, frissonne de bruits d'ailes ;
Et Jeanne, dont les gas rêvent sur les sillons,

Marchant près de sa vache et cousant ses haillons,
Chantera l'*Amanda* sur l'air du *Petit Mousse*...
O mon petit étang, que ta lumière est douce !

Emile Métaireau.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

**La préparation de la Guerre de Vendée (1789-1793), par Ch.-L. Chassin, tome 1er. — Paris, imprimerie Paul Dupont, 1892.**

L'histoire de la Vendée militaire a été écrite souvent, elle ne l'a jamais été aussi bien que par Savary qui a presque tout vu et noté fidèlement ce qu'il avait vu. Mais à défaut d'un meilleur récit, notre époque est avide de s'instruire sur les causes, sur les préliminaires de ce soulèvement unique dans les annales des peuples. Il y a là pour l'historien moraliste un champ immense et fécond en trouvailles à défricher. M. Célestin Port a ouvert la voie avec sa *Vendée angevine*. Animé du même esprit critique, M. Ch. L. Chassin s'y engage à son tour, et c'est la Vendée proprement dite, le Bas-Poitou, des Sables d'Olonne à Fontenay-le-Comte, qu'il a minutieusement étudiée dans le grand ouvrage dont le premier volume vient de paraître.

Ce volume, un grand in-octavo de plus de 500 pages, forme la première partie de la *Préparation de la guerre de Vendée*, qui sera suivie de la *Vendée patriote*. On nous promet ainsi un tableau complet du département insurgé, de 1789 à 1800. Nous avons déjà ce qui intéresse les années 1789-1790 et une fraction de l'année 1791 ; par les assises nous jugeons de l'ensemble du monument.

Car c'est bien un monument historique qu'élève M. Chassin avec une ardeur toute juvénile et une ténacité bretonne que ses amis admireront, que ses adversaires eux-mêmes apprécieront. C'est aussi un arsenal formidablement approvisionné où les documents deviennent des armes pour la défense des idées chères à l'écrivain.

A sa probité d'historien qui demeure inattaquable, M. Chassin joint, en effet, des convictions politiques très arrêtées. Démocrate d'ancienne date, républicain bien avant la république, il a voulu se placer encore ici sur un terrain brûlant. Il ne nous prendrait guère au sérieux si nous

Digitized by Google

disions qu'il écrit l'histoire sans parti pris d'aucune sorte, *sine ira ac studio*, comme le voulait Tacite. Mais à ceux qui caressent un idéal politique le plus éloigné du sien, cet émule et ce continuateur des Fillon, des Port, des Dugast-Matifeux apparaitra comme un adversaire loyal et aussi comme le plus consciencieux des travailleurs.

Le labeur devant lequel n'a pas reculé M. Chassin est, à la vérité, immense. Moins dédaigneux que plusieurs de ses confrères, il a lu tout ce qui s'est imprimé, livres, brochures, journaux, sur les guerres de la Vendée. Aux Archives nationales, aux archives des ministères des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine, des ports militaires, aux Archives départementales et municipales, ainsi que dans les greffes des tribunaux de la région vendéenne, dans les collections particulières enfin, il a compulsé, pour en extraire la substance, des milliers et des milliers de pièces originales. Une précieuse source inédite et dont il a usé largement lui a été fournie par les *Mémoires* et le *Journal* de Mercier du Rocher, dont Michelet et Louis Blanc n'avaient connu que les deux premiers cahiers.

Dans sa préface, M. Chassin se montre à l'œuvre, tirant la lumière de cet amas confus de matériaux. Il rend hommage et justice aux érudits conservateurs des dépôts publics, aux amateurs et aux simples particuliers qui lui ont facilité les recherches. Tous les gens de bonne foi lui rendront justice à leur tour, appelant de leurs vœux l'achèvement de son grand ouvrage.

A la différence de M. Taine qui extrait de chaque document une indication rapide, un trait qu'il intercale dans sa prose, M. Chassin cite le document *in extenso* et relie tous ces témoignages contemporains par un récit historique ou de courtes observations personnelles. Cette méthode de travail brise souvent l'unité et transporte brusquement l'attention du lecteur d'un point à un autre. Mais l'auteur a tenu beaucoup moins à nous offrir des vues d'ensemble qu'à enregistrer ce qui se passait dans les moindres paroisses du territoire vendéen ; il a atteint son but sans rien laisser à désirer au lecteur à qui il donne, par surcroit, un exact et substantiel résumé de l'histoire locale, toutes les fois que les événements amènent sous sa plume un pays, un personnage non encore rencontrés. Il y a beaucoup d'ordre dans le livre et même dans sa disposition typographique : on a mis, au haut de chaque page, le sommaire de ce qu'elle renferme.

La convocation des Etats généraux de 1789, les élections et la rédaction des cahiers, les agitations et les complots dont le marquis d'Autichamp fut en 1789 le principal fauteur, l'organisation du département,

Digitized by Google

des districts, des municipalités, et la fédération de 1790, la vente des biens du clergé et les résultats en Poitou du vote de la constitution civile, les nouveaux complots de 1790–1791, amenant les soulèvements d'Avrillé, d'Apremont, de Saint-Christophe-du-Ligneron, la formation du camp de Challans par les renforts venus de Nantes, l'installation du clergé constitutionnel, le contre-coup de la fuite du roi à Varennes, enfin l'expédition dirigée contre la Proutière, dont le châtelain, le baron Robert de Lézardière, se plaça à la tête des menées contre-révolutionnaires : tels sont, au bref, les sujets traités dans les quinze chapitres qui composent le tome premier de l'ouvrage de M. Chassin.

Comme nous avons loué les sérieux mérites de l'auteur, nous serons plus à l'aise pour lui adresser de légères critiques. Il y a quelque bizarrerie de sa part à voir dans les protestants du Poitou, victimes de la révocation de l'édit de Nantes, les précurseurs des Vendéens patriotes de la Révolution. Il y a quelque injustice à traiter de haut, sur l'autorité d'un Mercier du Rocher, la noblesse poitevine, dont la bravoure frondeuse alla jusqu'à l'héroïsme, et la confiance sans bornes que l'on accorde à ce Mercier trop fonctionnaire du gouvernement républicain, pour avoir noté en toute impartialité les faits qui se déroulaient sous ses yeux, semble excessive. On voudrait effacer du livre plus d'une sortie contre les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre (appelés *mulotins* du nom de l'auxiliaire de l'intrépide Père Grignon de Montfort), aussi bien que toute la page 198 où l'on s'étonne de trouver une attaque contre l'érection de la basilique votive de Montmartre. L'acquisition de biens ecclésiastiques par d'Elbée est rappelée, d'après M. Port, dans une note de la page 160; il eût été équitable d'ajouter que d'Elbée n'acquit pas ces biens pour son compte, mais comme procureur-syndic de sa commune de Saint-Martin de Beaupréau.

OLIVIER DE GOURCUFF.

DU MODE MINEUR DANS LE RYTHME, par Raoul de la Grasserie. — Vannes, Lafolye, éditeur, 1892.

Entre deux recueils de poésies, M. R. de la Grasserie aime à glisser quelqu'une de ses savantes études de rythmique et d'esthétique ; il joint ainsi la théorie à la pratique, car on sait que le vers français a pris toutes les formes sous sa main experte. Hier il dissertait sur la césure ; aujourd'hui, c'est sur le mode mineur, et on devine ce qu'un tel sujet,

Digitized by Google

où musique et poésie se pénètrent et se confondent, a pu lui inspirer de savantes remarques et de subtiles distinctions. Tirant des affinités du latin et de l'italien, citant quelques poètes français et se citant lui-même, M. de la Grasserie laisse entrevoir ce que sera l'*effet psychique du mode mineur*, qui, selon lui, « ouvrira de nouvelles possibilités à la poésie, fera sien un domaine spécial. » Nous ne demandons qu'à suivre l'ingénieux critique; notre seule inquiétude est qu'une poésie aussi voisine dans ses effets de la sensation musicale, ne devienne artificielle. Dans la langue des vers, il faut autre chose que des mots, ces mots fussent-ils les plus harmonieux du monde.

Un supplément au livre de M. E. Maillard, *Nantes et le département au XIX^e siècle*, vient de paraître à Ancenis, Imprimerie D. Lonsin. On y trouvera quelques corrections et plusieurs articles biographiques nouveaux, relatifs à MM. Bertrand, Cheré, Lucien Dubois, Lechat, etc. Avec beaucoup de zèle et d'exactitude, l'auteur a recueilli et noté tous les renseignements de nature à compléter son ouvrage, à le mettre à jour. O. DE G.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR EDMOND DUBOIS, professeur d'hydrographie (1852-1872), examinateur de la marine (1872-1886), par M. le contre-amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire de Paris. — Paris, Librairie militaire de L. Baudoin, 1891.

M. le contre-amiral Mouchez nous raconte dans une très intéressante notice la vie de désintéressement et de travail de M. Edmond Dubois, qui brisa sa carrière de marin brillamment commencée, pour donner ses soins à sa vieille mère, et qui, par ses études et ses inventions, mérita les éloges des académiciens Leverrier et Bertrand et obtint de l'*Institut* un tiers du prix de 6 000 francs destiné à récompenser les travaux les plus utiles à la marine.

Cet honnête citoyen, ce marin distingué, ce savant, laisse derrière lui des œuvres dignes de fixer l'attention, une famille et des amis qui veillent à sa renommée; comme Horace il aurait pu dire ce mot consolant : *non omnes moriar*. D. C.

Nous avons reçu une intéressante brochure sur le SIÈGE DE GUÉRANDE EN 1793. C'est un extrait du registre du conseil du district et de la municipalité de Guérande du 31 mars 1793, publié en 1890, avec une in-

Digitized by Google

troduction et des notes intéressantes, par M. de Boceret qui préludait ainsi à un important ouvrage sur GUÉRANDE ET LES GUÉRANDAIS PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE, ouvrage qu'il a gracieusement offert l'an dernier à notre Revue. Frappé de cécité, M. de Boceret, à l'exemple du grand historien Augustin Thierry, ne s'est point découragé, mais il a cherché des consolations dans l'étude et a essayé d'être encore utile à son pays en étudiant son histoire. Toutes nos sympathies lui sont acquises D. C.

Digitized by Google

## CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

# SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

# DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

## SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1892

*Présidence de* M. A. DE LA BORDERIE.

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance, le vendredi 26 février 1892, à huit heures du soir, dans un des salons du *Cercle des Beaux-Arts*, rue Voltaire numéro 4, à Nantes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, président.

Deux nouveaux membres ont été admis au scrutin secret :

I. — M. Eugène LAMBERT, ancien juge au tribunal civil de Nantes, présenté par MM. Dominique Caillé et Alfred Lallié ;

II. — M. Adrien OUDIN, à Paris, par MM. de la Borderie et Olivier de Gourcuff.

### ÉTAT DES PUBLICATIONS

M. le Président annonce que l'ouvrage de Mme Riom sur les *Femmes poètes de la Bretagne* est aux mains de l'imprimeur. Quatre feuilles de ce volume in-12 qui sera le second de notre *Petite Bibliothèque bretonne* sont déjà imprimées et forment 96 pages. Elles comprennent une introduction, puis des notices, avec de

Digitized by Google

copieuses citations, sur Mme de Segrais, Mme Desroches, la princesse de Salm Dyck, Mme Désormery, Mme Mélanie Waldor, Mlle Elisa Mercœur, Mme Harelle, Mme Ulliac-Trémadeure.

M. le secrétaire fait passer ces feuilles qui forment environ la moitié du livre sous les yeux des membres présents.

M. de la Borderie fait savoir ensuite que la Société s'occupera, dès que le volume de Mme Riom aura été distribué, de faire imprimer la troisième série de l'important travail de M. René Blanchard sur les *Actes de Jean V*.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le Président donne lecture à la Société d'une lettre de notre collègue, M. Jules Robuchon, auteur d'un grand ouvrage illustré sur les *Paysages et Monuments de la Bretagne*. M. Jules Robuchon fait savoir que la première monographie des *Paysages et Monuments de la Bretagne* est sous presse pour paraître le 15 avril. Elle aura pour titre : *Auray et Quiberon*. Le texte en est rédigé par M. Georges de Cadoudal. Le prix de la souscription pour chaque monographie est de 4 fr. M. Robuchon l'offre à ses collègues de la *Société des Bibliophiles Bretons* pour 3 fr. seulement.

M. de la Borderie fait passer sous les yeux des Bibliophiles les quatre héliogravures de P. Dujardin, exécutées d'après des photographies de M. Jules Robuchon. Elles représentent la *Plaine de Carnac*, les *Halles de Carnac*, l'*Eglise de Carnac*, et l'*Entrée de la rivière d'Auray*. Ce sont de véritables œuvres d'art, dignes d'être recommandées aux amateurs[1].

M. de la Borderie communique ensuite à l'assemblée un rapport de M. Adrien Oudin sur le procès qu'il a eu à soutenir contre l'*Union maritime et agricole de Quimperlé*. Ce journal avait publié sans autorisation l'Introduction aux *Contes et Légendes de Basse-Bretagne*, notre dernière publication illustrée. L'*Union maritime et*

[1] On peut souscrire à l'important ouvrage sur les *Paysages et Monuments de la Bretagne* soit au domicile de M. Robuchon, à Fontenay-le-Comte (Vendée), soit au siège de l'administration, 2, rue Mignon, Paris.

Digitized by Google

*agricole* a été finalement condamnée par la Cour d'appel de Rennes. La *Société des Bibliophiles Bretons* est d'avis de publier dans son organe (*la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*) ce document qui intéresse son histoire.

Le Président entretient ensuite la Société d'un projet de publication de M. de la Nicollière-Teijeiro sur : *La joyeuse entrée de la Reine Claude à Nantes*. La Société prend en considération la proposition de M. de la Nicollière-Teijeiro comme elle l'avait fait, dans la séance précédente, pour celle de M. de Tonquédec relative à un manuscrit de M. de Saint-Prix sur le *Combat des Trente*, mais elle ne pourra s'occuper de ce travail fort intéressant qu'après la publication complète des *Actes de Jean V*.

## EXHIBITIONS

Par M. A. de la Borderie :

1° « *Orationes quibus pompam* | *exequiarum atqve funus Henrici Magni* Galliæ | et Navarræ, christianissimi regis | mœrens cohonestavit | *Collegium Rhedo* | *nense* Societatis *IES V*. — Rhedonis, Apud Titum Harenaeum, Ty- | pographum Regium. *M.DC.XI*. »

Petit in 8° de 8 feuillets liminaires et de 316 pages. — Recueil de discours latins contenant l'éloge des principales vertus d'Henri IV, prononcés au collège de Rennes pendant le triduum funèbre célébré dans toutes les églises de cette ville après la mort de ce prince. — C'est le seul exemplaire de ce volume signalé jusqu'ici. *Titus Harenœus* est Tite Haran, imprimeur rennais, dont les productions sont rares.

2° « *Les Hymnes* | *et cantiques* | *de l'Eglise*. | Traduits en vers français | sur les plus beaux airs de ce temps, | par le sieur *Auffray Pludano*, | *chanoine de l'église cathédrale de* | Saint Brieuc. | Ensemble diverses pièces de | Poësie chrestienne entre-meslées dans l'œuvre, selon | les saisons de l'année. Le tout pour la conso- | la-

Digitized by Google

tion des Ames catholiques et dévotes. | A S. Brieuc, | par Gvillaume Doublet, | imprimeur et libraire | M.DC.XXV. »

Pet. in-8° de 4 feuillets liminaires non chiffrés, 370 pages chiffrées, et 6 ff. non chiffrés, à la fin, pour la table. — Troisième impression connue de la ville de St-Brieuc, très rare.

3° *La Vie* | *de* | *Monsieur Buisson* | *prêtre,* par le sieur de la Ville Marie Toullier | , prêtre docteur de Paris. | — A Rennes, | chés Mathurin Denys, imprimeur du collège. | M.DC.L.XXIX.

In-8° de 8 ff. liminaires non chiffrés, de 175 pages chiffrées et 1 f. non chiffré pour la table. Très rare et curieux par sa naïveté.

Par M. Boismen :

1° *Oraison funèbre* | *prononcée aux funérail* | *les de deffvnct noble et vénéra* | *ble homme Messire Anthoine de Saint-Marsal,* | *Licencié es droits, doien de l'Eglise cathédrale* | *de Nantes, le vingt-deuxième jour d'août 1579.* | A Nantes, | par Pierre Gaudin, imprimeur | 1579.

Opuscule très rare, cité nulle part, de format petit in-8° (150 mm. de hauteur et 94 mm. de largeur), et composé de 8 ff. chif. A. et B. Le titre occupe le recto du 1er feuillet dont le verso est blanc. L'oraison funèbre commence au feuillet A ij et remplit 6 ff., le 8e feuillet est blanc. La marque de l'imprimeur Jean Gaudin, *une main sortant d'un nuage et tenant un balustre et deux rameaux d'olivier (?) enroulés et formant des crosses,* est la même que celle de Jehan Rousset, imprimeur et libraire à Tours en 1553. L'exemplaire présenté est dans une reliure Duru en maroquin rouge.

2° *Les véritables* | *et constantes* | *amours de Damon* | *et Claralinde,* | *par C. A. seigneur de* | *Crapado.* | *Dédiées à Mme la marquise de Villaines.* | A Paris, | chez Claude Collet, au | Pallais, *en la galerie des* | *prisonniers.* | *M. DC. XI.* | Avec privilège du Roy.

In-12, composé de 6 ff. lim. non numérotés et 198 ff. numérotés

Digitized by Google

sauf le dernier dont le recto contient les *errata*. Le titre remplit le *recto* du 1er feuillet dont le *verso* est blanc ; les trois suivants et le *recto* du quatrième contiennent l'épitre de dédicace, le verso du 4e f. contient un sonnet adressé au sr de Crapado, signé *de Thuré*, le 6e f. est rempli par deux sonnets aussi adressés à l'auteur, et signés *La Montaigne*.

Ce livre est intéressant pour nous, non-seulement parce que son auteur est Breton, mais aussi parce qu'il peint les mœurs de la noblesse de notre région au commencement du XVIIe siècle. La belle Claralinde « qui se pouvait dire le Parangon de sa province » est née au pays nantais, et nombre des aventures du roman ont lieu à Nantes « qui tient le premier rang en beauté, force et situation entre les meilleures places qui confinent vers l'occident du royaume. »

Son auteur est Claude Angier, seigneur de Crapado, la Rivière et la Chauvelière, marié à Diane de Brinou, veuve d'Antoine du Val, conseiller au parlement de Rouen. La marquise de Villaines, cousine de l'auteur, et à qui le livre est dédié, est bretonne aussi ; c'est Anne de Feschal, dame de Tuci, femme de Brandelis de Champagne, marquis de Villaines.

De la Montaigne, qui signe deux sonnets adressés à l'auteur, est encore un Breton. C'est Jean Hay, qui devint conseiller au parlement de Bretagne en 1618, et dont le père était Paul Hay, sieur des Nétumières, et la mère, Françoise de Champagné, dame de la Montaigne.

3° *Création, | Institution, Fondation, et | Privilèges de l'Université de Nantes, | avec les lettres de confirmation et | amplification des dicts Privilèges, concédées à la dicte Université par les très chrestiens Roys de France, et Arrest | de la Cour du Parlement dudict pays de Bretagne con- | tenant l'emologation et vérification des dictes lettres et | donnez pour la conservation des dicts Privilèges. | A Nantes, | par Pierre Doriou, Imprimeur du Roy. | M. D. C. I. X.* —

Volume de format in-4°, composé de 4 ff. lim. non chiffrés, y compris le titre, et de 37 ff., numérotés au recto seulement. Le

Digitized by Google

titre est imprimé en rouge et en noir et les armes de l'Université y sont figurées.

L'exemplaire présenté est dans sa brochure primitive ; la feuille de vélin, qui le recouvre, provient d'un manuscrit du XV^e siècle. Il mesure en hauteur, avec ses marges, 196 millimètres, et en largeur, marges aussi comprises, 148 mm. Il y existe une erreur de brochage : le 4^e f. lim. s'y trouve placé immédiatement après le titre. C'est un volume très rare, et que la bibliothèque de la ville de Nantes ne semble pas avoir. Il a été réédité par la veuve de Pierre Doriou en 1650, dans le même format in-4°, mais plus grand que celui du précédent. Le titre de cette seconde édition est absolument le même que celui de la première, sauf la date et la mention de l'imprimeur, sauf aussi qu'il est imprimé en noir seulement.

4° *Festa Propria* | *sanctorum* | *Ecclesiae Nanne-* | *tensis, ad formam* | *officii Romani accomodata.* | *Reverendissimi in Christo Patris, Domini D.* | *Caroli de Bourgneuf, Nannetensis Episcopi iussu edita.* | Nannetis | Ex officina Patri Doriou, | typographi regii. | M.D.C.XI. | (1611).

Volume de format in-16, imprimé en rouge et en noir, composé de 14 ff. non numérotés, et de 58 autres dont les 51 premiers seulement sont numérotés au recto. — C'est la première édition du Propre des Saints de Nantes que fit imprimer l'évêque Charles de Bourgneuf. Ce livre est très rare, la bibliothèque de Nantes n'en possède pas d'exemplaire.

5° *Joannis* | *Ravisii Tex-* | *toris Nivernensis,* | *Epistolæ.* | *A mendis quamplurimis repurgate, et ru-* | *dibus tyrunculis* | *quamvis exiguæ et in* | *speciem minutæ* | *admodum utiles ac* | *necessariæ.* | *Redonis.* | *Ex officina Petri* Le Bret. | 1555.

Petit in-4°, de 88 ff., y compris le titre, numérotés au recto seulement.

Impression de Pierre Le Bret à ajouter à celles décrites dans les Archives du Bibliophile breton. L'exemplaire est dans une reliure ancienne en maroquin vert.

Digitized by Google

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Portrait de René Gentilhomme Croisiquais, s^r de Lespine, p^e domestique de Monseigneur frère du Roy*, gravé par *Daret*.

2° *Le Mareschal expert, par feu N. Beaugrand, M^e Maréchal.* A Paris, chez Rolin Baraigne : M DC XX VII. — Dédié *A très haut et très excellent seigneur, M^e Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, gouverneur pour le Roy à Paris, en l'Isle de France, lieutenant général pour Sa Majesté au Comté et Evesché de Nantes*, etc.

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *Le Thea- | tre du monde, | où il est faict un ample | discours des misères | humaines, composé en latin par P. Boaystuau, sur- | nommé Launay, puis traduit par | luy mesme en françois. | Auec un brief discours de l'excellence | dignité de l'homme.* | A Cassel, | chez Guillaume Wessel, | *Anno M. DC. XIX.*

Un exemplaire de cet ouvrage imprimé à *Paris* pour *Ian Longis* et *Robert Le Mangnier* (*1560*) a été présenté par M. Le Meignen dans la séance du 27 novembre 1889.

2° *Sonnets par Emile Péhant.* — Paris, Ebrard, libraire-éditeur. rue des Mathurins-Saint-Jacques, *1835*.

C'est la première édition des sonnets d'Emile Péhant, ancien bibliothécaire de la ville de Nantes, l'auteur apprécié des deux chansons de gestes : *Jeanne la Flamme* et *Jeanne de Belleville*. Ces sonnets avec des variantes furent réimprimés par souscription en 1875.

3° *Poésies légères, par M. Germain Buisson* de Rennes, Guernesey. Imprimerie Dumaresq et Mauger, 1822.

Le volume est précédé d'une gravure hors texte ayant pour titre l'*Exil* ; elle représente un jeune homme méditant en face de la mer, près d'un rocher sur lequel on lit : *Honneur et Patrie*. M. Germain Buisson était professeur de rhétorique française, 12, Greek Street Soho.

Digitized by Google

Par M. Dominique Caillé pour le *comte de Bréchard*, empêché :

*Œuvres Chrétiennes de M. Arnauld d'Andilly*, Paris, chez veuve Jean Camuzat et Pierre Le Petit, rue Saint-Jacques, à la Toison-d'Or. M DC XXXXIV.

Les vers de ce volume renferment de belles pensées, bien exprimées.

## OUVRAGES OFFERTS

Par la Société académique de Brest.

*Bulletin de la Société académique de Brest* (deuxième série, tome XVI) 1890-1891. — Brest, imprimerie A. Dumont, 1891.

Par la Société historique et archéologique du Maine.

*Revue historique et archéologique du Maine.* — Tome vingt-neuvième, année 1891, premier semestre. — Au siège de la Société, place du Château, au Mans, 1891.

Par l'auteur, M. Dominique Caillé.

*Figures de mon Pays. — Mes trois Parents* (Eugène Lambert, Evariste Boulay-Paty, Stéphane Halgan). — Vannes, imprimerie Lafolye, éditeur, 1891.

Par l'imprimerie L. Mellinet et Cie.

*Etrennes nantaises* (*102e année*). — *Annuaire du Commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour l'année bissextile 1892*, précédé d'un guide de l'étranger. — Imprimerie Mellinet, place du Pilori (Nantes).

Par l'auteur, M. Yan Braz :

*Rancœurs* poème. Lorient, Alexandre Catherine, imprimeur-éditeur, 1891.

Par Mme Marie de Harcouet :

*Notice nécrologique sur Edmond Paulin Dubois, professeur d'hydrographie* (*1851-1872*), *examinateur de la marine* (*1872-1886*),

Digitized by Google

par le contre-amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire de Paris. Paris, librairie militaire de L. Baudouin, 1891.

Par l'auteur M. Olivier de Gourcuff :

1° *Le Retour du Croisé*, pièce en un acte et en vers. Vannes, imprimerie Lafolye, 1891.

2° *Deux voyages imaginaires écrits par des Bretons*. Vannes, imprimerie Lafolye, 1891.

La séance est levée à dix heures et demie.

*Le secrétaire*,
Dominique Caillé.

*Le Gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

# UNE COLONIE DE BRETONS

## A CHARTRES

Un religieux du commencement du XIII^e siècle, relatant les miracles accomplis par la Vierge de Chartres en son église[1], rapporte le fait suivant :

« On sait que les Bretons ont toujours vénéré et chéri d'une dévotion particulière l'église de Chartres : or il arriva que les Bretons demeurant dans la ville de Chartres, tous, tant clercs que laïcs, délibérèrent entre eux et convinrent d'un commun accord de coopérer à la reconstruction de l'église. Pour cela, ils voulurent, sans le secours d'aucun étranger, amener un chariot rempli de grosses pierres : tous donc, le soir, après souper, de peur d'être prévenus par d'autres animés du même zèle, ils devaient se trouver au lieu où l'on mettait les pierres dans les chariots[2], et là charger

[1] *Miracula beate Marie Virginis in Carnotensi ecclesia facta*, mss provenant de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque du Vatican, Mss *Regina* 339, publié par M. Ant. Thomas (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, T. XLII, p. 505 et suiv.)

[2] Ce lieu est assurément Berchères-l'Évêque, village situé à 8 kil. de Chartres, où se trouvent les carrières d'où ont été extraites toutes les pierres qui ont servi à construire la cathédrale de Chartres. Il est impossible de ne pas être frappé du caractère d'absolue vérité du récit que nous publions. De même que toutes les approches des matériaux de la cathédrale ont été faites par la charité, non seulement des Chartrains, mais des chrétiens de tous les pays, de même l'extraction des pierres de la carrière était faite libéralement par des ouvriers de bonne volonté, qui, pour tout salaire, demandaient la protection de la Vierge Marie. Il y avait toujours des pierres préparées, souvent même chargées sur des chariots, n'attendant que des bras pour les transporter dans les chantiers de la cathédrale.



Digitized by Google

eux-mêmes leur chariot ou en prendre un tout préparé. Au jour dit, tous se réunirent au lieu convenu, et ils se mirent avec ardeur à la besogne, car ils voulaient au plus vite revenir à Chartres de peur d'être gênés dans leur entreprise par l'épaisseur de la nuit et l'inclémence du temps. L'obscurité des ténèbres était si grande qu'ils ne se voyaient pas l'un l'autre ; à plus forte raison ne distinguaient-ils pas les sentiers frayés, et bientôt ils ne surent plus ni où ils étaient ni par où ils devaient aller. Mais Celui qui, à la sortie de l'Egypte, dirigea pendant la nuit les fils d'Israël par des colonnes de feu, fit paraître dans l'air au-dessus du chariot trois torches enflammées, qui jetèrent une si grande clarté qu'aussitôt nos Bretons aperçurent l'église de la glorieuse Vierge[1] et tous les lieux d'alentour, et l éclat de cette lumière dura jusqu'à ce qu'ils eussent retrouvé la route dont ils s'étaient fort éloignés et qu'ils fussent remis dans leur droit chemin. A la vue de ce miracle, tous les prêtres et les clercs qui faisaient partie du convoi entonnèrent à haute voix le *Te Deum*, tandis que les autres, se prosternant à genoux, célébraient les louanges de Dieu et de la glorieuse dame de Chartres. »

Quelques années après la rédaction primitive de ce miracle, en 1262, un clerc de Chartres, nommé Jean Le Marchant, mit en vers français le récit latin du premier religieux[2]. Nous ne rapporterons pas tout au long les vers de Jean Le Marchant, mais voici le début de son œuvre :

[1] M. Ant. Thomas a daté la rédaction des Miracles de la Vierge de l'année 1210 environ ; nous avancerions volontiers cette date d'une dizaine d'années, 1220 environ. On sait que la cathédrale de Chartres avait été complétement incendiée en 1194 : l'évêque Renaud de Mouçon entreprit de la rebâtir, non plus en bois, mais entièrement en pierres comme elle est aujourd'hui. C'est alors que l'on vit cet admirable empressement des populations les plus éloignées, venant de la Normandie, de la Bretagne, apporter leur concours à la reconstruction de l'église. Mais, malgré ce dévouement commun, la cathédrale ne put être achevée et consacrée que le 17 octobre 1260. Or nos Bretons, des plaines de Berchères-l'Evêque, aperçoivent l'église de Notre-Dame; il fallait donc qu'elle eût déjà une certaine élévation.

[2] *Le Livre des miracles de Notre-Dame de Chartres*, publié par M. Gr. Duplessis, d'après un mss de la Bibl. comm. de Chartres. Chartres, Garnier 1855, in-8°.

Digitized by Google

A Chartres avoit une gent
Qui Chartres aiment par costume :
Tot ne geisent-il pas sus plume,
Si sont-il gent de grant proesce.
A Chartres ont leur forteresce
Clouse des fosez Sainte-Foi,
Vers Dieu et sa mère ont grand foi,
Et d'une rue ont la baillie
Qui a non la Bretonnerie :
Ce sont Bretons nez de Breteigne,
De saint Mallou portent l'enseigne.
Celle gent de Breteigne née
Un jor si firent leur année,
Pallement tindrent et concille :
Tretuit les Bretons de la ville
Y furent, prestre et clerc et lei.
Si promistrent que sans délei
A l'iglise un char meineroient,
Si com les autres gens fesoient,
Chargé de pierre, à l'euvre feire,
Ne compaignons en cest afeire
N'auroient fors ceux de leur terre...

Comme on le voit, les renseignements sont ici bien plus nombreux que dans le texte latin : on sent que Jean Le Marchant, en ce qui regarde le séjour de Bretons à Chartres, parle *de visu* et qu'il se complaît à préciser les détails topographiques afin de donner plus de créance au récit du miracle qu'il va nous raconter.

Donc, au XIII^e siècle, il existait à Chartres une colonie de Bretons : cette colonie habitait un quartier spécial qui avait reçu son nom ; elle avait ses clercs et ses prêtres particuliers ; je dirais presque qu'elle avait ses magistrats, tout au moins possédait-elle un hôtel commun, où se tenaient les assemblées de communauté de la nation bretonne.

Quelle avait été l'origine de cette colonie ? A quelle époque pouvait-elle remonter ? Connaît-on quelques-uns de ses représentants ?

Digitized by Google

Telles sont les questions que nous nous sommes posées, et que nous allons tâcher de résoudre.

Bien avant le XIII^e siècle, nous voyons des liens étroits s'établir entre le pays Chartrain et la Bretagne. Lorsque le comte de Bretagne, Alain Barbe-Torte, se rendit à la cour du roi Louis d'Outremer pour lui porter secours contre Richard, duc de Normandie[1], il y rencontra le comte de Blois, Thibaut le Tricheur. Thibaut détestait de tout son cœur les Normands, ces éternels ennemis de la Bretagne : il n'en fallait pas plus pour amener entre lui et Alain Barbe-Torte une entente, politique d'abord, mais qui devint bientôt presque une amitié fraternelle. Le comte de Blois avait une sœur nommée Gerberge : pour mieux cimenter son alliance avec le comte de Bretagne, il la lui offrit en mariage. Alain accepta volontiers, et les deux amis quittèrent la cour du roi de France à la fin de l'année 946 pour se rendre au château de Blois, où, pendant trois jours, Thibaut fit grande liesse à son futur beau-frère. Quelques jours après, le mariage d'Alain et de Gerberge avait lieu à Nantes ; pendant huit jours ce furent des fêtes magnifiques : mais cette union fut de courte durée. Le comte de Bretagne tomba malade, et, sentant sa fin prochaine, il appela à Nantes Thibaut le Tricheur ; là, devant les principaux seigneurs bretons, il lui confia la garde de son fils Drogon et de tous ses biens, et fit jurer à tous de lui obéir; puis, ayant ainsi réglé l'administration de son comté, il mourut peu de jours après[2].

[1] La chronique de Saint-Brieuc prétend que le comte de Bretagne se rendit auprès de Louis d'Outremer pour lui prêter aide et secours dans sa lutte contre Othon I^er, empereur d'Allemagne. C'est évidemment une erreur : Othon, à cette époque, était au contraire l'allié de Louis d'Outremer contre Hugues le Grand et Richard de Normandie.

[2] « Post vero non longum tempus, Alanus dux in infirmitatem magnam deci-
« dens, mandavit Theobaldo, comiti Blesii, ut ad se visitandum veniret,
« necnon et comites, episcopos et mathibernos suos admonuit ut ei Namnetis
« festinanter venirent. Quibus in ejus presentia congregatis, jussit ut filio
« suo parvulo, nomine Drogoni, ejusque sororio Theobaldo, filii sui prædicti
« avunculo, cui omnia sua bona et filium suum committebat, fidem facerent et
« juramentum ne unquam ei in jure Britanniæ, nec de omni honore ejus
« infideles forent. Quibus peractis, parvo vivens tempore, defunctus est so-

Digitized by Google

Cela se passait en 952. Thibaut, pendant quelque temps, s'occupa de l'administration de la Bretagne : ainsi nous voyons, entre autres faits, qu'après le décès d'Alain Barbe-Torte, il confirma à l'abbaye de Landévénec la donation de diverses terres au diocèse de Nantes[1]. Mais ses intérêts l'entraînaient autre part. Il remaria Gerberge à Foulques le Bon, comte d'Anjou, et, se déchargeant sur celui-ci de la tutelle de Drogon, il revint dans ses comtés de Blois et de Chartres, où, suivant le chroniqueur, il fit, avec l'argent de la Bretagne, construire les châteaux-forts de Blois, de Chartres et de Chinon[2].

Thibaut le Tricheur amena-t-il avec lui dans ses comtés héréditaires une colonie de Bretons ? Nous ne le pensons pas. Les relations cependant continuèrent assurément entre les deux pays, chartrain et breton : nous en avons plus d'une preuve. En 954, Mabbon, évêque de Saint-Pol-de-Léon, et Nodoard, évêque de Rennes, signent à Chartres avec Thibaut le Tricheur la charte par laquelle l'évêque Regenfroi rend à l'abbaye de Saint-Père de Chartres ses anciennes possessions[3]. Le 16 août 979, Conan le Tort, comte de Bretagne, *Conamus* (sic) *comes Britanniæ*, comparaît, avec Eudes Ier, le fils de Thibaut le Tricheur, dans une charte par laquelle Ledgarde et

« pultusque fuit apud ecclesiam sanctorum martyrum Donatiani et Rogatiani, « unde ad ecclesiam Beatæ Mariæ. Namnetensis per ipsum constructam corpus « ejus delatum est et ibidem sepultum. » (*Chr. Namnetense* apud D. Bouquet, VIII, p. 277.)

[1] « Post obitum Alani, ego Tetbaldus, nutu Dei comes, hoc idem affirmat. » (*Cart. de Landévénec*, par MM. Le Men et Ern. Ernault : *Mélanges historiques*, publiés par le Ministère de l'Instruction publique, T. V, p. 562). — Thibaut ne conserva pas longtemps d'ailleurs le gouvernement de la Bretagne : après son départ de cette contrée, le comte d'Anjou confirma à son tour la donation d'Alain IV : « Ego Fulcon, gratia Dei comes, ita etiam hoc affirmo, in tantum ut michi pertinet. »

[2] « Theobaldus autem Blesensis Fulconi, comiti Andegavorum, tradens soro- « rem suam, relictam Alani ducis, in uxorem, dimisit ei, quamdiu Drogo « infans, nepos ejus, adultus esset, medietatem urbis Namneticæ et territorii « ejus, et telonei et omnium consuetudinuem totiusque Britanniæ ; aliam vero « medietatem, quam Berengarius comes et Wicohenus archiepiscopus Dolensis « de illo receperunt, in sua potestate retinuit, et de expletis, quæ inde habuit, « Carnuti turrim et Blesii et Cainonis perfecit. » (*Chr. Namnetense*, loc. cit.)

[3] *Cart. de Saint-Père*, p. 54.

Digitized by Google

Godeleia, religieuses, assurent à l'abbaye de Saint-Père la possession de ce qu'elles tenaient à Prasville[1]. A la mort de l'abbé de Saint-Père, Gilbert, lorsque Magenard se fut, contre le gré des religieux, fait nommer abbé par le comte de Blois, Thibaut II, comme on ne trouvait personne qui voulût l'introniser, ce fut Hervé, évêque de Nantes[2], qui consentit à le sacrer, *ab Herviso quodam, ut aiunt, Britannicæ regionis episcopo*, IIII *nonas februarii* (1003), *abbas simulatus est*[3]. En 1032, Eudes II, comte de Blois, restitue à l'abbaye de Marmoutier l'église de Chouzy : cette restitution est faite du consentement d'Alain III, comte de Bretagne, et d'Eudon, comte de Penthièvre, qui tenaient ladite église en bénéfice du comte Eudes[4], *Alanus, Britannorum comes clarissimus, et Eudo, frater ejus, qui de* (*dicto Odone*) *predictam ecclesiam in beneficio tenebant.* A cet acte interviennent comme témoins Junkénée, archevêque de Dol, et Garin, évêque de Rennes, *Jungoneus, Britannorum archiepiscopus, Guarinus, episcopus Redonensis*[5].

Ce sont là des relations que je dirais politiques, mais qui ne constituent pas la migration d'une colonie de la Bretagne au pays chartrain. Nous voyons, il est vrai, dans le nécrologe de l'église de Notre-Dame de Chartres, que ce fut un Breton, Manoald, charpentier de l'église cathédrale, qui sans doute fut un des constructeurs de la basilique de l'évêque Fulbert[6]. Dans le même nécrologe,

[1] *Ibidem*, p. 66.

[2] D'après la *Chronique de Nantes*, Hervé mourut à Blois peu de temps après.

[3] *Cart. de Saint-Père*, p. 103.

[4] Les comtes de Bretagne avaient en Blésois des possessions qui leur provenaient sans doute de la dot de Berthe, la sœur de Thibaut III. Les éditeurs du *Cartulaire de Landévénec*, en publiant la charte dont nous avons déjà parlé, par une mauvaise interprétation des lieux donnés par Alain Barbe-Torte, ont laissé supposer que les comtes bretons possédaient de leur propre héritage, *de sua propria hereditate*, des terres en Touraine. Le *monasterium Sancti-Medardi*, qu'ils traduisent par Saint-Médard au diocèse de Tours, est en réalité Saint-Mars de Doulon sous les murs de Nantes ; *ecclesiam Sanctæ-Crucis extra urbem* est l'église Sainte-Croix de Nantes et non pas Sainte-Croix dans la ville de Tours ; enfin *ecclesiam Sancti-Cyrici extra civitatem* doit être prise pour l'église de Saint-Cyr et Sainte-Julitte près des murailles de Nantes au lieu de l'église de Saint-Cyr près de Rennes.

[5] *Cart. Blésois*, par l'abbé Ch. Métais, p. 12.

[6] « V. id. mai (10 mai), obiit Manoaldus, Britto et carpentarius Sancte Marie. »

Digitized by Google

un autre Breton, Hervé, est désigné comme chanoine de Saint-Serge et Saint-Bacche, au cloître de Notre-Dame[1]. Nous n'avons trouvé que ces deux mentions de Bretons à Chartres avant 1040 : il nous paraît donc certain que c'est postérieurement à cette époque que les Bretons vinrent assez nombreux en cette ville pour former un quartier spécial et lui donner leur nom.

Un nouveau mariage, conclu entre les familles de Blois et de Bretagne, resserra plus étroitement les liens d'amitiés contractés d'abord sous l'impression de la haine commune contre les Normands. Berthe, la sœur du comte de Blois, Eudes II, épousa Alain III, comte de Bretagne. L'union de Berthe et d'Alain III ne fut pas de beaucoup plus longue durée que celle de Gerberge et d'Alain Barbe-Torte ; mais, plus heureux pour Berthe que pour Gerberge, nous avons un certain nombre de pièces la concernant, et plusieurs d'entre elles témoignent de l'attachement que la comtesse de Bretagne avait voué à son pays d'adoption. Le lendemain du jour où elle apprit la mort d'Alain III, *dulcissimi senioris sui*, la comtesse Berthe, sans doute pour le repos de l'âme de son mari, donna à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes la paroisse de Plougasnou, *parrochiam que est in castello quod vocatur Plogasno*[2].

Après la mort d'Alain III, Berthe se remaria presque immédiatement à Hugues II, comte du Maine. Devenue veuve de nouveau, elle retourna en Bretagne près de son fils Conan qui gouvernait alors cette province ; mais elle n'avait pas oublié son pays natal, et elle conservait notamment un culte particulier pour l'église de Notre-Dame de Chartres. Aussi, à la mort de Conan (11 décembre 1066), elle voulut faire en cette église une fondation spéciale pour son fils bien-aimé : nous en avons la preuve dans le Nécrologe de la

[1] « IIII non. jul. (4 juill.), obiit Eirveus, presbiter et canonicus Sancti Sergii, Brittigena »

[2] « Berta dono Dei, tocuis Britannie comitissa, et filius suus Conanus, de « obitu dulcissimi senioris mei, Alani videlicet celeberrimi consulis, hujus filii « mei Conani patris, pridie nobis nunciato, corde tenus sauciati. » (Arch. d'Ille-et-Vilaine, *cart. de l'abb. de Saint-Georges*). — Cette pièce n'est pas datée, mais elle est évidemment des premiers jours d'octobre 1040, puisqu'Alain mourut le 1er octobre 1040.

Digitized by Google

cathédrale de Chartres : « IIII id. dec., obiit Conanus, Britannorum « comes, pro cujus anima Berta, comitissa, mater ejus, altare « hujus ecclesie decoro exornavit cyborio[1]. »

Après la mort de Conan, Berthe revint définitivement à Chartres : elle établit sa demeure au-dessous du château des comtes de Chartres. Une donation faite par elle à l'abbaye de Saint-Père, le 12 mai 1069, est ainsi datée : « Actum Carnotis publice, inter « turrim et portam Cinerosam, in camera comitisse[2]. »

La comtesse de Bretagne semble en effet avoir tenu une cour importante à Chartres : elle avait ses écuyers, ses maîtres d'hôtel, ses familiers[3]. Jusqu'à sa mort (12 avril 1085), elle ne cessa de combler de dons l'église de Notre-Dame de Chartres. Son obit nous fait connaître les principaux[4] ; mais ce qui surtout lui mérita la popularité dont elle jouit jusqu'à nos jours[5], c'est la fondation de l'Aumône ou Hôtel-Dieu de Notre-Dame, dont il est parlé dans son obit. Cette fondation fut faite sur un terrain joignant la cathédrale et que la comtesse avait acheté de Foucher, fils de Girard

[1] Outre Conan, la comtesse Berthe avait eu de son premier mariage une fille Havoise, mariée dans la suite à Hoël, duc de Bretagne, et morte en 1072. Nous trouvons également l'obit d'Havoise dans le nécrologe de Notre-Dame de Chartres : « XIIII kal. sept. (19 août), obiit Hadvisa, filia Berte comitisse. »

[2] *Cart. de Saint-Père*, p. 210.

[3] Quelque temps après la mort de sa fille Havoise, en 1075, Berthe se rendit à Nantes près du duc Hoël, et emmena avec elle un certain nombre de ses familiers, parmi lesquels deux chartrains, Vital et Gautier, *Vitalis et Gualterius, Carnotenses, familiares comitissæ*, figurent comme témoins dans une charte en faveur de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (*D. Lobineau*, col. 116).

[4] « II id apr., obiit Berta, comitissa, que ad ejus ecclesie decorem plura « contulit, videlicet pectorale unum ex auro mundissimo et gemmis preciosis « confectum, quod, in duas partes sectum, altaris scrinium condecorat et duo « thuribula aurea, et filacterium grande et tres capas, et duas casulas, et duo « dorsalia. Terram quoque a Fulcherio filio Girardi, emit, in qua Elemosinam « hujus ecclesie de suo fecit, et ad usus infirmorum ipsius Elemosine furnum « dedit, et alia plura. »

[5] Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que sur l'emplacement où devait se trouver l'ancienne demeure de la comtesse Berthe, est aujourd'hui une maison où l'on voit un charmant escalier du XVIe siècle, connu sous le nom d'*escalier de la reine Berthe*, souvenir populaire, quoique défiguré de la bonne comtesse qui, il y a neuf siècles, résidait en ce lieu.

Digitized by Google

Boël[1]. Sur ce terrain, derrière l'Aumône, elle fit construire une maison fortifiée, qu'elle destina à servir de maison commune aux Bretons qui à sa suite étaient venus fonder une colonie dans la ville de Chartres.

A Chartres ont leur forteresse
Clouse des fosez Sainte-Foi.

Dans une foule d'actes, il est question de cette maison des Bretons. Un polyptyque de l'église de Notre-Dame, de l'année 1300, détermine exactement sa situation : « In vico qui ducit ad portam « Claustri, que aperit versus portam Perticanam et Sellariam, « habet Capitulum quamdam domum sitam juxta domum que « vocatur domus Britonum[2]. » Nous la retrouvons ailleurs, « domus « Britonum prope portam Perticanam ; » dans d'autres titres elle est « appelée « Tour Breton », et « Tour Michel le Breton ».

Voilà donc, pensons-nous, bien déterminée l'époque où s'établit à Chartres cette colonie de Bretons dont parle le *Livre des miracles de la Vierge*. Attirés par la comtesse Berthe, heureuse sans doute de se retrouver au milieu de ceux qu'elle avait tant aimés, ils se fixèrent autour de sa demeure, et donnèrent leur nom à une rue qui de la cathédrale descendait à la rue des Ecuyers.

Et d'une rue ont la baillie
Qui a nom la Bretonnerie.

Il nous reste à dire quelques mots des principaux représentants de cette colonie bretonne du XI^e siècle. Nous en retrouvons un certain nombre dans les chartes de cette époque ; plusieurs même antérieurement à la mort de Conan, mais tous postérieurement à

[1] Ce Foucher était un des personnages les plus riches et les plus puissants de la cité chartraine. Déjà, dans notre introduction à l'Inventaire des hospices de Chartres, nous avions émis la supposition qu'il appartenait à la famille Boël alliée aux vidames de Chartres. Aujourd'hui, nous n'avons plus de doute : parmi les témoins qui signent une charte de 1061 en faveur de l'abbaye de Marmoutier, nous avons trouvé *Fulcherius filius Girardi Bodelli* (*Cart. Blesois*, p. 53).

[2] *Cartul. de Notre-Dame de Chartres*, T. II, p. 404.

Digitized by Google

la date du second veuvage de la comtesse[1] ; ce qui nous semble prouver qu'avant de s'établir définitivement à Chartres, elle y faisait de fréquents séjours pendant lesquels elle avait amené avec elle quelques-uns de ses anciens vassaux, qui acquirent rapidement une certaine importance à Chartres et dans les villes voisines dépendantes du pays chartrain.

Ce n'étaient d'ailleurs pas seulement des hommes obscurs qui avaient ainsi abandonné la Bretagne pour suivre leur ancienne comtesse.

En l'année 1065, le comte Conan était venu à Blois rendre visite à son oncle Thibaut III, *Conanus, minoris Britanniæ comes, cum per Turonum ad avunculum meum comitem Tetbaudum Blesim tenderem*[2]. Il était accompagné de ses principaux barons, et, parmi eux, se trouvait un certain Gilon, fils d'Anquetil. Trois ans auparavant (1062), le même Gilon avait été témoin de la confirmation par Berthe et Conan de la donation faite par eux à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes en 1040. Gilon était encore en Bretagne à la mort de Conan en 1066, car il fut témoin de la fondation faite en l'église collégiale de Saint-Pierre de Rennes par la comtesse Berthe pour le repos de l'âme de son fils. Il vint plus tard s'établir dans le pays chartrain. En effet, le 19 mars 1096, le breton Gilon, *Gilo nomine, in Britanniæ partibus oriundus, dominus Castri Ansquitili*[3] *in Redonensi pago, militaribusque negotiis implicitus*, donne

[1] Nous devons cependant noter une charte dont l'original est malheureusement perdu, mais qui, si la date qui nous a été conservée est exacte, prouve que la comtesse Berthe vint visiter son frère, le comte de Chartres, immédiatement après la mort d'Alain III. Dans cette pièce datée de 1040 au rapport de l'historien Doyen, figurent comme témoins tous les gens de la maison de Thibaut III ; or, parmi ces témoins, nous relevons : « Berthe, comtesse ; Conan, « son fils ; ..... Silvestre de la Bretagne ; Carçois (Carioc ?), précepteur de Conan ; « Judicaël de Bretagne. » (*Hist. de la ville de Chartres*, t I, p. 110.)

[2] *D. Lobineau*, pr. col. 117.

[3] Château-Giron, chef-lieu de canton, arrondissement de Rennes, appelé d'abord Château-Anquetil du nom du père de Gilon. En 1087, *Giro filius Ansquitilli*, donne une charte *apud castellum Ansketili, in domo ipsius Gironis (D. Lobineau*, pr., col. 216). Le château changea de nom après la mort de Gilon ; en effet, dans une pièce de l'abbaye de Saint-Mélaine, nous voyons figurer comme témoin le fils de Gilon, ainsi désigné : « Gaufridus Giron, domi- « nus Castri-Gironis. »

Digitized by Google

aux religieux de Marmoutier tout ce qui lui appartenait à Mâves, dans le pays blésois, et dépose sa donation sur le grand autel de l'abbaye. Parmi les témoins, figure Alain, fils naturel du comte Conan II, *Alanus*, *filius comitis Conani*. Peu de temps après, *non longe post*, le fils de Gilon, Geoffroy, surnommé le Breton, de Château-Giron, *Gauffredus*, *cognomento Brito*, *de Gilone-Castro*, confirme le don de son père. La même année, Osbert, surnommé Ternier, abandonne à Marmoutier la troisième partie de la ville et de l'église de Mâves qu'il tenait en fief de Gilon, *de milite quodam pagi Redonensis*, *Gilone nomine*, *domino castri quod dicitur Ansquitilli*[1]. Nous retrouvons encore Gilon, témoin en 1411 d'une donation faite par Hugues, seigneur d'Amboise, et enfin son obit est inscrit au nécrologe de Notre-Dame de Chartres sous la date du 4 des ides de janvier (10 janvier) : « Obiit Gilo, nobilis brito, qui, « pro anima sua, concessit nobis viaturam quam ipse et filii sui « in terra Beate Marie habebant, jure hereditario[2]. »

Nous avons remarqué que la grande majorité des membres de la colonie bretonne au pays chartrain semble être venue des diocèses de Rennes et de Dol. C'est au reste sur cette partie de la Bretagne que la comtesse Berthe avait eu une domination plus directe, et le récit du *Livre des miracles* vient à l'appui de notre remarque.

Ce sont Bretons nez de Breteigne,
De saint Mallou portent l'enseigne.

C'est de cette contrée que vint Rivallon de Combourg chercher, dans la maison de Hugues II, vicomte de Chartres et seigneur du Puiset, la femme qui devait lui donner pour fils saint Gilduin, une de ces pures illustrations qui appartient aussi bien à Dol qu'à

[1] Archives de Loir-et-Cher, *fonds de Marmoutier*.

[2] Avec Gilon, fils d'Anquetil, dans la relation du voyage de Conan près de son oncle Thibaut en 1065, nous voyons mentionné *Gauffredus Papa-bovem*, Geoffroy Papebœuf. Ce seigneur émigra aussi de la Bretagne pour le pays chartrain ; nous le trouvons témoin d'une donation faite à l'abbaye de Marmoutier. (*Cart. du Vendômois*, p. 190.) Geoffroy Papebœuf s'établit définitivement en Touraine et devint la souche des seigneurs de Rilly.

Digitized by Google

Chartres. C'est en effet à Dol que Gilduin passa les quelques années de sa vie, mais c'est à Chartres qu'il mourut, c'est à Chartres qu'il fut inhumé, c'est là qu'il vécut après sa mort par les miracles qui s'accomplirent sur sa tombe. On sait comment, revenant de Rome au mois d'octobre 1076, il voulut, avant de rentrer à Dol, visiter ses parents du Puiset[1] ; comment, appelé à Chartres par le désir d'y faire un saint pèlerinage, mais aussi sans doute par le plaisir de revoir la comtesse Berthe, sa dame d'autrefois, il tomba dangereusement malade à l'abbaye de Saint-Père où il avait pris demeure et y mourut le 6 des calendes de février (27 janv. 1077[2]).

Vers l'année 1060, le breton Enjubault, *Ingelbaldus Brito*, appelé quelquefois *Ingelbaldus de Vindocino*, était un des puissants seigneurs du Vendômois. En cette même année, deux chevaliers de Vendôme, Goslein et Girard, confirmèrent une donation faite au prieuré de Lavardin, « videntibus cunctis qui curie Ingelbaldi Britonis aderant[3]. » A la même époque, Enjubault abandonne aux religieux de Lavardin le droit de justice dans les terres du prieuré, et, en réparation du tort qu'il leur avait causé, leur donne sept masures de terre aux Orgis, plus la glandée de 300 porcs dans la forêt du Perche[4]. Enjubault avait épousé Hildegarde, fille de Foucher, dit le Riche, de Vendôme : il en eut quatre fils : Vulgrin, Hugues, Geoffroy et Foucher, clerc. En 1102, Vulgrin et Geoffroy, *Vulgrinus, filius Ingelbaldi de Vindocino, et Gaufridus Paganus*[5],

[1] Dans deux chartes du pays chartrain, nous trouvons parmi les témoins, en 1095 et 1104, *Gaufridus brito*, indiqué comme parent, *cognatus*, de Gilduin et de Galeran, frères du vicomte Evrard du Puiset. (*Cart. dunois*, p. 138). Ce doit être Geoffroy de Dinan, petit-neveu de Rivallon, père de saint Gilduin, et par conséquent allié à la famille du Puiset.

[2] L'obit de saint Gilduin est porté au 6 des calendes de février dans les nécrologes de Saint-Père et de Juziers : « Obiit Gilluinus, archiepiscopus. »

[3] *Cart Blésois*, p. 27.

[4] *Cart. du Vendômois* par M. de Trémault, p. 222.

[5] Nous avons déjà dit ailleurs que ce surnom de *Paganus*, si fréquent à cette époque, nous parait indiquer un homme libre faisant valoir des terres à lui appartenantes. Le mot *paysan* ne rend que d'une manière imparfaite le sens de *paganus*.

Digitized by Google

*frater ipsius*, par la main du moine Jarnegonius[1], donnent au prieuré de Lancé l'église de Sainte-Marie[2].

En 1060, le Breton Ascelin est témoin dans une charte d'Agobert, évêque de Chartres : il est cité parmi les chanoines de Chartres qui, du temps du même évêque, ratifièrent une transaction passée entre l'abbaye de Marmoutier et le chapitre de Chartres pour le prieuré de Vieuvicq[3]. Nous le retrouvons encore dans une charte de l'abbaye de Saint-Père vers 1080. C'est le même dont l'obit est porté au nécrologe de la cathédrale de Chartres : « II non apr. (4 avril), obiit Ascelinus, Britto, sacerdos egregius, « qui huic sancte ecclesie librorum bonam copiam contulit, ac « post mortem Herberti, nepotis sui, domum suam et unum agri- « pennum vinearum atque dimidium confratribus suis reliquit. » L'obit de son neveu Herbert se trouve également au même nécrologe : « VI kal. mai (26 avril), obiit Herbertus, Brito, qui ex cano- « nico monachus factus fuit[4], et nobis terram de Manunvilla « reliquit. »

Nous venons de voir deux Bretons, Ascelin et Herbert, pourvus chacun d'un canonicat dans l'église cathédrale de Chartres : un

[1] Dans le cartulaire de Redon, un moine du nom de Jarnogonus apparaît de 1066 à 1101. Nous ne sommes pas éloigné de croire que c'est le même qui de Redon sera venu à Marmoutier. Ce n'est pas le seul exemple que nous ayons de prêtres de Bretagne passés à Marmoutier. En 1114 et en 1120, nous voyons Guillaume, archidiacre de Rennes, devenu prieur de Marmoutier.

[2] *Cart. Blésois*, p. 141. — Nous poursuivons plus loin la généalogie de cette famille. Geoffroy eut quatre fils : Enjubault, Barthélemy, Geoffroy et Vulgrin. En 1120, Vulgrin, *Vulgrinus filius Gaufredi Pagani*, se rendit à Marmoutier, et, en souvenir sans doute des bienfaits de sa famile, y fut honorablement reçu et admis à la participation des prières du monastère, *honorifice susceptus et procuratus est et in crastino suscepit participationem societatis monasterii*, Barthélemy, *Bartholomeus Goffredi Pagani de Vindocino filiis*, apparaît sans cesse dans les chartes de 1120 à 1137. En 1135, le le scribe ajoute : « Idem Bartholomeus Vindocini prepositus erat, vir potens et dives, ut ex multis donationibus constat. » (*Cart. Blésois*, p. 134.) Il avait épousé Guiburge, fille de Payen de Mondoubleau, l'un des plus importants seigneurs du Vendômois.

[3] *Cart. Dunois*, p. 106.

[4] C'est dans l'abbaye de Saint-Père qu'Herbert se retira en quittant son canonicat de Notre-Dame ; car nous lisons dans le nécrologe de cette abbaye : « V kal. mai (27 avril), obiit Herbertus, monachus nostre congregationis. »

Digitized by Google

demi-siècle plus tard, un autre Breton, Robert, fut élevé aux plus hautes dignités ecclésiastiques à Chartres. *Robertus, natione Armoricanus*, Robert le Breton, comme il est parfois appelé, devint doyen du Chapitre de Notre-Dame vers 1148, et en 1155 succéda à Goslein de Lèves sur le siége épiscopal de Chartres. Son obit, publié par nous dans le *Cartulaire de Notre-Dame*, t. III, p. 180, énumère longuement les dons qu'il fit à son église ; nous ne le reproduisons pas, mais nous citerons celui qui se trouve dans le nécrologe de l'abbaye de Josaphat : « 9 kal. oct. (23 septembre). Depositio « domni Roberti, Carnotensis episcopi, amici et benefactoris « nostri, qui, in sui pontificatus administratione egregiis admo- « dum enitens moribus, religionem nostram in maximo habebat « honore et eam ubique terrarum preconiis attollebat et commen- « dabat, necnon nos ipsos et hanc domum quadam prerogativa « charitatis peculiariter diligebat, tuebatur atque fovebat. Denique « et multa alia beneficia dum viveret ab ipso nobis illata sunt, et « in fine dierum suorum LX libras ad edificationem nostri monas- « terii nobis delegavit. Obiit anno MCLXIIII, et jacet apud nos in « sacello sancti Johannis Evangeliste. »

Nous ne croyons pas nous tromper en rattachant également à notre colonie bretonne un neveu de l'évêque Robert, Gautier, archidiacre de Pinserais dans l'église de Chartres, qui nous est connu par son obit : « XIII kal. jun. (20 mai), obiit Gauterius, vir « magne mansuetudinis et humilitatis, nepos Roberti episcopi, « hujus sancte ecclesie canonicus, levita et Pissiacensis archidia- « conus. » Malheureusement il nous est impossible de dire à quelle famille bretonne appartenaient ces deux personnages.

Nous trouvons encore dans les chartes du pays chartrain, en 1064, « Riholdus, Brito, filius Judicalis[1] », qui apparaît aussi dans une autre charte de 1065 ; en 1080, « Reinaldus, Brito, de « Capella[2] » ; en 1126 « Petrus, filius Salomonis britonis ». Puis,

[1] *Cart. blésois*, p. 40.

[2] *Cart. dunois*, p. 120. — Dans une charte de la fin du XI^e siècle, relative à Ancenis, on trouve cité « Rainaldus de Capella, filius Roaldi » (*D. Lobineau*, pr. col. 188), qui nous paraît appartenir à la famille des vicomtes de Donges.

Digitized by Google

dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Père, nous rencontrons, le 6 des nones d'octobre (2 octobre), l'obit de Clément de Coëtquen, évêque de Dol, de 1231 à 1242 : « Obiit Clemens, episcopus Do- « lensis, ad cujus anniversarium habemus xx solidos census. » Vers 1250, au 5 des nones de mars (3 mars) : « Obiit Ansfredus, « ad cujus anniversarium Herveus, Brito, dedit nobis x solidos « super quamdam domum sitam juxta domum Guillelmi, Britonis, « ad caput Sancti-Hilarii. » A la même époque, au 18 des cal. de janvier (15 décembre), dans le nécrologe de l'église de Saint-Saturnin de Chartres : « Obiit Guihummandus, Brito, pro cujus « anniversario et uxoris sue prime, habet hec ecclesia II solidos « super domum suam sitam in Magno vico, juxta furnum « Sparrarum. »

Ce peu d'exemples suffisent : nous n'avons voulu mentionner que les noms qui pouvaient offrir quelque intérêt parce qu'il nous semblait possible de les identifier ; nous avons négligé un certain nombre de citations, qui nous ont paru tout à fait insignifiantes et qui prouvent seulement la fréquence des Bretons dans le pays chartrain[1].

Il nous resterait à constater l'époque de la disparition de cette colonie bretonne, que le Livre des miracles nous représente comme si importante au milieu du XIIIe siècle. Nous croyons cependant que, dès cette époque, elle commençait à perdre de son autonomie et que la fusion avec la population autochtone s'accentuait de jour en jour. Par les deux obits du milieu du XIIIe siècle tirés des nécrologes de Saint-Père et de Saint-Saturnin que nous avons cités précédemment, nous avons vu que les Bretons ne se concentraient déjà plus dans leur quartier de la Bretonnerie : le Breton Guillaume possède une maison près de l'église de Saint-Hilaire, et Guihummand habite dans la Grande-Rue, près de la porte des Epars.

[1] « Warinus Brito » est témoin en 1062 ; en 1066, nous trouvons « Frumen- « tinus, clericus de Britannia » ; en 1072, « Herbertus Brito » ; en 1101, « Gues- « ferius, filius Gaufredi britonis » ; en 1116, « Guillelmus Brito, etc. »

Digitized by Google

La forteresse qui avait été donnée par la comtesse Berthe, où ils tenaient leurs assemblées

Pallement tindrent et concille,

la tour des Bretons, comme on l'appelait, n'eut bientôt plus sa raison d'être. Elle fut achetée par Pierre le Riche, sous-doyen de Chartres, mort en 1326, et léguée par lui au Chapitre pour la fondation d'une chapelle au Gué-de-Longroi[1]. Un siècle plus tard environ, cette tour fut démolie pour l'agrandissement de l'Aumône Notre-Dame ; mais auparavant elle avait été donnée en précaire, sans doute par le Chapitre, à un nommé Michel le Breton, d'où son nom *Tour Michel le Breton*. Ce Michel le Breton était un personnage d'une certaine importance : il tenait de l'évêque en arrière-fief la garde des coins de la monnaie de Chartres[2]. Dans la *Petite Chronique* de l'église de Chartres, écrite en 1389, nous lisons : « In feodo episcopi sunt antique fortericie civitatis, videlicet..... turris et domus Michaelis Breton[3]. »

A partir du XIVe siècle, il devient de plus en plus difficile de suivre la trace des Bretons dans le pays chartrain. Nous trouvons plusieurs d'entre eux curés des paroisses des environs de Chartres, mais les noms mêmes de Brito, Breton, Lebreton ne sont plus des indices assez certains : Breton, Lebreton deviennent des noms de famille, indiquant assurément une origine bretonne, mais origine peut-être assez éloignée. Un seul fait nous paraît encore devoir être signalé : « en 1363, nous voyons, dans une ordonnance du Chapitre de Chartres, que c'étaient des Bretons qui avaient spécialement reçu des chanoines la charge de mesurer les grains du Chapitre[4]. »

[1] *Reg. des Chapitres généraux*, Bibl. comm. de Chartres.

[2] Dans une convention passée en 1312 entre le comte de Chartres, Charles de Valois, et l'évêque Jean de Garlande, il est stipulé « que le comte ne puet fère « monnoie en la comtée de Chartres que il ne la fasse en la ville, et, avec ce, « certaines personnes de Chartres doivent garder les coings, avec émolument, « lequel ils tiennent en arrière-fief de l'évêque. »

[3] *Cart. de N.-D. de Chartres*, t. I, p. 51.

[4] « Capitulum ordinavit quod de cetero grana que recipientur in Loenio « (Loens, magasins du chapitre) recipientur ad mensuram magnam Loenii,

Digitized by Google

C'est là la dernière trace que nous ayons des Bretons formant une corporation au sein de la ville de Chartres. Le nom de la rue de la Bretonnerie a complétement disparu dès le XVe siècle ; le souvenir de la colonie bretonne s'est totalement effacé. Mais il semble être toujours resté des liens d'amitié entre Chartres et la Bretagne. Pendant toute la période des guerres féodales, tandis que nous voyons les Chartrains et les Bretons sans cesse en guerre avec les comtes de l'Anjou, du Maine, du Poitou, etc., jamais nous ne les avons rencontrés engagés les uns contre les autres dans ces luttes si fréquentes alors de seigneur à seigneur, et cependant, par le court récit que nous venons de faire, on a pu constater que leurs rapports étaient assez nombreux pour que des causes de division pussent aussi naître entre eux. Aujourd'hui encore, le nom de Breton est cher à Chartres, et c'est avec bonheur que, tout récemment, la vieille cité de Thibaut le Tricheur a vu une nombreuse députation de Bretons renouveler dans sa cathédrale le pèlerinage qu'y avait fait saint Gilduin au XIe siècle.

LUCIEN MERLET.

« radendo mensuram juste et legitime, et fuit inhibitum ne aliquis officiarius « vel locum tenens ipsius, nec etiam Britones mensuratores, aut alii qui- « cumque in mensuratione hujus modi fraudem faciant sub pena excommuni- « cationis. » *(Reg. des Chap. généraux.)*



Digitized by Google

# EDMOND BIRÉ

M. Edmond Biré vient de faire paraître un nouveau volume intitulé : PORTRAITS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES[1], qui est la continuation de ses PORTRAITS LITTÉRAIRES et de ses CAUSERIES LITTÉRAIRES. Ces nouveaux portraits, de même que les précédents, avant d'être réunis en livre, ont paru en articles dans les journaux et dans les revues. M. Biré pourrait écrire ainsi que Sainte-Beuve dont il est l'excellent disciple : « Chaque publication de ces volumes de critique est une manière pour moi de liquider en quelque sorte le passé, de mettre ordre à mes affaires littéraires[2]. » Ce nouveau livre, comme tous ceux de M. Biré, est riche en documents et écrit dans le même esprit, d'après le même système. Pour bien apprécier cet esprit et ce système, il est intéressant d'étudier dans son ensemble l'œuvre de cet écrivain qui habite Nantes depuis 35 ans et est devenu, on peut le dire, notre concitoyen.

M. Edmond Biré est avant tout et par dessus tout, à mon avis, un *polémiste*. Comme les Vendéens de 1793, ses compatriotes et ses ancêtres, il a pour devise : *Dieu et le Roi*. Ceux-là s'embusquaient dans les épais fourrés de leur pays pour combattre les armées de la République ; lui s'embusque dans les taillis les plus inextricables de l'histoire pour combattre la Révolution et ses adeptes. Sa plume finement aiguisée est souvent plus dangereuse qu'une épée. Toutes ses œuvres sont des œuvres de combat à outrance, sous des titres tout à fait anodins. C'est que M. Biré, voyez-vous, est un défenseur convaincu, fanatique, des idées qui ont fait la grandeur de la France pendant de longs siècles et il a la

[1] Ce volume in-8° vient de paraître ce mois-ci chez Emmanuel Vitte, éditeur à Lyon, place de Bellecour, 3.

[2] *Portraits littéraires* de Sainte-Beuve. Préface du tome I, éd. de 1845.

Digitized by Google

conviction intime, profonde, que ces idées sont seules encore capables de faire la grandeur de notre pays à l'époque actuelle ; il le dit dans une page fort littéraire et fort ingénieuse qu'il a répétée dans plusieurs de ses volumes, suivant sa coutume, lorsqu'il a écrit une chose dont il est satisfait :

« Aladin et sa femme, la belle Badroulboudour, étaient parvenus au comble de la félicité ; leur palais était magnifique et faisait envie à tous les princes étrangers. Certain magicien africain, ennemi d'Aladin et jaloux de son bonheur, se rend dans la ville, achète une douzaine de lampes de cuivre toutes neuves, propres et bien polies, et se met à crier sous les fenêtres du palais : *Qui veut changer des vieilles lampes pour des neuves* ? Aladin qui était parti pour la chasse avait laissé sur une corniche la lampe merveilleuse, source de son prestige et de ses succès, vieille lampe d'ailleurs pleine de rouille et passée de mode. Et à ce propos, l'auteur fait une réflexion bien sage : « On dira qu'Aladin aurait dû enfermer la lampe. Cela est bien vrai, mais on fait de semblables fautes de tout temps et l'on ne cessera d'en faire. » Quoi qu'il en soit, une esclave aperçoit la lampe et l'apporte à sa maîtresse, la princesse Badroulboudour, qui l'échange aussitôt contre une lampe neuve, tout heureuse et toute fière de son marché. »

Le lendemain matin le palais d'Aladin avait disparu.

« Le jour où la France, dédaignant la *tradition*, parce qu'elle était trop vieille et couverte de poussière, l'a échangée contre une belle Révolution toute neuve, n'aurait-elle point, par hasard, commis la même faute que la princesse Badroulboudour[1] ? »

M. Edmond Biré est, on pourrait le dire, né royaliste. Tout enfant, son instinct le poussait à la défense de la Royauté. Il raconte, dans un article sur le *Pacte de famine*, qu'étant au collège et ayant un devoir à faire sur cette question exposée en classe par son professeur, il combattit les idées de celui-ci. « Seul, dit-il, je me refusai à admettre l'existence du fameux *Pacte de famine*. Malheureusement je n'avais que des preuves morales, que de vagues présomptions à opposer aux faits précis, aux documents authentiques

[1] *Victor Hugo et la Restauration*, pp. 467-8, et *Portraits littéraires* pp. 186-7.

Digitized by Google

produits par notre professeur[1]. » Aujourd'hui M. Biré est toujours royaliste, non plus seulement par instinct, mais encore par raisonnement ; ce n'est plus avec des preuves morales, de vagues présomptions, qu'il combat pour la Royauté, mais avec des faits authentiques et des documents précis.

C'est en effet au point de vue documentaire que les ouvrages de M. Biré sont intéressants : c'est par la nouveauté et par la précision des documents que ses livres sont sûrs de vivre. Beaucoup ont écrit avec plus de brio et d'éclat que lui ; bien peu ont apporté un si grand nombre de matériaux à notre histoire et à notre littérature. A la longue, on se fatigue des phrases sonores ; on ne se lasse jamais de faits curieux et exacts qui peignent la physionomie d'un homme ou d'une époque. Prenez ses critiques littéraires et historiques, publiées dans la REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE, dans le CORRESPONDANT et dans la GAZETTE DE FRANCE, et ses monographies, grandes ou petites ; prenez ses volumes d'histoire, examinez-les avec soin, vous y trouverez un style ferme et parfois éloquent, une érudition toujours en éveil pour combattre la Révolution et les révolutionnaires et exalter les bienfaits de la Royauté ; mais jamais rien de creux, jamais rien de vide, jamais rien de déclamatoire. Lorsqu'il a exprimé une fois une idée avec netteté, si cette idée revient sous sa plume, il n'essaie point par amour-propre de l'exprimer d'une autre manière, mais il copie tout simplement et sans fausse honte la page de son précédent volume où elle se trouve. S'il pille quelqu'un, il a au moins l'originalité de se piller lui-même. Il ne tient pas à ce que l'on dise : le style de M. Biré, mais les documents découverts et apportés par M. Biré.

M. Edmond Biré, bien qu'il se défende d'être ce qu'on appelle un *homme de lettres*, bien qu'il pense, comme Rousseau et Michelet, que « la littérature doit être la chose réservée, le beau luxe de la vie, la fleur intérieure de l'âme[2] », a énormément écrit. Il a écrit dans les revues et les journaux de nombreux articles littéraires et historiques, réunis plus tard en volumes sous des titres divers : PORTRAITS LITTÉRAIRES, CAUSERIES LITTÉRAIRES, PORTRAITS HISTORIQUES ET

[1] *Causeries littéraires* : Pacte de Famine, p. 2.
[2] J. Michelet : *Le Peuple*.

Digitized by Google

LITTÉRAIRES, où il nous montre des hommes célèbres ou simplement connus de notre époque qu'il prend vivement à partie ou qu'il réconforte de ses éloges, suivant qu'ils sont adversaires ou partisans de ses idées, en religion et en politique ; il a écrit sur les POÈTES LAURÉATS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1], dont les uns, après un beau départ, se sont arrêtés brusquement et dont les autres ont fait un brillant chemin, des biographies souvent plus intéressantes aujourd'hui que les poèmes couronnés, dont quelques-uns sont assurément remarquables, tels que l'*Ode à l'Arc de triomphe de l'Étoile*, de Boulay-Paty, ou *La France en Orient*, de Henri de Bornier, mais dont aucun n'est devenu populaire, ce qui prouve que les belles poésies ne se font pas sur commande et que la perspective d'obtenir une somme d'argent ou une médaille d'or ne fait pas produire des chefs-d'œuvre ; il a écrit des satires virulentes, inspirées parfois par un patriotisme ardent, sous le titre de DIALOGUES DES VIVANTS ET DES MORTS, où il a mis certainement de la passion politique, mais aussi beaucoup d'esprit et d'érudition, en plaçant dans la bouche de ses personnages leurs propres paroles, leurs propres professions de foi, leurs propres écrits, dont ils avaient perdu le souvenir ; mais ses principaux ouvrages, ceux auxquels son nom restera attaché, sont ses volumes sur Laprade et principalement sur Victor Hugo et sur la Révolution française.

Dans son livre sur Victor de Laprade, M. Edmond Biré nous montre la vie, pleine d'honnêteté, de fierté, du poète monarchiste qu'il a peut-être étudié pour faire antithèse à celle du poète démagogue Victor Hugo. Certes, nous ne demandons pas mieux que d'admirer avec lui les qualités d'homme et d'écrivain de Victor de Laprade, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver que M. Biré a été parfois un peu loin, qu'il a dépassé la mesure en rapprochant cet honnête et brillant poète non seulement de Victor Hugo, mais encore de Musset et de Lamartine. Sans doute il a fait ce rapprochement avec beaucoup d'habileté, sans doute il a montré que par certains côtés fort honorables Victor de Laprade a été supérieur à cette *Trinité de demi-dieux*, suivant une expression de Clovis

[1] *Les poètes lauréats de l'Académie française (1800 à 1874)*, en collaboration avec M. Emile Grimaud.

Digitized by Google

Hugues. Peut-être Victor de Laprade a-t-il été meilleur père que Victor Hugo grand'père[1], peut-être a-t-il eu des sentiments plus patriotiques que Musset[2], peut-être, en peignant l'âme humaine, a-t-il choisi un sujet plus élevé que Lamartine en peignant la nature, et par là j'entends le monde matériel[3], c'est fort possible ; mais il n'en est pas moins incontestable, quoi qu'en ait dit le poète Sigismond Kransinski[4], que Musset, Victor Hugo et Lamartine ont eu, de l'avis de la plupart des grands critiques et même de M. Biré qui dans plusieurs de ses volumes ne trouve à opposer à Victor Hugo que Musset et Lamartine, ont eu, dis-je, plus que Victor de Laprade d'envergure et de génie. Nous pensons que François Coppée, en succédant à Victor de Laprade, a eu raison, dans son discours de réception, après avoir analysé les œuvres de son prédécesseur, de parler de lui comme d'un poète qui a « suivi la route de l'art les yeux toujours fixés comme un berger de l'Ecriture sur l'étoile de l'idéal, comme d'un poète qui serait au premier rang, s'il n'était pas né dans un siècle qui a donné à la France Alfred de Musset, Lamartine et Victor Hugo ».

Sur le dernier de ces trois poètes, M. Edmond Biré a composé non pas un seul volume, comme pour Victor de Laprade, mais plusieurs ; il a voulu, « par une copieuse et parfois diffuse histoire de l'homme et de ses œuvres, apporter, suivant le conseil de son maître Sainte-Beuve, quelque lumière sur le talent, le caractère et la personne de Victor Hugo ».

M. Edmond Biré est un grand admirateur du grand poète : il le regarde, ne cesse-t-il de répéter, comme « le plus grand artiste en vers qui ait jamais écrit », « un artiste incomparable[5] », mais il ne trouve pas l'homme à la hauteur de l'écrivain, et lui, qui avait d'abord cru qu'on avait jeté avec malice et perfidie « l'injure à Victor Hugo sur son rocher[6] », après avoir étudié à fond sa vie,

[1] *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres*, p. 354-5.
[2] Loc. cit., pp. 222-4.
[3] Loc. cit., p. 393.
[4] Loc. cit., p. 204.
[5] *Portraits littéraires*, p. 139.
[6] *Revue de Bretagne et de Vendée*, p. 571, tome II, 1857. *Souvenirs bretons* de Stéphane Halgan, par M. Edmond Biré.

Digitized by Google

après avoir pénétré les secrets mobiles de ses rancunes et de ses haines, après des investigations longues et minutieuses dans son existence et dans ses œuvres, il est arrivé à cette antithèse énorme, à savoir que « le poète était un géant, l'homme un nain », et il nous a peint Victor Hugo tel qu'il l'a vu, « sublime comme Corneille et menteur comme Dorante, admirable comme Molière et ridicule comme Trissotin[1]. »

Lorsque M. Biré a commencé à écrire sur Victor Hugo, dont les beaux vers avaient enchanté sa jeunesse, il ne croyait pas arriver à une telle conclusion, et il était plutôt porté à la louange qu'à la satire pour le poète des CHATIMENTS, qui, lui, ne se gênait point pour attaquer et vilipender ses adversaires, qui composait, suivant l'expression de Lamartine, ces « diatribes de génie que la colère peut écrire d'une main, mais que l'autre doit effacer, car en politique on peut combattre, jamais injurier ». Lorsque M. Biré a répondu, en 1837, à l'Épître des CONTEMPLATIONS adressée au marquis du C. d'E., lorsqu'il a reproché au grand poète, en des vers où respirent l'admiration et le regret, d'avoir abandonné la cause des rois et de sa mère, il était certes loin de lui être hostile, mais il l'exhortait à reprendre les jours purs, éclatants de sa jeunesse; il lui criait, au risque de paraître *trop hardi* :

Si vous avez changé, vous n'avez pas grandi.

Eh quoi ! grandir, après ces œuvres de jeunesse
Où votre muse, fière, ardente, enchanteresse,
Avait du premier coup atteint ces hauts sommets
Que nul, nul ici-bas, ne dépasse jamais !
Grandir, après avoir, adolescent sublime,
Touché de l'idéal la pure et blanche cime !
Après avoir, pareil à l'aigle audacieux,
Dépassé le nuage et plané dans les cieux !
Cela ne se pouvait[2]...

[1] *Gazette de France*, 16 juin 1891.
[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857.

Digitized by Google

Après avoir ainsi célébré son génie, après avoir supplié le poète de revenir au culte de sa jeunesse, après avoir évoqué à ses yeux l'image de sa mère, une de nos compatriotes, une Bretonne, une Nantaise, M. Biré, certes, croyait avoir accompli son devoir, il croyait avoir tout dit et n'avoir plus qu'à déposer la plume. Mais, sept ans après, Victor Hugo se mit à publier son roman des MISÉRABLES si magnifique dans certaines parties, et, dans un chapitre intitulé : *Ce qui se passait en France en 1817*, il jetait, comme le dit encore Lamartine, « le sarcasme et le rire malséant sur la vieillesse des princes qui protégèrent sa jeunesse[1]. » M. Biré se dit alors : « Puisque je n'ai pas réussi à détourner de la Révolution le grand poète, il est de mon devoir, à moi, royaliste, de défendre la Royauté contre ses attaques, quelle que soit mon admiration pour son talent. » Et il se mit à la besogne, et il releva et confondit avec une patience et une érudition extrêmes les erreurs de l'ancien panégyriste de la Restauration, en suivant exactement le même procédé, la même marche que Victor Hugo, marche et procédé dont il a parfaitement, et du premier coup, saisi les avantages et les dangers qu'il signale dans la préface même de son volume : « Pour combattre la Restauration, dit-il avec justesse, Victor Hugo s'est placé surtout au point de vue anecdotique : me reprochera-t-on d'avoir attaché trop d'importance aux *petits faits* devenus une arme entre ses mains? Mais comment ne pas reconnaître qu'en histoire les *petits faits* engendrent souvent les grandes erreurs et que, choisis et groupés avec art, ils ne sont pas plus inoffensifs que ces petites pluies dont Mme de Sévigné écrivait : Ce sont les petites pluies qui gâtent les grands chemins[2]. »

Pour démolir le chapitre de Victor Hugo sur : *Ce qui se passait en France en 1817*, M. Edmond Biré a été obligé de composer un volume entier : « Parce que si une phrase, si un mot suffisent à l'attaque, la défense est souvent obligée de multiplier ses preuves[3]. » Mais en étudiant Victor Hugo dans ses rapports avec la Restaura-

[1] *Cours familier de littérature*, tome XV : Entretien LXXXII, p. 13.
[2] *Victor Hugo et la Restauration* : Préface, p. 7.
[3] Eodem loco.

Digitized by Google

tion, il avait recueilli beaucoup d'anecdotes curieuses, intéressantes sur le poète à cette époque : de là son volume sur VICTOR HUGO AVANT 1830. Pour composer ce volume, il fut obligé de faire de nouvelles recherches qui dépassèrent encore son cadre et il fut amené à écrire, non plus un, mais deux volumes sur VICTOR HUGO APRÈS 1830. Ces deux livres suivent Victor Hugo jusqu'en 1852 et donnent un léger aperçu de la fin de la vie du poète, ce qui me fait présumer à bon droit que M. Biré nous donnera encore un volume sur l'exil, le retour en France et les dernières années de Victor Hugo. C'est en effet son procédé habituel, en terminant un ouvrage, de jeter pour ainsi dire les jalons d'un autre, précisément parce qu'il ne compte pas l'écrire mais il le fait toujours, emporté par l'intérêt de son sujet. Il est alors obligé de répéter dans VICTOR HUGO AVANT 1830 des pages entières de VICTOR HUGO ET LA RESTAURATION, et dans VICTOR HUGO APRÈS 1830 des pages entières de VICTOR HUGO AVANT 1830, si bien que le plan de chacun de ces volumes pris à part est admirablement construit, tandis que le plan général laisse un peu à désirer.

En terminant son second volume sur VICTOR HUGO APRÈS 1830, M. Biré met Victor Hugo au premier rang des écrivains comme artiste en vers, mais au-dessous d'Alphonse de Lamartine comme poète véritable, parce que les vers de celui-ci viennent du cœur et ceux de Victor Hugo le plus souvent du cerveau[1]. Rappelant, en 1888, dans ses PORTRAITS LITTÉRAIRES, ce passage de son volume, il s'exprime ainsi : « J'écrivais en 1883 dans un livre consacré à la jeunesse de Victor Hugo : Lamartine restera le premier poète du dix-neuvième siècle. Cette opinion, qui fit presque scandale, il y a cinq ans, est devenue l'opinion commune[2]. » A lire cette phrase on croirait de prime abord que M. Biré a été le premier à mettre Lamartine au-dessus de Victor Hugo en 1883. Si c'était là ce qu'il avait voulu dire, il aurait assurément commis une erreur, car, pour ne citer qu'un exemple, Alexandre Dumas a écrit en 1868, dans la préface du FILS NATUREL : « Lamartine, la figure la plus rayonnante des

[1] *Victor Hugo après 1830*, Tome II, p. 513.
[2] *Portraits littéraires*. Lamartine, p. 144.

Digitized by Google

temps modernes, poète, historien, romancier, homme d'Etat, critique, orateur, qui tient de Virgile, de Tacite, de Bernardin de Saint-Pierre, de Washington, d'Aristote et de Cicéron... » Et il ajoute, s'adressant au poète, après l'avoir montré dans tout l'éclat de sa jeunesse et dans toute l'horreur de sa vieillesse : « Plus tard et quand nous serons sûrs que cela ne nous coûtera rien, quand tu seras bien mort, bien enterré, nous t'élèverons des statues, et si quelque autre pays se vante de ses poètes, ou si la France même en produit, nous battrons les uns et nous démolirons les autres avec le chantre d'Elvire et des Girondins. Jusque-là, bonhomme, permets qu'on t'immole à Hugo, le seul qui te reconnaisse aujourd'hui pour son maître. » Hugo a, en effet, écrit ces vers cités par M. Biré à plusieurs reprises :

Nous tiendrons pour lutter dans l'arène lyrique,
Toi, la lance, et moi, les coursiers[1].

C'était aussi l'avis de Victor de Laprade que Lamartine l'emportait comme poète sur Hugo et même sur Châteaubriand, comme on peut s'en convaincre par la lecture du livre que M. Biré a consacré à la vie et aux œuvres de ce poète[2]. Non, ce que M. Biré a voulu dire, c'est qu'en 1883, l'opinion générale mettait Hugo au-dessus de Lamartine et qu'aujourd'hui l'opinion commune met Lamartine au-dessus de Victor Hugo ; ce qu'il a voulu dire, c'est qu'en 1883, sans redouter le scandale, il a hardiment, avec quelques rares critiques, mis Lamartine au premier rang des poètes du dix-neuvième siècle. Est-ce à dire que Lamartine ait eu sur les hommes de la Révolution les mêmes idées que M. Biré ? Nullement, mais, comme l'a dit M. de Vogüé dans la Revue des Deux-Mondes du 15 janvier dernier : « Chez Lamartine vous ne trouverez ni un mensonge intéressé, ni une méchanceté. Aussi, ajoutait-il, n'a-t-il pas à craindre de rencontrer son Biré. » Il disait vrai, M. Edmond Biré a toujours rendu à Lamartine un éclatant hommage, et s'il a combattu ses idées en politique, comme il avait combattu celles de

[1] A Alphonse de L. Octobre 1825. *Odes et ballades.*
[2] *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres*, pp. 301-2.

Digitized by Google

Victor Hugo à la différence de ce qui lui est arrivé pour ce dernier, plus il a approfondi la vie de Lamartine, plus il s'est incliné devant la grandeur, la noblesse et la générosité de son caractère. Lamartine, ce grand cœur, a pour ainsi dire façonné à son image les hommes de la Gironde ; comme Paganel, Bailleul et Garat, Thiers et Mignet, Alexandre Dumas et Nodier, emporté par son enthousiasme et son lyrisme, il n'a vu que le beau côté de la médaille des Girondins, dont M. Biré nous a montré le revers. « L'on relégua, dit celui-ci, parlant des panégyristes de la Gironde et en particulier de Lamartine, l'on relégua dans l'ombre la première partie de la carrière des Girondins, celle où ils avaient rivalisé de violence et d'inhumanité avec les pires Jacobins, et l'on ne s'attacha à ne voir en eux que les adversaires de la Commune et de Marat, on frappa en leur honneur une médaille dont on avait bien soin de ne pas montrer le revers[1]. » C'est ce revers que M. Biré nous a montré. Les hommes de la Gironde, descendus du piédestal où les avait placés la légende, nous sont apparus à la clarté du flambeau de l'histoire, non plus comme des types de vertus idéales, mais comme des orateurs de talent égarés dans une époque troublée par l'ambition et par la peur, et se laissant entraîner parfois à des déclamations outrées, à des compromissions et à des faiblesses criminelles. L'œuvre du *chantre des Girondins*, suivant l'expression de Dumas, est un magnifique poème ; celle de M. Biré est une œuvre remarquable de polémiste et de critique d'histoire[2], dénotant chez son auteur une grande patience, une grande érudition et une remarquable habileté dans le maniement de la plume.

M. Edmond Biré, en écrivant la Légende des Girondins, avait été amené à faire de nombreuses recherches sur la Révolution française. Si le livre de Victor Hugo et la Restauration a été l'origine de ses autres livres sur Victor Hugo, on peut dire que celui de la Légende des Girondins a été l'origine de ses autres livres sur la Révolution. Ici, il a taillé la Révolution française en faits divers, comme

[1] *La légende des Girondins*, p. II.

[2] Il est curieux de noter que le livre de M. Biré porte le titre : *Légende* des Girondins, et celui de Lamartine : *Histoire* des Girondins.

Digitized by Google

il avait taillé Victor Hugo en anecdotes ; ici comme là, « il n'a point suivi le grand chemin où passe l'histoire en son carrosse et d'où sont bannis le buisson d'aubépine, le liseron et l'églantier », mais il s'est « engagé dans les sentiers de traverse où l herbe pousse, où fleurit l'anecdote, où les petits détails nous arrêtent à chaque pas[1] ». C'est donc l'histoire anecdotique et bourgeoise de la Révolution que nous montre M. Biré dans ces livres curieux et amusants où la Révolution française, dépouillée de son panache guerrier, nous apparait en robe de chambre, et quelle robe de chambre ! Ces livres où cette époque fameuse est taillée en petits faits comme les MÉTAMORPHOSES d'Ovide ont été taillées en rondeaux par Benserade, nous montrant ce que nous pourrions appeler l'envers de l'histoire, sont le JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LA TERREUR. PARIS EN 1793 et PARIS PENDANT LA TERREUR. Ils embrassent l'histoire des Girondins, à un jour près, et finissent avec eux. Le JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS va, en effet, du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793, de l'abolition de la royauté à l'exécution du roi ; PARIS EN 1793 va du 22 janvier 1793 au 2 juin 1793, de la mort de Louis XVI au 31 mai et à la chute de la Gironde, et PARIS PENDANT LA TERREUR, du 14 juin 1793 au 2 novembre 1793, depuis la chute de la Gironde jusqu'à l'exécution des Girondins. Je puis donc dire avec raison que ces trois livres sont en quelque sorte les suppléments de la LÉGENDE DES GIRONDINS. Quant à leur valeur historique, elle est incontestable. M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a porté sur le deuxième volume de cette série : PARIS EN 1793, qui a obtenu le second prix Gobert, le jugement suivant, dans son rapport sur les concours de l'année 1889[2] : « M. Edmond Biré met en scène un narrateur supposé, un témoin imaginaire, qui, jour par jour, rend compte à la fois des événements dont Paris est le théâtre pendant cette année terrible et de l'impression qu'ils produisent sur l'esprit du public effrayé. Cette sténographie quotidienne a tout l'intérêt d'un roman et toute la valeur d'une véritable histoire, où pas un fait n'est avancé sans une preuve, sans un document à l'appui. Le récit saisissant est aisé, vif et naturel. Déjà nous con-

[1] *Victor Hugo et la Restauration*, pp. 48 et 49.

[2] Académie française, séance publique annuelle du jeudi 14 novembre 1889.

Digitized by Google

naissions l'auteur comme un érudit et un écrivain dans un premier ouvrage dont celui-ci n'est que la suite; dans son JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, il avait mérité que l'Académie reconnût en lui les qualités qu'elle vient de retrouver encore et qu'elle aime à couronner aujourd'hui. » Les mêmes éloges sont applicables, je viens de le dire, au troisième volume : PARIS PENDANT LA TERREUR, qui continue PARIS EN 1793, comme celui-ci avait continué le JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS, car dans ce volume l'auteur s'est appliqué comme dans les précédents à ne pas avancer un fait « sans une preuve, sans un document à l'appui[1] » .

M. Edmond Biré est un excellent disciple du grand critique Sainte-Beuve, dont Victor de Laprade a dit : « Il dissèque, il analyse avec une merveilleuse habileté ; il ne sait pas recomposer et résumer. Il nous montre admirablement les plus minces détails, les fibres les plus ténues d'un prosateur ou d'un poète, mais il ne met jamais le doigt sur le point central, sur le grand ressort, sur ce qui est l'homme lui-même[2]. » Comme son illustre modèle, M. Edmond Biré dissèque, analyse avec une merveilleuse habileté, il nous montre les plus minces détails, les fibres les plus ténues d'un prosateur ou d'un poète, mais, il faut bien le reconnaître, pour lui comme pour Sainte-Beuve, d'après Laprade encore, « un homme n'est composé que d'atomes et de molécules capricieusement agglomérés. » Ce défaut de pouvoir envisager un homme ou une époque *en bloc*, comme dirait Clémenceau, lui fait parfois regarder de trop près un détail qui acquiert par ce rapprochement de l'œil du critique une importance qu'il n'a pas en réalité. Hoche, par exemple, a, pour monter en grade, flatté un jour les manies et serré la main de Marat ; et M. Biré de s'écrier par la bouche de son *bourgeois de Paris* : « Vingt victoires n'effaceraient pas une pareille tache[3] ! » En est-il bien sûr ? Mais quel est donc le grand roi, le grand capitaine, auxquels on ne puisse reprocher des fautes et même des crimes commis par un motif d'ambition, et qui pourtant restent magnifiques et glorieux dans l'histoire? Il ne faut pas voir de trop

[1] *Paris pendant la Terreur :* Préface, p. VI
[2] *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres :* Lettres à un prince exilé, p. 270.
[3] *Paris en 1793,* p. 280-3.

Digitized by Google

près les grands hommes et les grandes choses. Victor Hugo, dans une pièce des CONTEMPLATIONS, nous représente une terre au flanc âpre, avare, inclément, d'où la foi et la religion sont bannies, dont la tempête agite les océans, dont la guerre fait s'entretuer les habitants, dont les cités sont en flammes; puis, dans un superbe accent de lyrisme, il s'écrie :

Et que tout cela fasse un astre dans les cieux !

Je suis bien persuadé que si l'on faisait l'histoire de Lazare Hoche, engagé à seize ans et à vingt-cinq ans général en chef de l'armée de la Moselle, que si on nous le représentait à cet âge où l'on n'est guère aujourd'hui que sous-lieutenant, chassant les Autrichiens de l'Alsace après la victoire de Weissembourg, passant le Rhin et gagnant successivement les batailles de Neuwield, d'Ukerath, d'Altenkirchen, on n'attacherait pas une trop grande importance à ses relations avec le tyran d'alors, on mettrait sa poignée de main sur le compte de l'ardeur ambitieuse de la jeunesse et de l'inexpérience politique chez un soldat, et l'on n'en chargerait pas trop la mémoire de ce général mort à vingt-neuf ans. Il en serait de même, à plus forte raison, si l'on considérait dans leur ensemble Victor Hugo et la Révolution française, les deux principaux sujets des études de M. Edmond Biré, qui est trop habile pour s'être attardé à étudier un petit homme et une petite chose destinés à tomber dans l'oubli et à entraîner dans leur chute nécessairement les livres où l'on s'occupe d'eux : le poète restera, et M. Edmond Biré le pense assurément, et serait bien fâché pour l'avenir de ses œuvres qu'il en fût autrement, un astre de première grandeur, malgré ses taches, dans le firmament de la poésie, et la Révolution française, malgré ses crimes et ses atrocités, un fait immense dans notre histoire nationale et dans celle de l'humanité.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*Contemplations*, tome I, p. 225

Digitized by Google

LES OUBLIÉS

# DEUX CORSAIRES NANTAIS

## SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE

## FRANÇOIS AREGNAUDEAU, ALEXIS GRASSIN

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Deux Nantais complètement oubliés aujourd'hui, et qui méritent bien une simple mention historique.

Souvent lors de l'exécution des nouvelles percées, l'administration est en quête de noms à donner. Nous croyons que ceux d'Aregnaudeau et de Grassin figureraient avec avantage, dans la liste des voies de notre ville, à côté des Thurot, des Lapérouse, des de Langle et autres marins célèbres, mais étrangers à la contrée. Certainement les choix ne manquent pas ; toutefois nous réclamons pour nos braves concitoyens trop négligés.

Depuis bientôt vingt ans, nous cherchons à rappeler leur mémoire en faisant connaître les droits qu'ils ont acquis, soit par les incidents qui marquèrent leur carrière maritime, soit par les actions d'éclat qu'ils accomplirent.

M. Cunat a publié une œuvre intéressante : *Saint-Malo illustré par ses marins*. Nous avons entrepris, pour le port de Nantes, un travail identique. Seulement, parfois, nous nous sommes heurté à un mauvais vouloir marqué, provenant d'une fausse interprétation

Digitized by Google

de la guerre de course, d'une ignorance systématique du rôle des dévoués auxiliaires de la marine du gouvernement, si redoutés de l'ennemi. Malgré cela nous poursuivons notre tâche, persuadés, comme l'enseigne une vieille devise, qu'

A LA PARFIN VÉRITÉ VAINC !...

## I

## FRANÇOIS AREGNAUDEAU

Parmi les capitaines qui s'illustrèrent dans la guerre de course sous la République et l'Empire, l'un des plus intrépides et des plus marquants fut Aregnaudeau. Ses brillants exploits, ses prises nombreuses, le mystère qui enveloppe sa fin tragique lui assurent un rang distingué entre tous ses contemporains.

Fils de Louis Aregnaudeau, marchand, et de Catherine-Jacquette-Victoire Boivin, il naquit à Nantes le 22 août 1774. Petit et trapu, sa carrure annonçait une vigoureuse constitution, de même que ses traits mâles et accentués dénotaient l'énergie, la résolution et le courage.

En avril 1793, âgé de moins de 19 ans, il faisait ses premières armes en qualité d'enseigne sur le *Sans-Culotte*, corsaire de Nantes, équipé dès le début de la guerre, et qui, sous le commandement du brave Plukett, se signala contre les Anglais. Aregnaudeau était à bonne école et sut en profiter.

En l'an V, du 21 décembre 1796 au 15 mai 1797, comme enseigne non entretenu, il a sous ses ordres le chasse-marée armé de la République le *Sans-Culotte*[1].

Le *Moniteur* du 1er pluviose an VII (20 janvier 1799), nous apprend que « l'*Heureux-Spéculateur* de Cherbourg, capitaine Renaudeau, a enlevé en plein jour, sur la rade de Darmouth, un superbe navire anglais chargé de fer.

[1] Adm. de la Marine, *Revues, Armements*.

Digitized by Google

« Le même bâtiment a fait, pendant une croisière de quatorze jours dans la Manche, trois autres prises, dont un navire à trois-mâts, sous pavillon américain, ayant huit canons et chargé pour le compte anglais de sucre, café, pelleteries, riz, bois de campêche et autres marchandises, cette prise entrée à Cherbourg est estimée 1,500,000 francs. »

Quelques mots pour suppléer au laconisme de la feuille officielle, qui a aussi le tort d'estropier le nom de notre intrépide corsaire.

Ses trois prises en sûreté, Aregnaudeau repart de Cherbourg et met le cap sur le port de Darmouth, admirablement défendu par deux citadelles et de formidables batteries. A l'entrée de la rade il louvoie un moment en vue de quantité de bâtiments de guerre, puis avisant un superbe transport de la marine royale, chargé de fer, à l'ancre sous le feu des forteresses et de la côte, se dirige droit sur lui. L'atteindre, le canonner, jeter une cinquantaine d'hommes sur son pont, couper les câbles, orienter les voiles et fuir est l'affaire d'un quart d'heure; et les deux navires disparaissent aux yeux des Anglais interdits, stupéfaits de tant d'audace.

Les feuilles britanniques tonnèrent une fois de plus contre l'*impudence* des corsaires français, ce fut tout. L'*Heureux-Spéculateur* rentra à Cherbourg, escortant sa magnifique capture, dépistant facilement les bâtiments légers, trop tard lancés à sa poursuite.

Ce ne furent probablement pas les seules prises amarinées par notre brave capitaine jusqu'aux préliminaires de la paix, signés le 1er octobre 1801. Mais les détails sur ces expéditions manquent.

Nous le retrouvons seulement le 5 février 1803, rentrant en rivière de Bordeaux sur l'*Heureux-Ménage* expédié du Cap, île de Saint-Domingue.

Absent depuis six mois, il vient un instant à Nantes embrasser sa femme et une petite fille qui lui était née le 14 janvier 1803.

Son activité reprend un nouvel essort lorsque le 16 avril de la même année, le roi d'Angleterre rappelle son ambassadeur, déclarant une seconde fois la guerre à la France. Aregnaudeau retourne à Bordeaux, et y reçoit le commandement de la *Blonde*, magnifique corsaire de 36 canons, armé par MM. Grammont et Chégaray, sur lequel en thermidor, an XI, juin-juillet 1803, il poursuivait victorieusement les commerçants ennemis.



Digitized by Google

Après avoir donné plusieurs fois à ses armateurs de bonnes nouvelles de la *Blonde* par des navires capturés, ainsi transformés en courriers, notre vaillant Nantais rentra lui-même à Bordeaux escortant le CULLANDS-GROWE sa dernière prise. C'était un anglais monté par un nombreux équipage et des mieux armés. Mais la *Blonde*, malgré son nom poétique et galant, sut si bien diriger son feu, faire tonner ses batteries et parler ses caronades, que son malheureux antagoniste dut baisser pavillon, n'osant pas affronter la suprême et redoutable épreuve de l'abordage. Le CULLANDS-GROWE, très richement chargé, avait été assuré en Angleterre pour la somme énorme de deux millions cinq cents mille francs, représentant sa valeur numéraire.

Le 4 ventôse an XII (24 février 1804), Aregnaudeau appareillait du port espagnol de Santander. Le 10, il amarinait la DIANA, le 12 l'ECLIPSE. Le 23, la SALLY et REBECCA de 22 canons, le ROLLINDSON, de 18, tous deux bourrés de marchandises jusqu'au pont, et allant de Démérari en Angleterre, durent mettre le cap vers les côtes de France, où ils arrivèrent sans encombre. Le 1er germinal, le ZÉPHIR, malgré ses 16 canons, amenait pour le corsaire.

Enfin, le 10 germinal, 31 mars, la *Blonde* rentra elle-même au port de Passage. Elle ramenait encore deux prises importantes, dont un gros temps la sépara le 6, et faites dans les circonstances suivantes[1] :

Le 3 germinal, 24 mars, la *Blonde*, à trois heures et demie après midi, se trouvait par les 48 degrés de latitude Nord, et 21 degrés 25 minutes de longitude Ouest, quand le matelot de vigie signala une voile sous le vent. Le capitaine reconnut presque aussitôt une autre voile, puis une troisième ; au bout d'une demi-heure neuf bâtiments étaient en vue. Ils formaient un convoi escorté par une corvette, au grand mât et à la poupe de laquelle flottaient la flamme et le yacht britanniques.

Aregnaudeau pouvait inquiéter les marchands, les harceler,

[1] *Moniteur* du 20 germinal an XII. — Feuille nantaise du 19 germinal. — *Les Corsaires Français*, par N. Gallois, t. II, p. 246-250, auquel nous empruntons en partie ce récit, etc.....

Digitized by Google

s'emparer des traînards, éviter un engagement inégal avec un adversaire de la force du convoyeur. Il prend un parti plus brave, plus français, cingle directement sur la corvette et engage un combat corps à corps, à portée de pistolet.

Le Wolvereins, capitaine sir Henry Gordon, capitaine de vaisseau, n'avait que 73 hommes d'équipage, mais portait en batterie 8 caronades de 24, deux canons et 6 caronades de 12. Toute cette artillerie montée sur affûts tournants lui donnait une grande supériorité sur l'audacieux corsaire. Cette disproportion n'arrête point Aregnaudeau, et, lorsqu'on le héla dédaigneusement, en anglais, d'amener pour le Wolvereins, la *Blonde* répond par une bordée dont la détonation l'ébranle jusque dans sa coque, et dont les boulets, la mitraille, les grappes de raisins, les paquets de cigares portent en plein sur l'ennemi. La lutte s'anime, l'artillerie anglaise produit bien quelques avaries, cependant pas un des Français n'est atteint, et les cris de douleurs qui s'élèvent de la corvette attestent les pertes qu'éprouve son équipage.

Le feu durait depuis trois quarts d'heure lorsque le terrible cri : à l'abordage ! à l'abordage ! retentit sur la *Blonde*, à peine séparée de la corvette par quelques brasses. L'effet de ce cri redouté est si grand pour l'ennemi que trois fois les officiers du Wolvereins déclarent qu'ils se rendent. Aregnaudeau fier, à juste titre, d'une victoire qui n'a pas coûté une égratignure à un seul des siens, ordonne de cesser le feu, lorsque plusieurs coups de canon partis de la corvette lui blessent six hommes.

Une aussi lâche trahison exaspère nos marins. Le capitaine les arrête en leur montrant le pavillon ennemi qui s'abaisse pour ne plus se relever. La corvette était désemparée, les boulets du corsaire l'avaient trouée de part en part, elle coulait bas et s'enfonçait visiblement au milieu de l'Océan.

Nos marins, outrés de la perfidie anglaise, dont six de leurs camarades étaient victimes, veulent dans leur fureur continuer à mitrailler impitoyablement de déloyaux adversaires. Aregnaudeau, puisant dans son cœur de nobles paroles, les ramène instantanément aux sentiments d'honneur et d'humanité innés chez les enfants de la France, et ces hommes altérés de sang, de carnage et

Digitized by Google

de vengeance, se précipitent dans les embarcations pour arracher généreusement les ennemis à la mort, tandis que les navires du convoi fuient et disparaissent.

A peine l'équipage de la corvette est-il à bord du corsaire, que celle-ci s'abîme dans les flots. Le convoi qu'elle escortait était hors de vue. Aregnaudeau fait manœuvrer dans l'aire de vent où il suppose le convoi. La *Blonde* se couvre de toile, la soirée et la nuit se passent ; au jour apparaissent, éparpillés comme un troupeau de moutons et fuyant en désordre, les huit marchands qui, la veille, naviguaient en pleine sécurité sous la protection d'une corvette de la marine royale britannique. Le Nelson et l'Union durent obéir aux canons des Français et désormais se laisser escorter par la *Blonde* qui, malheureusement, les perdit de vue pendant le coup de vent du 6 germinal qu'elle eut à essuyer dans le golfe de Gascogne.

Trente-cinq jours suffirent à cette croisière mémorable qui, avec le Wolvereins, nous valait neuf navires et 228 prisonniers

A la réception de la nouvelle de si heureux résultats, les armateurs écrivirent au capitaine nantais :

« Bordeaux, 14 germinal an XII.

« On ne manœuvre pas mieux, Monsieur, on ne réunit pas plus de talent à tant d'activité ; on n'est pas plus brave dans le combat et ensuite plus généreux ! C'est à la fortune à faire le reste.

« Si elle nous prive de ce qui fut si bien mérité, tous nos moyens nous restent puisque votre *aimable Blonde* et vous nous restez. Tant que vous ne vous lasserez pas de la conduire à de nouveaux succès, nous les jugeons infaillibles.

« La confiance de tous les actionnaires est la même. Je leur ai envoyé votre journal qui sera vu à Paris comme il l'a été ici et qui ne peut l'être partout qu'avec l'intérêt qu'inspirent le courage et la modestie.

« Vous ne parlez que des braves que vous commandez, et tout le monde dira comme moi qu'ils ne peuvent pas ne pas l'être à l'exemple de leur capitaine.

« L'éloge que vous faites de M. Godet suffirait à sa réputation. Je suis personnellement jaloux d'acquitter les droits qu'il a acquis

Digitized by Google

à notre reconnaissance. Je charge en conséquence nos amis de ne rien épargner dans les soins à lui donner et qui, j'espère, nous conserveront cet excellent officier. Je m'empresse aussi de prévenir sa famille en évitant de l'alarmer. Soyez auprès de M. Godet l'interprète de nos vœux et de tous les sentiments que nous lui avons voués.

« Soyez-le de notre satisfaction d'une aussi belle conduite auprès de tous vos officiers-majors, de vos officiers-mariniers et de tous vos matelots, volontaires, novices et mousses, que nous confondons tous, puisque l'équipage entier de la *Blonde* ne forme qu'une seule et même famille de braves. Il l'a prouvé et le prouvera encore, ses succès nous rendront doublement heureux, car c'est autant pour chacun de vous que nous les désirons que pour nous-mêmes. Nous désirons surtout que tous vos braves nous restent attachés comme nous le leur sommes et comme nous avons à cœur de le leur prouver.

« Double ration, je vous prie, à bord de la *Blonde*, le jour où l'équipage recevra des armateurs ce juste tribut de leur reconnaissance par son vaillant et cher capitaine.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer, et c'est avec autant de plaisir que de sincérité que je vous renouvelle les assurances de ma parfaite considération et de mon inviolable attachement.

« GRAMONT. »

D'un autre côté, le ministre de la marine et des colonies écrivait au commissaire principal de la marine à Bayonne :

« Paris, 23 germinal an XII.

« Le correspondant des citoyens Gramont, Chegaray et Cie, citoyen commissaire, armateurs du corsaire la *Blonde*, vient de me prier de donner des ordres pour faciliter la réexpédition de ce bâtiment qui vient de relâcher à Santander.

« Je suis très disposé à avoir égard à cette demande en considération des succès que ce corsaire vient d'obtenir pendant sa dernière croisière, qui a procuré 228 prisonniers anglais après la

Digitized by Google

capture de huit bâtiments au nombre desquels je distingue surtout la corvette le Wolvereins, commandée par le capitaine de vaisseau Henry Gordon et coulée à la suite du combat soutenu le 4 germinal.

« Cette dernière action me paraît devoir mériter une récompense au capitaine français Aregnaudeau, commandant la *Blonde*, et aux marins de son équipage qui ont montré le plus de bravoure pendant le combat. Je vous autorise en conséquence à faire connaître mes intentions au capitaine Aregnaudeau, et pour que je sois à portée de présenter une demande précise au premier consul en faveur de ce capitaine et des marins qui l'ont efficacement secondé, vous voudrez bien me faire connaître immédiatement son âge et le lieu de sa naissance. Vous lui demanderez en même temps une liste certifiée par lui et par les officiers du corsaire, laquelle indiquera l'âge, le lieu de naissance, le quartier d'inscription, la durée des services des marins qui par leur conduite dans le combat sont réellement dignes d'être encouragés. Cette liste indiquera ce qui a fait remarquer le courage de ces marins, ainsi que les blessures qu'ils ont pu recevoir. Je n'ai pas besoin de faire observer que ces propositions ne doivent porter que sur les hommes qui se sont éminemment distingués du reste de l'équipage.

« Decrès.

A son retour à Bordeaux la *Blonde* fut chaleureusement acclamée. Le commerce fêta le vaillant équipage dans une brillante réunion tenue à l'hôtel de ville et offrit à l'intrépide capitaine une épée d'honneur. Par lettre d'avis datée de Paris le 29 messidor an XII (18 juillet 1804), M. le grand-chancelier Lacépède informa M. Aregnaudeau que l'Empereur en grand conseil venait de le nommer membre de la Légion d'honneur.

Le 20 septembre 1804, la *Blonde*, qui avait repris la mer, subit à son tour un échec, au sujet duquel nous n'avons aucun détail. Avec un tel capitaine la lutte dut être chaude!... Néanmoins il lui fallut amener son glorieux pavillon et se rendre à la frégate la Loire. Quelle amère douleur pour Aregnaudeau d'être capturé, non seulement par un bâtiment jadis français, mais encore par

Digitized by Google

un bâtiment qu'il avait probablement vu construire à Nantes et qui portait le nom du beau fleuve sur les rives duquel s'était écoulée son enfance. Ainsi le veut parfois le sort des combats[1].

Après quelques années de captivité dont nous ne pouvons préciser le terme, Aregnaudeau, libre par voie d'échange, reprit son aventureuse carrière. Sous son commandement, le lougre corsaire l'*Actif* de la Rochelle introduisait au passage un trois-mâts américain chargé de riz, coton, etc., ainsi que l'annonce le *Journal de Nantes* du 28 février 1808. La croisière finie, il rentrait à Paimbœuf le 20 mars suivant. Un peu de repos, bien mérité, au sein de sa famille augmentée d'un fils le 24 mai, puis il retournait à Bordeaux prendre la direction du brig la *Joséphine*, auquel pendant son voyage dans l'ouest de la France l'impératrice avait consenti à donner son nom.

En 1810, Aregnaudeau monta sur le *Duc-de-Dantzick*, brig de 291 tonneaux, construit à Nantes en 1803, armé de 14 canons de 18 et 103 hommes d'équipage, armateurs MM. Bertrand et Feydeau. Parti de Mindin le 8 octobre, il rentra le 26 février 1811.

Le 20 novembre, il captura au passage de la Sombrère le trois-mâts anglais la Cérès sortant de la Martinique, repris au bas de la rivière de Bordeaux.

[1] La frégate de 44, la *Loire*, don patriotique des Nantais à la République, fut construite sur l'emplacement de la gare actuelle des marchandises en face les magasins de l'Entrepôt. Le commandant Desagenaux présida à sa mise à l'eau, qui eut lieu le 3 germinal an IV (23 mars 1796), et à son armement. Cédée au commerce pour la course le 1er frimaire an VI (21 novembre 1797), sous la direction du capitaine J.-B. Lecour, ce qui fit dire : *la Loire a pr s son cours*, elle ne sortit pas et rentra au pouvoir du gouvernement le 8 décembre 1797. La *Loire* partit de Mindin le 8 janvier 1798 pour se rendre à Brest sous le commandement de M. L.-M. Legouardun, capitaine de vaisseau de 1re classe (Arch. de l'Adon de la marine). Placée sous les ordres du capitaine Segond, elle fit partie de la division Bompart, qui appareilla de Brest pour l'Irlande le 16 septembre 1798. Après avoir participé de la manière la plus active à l'engagement qui eut lieu le 12 octobre entre la division française et l'escadre aux ordres du commodore sir Borlase Waren, à la suite duquel, outre le vaisseau le *Hoche* de 78, les frégates la *Coquille*, l'*Embuscade*, la *Bellone*, la *Résolue*, l'*Immortalité*, tombèrent au pouvoir des Anglais, la *Loire* soutint encore quatre nouveaux combats admirables, magnifique et brillante épopée navale consacrée par quatre belles gravures, et fut prise à son tour, rasée comme un ponton, prête à couler bas. (Voir notre brochure : *Une page de la marine militaire du port de Nantes*, 1877, in-8°, 38 pages.)

Digitized by Google

Le 4 décembre, au même point de croisière, le trois-mâts anglais la Bonetta, chargé comme le précédent de denrées coloniales, amenait pour lui. Il en fut de même dans le golfe du Mexique pour l'américain le Cantone, allant de Liverpool en Angleterre, chargé de 1275 balles coton, et l'anglais Jane, allant de Savannah à Liverpool avec 700 et quelques balles coton.

Dans le cours de sa croisière il a coulé plusieurs navires de nulle valeur, a reçu plusieurs chasses de frégates et corvettes et éprouvé cinq forts coups de vent, dans le dernier desquels le 5 février, ayant reçu de graves avaries, il a été contraint de jeter sa batterie à la mer[1].

Le 16 juin 1811, le *Duc de Dantzick* et son vaillant capitaine remettaient en mer.

Le 28 août entrait à New-York une prise anglaise dont le gouvernement américain prenait possession, sous prétexte que le corsaire avait enfreint les lois d'interdiction.

Le journal américan *The Statesman* indique en octobre 1811, comme capturés par le corsaire français, le *Duc-de-Dantzick*, le Planter de Londres, le Tottenham, et un schooner espagnol allant des Barbades à Démérari.

Le capitaine du corsaire la *Gazelle*, arrivé à Morlaix le 13 décembre 1811, rapporte : « Que le corsaire le *Duc-de-Dantzick* détruisait le commerce des îles. Il change sa croisière à chaque instant et n'expédie aucun navire. Il en a pris ou brûlé environ trente-six.

« Le capitaine Aregnaudeau, ayant enlevé 40,000 piastres à bord d'une de ces prises, a mis tous ses passagers à Porto-Rico et est allé croiser dans un autre parage. Là, il rencontra une goëlette espagnole, armée de dix caronades et un fort équipage qu'il amarina prestement. Il trouva à bord 160,000 piastres, dont 60,000 appartenaient à l'armateur du capitaine de la *Gazelle*.

[1] Adm. de la marine — *Feuille nantaise*, 28 février 1811. — Le *Publicateur de Nantes*, 24 avril 1811, contient les lignes suivantes, datées de Londres 15 avril ... le Fameux corsaire le *Duc-de-Dantzick*, qui en dernier lieu a causé de si grandes pertes à notre commerce de l'Ouest, avait capturé un navire anglais, qu'il a conduit à Charlestown, où le navire et la cargaison ont été condamnés et vendus aux enchères. »

Digitized by Google

« Le capitaine Aregnaudeau a failli être pris par un gros navire qu'il rencontra un soir et qu'il crut marchand. L'ennemi demanda qui il était?... où il allait?... Il répondit être une lettre de marque allant de Liverpool à la Jamaïque. Pendant la soirée il parla avec ce navire qu'il conserva en vue toute la nuit. Aux premières lueurs du jour il s'en approcha, et dès les premières bordées le fit amener. Ce navire avait une cargaison splendide dont le capitaine nantais a pris le meilleur.

« Aussi assure-t-on que le *Duc-de-Dantzick* est un bâtiment très riche. On peut juger du dégât qu'il a fait par le chiffre des croiseurs mis à sa poursuite et à sa recherche : ils sont au nombre de treize dont sept frégates. Jusqu'ici sa marche vraiment extraordinaire l'a fait échapper. Le capitaine Aregnaudeau devait être de relâche en Amérique, pour échanger son argent contre des valeurs sur France et opérer son retour[1]. »

Telles sont le dernières nouvelles authentiques reçues à Nantes touchant le *Duc-de-Dantzick*.

A la suite de son récit du beau combat de la *Blonde* contre le Wolvereins, M. N. Gallois emploie trois pages pour reproduire une fantastique histoire, à lui racontée, dit-il, par « un marin qui a parcouru toutes les mers sous la République et l'Empire ». Suivant ce conteur du gaillard d'avant, qu'il a soin de ne pas nommer, une frégate francaise, revenant des colonies, aperçut un navire dont « l'allure étrange excita la curiosié de l'équipage et du commandant. Celui-ci fit mettre une embarcation à la mer pour le visiter.

« Des plaques de sang desséché couvraient le pont, à chaque mât étaient crucifiés des cadavres, hachés de coups, dans un état de putréfaction très avancée. Dans la batterie une trentaine de cadavres étaient également cloués en croix !..... Quelques papiers trouvés épars, et aussi tachés de sang, dans la cabine du capitaine, firent connaître que ce corsaire était celui d'Aregnaudeau. »

En éditant sans réflexion cette page émouvante, l'auteur de *l'Histoire des corsaires de la République et de l'Empire* ne s'est pas demandé ce que sont devenus ces papiers ?... quelle était la

[1] *Affiches de Nantes*, 23 décembre 1811.

Digitized by Google

frégate?... ce qu'a fait le ministre du rapport dressé par le commandant sur une rencontre aussi extraordinaire, intéressant non seulement la marine, mais encore les familles des marins du corsaire?... Les officiers, les hommes de la frégate ont-ils donc été obligés de garder le silence sur cet événement?...

Or, aucun bruit, aucune nouvelle de ce genre ne parvint à l'administration du port de Nantes. Les armateurs ne reçurent jamais le moindre avis. Nul, parmi les nombreux parents et amis des 103 hommes de l'équipage, n'eut connaissance de rien de semblable, et la notoriété si justement acquise au célèbre corsaire eût conservé au moins un écho traditionnel de ce funèbre épisode.

Le registre des armements, archives de l'administration de la marine, porte dans la colonne observations « *Duc-de-Dantzick*, 1813, sans nouvelles, on le présume perdu corps et biens ».

MM. Jules et Emile Aregnaudeau, fils du capitaine, et marins aussi, le dernier capitaine de frégate, ont tout fait pour connaître le sort de leur malheureux père. Ils ne purent arriver à d'autre présomption que celle que nous allons indiquer, d'après ce qui nous a été dit par M^lle^ Aregnaudeau, M. Bertrand, fils de l'armateur, M. Desagenaux, les parents de M. Denéchaux, premier lieutenant du *Duc-de-Dantzick*, etc.....

« Dans le golfe du Mexique, ou les parages de son embouchure, (nous notons la divergence qui n'est pas grande), un navire de guerre anglais eut à l'entrée de la nuit un engagement terrible avec un corsaire français, qui jamais ne voulut se rendre. Une violente tempête sépara les deux adversaires. L'anglais put à grand'peine gagner un port, tandis que son antagoniste des plus maltraité dut couler pendant la nuit!... »

Telle est, croyons-nous, la version la plus conforme à la vérité et à tout ce que nous connaissons d'Aregnaudeau, de sa bravoure, de sa détermination et des treize navires lancés à sa poursuite. De même que la *Cornélie* et le *Chéri*, le *Duc de-Dantzick* eut pour tombeau l'Océan, et son équipage d'élite, moins heureux que ceux de ses devanciers, périt en entier dans la catastrophe.

François Aregnaudeau avait épousé, le 23 floréal an VI (12 mai 1798), M^lle^ Louise-Jeanne Briand, rentière, fille de Nicolas Briand,

Digitized by Google

et de Mathurine-Louise Le Clainche, nièce de l'abbé Briand, diacre d'office de la cathédrale de Nantes, noyé sous Carrier. Les enfants de ce mariage furent :

1° Mlle Aglaé, née à Nantes, le 23 frimaire (3 décembre 1798), à laquelle nous devons communication des pièces et notes concernant son père, et qui nous fit voir l'épée décernée à celui-ci par le commerce de Bordeaux, décédée à Nantes, le 22 janvier 1881 ;

2° Emile Aregnaudeau, né le 29 pluviôse an VIII (18 février 1800), nommé par décret du 4 février 1814, avec son frère Amédée, au lycée de Napoléonville, à pension entière, mort, commune de Chantenay-lez-Nantes, le 10 décembre 1860, capitaine de frégate en retraite, et chevalier de la Légion d'honneur ;

3° Mlle Egérie, née à Nantes, le 24 nivôse an XI (14 janvier 1803) nommée, par ordonnance royale du 28 mai 1816, élève gratuite de la maison royale de Saint-Denis ;

4° Amédée Aregnaudeau, né à Nantes le 24 mai 1808, mort le 30 juillet 1818 au collège Royal d'Angers ;

5° Jules, né à Nantes le 16 janvier 1811, capitaine au long-cours, mort aux Antilles, commandant un navire du port de Marseille.

*(A suivre).*

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO,

*Archiviste de la ville de Nantes.*

Digitized by Google

# SOUVENIRS

D'UN

# VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

## Publiés par son Fils

(SUITE[1])

---

Le 6, l'amiral fut salué par tous les bâtiments de la rade.

*30 décembre 1827. — Ourlac. La Magicienne et Bisson.* — Le 13, on signala l'*Armide* à Ourlac. Nous appareillâmes le 14 pour aller la rejoindre. Elle avait à son bord l'ambassadeur de France, M. Guilleminot et sa famille. *La Driade* ramenait aussi l'ambassadeur d'Angleterre M. Canning.

Le lendemain il fut décidé que la frégate conduirait en France l'ambassadeur, et en attendant que son logement y fût préparé, il passa sur le *Trident* où nous fûmes bientôt fort ennuyés de sa présence par la gêne qu'il nous causa. Dans l'après-midi nous reçûmes aussi madame Guilleminot et ses filles, jeunes personnes de 16 à 17 ans, qui paraissent à peine appartenir à l'espèce humaine tant elles sont sveltes et grêles. La cadette possède un fort joli minois. Madame Canning est une femme jeune et charmante. Quant à l'amabilité de ces dames, il m'est tout à fait impossible d'en rien dire, car nous étions contraints de nous tenir toujours à distance respectueuse. Cependant on prétend que la dernière est pleine d'esprit.

Malgré tout le plaisir que l'on peut éprouver en voyant à bord de jolies femmes, nous n'eussions pas été fâchés, nous autres élèves, d'en être promptement débarrassés, car elles nous réduisaient presque à ne manger que du lard et des haricots. L'amiral, pour les

[1] Voir la livraison de

Digitized by Google

bien traiter, accaparait toutes les provisions, et s'étant emparé de tous les coins où nous pouvions en loger, il nous privait des douceurs que nous auraient procurées des vivres frais, sans nous offrir en compensation quelques soirées agréables ou un service moins pénible.

Le 16, la frégate *la Magicienne* mouilla sur la rade, et nous apprit la malheureuse affaire de Stampalie où l'intrépide Bisson se fit sauter plutôt que de se rendre à des brigands, qui certes ne lui auraient pas fait de quartier. Voici les faits tels qu'ils nous furent rapportés :

Un brick pirate venait d'être pris par la gabare *la Lamproie*, mais comme l'équipage de ce dernier était peu nombreux, il laissa sa prise à *la Magicienne* qui se chargea de l'armer pour la conduire à Smyrne. 15 hommes commandés par l'enseigne Bisson y furent embarqués, puis elle prit le brick à la remorque. Un assez fort coup de vent, qui surprit quelques jours après la frégate, la força de lâcher cette remorque, et au lieu d'attendre et d'escorter la prise, elle l'abandonna et continua sa route. Le mauvais temps contraignit bientôt Bisson à relâcher à Stampalie, seul port qu'il avait sous le vent et qui était réputé pour servir de retraite aux forbans.

Dans la nuit, un de ses prisonniers s'étant échappé, il ne douta plus qu'il allait être attaqué par les pirates quand ils apprendraient le petit nombre d'hommes qui formaient son équipage. Bisson rassemble alors ses matelots, les prépare à un combat à outrance, leur déclare son intention de ne pas se rendre à des bandits qui les assassineraient lorsqu'ils seraient tombés en leur pouvoir, et convient avec son pilote Trémentin que le dernier des deux qui survivrait ferait sauter le bâtiment lorsque les Grecs en seraient possesseurs. Ses prévisions se réalisèrent la nuit suivante. Deux mistics montés par 150 hommes vinrent, en l'attaquant par l'avant, à la faveur de l'obscurité, lui ôter la ressource qu'il pouvait tirer de 4 pièces de canon dont était armé le brick. Cependant à la tête des siens, il opposa aux agresseurs la plus vigoureuse résistance et ce ne fut qu'en passant sur le corps de dix matelots français que les Grecs, après avoir perdu beaucoup de monde, furent maîtres du navire.

Digitized by Google

Bisson blessé, voyant que tout était perdu, ordonne aux cinq matelots qui lui restent de se jeter à la mer pour tâcher de gagner la côte à la nage. Quant à lui, armé d'un pistolet, il descend dans la chambre où se trouvaient plusieurs barils de poudre. De dessus le pont, le pilote lui tient la main, et lorsque tous les Grecs furent montés à bord, au signal *adieu* de Trementin, il fait feu et saute avec son navire. Le plus heureux hasard voulut que le pilote fût lancé à la mer, étourdi de sa chute, mais seulement avec un bras contusionné. Le froid rappela promptement ses esprits et sur un débris du bâtiment il parvint à gagner le rivage.

Les habitants de Stampalie qui n'étaient pas tous complices dans cette affaire recueillirent nos six braves. Quelques jours après on trouva sur la plage les corps de 70 à 80 Grecs et les membres épars de l'intrépide mais trop malheureux Bisson.

Cet acte de dévouement fut mis à l'ordre du jour de la division; le nom de Bisson fut proclamé à bord de tous les bâtiments, et de nombreux hourras prouvèrent que tous les marins français étaient prêts à faire ce que l'honneur du pavillon pourrait exiger d'eux[1].

[1] Hippolyte Bisson naquit à Guémené-sur-Scorff (Morbihan) le 3 février 1796. Voici son acte de naissance tel que je l'ai donné dans le répertoire général de *Bibliographie bretonne*.

« Le 16 pluviôse an IV de la république, devant moi Jean-Louis Le Blanc faisant les fonctions de commissaire de l'Etat civil de la commune de Guémené, est porté au lieu des séances un enfant pour lequel a été faite la déclaration suivante :

« Marie-Jeanne Le Nouveau, sage-femme de profession, demeurant en cette commune de Guémené, assistée de Joseph Le Guyader, homme de loi, âgé de 46 ans, et de dame *Brossard*, veuve de *Raymond Duchelas* (la grand'mère) âgée de 60 ans, demeurant séparément dite commune de Guémené, laquelle sage-femme a dit que le 14 du courant environ midy, *Marie-Anne Raymond-Duchelas*, femme de *Magloire-Laurent Bisson*, absent, *faisant avec son épouse son domicile ordinaire en la commune de Lorient*, est accouchée dans la maison de *Anne Brossard*, sa mère, résidant, comme dit est, dans cette commune, d'un enfant mâle et que c'est elle qui l'a aidée dans les travaux de l'enfantement

« La déclarante ajoute que l'intention de la mère et celle du père, manifestée avant son départ, est que leur fils porte le prénom de *Hipolithe* (sic).

« Sa *sache* (*sic*) femme ayant déclaré ne savoir signer, l'ont fait avec moi les témoins ci-devant désignés, lesdits jour et an que devant. Signé au registre : Le Guyader, Brossard-Duchelas, et Le Blanc, commissaire public. »

Digitized by Google

Le commandant de *la Magicienne* qui vint rendre compte de ces faits à l'amiral en reçut, dit-on, une verte réprimande pour avoir abandonné la prise. Il doit être à cette occasion renvoyé prochainement en France.

Le 20 décembre, nous voyons arriver la frégate anglaise l'*Isis*. C'était cette frégate qui, l'année dernière, aux Antilles, lutta pour la marche avec *la Surveillante*. Son capitaine la faisait passer pour la plus fine voilière de l'Angleterre, et cependant elle fut obligée d'en rabattre, car la nôtre, que l'on était loin en France de mettre au premier rang pour la marche, la devança sous toutes les allures et fut de retour presqu'un jour avant elle. Loin de présenter l'aspect d'un beau bâtiment, elle le cède beaucoup en tenue sur toutes les autres frégates anglaises de la station.

Jusqu'à la fin de décembre, le mauvais temps me força de rester continuellement à bord. Cette saison est extraordinairement fertile en naufrages ; tous les jours nous apprenons que quelques bâti-

Né chez sa grand'mère maternelle, *Bisson* perdit sa mère en naissant, et son père s'étant remarié, il fut élevé chez sa grand'mère, puis au collège d'Avranches. Embarqué comme mousse en 1811, puis élève de l'école de marine à Brest, sur le *Tourville*, élève de 1re classe en 1816, *enseigne de vaisseau* le 1er mars 1821, il fut embarqué en 1827 sur *la Magicienne* dans l'escadre du Levant. La frégate ayant capturé le pirate grec *Panayoti*, Bisson fut chargé, comme on vient de le voir, de prendre le commandement de la prise avec 6 hommes de l'équipage et 15 Français : un coup de vent l'ayant séparé de la *Magicienne*, il dut relâcher à l'île de Stampalie, et le 10, attaqué par des forces supérieures, couvert de sang et voyant son pont et sa cale occupés par les forbans, il cria au pilote Trémentin, à qui il avait fait jurer de faire sauter le navire s'il lui survivait, d'ordonner à tous les Français encore valides de se jeter à la mer, puis se laissant affaler à mi-corps dans sa cabine, il dit simplement à Trémentin : *Adieu, pilote, je vais tout finir*, et mettant le feu aux poudres, il fit sauter le navire (5 novembre 1827). 70 pirates périrent dans l'explosion, Trémentin ayant sauté en l'air fut cependant sauvé ainsi que 4 autres matelots du bord, et le 9 mars 1898 il fut nommé enseigne de vaisseau.

Le nom de *Bisson* a été donné à une place de Lorient, sur laquelle on a élevé sa statue en bronze ; à un navire de l'Etat ; à un hôtel de Paris (Quai des Vieux-Augustins) etc. Un monument a été élevé en son honneur à Guémené, et l'inscription en est rapportée dans la notice ci-dessous citée de la *Biog. bretonne*. — Un journal littéraire qui se publie depuis quelques années à Lorient pendant la saison théâtrale est intitulé : *La Lorgnette de Bisson*.

J'ai cité dans la *Bio-bibliographie bretonne*, t. III, p. 314 à 316, 22 notices ou documents biographiques sur *Bisson*.

Digitized by Google

ments marchands ont sombré, que 60 ou 80 navires ont déradé de Ténédos, et nous en voyons venir en relâche dont les avaries constatent un mauvais temps prolongé. Pour nous, mouillés sur une bonne rade, nous semblons défier les ouragans et nous n'éprouvons d'autres désagréments que de manquer de moyens de communication avec la terre : la force du vent les rend impraticables.

*21 janvier 1828. — Tempêtes.* — Le 1er janvier 1828, il y eut grand dîner chez l'amiral ; nous y sablâmes le champagne en marins. Le 6, la rade était couverte de bâtiments français. Les deux corvettes d'instruction, *la Bayadère* et *la Victorieuse*, venaient d'arriver de France, ainsi que l'*Iphigénie*, superbe frégate portant 60 canons de 30, expédiée en toute hâte avec un gréement neuf et n'ayant encore qu'une couche de peinture. Elle paraissait assez mal tenu, mais on doit tout attendre de M. Abraham, officier distingué qui en est lieutenant chargé du détail. Le 7, presque tous les bâtiments appareillaient : *la Bayadère* pour Chypre, *la Victorieuse* pour Salonique, malgré un temps affreux. La neige, la pluie et les coups de vent se succèdent sans interruption : en Bretagne l'hiver n'est certainement pas aussi maussade.

Exemple : le 17 au matin, en revenant de l'aiguade avec la chaloupe, je fus assailli par un grain de nord qui brisa ma grande vergue, et en me privant de cette voile, faillit me faire manquer le vaisseau que la violence du vent m'eût certainement empêché de regagner plus tard. Dans la nuit nous décalâmes nos mâts de perroquets et au point du jour on fut obligé de les dépasser entièrement. Vers 6 heures, le lendemain, on s'aperçut que le canot de l'amiral et le petit canot dont les amarres étaient rompues étaient en dérive à quelque distance du vaisseau. On arma promptement le grand canot pour les sauver, mais quelqu'activité que l'on mit dans cette opération, les deux embarcations étaient déjà près de terre quand on put les atteindre, et la violence de la mer les jeta tous les trois à la côte avec 40 hommes qu'on y avait envoyés. Quelques heures plus tard, un brick anglais mouillé sur rade près de la Fontaine chasse sur ses ancres et réclame de prompts secours. Un de nous y est envoyé avec la chaloupe, mais la violence du vent et l'état de

Digitized by Google

la mer ne lui permettent pas de revenir à bord. Le soir, le canot major est expédié pour porter à terre des vivres aux hommes qui y sont depuis le matin avec les embarcations, ses tentatives de retour sont inutiles, on est obligé de le haler sur le sable pour l'empêcher d'être brisé par les lames.

La tempête durait encore le 20, le froid était excessif, le thermomètre marquait 8 degrés au-dessous de zéro. Vers 8 heures on me donna l'ordre d'aller porter à l'île Saint-Georges des vivres aux forgerons qui y étaient établis et qui n'en avaient pas reçus depuis deux jours. Je lutte pendant deux heures contre une mer affreuse pour faire une demi-lieue, et enfin, grâce à la marche supérieure du canot du commandant qui m'était confié et à la vigueur de mes matelots, je parvins à gagner le rivage. A l'abri d'un rocher, autour d'un grand feu, nous séchâmes tant bien que mal nos vêtements, et après avoir eu encore plus de mal dans cette traversée que dans la première, nous arrivâmes à bord coulant bas d'eau. J'étais gelé de froid, mais un bol de punch qui m'attendait dans la grande chambre me réchauffa bientôt et rendit à mes membres engourdis leur souplesse naturelle. Le soir, le seul canot qui nous restait fut encore envoyé porter des provisions à terre, d'où il ne put revenir.

Le 21 seulement, la bourrasque cessa et nos hommes avec les canots rentrèrent après avoir bivouaqué sur la côte pendant trois jours par un froid de 7 à 8 degrés, les uns cachés dans des creux de rochers dont ils avaient bouché l'issue avec des voiles, d'autres sous les tentes de pêcheurs maltais dont ils avaient réclamé l'hospitalité. Quant aux embarcations, on en fut quitte pour en abandonner plusieurs qui, n'ayant pu facilement être tirées à la côte, s'étaient défoncées sur les rochers.

Enfin, le 22 janvier, l'*Echo* part pour la France, et dans l'après midi nous faisons voile pour Smyrne. Le voyage fut proportionnellement aussi long que la traversée d'Enée de la côte de la Troade en Italie. N'ayant que sept lieues à faire, nous mouillâmes deux fois, et ce ne fut que le troisième jour après notre départ que nous arrivâmes dans le port, enchantés d'être à Smyrne, car depuis plus d'un mois nous vivions très mal à Ourlac sans pouvoir dépenser notre traitement. Ici nous avons l'espoir de quelques plaisirs



Digitized by Google

aux approches du Carnaval, et nous nous trouvons au centre des nouvelles que la diplomatie nous cache, nous réduisant à les apprendre à bord de quelque bâtiment étranger.

*16 février. — Carnaval à Smyrne.* — Le séjour à Smyrne est presque aussi monotone que celui d'Ourlac : pas un bal, pas une soirée. Tous les Français sont ici tristes comme des bonnets de nuit, on dirait qu'ils voient à chaque instant les Turcs prêts à les égorger. Cependant les nouvelles de Constantinople sont à la paix et je ne conçois rien à l'espèce de solitude dans laquelle vivent les Smyrniotes cet hiver. Certes les jeunes filles n'ont pas donné leur voix pour qu'on agisse de cette manière. Pour nous, depuis que le *Palinure* est à nos côtés, nous noyons nos ennuis dans le vin de Champagne ; il devient à la mode. Les élèves ne donnent plus un déjeuner sans qu'il en paraisse quelques bouteilles sur la table. Malheureusement, pour en dissiper la fumée, nous en sommes réduits à nous coucher presqu'aussitôt ou à faire sur le pont la promenade sentimentale. Hélas! personne ne reçoit en ville, pas un endroit décent où nous puissions mettre à profit toute la gaîté que fait naître un bon repas.

Le 8, nous avons la douleur de voir un homme se tuer en tombant de la grande hune. Je croyais qu'au combat seulement on était destiné à voir un pont couvert de sang. Là du moins l'impression est moins forte par la vue du danger que l'on court soi-même, mais en paix ces scènes font frissonner. Ce malheureux est tombé à quatre pas de moi, tous ses membres ont été fracassés et sa cervelle a jailli au loin de toutes parts; j'en tremblais d'émotion un quart d'heure après. Dans l'après-midi, la *Flèche* nous donne des nouvelles de l'expédition tentée par nos bâtiments joints à deux frégates anglaises contre le rocher presqu'inexpugnable de Carabouse. Ce repaire de tous les brigands de l'Archipel s'est enfin rendu sans aucune résistance. Deux ou trois bricks corsaires qui se trouvaient dans le port ont été coulés. Les Grecs qui occupaient le fort l'ont évacué et maintenant des troupes françaises et anglaises l'occupent simultanément. Cette affaire a néanmoins coûté cher aux Anglais, car, par une brise assez fraîche du large survenue,

Digitized by Google

pendant l'attaque, les frégates la *Cambriane* et *l'Isis* s'étant abordées, la première désemparée n'a pu s'élever de la côte et s'est brisée sur les rochers qui ferment l'entrée du port. L'équipage seulement est parvenu à se sauver à terre. En peu de temps la grosse mer a entièrement démoli la frégate.

Le 10, les décorations pour l'affaire de Navarin sont distribuées aux officiers du bord. Je vois avec le plus grand plaisir la croix d'honneur attachée sur la poitrine de M. Alix et de M. Vrignaud qui compte cinq combats. Trogoff ne la reçoit pas, au grand étonnement de tout le monde : personne mieux que lui ne la méritait. C'est lui seul qui, aidé de deux canots anglais, a dégagé le *Scipion* de son brutal ; c'est lui qui a fait preuve de la plus grande intrépidité en courant au secours de quelques malheureux de l'*Isamia* lorsque cette frégate était prête à sauter, et il se trouvait sur les marches de l'échelle du *Trident* lorsque revenant de cette expédition son canot coula sous les débris provenant de l'explosion. On parle d'une seconde promotion sur laquelle il sera porté sans doute, mais c'est un des premiers qui devait être cité, et ce retard ne fait pas honneur à ceux qui l'ont oublié tout d'abord.

Voici le 20 février, et notre carnaval s'est passé le plus tristement du monde, il n'y a pas eu un bal. L'année dernière je n'ai fait que paraître ici et j'ai assisté à cinq ou six réunions ; cette année personne ne reçoit. Les jours que partout on consacre au plaisir, nous les employons à suivre en flânant des troupes de sales masques, afin d'apercevoir çà et là aux fenêtres quelques jolis minois que la curiosité y attire. Nos soirées se passent dans le pont ou sur le hamac, car la pluie et le mauvais temps continuent à nous empêcher de mettre pied à terre, même les jours peu nombreux qui ne sont pas employés par les exercices presque continuels à bord. Lorsque survient une journée moins maussade que de coutume, ne connaissant aucune maison en ville où je puisse passer quelques heures, je suis réduit à errer sous les orangers dans les jardins qui bordent les rives du Mélise. C'est, dit-on, sur ces bords fameux qu'Homère composa son « Iliade » Peut-être alors avaient-ils quelque chose d'imposant, mais maintenant que tout a dégénéré sur ce sol classique, on n'y trouve plus qu'un ruisseau fangeux, bien peu

Digitized by Google

propre à inspirer un poète. La nature n'y est plus aussi riante et souvent la boue m'a forcé à rebrousser chemin dans mes promenades sentimentales. En somme, notre vie, depuis bientôt trois mois, est d'une monotonie à donner le spleen.

La *Philomèle* nous a amené ici un peintre envoyé par le roi pour faire le tableau du combat de Navarin, c'est M. Garneray.[1] D'après son album et quelques aquarelles de marines que je lui ai vus, j'ai tout lieu de penser qu'il s'attachera plutôt à faire de l'effet que de l'histoire. Cependant l'esquisse du tableau est achevée et quoique l'action principale se passe dans des plans trop éloignés, il est possible d en tirer parti; il doit aller bientôt à Navarin prendre une vue de la côte et de la batterie de Sphacterie où il s'est placé.

(*A suivre.*) J.-M.-V. Kerviler.

[1] Ambroise-Louis Garneray, né à Paris le 19 février 1783, fils, père de peintres, conservateur du Musée de Rouen, etc., médaillé dès 1819, ✻ en 1852, mourut à Paris le 11 septembre 1857. Voy au *Dictionnaire général des artistes*, par Bellier de la Chaignerie, la nomenclature de ses principaux tableaux. (t. 1, p. 608. Celui de la Bataille de Navarin figure au Salon de 1831).

Digitized by Google

LES ARTISTES NANTAIS

# HENRY PICOU

*(Suite et fin)*

Continuons, si vous voulez, notre visite. Le mobilier que renferme l'atelier n'est pas beaucoup plus luxueux que celui de la chambre à coucher. Dans le milieu se trouve une table de grandeur moyenne, sur laquelle sont entassés pêle-mêle des crayons, des porte-plumes, des godets, des pinceaux, des grattoirs, un pot à tabac et du papier à cigarettes. Le long des cloisons s'adossent une armoire et une commode. Une pendule marque silencieusement les heures au-dessus de la commode. Quelques chaises se promènent par ci par là, et près de la croisée, dans la clarté du jour, sont campés deux chevalets ayant devant eux un fauteuil.

Mais ce qu'il y a de curieux surtout, dans l'atelier de Picou, ce sont les mille bibelots dont il est rempli.

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Il y a de tout. Ici ce sont des boîtes de papillons ou de coquillages multicolores, puis des ailes d'oiseaux largement étendues. « Quand on peint des Amours, dit Picou, il faut toujours que l'on ait des ailes. » Là sont accrochés des croquis, des ébauches, des études du maître et de l'élève, et un vieux tableau paternel figurant le *Repos en Égypte*. Des gravures sont également suspendues aux cloisons avec des épingles. L'une de ces gravures représente Théophile Gautier, un des amis de Picou. Au-dessous de ce modeste

Digitized by Google

portrait de l'auteur des *Emaux et Camées* et de *Mademoiselle de Maupin*, nous lisons ces trois vers, le dernier tercet d'un sonnet peut-être :

> Le bonheur est l'éclair qui fuit sans revenir,
> Hélas ! et, pour ne pas oublier qu'il existe,
> Il le faut embaumer avec le souvenir.

Comme ces trois vers en disent long pour ceux qui connaissent intimement Picou ! C'est sa devise. Personne mieux que lui ne sait mettre en pratique le conseil de Gautier. Le souvenir est un culte pour lui.

Sur les chaises traînent des livres, des revues et des journaux de toutes sortes et de toutes couleurs. Le sérieux s'y confond avec le comique et même avec le bouffon. Musset, Gautier et Richepin y vivent en bonne intelligence avec le colonel Ramollot. Picou lit tout et retient tout. Nous apercevons encore des armes dans l'atelier de l'artiste ; mais ces armes-là ne sont pas bien terribles et ne sont pas prohibées. C'est d'abord une flèche en bois de fer emmanchée à l'extrémité d'un bambou gros comme le doigt. Cette flèche sert d'appui-main à Picou. Ingres, lui, était encore moins belliqueux, et son appui n'était autre qu'une quenouille bretonne — le sceptre du paisible travail — enrubannée et joliment ciselée. L'autre arme est un filet à papillons. Que d'ailes dorées et diaprées s'y sont prises!

Les objets artistiques, exotiques et rares ne sont pas très nombreux. Nous remarquons un éventail chinois et deux terres cuites : *Jean qui pleure* et *Jean qui rit*. Il y a enfin un violon que l'on dit avoir appartenu jadis à Carilès. Carilès était un violoniste, d'origine portugaise, qui obtint, il y a plus d'un demi-siècle, certains succès dans quelques unes de nos principales villes de province. Il était lui-même passablement épris de son talent. Il allait jusqu'à se considérer comme l'émule de Paganini, et encore ! On rapporte qu'il répétait à ceux qui l'avaient entendu et qui voulaient l'entendre : *Après Diou, Carilès !* Il eut un fils qui fut enfermé dans un asile d'aliénés où il charmait ses ennuis en

Digitized by Google

jouant sur un violon — peut-être l'instrument paternel — les airs à la mode. C'est ce violon qui est, en ce moment, dans l'atelier de Picou. Elles dorment maintenant, les cordes que Carilès a fait si magiquement vibrer jadis. On ne peut demander à Picou de manier l'archet comme il manie le pinceau. Il a cependant quelques connaissances musicales. Il chantait même fort bien, et il nous a raconté qu'il fit autrefois beaucoup d'heureuses dans les salons — avec sa voix.

Comme nous l'avons dit, Picou est sans cesse à l'ouvrage. C'est dans ce petit atelier qu'il a fait les tableaux qu'il a exposés aux différents Salons qui se sont succédé de 1888 à 1891 : *Psyché devant Vénus, Hercule aux pieds d'Omphale, Une Fête chez Raphaël.* C'est là qu'il vient de terminer, pour le Salon de 1892, cette toile charmante et suggestive qu'il a intitulée *Vision d'Enfer*, et que plusieurs éditeurs parisiens se proposent déjà de reproduire. L'artiste a commencé, pour 1893, deux pendants qui ne manqueront pas, croyons-nous, de fixer l'attention du public : *L'Amour balance* et *l'Amour balancé.*

Oui ! comme son maître Gleyre, il travaille toujours, modestement et sans bruit, le vieux peintre, les yeux tournés vers son rêve, et laissant encore, de temps en temps, tomber quelques perles devant les Messieurs qui prétendent qu'il ne fait plus désormais que des croûtes. Gleyre est mort ayant pour ainsi dire le pinceau à la main et comme il peignait Adam et Eve enlacés dans un étroit baiser. N'est-ce pas là une mort enviable ? Eh bien ! nous avons la conviction que Picou sera jusqu'au bout l'élève de Gleyre, et qu'il mourra de même — mais le plus tard possible, c'est là notre souhait — tenant également sa souriante palette à la main et peignant l'Amour et la Jeunesse qui se donneront un baiser.

## III

Nous avons fait voir ce qu'a été Picou et ce qu'il est aujourd'hui. Examinons maintenant ce qu'il a produit. L'œuvre après l'homme. Henry Picou a peint un nombre incalculable de tableaux. Il s'est

Digitized by Google

exercé dans presque tous les genres. Il a choisi des sujets antiques et des sujets modernes, des sujets religieux et mystiques et des sujets païens — de ces derniers surtout. Il a fait du paysage. Il a exécuté des portraits. Il a décoré des salons et des boudoirs. Il a composé de grandes, de moyennes et de petites toiles. Nous ne voulons pas insinuer pour cela que toutes ses œuvres ont été des chefs-d'œuvre. Il en convient lui-même. Mais, après avoir adulé Picou, on a cherché trop souvent, à notre avis, à le discréditer. Picou n'a pas eu raison de naître dans notre siècle positif. On ne se figure guère le délicat qu'il est, jugé par les précurseurs ou par les disciples de Zola. Et d'ailleurs il n'a pas été le seul de son école à subir les railleries de la critique soi-disant autorisée. Est-ce que M. About ne tenait pas un jour ce langage à Hamon : « Si vous faites un pas de plus, l'an prochain vous nous peindrez, sur un fond d'assiette, *une jeune fille qui fait frire des roses*. Dans deux ans, *une rose qui fait frire des jeunes filles*, etc... » Il est vrai que Hamon répondit encore par des bijoux à ces critiques, et, chose un peu comique, M. About s'empressa de crier par-dessus les colonnes de son feuilleton que M. Hamon était enfin revenu et qu'il avait suivi ses conseils.

Le même cas s'est présenté pour Henry Picou. En rendant compte du Salon de 1882, un critique, dont nous ne voulons pas citer le nom, écrivait, en parlant de deux tableaux devant lesquels il ne s'était probablement pas suffisamment arrêté, que Picou n'était plus qu'un revenant, un homme des temps passés dans un Salon moderne. Ce critique avait tort. On le lui fit bien voir. L'éditeur Goupil se hâta de reproduire les deux toiles de Picou. *L'Amour plus léger que le papillon* et *Voilà le plaisir, Mesdames!* eurent une vogue considérable, et l'artiste fut obligé de recommencer trois fois la même chose. Un exemplaire se trouve en France, un autre en Angleterre et le troisième en Amérique. Fiez-vous donc après cela aux grands critiques !

Malgré l'importance des travaux qu'il fit pour les églises Saint-Roch et Saint-Eustache à Paris, et pour l'église Saint-Louis à Nantes, ce n'est assurément pas comme peintre religieux que Picou léguera son nom à la postérité. « J'ai fait, dit-il, des peintures re-

Digitized by Google

ligieuses, sans doute parce que mon père en avait fait, et aussi parce que l'on m'avait commandé d'en faire. J'ai toujours accompli très fidèlement et très consciencieusement ma tâche, — comme l'on peint une porte. »

Henry Picou n'est pas davantage un paysagiste. Il ne considère généralement le paysage que comme un accessoire, ou, si vous préférez, comme le cadre dans lequel il doit placer ses compositions. Ses paysages sont ordinairement clairs et frais, pour permettre aux personnages de se bien détacher. Mais ils ne sont pas le morceau principal.

Comme portraitiste, Picou n'a rien de très remarquable non plus. Il a trop souvent les yeux levés au-dessus de son modèle. Il reconnait qu'il n'a jamais fait que trois ou quatre bons portraits. Un de ses plus mauvais est celui qu'il exécuta, un jour, pour la bonne de l'une de ses tantes. Il fut loin de recevoir des compliments. La brave fille qui était originaire du Morbihan, et par conséquent très dévote, avoua candidement au peintre qu'elle aurait mieux aimé être représentée en ange rose, avec des ailes dans le dos, comme il faisait pour ses autres tableaux. Acceptons ce jugement pour ce qu'il vaut. Inclinons-nous. *Vox populi, vox Dei.*

Si, dans les divers genres que nous venons d'indiquer, il était impossible à Henry Picou de donner libre cours à sa fantaisie, il se dédommagea amplement dans les travaux décoratifs qu'on lui confia. Il puisa dans sa féconde et riche imagination nombre de sujets gracieux et tendres. Il fut, nous l'avons dit, l'un de ceux qui contribuèrent à l'embellissement de l'hôtel de la comtesse de Païva. Ce fut lui, croyons-nous, que l'on chargea du boudoir. A quel autre, en effet, aurait-on pu avoir recours pour ces décors raffinés ? Pour ce mignon boudoir d'une grande coquette ne fallait-il pas un pur anacréontique ? Picou eut une excellente réputation comme peintre décorateur. Le financier Péreire avait pour lui beaucoup d'estime, et il le pria d'orner sa salle à manger. Plusieurs autres personnages du Second Empire furent également très heureux d'employer son pinceau. A Nantes, il exécuta, pour le cercle du Sport, quatre panneaux intitulés *Les Quatre Saisons*. Le Printemps, l'Été, l'Automne et l'Hiver étaient représentés sous les traits de quatre

Digitized by Google

jolies femmes. On assure même que ce furent les quatre plus belles Nantaises de l'époque qui servirent de modèles.

Plusieurs rangent Henry Picou parmi les peintres de genre. Mais il refuse absolument ce titre. « Un peintre de genre, dit-il, est positif. » Il reproduit ses modèles tels qu'ils sont, tels que l'exige leur condition. Il fait ce que Gleyre appelait très justement des procès-verbaux. « Pour moi, je suis toujours ma fantaisie. Je me laisse entièrement guider par elle. Je rêve et j'idéalise. »

Henry Picou est à la fois Grec et fantaisiste. Nous avons vu qu'il fut l'un des principaux membres du cénacle néo-pompéïen qui se forma vers la fin de la seconde Restauration. Picou est Grec parce qu'il idéalise et qu'il s'est inspiré des immortels chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il l'est encore parce qu'il s'attache surtout à peindre ce qui est délicat et raffiné, comme faisaient jadis en poésie Anacréon et ceux de son école. Il compose en peinture des épithalames, des couplets d'amour, et nous dirions presque des sonnets, si la chose n'était pas si moderne pour un Grec. Et n'a-t-il pas suffi d'un sonnet pour immortaliser le nom d'Arvers ?

La première toile importante que Picou exécuta, en suivant la tradition antique, est *Cléopâtre et Antoine sur le Cydnus*. Cette toile est encore appelée *La Galère de Cléopâtre*. C'est l'une des pages maîtresses de Picou. Elle figura au Salon de 1848 et valut à son auteur une médaille de 2e classe. Elle est maintenant au Musée d'Aix. Toute cette composition respire l'antiquité. Vous avez sous les yeux une longue et large galère. Presque au milieu se dresse un mât enguirlandé de fleurs et auquel est attachée une voile que gonfle un immense zéphyr. Au-dessus de la galère une toile est tendue pour protéger contre les rayons du soleil. D'autres toiles sont disposées à l'arrière en forme de dais et abritent Cléopâtre et son illustre bien-aimé. Tous les personnages sont habilements groupés. Des esclaves vigoureux coupent l'onde de leurs rames. Sur l'avant se tiennent des musiciens avec des trompettes et des harpes, puis des jeunes filles avec des flûtes et des tambourins. Au milieu de la barque et devant le trône de Cléopâtre, on brûle dans des cassolettes des parfums orientaux. A l'arrière, sur des tapis, parmi des coussins et des éventails, sont assis Antoine et Cléopâtre. Des Amours jouent à leurs pieds avec des colombes. Cléopâtre, voluptueuse et nue,

Digitized by Google

parée de colliers et de bracelets, s'appuie doucement sur Antoine. Les eaux du fleuve sont légèrement agitées. Et la barque glisse et semble emporter paisiblement le bonheur.

Dans *Cléopâtre et Antoine sur le Cydnus* on sent que Picou s'est efforcé de donner toute la mesure de son talent ; il a voulu montrer immédiatement ce qu'il était capable de faire et il a réussi. Le dessin est très correct ; les physionomies sont variées. Il a savamment distribué ses personnages. Quelques-uns paraissent peut-être un peu rigides. Mais les qualités de cette toile sont si nombreuses et tout s'harmonise si bien, que les petits défauts, inévitables dans une œuvre de cette importance, disparaissent aisément. Cléopâtre a souvent tenté l'artiste. A-t-il vu en elle le type de la beauté parfaite ? Nous l'ignorons. Mais il s'est laissé deux autres fois captiver par elle, et il a toujours essayé de la reproduire avec le même amour.

Quand il s'abandonne à sa fantaisie, Henri Picou trouve souvent les sujets les plus heureux. « Il s'est composé, dit Théophile Gautier dans son volume *Les Beaux-Arts en Europe en 1855*, il s'est composé un petit monde coquet et parfumé, où il se complaît, et dont il ne veut pas sortir... On dirait que M. Picou a travaillé à Pompéia, dans la maison de Diomède ou du poète tragique, avant que les cendres et les boues du Vésuve n'eussent enseveli cette ville, si miraculeusement retrouvée dans son suaire ; il semble avoir passé toute une vie antérieure à faire danser sur les fonds rouges ou noirs ces nymphes aux crotales d'or qui animent si voluptueusement les murailles de la cité morte, tant ces sujets d'antiquité familière lui sont naturel. »

Et que n'a-t-on pas dit pourtant de cette fameuse maison de Diomède ? Que de reproches on a adressés à Picou pour n'avoir pas voulu en sortir ! Que de fois on lui a crié : « Mais faites donc autre chose ! » N'était-ce pas exiger de lui qu'il changeât son tempérament, sa nature ? A-t-on demandé à Pétrarque de ne plus composer ses impérissables sonnets, sous prétexte qu'ils avaient toujours la même forme et qu'ils étaient toujours remplis du souvenir de Laure ? Plus malin était La Fontaine, quand il écrivait :

> Ne forçons point notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce.

Digitized by Google

Ce n'est pas un mince mérite, en effet, que de suivre constamment la route qui nous est tracée par nos aptitudes. Forcer Picou à sortir de son genre, lui enlever sa fantaisie, ne serait-ce pas lui supprimer ses ailes? Voulez-vous, au contraire, connaître quelques-uns des bijoux que Picou a ciselés en restant toujours le même? Eh bien! lisez cette page de Gautier sur *L'Amour à l'encan*, que l'artiste exposa avec *La Moisson des Amours* au Salon de 1855.

« L'Amour est à vendre, un marchand d'esclaves le tient par les ailes, ainsi qu'un oiseleur ferait d'un oiseau qu'il aurait pris pour le montrer à ses pratiques. « Regardez comme il est blanc, frais et potelé, comme il a de jolis cheveux blonds frisés, et comme il sourit à travers son air penaud. — N'ayez pas peur, mesdames, il ne vous piquera pas, il est désarmé : j'ai ses flèches, son carquois et son arc, que je donne par dessus le marché. » Les acheteuses ne manquent pas. Voici d'abord une délicieuse blonde qui se soulève sur son lit de repos et caresse de son regard chargé de molles convoitises « l'oiseau qui n'a plumes qu'aux ailes », — elle est demi-nue et sa blancheur laiteuse fait ressortir la peau bronzée d'une brune aux cheveux d'ébène, à l'œil passionnément noir, qui couvrira certainement l'enchère ; derrière ce groupe s'avancent curieusement les têtes de quelques jeunes filles espiègles et désireuses, de celles qui chuchotent leur secret à l'oreille des Vénus de marbre.

« Une autre femme un peu plus mûre, — une madame Firmiani d'Herculanum, — vêtue d'une tunique blanche et d'un pallium rose, est assise sur un fauteuil et jette à l'Amour un regard de connaisseuse. Deux vieilles, non de ces vieilles libertines dont Aristophane fait de si cruelles peintures et qu'il montre plâtrées d'onguents et imbibées d'essence comme des cadavres prêts pour le bûcher, mais deux belles vieilles aux bandeaux d'argent, aux rides encore gracieuses conservant dans leurs plis les passions de leur jeunesse, s'avancent, une bourse à la main. Qui l'emportera? Nous l'ignorons ; pourtant nous avons bien peur que le marchand ne fasse plus de cas de l'argent que de la beauté ou de la tendresse. Mais l'Amour a des ailes, et s'il ne se trouve pas bien dans sa cage il saura bien en ouvrir les portes et s'envoler. »

Deux autres tableaux non moins charmants en ce genre,

Digitized by Google

ce sont *l'Amour plus léger que le papillon* et *Voilà le plaisir, Mesdames* ! Quel dommage que nous ne puissions pas en donner la reproduction aux lecteurs de cette Revue, comme on a fait le mois dernier pour les graves portraits du duc d'Enghien et du vicomte de Kerouartz ! Qu'ils essaient de se les figurer par la description sommaire que nous allons mettre devant leur esprit ! Dans le premier, une jeune femme à moitié nue a posé dans l'un des plateaux d'une balance un papillon, le plus aérien qu'elle a pu trouver, et dans l'autre un Amour. Intéressant problème, n'est-ce pas, pour une femme, de savoir lequel des deux sera le plus léger ? Certainement ce ne sera pas l'Amour. Eh bien ! au contraire. Le papillon, malgré ses ailes et malgré la petitesse de son corps si frêle, fait pencher de son côté la balance. L'Amour soulevé s'appuie gentiment aux chaines de son plateau ; il regarde en souriant la jeune femme étonnée et songeuse, et il semble lui murmurer : « Tu vois bien que rien au monde n'est plus léger que moi, puisque je suis plus léger qu'un papillon. » Il y a là tout un poème exquis.

Considérez maintenant *Voilà le plaisir, Mesdames* ! Si l'on avait chargé un autre peintre de traiter ce sujet, qu'aurait-il fait ? Il serait sans doute allé sur le premier cours venu. Là il aurait croqué non pas des plaisirs, mais la marchande, et il l'aurait représentée sur sa toile aussi fidèlement que possible, avec un bonnet et un tablier blancs, vêtue d'une robe noire, ou grise, ou bleue, avec une taille de même couleur, et portant au bras la boîte adorée des marmots. Ce n'est pas ainsi que Picou a procédé, et voici comment il s'en est tiré :

Une femme jeune et presque nue, comme la précédente, est venue devant une maison pour offrir des plaisirs. Sa boite est déposée près d'elle. Le couvercle en est soulevé. Voyez-vous ce qu'il y a dans la boîte ? Trois ravissantes têtes de bébés : *Voilà le plaisir, Mesdames !* A ce bruit, grand émoi dans la maison. Une fenêtre s'ouvre et une vieille femme apparaît. A la vue de la marchande et de sa boîte, elle s'arme d'un balai. Elle se penche avec un geste et des yeux menaçants, et un juron terrible sort de ses lèvres : « Veux-tu t'en aller, mauvaise engence ! » Pendant ce temps, deux jeunes filles qui sont également accourues à la voix

Digitized by Google

de la marchande s'approchent et regardent, par-dessus l'épaule de la vieille, vers la boîte à plaisirs : « Oh ! sont-ils mignons ! » Ce n'est pas tout. Un petit Amour qui se trouvait aussi dans la boîte s'en est échappé avant la foudroyante apparition. On le voit qui se faufile le long du mur, au-dessous de la fenêtre, et qui se prépare à entrer par la porte : *Voilà le plaisir, Mesdames* ! Nous vous demandons s'il est possible d'imaginer quelque chose de plus frais, de plus naïf, de plus joli, et surtout de plus spirituel et de plus fin que cela ? Et dire qu'il y a des critiques de première grandeur qui n'ont rien vu là-dedans. Le roi Midas avait des oreilles d'âne.

Il est ridicule d'affirmer que les idées chez Picou ont été absolument flétries par l'âge, et que ce qu'il fait maintenant n'est plus digne de son talent. Son imagination est aussi jeune qu'à vingt ans, et nous ne voulons en donner pour preuve que la *Toilette de Bal* qu'il peignit, il y a deux ans seulement, pour une psyché. Ce meuble, style Louis XV, en bois sculpté, est l'œuvre d'un miroitier nantais fort habile, M. Cavelle. Il se compose de trois panneaux à glaces biseautées, qui se referment en s'emboîtant l'un dans l'autre. Le poids a été calculé de telle façon que les parties s'ouvrent et se tiennent sans amener aucune oscillation. Là était le point difficile de l'exécution. La dorure et la sculpture sont d'un goût parfait et d'une facture irréprochable. Lorsque les panneaux sont fermés, on voit, sur le devant, au milieu d'une guirlande de rocailles, le tableau de Picou. La délicieuse *Toilette* ! Un groupe sur un tapis de gazon. Une jeune femme blonde se prépare pour une soirée. Elle est vêtue de satin blanc. Près d'elle, une autre femme, en robe rose et en corsage bleu, est en train de la coiffer. Pendant ce temps, une troisième présente une rivière de diamants. La jeune femme dédaigne cette riche et tentante parure, et se penche pour prendre une rose que lui offre un petit Amour qui joue à ses pieds avec une corne d'abondance d'où s'échappe un flot de fleurs.

Ce sujet avait déjà été traité en 1855 par Jobbé-Duval dans une *Toilette de Fiancée*. Les personnages sont plus nombreux dans cette toile que dans celle de Picou. Mais celui-ci est plus poétique. Jobbé-Duval nous montre bien aussi des bijoux, des suivantes,

Digitized by Google

des enfants qui s'amusent avec des fleurs, la mère de la fiancée qui fait fumer l'encens, mais il n'a pas eu la délicate inspiration de Picou : une femme qui refuse des diamants pour accepter une rose. Vous voyez que les idées et les sentiments ne vieillissent pas dans Picou. C'est devant la *Toilette de Bal* qu'un autre peintre laissa tomber cette phrase, un peu rude sans doute, mais très expressive : « Cet animal de Picou, fait-il tout de même de jolies choses ! »

Henry Picou est en effet un poète en peinture. Il a le banal et le vulgaire en horreur. Il rêve ses sujets. C'est un amoureux de la beauté et de l'idéal dans ce qu'ils ont de plus raffiné. Il est de ceux pour qui la nature est un marchepied pour monter plus haut. Il est poète jusque dans le choix des titres de ses tableaux : *L'Amour à l'encan, La Moisson des Amours, La Fontaine aux Amours, Premier Baiser, La Ronde de Mai, L'Étoile du Soir, Le Nid d'Amours, L'Amour fait passer le Temps, le Temps fait passer l'Amour, L'Amour plus léger que le papillon ; Voilà le plaisir, Mesdames; L'Amour balance, L'Amour balancé,* et combien d'autres encore ? On ferait un poème rien qu'avec les titres de Picou. Une muse charmante lui glisse ses sujets à l'oreille, et quand il a saisi l'idée générale, la vision, nul n'apporte dans la composition plus de grâce et de distinction. Mais s'il a le privilège des poètes, s'il en a le beau côté, il en a aussi quelquefois les revers, c'est-à-dire qu'il n'est pas toujours compris.

Picou dessine ordinairement avec une grande finesse. Cependant il lui arrive parfois d'envisager ses sujets d'une façon trop générale. Il néglige alors le détail. Mais la faute n'est pas grosse. Il pèche par le petit côté. Au point de vue pictural, l'artiste a un coloris agréable et frais. Vous vous souvenez de cette réflexion de Bernardin de Saint-Pierre sur l'auteur du *Génie du Christianisme* ? « M. de Châteaubriand, disait Bernardin, peint la nature avec une brosse, tandis que moi, je me contente de la peindre avec un tout petit pinceau. » Eh bien ! Picou est de l'école de Bernardin de Saint-Pierre. Il ne peint pas avec une brosse ; il ne peint pas avec une truelle ; il ne barbouille pas ; il ne badigeonne pas ; il n'imprime pas sa palette sur sa toile pour faire de l'impressionnisme et pour avoir plus tôt fini. Non ! ce n'est point son genre.

Digitized by Google

Mais il se sert d'un tout petit pinceau. Quelqu'un reprochait un jour à une artiste de n'avoir pas un chant assez volumineux. « Que voulez-vous ? répondit spirituellement celle-ci, le gosier d'une femme n'est pas un trombone. » Picou pourrait répondre dans le même sens à ceux qui trouvent qu'il peint trop délicatement.

Nous avons vu récemment un tableau de Picou représentant une femme qui peint des fleurs. A côté d'elle un Amour lui tient sa palette. Picou n'a-t-il pas fait là son propre portrait ? Un Amour invisible lui présente aussi sa palette. Il trempe son pinceau dans un lis, dans un bluet et dans une rose — un peu trop dans la rose peut-être, C'est qu'il regarde sans doute ses modèles

A travers un beau prisme où l'on voit tout en rose.

Il lui arrive aussi quelquefois de ne pas mettre suffisamment de peinture. « Vous rêvez trop, lui disait Gautier, et vous ne peignez pas assez. » Il ne réussit pas toujours ses hommes, qui manquent généralement de vigueur. Mais le beau sexe, il le peint à ravir. Il affectionne le nu, mais un nu chaste et non pas la pornographie. Ses femmes sont les plus gracieuses que l'on puisse voir. Théophile Gautier disait encore : « Si Dieu n'avait pas créé la femme, Henry Picou l'aurait certainement inventée. » Qu'écririons-nous de plus, après cet éloge ?

Aussi le dédain que quelques-uns affectent à l'égard de l'artiste nous fait doucement sourire. Picou est un Grec égaré dans un Salon moderne, soit ! Nous convenons qu'il est démodé, qu'il n'est point de son époque. Mais un jour, dans les temps futurs, quand nos arrière-neveux fouilleront dans tout ce que notre siècle a produit, ne seront-ils pas trop heureux de découvrir et de cueillir une rose, une femme et des Amours, au milieu de ce gigantesque et prodigieux fatras.

Emile Marchand (Aymerillot).

Digitized by Google

# PENMARCH

Penmarch eut des milliers de lances
Pour les ducs bretons suzerains.
O pays sans peuple ! O silences
Coupés du cri des vents marins !

On avait sculpté sur les frises,
Les chapiteaux et les portails,
Des navires offrant aux brises
Leurs voiles aux ronds éventails,

Des galères aux larges rames,
Avec l'équipage en relief :
Telles encor nous rencontrâmes
La haute et la petite nef.

De Saint-Nonna jusqu'à Saint-Pierre,
De Saint-Gwennolé-de-la-mer,
Toujours les vieux hommes de pierre
Rament devant le gouffre amer.

Mais Penmarch la superbe est morte,
Aux six églises de granit,
Relique de la cité forte
Qui trônait où le sol finit !

Mais sur les os épars de l'hôte
Ont croulé donjons et manoirs :
Seuls les récifs gardent la côte
Comme de lourds sphinx aux dos noirs !



Digitized by Google

Le regard se plonge et s'effare
Dans l'énorme océan qui mord
Les rocs sombres au pied du phare
Dominant le grand pays mort !

Par l'âpre lande et par la grève
De la péninsule en débris,
Du *menhir* au *dolmen* on rêve
Aux ruines des hameaux gris,

Héritiers de Penmarch l'antique,
Reine des écueils et des flots,
Qui lui chantaient leur dur cantique
Doux au cœur de ses matelots !

On rêve aux seigneurs des naufrages,
Naufragés par le choc du temps,
Qui sont partis dans les orages,
Hautains et derniers combattants !

Et des larmes, du fond de l'âme,
Jaillissent aux yeux demi-clos,
Cependant que la verte lame
Roule ses éternels sanglots

Et va minant le promontoire
De ce rivage dévasté
Où le deuil tombe de l'Histoire
Et monte de l'immensité !

FÉLIX FRANCK.

Digitized by Google

# LA FOURMI

Ecrase les fourmis, écrase le brin d'herbe,
La cruelle pitié ne doit pas te venir,
Fais comme le Dieu bon, quand il veut nous bénir,
Même écrase l'arbuste en fleur, la fleur en gerbe,
Mais jamais à demi, ne les fais pas souffrir.

La bestiole est faible, elle n'a qu'un bout d'aile,
Bien qu'elle soit ailée elle ne peut voler,
Elle cherche la terre, elle veut s'isoler.
Elle voudrait traîner une vie immortelle,
Quand c'est la mort, la mort qui peut la consoler.

Elle se croit géante, elle se croit utile,
Elle met fièrement ses pattes sur un mont
Qu'une motte de glèbe entassait en amont,
Elle grimpe au sommet des touffes de myrtille,
Elle fait ce qu'hélas ! les hommes-mouches font.

Elle entasse les fruits et les grains pour l'automne,
Elle a de grands buffets remplis de vermisseaux,
Et comme nous les mers traverse les ruisseaux
Pour rapporter de loin ce qu'autre terre donne,
Et la voilà happée au bec d'heureux oiseaux.

Au bec elle est pendue, et parfois en retombe,
Et recommence alors en un nouveau labeur
A déchirer la feuille, à dévorer la fleur,
A faire des berceaux, à creuser une tombe,
Elle suce un bonheur, elle suce un malheur.

Digitized by Google

L'innocente fourmi, toujours elle travaille,
Elle bâtit surtout, fouille, bâtit encor,
Et c'est au plus profond qu'elle met son trésor,
Comme nous elle peine et ne fait rien qui vaille,
Et pourtant toujours entre, apporte, amasse et sort

Retranche-lui son aile et coupe-lui la patte,
Tu la verras de l'autre encore se soulever,
Heureuse de survivre et de ne pas crever,
Bientôt la grande joie en son moignon éclate,
Elle vivra mille ans, elle a pu se sauver.

Arrache une autre patte et tire-lui l'autre aile,
Tu la verras dolente un moment retenir
Le souffle et l'étouffer afin de tout finir ;
Puis en ses ganglions, comme en notre cervelle,
Elle sent son désir de vivre revenir.

Coupe, coupe un morceau de sa chair elle-même,
Les autres contractés s'en vont se resserrant,
Et la douleur dernière est entrée et la prend,...
Soudain voici la fleur, la verdure qu'elle aime ;
Le reste de sa chair se dilate en mourant.

Aussi ne coupe pas, n'arrache pas, écrase,
Que son tressaillement dernier ne soit pas long !
La voici qui s'en vient joyeuse du salon
Où l'essaim des fourmis court, aime, joue et jase ;
Achève son bonheur d'un grand coup de talon !

RAOUL DE LA GRASSERIE.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

A. Clouard et G. Brault. — Tro-Breiz (Tour de Bretagne). — Paris, librairie Fischbacher, 1892, 1 vol. in-12, 497 pages.

L'ouvrage de MM. Clouard et Brault n'est pas l'équivalent d'un Joanne ou d'un Bœdeker; vous n'y trouverez pas de minutieuses nomenclatures, ni d'aperçus historiques ou ethnologiques sur la Bretagne. C'est, comme le titre l'indique, une tournée de citadins en vacances, mais de citadins qui ont les yeux ouverts, l'intelligence aiguisée, l'âme assoiffée d'impressions neuves et pittoresques. Il n'en fallait pas plus pour que leur volume se fît lire avec intérêt. Il est très jeune, très coloré, très vivant. Rares qualités, n'est-ce pas, en ce temps d'universelle névrose!

Je ne suivrai pas nos voyageurs dans leur parcours, aussi varié qu'heureusement choisi. De Vannes à Saint-Brieuc, la Bretagne bretonnante étale tout au long de ses plages découpées à l'infini les vieilles petites villes, fidèles aux traditions et aux coutumes, et les villages plus curieux encore, évoquant je ne sais quelle vision de féodalité naïve et sereine : Locmariaker, Erdeven, Pont-Aven, Penmarc'h, Locronan, Landévennec, Saint-Jean-du-Doigt, Trégastel! etc., noms chers aux celtisants trop rares, qui ont gardé le culte et l'amour de l'antique race chantée par Brizeux. MM. Clouard et Brault, est-il besoin de le dire, sont de ces derniers! Ils excellent à fixer leurs impressions dans une langue élégante et agile, à démêler et à préciser ce qui fait la caractéristique de leur pays, tout ce qu'il y a d'inquiet, de mystérieux et d'un peu triste dans l'air qu'on y respire et dans les légendes qu'on y conte. Chemin faisant, nos voyageurs enlèvent de jolis tableaux, de courtes esquisses, des croquis d'amateurs, où se reflète directement, sans aucun apprêt, l'image des hommes et des choses. Que dites-vous de cette « vue » de la grotte de l'Autel, une des plus renommées de la presqu'île de Crozon? « Arrivés à la grotte, nous y entrons avec mille précautions, car l'ouverture est assez basse. C'est alors, autour de nous, une obscurité complète, opaque et dense, qui effraye et saisit. On s'attend à quelque chose de sinistre qui va sortir de cette ombre ou surgir de ces flots noirs comme un Styx. On n'ose se lever, de crainte de se briser la tête à des rocs invisibles, on n'entend rien que le bruit des rames s'égouttant avec une résonnance, et si l'on veut parler pour secouer ce silence morne, la voix prend un accent sépulcral qui semble venir d'une bouche d'enfer

Digitized by Google

et vous met de frigides frissons à la nuque. Soudain l'un des pêcheurs met le feu à une torche : alors nous voyons une longue salle de quarante mètres de profondeur, aux voûtes subitement élevées, et c'est à nos yeux éblouis un spectacle magique, tout resplendit comme en une fastueuse demeure de Morgan ou comme les palais enchantés du conte des *Trois Calenders* Là s'élancent de massives colonnes bosselées, de jaspe sombre et de schorl noir, supportant, dirait-on, des arcades découpées et ciselées, damasquinées de métaux précieux. Des plafonds pendent comme de riches tentures de brocart, de moire et de damas, comme de magnifiques étoffes de la Mecque ou d'Ispahan, relevées de broderies, lourdement drapées avec des plis cassés ondoyant pesamment avec des chatoiements vifs. Par endroits gisent des pointes de roc acérées et luisantes, ainsi que des lames d'argent ou des fers de lance au cuivre poli. Ailleurs pendent de longs stalactites blancs, semblables à de légères lampes d'albâtre ; l'eau suintant à l'entour les pare de limpides diamants.

« Et la lumière se joue sur toutes ces merveilles ; elle ne peut fouiller les fissures et les retraits des murailles, mais elle s'accroche aux angles, se brise aux aspérités, s'éparpille, se reflète sur les facettes, se réfracte à travers les cristaux, allume les pierreries qui scintillent et flamboient, et c'est une douce féerie, une gamme exquise d'étincelles miroitantes, de feux irisés et rayonnants.

« A gauche, vers le fond, est une petite plage de galets brillants, pareils à un monceau de perles qu'un roi somptueux aurait versé de sa cassette. Au-delà, comme un bras de transept, s'élève une autre voûte, dont l'obscurité voile la profondeur.

« Au centre de la grotte se dresse un gros bloc carré de granit rose où rutilent des floraisons d'or et des taches pourprées faisant songer à d'antiques sacrifices : c'est l'*Autel*. En vérité nul autre nom ne pouvait mieux convenir, et l'antre enfermant cet autel est bien un temple aussi, temple mystérieux et mystique, où se célébra peut-être le culte des religions primitives dont nous avons perdu le secret.

« Là-bas, comme des orgues triomphales, les brises et les flots chantent une grave psalmodie aux cadences lentes. Tantôt la mer s'engouffre en mugissantes rafales, tantôt elle s'apaise en sourdine dans un vague murmure cajoleur. Près de nous, rythmant la mélopée, de larges gouttes d'eau choient des stalactites dans le bassin sonore avec des vibrations douces comme un son d'harmonie, mélodieuses et pures comme un soupir de harpe de cristal. Et sur le cœur aussi cela tombe, tombe divinement en perles de baume.

Digitized by Google

« Par moments des senteurs de sel, d'anis et de cytise arrivent par bouffées, tel un étrange parfum d'encens.

« Dans le mystère de cette cathédrale souterraine on est profondément remué, religieusement ému, saisi d'une sorte de terreur sacrée : on se recueille, on s'absorbe, on garde involontairement le silence, et les matelots eux-mêmes se taisent, subjugués, ils ne savent pourquoi.

« La barque se berce mollement comme un hamac. Sous nos pieds, les vagues de velours sombre vont se verdissant aux bords et s'effilent en franges d'argent. Elles ont d'effrayantes profondeurs ces vagues magnétiques, elles vous attirent, vous fascinent, vous hypnotisent, et le désir vous prend de vous y laisser couler en fredonnant une ballade très triste[1]... »

Les vieux contes, les traditions locales, les usages pittoresques n'échappent pas non plus à l'investigation de MM. Brault et Clouard. Ils ne sont pas de la race des touristes *constatants*, pour employer l'épithète, dont Toppfer qualifie spirituellement ces gens qui semblent voyager uniquement aux fins de vérifier l'exactitude des indications de leur guide. Ils sont avisés et curieux, et ne craignent pas de frayer avec les petites gens qu'ils rencontrent : mendiants, pêcheurs, joueurs de biniou, paysans ; ils causent, regardent, se rendent compte de tout et de chacun. Excellente méthode pour intéresser son lecteur : aujourd'hui que la surproduction littéraire devient vraiment effayante, l'attention ne s'attache plus qu'aux œuvres documentées et vivantes. J'ose affirmer que *Tro-Breiz* rentre dans cette catégorie...

En finissant, néanmoins je dois formuler quelques réserves. Il est regrettable que MM. Clouard et Brault, dans leur enquête sur les légendes bretonnes, aient quelque peu négligé celles qui se rapportent à l'hagiographie pour s'attacher de préférence aux contes profanes, le plus souvent sensuels, comme il s'en trouve dans le folklore de tous les pays. L'intérêt de leur livre n'aurait rien perdu à ce qu'ils négligeassent ces derniers : il s'en faut de si peu qu'il puisse être mis entre toutes les mains !

Enfin, pourquoi chacun d'eux a-t-il fait suivre de ses initiales, au cours du volume, les chapitres ou les portions de chapitre, quelquefois même les paragraphes qui sont de sa composition ? De la sorte « Tro-Breiz » est tronqué en une foule de petits morceaux alternativement signés A. C. et G B. C'est une maladresse de composition, toute extérieure,

[1] Tro-Breiz, p. 250-253.

Digitized by Google

je le sais, et presque matérielle, mais qui déconcerte le lecteur. Pour qu'une œuvre ait ce cachet d'unité, indispensable à toute œuvre d'art, et plus nécessaire en littérature qu'ailleurs, il faut que la collaboration — si collaboration il y a — demeure discrète, invisible, à plus forte raison ne s'étale pas de la sorte.

L. B.

∴

*En pays breton, par Sylvane.* Rennes, Caillière éditeur, M DCCC LXXXXII.

*Coup d'œil rapide sur le mouvement intellectuel à Nantes en 1891, par Julien Merland,* Nantes, 1892.

*Récits de Bretagne, par l'abbé Guillotin de Corson* (Deuxième série). Rennes, 1892.

*Contes à Nicette, par Arthur Bernède.* Préface de Charles Fuster. Paris, Fischbacher éditeur 1892.

*Le poème de la cloche, par Raoul de la Grasserie.* Paris, Dentu éditeur, 1892.

Une de nos sociétaires des *Bibliophiles bretons* qui cache son nom sous le pseudonyme poétique de Sylvane, vient de publier une gentille plaquette intitulée : En pays breton. Cette plaquette est composée de deux pièces assez longues ; l'une, *Kerbourban*, est dédiée à Mme Riom, et a été publiée dans cette Revue. Nos lecteurs ont donc pu en apprécier la réelle valeur. L'autre, *La Bretagne*, est dédiée à M. Arthur de la Borderie Dans la première partie de cette dernière pièce Sylvane chante en beaux vers le passé mystérieux et légendaire de notre pays, sa mer sauvage et les caps aigus qui s'y enfoncent, ses cromlechs, ses dolmens, ses menhirs ; dans la seconde partie elle célèbre ses sites enchanteurs et ses antiques cités, et termine par un appel énergique au patriotisme breton. A propos de Rennes et de Nantes, elle s'exprime ainsi :

Rennes, c'est un débris de la *vieille duchée*,
La tombe armoriée où dort le souvenir ;
Près de ses verts îlots superbement couchée,
Nantes, c'est l'avenir.

Digitized by Google

*Nantes, c'est l'avenir !* M. Julien Merland en jetant un COUP D'ŒIL SUR LE MOUVEMENT INTELLECTUEL A NANTES EN 1891 a démontré la vérité de cette parole.

Ce travail nous fait connaître la fondation des diverses sociétés savantes de notre ville, leurs statuts et leurs règlements, et les grands services qu'elles rendent. On pourrait chicaner son titre qui n'est pas assez vaste, assez complexe ; on ne voit pas très clairement, en effet, ce que viennent faire dans le mouvement *intellectuel* de Nantes les sociétés de gymnastique et de vélocipédie. L'ouvrage de M. Merland a donc le défaut rare de donner plus que ne promet son titre ; il est d'ailleurs très intéressant et très documenté.

Je viens de critiquer le titre de l'ouvrage de M. Julien Merland. Je pourrais de même trouver à redire, si je le voulais, à ceux de deux autres volumes que j'ai reçus : RÉCITS DE BRETAGNE, de M. l'abbé Guillotin de Corson, et CONTES A NICETTE, d'Arthur Bernède.

De quoi s'agit-il en effet dans le livre de M. l'abbé Guillotin de Corson ? Est-ce, comme on pourrait le croire en consultant son titre, d'importants faits historiques comme M. Arthur de la Borderie sait en mettre en lumière, ou de gracieuses légendes dans le genre de celles de Souvestre, Luzel et du Laurens de la Barre ? Sans doute dans ce volume on trouve çà et là des histoires et des légendes. Il est amusant de lire celle de saint Jorand qui ressuscite une vache dont on lui a remis seulement la peau et les os, ou celle de saint Cornély métamorphosant en pierres les soldats qui le poursuivent, de ce bon saint Cornély, un des saints les plus populaires de la Bretagne, qui célèbre sa fête le 13 septembre dans le Pardon de Carnac :

Aujourd'hui, Cornély, c'est votre jour de fête.
Votre crosse à la main et votre mitre en tête
Des hommes de Carnac vous écoutez les vœux
Majestueusement debout entre deux bœufs,
Bon patron des bestiaux! Et votre image sainte
Sur le seuil de l'église est nouvellement peinte[1].

M. l'abbé Guillotin de Corson, pour captiver notre attention, n'a pas besoin de nous *faire des récits* merveilleux, il n'a qu'à *étudier* la Bretagne, il n'a qu'à nous parler sans grandes phrases, sans grands mots, avec toute la simplicité d'un vrai savant, des mœurs et des coutumes, des vieilles rues et des vieilles maisons, des chapelles et des églises, des

[1] *Les Bretons*, Chant cinquième

Digitized by Google

châteaux et des ruines de notre pays et en particulier de Rennes et de ses environs :

Rennes, c'est un débris de la *vieille duchée.*

Il n'a qu'à nous détailler le cérémonial de l'exécution d'un baron à Rennes en 1593 et les obsèques d'un évêque de Saint-Malo en 1510 ; il n'a qu'à faire passer sous nos yeux, en nous l'expliquant, le testament d'un chanoine de Léon au XVII^e siècle.

Pour bien apprécier un ouvrage tel que le sien, il faudrait être architecte, archéologue, historien, généalogiste, que sais-je ? Ce livre n'est pas destiné comme un roman à amuser, mais surtout à instruire et à faire aimer la Bretagne.

Nous avons parlé tout à l'heure des CONTES A NICETTE, d'Arthur Bernède. Ces contes sont plutôt, comme l'a très judicieusement fait remarquer Charles Fuster dans son intéressante préface, de petits *Poèmes en prose* de cent lignes. On croirait lire une traduction de ces délicieuses ballades anglaises et écossaises pleines d'émotion et de grâce attendrie. Mais la prose vive, alerte, nous avertit bientôt que nous sommes en présence d'une œuvre originale. En écrivant ces *Poèmes en prose,* M. Bernède a eu grand soin cependant d'éviter les périphrases prétentieuses et les comparaisons fastidieuses de ce qu'on appelle vulgairement la *prose poétique* ; il a pensé avec Victor Hugo dans les *Quatre vents de l'Esprit* que :

la prose poétique
Est une ornière où geint le vieux pégase antique.

Sa phrase est toujours nette, claire, précise, sans manquer pour cela d'harmonie et de couleur. On ne saurait mieux s'exprimer sur ces *Poèmes en prose* que leur préfacier. « Ce qui les caractérise, dit-il avec beaucoup de justesse et de raison, c'est le rythme onduleux, le refrain dont, du reste, Bernède n'a que modérément usé. C'est la musique du vers et son *au-delà*, le tout mis en prose, c'est-à-dire plus clair, sans la tyrannie de la rime riche, et avec ce pittoresque, ce trait, cette netteté rapide qui n'appartient qu'à la langue courante des conteurs. Pas de césure, et pourtant de la mélodie. Jamais une coupe uniforme, jamais d'entraves ; toujours de l'imprévu, du sourire si l'on veut, des larmes si on le préfère, le tout sans chevilles ; la liberté enfin, la liberté harmonieuse et une langue qui peut aller, comme Pierrette,

Légère, court vêtue, et marchant à grand pas. »

Digitized by Google

Si le grand écrivain breton, Lamennais — le Lamennais des bons jours — avait lu les *Larmes du Christ*, il eût reconnu dans notre compatriote Arthur Bernède un excellent disciple.

Puisque nous sommes à causer de la Bretagne et de la poésie, mots qui vont parfaitement ensemble, car M. de la Borderie l'a dit : *Bretaigne est poésie*, parlons en passant d'un poète de Rennes bien connu, Raoul de la Grasserie. S'il est vrai, comme l'a dit Sylvane, que Rennes est :

La tombe armoriée où dort le souvenir,

la poésie y est cependant vivante, bien vivante. Si j'avais le temps, je pourrais faire de curieux rapprochements entre les différents poètes de cette ville qui, après Chateaubriand et Lamartine, Victor Hugo et Schiller, ont célébré *Les Cloches*, ces grandes voix d'airain qui « appellent les vivants, pleurent les morts et dissipent les tempêtes ». Les uns en ont tiré des sons mélancoliques et plaintifs, les autres des tintements clairs et argentins ; aujourd'hui Raoul de la Grasserie fait surtout vibrer le tonnerre de leur bronze. Il n'essaie pas de ciseler ses vers, il les écrit comme ils lui viennent. Si l'idée ne veut pas entrer de son gré dans leur moule d'airain, il la saisit, la pétrit de sa main vigoureuse et la force de s'y loger tout entière. On pourrait lui adresser ces vers qu'il adressait lui-même à Schiller :

Ton rythme s'est formé comme un bronze se forme
De métaux confondus dans la fournée énorme,
Il résonne à la fois des sons les plus divers,
Mais les plus éclatants ce sont les sons de fers.

Oui, dans ce volume où l'auteur a célébré les *Clochers*, les *Cloches* et les *Sonneries*, la note dominante, c'est la note mâle et robuste

Il est ciselé, mais dur,
Le vers ou j'ai mis mon âme,

a-t-il écrit naguère. La première strophe qui ouvre son nouveau volume peint à merveille le style original, âpre et concis de Raoul de la Grasserie :

Le clocher est le corps et la cloche c'est l'âme,
Pour entendre la cloche élevons le clocher ;
Bâtissons-le très haut les pieds dans le rocher,
Qu'aucun murmure humain ne puisse l'approcher,
Le clocher de la cloche est l'homme de la femme...

Digitized by Google

Mais si l'on rencontre souvent des strophes d'une harmonie imitative, forte et dure comme la suivante

Le bourdon, bourdonnant parmi sa grosse cage
Frappe de tous côtés les ondes de l'éther,
Il pénètre le sol, il pénètre la chair,
Du tonnerre profond, du canon c'est l'image,

on en trouve aussi d'une harmonie alerte, légère, gaie comme celle-ci :

La cloche a choisi pour sa grande fête
Sa robe d'argent et son timbre clair,
Elle est vive et douce, aimante et coquette,
Le jour a grandi, sa toilette est faite,
La voilà qui tremble et vibre dans l'air.

On peut reprocher parfois à Raoul de la Grasserie un style heurté, l'emploi de rythmes trop savants et par suite maniérés, mais ce que nul ne saurait lui contester, c'est son originalité, c'est sa sincérité, c'est sa science. Si on lui parlait de remanier ses poèmes, il serait capable de faire cette fière réponse du P. Ricci, auquel on demandait de modifier les règlements de son ordre : *Sint ut sunt, aut non sint !*

DOMINIQUE CAILLÉ.

MARIN LIBERGE, par Eusèbe Pavie. Angers, imprimerie Lachèse et Dolbeau, 1892.

M. Eusèbe Pavie, qui porte si dignement le nom de Victor Pavie, l'ami de Sainte-Beuve et l'éditeur de Du Bellay, vient de publier dans les *Mémoires* de la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts* d'Angers, une excellente étude sur Marin Liberge. On ne peut pas dire que l'illustre professeur de droit à l'Université d'Angers soit tout à fait inconnu de la génération présente, mais il est de ceux dont on cite parfois le nom, dont on ignore les écrits. Trois provinces voisines se le disputent pourtant : le Maine où il est né, le Poitou que lui inspira son plus curieux ouvrage, *Le siège de Poitiers*, l'Anjou enfin, où il groupa, autour de sa chaire de professeur, autant d'admirateurs que de disciples.

Après MM. Hauréau, C. Port et Bauchet-Filleau, le latiniste qui s'exprimait dans le pur idiôme de Cicéron et le vieil écrivain français

Digitized by Google

dont le style a toute la forte saveur du XVI^e siècle, l'historien, l'orateur restaient à étudier chez Liberge. La monographie de M. Pavie comble ce vide ; elle est pleine d'une érudition agréable ne versant jamais dans le pédantisme.

M. Pavie montre Liberge lecteur attentif de Du Bellay et de Ronsard, se souvenant dans ses discours latins de la *Défense et illustration de la langue française*. Puis un autre Liberge lui apparaît, assiégé dans Poitiers avec Henri de Guise, ne cachant ni mousquet ni hallebarde sous sa toge de professeur et fort capable de déposer son bouclier comme Horace, mais capable aussi de décrire, à distance, les péripéties de cette lutte mémorable, dans laquelle son ami, le poète François le Poulchre, seigneur de la Motte-Messemé, se jetait à corps perdu et à rimes rabattues.

Pour cette partie de son œuvre, M. Eusèbe Pavie a eu communication des rarissimes éditions du *Siège de Poitiers* que possède M. le marquis de Villoutreys. Si les érudits et les bibliophiles se mettent à patronner Marin Liberge, il est assuré de ne plus périr.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Les deux premiers numéros de la *Revue normande et percheronne illustrée* ont paru. De pittoresques dessins rehaussent l'intérêt des articles dus aux meilleurs écrivains de la région, MM de la Sicotière, C^te de Contades, Paul Harel, G. Le Vavasseur, le D^r Frédéric Baudouin, etc., etc. Par la fondation de cette revue d'un cachet très original, le directeur, M. Louis Duval, un érudit remarquable, donne une impulsion nouvelle aux études locales dans nos départements de l'Ouest. Au sommaire des prochaines livraisons, nous relevons une légende bretonne : *Elyduc le mari aux deux femmes*.

Signalons l'apparition d'un autre périodique, qui nous touche de plus près encore : *Le sonneur de Bretagne*. Le directeur est M. Sullian Collin, de la famille des musiciens bretons bien connus, musicien distingué lui-même et poète aussi. Le premier numéro renferme de très intéressantes correspondances artistiques émanant de nos cinq départements et même la critique littéraire de la comédie de M. Louis Tiercelin : *Une soirée à l'Hôtel de Bourgogne*, récemment jouée au théâtre de Rennes.

Le second numéro est plus intéressant encore avec des articles signés Charles Collin père, Louis Tiercelin, Th. d'Haucour, etc., etc. C'est la première fois qu'une revue de ce genre paraît en Bretagne, elle a tout ce qu'il faut pour brillamment faire son chemin.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. Quatorzième fascicule (Bourg-Bray), Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1892.

Il est superflu de reproduire ici les éloges que nous avons donnés tant de fois à l'immense répertoire de M. René Kerviler. C'est toujours la même science érudite, la même universalité de connaissances. Sous une telle masse de matériaux, tout autre que notre éminent confrère aurait déjà faibli.

Voici les noms principaux relevés dans ce dernier fascicule : Louise Albert Bourgault-Ducoudray, dont le dernier succès musical, *Thamara*, est postérieur à l'impression du *Répertoire* ; les Bourgneuf de Cucé et d'Orgères ; le général Bourke ; les de Boussineau et les de Bouteiller ; le colonel du génie Boutin dont l'Odyssée dans le Levant est si curieuse ; les Boutouillic ; le marin de la Révolution Pierre Bouvet, dont le petit-fils a épousé une lectrice de l'impératrice Eugénie, auteur de livres estimés : Saint-Brandan, l'apôtre armoricain dont M. Renan admire la légende merveilleuse ; le fameux chef de chouans Boishardy, de son vrai nom Brasdeforges ; l'abbé Braud, une des plus intéressantes figures du clergé breton pendant l'époque révolutionnaire.

M. Kerviler, qui écrit chemin faisant plus d'un chapitre d'histoire anecdotique — comme la vie de ce gentilhomme breton si tristement fourvoyé dans la politique, Jehan de Bouteiller — émaille aussi sa nomenclature d'anecdotes touchantes où s'accuse de sympathie du fils de marin pour les martyrs du devoir ; notons, dans ce fascicule, une admirable lettre écrite de Dakar, en pleine épidémie, par le docteur Boyer, médecin de marine qui nous fait souvenir de la dernière lettre de Rotrou, et le trait de dévouement du petit mousse Pierre Bozec, qui mourut en sauvant les hommes d'équipage dont il était le souffre-douleurs.

Quelques écrivains, M. Amédée Bourgeois, un des doyens de la poésie bretonne, Louis Boutillier, traducteur des poètes suédois, Tégner et Stagnelius, M. Léonce Boy, le polémiste radical de Lorient, se rencontrent sous la plume de M. Kerviler. Je ne trouve pas mention de deux artistes qui figurent aux expositions nantaises des Beaux-Arts de 1848, de 1854 et de 1858 : un paysagiste, M. Isidore Bourgeois, et Mlle Léonide Bourges, peintre de genre. Ces deux artistes habitaient Paris, mais leurs noms et les sujets indiqués de leurs tableaux sont bien bretons.

Je trouve encore un Bourgine, ancien élève du lycée de Nantes,

Digitized by Google

aujourd'hui professeur agrégé au lycée Condorcet, à Paris. C'est à quoi se bornent mes additions, bien insignifiantes, comme on voit.

OLIVIER DE GOURCUFF.

On sait qu'en 1793 et en 1794, la France révolutionnaire essaya, sans y réussir, d'abolir la religion chrétienne au moyen du culte de la Raison, puis de la remplacer par le culte de l'Etre suprême. C'est cette tentative de *déchristianisation* que M. AULARD, professeur à la Sorbonne, vient de raconter dans son nouveau livre : *Le culte de la Raison et le culte de l'Etre suprême*. La thèse de l'auteur est que ce double mouvement n'est point sorti d'une idée philosophique préconçue, mais des nécessités de la défense nationale. Toutes les curiosités sincères trouveront leur compte dans ce livre, sur lequel nous reviendrons pour l'étudier et le discuter (1 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 3 fr. 50. Félix Alcan, éditeur).

BAISERS D'ENNEMIS, par Hugues Rebell. Paris, L. Sauvaître, 1892.

M. Hugues Rebell, l'un de nos plus subtils poètes bretons et l'auteur de deux volumes de prose rythmée, *les Méprisants*, *les Etourdissements*, vient de publier un roman aussi délicatement observé qu'artistement écrit. On comprendra que nous n'analysions pas *Baisers d'ennemis*. Autour du mariage, dans le mariage même, Maxime montre des curiosités malsaines et de trop brusques désenchantements. Mais sur la vie mondaine si étrangement déséquilibrée de cette fin de siècle, sur la littérature et l'art avant tout, ce blasé, resté naïf, a des aperçus d'une justesse et d'une pénétration rares.

Dans cette partie esthétique du livre, de beaucoup la plus importante (l'intrigue romanesque est fort peu de chose), les préférences et les antipathies littéraires de M. Hugues Rebell se font jour, en même temps que se révèle une culture intellectuelle fort étendue, qui va des primitifs italiens aux symbolistes modernes, et des poètes latins du siècle d'Auguste aux poètes anglais de la *Victorian æra*. S'isoler de la foule, chercher haut et loin ses modèles, telle semble être la devise de l'auteur. Affranchi de certaines imitations qui nuisent encore à son essor propre, il trouvera bientôt sa voie, loin des sentiers battus.

Tenons ces *Baisers d'ennemis* pour un livre de préparation, remarquable déjà. Et au lieu de multiplier à propos de l'auteur les rapprochements faciles, de jeter pêle-mêle les noms de Baudelaire et de Mal-

Digitized by Google

larmé, de Huysmans et de Swinburne, transcrivons quelques phrases où Maxime — *alias* M. Rebell — aime à se souvenir de son origine nantaise : « Il eut la vision de la race à laquelle il appartenait, race mêlée et « singulière où se mélangeaient le mysticisme breton, l'intelligence « pratique de l'Anjou, l'indolence et les courtes ardeurs de la Vendée. « Animée d'un esprit fier et indépendant, elle s'était livrée, au moment « de la Ligue, au despotisme de Mercœur ; catholique exaltée, elle « avait acclamé la Révolution. Sa fortune n'était pas moins variable « que son caractère. Saluant avec passion ce renouveau de commerce « qui marqua le règne de Louis XVI, les Nantais, pendant un demi-« siècle, avaient couru les mers, rapportant au retour de leurs voyages « des biens considérables. Une aristocratie de richesses s'était ainsi « créée peu à peu dans les labeurs et les hasards, transformant la calme « cité des ducs de Bretagne en une ville de plaisirs fous, de royales « prodigalités. Mais les Nantais avaient expié leurs beaux rêves par de « cruels déboires. De même que Carrier leur fit avec ses noyades « abjurer l'esprit républicain, ils renonçaient maintenant au commerce « qui les avait enrichis, et ne leur laissait plus de quoi vivre, et rien « n'était triste comme ce port où jadis se pressaient les nefs, se mê-« laient les mâtures, vide, désert, silencieux au milieu de ses raffineries « mortes, de ses usines abandonnées .. »

Voilà un petit tableau d'histoire locale qu'on ne s'attendait guère à rencontrer ; on lui contestera peu le mérite de l'exactitude. O. DE G.

La *Revue des provinces de l'Ouest* annonce que la représentation en l'honneur de Le Sage, qui avait été annoncée pour le mois d'avril, aura lieu à l'Odéon du 5 au 10 mai prochain. Elle sera accompagnée d'une exposition lesagienne de livres, dessins, originaux, gravures, etc, qui promet d'être des plus intéressantes, et où figurera le monument de Le Sage dû au ciseau du sculpteur breton E. de la Rochette.

Souhaitons le plus vif succès à cette exposition et à son dévoué organisateur, notre confrère Léon Séché.

ERRATUM. — Dans l'article de M. C. de la Chanonie sur le *Costume à l'armée des princes* ( p. 196 de notre dernière livraison), le nom d'une paroisse bretonne a été défiguré ; au lieu de *Ploubazlan* il faut lire *Ploubazlanec*. Cette rectification est de nature à authentiquer le portrait du vicomte de Kerouartz.

*Le Gérant :* R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

# SECOND INTERROGATOIRE
## DU MARQUIS DE PONTCALEC
### DEVANT LA CHAMBRE ROYALE DE NANTES
### EN 1720 (1)

SECOND INTERROGATOIRE fait par nous, François Baussan, chevalier, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire de la Chambre Royale séante à Nantes, à la requête du procureur général de ladite Chambre, demandeur et accusateur, contre Chrisogon-Clément de Guer, seigneur de Pontcalec, accusé.

Auquel interrogatoire dudit sieur de Pontcalec avons procédé en exécution du décret décerné par ladite Chambre le 15 novembre 1719, assisté de François Blanchard, notre secrétaire, que nous avons commis pour nous servir de greffier, après lui avoir fait prêter serment en tel cas requis et acoustumé, et par lequel nous avons fait faire lecture audit sieur de Pontcalec, accusé, tant des lettres patentes d'établissement de ladite Chambre Royale et arrêt d'enregistrement que de l'arrêt qui nous commet.

[1] Publié textuellement d'après la copie officielle contemporaine existant aux *Archives Nationales*, fonds du Contrôle général.—Voir ci-dessus, p. 5, A. DE LA B.



Digitized by Google

*Du mercredi 31 janvier 1720, 4 heures de relevée*

Avons fait venir de sa prison en l'une des chambres du château de Nantes ledit sieur de Pontcalec, auquel nous avons déclaré qu'il sera jugé conformément à ladite commission, arrêt d'enregistrement d'icelle et arrêt de décret de sa personne, à luy signifiés le 3e jour dudit présent mois de janvier 1720. Et après serment par luy fait de dire la vérité :

1. *Demande.* — Son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

*Réponse.* — A dit se nommer Chrisogon-Clément de Guer de Pontcalec, seigneur de la Porte-Neuve et de Pontcalec, âgé de 40 ans passés, demeurant ordinairement au château de Pontcalec, paroisse de Berné, évêché de Vannes, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

2. *D.* — S'il ne peut pas nous dire, plus précisément qu'il n'a fait dans le précédent interrogatoire qu'il a subi par-devant nous, les clauses essentielles du traité d'association qui a été signé par une grande partie de la noblesse de Bretagne ?

*R.* — A dit ne pouvoir nous dire autre chose que ce qu'il nous a dit dans le précédent interrogatoire.

3. *D.* — Si ledit traité d'association ne portoit pas expressément la demande que vouloient faire les gentilshommes de la convocation des Etats-Généraux ?

*R.* — A dit qu'autant qu'il s'en peut ressouvenir, il étoit dit quelque chose dans ledit traité d'association d'un projet qui tendoit à une convocation des Etats-Généraux, mais que cela n'étoit dit que légèrement et ne se ressouvient point des termes.

4. *D.* — S'il ne sçait point dans quelle vue la noblesse de Bretagne vouloit une convocation des Etats-Généraux ?

*R.* — A dit qu'il ne sçait point quelle en pouvoit être la vue ; qu'il croit que la noblesse de Bretagne, aussy bien que luy répondant, n'a eu d'autre vue en signant ledit traité d'association qu'autant qu'il pouvoit concerner les Etats de ladite province de Bre-

Digitized by Google

tagne ; qu'il ne sçait pas si ceux qui ont dressé ledit traité d'association ont eu d'autres vues.

5. *D.* — S'il ne sçait pas où sont les trois originaux dudit traité d'association ?

*R.* — A dit que le sieur de Lambilly et le sieur de Bonamour luy ont dit que lesdits originaux ont été brûlés au commencement de septembre, lors de l'arrivée dans la province de M. le maréchal de Montesquiou.

6. *D.* — S'il n'est pas vray que l'original dudict acte d'association étoit renfermé dans une boëte de fer blanc et a été enterré dans le coin d'un jardin. Interpellé de nous déclarer dans quel endroit ladite boëte a été enterrée ?

*R.* — A dit qu'il se ressouvient que l'original sur lequel le sieur de la Berraye a fait signer lui répondant étoit enfermé dans une boëte de fer blanc ; qu'il ne sçait point si ledit sieur de la Berraye a enterré ladite boëte, ou s'il l'a brûlée ; que ce qui est certain, c'est que lui répondant n'a point eu entre les mains l'original que dans le tems que le sieur de la Berraye le luy a présenté à signer.

7. *D.* — Si ce n'est pas luy répondant qui a sollicité l'assemblée de Guérande ?

*R.* — A dit n'y avoir eu aucune part et qu'elle a été sollicitée par les sieurs de Lambilly et Bonamour ?

8. *D.* — Dans quelle vue l'assemblée de Guérande a été sollicitée par les sieurs de Lambilly et Bonamour ?

*R.* — A dit qu'apparemment elle a été sollicitée par lesdits sieurs de Lambilly et Bonamour sur les bruits qui s'étoient répandus que M. le maréchal de Montesquiou et M. l'Intendant avoient connoissance du traité d'association, et qu'à ce sujet on vouloit maltraiter la noblesse de Vannes et de Guérande.

9. *D.* — S'il ne s'est pas tenu au mois d'août une assemblée de gentilshommes dans le bois de Kerlin[1] ?

[1] Ou Kerlen, sur la rivière du Pont-Rouge, à une demi-lieue environ au dessus du confluent de cette rivière avec l'Ellé, — en la paroisse de Prisiac, aujourd'hui commune du canton du Faouët, arrondissement de Pontivi (Morbihan).

Digitized by Google

*R.* — A dit qu'il s'en est tenu une dans le mois de juillet ou dans le mois d'août dernier.

10. *D.* — S'il peut nous dire les noms des gentilshommes qui se sont trouvez dans ladite assemblée ?

*R.* — A dit que les sieurs de Coëdic, Talhouët, Le Moyne, les deux Fontainepair, Montlouis, Couador, le chevalier de Cororgan s'y sont trouvez, avec luy répondant et le sieur de Kerouët.

11. *D.* — Interpellé de nous déclarer ce qui se passa dans ladite assemblée ?

*R.* — A dit qu'il ne s'y passa autre chose que de rendre compte auxdits gentilshommes d'une lettre que luy répondant avoit reçue du sieur de Lambilly, par laquelle le sieur de Lambilly luy mandoit d'assembler les gentilshommes pour voir entre eux à quoy chacun pourroit être employé, en cas qu'il arrivât une bagarre dans la tenue des Etats que l'on croyoit devoir se tenir dans le mois de septembre suivant, ou que l'on se mît en devoir d'enlever quelques gentilshommes, comme le bruit en couroit.

12. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il déclara dans ladite assemblée qu'il étoit passé en Espagne un homme pour négocier de la part de la noblesse de Bretagne, et que le roy d'Espagne, en qualité de régent du royaume qu'il vouloit être, envoyeroit des commissions aux officiers qui seroient choisis ?

*R.* — A dit qu'il est vray qu'il fit ladite déclaration dans ladite assemblée, mais simplement par manière de conversation et pour rendre compte de ce qui luy avait été mandé par cinq lettres différentes qu'il avoit reçues du sieur de Lambilly, mais non pas dans la vue que cette proposition fût exécutée, luy répondant, aussy bien que les autres, la regardant comme une vision du sieur de Lambilly.

13. *D.* — S'il ne fut pas encore proposé dans cette assemblée de former une troupe de cinq cents fraudeurs qui répandroient du tabac dans la province et iroient ensuite vers Guérande charger du sel, pour le voiturer et débiter en Anjou et commencer par là les premiers mouvements qu'ils vouloient faire dans la province ?

*R.* — A dit qu'il convient d'avoir fait ladite proposition, mais qu'il ne la fit point de son chef ; qu'il ne la fit que comme luy étant

Digitized by Google

mandée par le sieur de Lambilly, qui l'avoit concertée il y avoit déjà longtemps avec les sieurs de la Berraye et Bonamour qui s'étoient chargés de fournir le sel.

14. *D.* — S'il n'est pas vray que, dans ladite assemblé, luy répondant tira un papier de sa poche, où étoient les noms de ceux qui devoient commander en qualité d'officiers les troupes qu'ils prétendoient lever ?

*R.* — A dit qu'il tira de sa poche ledit papier qui luy avoit été envoyé par le sieur de Lambilly, lequel contenait les noms des gentilshommes du canton de luy répondant et les employs à quoy il les destinoit ; qu'il fut résolu dans ladite assemblée que ceux qui avoient servi en qualité de capitaines seroient lieutenants-colonels, et ainsy des autres suivant le service d'un chacun.

15. *D.* — S'il n'est pas vray que, dans les assemblées qui se sont tenües, luy répondant, pour mieux engager les gentilshommes à prendre parti, ne leur a pas fait entendre que l'alliance entre la France et l'Angleterre tendoit à la ruine totale de la religion ?

*R.* — A dit que de son chef il n'a jamais tenu de pareils discours, mais qu'il les a entendu tenir plusieurs fois à MM. de Lambilly et Bonamour et à plusieurs autres, qui les répétoient aux uns et aux autres par manière de conversation.

16. *D.* — Si l'argent qui est venu d'Espagne et qui a été distribué à plusieurs de la noblesse de Bretagne n'étoit pas pour lever des troupes contre le service du roy et le bien de l'Etat ?

*R.* — A dit qu'il croit que ledit argent a été distribué dans la vue, en effet, de lever des troupes.

17. *D.* — Pourquoy luy répondant n'a point touché comme les autres sa cote-part dudit argent venu d'Espagne ?

*R.* — A dit qu'il n'en a point voulu toucher, quoyque le sieur de Kerentré ait voulu luy en donner une somme de quatre mille livres, ce qui fait voir qu'il n'a jamais entré dans les intelligences que quelques-uns de la noblesse de Bretagne avoient avec l'Espagne.

18. *D.* — S'il n'a pas écrit au sieur de Montlouis pour toucher ledit argent ? Et à l'instant luy avons représenté une lettre du 10 novembre, sans signature, et dont la subscription est : *MM. de*

Digitized by Google

*Montlouis, au Place-Caire*[1], de laquelle pièce a été faite description dans le procès-verbal fait par M. Pajot, le 5 du présent mois de janvier. Interpellé de nous déclarer si cette lettre n'est pas écrite de sa main?

*R.* — A dit qu'il reconnoît ladite lettre pour avoir été écrite de sa main, laquelle a été paraphée par nous et par luy répondant.

19. *D.* — Avons aussi représenté à luy répondant une lettre en forme d'instruction qui est de deux écritures, contenant trois pages et demie, dont la description a été pareillement faite par M. Pajot, suivant son procès-verbal dudit jour, 5 janvier, présent mois, laquelle lettre est sans datte, sans signature et sans adresse. Interpellé de nous déclarer si la ditte lettre n'est pas écrite de sa main?

*R.* — A dit qu'il ne connoît point les deux différentes écritures dont ladite lettre ou instruction est composée, qu'il ne l'a point écrite et ne l'a point fait écrire. Laquelle lettre ou instruction a été paraphée par nous et par luy répondant.

20. *D.* — S'il ne sçait point qui a écrit ladite lettre et si elle n'a point été adressée à luy répondant pour la faire tenir au sieur de Montlouis?

*R.* — A dit qu'il ne peut point sçavoir qui a pu écrire ladite lettre; qu'elle ne luy a point été adressée et qu'il ne l'a point envoyée audit sieur de Montlouis.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire, etc. etc., avons continué ledit interrogatoire à demain 3 heures de relevée.

Signé : PONTCALEC, BAUSSAN et BLANCHARD.

*Du jeudy 1er jour de février 1720, 4 heures de relevée.*

Nous, assisté dudit François Blanchard, etc., avons fait venir de sa prison ledit sieur de Pontcalec, accusé, etc., etc.

Son nom, surnom, etc., etc.

[1] *Sic*, lisez « *Plascaër* ». Manoir et moulin sur la rivière du Pont-Rouge, en la paroisse de Prisiac, à une demi-lieue environ au S.-E. du bois de Kerlin; voir *Demande* 9, ci-dessus.

Digitized by Google

21. *D.* — Ce qu'il entendoit par la lettre que luy répondant a écrite au sieur de Montlouis le 10 novembre, que nous luy avons représentée dans la vacation d'hier et qu'il a reconnu être de sa main, en disant : « Si vous aviés mis Kerentré au lieu de Pauendré, monsieur, je me serais trouvé au rendez-vous de Langonnet. » Interpellé de nous déclarer ce que portait la lettre écrite à luy répondant par le sieur de Montlouis, et à quel sujet ledit sieur de Montlouis luy donnoit rendez-vous à Langonnet ?

*R.* — A dit que la lettre dudit sieur de Montlouis ne portoit autre chose, sinon que luy répondant eût à se trouver à Langonnet pour une affaire pressante. Qu'il a sçu depuis que cette affaire pressante étoit que le sieur de Kerentré étoit à Langonnet avec de l'argent d'Espagne, pour distribuer dans les quatre évêchez où il s'étoit chargé d'en distribuer.

22. *D.* — Dans quelle vue luy répondant mandoit au sieur de Montlouis, par ladite lettre, qu'il avoit cent hommes dans la forêt et autant de chez luy, qu'il payeroit à huit sols par jour, luy conseillant d'en faire autant et de donner vingt pistoles à chacun des gentilshommes de son canton. Interpellé de nous déclarer si ce n'étoit pas dans la vue de se joindre aux troupes que la noblesse de Bretagne attendoit d'Espagne ?

*R.* — A dit que ce n'étoit point dans la vue de se joindre aux troupes d'Espagne qu'il avoit écrit ainsy au sieur de Montlouis ; que c'étoit seulement dans la vue de tirer cent pistoles du sieur de Montlouis sur l'argent que ledit sieur de Montlouis avoit touché, pour luy répondant, du sieur de Kerentré, lesquelles cent pistoles luy répondant avoit intention de donner à Chemindy, qui devoit passer avec luy répondant pour s'en aller en Hollande.

23. *D.* — S'il sçait que le sieur de Montlouis ait donné les vingt pistoles à chacun des gentilshommes dont luy répondant parle dans la dite lettre ?

*R.* — A dit qu'il croit que ledit sieur de Montlouis n'a point donné lesdites vingt pistoles auxdits gentilshommes, ayant oüy dire auxdits gentilshommes que s'ils avoient eu lesdites vingt pistoles ils seroient tous sortis de la province. Ajoute luy répondant

Digitized by Google

que ledit sieur de Montlouis a mis tout cet argent entre les mains de la dame sa mère, qui est religieuse aux Ursulines du Faouët.

24. *D.* — Interpellé de nous déclarer qui est celuy qu'il nomme Montrouge, dont il parle dans la lettre ?

*R.* — A dit que c'est le frère du sieur de Chemindy, qui est employé dans les fermes de la province, et que c'est ledit de Montrouge qui a porté ladite lettre au sieur de Montlouis.

25. *D.* — Si le sieur Montrouge ne lui apporta pas les cent pistoles qu'il mandoit au sieur de Montlouis de luy envoyer ?

*R.* — A dit que non, parce que la dame de Montlouis ne voulut pas les donner, sous prétexte que son mari avoit fait beaucoup de dépenses pour lever des hommes ; que luy répondant, n'ayant pas reçu ledit argent, renvoya le sieur de Montrouge au sieur de Montlouis ou à sa femme pour ravoir sa lettre, et que la dame de Montlouis répondit qu'elle avoit brûlé ladite lettre et que son mari avoit fait des dépenses extraordinaires pour lever des troupes ; qu'en effet il avoit trois cents hommes sur pied, avec lequels il comptoit arrêter M. le maréchal de Montesquiou, qui dans ce temslà étoit à Hennebond et qui devoit venir au château de Pontcalec le samedy, suivant ladite lettre.

26. *D.* — A lui remontré qu'il ne nous a pas dit la vérité quand il nous a soutenu, dans la vacation d'hier, que la lettre en forme d'instruction que nous luy avons représentée, et qui a été paraphée par nous et par luy répondant, ne venoit point de luy et ne l'avoit point envoyée au sieur de Montlouis, parce que l'adresse qui est sur l'enveloppe de la dite lettre est écrite de la main de lui répondant. Interpellé de nous déclarer par qui ladite lettre a été écrite et pourquoy il ne nous a pas dit la vérité ?

*R.* — A dit qu'il convient avoir fait écrire ladite lettre, sçavoir, les trois premières pages par le sieur chevalier de Lezelé, et l'autre demie page par le sieur de Lezelé l'aîné, frères. Qu'il ne crut pas être obligé de reconnoître ladite lettre, ne l'ayant point écrite de sa main, surtout ne l'ayant fait écrire au sieur de Montlouis que pour se moquer dudit sieur de Montlouis, qui par une précédente lettre avoit écrit à luy répondant qu'il vouloit enlever M. le maréchal de Montesquiou, et que, par ladite lettre du sieur de Montlouis,

Digitized by Google

ledit sieur de Montlouis se plaignoit de luy répondant et du sieur de Coëdic de ce qu'il n'entendoit point parler d'eux, ce qui n'étoit pas étonnant, puisque luy répondant et le sieur du Coëdic étoient fugitifs depuis plus de six semaines.

27. *D.* — Dans quel tems luy répondant a fait écrire ladite lettre en forme d'instruction et l'a envoyée au sieur de Montlouis ?

*R.* — A dit l'avoir fait écrire et envoyée au sieur de Montlouis, trois jours après celle du 10 novembre.

28. *D.* — Si ladite lettre n'étoit pas adressée aux sieurs de Montlouis, Coëdic et Talhouët ?

*R.* — A dit qu'il ne s'en ressouvient pas précisément, mais qu'il avoit chargé les sieurs de Lezelé de la faire rendre au sieur de Montlouis.

29. *D.* — Comment il a pu engager les sieurs de Lezelé à écrire une pareille lettre, et s'ils étoient entrés dans les complots tramés par la noblesse de Bretagne ?

*R.* — A dit qu'étant chez le recteur de Mesle[1], leur oncle, où lui répondant avoit couché, il leur fit entendre qu'il vouloit se moquer du sieur de Montlouis, sur les rodomontades journalières que sa femme et luy faisoient en disant qu'il alloit être général de tout son canton et qu'il feroit de grands exploits avec les troupes qu'il avoit, ce qui fit que les sieurs de Lezelé, qui ne se sont mêlés de rien dans tous les mouvements de la province, consentirent plus volontiers à écrire ladite lettre.

30. *D.* — Ce que luy répondant entendait par ladite lettre, en mandant au sieur de Montlouis qu'il pourroit se replier sur Quimperlay, sur Hennebond et sur L'Orient, où il trouveroit de l'argent assez ?

*R.* — A dit que, connoissant le sieur de Montlouis pour être âpre à l'argent, pour luy avoir entendu dire plusieurs fois que pourvu qu'on luy donnât de l'argent il se faisoit fort de se rendre maître de toute la Bretagne, il luy avoit mandé par ladite lettre, pour flatter son goût, de se replier sur L'Orient, où il trouveroit de l'ar-

[1] Aujourd'hui Maël-Carhaix, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord).

Digitized by Google

gent assez, parce que dans cet endroit M. Law y a une caisse très considérable pour le commerce de la Compagnie d'Occident.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec, accusé, du présent interrogatoire, etc., etc.

*Du vendredy 2 février 1720, 4 heures de relevée.*

Nous, assisté, etc.

31. *D.* — A luy remontré qu'il ne nous a pas dit la vérité quand il nous a dit, le jour d'hyer, que la lettre en forme d'instruction qu'il avoit fait écrire au sieur de Montlouis par les sieurs de Lezelé, n'étoit que pour se moquer du sieur de Montlouis et flatter son ambition dans l'idée qu'il avoit qu'il étoit général de son canton : premièrement, parce que luy répondant n'auroit pas pris la précaution de faire écrire ladite lettre en forme d'instruction par des mains étrangères ; secondement, que dans la conjoncture ladite lettre convenoit au complot fait par la noblesse de Bretagne et aux intelligences qu'elle avoit avec des puissances étrangères contre le service du roy et le bien de l'Etat ; troisièmement, que ladite lettre n'étoit pas seulement adressée au sieur de Montlouis, mais encore aux sieurs de Coëdic et Talhouët Le Moyne. Interpellé de nous déclarer si, comme luy répondant commandoit dans son canton, ladite lettre en forme d'instruction n'étoit pas un ordre sérieux et précis qu'il donnoit aux sieurs de Montlouis, Coëdic et Talhouët Le Moyne, pour agir, conformément à ce qui étoit porté dans ladite lettre en forme d'instruction, contre le service du roi et le bien de l'Etat ?

*R.* — A dit qu'il convient qu'il étoit regardé comme le commandant de son canton ; qu'il convient encore qu'il n'auroit pas été fâché qu'il fût arrivé quelque bagarre : mais que, lorsqu'il fit écrire ladite lettre en forme d'instruction, il n'avoit point dans l'idée que le contenu dans ladite lettre pût réussir, d'autant plus que luy répondant étoit en marche pour se sauver et devoit s'embarquer trois jours après pour passer en Hollande.

32. *D.* — Depuis quel temps la noblesse de Bretagne a commencé à entrer en négociation avec l'Espagne ?

Digitized by Google

*R.* — A dit que la noblesse de Bretagne n'est point entrée en négociation avec l'Espagne, qu'il n'y a eu que le sieur de Lambilly, suivant toutes les apparences, puisque c'est le sieur de Lambilly qui a envoyé le sieur Melac Hervieux pour négocier ; qu'à son égard, il n'a eu connoissance des intelligences avec l'Espagne que le 27 juillet dernier, qu'il vit le s^r Melac Hervieux, qui revenoit d'Espagne, à Kergrouet[1], où il montra à luy répondant, aussy bien qu'à plusieurs autres gentilshommes qui avoient été convoqués par le sieur de Lambilly, une lettre du roy d'Espagne datée du 22 juin dernier, du camp de Tolozeta.

33. *D.* — Si le sieur de Kerias n'a pas touché une somme de cent pistoles, de l'argent provenant d'Espagne, pour lever des troupes contre le service du roy et le bien de l'Etat ?

*R.* — A dit que le sieur de Kerentré a donné au sieur de Kerias père une somme de cent pistoles qu'il reçut dans la forêt de Quadenos[2]. Ajoute que, le même jour, dans ladite forêt, le sieur de Kerentré montra une lettre à luy répondant, qu'il avoit montrée dès la veille au sieur de Chemindy, laquelle lettre étoit de M. le duc d'Ormond, qui étoit adressée à la noblesse de Bretagne, datée du port de Santandero, qui portoit qu'il envoyoit de l'argent à la noblesse de Bretagne, et qu'incessamment il y viendroit faire une descente pour exécuter les ordres du roy d'Espagne et tirer la noblesse de Bretagne de l'oppression où elle étoit.

34. *D.* — Si la noblesse de Bretagne n'a pas écrit au cardinal Alberony et au roy d'Espagne ?

*R.* — A dit que, le 27 juillet dernier, après le rapport que Melac Hervieux fit à Kergrouet de ce qu'il avoit fait dans son voyage d'Espagne pour la noblesse de Bretagne, les sieurs de Lambilly et de Bonamour composèrent une lettre pour le roy d'Espagne et une autre au cardinal Alberony, en réponse à la leur, qu'ils firent écrire par les sieurs chevaliers du Crosco et de Kervasi, et qu'ils firent

[1] Lisez Kergrouës ou Kergrois, en la paroisse de Remungol, aujourd'hui commune du canton de Locminé, arrondissement de Pontivi, Morbihan.

[2] Coatnos ou Coatannos, paroisse de Belle-Isle en Terre, qui est aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord).

Digitized by Google

signer aux gentilshommes présents en qualité de commissaires des évêchez de Bretagne, quoyqu'il y en eût plusieurs qui n'étoient pas nommez commissaires ; que le sieur de Lambilly ne voulut pas signer, étant conseiller au Parlement, disant que le Parlement faisoit son affaire à part et qu'il agiroit dans l'occasion ; mais ledit sieur de Lambilly mit de sa main, au bas desdites deux lettres et au-dessous de la signature des gentilshommes de la province de Bretagne : « *Les commissaires des neuf évêchez de la province de Bretagne* », sous prétexte, dit le sieur de Lambilly, que cela auroit une forme plus régulière. Se ressouvient que le sieur de Bonamour, les deux frères Polduc, luy répondant, Kervasy, Boisgelin l'aîné commissaire de l'évêché de Saint-Brieuc, Saint-Gilles, La Berraye, Talhouët Boisorand, Villegley, le chevalier du Crosco, La Houssaye, et deux autres dont il ne se ressouvient pas, ont signé lesdites lettres. Ajoute que, pour faire le nombre de dix-huit signatures dans la lettre du roy d'Espagne, luy répondant signa pour le vicomte de la Bedoyère, commissaire de l'évêché de Rennes, et Villeneuve Kersulien, absents. Pareillement, le sieur de Villegley signa pour un autre commissaire de l'évêché de Saint-Malo ou de Dol.

35. *D.* — Ce qui étoit porté dans lesdites deux lettres ?

*R.* — A dit que la lettre pour le roy d'Espagne ne contenoit que des remerciements que les gentilshommes faisoient à Sa Majesté de la lettre qu'elle leur avoit écrite ; et que, dans celle écrite au cardinal Alberony, il n'y étoit question de même que de remerciements ; mais que dans ladite lettre il y fut inséré un mémoire écrit de la main de Melac Hervieux, non signé, par lequel les gentilshommes demandoient au roy d'Espagne deux millions d'argent comptant, vingt mille fuzils, cinq ou six mille hommes de troupes réglées, avec un commandant espagnol ; plus cent mille écus, que le sieur Melac Hervieux apporteroit quinze jours auparavant le débarquement de la flotte, qui se devoit faire au Croizic ou bien vers la maison de Salarun qui est sur le bord de la mer et sur la rivière d'Auray.

36. *D.* — S'il ne peut nous rien dire de ce qui concerne le Parlement de Rennes, et s'il ne sçait point que ledit Parlement soit entré dans les complots de la province et dans les intelligences qu'elle avoit avec l'Espagne ?

Digitized by Google

*R.* — A dit qu'il ne sçait rien autre chose, si ce n'est que le sieur de Lambilly luy a dit, comme à plusieurs autres, que le Parlement de Bretagne agiroit dans l'occasion, mais qu'il vouloit y être forcé par une douce violence, pour sauver les apparences; que pour cet effet le sieur de Lambilly leur avoit dit que, lorsque l'on seroit sûr du débarquement des troupes d'Espagne, il falloit que les gentilshommes, au nombre de trente ou quarante, s'en allassent au Parlement demander des arrêts qui ordonnassent aux peuples de se joindre aux troupes d'Espagne qui venoient pour secourir la province et tirer le Parlement et la noblesse de l'oppression où ils étoient, et leur représenter que la Junte d'Espagne avoit déclaré le roy d'Espagne régent du royaume de France à la place de monseigneur le duc d'Orléans, qui s'étoit fait déclarer tel en intimidant le Parlement de Paris, qui n'avoit point été en droit de casser le testament du feu roy au préjudice de la nation et des Etats-Généraux, qui seuls étoient en droit de donner la régence.

37. *D.* — Si le traité d'association ne tendoit point pareillement à l'assemblée des Etats-Généraux ?

*R.* — A dit que, dans ce qu'on appelle le traité d'association, il n'étoit point mention de la convocation des Etats-Généraux, mais uniquement des affaires de la province : en quoy luy répondant s'est trompé, dans la vacation du jour d'hyer, en nous disant qu'il étoit parlé, dans le traité d'association, de la convocation des Etats-Généraux; mais qu'il se ressouvient que ceux qui avoient entre leurs mains les trois originaux dudit traité d'association faisoient signer un autre cahier aux gentilshommes, dans lequel il étoit fait mention de la convocation des Etats-Généraux.

38. *D.* — Si tous les gentilshommes qui ont signé le traité d'association ont aussy signé le cahier qui tendoit à la convocation des Etats-Généraux?

*R.* — A dit qu'il n'y a que les gentilshommes qui ont signé sur l'original du traité d'association qui ayent signé pareillement le cahier tendant à la convocation des Etats-Généraux, et que les gentilshommes qui n'ont signé que sur les feuilles ou extraits dudit traité d'association, n'ont jamais signé ledit cahier.

Lecture faite, etc., etc...

Digitized by Google

*Du samedy 3e jour de février, 4 heures de relevée.*

Nous etc., etc.

39. *D.* — Dans quelle vue avoit été dressé le cahier que l'on faisoit signer aux gentilshommes en même tems que le traité d'association, dont luy répondant nous parla dans la vacation du jour d'hyer, lequel cahier tendoit à la convocation des Etats-Généraux ? Interpellé de nous déclarer quel étoit le motif de la noblesse pour convoquer les Etats-Généraux ?

*R.* — A dit ne sçavoir point précisément lequel en était le motif, n'ayant pas pris lecture luy-même dudit cahier, mais en ayant seulement entendu faire la lecture par M. de Noyan, deux mois auparavant que luy répondant l'ait signé ; qu'il se ressouvient seulement que ledit cahier étoit de deux feuilles de papier in-folio, écrit des quatre côtés d'une belle et grande écriture.

40. *D.* — S'il ne sçait point qui avoit composé et écrit ledit cahyer ?

*R.* — A dit n'en rien sçavoir, mais qu'il est probable que ce sont les sieurs de Noyan, Lambilly, Bonamour et du Glesker qui ont composé cet écrit.

41. *D.* — S'il sçait ce qu'est devenu ledit écrit ou cahier ?

*R.* — A dit n'en rien sçavoir précisément, mais qu'il étoit avec le traité d'association entre les mains des trois commissaires qui en étoient chargés, sçavoir, les sieurs Saint-Gilles, La Berraye et du Glesker ; et que le sieur de Lambilly a dit à luy répondant que le tout avoit été brûlé, qu'ainsy, au cas que quelques-uns d'entre eux vinssent à être arrêtés, ils n'avoient qu'à soutenir n'avoir rien signé.

42. *D.* — S'il ne peut nous rien dire autre chose, concernant le Parlement de Rennes, que ce qu'il nous en a dit le jour d'hyer ?

*R.* — A dit qu'il s'est ressouvenu depuis hyer que le sieur de Lambilly luy avoit dit que dans le mois d'août dernier, vers le 15 dudit mois, il avoit fait écrire une lettre anonyme à M. l'Intendant, comme venant d'un bourgeois de la Roche-Bernard ou de

Digitized by Google

Guérande, par laquelle on luy mandoit que s'il s'avisoit de faire pendre quelques-uns des paysans de la paroisse de Laniscade[1], qui s'étoient révoltez pour ne pas payer la capitation, il y avoit un complot de quelques gentilshommes pour l'aller assassiner, et que le sieur de Lambilly luy dit qu'il ne pouvoit douter que M. l'Intendant n'eût reçu la lettre, parce que, l'ayant fait observer par deux ou trois de ses amis, officiers du Parlement, ils luy avoient rapporté qu'il leur avoit paru fort triste et fort inquiet.

43. *D.* — A luy représenté qu'étant aussy lié qu'il l'étoit avec le sieur de Lambilly, et étant regardé comme un des principaux chefs qui entroit dans les complots de la noblesse qui se tramoient contre le bien de l'Etat, il n'est pas naturel que le sieur de Lambilly, qui avoit fait entendre à tous les gentilshommes de son parti que le Parlement agiroit dans l'occasion, ne luy ait pas déclaré les officiers du Parlement qui pouvoient être du même parti et qui avoient observé M. l'Intendant ?

*R.* — A dit ne sçavoir rien autre chose que ce qu'il vient de nous dire ; que le sieur de Lambilly ne luy a jamais nommé personne, et qu'il s'est toujours contenté de leur faire entendre qu'il avoit une brigue forte dans le Parlement qui les soutiendroit et agiroit à propos.

44. *D.* — Interpellé de nous déclarer les intelligences que Tailladet pouvoit avoir avec la noblesse ?

*R.* — A dit ne rien sçavoir autre chose que ce qu'il nous a dit dans le premier interrogatoire qu'il a subi par devant nous.

45. *D.* — S'il sçait qui a payé les frais des différents voyages que le sieur Melac Hervieux a faits en Espagne au nom de la noblesse de Bretagne ?

*R.* -- A dit ne point sçavoir sur qui sont tombés les frais du voyage que Melac Hervieux a faits en Espagne ; qu'il se ressouvient seulement qu'à l'assemblée de Lanvaux, où le sieur de Lambilly proposa pour la première fois d'envoyer en Espagne, le sieur du Moutier, qui étoit un des commissaires pour l'évêché de Saint-Malo, se

[1] *Sic*. Laniscat, aujourd'hui commune du canton de Gouarec, arrondissement de Loudéac, Côtes-du-Nord.

Digitized by Google

chargea de donner au sieur de Lambilly quatre mille livres, pour joindre à huit autres que le sieur de Lambilly s'obligea de donner pour les frais du premier voyage.

46. *D.* — A luy remontré que, puisque le sieur de Lambilly s'obligea, dans l'assemblée de Lanvaux, de donner une somme de huit mille livres et le sieur du Moutier une somme de quatre mille livres pour les frais du voyage de celuy qui seroit envoyé en Espagne, il est naturel de penser qu'il avoit été résolu dans ladite assemblée d'envoyer en Espagne ; qu'ainsi il ne nous a pas dit la vérité quand il nous a soutenu n'avoir eu connaissance des intelligences que la noblesse de Bretagne avoit avec l'Espagne que le 27 juillet dernier, puisque l'assemblée de Lanvaux s'est tenue dès le mois d'avril ?

*R.* — A dit que le sieur de Lambilly proposa dans la dite assemblée d'envoyer en Espagne et demanda de l'argent pour cet effet à tous les gentilshommes qui y étoient, mais que personne n'ayant voulu en donner que le sieur du Moutier, cela fit croire à luy répondant que ce dessein avoit échoué, d'autant plus même que tous les gentilshommes qui étoient à ladite assemblée avoient témoigné pour lors n'en avoir point d'envie, n'ayant en vue que l'affaire des Etats de la province, n'ayant donné aucun pouvoir ny lettres de créance à celuy qui devoit faire le voyage d'Espagne.

47. *D.* — Si le sieur du Moutier a donné les quatre mille livres qu'il s'étoit chargé de donner pour faire ce voyage d'Espagne.

*R.* — A dit ne le point sçavoir et n'avoir point vu ledit du Moutier depuis.

48. *D.* — Si le sieur vicomte de la Bédoyère, au nom de qui luy répondant a signé la lettre écrite au roy d'Espagne, est entré dans les complots de la noblesse de Bretagne ?

*R.* — A dit qu'il a été nommé commissaire, comme les autres, dans l'assemblée de Lanvaux, et qu'il y a lieu de croire qu'il a signé le traité d'association et le cahier qui tendoit à la convocation des Etats-Généraux.

49. *D.* — Si tous ceux qui ont été nommez commissaires des évêchez dans l'assemblée de Lanvaux étoient présents ?

*R.* — A dit que non ; qu'il fut nommé dans ladite assemblée

Digitized by Google

vingt-sept commissaires, et qu'ils ne s'y trouvèrent qu'au nombre de seize, dont plusieurs mêmes, quoyque présents, ne furent pas nommés commissaires. Nous prie d'observer qu'il n'a vu dans aucune assemblée le sieur vicomte de la Bédoyère, mais que son frère le chevalier vint à l'assemblée de Lanvaux en la place de son frère, lequel chevalier luy répondant n'a point vu depuis.

50. *D.* — S'il peut se ressouvenir de ceux qui ont été nommés commissaires, quoyqu'absents ?

*R.* — A dit qu'il ne se ressouvient que du sieur de Villeneuve Kersulguen, du sieur marquis de la Roche et du sieur de Trans.

51. *D.* — S'il ne peut nous rien dire de plus particulier que ce qu'il nous a dit dans le premier interrogatoire qu'il a subi par devant nous, concernant la province de Dauphiné ?

*R.* — A dit que non; ajoute seulement que les discours du sieur de Lambilly tendoient à leur faire croire une révolte générale dans le royaume, et qu'il leur a dit plusieurs fois que la Picardie, la Saintonge, le Poitou, la Provence et le Dauphiné étoient prêts à se soulever, mais qu'il ne leur a jamais fait part d'aucun détail particulier.

52. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il a fait plusieurs tentatives pour débaucher le détachement du régiment de Champagne qui étoit au Pontcalec, et si le sieur de Vologne, officier de ce détachement, n'étoit pas pour cet effet d'intelligence avec luy répondant, dans la vue d'être fait capitaine et d'avoir une gratification considérable ?

*R.* — A dit qu'il n'a aucune part dans le fait en question, qu'il ne connoît point le sieur de Vologne et qu'il ne l'a jamais vu ; mais qu'il a ouy dire que le sieur de Montlouis avoit quelqu'intelligence avec des soldats de la garnison qui étoit au Pontcalec, ce qui peut avoir donné lieu au fait qu'on luy impute, auquel il ne peut point avoir part, étant alors en fuite depuis plus de six semaines et à plus de vingt lieues de Pontcalec.

53. *D.* — De quel jour il s'est mis en fuite ?

*R.* — A dit que, le 28 septembre dernier, sur les onze heures du soir, il est sorti de sa forêt et a songé à se sauver.

54. *D.* — Interpellé de nous déclarer les endroits qu'il a habités et les maisons où il a logé, depuis le 28 septembre qu'il est sorti de sa forêt ?



Digitized by Google

A dit que, les trois derniers jours du mois de septembre, il a demeuré au Dréor[1], chez le fermier du sieur de Comadu ; le lendemain, à l'abbaye de Langonnet[2] ; de là à Pratulo[3] chez la dame de Musillac ; ensuite chez le s^r du Coëdic, où il a demeuré plusieurs jours à différentes fois ; et de là chez le s^r de Tronjoly ; qu'il n'a point habité ailleurs pendant tout le mois d'octobre. Que pendant le mois de novembre, il a logé chez le marquis du Cludon, chez le recteur de Ploura[4] ; à l'abbaye de Quatmaloan[5] ; à Kermabilo chez le s^r de Nevet ; ensuite chez le recteur de Deuot[6] ; à Guermorvan, chez le fermier du s^r marquis de Goëbrian[7]. Enfin que, pendant le mois de décembre, il a logé douze jours à Kermabilo chez M. le marquis de Nevet, son oncle. Ensuite il n'a plus logé que dans des villages, où il se logeait comme il pouvoit sans être connu ; et de là au bourg de Lignol[8] chez le curé, où luy répondant a été pris le 28 décembre dernier.

55. *D.* — Comment le curé de Lignol a osé recevoir luy répondant dans sa maison, au préjudice des défenses qui avoient été faites à toutes personnes de recevoir chez eux aucuns des accusez et décretés par la Chambre Royale ?

*R.* — A dit que le curé de Lignol fit d'abord difficulté de recevoir luy répondant chez luy ; mais luy répondant luy ayant dit qu'il n'étoit point dénommé dans l'arrêt qui portoit lesdites défenses, il voulut bien le recevoir, croyant que cela ne pourroit point luy faire de tort.

[1] Le Dréorts, château et terre noble, aujourd'hui village en Prisiac, qui est commune du canton du Faouët, arr. de Pontivi (Morbihan).

[2] Aujourd'hui en la commune de ce nom, canton du Faouët.

[3] Manoir en la paroisse de Cléden-Poher, aujourd'hui commune du canton de Carhaix, arr. de Châteaulin (Finistère).

[4] Plourach, aujourd'hui commune du canton de Callac, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord).

[5] Coetmaloën, aujourd'hui village en la commune de Saint-Gilles-Pligeau, canton de Saint-Nicolas du Pelem, arr. de Guingamp.

[6] Duaut, aujourd'hui commune du canton de Callac, arr. de Guingamp.

[7] Probablement Kermorvan en la paroisse de Plouignau, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arr. de Morlaix (Finistère).

[8] Aujourd'hui commune du canton de Guémené-sur-Scorf, arr. de Pontivi (Morbihan).

Digitized by Google

56. *D.* — Pourquoy, dans le premier interrogatoire qu'il a subi par devant nous, il nous a dit que la dépossession du trésorier des Etats de Bretagne étoit la cause des mouvements séditieux et des complots qui se sont tramez dans la province contre le service du roy et le bien de l'Etat? A luy remontré que ce ne peut pas être la véritable raison et que c'est un esprit de révolte qui les a fait agir, puisque, pendant la tenue des derniers Etats, son Altesse Royale fit écrire à tous messieurs les Commissaires du roy que les Etats pouvoient destituer leur trésorier quand ils le jugeroient à propos, et que Sa Majesté n'y prenoit aucune part.

*R.* — A dit qu'il n'étoit point aux derniers Etats, mais qu'il a entendu dire que la permission de déposséder le trésorier des Etats avoit paru trop vague, ne permettant point de faire rendre compte au trésorier; qu'au surplus il croyoit bien que la dépossession du trésorier n'étoit pas le véritable motif des mouvements et des complots qu'il y a eus dans la province, mais les mauvais traitements que M. le maréchal de Montesquiou exerçoit contre la noblesse de Bretagne dans le tems de la tenue des États, leur ôtant la liberté de leurs suffrages par des lettres de cachet, et leur donnant des ordres de sortir de la ville à cinq heures du soir en hyver, la plus part ayant renvoyé leurs chevaux.

57. *D.* — A luy remontré qu'il n'est pas permis à des sujets de se révolter contre leur souverain et de négocier, sous quelque prétexte que ce puisse être, avec des puissances étrangères ou d'approuver la négociation conclue avec elles, d'en recevoir de l'argent, d'en distribuer ou faire distribuer, de débaucher ou faire débaucher des soldats, de prendre des déserteurs à son service, de lever des troupes, de les armer et de se retirer dans les bois pour résister aux troupes du roy et ne pas obéir à ses ordres.

*R.* — A dit qu'il ne s'est point révolté, attendu qu'il n'a commis aucun acte d'hostilité contre les troupes du roy; que par rapport aux négociations, il n'a point cru que les négociations avec l'Espagne pussent être regardées comme criminelles, le roy d'Espagne étant du sang de France. Qu'au surplus, il n'est point l'auteur des traitez qui ont été faits, qu'il a eu le malheur de se rendre aux persuasions des sieurs de Lambilly et de Bonamour. Ajoute qu'il

Digitized by Google

n'a point débauché de soldats, qu'il n'a point touché d'argent d'Espagne, et enfin que quand il s'est retiré dans sa forêt, ce n'a point été dans le dessein de se révolter ny de soulever les peuples, mais seulement de se sauver et d'éviter d'être pris, parce qu'il étoit menacé d'être enlevé en vertu d'une lettre de cachet.

58. *D.* — A luy remontré que c'est s'opposer aux volontés du roy que de se mettre ainsy en défense pour ne les pas exécuter. Interpellé de nous déclarer s'il ne s'est pas concerté avec les autres gentilshommes pour ne se pas rendre auprès du maréchal de Montesquiou, en vertu des lettres de cachet qu'ils avoient eu comme luy à cet effet ?

*R.* — A dit qu'il est vray qu'il a eu le malheur de convenir avec plusieurs gentilshommes de ne point se rendre auprès de M. le maréchal, mais qu'il ne croyoit pas en cela avoir un esprit de révolte, dans la vue qu'il avoit seulement de se sauver.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté, et a signé avec nous et notre greffier par nous commis.

Signé : PONTCALEC — BAUSSAN — et BLANCHARD.

Digitized by Google

LES OUBLIÉS

# DEUX CORSAIRES NANTAIS

## SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE

FRANÇOIS AREGNAUDEAU, ALEXIS GRASSIN

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

### ALEXIS GRASSIN.

*Il y avait une fois* aux Antilles françaises, à la Barbade ou à la Désirade, nous ne savons plus trop laquelle, une fée malfaisante appelée la Barbara. Elle était parfaitement nommée, car tout le mal qu'elle pouvait causer soit à la colonie, soit aux navires abordant ces parages, devenait pour ses sujets et ses serviteurs un motif de gaîté et de réjouissance.

La fée Barbara était une jolie petite corvette anglaise, élégante et coquette, mâtée en brig, montée par quarante-neuf hommes d'élite, armée de 10 caronades de 18. Sa mission spéciale consistait à capturer les bâtiments destinés à ravitailler la colonie, et à bloquer étroitement le port, de façon que rien ne pût y entrer ni en sortir. De cela elle s'acquittait à merveille. Ses canons étincelants, accroupis sur leurs affûts, passaient leur gueule menaçante par les sabords entr'ouverts, et quand ses voiles blanches, mollement caressées par la brise, se déployaient au vent, elle voguait en reine et maîtresse sur les flots azurés, orgueilleuse de sa force et de la haute renommée que ses exploits lui avaient acquise.

Digitized by Google

La garde était bien montée par la Barbara, sentinelle aussi active que vigilante; puis la France si loin, si occupée sous la main puissante du génie des batailles, n'envoyait aucun secours à ses enfants.

Or, le 15 septembre 1807, par une de ces splendides matinées où l'astre du jour verse à flots la chaleur et la lumière, la Barbara, mouillée à l'entrée de la baie, semblait sommeiller, indolemment bercée par la vague. Un *accon* (ainsi se nomment dans le pays les chalands carrés ou allèges destinés au transport des boucauts de sucre, café, rhum, etc.) paraissait se laisser dériver vers elle. Quelques barils vides, deux ou trois paniers de poissons, formaient le chargement mesquin de la pauvre embarcation, que quatre hommes de couleur, à peine vêtus, essayaient de diriger, ou plutôt abandonnaient au gré du courant. Un blanc, trapu, à la figure énergique et bronzée, tenait l'aviron servant de gouvernail; il avait l'air de porter bien plus d'attention à refaire les mailles de son vieux filet usé qu'à maintenir son esquif dans la droite ligne.

Le roulement du déjeuner et du repos venait de se faire pour les Anglais. La bordée de quart sur le pont était très incomplète. Que pouvaient-ils craindre en effet? Sur l'avis que le capitaine reçut de l'approche du chaland, « laissez arriver, répondit-il, nous prendrons le sucre et le tafia pour boire à leur santé, le poisson ira à la cuisine. »

Les pêcheurs accostent fort maladroitement, et présentent leur marchandise, naturellement bien accueillie. Ils montent les paniers en prouvant qu'ils n'ont pas le pied marin, ce qui excite la risée et les quolibets des matelots.

Mais à peine le mauvais pilote de l'*accon* a-t-il touché le pont anglais, que de sa poitrine sort le formidable cri : « *A l'abordage!* »

Un incroyable tumulte s'ensuit. Les terribles haches accomplissent leur œuvre; cinq ou six Anglais tombent baignés dans leur sang; les autres courent aux armes, tandis qu'une soixantaine d'hommes déterminés, couchés dans l'étroite cabine du chaland, escaladent prestement les murailles de la Barbara et prennent part à l'action qui s'engage.

Les Anglais, stupéfaits, dociles aux ordres de leurs officiers, es-

Digitized by Google

claves de la discipline, reprennent courage. La mousqueterie éclate, pétille, rapide et meurtrière. Les Français faiblissent, plusieurs sont mis hors de combat. Leur chef, un lion qui bondit et se multiplie, les excite de sa voix tonnante. Ils regagnent du terrain, culbutent tout ce qui se trouve devant eux et forcent enfin les Anglais à s'avouer vaincus. Une immense acclamation de : Vive l'Empereur ! salue le yacht britannique qui s'abaisse pour faire place aux couleurs nationales; puis le capitaine sir N... d'Arcy, lieutenant de vaisseau de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, se constitue prisonnier, lui, les siens et sa corvette.

Vingt-cinq minutes avaient suffi pour l'accomplissement de ce hardi coup de main, que n'eut point désavoué Surcouf. Telle est la manière dont s'y prit Alexis Grassin, pour remettre sa carte à la Barbara et servir à l'équipage une friture de sa façon.

La croix de la Légion d'honneur fut la juste récompense décernée au brave corsaire nantais, qui, avant l'enlèvement féerique de la Barbara, avait déjà donné des preuves non équivoques de sa valeur, de son courage et de son activité.

Dans les premiers jours de 1806, le navire la Clio, tout fier d'avoir échappé à un vaisseau de ligne et deux frégates françaises, rencontre, pour son malheur, le corsaire *Général-Ernouf*. Grassin commandait ce dernier, au bout d'un combat d'une demi-heure la Clio était prise.

On écrit de New-York, le 15 novembre 1806. — Au moment où l'on a eu connaissance à la Guadeloupe de la déclaration par laquelle le gouvernement français a autorisé la course contre les bâtiments suédois, il est sorti des ports de cette colonie un essaim de corsaires qui ont fait un grand nombre de prises. Sur ces entrefaites, un navire anglais chargé de bois de mâture a été pris et conduit dans la même île. Sa cargaison a été de suite employée à l'équipement de divers bâtiments qu'on ne pouvait armer en course pour le moment, faute de cette sorte de bois. Le corsaire *Général-Ernouf*, de 14 canons et 115 hommes, continue à faire, dans les parages voisins de la Guadeloupe, des excursions heureuses et des entreprises hardies (*Moniteur universel*, 29 décembre 1806).

Digitized by Google

L'état des prises introduites à la Guadeloupe, du 1er juillet 1806 au 30 septembre 1807, porte comme amarinés par Grassin :

| | | |
|---|---|---|
| Elisabeth, | vendue | 31,851f 60 |
| Tabago, | — | 15,300 » |
| Adventure, | — | 228,198 60 |
| Culmore, | — | 131,238 40 |
| Mermaid, | — | 26.539 95 |
| Swallow, | — | 182,783 » |
| Argus, | — | 36,137 47 |
| Total..... | | 662,049f 02 |

L'ensemble général du produit des prises pendant cette période est de 8 211 159f 93c ; encore faut-il avoir bien soin de noter que sur cet état ne figurent pas les navires coulés, ni ceux ayant été vendus aux ports des autres îles voisines de la Guadeloupe[1].

Les nouvelles de Londres du 15 avril 1808 disent : « Les corsaires français, parus sur la fin de l'année dernière à l'île Saint-Barthélemy, ont enlevé une somme de 400 000 dollars. Deux corsaires font en ce moment la terreur des Indes-Occidentales ; ils ont même eu des engagements avec des frégates anglaises. L'un est le *Général-Ernouf*, de 30 canons et 200 hommes d'équipage ; l'autre, le *Tilsitt*, de 28 canons et 250 hommes. Le premier est une corvette suédoise capturée à Saint-Barthélemy, le second un ci-devant navire anglais de Bristol, nommé The British Star[2]. »

Le Brutus, navire américain, avait reçu le 9 juin 1807 un passeport pour se rendre de New-York à Madras, et il avait pris son chargement à Tranquebar, Madras, Pondichéry et Coringa, pour revenir à New-York. Or ce chargement, avec une telle destination, était licite, d'après le décret du 21 novembre 1806 ; c'est seulement un décret du 17 décembre 1807 qui avait prononcé la confiscation de tous les bâtiments chargés de marchandises anglaises. Au retour, le Brutus a été capturé par le corsaire la *Dame-Ernouf*, et le conseil des prises a validé la prise.

[1] *Feuille Nantaise*, 15 mai 1808.
[2] *Moniteur* du 13 mai 1808. — *Publicateur de Nantes*, 16 mai 1808.

Digitized by Google

Les propriétaires du BRUTUS attaquèrent cette décision devant le conseil d'Etat, mais elle fut confirmée par décret impérial[1].

Le 17 octobre 1807, le brig anglais l'ELISABETH, négrier, ayant à bord 176 noirs, amenait pour Grassin, malgré ses 14 canons de 6, et l'équipage, composé de 24 hommes, était fait prisonnier.

Quelques détails sur le général dont le corsaire de Grassin portait le nom, et qui avait contribué à le faire décorer, trouvent naturellement ici leur place ; ce ne sera pas du reste sortir de notre sujet.

Le lieutenant général, baron Jean-Augustin Ernouf, naquit à Alençon, d'une ancienne famille de Normandie qui ne négligea rien pour son éducation. Nommé lieutenant d'infanterie en 1791, capitaine en 1792, général de brigade en 1793, il se distingua particulièrement à l'armée de la Moselle, où il était chef d'état-major général. Ses brillants services le firent apprécier par le gouvernement, qui, le 8 mars 1803, lui confia la difficile mission de capitaine-général de la Guadeloupe et dépendances.

Lorsque le général arriva dans la colonie, les nègres n'étaient pas rentrés dans le devoir, les ruines des habitations fumaient encore. Tout était à créer pour la défense, tout à faire pour la reprise du commerce. « La protection et les moyens qu'il accorda à la course, les nombreux armements qui en furent le résultat, protégèrent la colonie à l'intérieur et procurèrent aux colons des bénéfices immenses, ainsi que tous les objets de première nécessité que la métropole était hors d'état de fournir. La totalité des bâtiments pris sur l'ennemi s'élevait en 1809 à 734, et le produit brut de la vente à quatre-vingts millions[2].

[1] *Traité des prises maritimes*, par A. de Pistoye et Ch. Duverdy. Paris, 1855, t. I, p. 141 ; le BRUTUS contre la *Dame-Ernouf*.

[2] *Dictionnaire historique des généraux français*, par M. le chevalier de Courcelles. La colonie jouissait de la prospérité la plus florissante, lorsque les Anglais entreprirent le blocus de la Guadeloupe. En présence de forces aussi considérables le général Ernouf devait succomber. Obligé de capituler, il obtint tous les honneurs de la guerre et le maintien des droits des habitants, dont il emporta les regrets unanimes. Après treize mois de captivité en Angleterre, échangé pour cause de maladie, il revint en France, passa un jugement, fut acquitté et exilé par l'empereur à 20 lieues de Paris et des frontières.

Digitized by Google

Les hommes valeureux s'apprécient et s'estiment. Il dut en être ainsi pour le général Ernouf et Grassin. Celui-ci reçut du général la mission toute de confiance de ramener en France Mme la baronne Ernouf, dont la santé était altérée par le rude climat des Antilles.

Le bâtiment qu'il commandait, un brig de 185 tonneaux et 6 canons, par un trait de galanterie digne d'un marin nantais, s'appela la *Dame-Ernouf*. Or nous ne sommes pas éloignés de croire que c'était la Barbara qui avait ainsi troqué son vilain nom.

Avec un bonheur insolent, ce brig, habilement dirigé, traversait les croisières anglaises, soit aux colonies, soit à l'embouchure de la Loire. Armé en guerre et marchandises, non seulement il conduisait à bon port sa riche cargaison, mais il envoyait toujours de ses nouvelles par quelques bonnes prises, amarinées chemin faisant[1]. Dans le rapport du capitaine Grassin, du 28 décembre 1808, figure un navire venant de Madras, vendu à Cayenne, puis une galiote anglaise chargée de citrons, qu'il a coulée bas après en avoir retiré l'équipage.

Dans son rapport du 29 juillet 1809, il constate être parti de la Guadeloupe à destination de Nantes, le 16 juin, et être arrivé à Lorient le 28 juillet, chargé de sucre, café et coton. Il avait à bord Mme Ernouf, sa femme de chambre et trois négresses. Afin de rompre la monotonie du voyage et de distraire un peu sa passagère, le 17 juin Grassin rançonna la goëlette l'Antilope, de l'ancien gouvernement espagnol, pour 6,000 gourdes (30,000 francs). Le 9 juillet, il visita le brig américain l'Hanna, allant d'Irlande à Philadelphie sur lest, dont il retira cinq à six balles de coutil et guiga. Le 14 juillet, il amarina le trois-mâts américain le Joseph, de 200 tonneaux et 10 hommes d'équipage, allant de Madère à Liverpool, avec 281 balles coton. Il mit à bord 12 hommes de son équipage, chargés de le conduire en France; mais, à quelques lieues du Pilier, le Joseph retomba aux mains des Anglais. Le 19, il visite le brig anglais le Swift, sur lest, et conclut un traité d'échange pour neuf prisonniers. Le 21, c'était le tour de la goëlette anglaise la

[1] La *Dame-Ernouf* était d'une marche très supérieure; car partie de Nantes le 5 avril 1809, par exemple, elle arrivait à l'anse à la Barque le 29 du même mois, c'est-à-dire 25 jours après son départ (*Archives de la marine*).

Digitized by Google

DIANA, armée de huit caronades, allant de Lisbonne à Londres. La crainte de manquer d'équipage l'empêcha de s'en emparer, et il se borna à signer un traité d'échange de sept prisonniers français pour pareil nombre d'hommes formant l'équipage de la goëlette.

Il est impossible aujourd'hui d'énumérer toutes les expéditions du brave capitaine, qui ne laissait guère de repos aux Anglais. « La fortune lui sourit, c'est l'heureux du jour », écrivait le 22 mars 1810, G. Lafond, en parlant de Grassin ; et, c'était vrai, il fut un de nos rares corsaires qui ne connurent point les peines des pontons et les angoisses de la captivité.

La *Dame-Ernouf* désarma à Lorient le 15 août 1809. Elle repartait bientôt sous le nom du *Diligent*, qualificatif parfaitement choisi, et exerçait son infatigable activité aux dépens d'un nombre considérable d'Anglais.

Le 15 juillet 1811, la *Feuille nantaise* nous apprend que le corsaire le *Diligent* a fait six prises. La première s'est brisée en entrant à Bordeaux, l'équipage et une partie du chargement ont été sauvés ; deux autres venant de la Martinique et de la Jamaïque, chargées de denrées coloniales, sont entrées dans des ports de Norvège, ainsi que les trois dernières.

En septembre 1812, une lettre datée du Cap-May (Etats-Unis d'Amérique) dit : « Le brig anglais la LAURA, de dix canons, a eu hier, à la vue de notre port, un combat sanglant avec le corsaire français le *Diligent*, capitaine Grassin, qui s'en est emparé à l'abordage. Le même corsaire a pris aussi et envoyé ici le schooner britannique le VITING, chargé de dépêches. »

La *Feuille nantaise* des 28 décembre 1812 et 1er janvier 1813 relate que le *Diligent*, venant de Philadelphie, est arrivé à Saint-Nazaire, où il est retenu par les glaces. M. Grassin est parti de la rivière de Delaware avec des dépêches de l'ambassadeur de France près les Etats-Unis, et du consul-général résidant à New-York, pour le gouvernement impérial. Il a fait en route deux prises, expédiées pour le premier port et que l'on croit arrivées au fond du golfe. L'un est un brig espagnol, chargé de vins de Madère ; l'autre, un trois-mâts américain, chargé de farines pour Lisbonne. Depuis le 22 du mois dernier qu'une forte brume le força de relâcher à

Digitized by Google

l'Ile-d'Yeu, il a essuyé cinq chasses et cinq engagements, dans lesquels il n'a eu qu'un seul homme blessé.

Jean-Alexis Grassin, capitaine au long-cours, chevalier de la Légion d'honneur, cessa de naviguer à l'avènement de la Restauration. Veuf de dame Catherine Daguzeau, il mourut à l'âge de 48 ans, le 24 juin 1823, dans sa demeure n° 7 rue Mondésir. Cet hôtel qu'il avait fait construire et meubler avec luxe est maintenant occupé par les religieuses de Marie-Réparatrice.

Grassin était né à Nantes, le 1er avril 1776, de Michel-Antoine Grassin et Anne Denis, son épouse. Ce dernier, dans l'acte de son mariage le 10 décembre 1774, est qualifié de chirurgien-marin, âgé de 28 ans ; et lors de la naissance d'une de ses filles, en 1777, il était absent pour cause de voyage. Plus tard néanmoins, il s'établit boulanger.

Alexis n'était point, du reste, le premier marin de sa famille, originaire du quartier « de la Saulzaye de Nantes ». Son aïeul Michel Grassin était gabarier, ainsi que le père de celui-ci, Martin Grassin, fils lui-même de Mathurin Grassin, « pilote à la Saulzaye, » que les rôles de l'Inscription maritime nous montrent comme embarqué sur la double chaloupe *Notre-Dame de Bonsecours*, armée en course contre les Anglais en 1704 et 1705.

Cette notice, évidemment incomplète, et qui, bien que parfaitement conforme à la vérité historique, débute comme un conte de fée, pourrait à la rigueur se terminer de même. En effet, il nous a été raconté par M. P... et Mme G..., membres de la famille, qu'à l'époque de la Révolution, lors de la liquidation de la Compagnie des Indes, existaient, au nom d'un M. Grassin, comte de Mellun, un certain nombre d'actions dont le capital, formant une jolie somme ronde, fut déposé à la caisse des dépôts et consignations. Cet autre Grassin, né paroisse de Saint-Sébastien (en Vertais, ss nadoute), quitta Nantes à la suite d'une rixe dans laquelle il blessa grièvement un militaire. Très jeune encore, il passa aux Indes et y fit fortune. Faute d'un ou deux actes, ses cousins ne purent régulièrement faire valoir leurs droits à cette opulente succession.

Le 15 août 1809, un joli brig, fraîchement peint en blanc, depuis la flottaison jusqu'au sommet de la mâture, était amarré

Digitized by Google

au quai de la Fosse, en face les grands magasins des Salorges. Le soir se faisait : une brise légère et rafraîchissante, après une chaude journée, caressait mollement les nombreux pavois multicolores aux plis onduleux et flottants, dont il était magnifiquement décoré. A la pointe du grand mât se distinguait le pavillon de reconnaissance, en soie blanche largement bordée de soie verte, sur lequel se lisait en grosses lettres vertes aussi : *La Dame-Ernouf.*

Bientôt le gréement et la coque du navire, reflétés par les eaux limpides de la Loire, se dessinèrent en lignes scintillantes et lumineuses, au moyen d'une innombrable quantité de lanternes vénitiennes, tandis que des fleurs odorantes et variées, réunies à profusion sur le pont, formaient comme une exposition charmante embaumant les alentours.

Aux salves répétées de l'artillerie officielle du cours Saint-Pierre, les canons anglais, devenus français de par la bravoure et la vaillance, mêlèrent leur voix vibrante, au loin répercutée par les échos sonores. Des fusées montaient rapides vers le ciel pour retomber en gerbes étincelantes, des soleils tournoyaient çà et là, et parfois un mousse espiègle lançait sur le rivage un pétard ou un serpenteau, dont chacun, criant et riant, cherchait à éviter l'atteinte.

La *Dame-Ernouf* avait fait toilette, son capitaine offrait un bal à ses concitoyens, à ses confrères, aux parents et amis de ses officiers et des marins de son intrépide équipage.

La soirée était splendide, le décor ravissant, la fête attrayante, les invitations fort enviées, personne ne manquait au rendez-vous, car il était de notoriété qu'Alexis Grassin faisait bien les choses, ou ne s'en mêlait pas.

Grande aussi était la foule qui, curieuse et sympathique, contemplait ce spectacle éblouissant. Un orchestre choisi marquait tour à tour les figures pleines d'entrain des quadrilles, nous devrions dire des contredanses, et les gracieux tourbillons de la valse entraînante. Les Anglais payaient les violons, aussi faisaient-ils merveille. Puis dans les intervalles des repos, sur le gaillard d'avant, la rude voix d'un matelot entonnait une de ces rondes maritimes dont le refrain rythmé recevait les applaudissements de la foule, tandis que danseurs et danseuses se pressaient autour de la joyeuse farandole vivement menée par nos braves corsairiens.

Digitized by Google

Pure imagination, diront peut-être beaucoup de nos lecteurs ! Pardon !... A cette brillante réception, pour laquelle rien n'avait été négligé, assistait un jeune enfant, le fils du commandant Léveilley. Un instant, il vint « goûter les bonbons de la *Dame-Ernouf* », et quitta ce salon improvisé pour aller se coucher, « à son grand regret », nous disait-il le 5 juin 1875.

M. Paul Léveilley, oncle de M. du Bochet de la Porte, le sympathique adjoint au maire de Nantes, est décédé le 6 décembre 1884, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait par conséquent neuf ans, lors du bal de la *Dame-Ernouf*.

Digitized by Google

# SOUVENIRS

D'UN

# VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

## Publiés par son Fils

(SUITE[1])

---

25 *février*. — *Promenade à Bournabac*. — Le 25, profitant d'une des rares belles journées de la saison, nous exécutâmes, entre élèves, une partie de campagne à Bournabac, village situé à deux lieues de Smyrne. Ayant réussi à trouver des ânes, nous sortîmes de la ville au grand galop et nous fûmes quelque temps arrêtés au pont des Caravanes par de longues files de chameaux que nous eûmes beaucoup de peine à dépasser, mais ensuite, ne rencontrant plus d'obstacles, en une heure nous arrivâmes à Bournabac. Je trouvai cette petite ville bien au-dessous de l'idée que je m'en étais faite ; cependant le site pittoresque, agrémenté d'un assez grand nombre de maisons de campagne, doit en faire un séjour fort agréable lorsqu'en été une grande partie du beau monde vient l'habiter. En attendant que l'on préparât notre dîner, nous promenâmes dans les différentes rues du village, et bientôt l'intérieur d'une cour où plusieurs femmes prenaient leur repas, assises en rond sur une terrasse, attira notre attention. Nous pénétrâmes sans façon dans la cour, en véritables écervelés, et nous eûmes la curiosité indiscrète de demander chez qui nous étions ; ces dames, fort bien

[1] Voir la livraison d'avril 1892.

Digitized by Google

mises, quoique d'une manière assez bizarre, ce que nous n'avions pas remarqué d'abord, nous firent entendre qu'elles étaient juives et nous engagèrent à nous reposer. Cette honnêteté contrastant beaucoup trop avec notre indiscrétion, nous nous crûmes obligés de remercier en nous retirant un peu confus, mais aussi poliment que possible. Quoique deux ou trois d'entre elles me parussent fort jolies, leurs traits avaient quelque chose de singulier : de beaux yeux, un teint uni et peu coloré, mais d'un ensemble de physionomie que je n'avais encore vu nulle part. Elles portaient sur la tête une espèce de diadème en mousseline chinée semblable à celle qui entoure les bonnets juifs. De longs cheveux tombaient sur leurs épaules ; enfin des colliers et des bracelets en or ornaient leur cou et leurs mains blanches comme du lait. Je dus faire toutes mes remarques au premier coup d'œil, car le court espace de temps que nous passâmes auprès d'elles ne me permit pas de bien distinguer le reste de leur costume.

Nous nous dirigeâmes alors vers le dîner. Il était composé de mets moitié turcs, moitié grecs qui n'avaient pas grande apparence, mais que l'appétit assaisonna au point que nous trouvâmes tout excellent. Quelques bouteilles de vin du pays et le Champagne, de rigueur lorsqu'on fait la partie de Bournabac, arrosèrent notre repas, que nous terminâmes par le café et la pipe turcs indispensables. Nos pauvres ânes n'avaient pas aussi bien dîné et nous remarquâmes qu'on ne leur avait donné qu'un peu de paille pour les disposer au retour, mais il était trop tard pour songer à leur dessert, et nous partîmes. Bientôt l'un d'entre eux faisait un faux pas et allongeait son cavalier dans un ruisseau. Subra, un instant après, mesura aussi la terre, et je riais de bon cœur de la mésaventure de nos deux compagnons, lorsque Collier vint m'aborder par le travers d'une manière fort inattendue. Mon âne ne put soutenir le choc et nous roulâmes tous deux dans un fossé. Heureusement personne ne s'était fait le moindre mal. Nous ne tombions pas de haut, de sorte que notre gaîté, loin de s'altérer, en devint plus bruyante. Il faisait déjà nuit lorsque nous arrivâmes à l'entrée de Smyrne ; aussi nous vîmes-nous arrêtés par le poste turc ; mais sans nous déconcerter nous nous rendîmes au corps de

Digitized by Google

garde où pour passe-port nous prîmes une tasse de café avec les braves Turcs qui s'y trouvaient ; pour mot d'ordre nous leur dîmes que nous étions Français. Sur quoi, ils nous laissèrent passer.....

*5 mars 1828. — Mustapha Aga et le peintre Garneray.* — Le 28 février, nous apprenons qu'une goëlette grecque mouillée à Ourlac porte plusieurs Turcs à bord ; l'amiral y envoie aussitôt un canot, qui en ramène trois, dont l'un, d'après son vêtement, paraît être un personnage de distinction. Nous sûmes en effet, quelques instants plus tard, que c'était Mustapha Aga, une des premières autorités de Chio. Il nous raconta que lors de la descente qu'y firent les Grecs, il y a quatre mois, il fut cerné par un grand nombre de ceux-ci et séparé d'un corps turc qui se réfugiait dans la citadelle ; mais il préféra la mort à l'idée de se rendre aux Grecs, et barricadé dans une maison avec six hommes seulement, il s'y fit assiéger pendant 36 heures. Favier se présenta alors et il consentit à se rendre à lui ; depuis ce temps il est resté à sa disposition et maintenant ce général le renvoie sans rançon, à cause du grand courage qu'il a montré, et surtout parce qu'avant la prise de Chio par les Grecs il s'était toujours montré bon et généreux envers ceux qui s'y trouvaient encore, en punissant les exactions que les autres Turcs se plaisaient à commettre à leur égard. Il revient ainsi environné de toute l'estime de ses ennemis et muni d'un certificat de Favier attestant qu'il ne s'était rendu à lui que couvert de blessures. J'ai conduit ce matin ce brave homme chez le pacha.

Je suis avec le plus grand intérêt les travaux de Garneray, le peintre de Navarin, dans l'exécution du tableau qu'il ne peut achever ici, mais qu'il pousse assez loin pour n'avoir plus, lorsqu'il posera son premier plan sur les lieux, qu'à y donner la dernière main[1].

Afin de représenter l'action générale, il était nécessaire qu'il l'envisageât d'un point de la côte, mais je crois que s'il s'était

[1] J'ai dit plus haut que mon père dessinait beaucoup pendant ses campagnes, et qu'il nous a laissé de très intéressantes aquarelles. Il suivait avec d'autant plus d'intérêt les travaux de Garneray qu'il avait entrepris lui-même un grand tableau, à la sépia, du combat de Navarin, que je viens de faire reproduire par la photogravure.



Digitized by Google

senti plus fort pour les détails d'un navire et d'un gréement, il aurait préféré le côté de Navarin où se trouvait la division française et où l'affaire était la plus chaude; il pouvait être vrai avec plus de frais certes, mais aussi avec beaucoup plus d'effet[1]. Quoique son tableau ne représente qu'une affaire de lointain, les officiers du bord lui ont déjà fait rectifier dans la forme de ces bâtiments beaucoup de choses qui ne sont plus de l'époque. Car, bien que nous soyons en 1828, il peignait des vaisseaux du temps du bailli du Suffren; il se corrigeait toutefois avec peine, disant qu'il trouvait les anciennes formes plus gracieuses, et prouvant ainsi maladroitement, ce me semble, qu'il s'attache fort peu à la vérité historique du temps et du lieu, choses indispensables pour un tableau d'histoire.

*29 mars 1828. — Les désastres de Chio. Cruautés des Turcs.* — Le 11, les nouvelles de Chio portent que douze mille Turcs sont rassemblés à Thesmi, que Taïr-pacha arrive avec deux frégates et deux corvettes pour favoriser le débarquement, et que Favier, trop faible pour résister à ce corps considérable, se dispose à évacuer la citadelle de Chio pour se retirer dans la montagne.

Le 12, M. Le Roy part sur une goëlette autrichienne, probablement pour Chio. Le soir, nous faisons nous-mêmes à bord nos préparatifs de départ, et le 13 au matin, après un séjour de deux mois à Smyrne, nous appareillons assez mal, avec un bon vent qui, à mon grand contentement, nous éloigne de ce pays où cette fois je me suis si mortellement ennuyé.

Le 15, après avoir doublé le cap Carabournoux, nous aperçûmes dans l'ouest un brick noir en partie dégréé portant pavillon grec; nous courûmes vers lui aussitôt; au bout d'une heure nous pûmes y envoyer un canot qui nous ramena le fameux Constantin Canaris, le seul peut-être, entre tous les Grecs, qui ait constamment donné à sa patrie des preuves d'un désintéressement sans borne joint à une loyauté et à un courage au-dessus de tout éloge. Depuis le commencement de la guerre, il l'a faite à ses frais, y a perdu sa fortune, et maintenant, dit-on, sa femme périt de misère à Egine.

[1] C'est de là que mon père a pris le point de vue de son tableau.

Digitized by Google

Le brick qu'il commande est un brûlot terrible par sa présence, avec lequel il avait tenté en vain, les jours précédents, d'aborder et d'incendier la frégate de Taïr-pacha qui, après avoir favorisé le débarquement des Turcs à Chio, avait fait route pour Constantinople avec deux corvettes et quelques bricks. Depuis le départ de cette division, il l'avait constamment harcelé, mais l'infériorité de marche de son bâtiment, désemparé en partie par les nombreuses volées de la frégate qui fuyait devant lui, l'avait empêché de lui passer au vent et de l'attaquer sérieusement. Ce brave homme était tellement consterné de n'avoir pu exécuter son projet, qu'en arrivant à bord, au bonjour amical de M. Le Roy il ne répondit que ces tristes paroles : « Oh! je ne suis plus Canaris ». Il entra aussitôt chez l'amiral. C'est un homme de moyenne taille, mais bien pris et dans la force de l'âge. Sa figure ouverte et franche ne me paraît pas avoir la moindre ressemblance avec tous les portraits que j'en ai vus en France.

Nous sûmes par lui que les Turcs avaient fait leur débarquement, il y avait déjà trois jours, et que les Grecs, après une vigoureuse résistance, s'étaient retirés sur les hauteurs. On nous dit aussi que deux ou trois heures après le départ de Taïr-pacha, la frégate grecque l'*Hélas* était arrivée devant Chio, sous les ordres de Miaolis. Si son apparition avait eu lieu quelques heures plus tôt, les Turcs n'auraient certes pas effectué leur débarquement sans beaucoup de pertes : un combat sérieux se fût donc engagé entre Taïr, Miaolis et Tanarve ; mais la fortune favorise les Musulmans et deux mauvais bricks seulement les inquiétèrent à leur départ.

Dans l'après-midi, nous reconnûmes la frégate grecque dans le canal de Chio, et le soir, après avoir expédié la *Fleur de Lys* à sa rencontre, nous longeâmes la côte nord de l'île.

A l'entrée de la nuit, le rivage se couvrit de feux. Présumant sans doute que c'étaient de malheureuses familles qui tâchaient de se soustraire aux poursuites des Turcs, l'amiral envoya deux canots. Effectivement, 24 personnes, femmes, enfants, vieillards, arrivèrent à bord. Le lendemain, nous en recueillîmes encore 88 qui nous apprirent que c'était sur la côte ouest que se réfugaient la plupart des habitants, en attendant les moyens de passer dans les îles ;

Digitized by Google

ils nous dirent aussi que l'ennemi pénétrait déjà dans les montagnes, brûlant et massacrant tout ce qu'il rencontrait. Favier, avec sa petite troupe de Tacticos, s'opposait seul à leur envahissement, les arrêtant souvent dans les défilés. Mais sa faible troupe, ayant depuis trois jours des engagements continuels, tombait de fatigue.

Les misérables que nous avions recueillis étaient dans la plus affreuse détresse. Quelques morceaux de pain que des chiens affamés n'auraient pas mangés, avec de mauvaises figues sèches, composaient toutes leurs provisions. Ces pauvres gens, quand nous les invitions à entrer dans nos canots, s'imaginant que nous ne les recueillions que pour les faire esclaves ou les livrer aux Turcs, hésitaient d'abord, mais la crainte de l'ennemi qui s'acharnait à leur poursuite l'emportait bientôt, et ils s'embarquaient en fondant en larmes. Pour moi, je ne pus retenir les miennes lorsque je vis un vieillard, qui avait longtemps refusé nos secours, arracher du sein de sa mère un enfant de quelques mois, le presser sur son cœur, l'offrir à Dieu en l'élevant dans ses bras et, s'appuyant contre un rocher, pleurer en regardant alternativement et le ciel et son fils[1]. Il se rendit enfin aux sollicitations de ses compagnons et s'embarqua comme les autres. Mon canot était chargé à couler bas, car je ne voulais laisser personne à terre et chaque femme traînait après elle trois ou quatre enfants. A bord, on leur donna des voiles pour se coucher, des rations de biscuit leur furent distribuées, et l'espérance parut renaître sur leur front.

Sur la côte ouest de Chio, une foule de Grecs étaient rassemblés sur les bords de la mer où deux ou trois bricks paraissaient les recueillir. Nous laissâmes là la frégate, et vers midi nous fîmes route pour Times.

En longeant la pointe sud-ouest de Chio, nous découvrîmes sur un rocher beaucoup de gens qui nous faisaient des signes de détresse ; nous mîmes aussitôt en panne pour y envoyer un canot. A son retour on nous dit que sur cet ilot, séparé de la côte d'une encablure au plus, s'était réfugiées près de 500 personnes ; qu'à

[1] Voilà un thème très dramatique pour un tableau à la Delacroix.

Digitized by Google

la pointe la plus rapprochée étaient des hommes armés qui, à mesure que les fugitifs arrivaient, les dépouillaient complètement, en avaient tué plusieurs qui n'avaient pas d'argent, avaient violé des femmes et exerçaient sur tous les plus révoltantes atrocités. Un bateau, moyennant une gourde par tête, passait sur l'îlot ceux qui avaient pu soustraire quelque argent à la férocité des Palicares; mais les autres restaient en proie à toutes les horreurs de la famine.

La position de ceux qui avaient pu atteindre le rocher n'était guère meilleure ; depuis quatre jours ils manquaient d'eau et de vivres. Plusieurs femmes avaient accouché dans cette affreuse retraite, où, périssant de froid, quelques-unes étaient mortes quelques heures après. Les bandits de la côte leur refusaient tout, et des compatriotes leur faisaient endurer des souffrances que le sabre des Turcs eût au moins terminées ; et c'étaient des gens armés et valides qui traitaient ainsi des femmes, des enfants et des vieillards à qui la faiblesse ne laissait que les moyens de se plaindre !

« Les troupes de Favier seules, disaient-ils, nous protègent sans nous piller et partagent avec nous un morceau de pain. »

Sa division se trouvait alors à une lieue de là, où elle contenait encore de nombreux partis musulmans.

Notre canot nous amena à bord plusieurs familles, et nous fîmes voiles laissant la *Fleur de Lys* porter secours à ces malheureux, avec l'ordre de forcer les bateaux de la côte à en prendre le plus possible.

Le 18 au matin, nous déposâmes nos Grecs à peu de distance de la ville de *Times*, où ils durent se mettre à la discrétion des habitants et réclamer leur hospitalité. De là, nous nous dirigeâmes vers *Syra*, mais les vents nous ayant contrarié toute la journée, nous fîmes route sur *Zéa*, puis portant dans l'ouest, nous vîmes bientôt le cap..., devant lequel les calmes nous retinrent deux jours ; enfin, le 21 au matin, nous étions dans les passes d'*Egine*. L'amiral se rendit à la ville dans son canot et nous donna ordre de l'attendre à l'entrée de la rade de Paros, où la *Junon* et le *Palinure* étaient restés à peu près à la disposition de Capo d'Istria. Le soir, nous fîmes voile pour *Milo*. A l'entrée de la nuit, nous cassâmes notre vergue de grand hunier, qui fut remplacée par la

Digitized by Google

vergue de rechange du petit hunier, la seule qui nous restât à bord. L'*Armide*, que nous rencontrâmes sortant de la baie, nous suivit, et dans la matinée nous mouillions sur la rade. Là se trouvaient le *Conquérant*, beau vaisseau de 80, arrivé de Brest et en dernier lieu de Toulon depuis environ 15 jours, puis l'*Oise*, chargée de vivres et de rechanges pour la division. Le 23, dans l'après-midi, nous eûmes connaissance d'une goëlette venant de France ; c'était la *Daphné*, sur laquelle je m'étais trouvé assez longtemps au combat de Navarin. Elle était encore commandée par M. Fraisier, que je revis avec le plus grand plaisir. Il ne rapportait de France que l'honneur de s'être trouvé un des plus maltraités par les boulets de l'ennemi pendant l'affaire du 20 octobre, et d'y avoir ramené son bâtiment après des fatigues inouïes occasionnées par les avaries qu'il avait éprouvées et la perte d'un cinquième de son équipage ; il me mit au comble du bonheur en m'apportant des lettres de mon père, depuis neuf mois que j'en étais privé !

Le 29, la *Fleur de Lys* mouille près de nous; elle a conduit à Tunis les réfugiés de Chio, et dans un second voyage elle a porté à Syra Favier et ses troupes qu'on y a reçus à coups de fusil. On y a même tenté d'assassiner le général qui n'est parvenu à dissiper la populace que le sabre à la main et la baïonnette au bout du fusil, à la tête d'une poignée de braves qu'il ramenait. Le soir, tous les anciens élèves de l'École polytechnique embarqués sur les divers bâtiments de la division se réunirent à bord de la frégate. L'ingénieur de construction Moissard[1], Neuilly[2], Sadrix, etc., s'y trouvaient, et le punch coula à grands flots à la santé de la Confrérie des anciens.

Nous nous disposons à passer sur le vaisseau le *Conquérant*, état major et équipage. L'amiral ne veut pas s'exposer au changement de visage. Le bâtiment a été refondu depuis peu de temps ; ses batteries sont plus basses que les nôtres, le poste y est plus grand et plus commode ; je suis persuadé que nous ne regretterons pas le *Trident*.

Le 3 avril, la gabare l'*Oise*, après avoir remisé à Milo et donné

[1] *Paul-Jules Moissart*, sous-ingénieur de 2e classe en 1825.

[2] *Prosper Neuilly*, enseigne de vaisseau du 12 mars 1826.

Digitized by Google

aux divers bâtiments des approvisionnements pour l'escadre, part pour la France, escortant un convoi ; elle y porte nos lettres.

Le 6, jour de Pâques, je suis libre de ma journée; c'est la seconde fois depuis notre arrivée à Milo, et j'en profite pour aller visiter Castro. Vu le manque absolu de montures à l'instant de la journée où il nous fut permis de descendre à terre, nous fûmes obligés de gravir à pied le pic au sommet duquel est nichée la ville, où nous arrivâmes au moment des vêpres. Tous les habitants étaient réunis en grande tenue de fête aux environs de l'église, où ils mêlaient les explosions des coups de fusil ou de tromblon aux sons aigres de la voix du chantre. Le costume des hommes, à Milo, n'a rien qui diffère de celui des autres Grecs de l'Archipel, mais la mise des femmes est particulière à l'île. Leur coiffure se compose d'une pièce de coton blanc, qui, jetée négligemment autour de leur tête, passe sous le menton, en offrant beaucoup de ressemblance avec les espèces de turbans des femmes juives dans les tableaux tirés des premières époques de l'Écriture sainte[1]. Une robe à long corsage et à paniers leur descend seulement un peu au-dessous du genou et un plastron presque carré, en coton couvert de soie et enrichi de galons d'or, leur couvre la poitrine. Elles portent par-dessus cela une camisole en soie brodée à manches étroites jusqu'au coude, puis ouvertes et pendantes dans tout le reste de la longueur.

Leur chaussure est aussi remarquable : des bas à jour assez grossiers, et des sandales en soie rouge ou verte, ornée de paillettes ou de galons. Ces sandales, qui ne couvrent que l'extrémité du pied, se terminent en pointe relevée comme la babouche turque, ont des talons fort hauts et ressemblent assez à celles que portent les sœurs des hôpitaux en France[2], avec cette différence que le talon des femmes de Castro est entièrement déchaussé et en dehors. Je ne conçois pas comment il leur est possible de faire deux pas avec de pareils souliers.

[1] Mon père pense évidemment ici à une vieille bible du XVII^e siècle, avec des gravures à toutes les pages, qui existe depuis cent cinquante ans dans notre maison paternelle et qui a fait les délices de mon enfance, après avoir fait les délices de la sienne, et les délices de celles de son père et de son grand-père.

[2] Les Sœurs de la Sagesse.

Digitized by Google

Au sortir de l'église, où nous ne vîmes que fort peu de jolies femmes, nous descendîmes nous rafraîchir chez l'agent consulaire M. Bret. Nous ne le rencontrâmes pas chez lui, mais nous n'en fûmes pas moins bien reçus par M^lle Marina, sa gouvernante, qui, il y a quelques années, passait pour la plus belle fille de l'Archipel. Maintenant ses traits, quoique un peu fanés, ont encore de l'éclat, et la grâce avec laquelle elle nous fit les honneurs de la maison, lui aurait mérité des suffrages unanimes parmi toutes ses compatriotes. Nous y fûmes joints par plusieurs officiers du *Conquérant*, avec lesquels nous retournâmes à la marine.

## CAMPAGNE DU *CONQUÉRANT*.

*Avril 1828.* — *Promenades.* — Le 7 avril, il fut décidé que nous passerions le lendemain sur le *Conquérant*, et nous y fîmes transporter une partie de nos effets.

Le 8 au matin, les chaloupes portèrent d'un navire à l'autre les compagnies, armes et bagages, et en moins de quelques heures la mutation fut achevée. Restait à s'installer et à nettoyer le navire dans toutes ses parties ; car il importait que la maladie qui y régnait depuis près d'un mois ne se communiquât pas à nos hommes. On consacra plusieurs jours à ces soins, qui ne nous laissèrent pas un instant de repos.

Le 16, je suis envoyé faire du sable de l'autre côté de la baie. Celui que j'ai trouvé provient de la destruction par les eaux de la mer d'un granit assez tendre qui forme la côte ; c'est un quartz presque pur, d'un magnifique blanc brillant, mélangé de très peu de gravier grisâtre, dont on le séparerait facilement par des lavages. On trouve aussi dans la baie un autre sable d'un gris noir, à petits grains miroitants ; il est pesant et disposé par couches au milieu d'autres parties terreuses. Autant que j'ai pu en juger aux caractères physiques, ce doit être un peroxyde de fer ou fer oligiste ; il est très facile à épurer ; mais, dépourvu de réactifs nécessaires, je n'ai pu m'assurer de sa véritable nature. Muni d'un fusil, je pour-

Digitized by Google

suivis pendant ma corvée quelques pigeons-ramiers, qui me fournirent une chasse assez abondante.

Le 17, j'allai avec Talleyrand visiter un souterrain, où, dit-on, Zopyre, ancien roi de Mélos, se retira avec sa femme, après avoir été vaincu par les Athéniens, auxquels il avait longtemps résisté. Il vécut dix ans dans ce triste lieu, jusqu'à ce que, trahi par un esclave, il fut livré à ses ennemis, qui le mirent à mort.

Cette grotte assez curieuse est située à peu près à moitié chemin de la marine à l'ancienne Milos, sur le sommet d'un des coteaux que l'on est obligé de franchir pour s'y rendre. Au milieu de toutes les cavernes creusées çà et là sur ce morne, nous cherchâmes longtemps l'entrée du souterrain. Ce ne fut qu'à l'instant où nous désespérions presque de le rencontrer, et que nous traitions de faux tout ce qu'on nous avait dit, que nous découvrîmes un trou en forme de porte, d'environ quatre pieds de haut sur deux de large tout au plus, dans lequel nous nous enfoncâmes. A deux pas de l'entrée, ce couloir s'abaisse tellement, par l'effet des pierres qu'on y a jetées, que nous fûmes obligés d'y ramper à plat ventre l'espace de dix pas au moins. Le chemin alors devient plus normal, s'enfonce sous la terre et se divise en deux parties : l'une supérieure conduit dans une espèce de chambre de 8 ou 10 pieds carrés, et l'autre, descendant rapidement en tournant à droite, aboutit à une autre chambre à peu près ronde et plus large que la première. Ici se présentent encore deux routes : l'une, en face, donne dans un cul-de-sac, et l'autre, après un détour, croise en dessous de celle où l'on a passé d'abord, et s'élevant de plusieurs degrés, mène dans un espace demi-circulaire qui peut avoir dix pas de diamètre. Ceci paraît être l'antichambre de Zopire ; cet appartement est entouré d'un second qui lui est concentrique ; une porte sert de principale communication, mais sept ou huit ouvertures au-dessus du sol forment comme des fenêtres pratiquées dans le mur de séparation. Autour de la chambre règnent des portions de rocher qui ont dû servir de sièges, et de petites niches plus élevées paraissent avoir été destinées à recevoir des lampes ; tout le long du souterrain de semblables trous avaient dû servir au même usage.

Digitized by Google

Nous sortîmes de là sans accident, c'est-à-dire sans que les lampes que nous avions apportées se fussent éteintes, car dans ce cas, je ne sais trop comment nous aurions pu nous tirer de ce labyrinthe.

Nous grimpâmes alors sur nos ânes, et nous courûmes vers la source d'eau chaude du fond de la baie. Nous visitâmes l'immense caverne, au fond de laquelle, au milieu d'énormes éboulements, se trouve un petit lac où l'on va prendre des bains de vapeur. En dehors, à la côte, la mer bouillonne en plusieurs endroits, d'où sort une eau jaunâtre ferrugineuse dont la température est telle qu'on peut à peine y tenir la main.

Dans l'intérieur de l'île, on rencontre encore des grottes d'alun et une soufrière que l'on dit fort curieuse; mais le peu de temps qui nous restait ne nous permit pas d'entreprendre ces courses. A notre retour nos pauvres ânes n'en pouvaient plus; nous avions galopé par monts et par vaux dans des chemins impraticables pour d'autres que pour nous, et le peu de repos que nous leur avions donné n'avait certes pas suffi pour les défatiguer à chaque pose.

Le 17, notre grand canot, armé en guerre et monté par vingt hommes, avec des vivres pour trois jours, part, sous les ordres de Jullou[1], donner la chasse à une goëlette pirate que l'on sait être mouillée à l'Argentière. Il ne s'en fallut que d'un quart d'heure que je fusse de l'expédition, dont je grillais de faire partie; mais mon quart n'était pas achevé quand le grand canot mit sous voiles.

Le lendemain, nous vîmes rentrer notre croiseur avec une jolie goëlette qui, toutefois, n'était pas le bâtiment pirate; elle était chargée de grain, n'avait que six hommes d'équipage, et rien n'indiquait à bord qu'elle eût fait le métier; on la renvoya aussitôt.

Lorsque les habitants d'une île découvrent un corsaire, il est presque impossible de le rencontrer au point de relâche désigné, parce qu'en même temps ils l'avertissent de se retirer au plus tôt. En agissant ainsi, ils ont pour but tout à la fois de montrer du zèle pour la destruction de la piraterie, de forcer les brigands à les quitter, et d'éviter leurs exactions, si l'expédition manquait

[1] *Armand-François Jullou*, enseigne de vaisseau du 9 octobre 1825.

Digitized by Google

et s'ils venaient à connaître leurs délateurs. Car une fois les bâtiments de guerre partis, ils seraient exposés sans défense à la vengeance des mistics.

Le 19 avril, l'*Alcyone* arrive de France; il est maintenant gréé en brick et toujours commandé par M. Turpin, ayant sous ses ordres Grammont et Paris[1], d'ancienne connaissance.

Le même jour, nous désaffourchons, et le lendemain la *Pomone* part pour Toulon, emmenant avec elle notre capitaine de frégate, M. Bourdé[2], qui doit en prendre le commandement à son arrivée en France.

Le 21 fut consacré au désarmement des Candiotes de Milo. Un détachement de soixante hommes, commandé par un officier, parcourut toute l'île sous la direction de M. Bret, et rassembla toutes leurs armes. Cette opération est de la plus grande utilité pour la tranquillité du pays; car depuis l'invasion de ces honnêtes gens dans toutes les îles de l'Archipel, les anciens habitants, n'étant pas les plus forts, sont constamment en proie à toutes sortes de vexations de leur part.

Le 22, nous mîmes sous voiles, faisant route dans l'ouest, et le 25 nous étions devant *Egine*, dont j'aurais été enchanté de voir la ville ; mais l'amiral s'y rendit seul dans son canot, nous donnant l'ordre de l'attendre.

A son arrivée, nous nous dirigeâmes sur Syra, de conserve avec l'*Alcyone*. Dans la nuit, assaillis par un coup de vent assez fort, nous laissâmes arriver et nous relâchâmes encore à *Milo*. Notre séjour y fut marqué cette fois par un très mauvais temps et des avaries. Nous chassâmes plusieurs fois, notre chaîne fut cassée, notre cabestan brisé, et on ne s'occupa, quand il fit beau, que de sa réparation et du moyen de draguer notre ancre.

[1] Le futur amiral, directeur du dépôt des cartes et plans de la marine.

[2] Il y a ici un lapsus de plume de mon père. M. *François-Marie Bourdé de Villehuet*, second fils du célèbre capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes *Jacques-Pierre-Marie Bourdé*, l'auteur du *Manouvrier* (voy. à son sujet ma *Bio-bibliographie*, t. v, p. 425 à 427) naquit à Lorient en 1777, était lieutenant de vaisseau en 1816, et fut nommé *capitaine de vaisseau* le 4 avril 1824 (*Annuaire de la marine* de 1829).

Digitized by Google

*Mai. — L'îlot Saint-Georges. — La peste à Smyrne.* — Le 1er mai, le brick de vingt canons l'*Alacrity* entra en rade, et le 2, la division russe, sous les ordres du vice-amiral Hayden, vient au mouillage; elle se compose des vaisseaux l'*Azof* et l'*Alexandre Newski*, de la frégate la *Constantine* et de plusieurs bricks. Les amiraux se saluent réciproquement.

Le 5, toutes les peines que l'on s'est données pour draguer notre ancre ont été inutiles ; ce n'est qu'en levant celle sur laquelle nous sommes restés mouillés qu'on l'a trouvée. Les deux ancres se sont présentées ensemble hors de l'eau ; notre cabestan a résisté à cet effort qui, certes, peut compter pour une épreuve.

Le 6, nous appareillâmes en même temps que l'escadre russe, qui se dirigea dans l'ouest. Pour nous, rencontrant hors de la passe la *Caravane*, qui arrivait de France, nous lui donnâmes l'ordre de nous suivre et nous fîmes route vers Smyrne ; le 9, nous laissâmes tomber l'ancre en rade d'Ourlac.

Pendant cette courte traversée, nous fûmes à même d'apprécier la belle marche du vaisseau, car, par une bonne brise de nord, nous avions filé au plus près neuf nœufs et demi, avec et sans les perroquets, et en contournant Carabournoux, douze nœuds, sous les huniers seulement et les basses voiles.

La *Fleur de Lys*, l'*Action*, le *Volage*, la *Flèche* se trouvaient au mouillage. Ici nous avons des vivres et cent quarante tonneaux d'eau à faire ; on doit peindre et installer le vaisseau. Les corvées ne nous manqueront pas.....

Le 15, on envoie sur l'îlot Saint-Georges presque tout l'équipage, afin de donner aux peintres la facilité d'agir, et à leur travail les moyens de sécher plus promptement. Deux grandes tentes sont installées près de la plage, sur le penchant du coteau. Des armes et des vivres, en cas que le mauvais temps empêchât de communiquer, y sont déposées. Les hommes s'installent pour plusieurs jours, et sont surtout enchantés de pouvoir se promener libres à terre.

Le 16 au soir, je me rendis à l'île pour remplacer Subra qui s'y trouvait depuis la veille. Je restai là trois jours avec Bermon[1],

[1] *Hippolyte Bermond*, lieutenant de vaisseau du 3 août 1828.

Digitized by Google

gouverneur de la colonie, Dauvin, chirurgien, et Villemain, qu'on y avait envoyé aussi à poste fixe. Le matin nous faisions une ronde autour du terrain que nous occupions, pour empêcher les étrangers d'y introduire des marchandises prohibées, telles que vins, eaux-de-vie, liqueurs, etc. Pendant le jour, la sieste employait deux ou trois heures. L'après-midi une partie de pêche nous procurait un bain et un agréable divertissement; enfin, le soir, réunis sous la tente, Dauvin nous improvisait une tragédie ou un beau discours[1]; il y avait concert vocal à grand orchestre, ou bien solide discussion sur un sujet quelconque. Les heures se passaient ainsi rapidement, et il était souvent fort tard quand nous nous retirions dans nos cadres ou hamacs respectifs. En somme, nous nous amusions beaucoup plus que nous ne l'eussions fait à bord.

La *Daphné* nous apprit à cette époque que, malgré le blocus assez serré de Navarin, Ibrahim y recevait de temps à autre des rafraîchissements. Cependant, quand on prenait à l'entrée quelques corvettes turques, elles étaient renvoyées sans communiquer, et seulement avec assez de vivres pour regagner Alexandrie. Les Russes seuls, disait-on, gardent les bâtiments qu'ils prennent, depuis la nouvelle qu'ils ont reçue du passage du Pruth par leur armée de Moldavie.

A Smyrne se trouve une petite goëlette de 20 à 30 tonneaux, ancienne prise grecque, dont l'amiral a fait cadeau au fournisseur de la division, et qui reste à peu près à la disposition du vaisseau, lorsqu'il se trouve dans ces parages. Elle fait assez souvent des voyages à Ourlac, où elle nous porte des vivres frais, ainsi que diverses autres provisions, et nous profitons de son occasion pour faire, lorsque le commandant le permet, des excursions en ville. Ayant obtenu l'autorisation de passer quelques jours à Smyrne, je m'embarquai sur ce bateau avec Mrs Le Roy et David. Logés à l'hôtel, nous nous proposions de courir et de nous amuser beaucoup, lorsque le lendemain nous rencontrâmes Messieurs Leroy et Pissler, qui nous prévinrent d'user de la plus grande précaution.

[1] Le chirurgien *Dauvin* était un Brestois, qui publia plus tard des *Essais sur Brest*, et dont le fils a été aussi médecin de la marine.

Digitized by Google

Un bâtiment ionien arrivé d'Hydra, où règne la peste, avait mis à terre, la veille au soir, plusieurs personnes atteintes de cette maladie, et dans la nuit il y avait eu quelques accidents. Voilà tous nos projets déconcertés. Néanmoins, avant que la contagion se propageât, je fis quelques emplettes, et nous nous consignâmes toute la journée au billard.

Le jour suivant, je remarquai que le peuple circulait dans la rue en aussi grand nombre et avec autant de sécurité apparente que si rien ne fût arrivé. Tous les bâtiments de la rade se mettaient en quarantaine, et les Smyrniotes, intéressés à ce qu'on ne connût pas de si tôt les progrès de la maladie, n'en marquaient aucune crainte. On nous assura que plus de quarante personnes avaient été déjà frappées depuis deux jours. Je fus dîner le soir chez M. Van Lennep, consul de Hollande, où on m'assura que six personnes étaient mortes dans la nuit, et deux ou trois dans la journée. On espérait cependant qu'avec quelques précautions le fléau ne durerait pas, parce que la saison était déjà trop avancée.

Le 30, nous apprenons la nouvelle que le pacha a fait défendre à tous les bâtiments de guerre d'entrer en rade de Smyrne. Ceci nous étonna d'autant plus que plusieurs frégates ou bricks qui s'y trouvaient déjà n'avaient pas reçu l'ordre d'en sortir, et que la moindre corvette eût pu facilement forcer la passe, si elle n'eût même pas démoli le château en entrant. Mais nous sûmes bientôt que l'ordre n'avait été donné de faire feu sur les bâtiments de guerre, de quelque nationalité qu'ils fussent, que parce qu'on craignait que des bâtiments russes ne s'introduisissent dans la passe sous pavillon étranger.

Dès que l'amiral eut connaissance des intentions du gouvernement turc, il partit pour Smyrne, où, conjointement avec les représentants des autres nations, il alla dire au pacha que supposer l'entrée de tout bâtiment de guerre en rade sous tout autre pavillon que le sien était croire qu'il voudrait faire une insulte à celui dont il se servait, ce que ne souffrirait aucune puissance. Le pacha se rendit à la raison et donna des ordres pour que la navigation du golfe se fît de nouveau avec toutes les commodités possibles.

Digitized by Google

*Juin. — Paros. — Visites de Capo d'Istria et de Favier.* — Le 31 mai, à midi, nous appareillâmes ; la *Daphné* nous ramena l'amiral que nous prîmes en dehors des îles. En doublant le Carabournoux, nous expédiâmes dans le golfe la *Victorieuse*, qui arrivait d'Alexandrie, et nous fîmes voile avec un vent frais vers le cap Doro, où les calmes nous retinrent quelque temps.

Le 2 juin seulement, nous mouillâmes dans la baie de *Paros*. Cette rade spacieuse, parfaitement fermée et entourée de hautes montagnes qui empêchent pour ainsi dire le vent d'y entrer, peut avoir deux lieues de long sur un mille de largeur au plus. Au fond, dans l'E.-S.-E., et sur le penchant d'un coteau escarpé, est bâtie la ville, séparée de la terre ferme par un détroit navigable seulement pour les petits bateaux. La côte de la Morée, au pied des montagnes de ce côté, présente un aspect des plus riants. Des bois d'orangers et d'oliviers, des champs vastes, une verdure que la saison faisait naître, donnent de loin aux environs de l'ancienne Trézène et d'Epidaure un aspect d'un pittoresque enchanteur. Nous aurions visité ces lieux, auxquels se rattachent d'antiques souvenirs, avec le plus grand intérêt, si la peste qui y règne, dit-on, ne nous eût fait interdire toute communication.

A Paros se trouvaient la *Dryade*, frégate anglaise, et l'amiral Hayden avec six bâtiments russes, tant vaisseaux que frégates. C'est dans cette ville que réside maintenant Capo d'Istria. Le 4, nous le reçûmes à bord avec Mavrocordata et son secrétaire Tricoupis. Le président est un homme d'environ 50 ans, un peu maigre, d'une taille ordinaire, d'une figure assez agréable, et d'une démarche qui caractérise l'homme de cour. Il était costumé à l'européenne, portait sur la poitrine un long crachat en argent, et était coiffé d'un chapeau à la française dont la forme était un peu plus basse que les nôtres. Ces messieurs restèrent quelques heures avec l'amiral, visitèrent le vaisseau, et s'en retournèrent avec tous les honneurs dus à leur rang.

Le lendemain, l'amiral se rendit à la ville, et pendant son absence nous reçûmes une visite qui nous intéressa bien plus que la première, c'était celle du colonel Favier. Il était arrivé la veille d'Egine

Digitized by Google

sur un mistic, et venait trouver l'amiral pour je ne sais quelle communication. Comme la peste fait aussi quelques ravages à Egine, il ne dut pas monter à bord, et resta derrière, dans son bateau, d'où il causa avec M. Le Roy et les officiers. Il portait le costume albanais qui, disait-il, lui convenait bien mieux à cause de l'aisance qu'il procure. Il avait avec lui, comme aide-de-camp M. Molière, joli garçon dont les formes mâles ressortent parfaitement sous la veste et la jaquette grecques, et qui paraissait l'accompagner plutôt comme ami que comme subordonné. Ces messieurs, soit pour se conformer aux coutumes du pays qu'ils sont venus défendre, soit par habitude, ont pris toutes les attitudes et les gestes des Grecs, de telle sorte qu'il serait impossible maintenant de les reconnaître pour étrangers, à la démarche ou à toute autre manière d'être. Depuis plus d'un mois, Favier, outré probablement des mauvais procédés des Grecs malgré les services qu'il leur a rendus, peut-être aussi voyant qu'il ne pouvait plus être d'une grande utilité au pays, avait donné sa démission. A cette nouvelle, tous les Philellènes en avaient fait autant, et les Tacticos, qui ne voulaient que lui pour chef, avaient déposé leurs armes. N'ayant plus rien à faire en Morée, il venait demander à l'amiral les moyens de retourner en France avec tous ses compatriotes.

Les officiers du bord lui passèrent à déjeuner dans son bateau, et bientôt il commença à causer familièrement avec eux. La conversation roula sur le caractère grec, et on le pria de dire ce qu'il en pensait. Il nous assura que, quoiqu'il fût peut-être, de tous ceux qui avaient embrassé leur cause, celui à qui ils avaient fait le plus de mal, il ne pouvait cependant pas s'empêcher de les aimer.

Le caractère du grec moderne, disait-il, est absolument le même que celui de l'ancien. S'ils sont dans l'inaction, si quelque grand intérêt ne les force pas à agir enfin s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, ils deviennent susceptibles d'ingratitude et de tous les crimes. Mais si vous pouvez les émouvoir par de belles actions, si, pressés de toutes parts, ils sont contraints de se montrer, il n'est pas de choses dont ils ne soient capables. Désintéressement, grandeur d'âme, intrépidité, tout semble naturel en eux. Cependant ils ont

Digitized by Google

encore leurs jours, il faut les prendre à point. En un mot, ce sont des hommes très difficiles à mener. Mais, si l'on a su se les attacher et les connaître, on peut en faire tout ce que l'on veut. Lorsqu'on prend le commandement, ce n'est point un langage particulier qu'il faut leur parler, c'est celui de tout le monde, c'est le langage en action. Si vous les menez au combat, marchez-y le premier, ils vous suivront ; faites des prodiges de valeur, ils vous surpasseront ; mais ils seront perdus, si vous n'êtes pas assez fort pour leur frayer la route.

J.-M. V. Kerviler.

*(A suivre).*



Digitized by Google

POESIE BRETONNE

# CHANT DE MAI

## KANGUEN VAE

*War don :* **Kroaz ann hent** (Barzaz-Breiz).

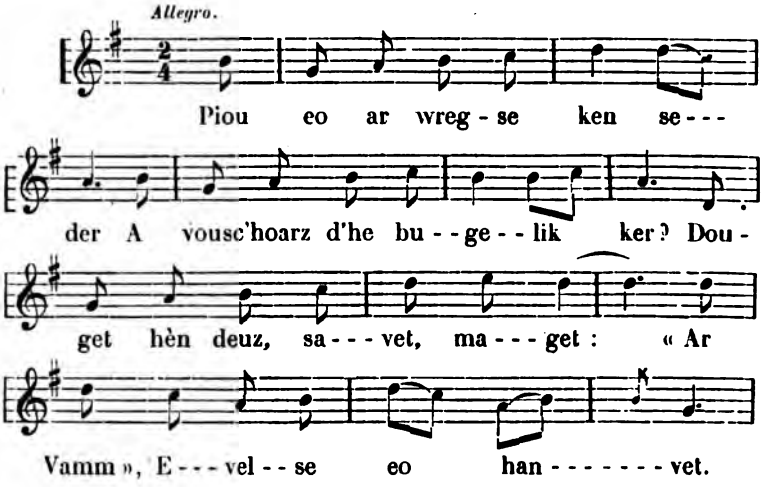


I. Piou eo ar wreg-se ken seder
A vousc'hoarz d'he bugelik ker ?...
Douget hèn deuz, savet, maget...
« Ar *Vamm* », evelse eo hanvet.

---

### TRADUCTION

I. — Quelle noble figure apparaît à mes regards ravis ?... L'allégresse rayonne sur ses traits ; elle sourit à son enfant bien-aimé qu'elle a porté, qu'elle a nourri, auquel elle apprend à marcher et à prier. — *La Mère* : tel est son nom.

Digitized by Google

II. Ila c'houi, merc'hik, gant ho saë gwenn,
Sôn ha koant 'vel eul lilien,
C'houi kèn fur, kèn lemm a spered ?...
« Me 'zo euz renk ar *Gwerc'hezed.* »

III. Hag honnez, leun a zantelez,
A dousder, aket, karantez ;
Joa, kelen, nerz ann dèn er bed ?...
Honnez a c'heo : « ar *gwir Bried.* »

IV. Ekreiz bugalé, Klanvourien,
'Mesk ann daëlo, war ann dachen,
Me 'weH eur wreg ; piou eo honnez ?...
« Galvet a ve : al *Leanez* ».

V. Penoz a c'hanver ar rosen
A sav e touez ar gristenien,
A oar gouzanv, rei he buez
Hep klemmaden ?... « ar *verzerez* ».

---

II. — Et cette autre charmante figure ?. . Son port est majestueux ; elle est svelte et belle comme un lis ; son âme est une lyre harmonieuse ; une auréole ceint son front pudique... c'est « la *Vierge* ».

III. — Quelle est cette femme, sublime de prévenance et de tendresse, d'amour et de dévouement ? De l'homme elle est le conseil, le guide, l'appui et le frein..... Elle s'appelle : « l'*Epouse.* »

IV. — J'aperçois une héroïque figure au chevet du moribond, au milieu de l'enfance qu'elle instruit, sur le champ de bataille où elle porte assistance et reconfort... On lui dit : « *Ma Sœur,* » et elle répond à ce nom.

V. — Une rose s'élève, délicate, angélique, dans les parterres choisis de la sainte Eglise ; son parfum réjouit les âmes ; ses racines sont vivaces, sa tige est d'un rouge écarlate, elle se voit arrachée, mais non flétrie.... Vous avez nommé : « La *Martyre.* »

Digitized by Google

VI. Me oar kaëroc'h 'vit mamm, gwerc'hez,
Leanez, pried, merzerez ;
Oh ! c'houi eo, Rouanèz ann éc,
Mari, Merc'h, Mamm, Pried Doué.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

---

VI. — Or, il est une plus admirable figure de femme que celle de la *Mère*, de la *Vierge*, de l'*Epouse*, de la *Religieuse*, de la *Martyre*... c'est la vôtre, ô Marie, Reine des cieux, à qui l'Eternel daigna accorder l'honneur suprême d'être *Fille*, *Mère* et *Epouse* de la Divinité.

Saint-Clet, le 7 mai 1892.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

# MARIS STELLA

A Monsieur Caillé.

Le ciel semble de plomb, la mer semble de cendre ;
Sous la bise de mars triste on la voit s'étendre
Devant Binic ; et, lourde, on l'entend déferler.
Depuis l'aube, la pluie, en ses écharpes grises,
Enveloppe le bourg ; les falaises sont prises
Par les brumes qui vont aux cimes s'enrouler.
A travers les embruns qui flottent sur les vagues,
Les contours de la baie apparaissent plus vagues ;
A peine si l'on voit les roches de Saint-Quay !
Pas une barque au large, et, sur l'horizon morne,
Rien : la ligne de l'eau, le ciel bas qui la borne !

Quelques vieux loups de mer, pour flâner sur le quai,
Endossent le *suroît*. Les deux mains dans leurs manches,
Ils chôment, aujourd'hui, comme tous les dimanches.

Des parages d'Islande ou de la mer du Nord,
Des bricks, la pêche faite, ont regagné leur port.
Aussi des armateurs, non sans inquiétude,
Surveillent l'horizon, guettent certains voiliers
Que, chargés de morue, on voyait d'habitude
Au môle de Binic accoster les premiers :

Si terribles sur mer sont parfois les tempêtes !...

Digitized by Google

Quelqu'un dit : Une voile au loin !
Toutes les têtes
Se tournent vivement ; les regards curieux
Interrogent les flots.

Là-bas, malgré la brume,
On devine un bateau. La vague à peine écume
Dans le sillage mince ; avec le gris des cieux
Se confond la mâture : — « Est-ce une goëlette ? »

Un marin sur la baie a braqué sa lunette :
— « Ils vont virer de bord : c'est la *Marie-Anna* !
Puis — un juron partit, dont nul ne s'étonna —
« Les gros temps sur sa coque ont marqué leur passage ;
A tribord, à bâbord, des trous au bastingage ;
Ses voiles en lambeaux... ; ils n'ont plus de beaupré...
L'ouragan, comme la faucille dans le pré,
Fit là son œuvre en rasant tout... Le capitaine
A sauver son navire eut sans doute grand peine ! »

La nouvelle déjà dans Binic circulait :
— La *Marie-Anna* rentre après un dur voyage !

Chacun s'intéressait au sort de l'équipage
Et, du bourg vers la mer, en hâte on s'en allait.

Malgré le froid, la pluie, au bord du quai s'amasse
Une foule anxieuse, et des femmes en pleurs
S'y perdent : cette mer, que le regard embrasse,
Est-ce la tombe immense où dort quelqu'un des leurs ?...

La *Marie-Anna* mouille, elle cargue ses voiles.
Soudain, de ses flancs noirs se détache un bateau
Qui file vers le quai.
Du ciel, des torrents d'eau
Tombent et les rameurs sont trempés jusqu'aux moelles.

Digitized by Google

Le capitaine seul débarque. A l'armateur
Grave, il ne dit qu'un mot, prit la libre pratique,
Puis à bord retourna tout droit.
Alors, la peur
Jette parmi la foule un frisson magnétique :
— Tous, ils ont fait un vœu ! Grand Dieu ! par quels périls
Ces gens ont dû passer !
Un cri : Combien sont-ils ?...
Pour quels toits est le deuil ? .. Des épouses, des mères,
L'esprit perdu, faisaient de navrantes prières...

La tête, les pieds nus, vêtus sommairement,
De la *Marie-Anna* vinrent en un moment
Se ranger sur le pont les hommes d'équipage.

La bise est plus mordante, elle siffle avec rage !

Leurs barques maintenant s'avancent vers Binic...
Du môle ils vont gravir les escaliers à pic...
Les voilà. . Devant eux s'ouvre en deux rangs la foule
Où leur troupe en silence et lentement se coule...

Cœurs résolus ! comment passent-ils sans faiblir
Lorsqu'au cri d'un enfant on les voit tressaillir ?
Ils connaissent les voix et ne cherchent personne.
Pour tant de vieux amis, quoi, pas même un regard ?...

Dociles à l'appel d'une cloche qui sonne
Vers l'église du bourg ils marchent sans retard :

Cette cloche !... ils ont cru ne plus jamais l'entendre !...

L'église ouverte, au fond, sur des nuages d'or,
Notre-Dame sourit et semble les attendre :
La pénombre du chœur l'idéalise encor.

Ils sont agenouillés aux pieds de la statue.

Digitized by Google

Un prêtre en cheveux blancs vient et sa voix émue
Commence une antienne. Aussitôt les accents
De la foule croyante, où chantent des voix mâles,
Eclatent, vont frapper les vitraux frémissants
Que le jour nébuleux emplit de lueurs pâles.
Quelle simplicité dans leur acte de foi !
Contempler ce spectacle et vaincre son émoi,
Nul ne songe à le faire ; oui, plus d'un vieillard pleure
Qui ne s'en cache pas ! On la connait, cette heure,
Où, sans humain secours, sur l'abime glacé,
Comme un fétu de paille un navire est chassé !

Ils sortent de l'église, autour d'eux on s'empresse ;
Tous s'embrassent, les yeux redeviennent riants ;
Et là, pour tant d'amis, d'apprendre impatients,
Ils font un bref récit de leurs jours de détresse.

La parole est au capitaine : à tout seigneur,
D'après certain dicton fort connu, tout honneur !

« Nous courions vent arrière avec toutes nos voiles
Vers les côtes d'Islande ; or nous vîmes, un soir,
Des nuages masquer brusquement les étoiles,
La mer devint houleuse et dure, le ciel noir.

Bientôt, nous sommes pris au centre d'un cyclone ;
Impossible de fuir ; l'immense plaine d'eau
Se creuse menaçante, emporte le bateau ;
Un coup sourd par moment sous la coque résonne.

Nous avons passé là de lugubres moments !
Pas une terre en vue, autour de nous l'abime ;
Sous les vagues parfois et parfois sur leur cime ;
Notre pont balayé par les flots écumants...

Lorsque mes matelots, sur la mer en délire,
Virent, faible lueur, passer notre fanal,
Ils n'eurent plus d'espoir : C'est l'*âme du navire*,
Dirent-ils, qui s'en va ; signe toujours fatal.

Digitized by Google

Plus d'un croyait déjà laisser sa femme veuve !

Nous ne pouvions lutter. Moi, je cherchais toujours,
Hélas ! de quel côté nous viendrait le secours.

Nous n'étions pas au bout de la sinistre épreuve

Et parmi nous l'effroi devint universel
Quand notre goëlette, après une rafale,
Se coucha sur le flanc : nous avions dans la cale,
Comme tous les pêcheurs, un chargement de sel. .

Pour se remettre à flot on tenta l'impossible,
Mais la *Marie-Anna* ne se relevait plus...

Alors, tous réunis : Oui, nous sommes perdus;
Il est temps de penser à Dieu, l'heure est terrible,
Dis-je ; si vous voulez, nous allons faire un vœu ?

Par la mer en fureur roulés, vivante épave,
Tandis que nous priions d'une voix haute et grave
Nous sentîmes le pont se redresser un peu. »

Ici, le petit mousse : — Et moi, mon capitaine,
Je m'étais affalé près du mât de misaine,
Dame ! par ce temps-là, je songeais à mourir !
J'ai vu la sainte Vierge, un pied sur le bordage,
Relever le navire[1]. Il faut lui rendre hommage,
Car sans elle — j'ai vu — nous allions tous périr !

---

Bientôt, remise à neuf, se balançant coquette,
Prête à hisser la voile, on vit la goëlette.
Comme un oiseau de mer, lorsqu'elle s'envola,
Elle portait un nom nouveau : *Maris Stella.*

SYLVANE.

[1] Historique.

Digitized by Google

# AD FACES

Il pleure dans mon cœur,
Comme il pleut sur la ville.

VERLAINE.

L'heure tombe lente et grise
Où les soirs sont confidents
Du pauvre cœur qui se brise
A se voir vivre en dedans.

La tristesse m'enveloppe
Du suaire vespéral
Dont le rêve misanthrope
Aime à recouvrir son mal.

La chambre est petite et basse ;
Des rideaux aux froncis lourds
Descend vers mon âme lasse
La caresse du velours.

Une indécision flotte
Sur les rêves assoupis.
Et quelque chose sanglote
Au creux souple des tapis.

Digitized by Google

Remémorante du leurre
A l'âme éprise d'azur,
On dirait qu'une voix pleure
Dans les flous du clair-obscur.

L'obscurité m'enlinceule
Et mon âme a peur un peu
De se sentir toute seule,
Toute seule auprès du feu.

Et j'évoque mes vieux rêves,
Tous l'un après l'autre éteints,
Dans la brume où tu t'élèves,
Glas des souvenirs lointains.

Et tandis que grandit l'ombre,
Par instants une lueur
Eclaire mon âme sombre
D'un reflet intérieur :

Je revois toutes les choses,
Les choses de mon passé,
Auxquelles, au temps des roses,
Mon cœur était fiancé.

Des rires pleins d'étincelles
Jaillissent au mois de mai
D'entre les lèvres de celles
Qui ne m'ont jamais aimé.

Digitized by Google

Je revois des profils vagues
Sous des branches de jasmins,
Et des mains qu'au bord des vagues
Je tenais entre mes mains.

Chevelures toutes pleines
De jeunesse et de soleil,
Aurore des fronts, haleines
Qui parfumiez mon sommeil;

Chevelures vagabondes
Que j'aimais parmi l'azur,
Parce que vous étiez blondes
Et que mon cœur était pur;

O voix, douces voix câlines,
Qui me chantiez, chères voix,
Des romances cristallines
Sur les thèmes d'autrefois,

Las! qu'êtes-vous devenues?
A quel vent déroulez-vous,
Chevelures ingénues,
A quel vent vos frissons roux?

Et vous, voix des jeunes filles,
Voix fraîches des fins gosiers,
Où sont envolés les trilles,
De vos chants extasiés?

Digitized by Google

Las ! les roses mortes toutes,
Roses de l'été défunt,
Ont jonché les grandes routes
De pétales sans parfum !

Et voici l'hiver, la pluie
Monotone qu'on entend,
Sur la ville qui s'ennuie,
Tomber comme en sanglotant,

A cette heure lente et grise
Où les soirs sont confidents
Du pauvre cœur qui se brise
A se voir vivre en dedans !

EDOUARD BEAUFILS.

Digitized by Google

# DEUX ARRÊTS
# DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI

**Relatifs aux Parcs et Pêcheries de Basse-Bretagne.**

En 1733, au mois de mars, le comte de Toulouse, amiral de France, « gouverneur et lieutenant général pour le Roy en sa province de Bretagne », fit exécuter par les officiers des amirautés de Morlaix et de Brest deux arrêts du conseil d'Etat du roi concernant les parcs et pêcheries qui abondaient alors déjà sur nos grèves bretonnes.

Le teneur de ces deux documents est identique. C'est l'application d'un arrêt du 17 septembre 1726, qui, « pour procurer « l'abondance du poisson de mer et empescher la destruction du « fray et du poisson du premier âge », prescrivait la démolition des parcs et pêcheries *exclusives*, comme bouchots, écluses, guideaux, dans la construction desquels il entrait du bois et de la pierre. En conséquence, l'arrêt du 5 mars 1733 ordonnait la destruction immédiate de quatre parcs de pierre, *gorrets ou escluses*, dépendant de l'amirauté de Morlaix, et l'arrêt du 24 mars prescrivait la même mesure pour quatre parcs de pierre, *bouchots, gorrets, escluses ou parcs de clayonage*, dépendant de l'amirauté de Brest.

La désignation de ces parcs comprend plusieurs noms de lieux et de personnes, et à ce titre cette partie des deux arrêts nous a paru curieuse à reproduire.

## POUR MORLAIX.

Le parc de pierre, escluse ou gorret, appartenant au sieur comte de Langle, placé sous le bourg de Lesardrieux, à la rive de l'ouest, en entrant dans l'embouchure de la rivière du Trieu.

Digitized by Google

Celuy aussi appartenant audit sieur de Langle, contigu du précédent, en montant ladite rivière, placé sous la maison de Kermarzer, lesdites deux pescheries situées sur le territoire de Plemur-Gautier.

Celuy nommé la Kerardevaine, appartenant au sieur Adelain Kerdronio placé dans le territoire de Servel, à la rive du nord de la rivière du Locquet ou de Lannion, près et sous le corps-de-garde de Servel.

Celuy nommé le Gorret-à-l'Évesque, situé dans le territoire de Loc-Ivy, à la rive du sud de l'embouchure de la rivière de Lannion, et placé à l'entrée de la baye sous la chapelle de Nostre-Dame de Gueaudet, lequel est contesté entre le sieur Évesque de Tréguier et le sieur de Loc-Maria.

## POUR BREST.

Le parc de clayonage, bouchot, escluse ou gorret appartenant aux héritiers du sieur du Cosquer Prigent, placé à la rive du nord de la rivière de Landerneau vis-à-vis l'église de la paroisse de la Forest.

Celuy appartenant au sieur duc de Rohan, aussi placé à la rive du nord de ladite rivière par le travers et vis-à-vis la pointe du vieux château

Celuy appartenant aux héritiers du sieur de Bonrepos, placé dans ladite rivière par le travers et vis à-vis la terre de Bonrepos; lesdites trois pescheries situées sur le territoire de Landerneau.

Le parc de pierre, gorret ou escluse, appartenant au sieur marquis de Kerouers et placé dans le territoire de Treméach, au lieu nommé le Correjou, à la rive de l'est d'Abreuvrac.

Les deux arrêts sont pleins de précautions minutieuses à l'adresse des pêcheurs riverains chargés de la police des côtes ; ils prouvent que les moindres détails de la marine étaient l'objet de la vive sollicitude du grand amiral de France et des officiers de l'amirauté, ses subordonnés.

Ces pièces intéressantes pour l'histoire épisodique de la Bretagne sortent de l'Imprimerie Royale ; chacune d'elles est ornée de deux jolis fleurons avec emblèmes de la marine et de la pêche.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

RÉCITS ET NOUVELLES

# LE COMTE F***

## SOUVENIR PARISIEN

### I

Dédié à Monsieur Paul Eudel.

Certain jour où je me disposais à quitter Paris pour la Bretagne, il m'arriva une lettre sur laquelle j'étais loin de compter, je l'avoue.

Que pouvait bien me vouloir le comte F. dont j'avais aussitôt reconnu les hiéroglyphes ?..

Après quelques instants d'un réel labeur, je finis par... le deviner :

Mon compatriote désirait m'entretenir d'un projet « tout particulièrement intéressant dans la réalisation duquel je pouvais (paraît-il) lui être d'un grand secours » !

C'étaient du moins ses propres termes.

Ne croyez point que ces quelques lignes me laissèrent indifférent... loin de là ! Je les relus dix fois de suite, peut-être davantage, et finalement serrai la fameuse lettre dans le fond de mon portefeuille avec tout le soin jaloux..., le respect que comporte un autographe précieux !

Son auteur n'était donc pas pour moi la première personne venue.

Digitized by Google

De fait, j'ai rarement rencontré physionomie aussi imposante, aussi originale surtout que celle de ce vieillard, l'une des personnalités les plus en vue peut-être, les plus sympathiques en tout cas de notre vieille Bretagne. Avec sa stature d'athlète, sa longue et opulente chevelure grisonnante fièrement rejetée en arrière, dévoilant un front pour ainsi dire sans limites, son œil éclairant de penseur, le comte avait véritablement grand air : une tête de patriarche biblique inspiré !

Inspiré est le mot, car mon compatriote était poète... Poète fécond, apprécié principalement des hautes sphères parisiennes, où son élégance native, la courtoisie de ses manières, et surtout la dominante religieuse de ses alexandrins, surent lui conquérir de très honorables suffrages.

De son côté, le comte semblait nourrir une prédilection marquée pour la capitale et les salons du noble faubourg en particulier.

On l'y avait surnommé fort spirituellement « *le Météore* ».

Autre Emile de Girardin, il remuait, lui aussi, les idées à la pelle, mais fut avant tout l'apôtre infatigable du socialisme chrétien ; (cause noble entre toutes d'ailleurs, au service de laquelle il mit généreusement son beau talent, sa fortune elle-même, à l'occasion).

En résumé, l'on peut dire que le comte F. était un de ces *passionnés agissants* du beau et du vrai, digne de s'écrier comme Horace au déclin de sa carrière :

« La mort peut venir, je ne périrai point tout entier : *Exegi monumentum* ! »

— Jeune, très jeune à cette époque, point n'était besoin, pour me séduire, d'une si éclatante auréole ; et la seule pensée que j'allais devenir l'initié de ce manieur d'idées, compter pour quelque chose dans ses admirables travaux, me grisait littéralement.

Je me sentais troublé, honoré tout à la fois de la distinction dont je venais d'être l'objet, et à l'heure dite, montre en main, j'arrivai au rendez-vous.

Le maître était seul à son hôtel du boulevard Saint-Germain, écrivant à une table ronde encombrée de volumes et de paperasses de toute espèce.

M'attendait-il ?... Peut-être !... En tout cas il me reconnut



Digitized by Google

aussitôt et m'accueillit avec une parfaite bonne grâce, une bienveillance dont je lui sus un gré énorme.

« Le relèvement de la France, fille aînée de l'Église, par le théâtre moral .. » tel était le plan de mon illustre compatriote, conception quelque peu hardie sans doute, mais sublime à coup sûr, géniale, et résumant admirablement la vie de ce philantrophe, de cet homme de bien quand même !

Aussi, à mesure que le maître développait ses théories humanitaires, sentais-je, flatté dans mon orgueil national, s'accroître encore mon admiration pour notre commune patrie si fertile en génies et en héros.

Une demi-heure plus tard environ, nous prenions ensemble le chemin du théâtre de...

C'était le champ-clos choisi par le comte et il avait tenu à honneur de s'y réserver la première joûte.

Le mot était déjà donné, la salle louée, les rôles distribués, on n'attendait plus que l'auteur pour commencer la lecture.

— Mesdames, Messieurs (fit le poète en s'adressant au groupe d'acteurs par qui notre entrée venait d'être saluée d'un sourire quelque peu sardonique), vous le savez, je vous apporte la lutte... Peut-être sera-t-elle chaude ? mais avec des soldats tels que vous...

Le compliment était plus qu'aimable et je crus voir une certaine satisfaction intime s'épanouir sur tous ces visages pâlis, creusés par les feux de la rampe.

— Monsieur le comte est bien indulgent (riposta en s'inclinant jusqu'à terre un des vétérans de la troupe) ... qu'il me permette de l'assurer en retour de notre entier dévouement.

Le feu était ouvert : la lecture commença, fréquemment interrompue par l'auteur. Ce dernier paraissait tenir à une interprétation irréprochable ; je le vois encore, debout, les yeux dans le vague, mimant à son tour, ponctuant à sa façon certains passages, le tout au grand ébahissement de la bande passablement gênée par ma présence.

Ah ! si le maître eût été seul,... quelle explosion !... Mais il y avait un nuage dans le ciel... On se doutait pour qui je tenais, ça va sans dire, et ... l'on se tenait !

Digitized by Google

Tout à cette intéressante première, comment aurions-nous remarqué, debout au fond de la salle, les bras croisés, et feignant une attention superbe, un certain personnage qui nous observait en silence ?

Très certainement (je l'ai pensé depuis), le gaillard attendait, pour se produire, la fin toujours propice de quelque majestueuse tirade.

Nous touchions précisément à l'un des passages les moins endormants de la pièce.

— Ah ! bravo !... Très bien ! .. (s'écria-t-il tout à coup en se précipitant avec force révérences vers le dramaturge visiblement ébloui) ... merveilleux, sublime, ce drame ! .. Mais, c'est un succès, tout simplement, monsieur le comte !

Et tous les automates de la troupe de s'incliner « subito », à l'instar du patron, chacun à qui le plus bas .. bien entendu.

— Le directeur !... (me glissa emphatiquement le premier rôle à l'oreille).

Ces basses flatteries, cette admiration banale, toute de commande évidemment, m'avaient laissé froid... songeur. .

Ah ! le désintéressement... quelle bonne pierre de touche !...

— Trop d'encens... pensai-je, trop d'encens !...

Et je frémis pour la bourse du maitre !

## II

Placer dix-huit cents billets de théâtre n'est point une besogne aussi facile que certains pourraient se l'imaginer.

Simple question d'ordre, de pointage, m'objecterez-vous peut-être ?

Sans doute, mais encore... là comme ailleurs, comme en toute chose au reste, il y a l'art de s'y prendre, et un apprentissage ne nuit jamais.

Je n'étais pas seul, fort heureusement, préposé à cette mission délicate. Le comte F. avait bien voulu m'adjoindre trois à quatre jeunes gens de la plus agréable compagnie, c'est positif, et dont la ferme bonne volonté ne semblait point douteuse...

Un grand point assurément !..

Digitized by Google

Voici donc notre agence constituée tant bien que mal ; restait à en assurer le bon fonctionnement. Dans ce but, il fut décidé que l'un de nous, désigné chaque jour par le sort, demeurerait d'attache à l'hôtel ; aux autres, le soin de se répandre dans Paris pour le placement des billets... La représentation devant avoir lieu dans une quinzaine au plus tard, il s'agissait surtout d'activer.

*Time is money*, disent fort justement nos voisins, et nous voyez-vous d'ici, nos carnets à souche sous le bras, fouillant le quartier des Eupatrides ! ...

Absolument charmantes, au reste, ces incursions dans les salons du High-Life, autant de sanctuaires de l'art et du goût le plus pur, tout imprégnés d'un parfum, d'un charme véritablement exquis...

J'en ai remporté, pour ma part, de bien délicieux souvenirs.

En pouvait-il être autrement, surtout après un accueil aussi gracieux, aussi bienveillant de tout point ?..

C'était à qui exalterait davantage, et l'excellence de l'œuvre, et le zèle par nous apporté à la préparation de son triomphe, nous transmettrait pour sa complète réussite les vœux les plus ardents et sans nul doute les plus sincères.

Quant à notre chef de file, il était devenu totalement insaisissable. A peine le distinguions-nous dans... le lointain et encore à de si rares intervalles !...

Un problème, cette existence, ni plus ni moins... S'était-il donc désintéressé de la lutte ?.. Le général avait-il pour toujours abandonné ses soldats ?.. Franchement on eût pu le croire... Cependant il n'en était rien... Bien au contraire !

Jour et nuit sur la brèche, le maître se multipliait de son côté, n'épargnant à prêcher la guerre sainte ni ses sueurs, ni son éloquence.

Admirable exemple vraiment !

Hélas ! pourquoi faut-il qu'en ce triste monde les meilleures causes soient précisément les plus difficiles à faire triompher ?...

En dépit de notre activité, de nos démarches incessantes (je dois vous l'avouer humblement), notre stock de billets ne s'allégeait point d'une façon très sensible. Plus nous allions et plus l'enthou-

Digitized by Google

siasme semblait se refroidir au contraire : impossible de s'y méprendre, c'était clair comme le jour.

Fatalité !... Qu'étaient donc ces belles protestations, cet engouement de la première heure ? Comment, déjà évanoui tout cela ?... Mon Dieu ! quel caméléon que le monde... quel enfant capricieux et bizarre !..

Bientôt nous en fûmes réduits à ne plus recueillir que quelques adhésions de loin en loin, arrachées comme à contre-cœur à des patients scrupuleux ou timides.

Une telle indifférence me stupéfiait pour mon compte, tant je la trouvais inexplicable de la part de personnes aussi portées pour le bien, aussi généreuses d'ordinaire.

Je résolus de m'en ouvrir, au premier jour, à la belle madame de L..., une de nos plus dévouées patronnesses.

L'occasion s'en présenta le jour même.

J'avais, paraît-il, en lui narrant nos mésaventures, un air navré du plus haut comique qui l'amusa singulièrement :

— Je vous attendais, mon cher vicomte, me dit la gracieuse marquise (un malin sourire aux lèvres) ; évidemment c'est une défaite .. mais, à qui la faute, s'il vous plaît ?...

— ???

— Comment, cela vous étonne ?... Ah ! par exemple, le dénouement était facile à prévoir cependant. Voyons, franchement, est-ce donc si spirituel (je vous le demande), de vouloir absolument parquer les gens dans une salle de spectacle juste au beau milieu de l'été ? (Je sentis comme un frisson entre peau et chair.)

— C'est sans doute pour vous singulariser... ah ! ah !...

— Hum !...

— Enfin, vous ouvrez, vous, quand tous les autres font relâche... voilà ! Fort original, je ne dis pas le contraire, mais tenez !... somme toute, l'idée ne me semble point très heureuse (permettez-moi de vous le dire), et je crains bien que vous n'ayez personne !

L'objection me parut d'une logique écrasante, j'en restai tout interloqué, ne trouvant pas un mot pour répondre. Ma parole !... je ne m'étais jamais vu si sot de ma vie !

Par le fait, une chose est vraie ou elle ne l'est pas, et comment le

Digitized by Google

maître n'avait-il point songé à cela, lui qui connaissait si bien son Paris?...

Impardonnable, en vérité!... mais qu'y faire? La boule était lancée, le terme imminent... Bien tard pour se reprendre... Quelle tuile! quel pavé... pour mieux dire, et je rentrai à l'agence suffisamment désappointé.

Au reste, c'était, paraît-il, le jour des révélations fâcheuses :

— Ah! monsieur.. (venait de s'écrier, en m'apercevant, notre compagnon de garde), arrivez donc... pour moi je n'en puis plus... Ouf!... quelle journée... Si je m'en sors sans un duel, j'aurai vraiment trop de chance... Pas drôle du tout des histoires pareilles... ah! mais non!

— Mais enfin, cher monsieur...

— Ne m'en parlez pas.. Quelle pétaudière, bon Dieu! Bien fâché, mais quant à moi, je m'en retire de la boutique.. A d'autres, par exemple!... Si j'avais bien su, allez!... ah! saprelotte!..

Et le pauvre garçon se mit à me raconter avec de grands gestes et des lamentations poignantes les mille et un ennuis auxquels il s'était trouvé en butte pendant notre absence.

Depuis le matin, me dit-il, on avait fait queue à l'agence, non point pour s'arracher nos billets, hélas! mais plutôt pour y formuler une masse de réclamations aussi fondées qu'invraisemblables, malheureusement. Ainsi tel spectateur comptant sur une place de parterre, je suppose, venait se plaindre qu'on l'avait subitement transplanté à l'amphithéâtre. La minute d'après, c'était une dame (séduite par la pénombre discrète de sa baignoire) qui accourait à son tour, en jetant feu et flamme, restituer... un fauteuil de balcon!

D'aucuns, dont on n'avait jamais pu obtenir qu'un refus catégorique, ne s'étaient-ils pas réveillés un beau matin, pourvus tout simplement... d'une loge!..

Comment et pourquoi? Mystère!

J'en passe et des meilleures... Bref, ce n'était plus de drame qu'il s'agissait chez nous, mais plutôt de féerie, de sorcellerie, que sais-je?... Jamais pareil embrouillamini!

Digitized by Google

Aussi jugez de l'affolement de notre infortuné camarade, seul avec sa candeur et son inexpérience d'amateur contre tous ces gens mécontents. A vrai dire, quelques-uns ne lui avaient point ménagé les mots aigres, les insinuations malveillantes... ça ne fait jamais plaisir.

Qu'est-ce que *Une voix dans la foule*, au bout du compte, dans la foule hostile surtout ? N'est pas tribun qui veut, savez-vous ?... Tout le monde n'a point à son service un larynx de Stentor et des poumons d'énergumène !...

Mais d'où diable pouvait donc provenir tout ce beau désordre ? Voilà ! En y réfléchissant plus sérieusement, il nous souvint qu'en effet des carnets entiers de billets nous disparaissaient de temps à autre pour nous revenir les jours suivants... quelquefois pas !

Le lendemain apportait toujours quelque bouleversement plus ou moins grave dans les opérations de la veille : râtures, surcharges, et le reste. Autant de changements à vue dont personne n'entendait être incriminé (ça va sans dire). En résumé, c'était à n'y plus rien comprendre, à donner aux plus réfractaires la nostalgie du surnaturel !

N'eût-on pas dit, en vérité, que nous subissions l'influence occulte de quelque malin génie, les taquineries incessantes de quelque gnome : fargadet ou korrigan des landes bretonnes, détruisant et embrouillant notre besogne à plaisir ?

Nos autres camarades eurent bientôt réintégré l'agence, chargés, eux aussi, de compliments peu flatteurs ; un éclaircissement s'imposait, on tint conseil.

Fallait-il, oui ou non, surseoir à cette guignolesque distribution, sans exemple (c'est tout probable) dans les annales du théâtre ?...

La réponse du scrutin fut péremptoire : attendre la rentrée du maître pour lui exposer la situation.

Qui fut dit fut fait !

. . . . . .

Dix heures, onze heures... personne !

Aux funèbres coups de minuit tintant à Saint-Germain des Prés, la porte s'ouvre brusquement.

Enfin !... Est-ce le comte ?... Lui-même ! Le teint fortement

Digitized by Google

coloré, l'œil étincelant, l'air sombre, paraissant en proie à un violente agitation.

Notre présence à l'hôtel à une heure aussi avancée paraît le surprendre. Il s'arrête court sur le seuil, et après un moment de silence :

— Merci, messieurs, merci ! Mais inutile de continuer ce travail, la matinée projetée n'aura pas lieu.

Quel soulagement... pensez !...

— Malheur ! poursuit le poète d'une voix tonnante, trois fois malheur à qui ferme ses yeux à la lumière, ses oreilles à la vérité !

Ce disant, le comte fait vers nous quelques pas majestueux. Soudain, d'une main crispée, tremblante, il jette fiévreusement sur la table toute une poignée de billets chiffonnés, puis une seconde... puisant littéralement à pleines poches... Horreur !...

Nous nous regardons tous instinctivement... Le mot de l'énigme est trouvé... Nous tenons le coupable !

Mais que nous importe à présent ?

Le maître, lui, de plus en plus superbe, est comme transfiguré. Tout à sa noble indignation, il n'a point lâché son monologue et arpente la pièce à grands pas.

— Adieu donc, ingrat Paris... Babylone... ville maudite... Adieu !

Nouvelle Ninive, veux-tu périr, toi aussi ? Hélas ! l'Éternel t'a rejetée de son sein et c'est justice. Va ! cours à tes plaisirs honteux, fille dénaturée... tes crimes ont comblé la mesure... La miséricorde divine est lassée... Vengeance ! L'heure de l'expiation va sonner !

Le prophète, lui, s'en lave les mains... il a fait son devoir... Adieu !... Malheur à toi... malheur !

Puis s'interrompant tout à coup :

— Messieurs, je m'en voudrais d'abuser plus longtemps de vos instants...

Nous nous levâmes ravis.

— Au revoir, mes amis, du courage... *Sursum Corda* ! Merci encore... et que Dieu vous le rende !...

Digitized by Google

En attendant nous rendîmes l'argent, nous autres, et dès le lendemain. Ce ne fut pas long, au reste.

Quant au directeur du théâtre, se montra-t-il aussi accommodant, lui ? Il est au moins permis d'en douter, car la tentative en question, si louable et si malheureuse à la fois, passa dans le temps pour avoir coûté fort cher à son auteur, qui ne l'a jamais renouvelée depuis, voilà ce qu'il y a de certain.

Et il a eu parfaitement raison.

N'est-ce point aussi votre avis ?

V^te H. DE TOURNEMINE.

Digitized by Google

# LA FÊTE DE LE SAGE

## A L'ODÉON

Les Bretons de Paris viennent encore de fêter Le Sage; c'est la seconde fois en deux ans et c'est le prélude de l'inauguration du monument, qui aura décidément lieu à Vannes au mois de septembre, à la fin du congrès de l'Association Bretonne.

Ce monument, nos lecteurs le connaissent pour l'avoir vu en plâtre dans l'atelier du sculpteur M. Emerand de la Rochette, ou en gravure dans la *Revue des Provinces de l'Ouest* de notre confrère M. Léon Séché. Un simple buste reproduit les traits spirituels de l'auteur de *Gil Blas*, mais une fillette de Sarzeau, qui a toute la grâce ingénue de la *Marie* de Brizeux, apporte une gerbe de genêts pour en parer l'image de son glorieux compatriote. L'idée est charmante, un artiste doué d'un talent très original et d'un pur sentiment breton, comme M. de la Rochette, était seul capable de la rendre.

Le sculpteur est Breton; l'écrivain qui a entrepris d'honorer ainsi la mémoire de Le Sage — et qui n'en est pas à son coup d'essai en ce genre — M. Léon Séché est Breton aussi. Un comité, dit « du monument de Le Sage, s'est recruté à Paris dans la colonie bretonne et a des ramifications en Bretagne. C'est enfin une fête presque exclusivement bretonne qui nous a été offerte le 19 de ce mois à l'Odéon, et si Le Sage vivant se souvint peu de son pays natal, ce pays, après un siècle et demi, le revendique et le fait sien. Il était un peu Espagnol, beaucoup Parisien, le voilà tout à fait Breton.

Une exposition *lesagienne* (cet adjectif qui a fait fortune dut s'appliquer d'abord à certaine *Bibliographie* demeurée à l'état d'ébauche),

Digitized by Google

une exposition iconographique et bibliographique intéressant Alain-René Le Sage s'ouvrait au foyer de l'Odéon la veille et le jour de la représentation. On y voyait un nombre considérable de portraits gravés de l'écrivain, procédant tous, avec de légères variantes, du portrait peint par Guélard. Quant à l'original, on n'avait pu le retrouver, non plus que celui de Largillière dont l'existence ne semble pas bien démontrée. On avait suppléé à leur absence par le tableau de Boulogne, en qui une tradition respectable, une opinion encore soutenue veulent voir un portrait de Le Sage, et par un portrait au pastel, œuvre fine et délicate, dont l'attribution à Quentin de La Tour ne paraît pas contestable.

Les originaux des dessins de Gavarni, de Staal, de MM. Lalange, H. Pille, Los Rios, pour illustrer des éditions de *Gil Blas*, formaient une galerie très intéressante. A côté d'une réunion de lithographies d'Engelmann, quelques-uns des meilleurs bois de Jean Gigoux, des dessins à la mine de plomb de l'anglais Smirke, des suites de gravures de Tony Johannot, de Devéria, de Desennes, de Viey, de Busnel, composaient le plus curieux ensemble. Le joyau de cette imagerie consistait en six aquarelles de M. Worms, des épisodes de *Gil Blas* traités avec la finesse de touche dont ce peintre a donné tant de preuves. Beaucoup d'observateurs superficiels ignorent toute la science du dessin que M. Albert Besnard cache sous les exagérations de la couleur. L'examen de la composition en noir et blanc de M. Besnard, *La Comédie lesagienne*, et une série de croquis du même artiste pour illustrer un récit romanesque de la vie de Le Sage — *Deux Parvenus* — aurait donné tort aux critiques trop enclins à juger sur l'apparence.

L'exposition bibliographique a semblé plus maigre, un petit nombre de collections parisiennes s'étaient entr'ouvertes pour lâcher leurs trésors. M. H. de Rothschild, l'heureux possesseur des Worms, avait cependant prêté le manuscrit d'*Arlequin colonel*, qui a le double mérite d'être l'unique manuscrit connu de Le Sage et de nous montrer Le Sage troussant agréablement des vers de comédie. On remarquait les éditions originales de *Guzman d'Alfarache* (1732), du *Bachelier de Salamanque* (1736), de *Turcaret* (1709), la première édition *parisienne* du *Théâtre de la Foire* (1721), l'édition

Digitized by Google

hollandaise du *Diable boiteux*, publiée la même année (1707) que l'édition originale de *Paris et les Dialogues* de Le Noble, le plus ancien et le plus curieux type de la littérature issue du *Diable boiteux*. Les traductions de *Gil Blas*, si nombreuses dans toutes les langues, étaient faiblement représentées ; en revanche il manquait peu des écrits relatifs à Le Sage. Parmi les suites apocryphes de *Gil Blas* figurait le rare *Don Rodriguez de Vexillario*.

Nous n'avons pas à parler ici de la matinée elle-même. Il faut dire cependant que *Crispin rival de son maître* et le troisième acte de *Turcaret*, joués à merveille par les acteurs de l'Odéon, ont obtenu le plus franc succès. Les organisateurs, se souvenant que Le Sage, Breton par sa naissance et la fière indépendance de son caractère, était espagnol par le choix de ses sujets, les titres de ses livres, avaient composé un intermède mi-partie breton et espagnol où les compositeurs MM. Bourgault-Ducoudray, Caroly, E. Durand, Ad. David, et la troupe de M^me^ Éléna Sanz, se sont fait chaleureusement applaudir.

La littérature était de la fête. M^lle^ Dufrêne a déclamé devant le buste des stances de M. Séché, et M. Léo Claretie, l'auteur du beau livre *Le Sage romancier*, a fait une conférence pleine d'aperçus ingénieux sur l'auteur de *Gil Blas* dont il a, selon nous, un peu exagéré les tendances réalistes et le rôle de précurseur du roman contemporain.

En terminant, M. L. Claretie a donné rendez-vous pour le mois de septembre, sur la Rabine de Vannes, à tous les Lesagiens. C'est là, s'il plaît à Dieu, devant son monument tout fleuri de genêts, que Le Sage nous apparaîtra « toujours Breton ».

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## PIERRE GOURDEL

Ceux qui n'ont pas connu Pierre Gourdel, qui vient de mourir à Rennes, pourraient juger de son talent par les œuvres, au nombre de quarante au moins, qu'il a données gracieusement au musée de cette ville. Les principales sont le buste de Merlin l'Enchanteur, Duguesclin, d'Argentré, Gerbier, Poullain du Parc, Latour d'Auvergne, le général Lariboisière, Hippolyte Lucas (buste en marbre), etc. Il y a aussi des groupes de paysans bretons (terres cuites). Gourdel avait obtenu plusieurs commandes de l'Etat, notamment les bustes de Voger d'Argenson, de Bailly, ancien maire de Paris, placés à la bibliothèque de l'Arsenal, Charles Nodier, Boileau, qui se trouve à l'Ecole normale supérieure. On a de lui aussi la reproduction en marbre de la statue célèbre de son cousin Julien Gourdel, *Le Jeune Savoyard*, qui figure au musée de Rennes. Plusieurs de ses œuvres ont été également données par lui aux musées de Vitré et de Saint-Malo. Il avait dû conquérir 20 médailles d'honneur.

Pierre Gourdel était un enfant du peuple ; fils d'un pauvre bûcheron des environs de Châteaugiron, il s'était formé seul par l'effort d'une volonté puissante. La caractéristique de ses œuvres est l'expression. Cette qualité s'était développée chez lui par l'étude au point de constituer un grand talent. Il avait été envoyé en 1859 à Paris, aux frais du département d'Ille-et-Vilaine, pour se perfectionner dans son art ; il se préparait à produire une œuvre de longue haleine, une statue et un groupe, lorsque la maladie, puis la mort, sont venues le saisir. C'était un modeste qui, en raison de la dignité de sa vie, vouée tout entière au travail, emporte l'estime de ses concitoyens.

L. L.

Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

A la suite d'une lettre écrite, le 9 mai 1892, par M. André Hallays à M. le Directeur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, et communiquée le 12 mai à M. Adrien Oudin, qui en a considéré certains passages comme inacceptables, M. Adrien Oudin a fait demander des explications à M. Hallays par deux de ses amis, MM. A. Schalck de la Faverie et Gaston de Viller.

M. Hallays a immédiatement mis ces messieurs en rapport avec deux de ses amis, MM. Georges Le Sérurier et Max Botton.

Il a été reconnu de part et d'autre :

1° Que la lettre de M. Hallays avait eu pour cause la publication d'une chronique judiciaire (*Revue de Bretagne*, fascicule de mars 1892) où M. Oudin s'exprimait en des termes que M. Hallays avait jugés offensants ;

2° Que la chronique de M. Oudin avait été provoquée par un article inséré, le 15 janvier 1892, dans l'*Union agricole et maritime de Quimperlé*, sous un pseudonyme, — article dont la paternité avait été attribuée à M. Hallays par M. Oudin ;

3° Que M. Hallays déniait être l'auteur ou l'inspirateur de cet article.

Il y a lieu de régler à l'amiable un différend né d'un malentendu.

Par suite, M. Oudin, prenant acte des dénégations de M. Hallays, retire les expressions retenues par celui-ci dans l'article de la *Revue de Bretagne*.

M. Hallays déclare qu'on doit, en conséquence, considérer comme nulle et non avenue la lettre adressée au directeur de ce recueil.

L'insertion du présent procès-verbal dans la *Revue de Bretagne* sera demandée d'un commun accord.

Paris, le 15 mai 1892.

*Pour M. Adrien Oudin,*

SCHALCK DE LA FAVERIE,
G. DE VILLER.

*Pour M. André Hallays,*

GEORGES LE SÉRURIER,
MAX BOTTON.

---

LA CROIX ET L'ÉPÉE. *Vie de Henri de la Rochejaquelein.* — C. Paillart, imprimeur-éditeur à Abbeville.

« Le ciel bénit ceux qui meurent jeunes », a dit le poète grec Ménandre. Henri de la Rochejaquelein, mort à vingt et un ans, a eu ce bonheur, et comme il avait toutes les grandeurs, toutes les vertus qui font le héros

Digitized by Google

chrétien, sa figure resplendit du plus pur éclat dans la sombre épopée vendéenne. La critique, prise elle-même de respect, hésite à se demander si son histoire, écrite par des biographes enthousiastes, ne renferme pas une part de légende. Plus qu'aucun de ses compagnons d'armes, celui que les paysans appelaient *Monsieur Henri* a trouvé à toutes les époques des panégyristes, gardiens fidèles de sa gloire : tels ont été, sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, M. de Vouziers. Th. Muret ; tels sont aujourd'hui les auteurs anonymes de deux vies de la Rochejaquelein, l'une publiée en 1890 et dont nous avons rendu compte ici même, l'autre toute récente. Cette dernière peut passer pour une édition abrégée du volume de 1890 : c'est une brochure de propagande, destinée à faire mieux connaître le héros de tous les Vendéens chez qui son souvenir est demeuré vivant, et par la chaleur du récit, par le choix des gravures, dont l'exécution ne manque pas de finesse, cet éloquent résumé atteindra pleinement son but. O. DE G.

PREMIERS COUPS D'AILES, *poésies*, par Aristide Bellet. Edition ornée de sujets antiques gravés sur bois. — *Fontenay*, imprimerie L. P. Gouraud, 1890.

M. Aristide Bellet est un poète originaire du Poitou venu ces temps derniers se fixer à Nantes. La première chose qu'il a faite à son arrivée a été d'offrir à ses confrères de notre ville ses œuvres poétiques, publiées à Fontenay en 1890, sous le titre gracieux : *Premiers coups d'ailes*.

Tout est pur dans ces pages. Il exalte dès la première pièce les bienfaits de Dieu.

Ami, bénissons Dieu, car, dans sa providence,
Pour embaumer notre âme et pour la réjouir,
Il nous a conservé ce rayon : l'Espérance
Et ce parfum : le Souvenir.

Puis il célèbre les preux de jadis et d'aujourd'hui, ceux du Poitou et de la Bretagne, tels que le général de Charette ; il donne une leçon de morale dans la *Canicule*, en nous montrant que

En ces temps, la nature est l'image fidèle
D'un cœur qui se tarit au feu des passions,

et dans les *Semailles*, où, après nous avoir décrit l'œuvre du laboureur, la compare à celle de Dieu dans l'âme :

Notre âme est comme un champ où Dieu met sa semence,
Qu'elle fera germer pour l'immortalité.

Il murmure, en passant, un sonnet à la Vierge, qui ferait bien le pendant de celui d'Émile Péhant inscrit dans l'église de Guérande ; il commente un passage de l'*Imitation* et fait un appel à la charité qui se termine par ce vers :

Donner à l'indigent, c'est prêter à Dieu même

Digitized by Google

vers fort beau, mais qui rappelle peut-être un peu trop celui de l'auteur des *Voix intérieures* :

Qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Il célèbre enfin, à la façon de Coppée, une petite scène de famille et un coin de sa province, etc.

Dans ce petit volume orné de sujets antiques, on ne trouve ni néologismes prétentieux, ni rimes trop éclatantes, mais un grand respect de la langue, une grande honnêteté de pensées et un véritable sentiment poétique. D. Caillé.

Le chien de l'aveugle, suivi de plusieurs pièces inédites, par Léon Berthaut. — Paris, René Godfroy, 1892.

Dans la même collection, dite *Anthologie populaire*, où ont été publiées récemment les *Œuvres choisies* d'Hippolyte Lucas, viennent de paraître quelques extraits des ouvrages d'un Breton d'adoption, M. Léon Berthaut. Ces pages de prose et de poésie sont comme la synthèse du talent très viril du jeune auteur des *Poèmes nationaux* et de *Au vent*. Nous recommandons surtout *La reine Marguerite à Damiette*, un récit qui manquait à la *Légende des siècles*. O. de G.

*
* *

La Commission de la Section musicale de l'Association artistique et littéraire de Bretagne a, dans sa réunion du 6 avril 1892, décidé que le Concours, ouvert à tous les compositeurs nés en Bretagne ou demeurant dans les cinq départements bretons, comprendrait pour l'année 1892 :

1° Une œuvre pour piano et instruments divers, en trois parties au moins, soit dans la forme romantique, soit dans la forme classique, depuis la sonate jusqu'au septuor, le choix étant laissé à l'auteur dans ces limites ;

2° Une mélodie chantée à une ou plusieurs voix sur une poésie inédite que se procurera l'auteur, avec accompagnement au piano, auquel pourra être adjoint un instrument *obligé*.

Les manuscrits doivent être adressés pour le 22 novembre au plus tard à M. Ch. Dalibard, secrétaire, rue de Toulouse, n° 10. Le compositeur devra fournir une partition et les parties séparées de l'œuvre.

Ne sont admis au Concours que les compositeurs nés en Bretagne ou y ayant actuellement leur domicile.

Aucun manuscrit ne devra être signé, mais il sera pourvu d'une devise accompagnée d'un pli soigneusement cacheté renfermant les nom et prénoms de l'auteur et son adresse. Cette devise seule servira à désigner l'œuvre pendant les opérations du jury. Des primes en argent, médailles, mentions, seront mises à la disposition du jury.

Les œuvres couronnées seront exécutées dans une audition spéciale qui aura lieu au cours et dans le salon de l'Exposition de peinture.

*Le Gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

# SALOMON ROI DE BRETAGNE

## DANS LES CHANSONS DE GESTE

Si dans l'histoire de Bretagne, dans l'époque héroïque de cette histoire, Nominoë est le type du grand capitaine et du grand politique, s'il est vraiment le héros de la race, son second successeur sur le trône de Bretagne, Salomon (qui régna de 857 à 874), peut être considéré comme le type du *roi*, du monarque breton.

Aussi est-ce lui, et lui seul, qui dans les légendes de l'époque carolingienne, dans ce cycle d'épopées antiques qu'on appelle les chansons de geste, est chargé de représenter la Bretagne.

Parmi les souverains, les guerriers bretons de l'âge héroïque, lui seul, à côté de son histoire positive fondée sur les chartes et les chroniques, possède une histoire poétique et légendaire. Aucun historien breton n'a jusqu'ici parlé de cette légende, et cependant elle est utile à connaître, parce qu'elle fait mieux apprécier encore l'importance du règne de Salomon dans l'histoire réelle.

Les chansons de geste, on le sait, sont des poèmes composés aux XI^e^ et XII^e^ siècles, en vers français de dix ou de douze syllabes, ayant pour objet les exploits de Charlemagne, des héros et des princes de son siècle, leurs hauts faits, leurs aventures, combinées, modifiées, transformées ou amplifiées selon les traditions et les idées — relativement plus modernes et surtout essentiellement différentes — de l'âge féodal. Les anachronismes de toute sorte y sont fréquents, continuels ; et toutefois la substance historique,



Digitized by Google

base première de ces longs récits poétiques que les jongleurs trouvères ou ménestrels allaient chanter de bourg en ville, de château en château, en s'accompagnant de la viole, — cette substance historique est encore la plupart du temps passablement reconnaissable.

## I

C'est dans la *Chanson des Saisnes* (c'est-à-dire *des Saxons*) qu'il est surtout question du roi Salomon.

Ce poème, dans sa forme actuelle, composé au XII^e siècle par Jean Bodel d'Arras, célèbre les rudes combats de Charlemagne contre les Saxons encore païens.

Inutile de dire qu'en réalité notre Salomon breton n'y prit aucune part et n'eut aucun rapport avec Charlemagne. Mais dans les chansons de geste, le souverain carolingien c'est toujours « *l'empereur Karlemaine à la barbe florie* », et nous verrons bientôt que les prétendus rapports de Salomon avec Charlemagne sont, à peu de chose près, ceux qu'il eut en réalité avec Charles le Chauve.

Le grand empereur, dans le poème de Jean Bodel, est sur la rive gauche du Rhin avec une armée composée surtout de Flamands, de Lombards, de Bourguignons, c'est-à-dire des barons du Nord, du Sud, de l'Est de la Gaule, et du Nord de l'Italie. Les Saxons, qui ont pris Cologne pendant que Charles était en Espagne, sont sur l'autre rive ; il s'agit de traverser le fleuve, de reprendre Cologne, de battre et de dompter les Saxons. Mais les barons qui entourent l'Empereur semblent peu disposés à faire cette rude guerre. La raison qu'ils en donnent, c'est que les barons de l'Ouest de la Gaule, les Normands, les Angevins, les Manceaux, les Tourangeaux, les Bretons, ne paient pas à l'empereur un certain tribut de quatre deniers par tête, auquel sont soumis les vassaux des autres contrées, en particulier les Flamands, les Bourguignons, les Lombards. — Si Charles n'impose pas ce tribut aux barons de l'Ouest — qu'on appelle les barons *Hérupés* ou *Hérupois* (nous ex-

Digitized by Google

pliquerons ce nom tout à l'heure), — si l'empereur ne leur impose pas ce tribut, les autres barons se refusent à combattre les Saxons.

L'empereur — qui de lui-même n'y songeait pas — se décide donc à envoyer des messagers au vieil Huon, comte du Mans, pour le sommer, lui, et Geoffroi d'Anjou et Richard de Normandie et surtout Salomon, roi de Bretagne, pour les sommer tous d'avoir à payer à l'empereur, eux et chacun de leurs sujets, quatre deniers de capitation, pour les inviter aussi à venir avec leurs troupes au secours de Charles, car les Saxons et leur roi Guiteclin (ou Witikind) deviennent de plus en plus menaçants.

Les messagers de Charles sont fort mal reçus; les barons de l'Ouest iraient se battre de grand cœur, mais ils ne veulent point payer l'impôt que leurs pères ne payaient point, ils s'y refusent énergiquement. Salomon se met à la tête de la résistance ; il se fait lire le message de Charles « par son chapelain Hugon », puis se levant tout en colère, s'adressant aux autres barons, il s'écrie :

« Par Dieu ! seigneurs, sachez-le bien; jamais n'advint en France « plus grand malheur ; par ce message tout le royaume sera mis « en larmes et en pleurs. Car, si vous m'approuvez, nous allons « rassembler princes, vassaux, chevaliers, sergents d'armes grands « et petits ; dans quarante jours nous aurons sous nos ordres « cent mille hommes, tous bien armés ; et avec eux, montés sur « de beaux coursiers, nous irons trouver Charles ; chemin faisant « nous brûlerons ses châteaux, ses villes et ses bourgs ; aucune « forteresse, aucune tour ne tiendra devant nous ; nul n'osera « aller à son secours. Il lui en cuira d'avoir cru le conseil des « traitres qui lui ont persuadé de nous rendre le mal en échange de « nos beaux exploits et de tous les bons services que nous lui « avons faits. A la requête de ses flatteurs, pour toute récompense « il prétend nous imposer le tribut. Quant aux porteurs de son « injuste message, ils ne vivront pas longtemps ; dès demain ils « éprouveront le courroux que nous cause l'injure de Charles. »

Ces messagers étaient cependant trois seigneurs de marque : Girard de Laon, Thierri et Lambert de Vermandois. Salomon n'en veut pas moins leur infliger un terrible supplice :

— « Oui, dit-il, je les ferai sortir de leur peau à rebours ; j'en-

Digitized by Google

« duirai de miel leur chair et les donnerai en pâture à mes ours,
« ou je les ferai écarteler par mes chevaux entre deux carrefours[1].»

Huon du Mans, Geofroi d'Angers, Richard de Normandie parviennent à calmer Salomon, du moins en ce qui touche les messagers ; on les renvoie sains et saufs, mais au moment de leur départ Salomon les rappelle et leur dit :

« Allez-vous-en, barons, et ne vous inquiétez pas de nous. —
« Ne saluez pas Charles de notre part. Dites-lui, (si vous voulez),
« de bien se garder de nous, car il a plus d'ennemis que lièvre en
« essart[2]. Les Hérupois ne sont point des *musards* (des fainéants) ;
« ils sont simples comme agneaux, mais fiers comme léopards.
« Quatre ou cinq mois ne passeront point sans que nous lui
« montrions tant de dards et tant d'épées qu'il n'osera pas seu-
« lement nous regarder. Quand nous serons contre lui, je ne vois
« pas comment il pourra rester en France et garder la couronne[3]. »

Il est bon d'expliquer ce nom d'*Hérupois* ou *Hérupés*, donné ici aux seigneurs et aux pays que Charles veut, contre la coutume, priver de leur franchise et soumettre au tribut.

*Hérupé* au sens propre signifie *hérissé* ; au figuré, *farouche*, *résistant, opiniâtre, rebelle*[4]. Nom qui convient parfaitement à cette ligue des seigneurs, comtes et barons, insurgés contre l'empereur.

## II

Après délibération, voici le parti que prennent les Hérupés. Ils font fabriquer des deniers, non pas des deniers d'or ou d'argent comme demandait Charles, mais des deniers d'acier. Chacun d'eux

[1] « Gardez bien ces messages, que lor vivres est cors ;
Demain lor iert rendu por Karle nostre irors,
Quar issir les ferai de lor piax à rebors,
La char oindre de miel, s'a donrai à mes ors,
Et de rompre as chevax entre II carrefors.»
(*La Chanson des Saxons*, édit. Fr. Michel, 1839, liasse XXVII, tome I, p. 50-51.)

[2] Qu'un lièvre dans un terrain nouvellement défriché.

[3] *Chanson des Saxons*, XXIX, t. I, p. 50-51.

[4] Voir Fréd. Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, aux mots *Herupé*, *Heruper*, *Hureper*, *Hurepé*, tome IV, p. 468, 530, 531.

Digitized by Google

et de leurs guerriers en attachera quatre au bout de sa lance ; si Charles les accepte, au lieu de donner les deniers ils donneront des coups de lance et lui feront une guerre acharnée. S'il les refuse, si revenu à de meilleurs sentiments il se résout à respecter leur franchise, les barons Hérupés feront la paix et l'aideront vigoureusement dans sa guerre contre les Saxons.

Le premier jour de mai, ils partent avec une armée de cinquante mille hommes ; quoiqu'il y en eût moitié moins que n'avait dit Salomon, c'était un beau chiffre. Ils marchent vers Aix-la-Chapelle, car l'empereur, abandonné des barons flamands, bourguignons et lombards, avait dû laisser la guerre de Saxe et se réfugier dans cette résidence.

« Ils marchent tout à travers la Lorraine, dit le poète, n'épargnant ni les hommes libres ni les serfs ; partout où ils passent le pays est désert ; tout bœuf, toute vache qu'ils rencontrent est de bonne prise ; ils brûlent et pillent le royaume, qui est couvert de biens, et font fuir les paysans devant eux comme des daims[1]. »

Au XIX^e siècle, hélas ! comme au IX^e, ce sont là les premiers résultats, et les plus sûrs, de la marche d'une armée en campagne.

Ils approchent d'Aix-la-Chapelle et envoient des messagers à l'empereur. A ce moment même (dit le poète) « l'apostoile », c'est-à-dire le pape, lui contait la vie de saint Martin, lui en lisait la lettre et lui expliquait le latin. De plus il avait près de lui Naimes, duc de Bavière, l'un de ses plus sages conseillers. Aussi, quand les messagers des barons Hérupés font connaître à Charles leurs intentions, leurs menaces éventuelles d'hostilités, il se montre fort radouci :

« Si d'autres me faisaient ces menaces, dit-il, je ne le suppor-
« terais pas ; mais les Hérupés m'ont rendu de tels services que je
« dois leur passer beaucoup de choses. Seulement, ils ont eu grand
« tort de se courroucer contre moi avant d'avoir eu mes ordres
« définitifs. Quant à leur donner pour l'avenir toute assurance, je
« le ferai volontiers. Je les proclame donc ici quittes et francs du

[1] *Chanson des Saxons*, XXXV, t. I, p. 61.

Digitized by Google

« tribut d'or et d'argent que je leur avais demandé : et cette fran-
« chise, elle est pour les pères, pour les fils, et pour tous leurs
« descendants jusqu'à la fin du monde[1]. »

A cette nouvelle, les Hérupés sont en liesse ; ils viennent toutefois avec leur armée jusqu'à Aix-la-Chapelle, non plus en ennemis, mais en alliés et amis.

« Dans la ville entre donc toute la grande procession des Hérupés, » et Salomon, qui là encore parle au nom de tous comme leur chef, Salomon dit à Charles :

— « Sire droit empereur, recevez le tribut que vous apporte
« chacun de nous, à savoir, quatre deniers ronds de fin acier. »

— « Certes, répond l'empereur, ce tribut est bon, les Hérupés
« ne m'en doivent point rendre d'autre. »

« Charles fait recueillir tous ces deniers par le comte Nivelon (continue le poème) ; puis on les met en monceau, on les fait fondre à force de charbon ; avec cet acier fondu on érige devant le palais un perron sur lequel les barons Hérupés inscrivent leurs noms, et Charles de son côté y fait graver une déclaration portant que jamais nul tribut ne sera requis des Hérupés[2]. »

Salomon n'est pas encore content, il lui faut plus ; s'adressant de nouveau à Charles :

— « Sire, dit-il, j'ose vous demander un don. Les félons qui
« avaient mis entre nous division et discorde doivent porter la
« peine de leur audace : faites-leur trancher la tête, tout au moins
« arracher le nez et les yeux. »

— « Ils ne sont plus à ma cour, répond l'empereur, ils se
« cachent au plus profond de la forêt des Ardennes[3]. »

Mais il n'hésite pas à livrer leurs noms, ou du moins ceux de deux d'entre eux : Gilemer l'Ecossais et Beuves Sans-Barbe. Aussi

[1] Et s'amandise en vuelent, molt lor iert faite grant :
De l'or et dou chevage lor clame qites et frans,
A toz les jorz dou monde, et pères et enfans.
(*Chanson des Saxons*, XL, t. I, p. 67.)

[2] Voir *Chanson des Saxons*, XLV, t. I, p. 75-76.

[3] *Ibid.*, XLVI, t. I, p. 76.

Digitized by Google

« l'apostoile » (le pape), craignant que la fureur de Salomon n'aille les chercher au fond des Ardennes, demande et obtient des Hérupés leur pardon, mais sous la condition d'une rude pénitence à titre de réparation : les deux coupables conseillers feront une course de cinq lieues, pieds nus, chargés de leur heaume et de leur cotte de mailles, d'Aix-la-Chapelle au pont de Valdone.

Moyennant toutes ces satisfactions, Salomon et les barons Hérupés retournent chez eux contents, en paix avec Charles, et lui promettent leur aide dès qu'il reprendra la guerre contre les Saxons.

## III

Deux ans plus tard, en effet, cette lutte, engagée de nouveau par Charlemagne, est vivement poussée, si vivement même du côté des Saxons que les Franks (dans le poème de Bodel on dit « les Français »), très malmenés par leurs adversaires, ont grand besoin d'aide. Heureusement, voici venir pour les renforcer les barons Hérupés, Salomon de Bretagne en tête. Ils demandent à l'empereur où ils doivent dresser leurs tentes ; Charles, d'un geste superbe, montre la rive opposée du Rhin, et désignant sur cette rive le camp des Saxons : — « Voilà, s'écrie-t-il, voilà la place que j'ai réservée aux Hérupés[1] ! » Cette place, il faut la prendre de force, et d'abord traverser le fleuve sous les traits de l'ennemi. Quelques-uns hésitent, mais Salomon fait entendre son commandement :

— « Seigneurs, pas un instant de retard ; que toutes nos troupes « prennent les armes. Passons le Rhin en invoquant le nom de « Notre-Dame ; ce n'est pas Witikind (le roi des Saxons) qui pourra « s'y opposer[2]. »

[1] *Chanson des Saxons*, CVII, t. I, p. 187.

[2] « Seignor, dit Salemonz, ne vuel que plus detrie
Que tote l'ost ne soit de ses armes garnie,
Nous passerons jà Rune, an non Sainte Marie !
Jà Guiteclins n'iert tex qu'il le nos contredie. »

(*Chanson des Saxons*, CIX, t. I, p. 190.)

Digitized by Google

Ils passent le Rhin heureusement, puis livrent aux Saxons et gagnent contre eux une grande bataille, toujours sous les ordres de Salomon, qui, au moment de charger l'ennemi, exhorte ainsi son armée :

« Barons, tous ces ennemis qui viennent à vous sont des fourbes « et des parjures. Nous, au contraire, nous avons confessé nos pé- « chés, nous combattons pour gagner de royales couronnes. Mar- « chons : voici le moment venu où les braves vont se faire « connaître[1]. »

C'est pour Salomon encore qu'est l'honneur de cette bataille ; il tue de sa main un des principaux chefs païens[2] ; puis le roi des Saxons, Witikind, ayant attaqué le roi des Bretons, la lance du Saxon se brise en trois pièces ; en vain il crie avec rage : — « Vous « avez beau faire, Français ! vous mourrez tous honteusement ici, « pas un de vous n'en réchappera[3] ! »

Salomon au même instant lui assène un coup d'épée terrible, qui eût tué Witikind si un des Saxons de sa suite ne s'était jeté au-devant de lui pour recevoir ce coup et périr à sa place. — Witikind, à moitié mort, fait sonner la retraite. Salomon poursuit les Saxons dans leur déroute ; sans la nuit il aurait forcé leur camp et détruit leur armée[4].

Grande victoire, on le voit ; mais qui cependant ne termine pas

[1] *Ibid.*, CXI, t. I, p. 194-195.

[2] « Salemonz point Ferrant qi porprant les granz sax,
Va ferir Bruncosté sor l'escu à esmax,
La broigne ne li vaut ne c'uns vermez cendax :
Par desoz la mamele fu la plaie mortax. »
(*Chanson des Saxons*, CXI, t. I, p. 195-196).

[3] *Ibid.*, CXIII, t. I, p. 200.

[4] « Dolanz fu Guiteclins, ne sei commant se maint ;
Il fait sonner ses graisles, ses batailles restraint,
Et Herupois les fierent qi en abatent maint,
Salemonz de Bretaigne les angoisse et destraint.
. . . . . .
Saisne s'en sont torné, si guerpirent l'estor,
Mais de lor baronie laissent ou champ la flor,
Guiteclins lor tesmoigne q'il en ont le pejor,
Et Herupois s'en tornent par sosfraite de jor. »
(*Ibid.*, CXIV et CXV, t. I, p. 201, 203).

Digitized by Google

la guerre. Jean Bodel, l'auteur de la chanson de geste que nous analysons, réserve cette gloire à l'empereur Charles, qui dans une autre bataille, livrée quelque temps après, tue de sa propre main Witikind. Mais un document breton, la *Chronique de Saint-Brieuc*, relate une version différente, curieuse pour nous à relever, tout à l'avantage de Salomon.

D'après cette version, quand Salomon amène son armée sur le Rhin pour prêter main forte à Charles contre les Saxons, il ne va point d'arrivée se montrer à l'empereur. Au contraire, il lui cache soigneusement sa venue, passe le Rhin, quelques lieues au-dessus du camp de Charlemagne, tombe sur l'armée païenne avec ses Bretons seulement, bat les Saxons à plate couture, fait leur roi prisonnier, repasse le Rhin, et vient alors présenter Witikind à l'empereur, avant que celui-ci ait eu connaissance de l'arrivée des Bretons. Ainsi, dans cette version, c'est Salomon qui, par la capture de Witikind, a l'honneur de terminer la guerre[1].

## IV

Il est aisé, nous le croyons, de retrouver la source historique de ces récits légendaires, c'est-à-dire de découvrir les faits réels que les poètes des chansons de geste ont ainsi transformés et amplifiés.

Il faut d'abord, dans tous ces récits, substituer à Charlemagne Charles le Chauve, le seul souverain frank du nom de Charles à qui notre Salomon breton ait eu affaire.

Entre les Saxons et les Normands il y a peu de différence : les uns et les autres pratiquaient la piraterie, et — ressemblance plus essentielle, qui pour le moyen âge équivaut presque à l'identité — les uns et les autres étaient païens. Salomon, en 873, peu de temps avant sa mort, avait rendu à Charles le Chauve, dans sa lutte contre les Normands, un service d'une importance capitale, puisque, sans lui, sans ses Bretons, le roi des Franks n'aurait pu chasser les

[1] Biblioth. Nat. ms. lat. 6003, *Chron. Brioc.* f. 74-75.

Digitized by Google

Normands d'Angers, où ils s'étaient retranchés d'une manière formidable.

Cet exploit de premier ordre, ce service éminent s'est aisément tranformé en cette victoire décisive du roi Salomon sur les Saxons, laquelle, par la prise de Witikind, met fin à la guerre, comme la prise d'Angers avait mis fin à celle de Charles le Chauve contre les Normands de la Loire.

Quant à l'épisode si original des barons Hérupés, qui se soulèvent contre l'empereur, Salomon à leur tête, et ne veulent pas payer le tribut, c'est la concentration légendaire en un événement unique de toutes les guerres du roi Salomon contre Charles le Chauve, de 858 à 862, de 865 et 866 : guerres qui eurent pour théâtre principal l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Marche franco-bretonne, c'est-à-dire le territoire assigné par la *Chanson des Saxons* aux barons Hérupés : guerres dans lesquelles les Bretons eurent toujours pour auxiliaires soit les Normands, soit des princes et des seigneurs franks insurgés contre Charles le Chauve, possessionnés dans ce même territoire.

Le tribut mis par l'empereur sur les Hérupés, et si énergiquement repoussé par eux, ne peut être autre chose non plus que le tribut de 50 livres imposé en 863 par Charles le Chauve à Salomon, selon les *Annales de Saint-Bertin*, payé une seule fois par les Bretons en 864, mais répudié par eux l'année suivante, puisque, dès 865, ils étaient de nouveau soulevés contre Charles le Chauve, et qu'on ne voit pas qu'ils l'aient jamais payé depuis.

Ainsi, cet épisode des barons Hérupés, dont on n'avait pas jusqu'à présent retrouvé la source historique, me semble expliqué clairement, d'une façon satisfaisante, par l'histoire de notre Salomon, transportée, grâce à une confusion de nom, sous le règne de Charlemagne. — C'est pour cela que j'ai cru y devoir insister.

D'autant plus que l'importance attribuée, dans ces vieilles chansons de geste, au rôle, à la figure de notre roi Salomon, est une preuve sans réplique de l'importance et de la grande renommée qu'il avait eue dans l'histoire réelle de son siècle.

Digitized by Google

## V

Nous terminerons en donnant ici la traduction du texte de la *Chronique de Saint-Brieuc* relatif aux exploits de Salomon contre Witikind et à sa querelle contre l'empereur Charles en compagnie des barons Hérupés.

Cette version de la légende est curieuse à rapprocher de celle de la *Chanson des Saisnes*, d'où elle émane sans doute, mais qu'elle a sensiblement modifiée.

Non seulement (comme nous le disons plus haut) la *Chronique de Saint-Brieuc* donne à Salomon la gloire de terminer la guerre de Saxe en capturant Witikind, mais, suivant cette *Chronique* qui tend par là à renforcer le tort des Franks et le bon droit de Salomon, c'est après cette grande victoire, ce grand service rendu à l'empereur, que celui-ci imagine de soumettre au tribut le roi de Bretagne, ses sujets et ses alliés, les barons Hérupés. Aussi la vengeance de Salomon est-elle éclatante : il prend Chartres, menace Paris, ravage tout le pays environnant, contraint Charles à fuir devant lui, et ne lui donne la paix que sur l'intervention spéciale du pape et à des conditions fort humiliantes pour l'empereur. Voici du reste ce récit, traduit de très près ; il occupe les feuillets 74 et 75 de la *Chronique de Saint-Brieuc*[1].

Arthur de la Borderie,
*Membre de l'Institut.*

### Exploits de Salomon roi de Bretagne contre les Saxons et les Franks

*D'après la Chronique de Saint-Brieuc.*

1. — Sachent tous les fidèles du Christ que l'empereur Charles, étant arrivé avec son armée jusqu'au bord du Rhin, voulait, mais ne pouvait passer ce fleuve pour aller combattre Witikind, Saxon païen se disant

[1] Biblioth. Nat. ms. lat. n° 6003.

Digitized by Google

roi des Germains[1], qui occupait avec une grande armée l'autre rive du fleuve, menait grande guerre contre Charles et contre les chrétiens, défendait vaillamment son parti, et empêchait Charles de passer le Rhin. Déjà Charles était resté longtemps sur le bord du fleuve, sans pouvoir, sans oser le traverser ni faire aucun mal aux ennemis en raison de de l'énergique résistance des Allemands païens[2] établis, comme on l'a dit sur l'autre bord, et il en avait au cœur grande angoisse, ne sachant comment venir à bout de ses ennemis.

2. — Salomon, roi des Bretons d'Armorique, informé de ces événements, désirant du fond du cœur la destruction des païens, se dirigea de ce côté avec ses troupes en toute diligence. Toutefois, ayant pris connaissance de la situation des deux armées, il ne voulut point se rendre au camp de Charles ni même l'aviser de son arrivée. Il alla aborder le Rhin beaucoup au-dessus du lieu occupé par l'armée de Charles; à grand peine, à grand labeur, dans le silence de la nuit, il passa ce fleuve secrètement avec ses Bretons. Une fois sur l'autre bord avec l'aide de Dieu, Salomon disposa pour la bataille ses compagnons en trois corps. Le premier, composé de chevaliers, avait pour chefs les comtes de Cornouaille et de Poher et le vicomte de Léon. Le roi Salomon commandait le second corps, où figuraient ses barons de Goëllo, d'Avaugour, de Rohan, de la Roche, de Craon, de Châteaubriant, de la Benaste. Le troisième corps était conduit par les machtierns *(mathiberni)* de Fougères, de Vitré, de Machecoul, du Pallet, et par beaucoup d'autres nobles hommes merveilleusement instruits des choses de la guerre.

3. — Les trois corps de l'armée ainsi ordonnés ayant reçu du roi leurs instructions pour le combat, les Bretons assaillirent avec la plus grande vigueur les Allemands, qui leur résistèrent énergiquement, les coups pleuvant dru des deux côtés. Cette rencontre des Bretons et des Allemands devint bientôt une bataille des plus cruelles, où, de part et d'autre, on se massacrait sans pitié. Enfin, après bien des engagements et bien des périls, les Bretons, en masses serrées, se ruant audacieusement sur leurs ennemis, Dieu leur donna la victoire, et le roi des Germains Witikind fut enveloppé et fait prisonnier par Salomon. Le premier soin de celui-ci, après sa victoire, fut de reconnaître les corps

[1] « Guitiquinum, Saxonem paganum, regem Germanorum se asserentem » *Chron. Brioc.* f. 74 v°.

[2] Là où nous traduisons par « Allemands », c'est qu'il y a dans le texte *Alamanni*, — et par « Germains », *Germani*.

Digitized by Google

de ses barons tombés dans la mêlée, de les séparer de ceux des ennemis, de les orner comme on fait ceux des rois[1] et de les faire transporter dans les églises de Bretagne pour y être inhumés avec honneur. Puis il rendit grâces à Dieu de sa victoire et ayant réuni ses compagnons de guerre, il les combla tous de riches présents, en tenant compte de la vaillance et des prouesses de chacun. Enfin, repassant sur l'autre rive du fleuve, il se rendit au camp de l'empereur Charles, qui ignorait absolument la bataille et la victoire des Bretons, et dans la joie de son triomphe, Salomon lui présenta son prisonnier Witikind.

4. — Charles, en voyant et en apprenant tout cela, resta absolument stupéfait ; il ne pouvait comprendre comment ni par où les Bretons avaient trouvé moyen de passer le fleuve et de défaire si aisément cette grande armée allemande. Il félicita hautement Salomon et ses Bretons ; et pour récompense de ce beau fait d'armes accompli par eux seuls, sans son assistance, il leur promit d'augmenter leurs fiefs (*honores*) et de leur en donner de nouveaux. Cependant l'envie, qui est la source de tous les maux, mordit violemment le cœur de Charles. Il ne cessa dès lors d'en vouloir par jalousie aux Bretons, mais il dissimula d'abord asssez adroitement cette malveillance. Enfin on vit éclater sa résolution de leur imposer, par voie détournée, une servitude qu'ils n'avaient jamais connue.

5. — Peu de temps après la victoire remportée par eux sur les Allemands au delà du Rhin, Charles envoya à Salomon, roi des Bretons, ses messagers portant des lettres par lesquelles il ordonnait que tout individu du sexe masculin habitant en Bretagne et dans tout le pays de *Hérupois*[2] payât désormais à l'empereur, en signe de soumission, quatre deniers dans une bourse neuve : sans quoi, si Salomon et ses Bretons résistaient à cet ordre, l'empereur entendait le défier et confisquer son royaume de Bretagne[3]. Apres avoir lu ces lettres et en avoir mûrement considéré la portée, Salomon avec toutes ses forces se rendit à Rennes, pour voir par quels moyens il pourrait vigoureusement repousser ses ennemis. Avec lui était Budoc, vicomte de Léon, chef de son armée (*princeps sue milicie*), son principal conseiller dans toutes les affaires de gouvernement, à cause de sa loyauté, de sa prudence et de son audace. Là se trouvèrent aussi les comtes, les machtierns, les vicomtes et les seigneurs du royaume, qui tous désiraient vivement la guerre. Par leur conseil, il répondit à Charles que le tribut qu'il réclamait

[1] « More regio parari » *Chron. Brioc.* f. 74 v°.
[2] « Hurupoys « *Chron. Brioc.* f. 75. Le pays des barons *Hérupés*.
[3] « Ipsum et suum regnum Britannie diffidebat. *Ibid.*

Digitized by Google

des Bretons et de leurs voisins lui serait, sous un mois, porté à Paris par une armée de braves, dont chacun aurait une bourse attachée à sa lance. Par suite de cette résolution, Gui de Bourgogne et son armée, le comte d'Anjou, le comte du Mans et plusieurs autres nobles et puissants seigneurs s'allièrent à Salomon contre l'empereur Charles.

6. — Charles, ayant appris ces choses, ordonna aussitôt à ses guerriers de venir en toute hâte le soutenir contre les Bretons et leurs alliés. Salomon de son côté, à la tête d'une grande armée, entra aussitôt en France, prit la ville de Chartres, mit à feu et à sang tout le pays jusqu'à Paris, et alla sans hésiter offrir la bataille à Charles. Celui-ci, sûr d'être vaincu, refusa, et comme les peuples de France lui reprochaient hautement d'avoir sans juste raison entrepris cette guerre contre les Bretons et les autres se igneurs qu'on appelait les *Hérupés*[1], il s'en alla en Flandre.

7. — Salomon resta en France avec son armée et continua longtemps de dévaster le pays, jusqu'à ce qu'enfin deux cardinaux, envoyés par le pape Léon à la prière de Charles, vinrent le supplier de faire la paix avec celui-ci. Salomon s'y refusa absolument, tant que Charles n'aurait pas d'abord réparé l'injure qu'il lui avait faite, à lui et à ses alliés. Finalement, une trève fut conclue, et après de nombreux pourparlers entre les deux parties, Charles, du consentement de Salomon, vint avec son conseil à mi-chemin de Chartres et du château de Galardon ; Salomon, à la requête du pape Léon, s'y trouva en même temps avec ses comtes et ses seigneurs. Là, tous deux étant réunis, Salomon, sur la prière du pape et des cardinaux, pardonna à Charles l'injure qu'il lui avait faite, sous la réserve des réparations et indemnités, et de ses coûts et dépens, que Charles s'engagea à lui payer sous un certain délai et sous forme d'une amende gagée au profit de Salomon et de monseigneur Gui de Bourgogne[2].

8. -- La paix conclue, Charles fit à Salomon et à Gui de Bourgogne de nombreux présents en or, en argent et en joyaux : présents que Gui et Salomon distribuèrent, en y en joignant beaucoup d'autres, à leurs comtes et à leurs chevaliers. Depuis lors, il y eut entre Charles Salomon et Gui, alliance et amitié. Tous ces événements ainsi terminés, Salomon, fier et joyeux, revint avec son armée dans son royaume d'Armorique, et Gui, de son côté, rentra en Bourgogne.

[1] « Contra Britannos et alios vocatos *li Hurupoais*. » *Ibid.*

[2] « Gagiavit Karolus emendam honoris Salomoni et domino Guidoni de Burgundia. » *Ibid.*, f. 75, v°.

Digitized by Google

# LUC-OLIVIER MERSON

Il est toujours intéressant de rechercher les origines des hommes illustres et de trouver dans leurs pères les talents qui chez eux ont acquis tout leur développement et tout leur éclat. « Le génie, a dit Lamartine, semble s'accumuler lentement, successivement, et presque héréditairement pendant plusieurs générations dans une même race par des prédispositions et des manifestations de talents plus ou moins parfaits, jusqu'au degré où il éclôt enfin dans sa perfection dans un dernier enfant de cette génération prédestinée au génie, en sorte qu'un homme illustre n'est en réalité qu'une famille accumulée et résumée en lui, le dernier fruit de cette sève qui a coulé de loin dans ses veines. Ce phénomène du génie hérité, accumulé, croissant et enfin fructifiant dans un grand homme, frappe l'esprit en étudiant, dans l'histoire ou dans la biographie, les origines morales des hommes supérieurs. Une famille n'arrive pas à la gloire du premier coup : il y a croissance dans la famille comme dans l'individu, la nature procède par développement successif et non par explosions soudaines ; un génie qui se croit né de lui-même est né des temps[1]. » Ce phénomène d'atavisme se remarque dans Luc-Olivier Merson. Son père Charles-Olivier Merson, né à Nantes le 24 décembre 1822, est peintre et critique d'art. Il a écrit des articles remarquables et remarqués dans l'*Opinion nationale* et dans *le Public*, dans la *Revue européenne* et la *Revue contemporaine*, dans le *Tour du Monde* et le *Monde illustré*, dans l'*Année illustrée* et dans l'*Union bretonne* dont son frère M. Ernest Merson est le très distingué rédacteur en chef. Il a étudié avec lui l'*Exposition nationale à Nantes en 1861* (1863, in-18).

Ses ouvrages littéraires les plus remarquables sont ceux sur la

[1] Cours familier de Littérature, tome 6 : *Entretien XCI*, p. 22 et 23.

Digitized by Google

*Peinture en France en 1861* (1861, in-18. Eaux-fortes) et *Les Beaux-Arts à Lille*, sur la *Réorganisation de l'École des Beaux-Arts* (1864, in-8) et *Les Artistes bretons en 1881*, sur le *Musée de Douai* et principalement sur le *Musée de Nantes*, sur *Lisbonne*, sur *Ingres, sa vie et ses œuvres* (1867, in-18), avec catalogue des œuvres du maître, par E. Bellier de la Chavignerie, et sur *Charles Lebrun, ses œuvres et son influence sur les arts au XVII^e siècle*. Ce dernier ouvrage lui a mérité en 1886 le prix Bordin à l'Académie des Beaux-Arts. Il fait imprimer en ce moment un volume sur les *Vitraux*.

M. Olivier Merson est président et fondateur de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* qui date de trois ans seulement et compte déjà 400 membres, il a été décoré en 1889 par le gouvernement belge pour sa part prise à titre de membre correspondant à l'organisation de l'Exposition monumentale ouverte à Bruxelles en 1888 ; il a été de 1870 à 1879 sous-inspecteur des Beaux-Arts et spécialement chargé de la rédaction du Catalogue officiel du Salon ; nul plus que lui n'était compétent pour un tel travail, car, ancien élève de Cogniet et de Drolling, il manie aussi bien le pinceau que la plume ; le *Magasin pittoresque* a reproduit plusieurs de ses dessins ; il a exposé au Salon de 1847 *Josué arrête le soleil*, et la ville de Nantes, sa ville natale, possède de lui dans l'église Saint-Jacques le *Couronnement de la Vierge* exposé au Salon de 1845 et dans son Musée un *Épisode de la Journée des Barricades le 9 mai 1588* qui a figuré à celui de 1851. Mais son œuvre capitale, celle à laquelle son nom restera *attaché*, on peut le dire sans image, c'est d'avoir su former son fils Luc-Olivier par ses exemples et ses conseils.

M. Georges Duplessis, critique bien connu, parlant, en effet, en 1882, de Luc-Olivier Merson dans la *Revue des Arts décoratifs*, s'exprimait ainsi : « Il avait appris dans la maison paternelle les éléments du dessin, et, tout jeune, avait montré un goût prononcé pour les arts ; sur la marge de ses cahiers de classe, ses professeurs avaient souvent l'occasion de constater que leur élève avait pour les œuvres de Zeuxis et de Praxitèle une admiration qu'il aurait volontiers refusée aux poèmes d'Homère ou de Virgile, et qu'il se montrait plus empressé à représenter une scène de l'histoire

Digitized by Google

grecque ou romaine qu'attentif à éviter un solécisme. Dans ces croquis enfantins, le jeune écolier s'efforçait d'agencer des compositions en rapport avec les devoirs qui lui étaient donnés ; ses connaissances étaient bornées, son éducation fort incomplète, mais en compagnie de son père, il visitait le musée du Louvre le dimanche et le jeudi, et sans qu'il y parût, il travaillait plus ces jours-là que les autres jours de la semaine ; son intelligence, tournée du côté de l'art, retenait ce que ses yeux voyaient, et après de longues stations au Musée des Antiques ou devant les tableaux du Poussin, Merson fixait sur le papier une composition que le professeur d'humanités eût pu blâmer, mais que le maître de dessin n'eût certes pas condamnée. Ces dispositions précoces furent encouragées par le père de l'artiste, qui voyait d'un bon œil le plaisir que son fils prenait à dessiner. » Aussi n'est-il pas étonnant que les qualités artistiques de Charles-Olivier Merson se retrouvent tout entières, avec leur entier épanouissement, dans son fils : célébrer celui-ci, c'est glorifier son père.

Luc-Olivier Merson, que son mystique prénom de Luc semblait prédestiné à peindre des sujets religieux, vient à peine d'atteindre ses 46 ans (*21 mai 1892*), et voici bientôt vingt ans que sa réputation est établie.

Sa carrière, toute de travail, d'étude, de production, passée dans le calme de la famille, a été souvent heureuse et récompensée par le succès. Après avoir travaillé sous la direction de son père, il entra d'abord chez Gustave Chassevent, un ami de celui-ci, un de ses camarades de l'atelier Cogniet, puis à l'atelier Pils en 1863. Il se fit remarquer presque immédiatement par sa facilité à agencer une composition, à trouver le côté pittoresque et neuf d'un sujet. En 1869, il se présenta pour la première fois au Concours du prix de Rome. Le sujet était : *Le Soldat de Marathon*. Il monta en loge avec le N° 1 et en sortit avec le N° 1, c'est-à-dire avec le prix. En un seul effort il avait conquis une couronne que d'autres ont tant de peine à remporter après plusieurs. Comme le *Cid* de Corneille il aurait pu s'écrier :

> Mes pareils à deux fois ne se font point connaître,
> Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.



Digitized by Google

Mais le succès ne grisa pas le lauréat ; il en fut heureux et chagrin à la fois ; la lettre qu'il écrivit à son père en réponse à la dépêche de celui-ci lui annonçant son succès le prouve. Il ne se sentait pas assez avancé dans ses études, assez fort pour marcher seul. Cette noble défiance le poussa à travailler à Rome avec opiniâtreté en s'inspirant des merveilleux modèles qui s'y rencontrent. Avant de remporter le prix de Rome il avait exposé au Salon de 1867 *Leucothoë et Anaxandre*, à celui de 1868 *Pénélope* (ces deux tableaux sont chez son père), à celui de 1869 *Apollon exterminateur* (Musée de Castres). A propos du tableau de 1867, voici une petite anecdote qui m'a été contée par M. Olivier Merson père dans ces termes mêmes :

« Luc avait tiré à la conscription ; le montant de l'exonération, on s'exonérait dans ce temps du service militaire, dépassait mes ressources. Je pensais que sans exagérer sa bienveillance, et notre entente politique aidant, M. de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, pourrait faciliter les choses en comprenant *Leucothoë* dans ses acquisitions. Il s'en fallait de tout que ce tableau fût un chef-d'œuvre. Cependant Baudry m'avait écrit : « A l'âge de ton fils je n'en avais pas fait autant. » D'ailleurs j'avais des yeux et le début ne me semblait pas sans promesse. Enfin mon fils venait d'obtenir à une épreuve de fin d'année un succès marqué à l'école. Je fis la demande d'achat. Cette demande fut vigoureusement appuyée. Et le surintendant répondit : « Voilà un garçon qui peut devenir un sous-officier ; qu'il profite de l'occasion pour ne pas devenir un mauvais peintre ! » Ce que nous rîmes sous cape, nous qui connaissions l'historiette, quand deux ans plus tard le même surintendant remit au peintre de *Leucothoë* le grand prix et en public lui donna l'accolade, je vous le laisse à penser. »

Luc-Olivier partit pour Rome avec ses camarades de promotion, l'architecte Dutert, le sculpteur Allard, Soldé, graveur en médaille, et le musicien Taudon, à présent professeur au Conservatoire, qui revint en France aussitôt. Il rencontra à la *Villa Médicis* les peintres Machard, Blanc et Blanchard qui mourut jeune, les sculpteurs Barrias, Mercié, tous deux membres de l'Institut, et Tony Noël, les architectes Leclerc et Pascal, membre de l'Institut, le graveur

Digitized by Google

Jules Jacquet, et eut l'occasion de donner ses conseils à un jeune Nantais, secrétaire d'ambassade près du Saint-Siège, M. Armel de Wismes, peintre à ses heures, qui, dans une lettre du 13 février 1874, vantait à son père, M. le baron de Wismes, fin dessinateur lui-même, l'intelligence de Luc-Olivier Merson. Il vit arriver encore le peintre Morot, l'architecte Bernier, le sculpteur Marqueste et le graveur en médaille Dupuy. Parmi ces peintres, ces sculpteurs, ces graveurs, ces architectes, ces musiciens, les uns sont chevaliers et les autres officiers de la Légion d'honneur. Si quelques-uns ne sont pas devenus célèbres, c'est qu'ils sont morts jeunes.

Le temps que Luc-Olivier passa à Rome par une des plus brillantes périodes de la *Villa Médicis*, traitée avec dédain par ceux-là seulement qui ne la connaissent pas ou qui n'ont pas eu le talent nécessaire pour y parvenir, ils en parlent, c'est le cas ou jamais d'appliquer le proverbe, comme un aveugle des couleurs, car, suivant une expression de M. Olivier Merson père, « on peut devenir un grand artiste sans être passé par cette école, mais il n'y en a pas de meilleure pour qui entend labourer à fond le champ de l'étude. La maison n'a tué personne. Beaucoup s'y sont développés qui eussent traîné une carrière de médiocrité sans le voyage en Italie et le séjour à Rome. »

Il suffit, pour se convaincre de l'heureuse influence du voyage à Rome, de lire la correspondance de Luc-Olivier visitant les églises et les musées d'Italie et de le voir s'extasier devant les belles peintures des Masaccio, des Philippino Lippi, des Angelico de Fiesole, des Botticelli et des Ghirlandajo pour arriver enfin à Rome et admirer la *Sixtine* de Michel Ange et les *Stances* de celui qui devait être son modèle : Raphaël. « Si l'œuvre de Michel-Ange, écrit-il dans une de ses lettres, m'a arraché des élans d'admiration, en revanche, devant Raphaël, je n'aurais pas trouvé de mots pour exprimer le plaisir et le ravissement complet que j'éprouvais... Quelle sagesse dans l'ordonnance de l'effet ! Quel charme de coloris ! Quelle souplesse d'exécution !... Je crois qu'à cette époque ils ne se préoccupaient point du tout de faire ce que l'on nomme maintenant de la couleur ou du dessin. Tous les primitifs et Raphaël étaient dessinateurs et coloristes, et ce n'est que plus tard qu'il me semble

Digitized by Google

que l'impuissance des artistes les a faits s'attacher à un seul côté de la peinture en négligeant l'autre et en ne voyant dans la nature que le ton ou la forme, selon qu'ils concevaient plus facilement l'un ou l'autre. C'est que je trouve Raphaël coloriste, non pas à la manière du Titien ou du Tintoret, mais dans l'*Ecole d'Athènes*, par exemple, il y a des fonds d'architecture que Véronèse a rarement mieux réussis : c'est blond, argenté, fin, délicat, et l'air circule partout. » Cette page prouve encore que Luc-Olivier Merson, comme son père, aurait fait un excellent critique d'art.

Le premier tableau que Luc-Olivier exécuta là-bas fut le *Sacrifice des Poupées*, qui appartient à notre compatriote Paul Eudel. Son premier envoi réglementaire *Saint Edmond*, qui fut exposé au Salon de 1872, se trouve au Musée de Troyes. Si l'exécution de ce tableau laisse un peu à désirer, elle montre déjà une habileté remarquable que l'on retrouve à un plus haut degré encore dans son deuxième envoi, *Vision, légende du XIV^e siècle*. Ce tableau, très impressionnant, très original, un peu étrange, est une composition empreinte d'un mysticisme troublant. Une religieuse Clarisse est venue prier au pied d'un grand crucifix planté au dehors de son monastère qui dresse à droite ses hautes murailles et rappelle, m'a-t-on assuré, le couvent de Saint-François d'Assise. Au fond, très loin, s'étend un paysage austère traversé par le lit d'un torrent et auquel la pittoresque plaine de Pérouse, a, paraît-il, servi de modèle. Dans ses pieuses méditations, la religieuse croit entendre un concert céleste et voir le crucifié s'animer. En effet, trois beaux anges, vêtus de blanc, sur un nuage chantent et jouent de la mandoline et de la viole, et Jésus, détachant sa main droite de la croix, bénit la Clarisse, qui, saisie d'un saint effroi, tombe sur le sol, les bras ouverts, pâmée. Ce tableau, exposé à l'école et au Salon, fut très remarqué et très discuté. Mais, s'il est vrai que ce tableau pèche çà et là dans l'exécution, la figure de la religieuse, personnage principal, et le groupe des anges n'en sont pas moins d'une peinture très belle, très large, souple et solide. Quant au paysage, il est puissamment traité. A l'apparition de cette peinture, on se sentit en présence de l'œuvre d'un artiste qui entend se faire une grande place et marcher seul. *La Vision* obtint une

Digitized by Google

médaille de 1re classe au Salon de 1873 et fut achetée par le musée de Lille.

Le troisième envoi que Luc-Olivier fit de Rome fut un fragment de la *Dispute du Saint-Sacrement*, et une esquisse, délicieuse d'invention, d'originalité, de facture, de couleur et d'esprit, *Saint François d'Assise prêchant le loup d'Agubio*, où l'on voit saint François au milieu d'une campagne accidentée, près d'Agubio, dont les murailles se profilent dans le lointain, convertissant un loup féroce qui dévastait la contrée et qui vient ramper à ses pieds aux yeux de la foule stupéfaite qui laisse éclater son admiration et ses actions de grâces.

Cette esquisse, qui est chez M. Hayem, obtint à l'école un succès immense et tel que depuis un demi siècle on ne se souvient pas en avoir connu un pareil.

Le quatrième envoi fut le *Sacrifice à la Patrie*, qui est en Angleterre chez M. Duncan. C'est un noble ouvrage, robuste, parfaitement entendu et d'une belle exécution. Devant un temple, qui se dresse au fond du tableau, un jeune homme est étendu mort sur l'autel de la patrie. A gauche, la Religion soutient d'une main la mère éplorée qui s'arrache les cheveux et de l'autre soulève un calice ; à droite la Renommée formant pendant, couverte de lauriers d'or et de draperies écarlates, sonne de la trompette. Au premier plan, près d'un arbuste brisé et d'armes éparses, se tient un petit Génie portant un cartouche sur lequel on lit cet hémistiche d'Horace : *Bella matribus detestata*. La mère est superbe de geste, d'expression et de facture, et le Génie qui porte le cartouche est d'un grand art. Ce tableau fut exposé au Salon de 1875 en même temps qu'un *Saint Michel terrassant Satan*, modèle de tapisserie avec bordure exécutée par les Gobelins pour la *Salle des évêques* au Panthéon.

Voici une anecdote narrée par M. Ernest Merson dans ses *Confidences d'un journaliste* (p. p. 223-4) dans un chapitre où il raconte une discussion qu'il avait eue avec Edmond About au sujet des lois sur la presse ; cette anecdote se rapporte au *Sacrifice à la Patrie*, ce que l'auteur a omis de mentionner.

« Dans le *XIXe Siècle* M. Emond About, faisant l'office de « salon-

Digitized by Google

nier », publiait des articles peu compétents, mais très amusants, sur les œuvres d'art exposées au palais de l'Industrie, transformé chaque année pendant deux mois en palais des Beaux-Arts. Ces articles d'habitude ne tarissaient pas d'éloges sur les tableaux de mon neveu Luc-Olivier Merson, l'auteur inspiré du *Repos en Egypte* et l'un des peintres les plus appréciés de l'école française. Or l'ouverture du Salon suivit de près notre entrevue à la Chancellerie et tout de suite M. Edmond About en profita pour *éreinter* les toiles du jeune artiste à qui, je crois, il refusait, cette fois, tout talent. Le père du peintre en fit l'observation au secrétaire du critique et lui demanda la raison de ce changement si soudain : « Que voulez-vous, lui fut-il répondu, About n'a pas été ménagé tout récemment par votre frère ; il trouve l'occasion de se venger, il se venge. »

Voilà comment se fait parfois la critique.

Au Salon de 1877 Luc-Olivier exposa deux très remarquables compositions destinées à la galerie Saint-Louis de la Cour de Cassation : *Saint Louis, à son avènement au trône, fait ouvrir les geôles du royaume*, et *Saint Louis, malgré les supplications des nobles et des barons, condamne le sire de Coucy*. Ces deux belles peintures furent l'objet de critiques acerbes. Paul Mantz leur trouvait l'air de vieilles tapisseries défraîchies, comme Armand de Pontmartin avait trouvé à la *Vision* le trop de brillant des imageries du moyen âge. Joseph Reinach, lui, ne les jugeait pas amusantes, ce qui lui rendait « indifférent que les têtes de saint Louis et de ses barons soient restituées rigoureusement d'après les types de l'époque et que les costumes soient d'une exactitude absolue. » Je le trouve, quant à moi, bien difficile. On pourra critiquer, si l'on veut, la coloration de ces deux toiles, coloration systématiquement atténuée et qui est peut-être, décorativement parlant, ce qu'elle doit être, mais, à coup sûr, ces deux tableaux d'histoire, qui ressuscitent une époque et évoquent mystérieusement des personnages illustres à travers les brumes du passé, n'en doivent pas moins être comptées parmi celles qui marqueront dans la carrière de Luc-Olivier Merson. Le goût en est, en effet, très élevé, l'exécution mérite de grands éloges, l'ensemble en est très décoratif, le détail exquis : tout cela bien entendu envisagé dans son sens général et non à la loupe. On pourrait en dire

Digitized by Google

autant du tableau qu'il a exécuté plus tard pour la chapelle absidale de Saint-Thomas d'Aquin : *La Glorification de saint Louis.* Dans un édicule XIII^e siècle, saint Louis ayant son épée en travers sur ses genoux est assis sur un trône, au dossier duquel se tient un grand Séraphin portant la couronne d'épines ; à gauche la Religion, drapée d'or, est debout; à droite saint Thomas d'Aquin est à genoux offrant à saint Louis un petit modèle de son église; au deuxième plan, du même côté, on aperçoit le vénérable curé de la paroisse en prière : il est d'une merveilleuse ressemblance. Saint Louis, on le voit, a été pour Luc-Olivier une source de superbes inspirations, comme d'ailleurs saint François d'Assise et son loup. Lorsque Luc-Olivier a trouvé une veine il la suit avec une remarquable persévérance. Il avait commencé par envoyer de Rome une vue du couvent du bon saint François dans *Vision, légende du quatorzième siècle ;* il avait envoyé ensuite une délicieuse esquisse représentant le bon saint prêchant le loup d'Agubio; il ne devait pas si vite abandonner saint François et son loup, mais s'inspirer encore de la légende... « Et puis ledit loup vécut deux années dans Agubio ; et il entrait familièrement dans les maisons de porte en porte sans faire de mal à personne et sans qu'il lui en fût fait, et il fut nourri gracieusement par les habitants et allant ainsi par le pays et par les maisons aucun chien n'aboyait après lui *(Fioretti di san Francisco).* » Il envoya donc au Salon de 1878 *Le loup d'Agubio,* charmant tableau, spirituel, savant, d'une exécution irréprochable, qui, interprétant la légende du loup du bon saint François, nous le montre converti et allant demander sa pâture à la porte d'un boucher dans la ville d'Agubio, par un temps de neige et de verglas, tandis qu'un enfant le caresse sous l'œil de sa mère. Il y a dans ce tableau une véritable reconstitution d'une ville au moyen âge avec ses piétons et ses cavaliers, avec ses boutiques, ses pignons, ses rues tortueuses et ses places, ses arcades et ses belles fontaines. L'Etat désira acquérir cette œuvre pour le Luxembourg, mais il en offrit au peintre la somme dérisoire de 2 500 fr. L'artiste se refusa à une pareille spéculation et deux ans après le musée de Lille l'acquérait pour la somme de 8 000 fr.

Au Salon de 1879 Luc-Olivier exposa *Saint Isidore laboureur* et le

Digitized by Google

*Repos en Egypte.* Le premier de ces deux tableaux représente saint Isidore en prière et un ange labourant à sa place, le second, la solitude immense du désert, un petit feu laissant monter droit sa fumée vers le ciel, un âne dessellé qui broute des chardons, saint Joseph endormi près d'un sphinx géant dont les yeux interrogent les étoiles et entre les pattes duquel on aperçoit la Vierge et l'Enfant-Jésus endormis. Saint Isidore est une belle pièce, très bien exécutée et d'une belle couleur ; ce tableau est au musée de Rouen. Quant au *Repos en Egypte*, après treize ans, son succès n'est pas encore épuisé. Luc-Olivier en a fait une douzaine de répliques, le plus souvent avec des variantes. Dans celle appartenant à M. Duparc saint Joseph est éveillé et accoudé, réfléchissant. Le premier exemplaire et peut-être le meilleur est à Londres chez M. Duncan, déjà acquéreur du *Sacrifice à la Patrie.*

A propos du petit foyer dont la fumée monte droit, M. Paul Mantz trouve que ce filet de fumée coupe désagréablement ce tableau, et pourtant il était impossible de donner une meilleure idée du calme profond de l'air et du désert, difficile à exprimer autrement. Mais laissons cette critique : lorsqu'on veut trouver à reprendre dans la plus belle chose on peut toujours le faire avec plus ou moins de justesse, il est vrai, mais il y a dans le chef-d'œuvre qui nous occupe un sentiment philosophique et poétique à la fois qui saisit toute âme d'artiste et qu'un poète de Nantes, Frédéric Blin, a parfaitement exprimé dans ce remarquable sonnet dédié à Luc-Olivier Merson :

Longtemps, ils ont marché dans le désert en feu,
Et sous l'ardent soleil leur force s'exténue.
Mais voici que la nuit sereine est survenue
Criblant d'étoiles d'or le ciel limpide et bleu.

Un sphinx est là, jetant sa grande ombre au milieu
De cette solitude implacablement nue,
Et comme obéissant à quelque Voix connue,
Joseph place en ses bras la Vierge et l'Enfant-Dieu.

Digitized by Google

Et soudain, tu semblas dans ta grave attitude,
Gardien sombre et muet de l'âpre solitude,
Avoir la vision du mystère infini,

Tandis qu'irradiant son aveugle prunelle,
Tu faisais resplendir sur ton cœur de granit,
O sphinx, le mot vivant de l'Enigme éternelle !

Je dois une mention spéciale à une œuvre du Salon de 1881, *Saint François d'Assise prêchant aux poissons* qui forme avec *Saint François d'Assise prêchant le loup d'Agubio* et *Le loup d'Agubio* une sorte de triptyque d'une mysticité ravissante. Ce tableau se trouvait en même temps que l'*Angelo Pittore* qui appartient à un amateur de Bordeaux, le *Jugement de Pâris* du Salon de 1884 et un dessin pour vitrail : *Les Pèlerins d'Emmaüs*, à l'exposition qui eut lieu à Nantes en 1886. L'*Angelo Pittore* qui représente un ange peignant la Vierge dans une église romane avec le pinceau qu'un moine fatigué a laissé choir et le *Saint François d'Assise prêchant aux poissons* m'ont inspiré à cette époque chacun un sonnet.

Voici à peu près dans quels termes j'ai essayé de décrire ce tableau qui appartient au musée de Nantes et dont la première ébauche est chez M. Pasteur (rien du célèbre anti-rabique) :

Le soleil, sur le point d'abandonner la terre,
Lui jetant comme adieu son rayon le plus pur,
Fait briller les sommets des collines d'azur
D'une clarté suave et pleine de mystère.

Et, brûlant de remplir son pieux ministère,
François d'Assise, loin des hommes au cœur dur,
Prêche aux poissons, qui tous, du fond du lac obscur,
Accourent à la voix du divin solitaire.

Un loup qui, pour le suivre, a déserté les bois
Et quitté son humeur farouche d'autrefois,
Dévotement l'écoute en se penchant vers l'onde ;

Des femmes près de lui, mains jointes, à genoux,
Admirent le bon saint et l'auréole blonde
Illuminant ses traits graves, mystiques, doux.

Digitized by Google

Luc-Olivier exposa au Salon de 1885 un excellent petit tableau, d'une suavité rare et un de ses plus exquis, l'*Arrivée à Bethléem* qui se trouve au musée de Mulhouse. Voici comment M. Janillon parlait dans l'*Univers illustré* de cette toile : « M. Merson s'est fait une place à part dans l'art contemporain par la manière originale et neuve dont il a su rajeunir les scènes les plus connues du Nouveau Testament et de la vie des saints. Son art, savant et extrêmement habile sous une naïveté apparente, a été cette année fort heureusement inspiré par un noël populaire que je regrette de ne pouvoir citer. Nous sommes dans une rue de Bethléem. La Vierge exténuée de fatigue s'est affaissée à la porte d'une hôtellerie, tandis que saint Joseph parlemente avec l'hôtesse qui ne veut pas les recevoir. Une sereine nuit d'été éclaire doucement cette charmante scène qui est certainement appelée à un grand succès. »

Luc-Olivier exposa au Salon de 1886 deux superbes dessins pour vitraux qui sont aujourd'hui en Amérique, la *Danse des Fiançailles* qui se trouve au musée du Luxembourg et dont une esquisse est exposée en ce moment au Salon de Rennes, et les *Disciples d'Emmaüs*, qui sont chez M. Duparc et dont j'ai déjà eu l'occasion de parler; il exposa encore au Salon de 1890 dix dessins, des plus remarquables, aujourd'hui chez M. Supercasso, pour illustrer l'*Imagier* de Jules Lemaître. Il a exposé cette année l'*Annonciation* et l'*Homme et la Fortune*, d'une intention très originale, très spirituelle, et un cadre de neuf dessins, d'une exécution et d'un esprit rares, pour le *Harpers Magazine* de New-York, sous le titre : *Représentation du Mystère de Noël* (*France*, *XV*e *siècle*).

Dans l'*Homme et la Fortune*, on voit un aveugle tout dépenaillé, en loques, son chien en laisse, son bâton à la main, marcher sur une route poussiéreuse au bord de laquelle la Fortune est endormie; l'homme passe sans voir la déesse dont le visage est une merveille de souplesse de pinceau.

L'*Annonciation* est tirée des évangiles apocryphes. La Vierge est venue puiser de l'eau à un puits dans un site rocheux. L'Ange la salue de loin, agenouillé. Elle se tourne vers lui un peu effrayée. Ce tableau est du genre de ceux de l'*Arrivée à Bethléem* et du *Repos en Egypte*, et montre encore une fois comment Luc-Olivier

Digitized by Google

Merson sait trouver le côté pittoresque d'un sujet et le rajeunir en le montrant sous un jour nouveau. Ces deux toiles semblent appelées à un vif succès.

En plus des ouvrages que je viens de citer, Luc-Olivier a exécuté le *Serment du Jeu de Paume*, d'après la gravure de David, sur une toile de plus de 11 mètres de large, en grisaille légèrement teintée de tons nature par endroits. La gravure ne donnait en quelque sorte que la composition. Des études partielles ont été nécessaires pour cet agrandissement énorme. C'était là un travail de patience et de savoir dont bien peu eussent été capables. Placé à Versailles dans la salle historique du Jeu de Paume, ce tableau fait revivre pour ainsi dire la scène du serment. Luc-Olivier s'est permis une seule modification : David avait représenté à gauche en un groupe sa femme et ses enfants; lui y a mis la sienne et les siens. Et, à ce sujet, disons que lui, qu'aucune surface n'intimide, qu'aucune composition n'effraie, n'a pas, à proprement parler, de portraits à son avoir en dehors de son cercle de famille. Il est tout hésitant, tout impressionné devant une personne posant devant lui. Les exigences du modèle et de la famille de celui-ci l'exaspèrent, et pourtant il eût remarquablement réussi dans ce genre. Ce qui le prouve, outre les portraits de sa femme et de ses enfants dans la scène du *Serment du Jeu de Paume* et du vénérable curé de l'église de Saint-Thomas d'Aquin, dans la *Glorification de saint Louis*, c'est un très grand pastel où il a représenté son père et ses enfants.

Il a exécuté aussi une décoration pour un hôtel de l'Avenue du Bois de Boulogne, le *Réveil du Printemps*, aujourd'hui chez M. Cotillon, la *Dame de Kerbéac*, chez M. Leroy-Dupré, les *Pigeons de Bethléem* au Cercle Volney, *Cléopâtre sur le Cydnus*, composition fourmillant de figures, aujourd'hui en Amérique, l'*Ange gardien* et le *Martyre de saint Sébastien*, deux ravissantes aquarelles, *Sainte Elisabeth enfant prenant plaisir à regarder les miniatures* et *Sainte Elisabeth racontant des histoires aux servantes*, qui ont été reproduits en chromolithographie par M. E. Dambourgez et qui se font pendant. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, Luc-Olivier, une fois qu'il a trouvé un personnage qui lui plaît, l'abandonne rarement de

Digitized by Google

suite. Voyez saint Louis, voyez saint François d'Assise et son loup, voyez ici sainte Elisabeth et voyez de même la Clarisse de la *Vision, légende du XIV^e siècle*, que nous retrouvons encore dans un petit tableau appartenant à M. Marqueste. Ce petit tableau de Luc-Olivier Merson a avec le premier une indiscutable analogie. Il en est en quelque sorte le pendant, sinon par la dimension, du moins par le sujet traité. Cette fois la religieuse qui est venue prier au pied d'un haut crucifix planté dans une forêt se sent enlevée mystiquement jusqu'au corps du crucifié qu'elle entoure de ses bras. à gauche un ange debout, accoté à un arbre, joue de la viole.

Il a composé encore deux importants ouvrages : *La Physique*, *La Chimie*, deux figures allégoriques plus grandes que nature pour le pavillon de la République Argentine au Champ-de-Mars en 1889. Elles sont aujourd'hui à Buenos-Ayres. Ces deux figures décoratives ont été fort goûtées de toutes façons et font grand honneur à leur auteur pour la composition, le coloris et l'entente des détails. Luc-Olivier Merson a exécuté enfin un grand nombre de cartons pour vitraux, faïences, mosaïques. Parmi ceux pour vitraux on peut citer les deux esquisses pour la *Vie de sainte Cécile*, pour les vitraux de l'église de Sainte-Adresse (chez M. Duparc) et l'*Apparition de Notre-Seigneur à Marie Alacoque*, reproduits par Bardon et Lefebvre; parmi ceux pour faïence on peut citer *la Céramique Japonaise*, acquise par le gouvernement belge pour le musée d'art monumental de Bruxelles. Ses dessins pour le *Missel des catacombes*, pour la *Sainte Elisabeth de Hongrie*, de Montalembert, pour le *Saint Martin*, de Lecoy de la Marche, pour la *Chevalerie*, de Léon Gautier éditée par Mame, ceux pour l'édition de Boileau édités par Hachette (chez M. Georges Duplessis) où il a quatre pièces pour le *Lutrin*, alors que des artistes comme Bonnat, J.-P. Laurens, Cabanel n'en ont qu'une, et ceux pour la *Revue illustrée* sont d'un maître dessinateur qui connaît peu de rivaux et qui dans ce genre ne craint aucune comparaison ; mais son chef-d'œuvre, c'est l'illustration de la *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo. Dans les 73 dessins qui ornent le volume, il y a des pièces absolument hors pair, absolument irréprochables. A l'exposition qui vient d'en être faite chez Petit, les amateurs se les sont disputés, les payant sans exagéra-

Digitized by Google

tion trois ou quatre fois le prix que l'auteur avait lui-même reçu de l'éditeur. Ç'a été un des gros succès de la saison.

Luc-Olivier Merson est en train d'exécuter le dessin d'une énorme tapisserie pour l'école des Beaux-Arts : *La Glorification de l'Art français*, la décoration du cabinet du recteur de la Sorbonne, l'escalier des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, deux tableaux pour le duc d'Aumale, quelques petits tableaux de chevalet et des cartons pour vitraux.

Voici comment M. Georges Duplessis appréciait en 1882 le talent de Luc-Olivier Merson, qui depuis cette époque n'a cessé de se perfectionner :

« De même que Merson sait à l'occasion traiter largement les peintures destinées à jouer un rôle décoratif, de même il sait demander aux miniatures leurs secrets, lorsqu'il s'agit de commenter un texte et d'accompagner un récit ; peintre dans la complète acception du mot, il se soumet sans difficulté aux exigences qui lui sont imposées ou qu'il s'impose lui-même ; toujours attentif à faire dire quelque chose à sa peinture, il évite les sentiers battus et se préoccupe d'exprimer une idée et de faire penser le public auquel il s'adresse ; il a peut-être dépassé quelquefois la limite permise au peintre[1] ; jamais dans son œuvre déjà considérable, on ne trouvera une concession faite au goût du jour, un appel au succès ; le succès est venu à lui parce qu'il était sincère, parce qu'il montrait pour son art un respect profond, et parce que, dans les différents genres qu'il a traités, il a su trouver la note juste et demeurer toujours fidèle à lui-même. »

M. Duplessis dit que Luc-Olivier Merson se soumet sans difficulté aux exigences qui lui sont imposées : c'est vrai sans doute, mais encore faut-il que ces exigences ne soient pas contraires à celles de l'art, car notre artiste possède une rare fierté professionnelle.

Récemment un certain comte lui commanda deux tableaux, richement payés 25 000 fr. chaque. Au commencement tout va bien. Mais bientôt le comte demande sur le ton de l'exigence des

[1] M. Duplessis fait allusion ici sans doute au tableau *Vision, légende du XIVe siècle*, où il a reproché à l'auteur d'avoir voulu « rendre un sentiment plus littéraire que pittoresque ».

Digitized by Google

modifications que le peintre juge compromettantes pour sa renommée et l'affaire est rompue gaillardement sur l'heure. L'art avant tout!

Les principales récompenses obtenues par Luc-Olivier Merson sont une médaille de 1re classe en 1873, une médaille d'honneur à Anvers en 1885 et à Nantes en 1886, une médaille d'or à Munich en 1879 et à Paris à l'Exposition universelle de 1889. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1881 et sera officier au premier jour. L'Institut est, on peut le dire, allé à lui, puisque par deux fois l'Académie l'a porté d'office sur sa liste; sous peu il y entrera et l'art français pourra s'en réjouir et marquer d'un caillou blanc, suivant le conseil d'Horace, le jour heureux de son élection : « *Alboque dies notanda lapillo.* »

DOMINIQUE CAILLÉ.

Digitized by Google

## BIOGRAPHIE BRETONNE

# ROYOU-GUERMEUR

Le laborieux auteur de la *Biographie bretonne*, M. Levot, s'est occupé successivement des trois frères Royou[1].

1° L'abbé Thomas, collaborateur, puis continuateur de son beau-frère Fréron à l'*Année littéraire*, puis directeur de l'*Ami du Roi*, né à Quimper le 25 juin 1743 (et non le 25 janvier), mort à Paris le 21 juin 1792[2] (et non le 1er septembre 1828[3]).

2° Jacques Corentin, qui devint gendre de Fréron en juillet 1773[4] (et non en 1791[5]), avocat éloquent, journaliste de talent, auteur estimé des histoires du *Bas-Empire romain*, *de France*, etc., né à Quimper le 2 mars 1749, mort à Paris le 1er décembre 1828.

3° Claude Michel, l'ami de Marat, le montagnard, qui est resté dans le souvenir sous le nom de Guermeur. Nous allons en parler avec quelques détails.

Un quatrième frère Royou parvint à l'âge d'homme. Il ne méri-

[1] *Biographie Bretonne*, t. II, p. 788 à 794.

[2] Cette date sur laquelle Levot hésite est certaine. Thomas, décrété d'accusation, mourut chez son ami l'abbé Ermès, rue d'Enfer n° 15. Il fut inhumé le 22 juin, au cimetière de la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas. — Renseignements relevés sur le certificat de radiation de la liste des émigrés du 4 fructidor an IV. — L'abbé Ermès fut un des cent quatre vingts prêtres massacrés aux Carmes le 2 septembre 1792.

[3] Date donnée par M. Lalanne (*Dictionnaire historique de la France*). Le même auteur fait naître Fréron en 1719 au lieu de 1718, et le fait mourir en 1774 au lieu de 1776.

[4] Contrat de mariage du 11 juillet 1773. Me Lachaise, notaire à Paris.

[5] MM. du Chatellier et Levot donnent 1791 pour la date du mariage. Erreur certaine, copiée religieusement par les biographes postérieurs, MM. Monselet, Soury, etc. Seul M. Ch. Barthélemy (*Confessions de Fréron*) corrige et écrit *vers 1790*!

Digitized by Google

tait pas une biographie ; mais il eût beaucoup importé à M. Levot de le connaître, parce que certains traits attribués par lui à Jacques et à Claude se rapportent à ce quatrième frère.

La *Biographie bretonne* paraissait en 1852[1]. Neuf ans plus tard, en mars 1861, M. du Chatellier, correspondant de l'Institut, publiait dans l'*Océan*, de Brest, une étude sur *les Fréron* et *les Royou*[2]. M. du Chatellier a su l'existence de ce quatrième frère Royou ; mais il n'a pas connu, ou du moins il ne nous donne pas son nom ; il signale avec raison la confusion que Levot a faite sur plus d'un point entre Jacques, Claude et cet autre frère[3].

Vingt-cinq ans auparavant, M. du Chatellier avait publié son *Histoire de la Révolution dans les départements de l'Ouest*[4] ; sur sa route, il avait rencontré Claude Royou, et il avait eu à raconter et à juger sa vie politique.

Les renseignements donnés par M. Chatellier dans la notice biographique et dans l'*Histoire de la Révolution* contiennent quelques inexactitudes de détail ; mais pourtant ne doivent pas être négligés par les biographes[5].

En 1878, M. Le Guillou de Penanros, juge à Brest, a publié l'*Histoire de l'administration du département du Finistère* de 1790 à 1794. — L'historien a gardé ses habitudes de magistrat. Il écrit comme il juge, avec une sereine impartialité, après une étude attentive des faits et des documents, et il n'affirme rien dont il n'ait eu la preuve. M. de Penanros « s'est interdit de parler des persécuteurs sans notoriété, qu'on peut laisser passer comme on laisse

[1] Je veux dire que le second volume porte sur la couverture la date 1852 ; — sur le titre il porte la date 1857.

[2] Cette étude a été réimprimée dans une publication trop tôt interrompue *Le Collectionneur breton* (Nantes 1862-1865). T. II, cinq articles p. 18, 66, 118, 163, 205.

[3] *Collectionneur*, p. 207.

[4] Cette histoire a paru en 1836.

[5] Je ferai plus d'un emprunt aux deux ouvrages de M. du Chatellier. Les citations de la biographie publiée par le *Collectionneur* seront indiquées par ce mot : *Collectionneur*. — Celles empruntées à l'*Histoire de la Révolution* seront indiquées par le nom de l'auteur.

Digitized by Google

passer les gens flétris par la justice[1] »; mais Royou-Guermeur lui a paru mériter une place dans son livre, et les pages que l'historien lui a consacrées sont des plus intéressantes et des plus instructives.

Depuis 1878, le silence s'était fait sur ce personnage, lorsque, en 1884, le *Finistère*, journal publié à Quimper, donna une série d'articles anonymes intitulés : *Histoire de Pont-l'Abbé*. Le 28 mai, l'auteur écrivait : « C'est à Pont-l'Abbé que naissait, vers 1758[2], l'agitateur maratiste Claude-Michel Royou dit Guermeur, celui même dont le *Finistère* retraçait récemment à grands traits la physionomie. »

J'ai voulu voir l'article signalé. Des mains amies l'ont en vain cherché : elles n'ont pu trouver que quelque lignes consacrées à l'examen d'une notice de M. du Chatellier, intitulée : « *Un député à la Convention*[3]. » Or, cette notice a pour objet le *conventionnel* Guermeur, de Quimperlé, et non Royou, dit Guermeur[4]. L'indication donnée par l'historien anonyme de Pont-l'Abbé est une erreur de plus à ajouter aux inexactitudes dont fourmille son histoire[5].

M. du Chatellier s'est montré bien indulgent quand il qualifie d'*excellentes* les notices consacrées par Levot aux trois frères Royou[6].

[1] Dédicace de l'auteur à M. Levot, p. VI.

Pourquoi faut-il que l'auteur trop modeste imprime au dos de son titre : « Cet ouvrage tiré à cent exemplaires ne sera pas mis en vente. » C'est un malheur pour la vérité que ce livre plein d'enseignements n'ait pas été publié, comme tant d'autres qui ne le valent pas.

Je lui ferai de nombreux emprunts que j'indiquerai de ce seul mot : *Administration*.

[2] L'auteur emprunte cette date à Levot. Du reste, il répète, sans en redresser une seule, toutes les erreurs de Levot que nous relèverons plus loin.

[3] *Finistère* du 29 mars 1884.

[4] Il est clair que l'auteur n'avait pas sous les yeux l'article du *Finistère*. Rien de commun entre Guermeur et Royou dit Guermeur.

[5] J'ai relevé non pas toutes ces inexactitudes, mais les principales, dans *Lettres sur la Baronnie de Pont-l'Abbé*. Quimper, 1887.

Dans les lignes qu'il consacre à Royou-Guermeur, l'auteur s'est contenté de résumer hâtivement, sans nous rien apprendre de neuf, la *Biographie bretonne*; mais il ne semble pas soupçonner que, dans son *Histoire de Brest sous la Terreur*, Levot avait rectifié sur plus d'un point l'article de la *Biographie*. Il est clair aussi que l'auteur n'a pas lu l'*Administration du Finistère*.

[6] *Collectionneur*, p. 167 et 207, note.



Digitized by Google

La vérité est que les biographies de Jacques et de Claude sont très défectueuses... disons le mot, sont à refaire.

Il m'a semblé qu'il y avait quelque intérêt à mettre en regard d'indications trop souvent erronées les renseignements que fournissent les actes de l'état civil et des documents authentiques. C'est ce travail que je vais tenter aujourd'hui en ce qui concerne Claude Royou.

## I

Levot a, dit-il, fait « des recherches persistantes pendant plusieurs années sans pouvoir découvrir avec certitude le lieu et la date de la naissance de Claude Royou[1] ». Il se serait épargné tant de soins et de temps perdu, s'il eût cherché dans la paroisse qu'habitait Royou père, et elle était indiquée : « Royou, étant procureur fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé, habitait le château compris dans la paroisse de Pont-l'Abbé-Loctudy » ; j'ajoute que Levot a su le mariage de Royou à Pont-l'Abbé. Or l'acte de mariage dont il donne la date exacte relate l'acte de baptême ; il était bien facile de se reporter à cette indication[2].

Claude-Michel Royou était le douzième et avant-dernier enfant de Jacques-Corentin Royou, sieur de Penanreun, procureur fiscal de l'ancienne baronnie de Pont-l'Abbé, et de Catherine-Louise Campion, cousine germaine de Fréron. Il naquit, le 2 octobre 1758[3], au château de Pont-l'Abbé que son père habitait comme procureur fiscal ; il fut baptisé le lendemain à Loctudy, paroisse du château. Ces faits sont établis d'une manière certaine par l'acte de baptême ; et la date de la naissance de Claude suffit, comme nous allons voir, à réfuter plus d'une erreur.

[1] *Biog. bretonne* II, p. 792.

Levot a enfin trouvé l'acte de baptême de Claude Royou, et il le donne exactement dans son *Histoire de Brest sous la Terreur*, p. 54, note.

[2] Acte de mariage du 30 thermidor an II : « né en cette ville, district de Loctudy, le second octobre 1758. »

[3] Et non en 1760, *Collectionneur*, p. 212.

Digitized by Google

Ecartons tout d'abord de la biographie de Claude Royou un fait que Levot y a mal à propos introduit. Je veux parler d'un exil à Londres à la suite d'une lettre de cachet.

Il y a eu un Royou exilé à Londres : il était, dit-il lui-même, avocat au parlement de Rennes avant 1766, il fut, à ce moment, compromis dans l'affaire la Chalotais ; pour éviter l'exécution d'une lettre de cachet, il s'enfuit en Angleterre[1]. C'est de Londres que, le 10 mars 1770, il adressait à Voltaire cette abominable diatribe contre Fréron que Voltaire s'empressa de publier, bien que Duclos lui eût signalé l'auteur comme un homme de beaucoup d'esprit, mais très mauvais sujet. En 1789, il est mentionné à un partage de famille, comme résidant à Londres[2] ; et une satire imprimée à Quimper le caractérise ainsi[3] :

L'aîné vil apostat, diffamateur affreux[4],
Banni de son pays pour ses exploits fameux,
Dans les murs d'Albion enseigne l'art de boire.

Quand plus tard il fut porté sur la liste des émigrés, il rentra en France et n'eut aucune peine à démontrer qu'il avait quitté la France avant le 1er juillet 1789, terme fixé par la loi[5]. Enfin

[1] Lettre à Voltaire publiée par Voltaire deux fois : aux *Anecdotes sur Fréron* et à l'article *Ana* du *Dictionnaire philosophique*. — Je prends la liberté de renvoyer à mon étude *Fréron et sa famille* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888).

[2] Acte de partage du 20 février 1789 de la succession de Charles Royou, recteur de Trébrivant (près de Carhaix), oncle paternel des enfants Royou.

[3] Lettre écrite à M. le Comte de Kersalaun aux Etats de Bretagne à Rennes, février 1789. Signé *Joseph Enacia*, habitant Quimper.

[4] *Diffamateur affreux* est sans aucun doute une allusion au pamphlet venu de Londres dix-neuf ans auparavant et édité par Voltaire. Voilà comment, en 1789, on appréciait à Quimper les calomnies que, de nos jours, on a de nouveau remises en lumière et recommandées à la croyance publique. M. Monselet et M. Soury attribuent la lettre de 1770 à Jacques Corentin Royou, l'avocat, comme si celui-ci, né en 1749, était avocat en 1766, à dix-sept ans : nous verrons que Jacques Royou n'a jamais quitté la France. M. Gustave Isambert a prétendu démontrer la vérité des calomnies de *Jacques* Royou dans la *République française* du 12 décembre 1876. J'ai répondu par des actes authentiques.

[5] Article 6 du décret des 8 mars — 25 avril 1793, Duvergier, v. 273.

Digitized by Google

l'*avocat* Royou est mort à Rennes, non en 1808 ou 1809, comme le dit hypothétiquement Levot[1], mais le 22 ventôse an XIII (13 mars 1805).

Tous ces faits se rapportent au même personnage... Est-ce Claude ?

M. du Chatellier n'a « rien entendu dire de la jeunesse orageuse de Claude et de son exil à Londres » ; pour lui l'émigré de Londres est le quatrième frère Royou, celui dont il n'a pas su le nom[2].

Ce quatrième frère était celui que la satire de 1789 nous signale comme l'*aîné* des Royou ; je l'ai cherché. . et trouvé, ce qui n'était pas difficile. Cet aîné de ses frères et même de toute sa famille se nommait Guillaume, et était né à Quimper, le 22 février 1739.

Mais quand nous n'aurions pas cette indication « l'aîné », donnée par la satire de 1789, comment faire cadrer les faits énoncés plus haut et leurs dates avec la date de la naissance de Claude ?

Celui-ci est né le 2 octobre 1758 ; en 1766, à huit ans, il n'était pas avocat à Rennes ; en 1770, à douze ans, il n'avait pas eu une jeunesse orageuse et encouru une lettre de cachet qui le contraignit de s'expatrier ! En 1789, il n'était pas absent de France, un acte authentique nous apprend qu'il était à Paris[3]. Enfin l'acte de décès de 1805 est dressé au nom de Guillaume avocat à Rennes.

Avocat... je ne crois pas que Claude l'ait été. Il prit quelque pratique du droit, comme son aïeul et son père qui se qualifiaient modestement *praticiens*. On le trouve en plusieurs actes nommé *homme de loi*, ailleurs *écrivain de bureau* ; un seul acte lui donne le titre d'avocat... qui est très vraisemblablement un titre de courtoisie[4].

L'erreur de Levot sur ce point n'est-elle pas surabondamment démontrée ?

[1] 1808 ou 1809 !.. Comment un biographe peut-il se permettre de citer ainsi une date approximative, quand il est si facile d'acquérir une certitude absolue. Levot attribue l'acte de décès de *1808 ou 1809* à Claude Royou.

[2] *Collectionneur*, p. 207, note.

[3] Acte de partage ci-dessus du 20 février 1789.

[4] Même acte.

Digitized by Google

## II

Claude allait avoir huit ans lorsque Fréron vint à Pont-l'Abbé pour épouser sa nièce à la mode de Bretagne, Anne-Françoise Royou, de dix ans l'aînée de Claude. Fréron devenant beau-frère du *petit Claude*, quand il est son aîné de quarante ans, le nomme du diminutif de *Claudic*, comme il nomme sa femme *Annetic*, son beau-frère *Jacquic*, et *Jephic*, sa petite belle-sœur Josèphe, la dernière née de la famille, qui a six ans seulement[1].

Nous sommes au 4 septembre 1766, et nous ne retrouverons Claude que seize ans plus tard, en 1782. Qu'est-il devenu pendant ces seize années? Il a été sans doute au collége de Quimper[2]. Puis il est rentré dans la famille, aidant son père, qui vieillit, dans les fonctions de procureur fiscal, et faisant l'apprentissage de l'office que lui-même remplira un jour.

En 1775, M. Royou père a passé la soixantaine. Son fils, Jacques-Corentin, a le titre d'avocat au Parlement de Paris; il vient d'épouser Louise-Philippine Fréron (11 juillet 1773) : son père se démet en sa faveur de la charge de procureur fiscal, et Jacques prend possession de ses fonctions, si modestes pour son talent. Il les garde jusqu'au mois d'octobre 1782. A cette époque, il devient procureur fiscal des regaires de Cornouaille, et il résigne la charge de Pont-l'Abbé à son frère Claude, qui l'exercera jusqu'en 1787[3].

M. Royou père était mort à Pont-l'Abbé, le 30 janvier 1785. De ses treize enfants, huit survivaient. Guillaume ayant quitté la France depuis longues années, le cadet, Thomas, l'abbé Royou, était devenu le chef de la famille. D'abord collaborateur de Fréron,

[1] Lettres publiées par M. du Chatellier (*Collectionneur breton*, p. 21, 67, etc.)

[2] Il est à peine croyable que le collége de Quimper n'ait pas d'archives, et ne garde pas le nom des élèves qu'il a reçus. Voilà pourquoi on peut lui en créer. M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, a cité Laënnec comme ayant fait de brillantes études au collége de Quimper. J'ai démontré que Laënnec n'y avait jamais mis le pied : *Laënnec, élève du collége de Quimper* 1887. Quimper.

[3] Le 30 novembre 1783, Claude est parrain à Saint-Julien de Quimper, et signe « procureur fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé ».

Digitized by Google

puis, après la mort de celui-ci, directeur de l'*Année littéraire*, il était à Paris depuis plus de vingt ans. Anne, sa sœur, veuve de Fréron, y était restée depuis la mort de son mari et avait continué l'*Année littéraire* avec son frère et Fréron jeune. L'*Année littéraire* ayant cessé de paraître en 1789, Thomas fonda l'*Ami du Roi* qui eut un grand succès.

Depuis plusieurs années, Thomas appelait à lui son frère Jacques-Corentin, qui, entre deux réquisitoires, entre deux plaidoiries, avait souvent adressé à l'*Année littéraire* de la prose et des vers[1]. Mais Jacques s'était fixé à Quimper, il y avait acheté une maison[2] où il élevait ses sept enfants. Ses charges judiciaires, la plaidoirie qu'il exerçait avec succès lui assuraient le moyen d'élever sa nombreuse famille.

En 1788, il avait eu quelques ennuis. Au mois de juin, après l'enregistrement forcé des édits qui modifiaient l'organisation judiciaire en Bretagne, la commission intermédiaire des Etats protesta vivement : elle demanda des adhésions par toute la province ; Royou fut député par le diocèse de Quimper auprès de la commission, et il marqua son opposition avec tant de violence que lui, juge royal, en tant qu'assesseur du tribunal de la maréchaussée, fut emprisonné[3].

Toutefois ce ne fut pas la cause déterminante de son départ ;

[1] Voir notamment l'*Ode de M. de Madec* à son retour de l'Inde (année 1780, t. 1er, 196), et, après la mort de M. de Madec le récit de ses exploits dans l'Inde (1784, t. V, p. 145).

[2] Rue du Salé (par. Saint Sauveur). Acquêt du 30 juin 1783. Un voyageur passant à Quimper en 1785 rend compte ainsi de la visite qu'il lui rendit : « M. Royou est un homme de beaucoup d'esprit. Sa jeune épouse est une belle jeune femme qui a nourri tous ses enfants : aussi sont-ils d'une très bonne santé et tous fort jolis. »

[3] M. du Chatellier, *Hist. de la Révolution dans l'Ouest*. 1. p. 68. — On lit dans le pamphlet imprimé à Quimper en 1789 (p. 32) : « Quand on nommait le roi en sa présence... il interrompait : — Eh ! dites-donc le tyran ! »

M. Levot ne se doute pas de ces faits ; on peut dire qu'il ne sait rien de Jacques Royou avant son départ pour Paris qu'il fixe mal à propos à 1791 (p. 789). C'est aussi, selon le même auteur, la date de son mariage avec Mlle Fréron. La vérité est que le mariage est de juillet 1773, et qu'avant d'aller à Paris, M. et Mme Royou avaient sept enfants. Quelques pages plus loin (p. 794) M. Levot, oubliant la date de 1791, dit que Frédéric Royou, second fils (c'était l'aîné) de Jacques Royou, est né à Pont-l'Abbé le 2 février 1781, ce qui est vrai et qu'il sortit de l'Ecole polytechnique en 1800. — Comment expliquer de telles contradictions ?

Digitized by Google

mais, en août 1789, la suppression de la justice des regaires changeait sa situation ; écoutant enfin les appels de son frère, il partit pour Paris[1].

Il n'y a pas d'apparence que Thomas ait fait les mêmes instances à Claude pour l'attirer à lui. La résidence dans une petite ville, les fonctions paisibles qui avaient procuré à son père le respect et une modeste aisance, étaient-elles antipathiques à sa nature violente ? Claude espérait-il trouver la fortune dans la grande ville ?... Son départ de Pont-l'Abbé eut-il le motif inavouable qu'indique le pamphlet de 1789[2] ?

Quoi qu'il en soit, Claude était à Paris dès la fin de 1787[3].

## III

Claude va, pour son malheur, rencontrer à Paris son cousin Stanislas Fréron qui a quelques années de plus que lui[4]. Celui ci, tournant le dos à sa belle-mère et à Thomas Royou, va fonder l'*Orateur du peuple* qui rivalisera de violence avec l'*Ami du peuple* de Marat. Il s'empare de Claude, il le lance dans les clubs. Bientôt Claude se sépare avec éclat de ses deux frères, et, en haine de leur opinion royaliste, et sa vieille mère vivant encore[5], il abdique le nom justement honoré de son père et se fait appeler *Guermeur*,

[1] Le 12 juillet 1789, il signe encore à Quimper (*Reg. du Présidial*).

[2] L'auteur a d'abord parlé de l'abbé Royou, il ajoute :

> ... Son frère a débuté par un coup de docteur.
> Il a sû débaucher la fille de sa sœur,
> Et voler maints écus pour s'enfuir avec elle.

[3] Cela résulte d'une lettre écrite par lui à la fin de septembre 1792 dans laquelle il dit qu'il est absent depuis cinq ans. Le pamphlet du 3 février 1789 le dit absent, et le partage du 20 février suivant cité plus haut nous apprend qu'il est à Paris.

[4] Stanislas était né, le 15 août 1754, du premier mariage de Fréron ; il n'était donc pas, comme on l'a écrit, fils de la sœur des Royou, mais les enfants Royou et lui étaient cousins issus de germains.

[5] Mme Royou survécut jusqu'au 28 juin 1803 (Acte de décès du même jour 29 prairial an XI. Quimper).

Digitized by Google

du nom d'une petite propriété dans la commune de Plobannalec[1].

A ce moment, les clubs conduisent à tout. Guermeur, y a pris sa place, il y attire l'attention, et, deux ans plus tard, en 1792, nous le trouvons administrateur adjoint de la police, puis chef d'un bureau de police. Bien plus ! sa notoriété dans le parti avancé est telle qu'elle va lui mériter les *honneurs*.

Le comité de surveillance a pour président Panis. Le 30 août, le Conseil général de la commune prend un arrêté l'autorisant « à présenter le lendemain au conseil une liste de membres qui s'adjoindront à lui pour le comité de police[2] ». Le conseil s'est réservé la nomination, mais Panis la fera lui-même ! Il ne se hâtera pas, il laissera passer le 31 août et le 1er septembre. Le lendemain paraît ; le temps presse : il faut que pour le soir le comité soit au complet et composé d'hommes incapables de faiblesse. Panis fabrique un arrêté ainsi conçu :

« Nous, soussignés, constitués à la mairie en comité de police et de surveillance, en vertu d'un arrêté du conseil général qui porte que l'un de nous, Panis, se choisira trois collègues pour former avec lui le comité[3], avons statué que, vu la crise des circonstances et les importants travaux auxquels il nous faut vaquer, nous nous choisissons pour administrateurs adjoints nos six concitoyens, Lenfant, Guermeur, Leclerc, Duffort, Marat, l'ami du peuple, Desforgues, chef de bureau à la mairie, lesquels auront avec nous la signature sous notre inspection, attendu que le tout est sous notre plus grave responsabilité à nous quatre soussignés.

« Les administrateurs de police et de surveillance :

« PIERRE DUPLAIN, PANIS, SERGENT, SOURDREUIL. »

A la mairie, le 2 septembre 92 an 1er[4].

[1] On a dit aussi que Guermeur avait été obligé de cacher son véritable nom « de peur de discréditer son patriotisme ardent » (Note de M. Barrière : *Mém. de Mme Roland*, éd. Faugère 1. p. 96).

[2] Mortimer Ternaux : *Histoire de la Terreur*, III, 509.

[3] C'était modifier les termes de l'arrêté du conseil général. En tout cas au lieu de *trois* collègues, Panis va en nommer *six*.

[4] *Hist. de la Terreur*, III, p. 215-216. Je copie exactement les noms donnés par Mortimer Ternaux. Plus loin nous trouvons deux de ces noms un peu modifiés.

Les noms des membres du comité sont tous au pied de la commission donnée à Guermeur et que nous verrons plus loin.

Digitized by Google

Les importants travaux auxquels le comité doit vaquer, c'est l'arrestation en masse qui va remplir les prisons et l'organisation des massacres qui vont les « nettoyer ». — C'est la mise en pratique de la mesure préconisée depuis le 19 août par Marat, et votée dans quelques sections de Paris, l'assassinat des prisonniers. Les élus ont d'avance accepté la mission qui leur est confiée : ils sont dignes d'être les collègues de Marat.

Ce comité sera souvent nommé « comité d'exécution », et en effet, si la première pensée du massacre appartient à Marat, l'exécution en revient au comité.

Guermeur avait la confiance du comité. Le 3 septembre 1792, il était chargé avec deux autres commissaires de fouiller les papiers de Brissot, pour y chercher la preuve de la grande conspiration dénoncée par Robespierre. On savait d'avance qu'on ne trouverait rien, et les commissaires déclarèrent en effet n'avoir rien trouvé de compromettant[1].

Le lendemain 4 septembre, le comité prend un arrêté dont les termes sont à retenir :

« .... Nous invitons Guermeur, chef de l'un de nos bureaux et administrateur adjoint de la police, de se transporter sur-le-champ avec le fédéré breton Jézégabel[2], dans tous les départements de la ci-devant province de Bretagne et même dans ceux circonvoisins, afin d'y faire en notre nom des perquisitions de fusils, canons, et autres armes, de visiter les divers magasins de vivres et fourrages, etc... »

Le comité devait prévoir des résistances de la part des administrations auxquelles il adresse ses ordres ; c'est pourquoi il ajoute :

« Nous déclarons le mettre (Guermeur), ainsi que ses compagnons

[1] *Le Moniteur* en relatant les signatures a imprimé *Guermen*. Les commissaires signent Berthelon, Guermen (*sic*) commissaire adjoint, Constant dit Mignon (*Moniteur* 1792. N° 251, p. 1064).

Je ne sais pourquoi certains auteurs font un mérite aux commissaires d'avoir fait cette déclaration. Puisque c'était vrai, il n'y avait qu'à le dire, et un mensonge eût été une lourde maladresse.

[2] Un homme obscur, sans doute fédéré de Brest. Les fédérés de Brest et de Marseille gardaient les barrières de Paris quand elles furent fermées en prévision des massacres du 2 septembre.

Digitized by Google

de voyage, sous la sauvegarde de la loi, et nous nous engageons à tirer vengeance de toute violence qui pourrait être commise envers eux et de l'opposition qu'on mettrait à la présente commission. »

« Fait à la Mairie, le 4 septembre 1792, an 4e de la liberté et 1er de l'égalité.

« Dufort, Sergent, Marat, l'*ami du peuple*, Jourdeuil, Lenfant, Leclerc, P. J. Duplain, Panis, Deforgues[1]. »

« Donnons encore pouvoir au citoyen Guermeur de faire perquisition des chevaux, d'arrêter ceux qui appartiendraient aux émigrés et de les faire conduire à Paris. »

Voilà de quel ton la commune de Paris parlait aux départements et voilà les pouvoirs qu'elle prétendait donner à ses agents ! Ces pouvoirs, quelque étendus qu'ils soient, Guermeur les juge insuffisants, et, de son autorité, il va les étendre.

Quelques jours plus tard, le 10 septembre, le conseil exécutif que domine Danton donnait aux deux commissaires de la commune la mission « d'inspecter les ports de Brest et de Lorient pour y rechercher les armes en état de servir ». La commission contient l'ordre donné « aux commandants et intendants des ports de faciliter au citoyen Guermeur la recherche dont il est chargé ».

Elle est signée Servan, Monge, Danton et Roland ; mais cette dernière signature a été biffée.

Sur ce point, il faut lire les mémoires de Mme Roland :

« Danton, dit-elle, avait acquis tant de puissance que ces hommes timides (ses collègues au ministère) craignaient de l'offenser... D'après cela on ne sera point étonné que Danton voulant envoyer en Bretagne un homme à lui, sous prétexte de visiter les ports et d'examiner les inspecteurs, détermina le ministre de la

[1] Ce Deforgues est-il celui que Hérault de Séchelles recommandait comme *vrai républicain, vrai sans-culotte bien prononcé*, et qui fut nommé ministre des affaires étrangères le 21 juin 1793 — ministre plénipotentiaire à La Haye le 7 vendémiaire an VIII (29 septembre 1799) ; rappelé le 7 frimaire suivant (28 novembre) ; nommé consul de France à la Nouvelle-Orléans en l'an XIII, et destitué peu après ? Celui-ci était un ancien clerc de Danton (*Mme Roland*, I. p. 225 note 1re — *Moniteur* 21 juin 1793. No 575).

C'était un titre que d'avoir été clerc de Danton. Paré, qui fut nommé ministre de l'intérieur à la place de Garat, avait été maître clerc (*Mme Roland* ci-dessus).

Digitized by Google

marine (Monge) à lui donner une commission, mais, comme ces sortes de commissions doivent être signées de tous les ministres, Roland s'y refusa » et donna ses raisons[1]. « La séance se prolongea, les papiers pour les signatures se pressaient sur la table. Roland s'aperçoit qu'il vient d'apposer la sienne à la suite de celles de tous ses collègues sur cette commission rejetée qu'on venait de lui glisser, il la biffe et se récrie contre Monge, qui d'un air effaré lui réplique tout bas : « C'est Danton qui le veut : si je le refuse, il me dénoncera à la commune, aux Cordeliers, et me fera pendre[2]. » Roland s'obstina courageusement.

Les perquisitions ordonnées par la commune de Paris, l'inspection des ports de Bretagne étaient la mission apparente ; mais il est clair que les deux envoyés avaient une mission tenue secrète : révolutionner et préparer le triomphe de la Montagne.

Ils partent emportant des ballots de cette odieuse proclamation adressée par le comité révolutionnaire de Paris aux *frères et amis* des départements, et invitant la France entière à imiter les égorgeurs des prisons.

« La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abime, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire, et tous les Français se diront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants[3]. »

[1] I. p 94. Ed. Faugère.

[2] Voilà bien l'homme dont Napoléon disait à Sainte-Hélène : « A la tribune des Jacobins, Monge voulait qu'on tuât tous les nobles. Or Monge était le plus doux, le plus faible des hommes, et n'aurait pas laissé tuer un poulet s'il eût fallu en faire l'exécution devant lui. » — *Mémorial de Las Cases* cité, *Mém. de Mme Roland*, I, p. 273.

[3] Ce *factum* est signé Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil (*Mémoires de Mme Roland*, appendice I, p. 377). — Je trouve ailleurs

Digitized by Google

Voilà « la circulaire expédiée à profusion dans les bureaux et sous le contre-seing du ministre de la justice[1] ».

Aujourd'hui des admirateurs un peu imprudents de Danton osent affirmer — sans donner leurs preuves — que Danton n'avait pas lu la circulaire du comité. Est-ce aussi à l'insu ou contre la volonté de Danton que Guermeur, un agent de Danton, un « homme à lui », emportait des exemplaires de cette proclamation pour les distribuer au cours de ses visites officielles de Bretagne ? Un mot de Guermeur nous éclairera peut-être sur ce point.

J. Trévédy,

*Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président honoraire de la Société archéologique du Finistère.*

*(A suivre.)*

parmi les signataires, Leclerc et Deforgues ; je n'ai pas trouvé le nom de Guermeur

Je remarque que la proclamation est datée du 2 septembre, jour où commencèrent les massacres ; mais cette date doit être inexacte : la proclamation n'a pu être faite qu'après les massacres accomplis.

[1] Mme *Roland*, I, p. 110.

Digitized by Google

# CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

## I

## LES CHERCHEURS D'AVENTURES

### I

### POUTTE-POUTTE LE BOSSU

Il y avait une fois un homme qui était riche, mais il était vieux, vieux comme tout. Il entendit parler d'une eau qui rajeunissait, et il envoya l'aîné de ses enfants pour chercher une bouteille de l'eau merveilleuse qui faisait redevenir jeune.

Le garçon prit un sac d'or pour ses frais de route, et il monta sur le plus beau cheval de l'écurie de son père, et il se dirigea du côté de la fontaine. Elle était dans la cour d'un château gardé par des géants ; ils s'endormaient à midi, et, pour pouvoir puiser de l'eau, il fallait sauter sur une mule blanche qui se tenait près de la fontaine et ne pas réveiller les géants, car ils mangeaient tous ceux qui leur tombaient sous la main.

Au bout de huit jours, le jeune homme arriva à l'heure de midi dans la cour des géants : il laissa son cheval à la porte, et il sauta sur la mule blanche ; mais il fit du bruit : les géants se réveillèrent ; ils le forcèrent à descendre de sur la mule et à remonter sur son cheval. Ils voulaient le manger, et il ne savait comment faire pour se sauver. Il leur dit pourtant :

— Ouvrez une des barrières : vous allez voir comme mon cheval trotte bien ; il n'a pas son pareil au monde.

Les géants voulurent voir comment trottait ce cheval.

Dès que les barrières furent ouvertes, le jeune homme l'éperonna et il se sauva. Il arriva à une auberge où il y avait joyeuse compagnie, et il y resta à dépenser ce qui lui restait de son sac d'or.

Son père, voyant qu'il ne revenait pas, s'ennuya d'attendre, et

Digitized by Google

il envoya le second de ses enfants à la recherche de l'eau qui faisait rajeunir ; il lui donna aussi un sac d'or et le meilleur cheval de son écurie. Le jeune garçon se mit en route, mais comme il passait devant l'auberge où était son frère, celui-ci l'appela, et le força à rester avec lui à se divertir.

Le plus jeune des frères, qui était bossu et laid comme un péché mortel, se mit en route à son tour sur le plus beau des chevaux qui restaient, et il emporta avec lui son sac d'or. Il passa à la porte de l'auberge où ses frères étaient restés ; ils l'appelèrent, mais il ne voulut pas entrer, et il continua son chemin. Au bout de huit jours, il arriva au château à l'heure de midi. Il mit son cheval dans une écurie et sauta sur le dos de la mule blanche en faisant le moins de bruit possible, de peur de réveiller les géants. Mais ils s'éveillèrent tout de même et ils criaient au jeune homme :

— Petit ver de terre, poussière de mes mains, je vais te manger !

Le jeune homme qui était monté sur la mule leur dit :

— Avant de me manger, ouvrez-moi une des barrières, vous allez voir comme la mule va bien sauter.

Les géants ouvrirent les barrières, et Poutte-Poutte passa doucement à côté de la fontaine ; il tenait à la main une petite bouteille suspendue à une corde ; il la laissa glisser dans l'eau, et, quand elle fut remplie, il éperonna durement la mule qui s'enfuit au galop et fut bientôt hors de la portée des géants.

Poutte-Poutte le Bossu passa par l'auberge où ses frères étaient retenus, parce qu'ils ne pouvaient donner à l'aubergiste l'argent qu'ils lui devaient. Il paya pour eux, et tous les trois partirent pour leur pays.

Les deux aînés, qui étaient jaloux du bossu, lui prirent sa mule et l'eau qui rajeunit, après l'avoir jeté dans un grand précipice, puis ils continuèrent leur route. Ils ne tardèrent pas à arriver à la maison de leur père, mais l'eau ne le rajeunissait point et la mule ne chantait point, et si la mule n'avait pas chanté, leur père aurait toujours été mal portant, même si l'eau avait pu le rendre jeune.

Pendant que le bossu était dans le précipice, il vit venir sur le bord un petit renard : c'était une fée qui s'était ainsi déguisée. Elle lui dit :

Digitized by Google

— Te voilà, compère le Bossu ; qui est-ce qui t'a jeté où tu es ?

— Ce sont mes frères, répondit le bossu.

— Hé bien! dit le petit renard, je vais allonger ma queue ! tu vas la saisir et je te remonterai.

En allongeant sa queue, le petit renard disait : « Poutte-Poutte, ma queue est-elle bientôt assez longue ? »

— Pas encore, répondit le bossu.

Le renard dit trois fois : « Poutte-Poutte, ma queue », et quand le bossu l'eut saisie, il se mit à grimper tout au long ; mais au moment où il était sur le point d'arriver en haut, il lâcha prise et retomba dans le précipice. Le petit renard allongea de nouveau sa queue et recommanda au bossu de cracher dans ses mains et de tenir bon. Le bossu se remit sur la queue du renard qui l'attira à lui, et quand il fut tiré du précipice, le renard lui passa la queue par dessus la tête, et aussitôt le bossu devint le plus bel homme du monde.

Il se rendit à la maison au moment où son père était sur le point de mourir ; il lui demanda s'il n'avait pas de l'eau qui rajeunit. Le mourant lui répondit que ses enfants avaient été lui en chercher, mais qu'elle ne produisait aucun effet.

— Lequel de vos enfants vous en a apporté?

— Ce sont les deux aînés, et je pense que mon plus jeune enfant est mort.

— Non, répondit-il, il n'est pas mort, car c'est moi qui suis votre dernier enfant.

On envoya chercher l'eau ; le jeune homme en frotta son père et lui en fit boire, puis il alla chercher la mule, qui chanta, et son père fut rajeuni à l'âge de quinze ans. Alors le jeune homme lui raconta son voyage ; son père fit tuer ses deux aînés. Le jeune homme épousa sa cousine et ils vécurent heureux.

*(Conté en 1880 par Auguste Quémat, de Saint-Cast, âgé de 11 ans.)*

Digitized by Google

## II

## JEAN-SANS-PEUR

Il était une fois un roi et une reine qui avaient un petit garçon ; le jour de son baptême ils invitèrent toutes les fées, et chacune lui fit des dons ; l'une disait : Il sera beau, l'autre : Il sera riche, bref chacune lui donna une qualité ; puis elles s'en allèrent.

Il y avait une heure qu'elles étaient parties, quand le roi et la reine virent s'attirer de dessous terre une fée qui avait la mine d'avoir pleuré :

— Vous avez, leur dit-elle, invité au baptême toutes mes commères et pas moi.

— Ah : ma bonne mère, s'écria le roi, c'est un oubli, je regrette bien de n'y avoir pas pensé.

— Si je voulais, répondit la fée, je pourrais lui retirer tous les dons que les autres lui ont accordés ; mais je ne suis pas méchante, et je vais lui faire moi aussi un don : il sera sans peur.

Depuis ce jour on n'appela plus le fils du roi que Jean-sans-Peur ; en grandissant il méritait son surnom, car il n'avait peur de rien.

Un jour il alla dans la forêt pour chasser avec son chien ; dès qu'il y fut entré, il vit des follets qui dansaient sur l'herbe ; son chien voulut courir après eux ; mais ils l'enlevèrent dans les airs et le mirent en pièces. Jean-sans-Peur s'écria :

— Si vous ne vous en allez pas, je vais vous tirer un coup de fusil.

Il tira ; les follets disparurent tous, et jamais il ne les a revus.

Comme il allait quitter la forêt, il entendit pleurer ; il regarda de tous côtés et chercha partout, mais sans rien voir. A la fin, il aperçut un nid de pie et les jambes d'un enfant qui dépassaient le nid. Il grimpa dans l'arbre et y trouva une petite fille qu'il descendit avec précaution :

— Si elle vit, dit-il, c'est elle que j'épouserai.

Il l'emporta chez son père et la fit élever en disant qu'il voulait la prendre pour femme quand elle serait devenue grande.

Digitized by Google

∴

Elle était jolie comme tout ; à ceux qui aimaient les blondes, elle paraissait blonde, tandis que ceux qui préfèrent les brunes la trouvaient aussi brune qu'elle semblait blonde aux autres ; mais elle rebutait toujours Jean-sans-Peur, et quand il voulait l'embrasser, elle le repoussait avec de dures paroles.

Il en était bien navré, et, pour se distraire, il allait à la chasse ; un jour qu'il chassait dans la forêt où il avait trouvé la petite fille, il vit devant lui un homme tout en blanc : c'était son grand-père. Jean-sans-Peur lui dit :

— Qui t'a envoyé ici ?

— Je n'y suis pas venu seul, répondit le fantôme.

Aussitôt on vit paraître d'autres hommes en blanc.

— Ce sont des morts, dit Jean-sans-Peur sans s'émouvoir.

— Ce sont mes collègues, répondit le fantôme.

— Hé bien ! dit Jean-sans-Peur, s'ils ne s'en vont pas, je vais leur tirer un coup de fusil.

Dès qu'il eut tiré, ils disparurent, et jamais il ne les a revus.

Quand il fut de retour chez lui, la petite fille l'appela ; elle avait alors dix-huit ans :

— Jean-sans-Peur, tu sais où tu m'as trouvée ; dans deux jours d'ici, je vais mourir ; promets-moi de me porter au pied de l'arbre et de m'y enterrer.

— Je te le promets, répondit-il.

Deux jours après, elle mourut, et Jean-sans-Peur dit à son aide-de-camp de lui aider à la porter dans la forêt ; ils lui creusèrent une fosse, et, comme ils allaient la mettre en terre, ils entendirent frapper dans la châsse :

— Ah ! s'écria Jean, elle n'est pas morte.

Il courut à la rivière pour puiser de l'eau dans son casque ; pendant qu'il y était, on entendit un grand fracas, et la châsse se brisa en mille morceaux, quand Jean-sans-Peur revint, il trouva son aide-de-camp baigné dans son sang et blessé à mort.



Digitized by Google

— Adieu, Jean-sans-Peur, lui dit-il, je meurs pour toi : c'est un mauvais génie que tu voulais épouser, et qui s'est transformé en femme pour te tromper.

Il mourut ; Jean-sans-Peur eut bien du chagrin, mais il ne regretta pas la méchante femme qui avait tué son aide-de-camp. Il se maria avec sa cousine, et, s'ils ne sont pas morts, ils vivent encore.

*(Conté en 1880 par Joseph Macé, de Saint-Cast, mousse, âgé de 14 ans )*

## III

## LA RECHERCHE DE LA PEUR

Jean-sans-Peur partit pour aller chercher la Peur ; il se rendit chez son frère aîné qui était recteur et qui. l'ayant envoyé à la cave, mit dans l'escalier des corps morts ; mais Jean-sans-Peur les rangea de son passage et apporta tranquillement son cidre.

Il continua sa route et arriva à une grande maison qui était soutenue par des piliers ; il y entra et ne vit personne, mais la table était servie. Il tomba par la cheminée un grand corps qui appela dix-neuf petits diables. Ils se mirent à table, et Jean-sans-Peur, qui avait dans sa poche des noisettes et des balles de plomb, se mit à casser les noisettes et à les manger. Un des petits diables lui en demanda une, et il lui donna une balle de plomb ; le petit diable ne put la croquer, et le gros n'y réussit pas davantage.

Ils voulurent le mettre à la porte ; alors Jean-sans-Peur prit sa barre de fer, et frappa si durement sur les petits diables qu'il les fit s'en aller par le trou de la serrure ; mais le gros ne pouvait y passer que la tête. Jean-sans-Peur lui dit :

— Je vais te laisser tranquille et t'ouvrir les portes, si tu veux me signer un écrit où tu diras que ce château est à moi.

Le gros diable signa et Jean-sans-Peur le laissa partir.

Il vit ensuite un homme qui avait une couronne sur la tête, et qui avait la mine très affligée : c'était le roi. Jean-sans-Peur lui dit :

— Cette maison-ci est à moi.

Digitized by Google

— Je le veux bien, répondit le roi. J'ai bien du chagrin, ma fille est entre les pattes du diable.

— Je la délivrerai bien, répondit-il, j'ai déjà eu affaire autrefois avec ce compère.

De fait, il délivra la fille du roi, et quand il l'amena, le roi lui dit :

— Il faut épouser ma fille, puisque tu l'as tirée des pattes du diable.

— Non, répondit Jean-sans-Peur, je suis parti pour chercher la Peur, et je veux la trouver.

— Dîne avec moi auparavant, dit le roi.

Jean-sans-Peur se mit à table, et, au milieu du repas, le roi lui demanda d'aller chercher un pot qui était dans le foyer. Jean-sans-Peur y alla, et il découvrit le pot. Il était plein de mouches qui lui sautèrent toutes à la fois à la figure. Il fut surpris et il eut peur. Alors il épousa la fille du roi, et ils vécurent heureux ensemble.

*(Conté en 1881 par Jean Chaton, de Penguilly.)*

## IV

## LES GARÇONS FORTS

Une veuve avait quatre fils : ils étaient doués d'une si grande force qu'on leur donna des noms en rapport avec leur surprenante vigueur.

L'aîné s'appelait Bras de-Fer, le second Décotte-Montagne, le troisième se nommait Teurs-Chêne (Tords-Chêne), et le quatrième Meule-de-Moulin.

A la mort de leur mère, ils résolurent d'aller chercher fortune au loin, et ils se mirent en route chacun de leur côté.

Bras-de-Fer essaya d'abord l'état de bûcheron, mais il faisait des fagots gros comme des maisons, et personne ne les lui achetait ; il changea de métier et entra en apprentissage chez son parrain qui était forgeron. Mais quand Bras-de-Fer frappait sur l'enclume, les marteaux se brisaient entre ses mains, et au lieu de

Digitized by Google

marteler le fer, il le mettait en mille pièces. Son patron eut peur d'être ruiné par cet apprenti si fort, et il lui donna son congé ; mais, avant de quitter la forge, Bras-de-Fer voulut avoir un bâton en fer pour se défendre contre les hommes et les chiens. Il en forgea un qui pesait mille livres, mais ayant voulu l'essayer, il le brisa sur son genou aussi facilement qu'une baguette de coudrier ; il s'en fit un autre qui pesait deux mille livres, et il le plia en deux ; enfin, il en fabriqua un troisième qui pesait dix mille livres, et dont il se déclara satisfait, parce qu'il résista aux épreuves qu'il lui fit subir.

Il se mit en route, et, après avoir marché quelque temps, il rencontra son frère Décotte-Montagne, qui était tout en sueur à cause des efforts qu'il avait faits pour déranger une colline qu'il trouvait trop rapprochée d'un ruisseau. Bras-de-Fer lui proposa de l'accompagner dans le voyage qu'il commençait. Décotte-Montagne accepta, et ils voyagèrent tous les deux ensemble.

En arrivant à la lisière d'une vaste forêt, ils virent Teurs-Chêne qui avait mis en un paquet les douze plus gros chênes du pays et en avait tordu trois plus petits pour les lier ensemble comme un fagot. Il reconnut ses frères, et les conduisit à sa maison, où il leur offrit de souper et de coucher : avant d'entrer, il déposa son paquet auprès de l'étable aux vaches, mais il était si lourd que les murs s'écroulèrent et les vaches furent écrasées sous les décombres.

Le lendemain ses ainés lui proposèrent de les accompagner, et il se mit en route avec eux.

A quelque temps de là, ils rencontrèrent leur plus jeune frère qui s'amusait à jouer au palet avec des meules de moulin et qui parut bien aise de les voir.

— Que fais-tu là, frère ? demanda Bras-de Fer ?

— Je joue au palet pour passer le temps, car j'ai épousé une femme riche, et je puis maintenant faire tout ce qui me plaît. Voulez-vous faire une partie avec moi ?

Ils se mirent à jouer tous les quatre, et en poussant le long des routes les meules qui leur servaient de palet, ils arrivèrent près d'un château, dont les habitants furent si effrayés du bruit que faisaient les frères, qu'ils s'enfuirent, et qu'on ne les revit plus.

Digitized by Google

Les quatre voyageurs entrèrent dans le château qui était grand et vaste et où ils trouvèrent des provisions en abondance, et après avoir bien soupé, ils se couchèrent dans de belles chambres.

*
* *

Le lendemain, trois des frères partirent pour la chasse, et laissèrent Bras de-Fer à la maison pour surveiller la cuisson du dîner et les avertir en sonnant la cloche du moment où ils devraient rentrer pour manger.

Bras-de-Fer mit sur le feu la marmite à soupe et des casseroles où cuisaient des viandes : à neuf heures, il vit arriver un tout petit homme qui avait une longue barbe rouge, et qui répétait en grelotant :

— Houhouhou ! qu'il fait grand froid !

— Chauffe toi, petit bonhomme, il y a dans la cheminée un feu bien allumé.

Le nain s'assit dans le foyer en disant :

— Comme il fait bon ici.

Bras-de-Fer se mit à tailler le pain pour la soupe, et au moment où il s'approchait de la marmite pour prendre le bouillon, le nain souleva le couvercle et jeta une poignée de cendres dans le pot au feu.

— Je vais te faire passer par la fenêtre, petit insolent ! dit Bras-de-Fer.

— Si tu peux, riposta le petit homme.

Comme Bras-de Fer s'approchait pour exécuter sa menace, le nain le saisit et le fit entrer de force entre deux armoires scellées au mur, puis il s'en alla en ricanant. Bras-de-Fer fit les plus grands efforts pour se dégager, mais il ne put y parvenir.

Les chasseurs furent surpris de voir le soleil marquer midi sans que la cloche se fît entendre ; ils crurent que leur frère avait oublié de la sonner, et ils revinrent au château avec l'intention de lui reprocher sa négligence. Le pain était sur la table, et les casseroles sur le feu, mais ils n'aperçurent pas d'abord Bras-de-Fer, et ce

Digitized by Google

fut avec bien de la peine qu'ils parvinrent à le dégager de l'endroit où le nain l'avait mis. Il leur raconta ce qui lui était arrivé, et ils passèrent tous les quatre ensemble le reste de la journée.

Le lendemain, trois des frères partirent pour la chasse, et ce fut au tour de Décotte-Montagne de garder la maison. Il vit venir le petit homme à barbe rouge qui, après s'être réchauffé, profita d'un moment où Décotte-Montagne avait le dos tourné, et mit de la cendre dans la marmite.

— Je vais te corriger, petit gamin !

— Toi ! tu n'en es pas plus capable que ton frère !

Et le nain le fit entrer de force dans un enfoncement entre le mur et la porte, qui était de chêne massif et assujétie avec de grosses barres de fer.

Quand les chasseurs furent de retour, ils crurent d'abord que Décotte-Montagne avait disparu, car l'endroit où il se trouvait était très obscur : un des chiens l'aperçut et alla en aboyant lui lécher les mains. Les frères réunirent leurs efforts et le tirèrent de la position incommode où il était.

Teurs-Chêne, qui était de garde le lendemain, dit à ses frères quand il les vit partir :

— Si je mets mes cinq doigts sur le petit bonhomme, il les sentira, ou je ne veux plus m'appeler Teurs-Chêne.

Mais le nain, après avoir agi comme les jours précédents, saisit Teurs-Chêne et le fit entrer de force sous une lourde huche que les trois frères eurent bien du mal à soulever quand ils furent de retour.

Le lendemain, même aventure : le petit bonhomme mit Meule-de-Moulin sous un lit où il resta sans pouvoir remuer.

Cette fois, le nain à barbe rouge ne s'en alla pas, et quand les frères revinrent de la chasse, il les menaça de les battre tous ensemble et de les mettre dehors, et il exécuta sa menace.

Alors les quatre frères, voyant que le nain était à lui seul plus fort qu'eux tous, firent la paix avec lui ; il se maria avec leur sœur, et ils restèrent bons amis.

(*Conté par Jean Bouchery, de Dourdain, 1878.*)

PAUL SÉBILLOT.

Digitized by Google

# SONNET

A Mlle C. de G. pour le jour de sa première communion
(*16 juin 1892*)

*L'Eglise épand dans l'air sa claire sonnerie,*
*Eveillant les enfants qui pendant leur sommeil*
*Rêvaient d'un ciel où luit un mystique soleil,*
*D'autel enguirlandé de fine broderie.*

*Bientôt la jeune vierge, en blanc comme Marie,*
*Un cierge en main, des fleurs au front, le teint vermeil,*
*Le cœur tout débordant d'un bonheur sans pareil,*
*Pour la première fois reçoit Jésus et prie....*

*Oh! prie, âme angélique, oh! prie avec ardeur*
*Ce Dieu qui verse en toi la paix et la candeur*
*Sous les regards émus d'un père et d'une mère,*

*Car ce jour où le ciel se plaît à te bénir*
*Sera le plus heureux et ce serait chimère*
*D'en rêver un plus beau pour toi dans l'avenir.*

Digitized by Google

# LA FERME BRETONNE

C'est la ferme bretonne où l'on boit le bon lait,
Où le bonheur est grave et le cœur jamais laid,
La ferme d'autrefois, peut-être la dernière,
On ne la bâtit plus de la même manière.
Son toit est sous le chaume et le temps enfumé,
C'est le toit sous lequel nos pères ont aimé ;
Sitôt qu'on l'aperçoit le passé se colore,
Quand on ne le voit plus, on le regarde encore,
Un jour sous ses deux bras je me suis abrité,
Son bonheur est si beau qu'il est beau raconté.

Quand j'entrai dans la cour, la cour était superbe,
Sans avoir une fleur, elle était pleine d'herbe,
Les insectes allaient, venaient comme chez eux,
Ils tournoyaient partout et n'étaient plus aux cieux,
Ils bourdonnaient en chœur et grimpaient sans secousse,
L'un en haut, l'autre en bas du même brin de mousse,
Se cherchant, se fuyant et se croisant toujours,
Transparents, maigres, fins, ou reluisants et lourds,
Et leur aile est pourtant moins prompte que leur patte,
Et dans leurs petits yeux chaque facette éclate.
Dans les rares buissons se fourrent les oiseaux,
Par les sentiers connus arrivent les pourceaux
Battant leur courte queue, et d'un air point morose
Faisant bondir au ciel leur masse de chair rose.
Les canards au milieu s'abattent un moment,
Et tout n'est là que vie, alerte et mouvement.

Digitized by Google

Seul gronde gravement le vieux chien de la ferme
Qu'une bride retient, qu'une niche renferme,
Maussade, et quelquefois se sentant très joyeux
De tirer sur sa chaîne et d'entrevoir les cieux.
La reine de la cour qui de tous sens la foule,
La reine avec le roi, c'est le coq et la poule.
Ils marchent orgueilleux et chantent triomphants,
Ils ont rempli la terre et jusqu'aux cieux d'enfants.
Un chat, petit lion peint en miniature,
Grimpe sur les barreaux de la grande voiture.
Il cligne de ses yeux qu'un rayon vient toucher,
Et se chauffe au soleil qu'il est venu chercher.
Tout s'ébat en commun, l'animal et la plante,
La végétation pour la chèvre est trop lente
Qui broute sur la cour comme sur le rocher,
Et la vache s'arrête écoutant le clocher,
Broutant l'herbe menue à défaut d'herbe épaisse,
Avant que dans l'étable elle rentre sans presse.
Les veaux vont galopant ouvrant tous leurs grands yeux.
Mais les jeunes poulains sans frein arrivent mieux.
L'étalon plein de force épargne sa caresse,
Et comme le taureau veut que seul on le laisse.
Ils vont droit devant tous et sans se retourner,
Et la mouche les pique avant de bourdonner.
Toute la cour est pleine à l'heure accoutumée,
Et de l'odeur du foin la crèche est embaumée,
Par chaque porte ouverte entre un autre bétail,
Puis toute bête entrée on ferme le portail,
La grenouille se place en dessous de la mare,
Et le silence éteint le joyeux tintamarre.

C'est au jour uniforme un moment solennel,
Les voilà réunis sous le toit fraternel,

Digitized by Google

Et la cour est déserte et la ferme est remplie.
Devant moi je la vois alignée et jolie,
Montrant tout au dehors, sa cave et ses greniers,
Poussée ainsi qu'aux champs ont poussé les pruniers,
N'ayant pas un étage, à peine une façade,
Se retenant au sol en intime embrassade,
A cette bonne terre où mourir même est doux,
Qui nous y sent marcher, qui nous sent à genoux
Et qui recueillera dans sa bonté plénière
L'homme et le moucheron de la même manière.

La maison est petite et les greniers sont grands.
Entrons, voici la salle où sont tous les parents,
Les enfants, les petits enfants, les domestiques,
La poule quelquefois sur les buffets rustiques.
Et l'horloge massive et son balancier d'or,
Et l'armoire où le linge en sa majesté dort,
Et la table et le banc aux solides assises,
Et la planche d'en haut où les miches sont mises,
La poutre essentielle où s'arrêtent les yeux,
Et le fauteuil unique où reposent les vieux.
S'élevant au plafond, redescendant à terre,
Le regard a tout vu sans trouver un mystère.
La large cheminée en son calme profond
Réchauffe l'âme humaine et le beurre qui fond.
Entoure le vieux mur et le lard de fumée,
Et sans cesse béante elle semble animée.
La crémaillère sait de longs événements.
On vient la remonter juste aux mêmes moments.
Elle pourrait marquer aussi bien que la cloche
L'heure par les instants où la main la décroche.
Et chaque meuble est fixe et connaît son pavé,
Il sait les jours de fête, on l'a pour eux lavé,

Digitized by Google

Comme on peigne l'enfant on frotte sa ferrure,
Et le cuivre fourbi c'est l'or, non la dorure.
Un artiste voisin a sculpté tout son bois
Qu'il a taillé, creusé, fouillé comme autrefois,
Jusqu'à ce que l'image ingénue et sévère
Comme dans le vieux livre ait fini par lui plaire
Et qu'il l'ait caressée en son pieux esprit,
Car ainsi l'homme simple et sans la plume écrit.
Là-bas est la marmite et le bassin de cuivre,
La chambre leur sourit et leur demande à vivre,
Et si le feu s'allume et si le feu les tient,
C'est que fleur du foyer la ménagère vient.

Elle est là ; sur la flamme elle a posé la tuile,
Elle étend promptement en surface tranquille
La pâte où la farine est celle du blé noir,
C'est le blé du matin et c'est le blé du soir,
Celui qui du Breton commence la coutume,
Sombre comme sa peau, gris, comme sa chair brune ;
Le froment est seigneur, le froment c'est le pain,
Le blé noir est le frère et l'ami du vilain.
C'est pour la paysanne et ses enfants qu'il fleure,
Au foyer il choisit, non au four, sa demeure,
Et le mystère ainsi devant tous s'accomplit.
La pâte lourde et mince à la flamme pâlit,
Puis brunit, puis se gonfle, et crève, et s'évapore,
Le dernier coup de feu la relève et la dore,
Et le regard la goûte et la bouche l'attend,
Le sens le plus naïf, l'odorat est content,
La galette bretonne au repas destinée
Par la permission de Dieu ce soir est née.

Sur la table elle fume, et le cidre est versé.
On s'assied, on se tait, la nuit a commencé,

Digitized by Google

La lumière est petite et l'ombre autour inonde,
Le foyer seul rayonne en la chambre profonde,
La ferme est bien plus grande en son obscurité.
Il semble qu'au dehors règne l'éternité,
Qu'un espace sans fin efface la limite ;
On entend crépiter une châtaigne cuite,
Et vers le foyer vont les regards curieux,
Et l'étoile du soir apparaît dans les cieux.

Point de lit... chaque meuble a pris toute la place,
Dormir... il faut dormir... cherchez la lourde masse
Où chaque citadin met son corps paresseux
Et descend ; ce lit là n'est pas un lit pour eux.
Leur lit, nid suspendu que la pudeur referme,
Monte jusqu'au plafond de la maison de ferme ;
De toutes parts, il a clos toutes ses amours,
Pas un bout d'oreiller ne les trahit aux jours.
Le sévère rideau tombant sur la famille,
C'est le rideau de chêne où dort chaste la fille,
C'est le rideau d'ormeau recouvrant les baisers,
C'est le rideau de hêtre où les enfants rosés
Éclosent parmi l'ombre au-dessous de leur père.
Les générations, de l'aïeule à la mère,
Ont germé sur cet arbre aux rameaux étouffants
Où les enfants grandis ont couvé leurs enfants.
Quand l'un dort sous leurs pieds l'autre dort sur leur tête,
Et la famille est là du fond jusques au faîte.
Tout repose en la ferme, homme, femme et bétail,
Entre les mains de Dieu, maître qui fit le bail.

Digitized by Google

# VOX AB ALTO

Eclatante, sereine, énorme, inaccessible,
La vierge Himalaya, majestueusement,
Vers l'azur étoilé de la Nuit impassible
Élève sous les cieux son resplendissement.

Or, l'Himalaya règne entre toutes les cimes ;
Plus de vingt monts, vêtus comme elle de cristal.
Découpent à ses pieds leur stature sublime
Comme des bas-reliefs autour d'un piédestal.

Rien ne met une ride à sa face éternelle,
Rien n'altère la paix de ses traits souverains ;
Pour y monter, l'éclair fatiguerait son aile,
Et l'ouragan ne lui va pas jusques aux reins.

Quelquefois cependant une Mélancolie
Obscurcit la clarté de son visage blanc
Et de la profondeur de sa gorge polie
On entend s'élever comme un murmure lent :

« Azur, qui donc es-tu ? Béantes solitudes,
Déserts des firmaments silencieux et froids,
Qu'êtes-vous donc, et d'où vient que vos altitudes
Projettent sur mon front calme de tels effrois ?

« Étoiles qui roulez sur ma tête, en silence,
Êtes-vous un troupeau de chamois blancs qui fuit,
Êtes-vous un essaim d'aigles qui se balance,
Un vol de ramiers d'or tournoyant dans la nuit ?

Digitized by Google

« En vain, pour épier ces choses inconnues,
Pour entendre le mot que la Nuit ne dit pas,
J'ai voulu m'élever, seule, au-dessus des nues,
Jusqu'à ne plus savoir si la terre est en bas.

« Pour lire ce qu'écrit la main de l'Invisible,
Depuis des millions de siècles, vainement
Je regarde le soir ouvrir comme une bible
Les pages de saphir du divin firmament.

« La Nuit sourde, gardant son énigme pour elle,
De ses lèvres n'a pas encor rompu le sceau,
Et depuis qu'anxieuse en son livre j'épelle,
Hélas ! je n'en sais pas plus long que l'arbrisseau.

« Quand parleras-tu donc, ô silence de pierre ?
Quel Verbe foudroyant, ô Nuit, ton front obscur,
Pour montrer l'Inconnu qui se cache derrière,
Fera crouler enfin ce taciturne azur ? »

L. Mercier.

Digitized by Google

## VARIÉTÉS BRETONNES

# L'UZEMENT DE NANTES

### EN VERS FRANÇAIS

Les écrivains du commencement de ce siècle qui versifiaient la Géographie, l'Histoire de France ou le Code civil, savaient-ils qu'un Chicaneau breton leur avait, un demi-siècle auparavant, ouvert cette voie ?

C'était un nommé Maugendre, procureur au Parlement de Bretagne et auteur d'un *Mémoire en vers au sujet de l'interprétation de l'article 1er de l'Uzement de Nantes* A Rennes, chez Nicolas-Paul Vatar, 1764.

Les *Notices sur les écrivains de la Bretagne,* de M. de Kerdanet, la *Biographie bretonne*, de M. Levot, ne nous apprennent pas autre chose sur ce Maugendre, qui ne peut plus espérer un peu de notoriété que d'un des fascicules futurs du grand ouvrage de M. Kerviler.

Nous avons la ressource de feuilleter son *Mémoire*, qui, le titre nous l'apprend, est écrit « en réponse à un autre mémoire en vers ». Deux procéduriers faisant assaut de rimes ! Et l'on ose prétendre que le XVIIIe siècle n'est pas un siècle poétique.

*Procédons* par ordre Voici la préface : c'est un morceau curieux. L'auteur ne se dissimule pas la bizarrerie de son projet. Les obstacles qu'il a rencontrés « étaient combattus », nous dit-il, « par l'amour « du pays originaire, et par le chagrin de voir mutiler sa loi ; mais ces « motifs, quelque puissants qu'ils soient, n'eussent pas suffi pour me « déterminer, s'ils n'eussent été soutenus par la présomptueuse envie « de me faire connaître » Tout de suite Maugendre semble regretter cette effusion de naïf orgueil : il avoue que son ouvrage ne joint pas l'agréable à l'utile et mérite plutôt l'attention des juges que celle du public ; il espère pourtant qu'on y trouvera, à défaut de « l'amusement « qu'on cherche d'ordinaire dans le commerce avec les Muses, de la « méthode dans la distribution du sujet, de la clarté dans le style, de la « justesse dans les pensées et de la solidité dans les raisonnements ». On voit que Maugendre se rend déjà justice, quoiqu'il se compare timide-

Digitized by Google

ment, dans son ambition de poétiser les lois humaines, au Roi-Prophète et à *son fameux imitateur* (J.-B. Rousseau), interprètes des lois divines. Dans le reste de sa préface, il défend son plan et explique pourquoi il n'a pas répondu en stances aux stances de son adversaire. On peut regretter que les deux avocats bretons ne se soient pas renvoyé la réplique en stances alternées, comme deux bergers de Virgile. Nous n'avons pas retrouvé, d'ailleurs, le mémoire rimé adverse qui fit Maugendre poète. Celui-ci nous raconte encore qu'il a composé ses vers pendant ses vacances et qu'il tire son origine du comté nantais.

Apprenons enfin de quoi il s'agit dans le *Mémoire* de Maugendre. Le siège présidial de Nantes avait décidé, le 26 mars 1760, qu'un sieur Nicolle, veuf de Marie Vinet, perdait, par le fait d'un second mariage, l'usufruit des biens de sa première femme. Le sieur Nicolle appela de cette sentence rendue au profit du sieur Vinet et des autres héritiers collatéraux de Marie Vinet; il se fondait sur l'article premier de l'*Uzement de Nantes*, dont la teneur, un peu obscure, semblait lui donner raison. C'est en réponse au mémoire versifié de son avocat que Maugendre maria à son tour Apollon avec Thémis, « en secouant, comme « il le dit lui-même, le joug pénible des stances. »

Rien n'est plus aride et plus ennuyeux que cette poésie appliquée à une discussion de droit coutumier. On pense au *Jardin des racines grecques* qui, du moins, avait son utilité mnémotechnique; on peut aussi se souvenir d'un couplet sur le conseil judiciaire qui se chante dans une comédie moderne, *Bébé*, dont le spirituel auteur, E. de Najac, était Breton comme Maugendre.

Mais citons quelques vers de celui-ci, il veut montrer que les *Uzements* diffèrent d'une province à une province voisine, bien plus, d'une partie de province à une autre :

On ne réfléchit pas qu'un très mince distroit (sic)
Souvent sur ses sujets fait régner plus d'un droit.
On voit vingt Uzements dans la même province,
Et nous serons surpris que sous un même prince,
Dont cinq peuples divers composent les Etats,
Tous par le même droit ne se gouvernent pas !
Non, nous n'avons point eu de ces maîtres sauvages
Qui des peuples conquis suppriment les usages.
L'histoire nous apprend que les comtes d'Anjou,
A Nantes joignaient Tours, le Maine et le Poitou.
Ces peuples sur le droit n'ont donc rien qui diffère,
Pourquoi sur tant de points sont-ils pourtant en guerre?

Digitized by Google

Bien vite l'auteur redevient aussi subtil jurisconsulte que poète ridicule dans l'examen des questions qui distinguent l'*Uzement* de Nantes de l'*Uzement* de Tours, la Coutume du Maine de celle de l'Anjou ou du Poitou ; il termine ainsi :

Concluons donc enfin : les Coutumes du Maine,
De Bretagne, d'Anjou, du Poitou, de Touraine
N'ont pas plus de pouvoir dans le comté nantois
Que le droit des Persans ou celui des Chinois.

Maugendre n'a guère de ces envolées, comme disent les poètes d'à présent. Sa muse chemine pédestrement, étayée sur Belordeau, *le fameux* du Fail, le grand Hevin, ou *le profond* Duparc. Tout au plus relèverait-on encore dans ce fatras rimé une petite flatterie à l'égard des Nantais :

Au reste d'un Nantais nous devons tout attendre ;
On sait où pour son roi son zèle peut s'étendre,
Si le bien de l'Etat demande des sujets,
Quel païs plus peuplé que le comté nantais ?

Les juges nantais ne furent pas ingrats envers le compatriote qui les traitait si bien. La première Chambre des Enquêtes, au rapport de M. de Lantivy, confirma, le 21 août 1764 (ô lenteurs éternelles de la justice), la sentence du présidial de 1760. Maugendre gagna donc son procès : cette fin justifie ses méchants vers.

OLIVIER DE GOURCUFF.



Digitized by Google

# NOTICES ET COMPTES RENDUS

## Poèmes et Paysages, par Auguste Lacaussade

La nouvelle édition des poèmes et paysages qui vient de paraître chez Lemerre nous fournit l'occasion de saluer ici un noble esprit, un véritable poète, Auguste Lacaussade, qui se rattache à la Bretagne, non pas seulement parce qu'il y a fait une partie de ses études, mais surtout parce qu'il a été l'un des plus fidèles amis de Brizeux qui lui a inspiré un travail critique des plus remarquables.

Auguste Lacaussade, né à l'Ile-Bourbon, est venu de fort bonne heure en France, mais il n'a jamais pu détacher son cœur ni ses yeux de l'île natale :

> ... Cette île aux palmiers toujours verts,
> Eclose au sein des flots comme une fleur des mers.

C'est à cette oasis enchantée de l'Océan Indien qu'il dut en partie ce qu'il y a de meilleur en lui : aussi a-t-il toujours été reconnaissant envers elle, comme un fils envers sa mère, et lorsque, par un de ces hasards familiers aux poètes, un *bengali*, l'oiseau de son pays, vint, dans une froide soirée d'hiver, s'abattre sur sa croisée parisienne, il l'accueillit comme un messager providentiel, et il chanta en son honneur un hymne des plus touchants dont ses compatriotes de l'Ile-Bourbon ont gardé bonne mémoire. C'est en effet sur leurs instances, témoignage bien flatteur pour lui, que le poète s'est déterminé à donner une édition définitive de ses *Poèmes et Paysages* en les rétablissant dans l'ordre où ils ont été composés. Ce volume constitue avec les *Épaves*, le *Poète et la Vie*, les *Automnales* et plusieurs autres poèmes déjà réunis en volume sous le titre de *Poésies*, la plus grande partie de l'œuvre originale du célèbre traducteur d'Anacréon et de Léopardi. Nous ne voulons pas analyser ici cette œuvre des plus vastes et des plus complexes, mais seulement en indiquer les principaux traits, avec tout le respect dû à un poète droit et sincère qui a commencé à chanter alors que Lamartine et Victor Hugo brillaient de tout leur éclat. Heureux ceux qui sont nés à la vie poétique à cette époque d'épanouissement lyrique ! ils en ont conservé comme une sorte d'éblouissement qui a

Digitized by Google

rejailli sur leur œuvre. Ce n'est pas seulement l'Océan qui a inspiré Lacaussade, comme on pourrait le croire d'après les vers suivants :

C'est toi qui m'enseignas, aux rumeurs de tes grèves,
L'amour des larges vers et des rythmes nombreux.

Ce fut aussi Lamartine et Victor Hugo, le premier surtout, qui lui enseignèrent le secret du vers sonore et plein et de la période large et harmonieuse. Mais ce qui constitue son patrimoine propre, c'est un tempérament ardent comme le sable du désert africain, c'est cette fraicheur d'impression que la puissante nature des forêts vierges laisse, en guise de récompense, à ceux qui l'ont aimée avec passion. Les *Poèmes et Paysages* ne sont pas seulement la glorification du sol natal, on y rencontre aussi à chaque pas une philosophie mâle et sereine et des accents personnels d'une rare énergie. On y sent palpiter une belle âme, extrêmement harmonieuse, qui vibre à tous les souffles de la vie physique et morale. Le poète est resté fortement imprégné des rayons du soleil tropical et des senteurs de l'Océan Indien. De là des descriptions pittoresques, empreintes d'un charme ineffable. Mais il a combattu aussi, au plus fort de la mêlée, le combat de la vie. De là les cris de douleur et de désespoir qui éclatent çà et là, dans ces pages sereines, comme un coup de foudre dans un ciel sans nuage. Nul n'a mieux exprimé que lui les clartés des beaux matins, les doux reflets des maïs, des rizières et des mousses, la pénétrante mélancolie des nuits calmes, ou la terrifiante majesté des ouragans déchaînés ; mais nul aussi n'a décrit d'une façon plus saisissante dans les *Épaves*, dans le *Poète et la vie*, et aussi dans les *Poèmes et paysages*, les angoisses d'une âme désespérée de ne pas atteindre l'idéal rêvé. L'idéal, voilà le pôle attractif de notre poète. Il n'y a jamais renoncé, et lorsqu'il sort tout meurtri de la lutte qu'il a soutenue avec lui, comme l'archange, il fait entendre des rugissements semblables à ceux du lion blessé, puis le calme se fait, ainsi que dans la nature, et arrivent alors d'admirables accents de résignation tels que ceux que nous allons citer parce qu'ils donnent la mesure, en quelques lignes, du talent d'un poète :

LA DOULEUR.

Dieu lui-même a respect de la souffrance humaine ;
Réelle est la douleur si la cause en est vaine.
Qu'importe pour qui nous souffrons !
La fleur du bien grandit sur les âpres collines,
L'homme qui sait porter sa couronne d'épines
Devient un Dieu sous les affronts.

Digitized by Google

Ne maudis point, ami, ta suprême torture,
Respecte ta douleur, la douleur nous épure ;
Laissons le blasphème à l'orgueil.
Le fleuve de la vie aux ondes limoneuses
Pour rejaillir au ciel en gerbes lumineuses
Doit se briser contre un écueil.

L'image forte et colorée qui est encore l'un des plus puissants leviers de la poésie ne fait pas défaut, on le voit, à l'auteur. Bien des pièces seraient à citer dans les *Poèmes et Paysages* depuis les *Roses de l'oubli* jusqu'au morceau d'une si rare élévation et si simple à la fois intitulé la *Prière* où le poète atteint aux plus hauts sommets de la conscience humaine.

C'est une rare bonne fortune pour un poète de cette valeur de pouvoir, sur la fin de sa carrière, faire en quelque sorte son testament poétique, dominer son œuvre tout entière, la condenser et la mettre en ordre pour la postérité qui la jugera en dernier ressort. Ce jugement, Auguste Lacaussade n'a point à le redouter. Ses vers ont conservé la fraîcheur et la jeunesse, grâce à une sincérité d'émotion qui trouve presque toujours du premier coup sa formule définitive. Il a pensé, il a aimé, il a souffert et il a pu s'écrier avec un légitime orgueil :

Ma fleur contient un fruit et mon vers une idée.

L'œuvre ne périra pas, l'ouvrier est de la race des élus, de ceux-là dont Boileau disait qu'ils ont « senti du ciel l'influence secrète », et il peut se reposer en paix en prononçant l'*exegi monumentum* d'Horace.

LÉO LUCAS.

∴

LA NOBLESSE DE BRETAGNE, notices historiques et généalogiques, par le Comte Regis de l'Estourbeillon, — tome Ier. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1892.

« La connaissance du blason est la clef de l'histoire de France », a dit Gérard de Nerval. Sous une forme un peu paradoxale, l'écrivain romantique a enveloppé une pensée très juste : l'art héraldique conduit à la connaissance des familles qui ont fait la gloire de la patrie et la grandeur de chacune de nos provinces ; l'histoire de Bretagne en particulier ne elle pas, presque entière, dans l'histoire de la noblesse de Bretagne ?

Digitized by Google

Nous venons d'écrire le titre du grand ouvrage de M. le comte de l'Estourbeillon dont le premier volume, attendu par les héraldistes, les historiens, les patriotes bretons, est devant nous. A la différence de ses devanciers les Guy Le Borgne, les Toussaint de Saint-Luc, les du Paz, les Briant de Laubrière, les Guérin de la Grasserie, les Pol de Courcy (on pourrait joindre à cette liste le Père du Perré et le chevalier de Beauregard), ce n'est pas un simple armorial, écrit en style lapidaire ou algébrique, que le distingué érudit met sous nos yeux, c'est un tableau du passé glorieux et des hauts faits de la noblesse de Bretagne. On dirait une de ces tapisseries de haute lisse aux innombrables personnages dont le temps n'a pu ternir les vives couleurs.

Si l'on se rappelle qu'à la grande Réformation de Louis XIV, on inscrivit 2084 familles bretonnes d'ancienne extraction, et que les pays réunis d'Anjou, de Touraine, du Maine, de l'Aunis, de la Saintonge, de la Picardie et de l'Artois, n'enregistrèrent que 1945 de ces familles, la noblesse de Bretagne apparaîtra plus qu'aucune autre digne d'être honorée et étudiée.

Les chiffres éloquents que nous venons de citer nous sont fournis par M. le V^te de Lisle en la belle et substantielle introduction dont il a fait précéder le livre de M. de l'Estourbeillon. Nous ne saurions trop recommander la lecture de cette étude à la voix savante et vibrante d'un des meilleurs disciples de M. Arthur de la Borderie ; en voici la conclusion : « Ce sera le livre d'or de la Bretagne, le grand livre de « l'impôt du sang dont les pages glorieuses auront une impérissable « durée parce qu'elles seront toujours ouvertes pour tous. »

Le livre de M. de l'Estourbeillon mérite un tel éloge. Sur les cent soixante familles bretonnes qu'il comprend, sur leur origine, leurs alliances, leurs seigneuries, leurs représentants mémorables, il ne nous laisse rien ignorer, il nous dit tout sans phrases inutiles, sans diffusion comme sans sécheresse. Cette question des alliances négligée par les précédents généalogistes a été l'objet des études constantes de M. de l'Estourbeillon. Des milliers de noms à travers lesquels une table alphabétique permet de s'orienter s'ajoutent ainsi aux noms primitifs.

Après l'auteur et le préfacier il n'est que juste de louer l'imprimeur M. Lafolye qui a apporté sa meilleure typographie à ce monument breton et donné tous ses soins à la gravure des écussons dont s'accompagne chaque notice. La bourgeoisie, dont l'avènement date d'un siècle à peine, s'émiette déjà et se désagrège ; un romancier de grand talent, M. Camille Lemonnier, peut intituler son dernier livre : *La fin des*

Digitized by Google

*bourgeois*. La noblesse est dix fois séculaire, mais qui donc, après avoir parcouru le volume de M. de l'Estourbeillon et l'introduction de M. de Lisle, écrirait : *La fin des nobles* ?

V^te^ DE TRÉMENEC.

***

BERTRAND D'ARGENTRÉ, ses doctrines juridiques et leur influence, par Ch. de la Lande de Calan, docteur en droit. — Saint Amand (Société anonyme de l'imprimerie Saint-Joseph) 1892.

La thèse de doctorat sur Bertrand d'Argentré que notre jeune collaborateur, M. Ch. de la Lande de Calan, vient de soutenir devant la Faculté de droit de Paris, est un juste hommage au grand jurisconsulte, au patriote breton ; j'ajoute qu'elle vient à son heure et qu'elle comble une lacune, car, malgré l'opuscule déjà ancien de M. de Kerdanet, une bonne notice de M. Aymar de Blois dans la *Biographie bretonne* et quelques pages de M. Arthur de la Borderie, d'Argentré n'est ni aussi étudié ni aussi apprécié en Bretagne qu'il devrait l'être. Il a sa statue au Palais de Justice de Rennes, une rue de Nantes porte son nom, mais qui donc a lu ses ouvrages et connait autrement que par leurs titres l'*Histoire de Bretagne* et les *Commentaires* ?

M. de Calan a eu le courage d'aborder le redoutable in-folio des *Commentarii in consuetudines ducatus Britonniæ* — qui n'a pas moins, sans y comprendre l'*Aitiologie*, de 2 500 pages à deux colonnes ; il a pu ainsi résumer en des chapitres très substantiels tout le système juridique de d'Argentré, ses idées sur le droit et la justice, le régime des biens, les personnes, les successions, la Royauté et l'Eglise, et exposer enfin l'importance de son rôle dans la réformation de la Coutume.

Nous ne pouvons faire ressortir ici l'intérêt qui s'attache à cette ancienne jurisprudence, encore qu'elle éclaire souvent l'histoire intime de nos aïeux. L'étude de ce vieux français, de ce latin de la bonne marque n'a pas été sans profit pour le style même de M. de Calan ; on en jugera par cette courte citation : « Telle fut la carrière de cet historien de « talent, de ce savant jurisconsulte qui fut surtout un patriote et un « polémiste de génie. A voir sa haute taille, ses yeux bruns, vifs et per- « çants, l'éternelle jeunesse de sa barbe et de ses cheveux toujours noirs,

Digitized by Google

« on sentait l'homme taillé pour la lutte et qui sur un point de la « France saisit corps à corps l'esprit du siècle et le fit reculer. »

Le portrait physique de Thomas de Leu, le portrait moral se complètent l'un par l'autre. Espérons que M. de Calan étudiera, après le jurisconsulte, l'historien et le patriote qu'il a si bien définis.

O. DE G.

*
* *

Nous sommes heureux de reproduire un article de l'*Espérance du Peuple*, de Nantes, n° du 3 juin, relatif à l'un de nos présidents d'honneur, le vénéré général Mellinet :

UNE MANIFESTATION MILITAIRE

Mardi soir, ainsi que nous l'avions annoncé, une touchante manifestation militaire a eu lieu en l'honneur du vieux général Mellinet, qui entrait ce jour-là dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La retraite aux flambeaux avait été avancée de quelques jours et était allée se former sur la place Launay devant la maison du vieux brave.

A 8 heures, le général Fay arrive et entre dans l'hôtel. Quelques instants après, le général Mellinet paraît à sa fenêtre. La musique commence à jouer ; le général tient à l'entendre debout et tête nue. A la fin de chaque morceau, des cris de : « Vive le général Mellinet ! » sont poussés par la foule sympathique et respectueuse qui s'est massée sur la place.

Enfin voici l'air de la *Retraite de Crimée* joué par la musique. Le vieux général, dont tous les souvenirs se réveillent, est vivement ému. Il donne une chaleureuse accolade au général Fay qui se tient auprès de lui, pendant que de nouveaux cris éclatent de tous côtés.

Hier matin, à 10 heures, pour rendre plus complète la manifestation de la veille, une revue de deux escadrons du 3e dragons et d'un bataillon du 65e de ligne, a été passée sur la place Launay, en présence du général Mellinet.

MM. les généraux Fay, Lamy, Le Guern et Strohl se tenaient auprès du vieillard. Celui-ci était en habit, avec le cordon de grand-croix de la Légion d'honneur.

Il a assisté, debout sur la place, au défilé des troupes, saluant les drapeaux à leur passage.

Il n'a pas été moins ému que la veille au soir et à plusieurs reprises il n'a pu retenir des larmes de bonheur.

Digitized by Google

*
* *

Nous apprenons avec plaisir que la *Société d'encouragement au bien*, sous la présidence de M. Jules Simon, vient de décerner une médaille d'honneur aux *Paysages et Monuments du Poitou* de M. Jules Robuchon. Annonçons en même temps que la publication des *Paysages et Monuments de la Bretagne*, entreprise par le même éditeur, commencera très prochainement ; la première monographie, sur *Auray et Quiberon*, dont le texte est rédigé par M. Georges de Cadoudal, paraîtra le 1er juillet de cette année.

*
* *

MM. A. Clouard et G. Brault nous prient de rectifier une erreur qui a échappé à notre collaborateur L. B., dans le compte rendu de leur livre *Tro Breiz* (n° d'avril de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*). Ce livre fait une plus large place aux légendes sacrées que ne l'a dit l'auteur du compte rendu ; il renferme, nous écrivent MM. Clouard et Brault, une trentaine de ces légendes pour une dizaine de contes profanes.

*
* *

CHAMPFLEURY *et la* PANTOMIME, par Paul Eudel. — Paris, Ernest Kolb, éditeur, 1892.

Champfleury, la pantomime, voilà deux sujets que M. Eudel possède parfaitement, ou qui ne font qu'un pour lui : n'est-ce pas d'une idée de l'auteur de *Chien caillou* qu'il a tiré cette pantomime de la *Statue du Commandeur*, applaudie cent fois de suite au Théâtre d'Application et aux Nouveautés ?

D'une plume très alerte M. Eudel raconte les fantaisies de Champfleury, auteur dramatique, et ses tribulations comme directeur du Théâtre des Funambules. Il termine par quelques mots sur la renaissance de la pantomime et le Pierrot fin de siècle qui aurait fait les délices de Jules Janin et de Théophile Gautier.

La brochure est ornée d'un portrait de Champfleury, entouré de petites vignettes fort amusantes, qui nous montrent le romancier réaliste sous ses aspects de collectionneur, de critique d'art, même de musicien. O. DE G.

Digitized by Google

# TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

## ANNÉE 1892. — PREMIER SEMESTRE

### JANVIER


I. — Documents inédits : *Interrogatoire du marquis de Pontcalec devant la Chambre royale de Nantes en 1720.* A. de la Borderie... ... ... ... ... ... 5

II. — *La Préface d'un roman breton*, par Emile Pouvillon. 27

III. — *L'abbé de Kergu, sa famille, sa fortune, ses œuvres*, par l'abbé Guillotin de Corson... ... ... ... 29

IV. — Poésie bretonne : *Merh en duk a Nâned : La fille du duc de Nantes*, recueilli et traduit par Yan Kerhlen. 49

V. — Les Artistes Nantais : *Henry Picou*, par Emile Marchand (Aymerillot)... ... ... ..... ... ... 54

VI. — Poésies françaises : *Les Mystères*, par Raoul de la Grasserie... ... ... ... ... ... ... ... 60

VII. — Chronique artistique : *Un compositeur breton*, par Olivier de Gourcuff... ... ... ... ... ... 67

VIII. — Récits et Nouvelles : *Un jour de deuil*, par Pierre des Ecottais... .... ... ... ... ... ... 70

IX. — Notices et comptes rendus : *La Ballade des Trois Empereurs ; Les Voix des Flots*, poésies de Charles Baude de Maurceley, par D. Caillé... ... ... ... 78


### FÉVRIER.


I. — Documents inédits : *Interrogatoire du marquis de Pontcalec devant la Chambre royale de Nantes en 1720* (suite), par A. de la Borderie... ... ... ... 81

II. — *L'abbé de Kergu, sa famille, sa fortune, ses œuvres*, (suite), par l'abbé Guillotin de Corson... ... 101

III. — *Première dette*, nouvelle, par le Vte H. de Tournemine... ... ... ... ... ... . . ... ... 123

IV. — Poésie bretonne : *Noces d'or de Monsieur et Madame Guillouët à Saint-Agathon*, par le Barde du Menez-bré. 141

V. — *Rêve de Bretagne*, par Félix Frank... ... ... ... 145

VI. — Notices et comptes rendus : *Sous les chênes*, poésies de Jos Parker ; *Idéal et réel*, du comte Albert du Bois ; *Œuvres choisies* d'Hippolyte Lucas, par O. de Gourcuff. — *Neiges d'avril*, poésies de François Casale ; *18000 lieues à travers le monde*, de Jules Desfontaines ; *Dernières Océanes*, l'*Herbier*, de Emile Oger ; *Rancœurs* de Yan Braz, par D. Caillé. — *Divers opuscules de* M. P. Sébillot, par Olivier de Gourcuff... ... 146


Digitized by Google

## MARS.

I. — *Un Breton en Indo-Chine au XVIII^e siècle : M^gr de Cicé*, par le comte DE PALYS... ... ... ... ... ... 155

II. — CHRONIQUE JUDICIAIRE : *Les Pirates de Quimperlé*, par ADRIEN OUDIN.. ... ... ... ... ... ... ... . . 174

III. — *Le Costume à l'armée de Condé*, par C. DE LA CHANONIE. 184

IV. — LES ARTISTES NANTAIS : *Henry Picou* (suite), par EMILE MARCHAND... ... ... ... ... ... .. ... 197

V. — POÉSIE BRETONNE : *En : Est* la Moisson, par MICHEL LE DORNER... ... ... ... ... ... ... ... 208

VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *Couronne de fleurs*, par P. GIQUELLO : *La Fille de Jaïr*, par la baronne ANTONINE DE ROCHEMONT ; *O mon petit étang !* par E. MÉTAIREAU. 216

VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La préparation de la guerre de Vendée*, de CH. L. CHASSIN ; *Du Mode mineur dans le Rythme*, de Raoul DE LA GRASSERIE ; *Supplément* au livre de M. Maillard ; *Nantes et le département au XIX^e siècle*, par O. DE GOURCUFF. — *Notice nécrologique sur Edmond Dubois*, de M. le contre-amiral MOUCHEZ ; *Le Siège de Guérande en 1893*, de M. E. DE BOCERET, par D. CAILLÉ... ... ... 220

VIII. — CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS... ... ... 224

## AVRIL

I. — *Une colonie de Bretons à Chartres*, par LUCIEN MERLET.. ... ... ... ... ... ... ... ... 235

II. — *Edmond Biré*, par DOMINIQUE CAILLÉ... ... ... ... 252

III. — LES OUBLIÉS : *Deux corsaires nantais sous la République et l'Empire*, par S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO... ... 265

IV. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* publiées par son fils (suite), J.-M.-V. KERVILER... ... ... ... 278

V. — LES ARTISTES NANTAIS : *Henry Picou* (suite et fin), par EMILE MARCHAND... ... ... ... ... ... ... 287

VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *Penmarch*, par FÉLIX FRANCK ; *La Fourmi*, par RAOUL DE LA GRASSERIE... .: ... 299

VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Tro-Breiz*, de MM. CLOUARD et BRAULT, par L. B. ; — *En pays breton*, de SYLVANE ; *Coup d'œil sur le mouvement intellectuel à Nantes en 1891*, de JULIEN MERLAND ; *Récits de Bretagne*, de G. DE CORSON ; *Contes à Nicette*, d'ARTHUR BERNÈDE ; *Le poème de la Cloche*, de Raoul DE LA GRASSERIE, par D. CAILLÉ. — *Marin Liberge*, d'EUSÈBE PAVIE ; *La Revue normande et percheronne* ; *Le Sonneur de Bretagne* ; Le quatorzième fascicule du *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne*, de RENÉ KERVILER ; *Baisers d'ennemis*, d'HUGUES REBELL, par O. DE GOURCUFF. 303

Digitized by Google

## MAI

I. — *Interrogatoire du Marquis de Pontcalec devant la Chambre des Comptes de Nantes*, publié par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut... ... ... ... ... ... ... 315

II. — LES OUBLIÉS : *Deux corsaires nantais sous la République et l'Empire*, par S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO... ... 335

III — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (J.-M.-V. KERVILER) publiés par son fils (suite). ... ... .. 345

IV. — POÉSIE BRETONNE : *Chant de Mai*, LE BARDE DU MENEZ-BRÉ... ..? ... ... ... ... ... ... ... 364

V — POÉSIES FRANÇAISES : *Maris Stella*, par SYLVANE ; *Ad faces*, par E. BEAUFILS... ... ... ... ... ... 367

VI. — VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES : *Deux arrêts du Conseil d'État du roi relatifs aux parcs et pêcheries de la Basse-Bretagne*, O. DE GOURCUFF. ... ... ... 376

VII. — RÉCITS ET NOUVELLES : *Le comte F****, souvenir parisien. 378

VIII. — *La fête de Le Sage à l'Odéon*, O. DE GOURCUFF... 389

IX. — NÉCROLOGIE : *Pierre Gourdel*, par L. L... ... ... 391

X. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Vie de H. de la Rochejaquelein*, O. DE GOURCUFF. — — *Premiers coups d'ailes*, poésies de A. BELLET, par D. CAILLÉ. — *Le Chien de l'aveugle*, de LÉON BERTHAUT, par O. DE GOURCUFF. — *Concours de la section musicale de l'Association artistique et musicale de Bretagne*.... ... ... . . ... 392

## JUIN.

I. — ETUDES HISTORIQUES BRETONNES : *Salomon, roi de Bretagne, dans les chansons de geste*, par M. A. DE LA BORDERIE, membre de l'Institut. . . . . 395

II. — LES ARTISTES NANTAIS : *Luc-Olivier Merson*, par DOMINIQUE CAILLÉ. . . . . 409

III. — BIOGRAPHIE BRETONNE : *Royou-Guermeur*, par M. J. TRÉVEDY. 425

IV. — *Contes de la Haute-Bretagne*, par PAUL SÉBILLOT. . . 439

V. — *Sonnet*. . . . . 449

VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *La Ferme bretonne*, par RAOUL DE LA GRASSERIE — *Vox ab alto*, par L. MERCIER. . . . 450

VII. — VARIÉTÉS BRETONNES : *L'Uzement de Nantes* : en vers français, par OLIVIER DE COURCUFF. . . . . 457

VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Poèmes et paysages*, d'AUGUSTE LACAUSSADE, par LÉO LUCAS. — *La Noblesse de Bretagne*. de M. le comte RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON, par le Vte DE TRÉMENEC. — *Bertras d'Argentré*, par CH. DE CALAN. — *Une manifestation militaire à Nantes*; *Champfleury et la Pantomime*, de PAUL EUDEL, par O. DE GOURCUFF. . . . . 460

Digitized by Google

# TABLE DES ARTICLES

## PAR ORDRE DE MATIÈRES

### HISTOIRE

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES : *L'abbé de Kergu, sa famille, sa fortune, ses œuvres*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 29-48, 101-122. — *Un Breton en Indo-Chine au XVIII^e siècle* (Mgr de Cicé, évêque de Sabula), par M. le comte de Palys, 155-173. — *Une colonie de Bretons à Chartres*, par M. Lucien Merlet, 235-251. — *Salomon, roi de Bretagne, dans les chansons de geste*, par M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, 395-408.

DOCUMENTS INÉDITS : *Interrogatoires du marquis de Pontcalec devant la Chambre royale de Nantes en 1720*, publiés par M. A. de la Borderie, 5-26, 81-100, 315-334.

VARIÉTÉS HISTORIQUES : *Le Costume à l'armée de Condé*, par M. C. de la Chanonie, 184-196. — *Les Oubliés : Deux Corsaires nantais sous la République et l'Empire*, par M. S. de la Nicollière Teijeiro, 265-277, 335-344. — *Deux arrêts du Conseil d'Etat du Roi relatifs aux parcs et pêcheries de la Basse-Bretagne*, par M. Olivier de Gourcuff, 376-377. — *L'Uzement de Nantes*, en vers français, 457-459.

BIOGRAPHIE BRETONNE : *Royou-Guermeur*, par M. Trévedy, ancien magistrat, 425-438. — *Luc-Olivier Merson*, par M. D. Caillé, 409-424.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS : *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (J.-M. V. Kerviler) (suite), publiés par M. René Kerviler, son fils, 278-286, 345-363.

### LITTÉRATURE

POÉSIES BRETONNES : MERH EN DUK A NANED : *La Fille du duc de Nantes*, recueilli et traduit par Yan Kerhlen, 49-53. — *Noces d'or de M. et Mme Guillouët à Saint-Agathon*, par le Barde du Menez-Bré, 141-144. — EN EST (tairved loden) : *Er hoarh*. LA MOISSON (Troisième partie) : *Le Chanvre*, par Michel Le Dorner, 208-215. — KANOUEN VÆ, *Chant de mai*, par le Barde du Menez-Bré, 364-366

POÉSIES FRANÇAISES : *Les Mystères : La messe au village. La première communion*, par M. Raoul de la Grasserie, 60-66 — *Rêve de Bretagne*, par M. Félix Franck, 145. — *Couronne de fleurs*, légende, par M. P. Giquello.

Digitized by Google

216-217. — *La Fille de Jaïr*, par Mme la baronne Antonine de Rochemont, 218-219. — *O mon petit étang!* par E. Métaireau, 220. — *Penmarch*, par M. Félix Franck, 299-300. — *La Fourmi*, par M. Raoul de la Grasserie, 301-302. — *Maris Stella*, par Sylvane, 367-371. — *Ad faces*, par M. Ed. Beaufils, 372-375. — *La Ferme bretonne*, par M. Raoul de la Grasserie, 450-454. — *A Mlle C. de G.*, pour sa première communion, *Sonnet*, par D. Caillé, 449. — *Vox ab alto*, par L. Mercier, 455-456.

Contes bretons : *Les Chercheurs d'aventures*, contes de la Haute-Bretagne recueillis par M. Paul Sébillot, 439-448.

Récits et nouvelles : *Un jour de deuil*, par M. Pierre des Ecottais, 70-77. — *Première dette*, par M. le Vte de Tournemine, 123-140. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par J.-M.-V. Kerviler, 278-286, 345-363. — *Le comte F...*, souvenir parisien, par M. le Vte H. de Tournemine, 378-386.

Etudes littéraires : *La Préface d'un roman breton*, par M. Emile Pouvillon, 27-28. — *Edmond Biré*, par M. Dominique Caillé, 252-264.

Variétés littéraires et bibliographiques : *L'Uzement de Nantes en vers français*, par M. Olivier de Gourcuff, 457-459.

Comptes rendus de livres : *La ballade des Trois Empereurs*, *Les Voix des Flots*, poésies de M. Charles Baude de Maurceley, par D. Caillé, 78-79. — *Sous les chênes*, poésies de M. Jos Parker, 146-147 ; *Idéal et réel*, par M. le comte Albert du Bois, 147-148 ; *Œuvres choisies d'Hippolyte Lucas*, 148 ; *Divers opuscules de M. Paul Sébillot*, par M. Olivier de Gourcuff, 153-154. — *Neiges d'avril*, poésies de M. François Cazale, 148-150 ; *18,000 lieues à travers le monde*, de M. Jules Desfontaines, 150-151 ; *Dernières Océanes* : l'*Herbier*, de M. Emile Oger, 152-153 ; *Rancœurs*, de *M.* Yan Braz, par M. D. Caillé, 153. — *La préparation à la guerre de Vendée*, de M. C.-L. Chassin, 221-223; *Du Mode mineur dans le rythme*, de M. Raoul de la Grasserie, 223-224, par M. O. de Gourcuff. — *Notice nécrologique sur Edmond Dubois*, de M. le contre-amiral Mouchez, 224 ; *Le siège de Guérande*, de M. E. de Boceret, par M. D. Caillé, 224-225. — *Tro-Breiz*, de MM. Clouard et Brault, par M. L. B., 301-306 ; — *En pays breton*, de Sylvane ; *Coup d'œil sur le mouvement intellectuel à Nantes en 1891*, de M. Julien Merland ; *Récits de Bretagne*, de M. l'abbé Guillotin de Corson ; *Contes à Nicette*, de M. Arthur Bernède ; *Le Poème de la Cloche*, de M. Raoul de la Grasserie, par M. D. Caillé, 306-310 ; — *Marin Liberge*, de M. Eusèbe Pavie, 310-311 ; *La Revue normande et percheronne* ; *Le sonneur de Bretagne* ; *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler

Digitized by Google

(14e fascicule), 312-313 ; *Baisers d'ennemis*, de M. Hugues Rebell, par M. Olivier de Gourcuff, 313-314 ; — *Premiers coups d'ailes*, poésies de M. A. Bellet, par M. D. Caillé, 393-394. — *Vie de Henri de la Rochejaquelein* ; *Le chien de l'aveugle*, de M. Léon Berthaut, par M. O. de Gourcuff, 392-394. — *Poèmes et paysages*, de M. Auguste Lacaussade, par M. Léo Lucas, 460-462. — *La noblesse de Bretagne*, de M. le comte Régis de l'Estourbeillon, par M. le vicomte de Trémenec, 462-464. — *Bertrand d'Argentré*, de M. Charles de Calan, 464-465 ; *Champfleury et la pantomime*, de M. Paul Eudel, 466, par M. O. de Gourcuff.

Beaux-Arts : *Les Artistes nantais : Henry Picou*, par Emile Marchand (Aymerillot), 54-59 ; 197-207 ; 287-298 ; *Chronique artistique : Un compositeur breton*, par M. Olivier de Gourcuff, 67-69 ; — *La Fête de Le Sage à l'Odéon*, par M. O. de Gourcuff, 389-391. — *Nécrologie* : Pierre Gourdel, par M. L. L., 391. — *Luc-Olivier Merson*, par M. Dominique Caillé, 409-424.

Chronique des bibliophiles bretons : *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne*. Séance du 26 février 1892, par M. D. Caillé, secrétaire, 224-234. — *Jurisprudence bretonne : Les Pirates de Quimperlé*, par M. Adrien Oudin, et le Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons, 174-183. — *Affaire Oudin-Hallays*, 392.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## PAR NOMS D'AUTEURS


Barde du Menez-Bré (le) : *Noces d'or de M. et Mme Guillouët à Saint-Agathon*, 141-144. — *Chant de Mai*, 364-366.

Beaufils (Ed.) : *Ad faces*, 372-375.

Borderie (A. de la) : *Interrogatoires du marquis de Pontcalec devant la Chambre royale de Nantes en 1720*, 5-6, 81-100, 315-334. — *Salomon, roi de Bretagne, dans les chansons de geste*, 395-408.

(L. B.) : *Tro-Breiz*, de MM. Clouart et Brault, 301-306.

Caillé (Dominique) : *La Ballade des Trois Empereurs*, *les Voix des Flots*, de M. Ch. Baude de Maurceley, 78-79. — *Neiges d'avril*, de M. François Cazale, 148-150. — *18.000 lieues à travers le monde*, de M. Jules Desfontaines, 150-151. — *Dernières Océanes*, l'*Herbier*, de M. Emile Oger. — *Notice nécrologique sur E. Dubois*, *Le siège de Guérande* 224-225. — *Rancœurs*, de M. Yan Braz, 153. — *Edmond Biré*, 252-264. — *En pays breton*, de Sylvane. — *Coup d'œil sur le mouvement intellectuel à Nantes en 1891*, de M. Julien Merland. — *Récits de Bretagne*, par M. l'abbé Guillotin de Corson. — *Contes à Nicette*, de M. Arthur Bernède. — *Le Poème de la Cloche*, de M. Raoul de la Grasserie, 306-310. — *Premiers coups d'ailes*, de M A. Bellet, 393-394. — *Luc-Olivier Merson*, 409-424.

Chanonie (C. de la) : *Le Costume à l'armée de Condé*, 184-196.

Dorner (Michel Le) : *En Est* (tairved loden) : *Er hoarh*, le Chanvre, 208-215.

Ecottais (Pierre des) : *Un jour de deuil*, 70-77.

Franck (Félix) : *Rêve de Bretagne*, 145. - *Penmarch*, 299-301.

Giquello (P.) : *Couronne de fleurs*, légende, 216-217.

Gourcuff (Olivier de) : *Un Compositeur breton*, 67-69. — *Sous les Chênes*, de M. Jos Parker, 146-147. — *Idéal et Réel*, de M. le comte Albert du Bois, 147-148. — *Œuvres choisies d'Hippolyte Lucas*, 148 ; — *Divers opuscules* de M. Paul Sébillot, 153-154 — *La Préparation de la Guerre de Vendée*, de M. Ch.-L. Chassin, 221-223. — *Du Mode mineur dans le Rythme*, 223-224. -- *Marin Liberge*, de M. Eusèbe Pavie, 310-311. — *La Revue normande et percheronne ; Le sonneur de Bretagne*. — *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne* de M. René Kerviler (14e fascicule), 312-318. — *Baisers d'ennemis*, de M. Hugues Rebell, 313-314. — *Deux arrêts du Conseil d'Etat du roi relatifs aux parcs et pêcheries de la Basse-Bretagne*, 376-388. — *Vie de Henri de la Rochejaquelein*, 392-393. — *Le Chien de l'Aveugle*, de M. Léon Berthault, 394. —


Digitized by Google

*Bertrand d'Argentré*, de M. Ch. de Calan, 464-465. — *Champ-fleury et la pantomime*, de M. Paul Eudel, 466 — *La Fête de Le Sage à l'Odéon*, 389-391. — *L'Uzement de Nantes en vers français*, 457-459.

Grasserie (Raoul de la) : *Les Mystères*, 60-66. — *La Fourmi*, 301-302. — *La Ferme bretonne*, 450-455.

Guillotin de Corson (abbé Guillotin de) : *L'abbé de Kergu, sa famille, sa fortune, ses œuvres*, 29-48, 101-122.

Kermlen (Yan) : *Merh en duk a Nâned*. La fille du duc de Nantes, 49-53.

Kerviler (J.-M.-V.) : *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, 278-286, 345-363.

Lucas (Léo) : *Pierre Gourdel*, 391 ; *Poèmes et paysages*, de M. Auguste Lacaussade, 460-462.

Marchand (Emile) : (Aymerillot). Les Artistes nantais : *Henry Picou*, 54-59, 197-207, 287-298.

Mercier (L.) : *Vox ab alto*, poésie 455-456.

Merlet (Lucien) : *Une colonie de Bretons à Chartres*, 235-251.

Métaireau (E.) : *O mon petit étang !* poésie, 220.

Nicollière-Teijeiro (S. de la) : Les Oubliés : *Deux Corsaires nantais sous la République et l'Empire*, 265-277, 335-344.

Oudin (Adrien) : Jurisprudence bretonne : *Les Pirates de Quimperlé*, 174-183.

Palys (comte de) : *Un Breton en Indo-Chine au XVIII^e siècle (Mgr de Cicé)*, 155-173.

Pouvillon (Emile) : *La Préface d'un roman breton*, 27-28.

Rochemont (baronne Antonine de) : *La fille de Zaïr*, 218-219.

Sébillot (Paul) : *Les chercheurs d'aventures*, contes de la Haute-Bretagne, 439-448.

Société des Bibliophiles Bretons. *Procès-verbal de la séance du 26 février 1892*, 224-234.

Sylvane : *Maris Stella*, poésie, 367-371.

Tournemine (vicomte de) : *Première dette*, 123-140. — *Le comte F....* souvenir parisien, 378-386.

Trémenec (vicomte de) : *La noblesse de Bretagne*, du comte R. de l'Estourbeillon, 462-464.

Trévedy : *Royou-Guermeur*, 425-438.

*Le Gérant :* R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CANCELLED
STATE LIBRARY CHARGE

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 897 982

Digitized by Google